



**HAL**  
open science

**Héritage, patrimonialisation, revitalisation? : approche ethnologique des transmissions de la langue bretonne en Bretagne (France) éclairées par celles de la langue française en Saskatchewan (Canada), dans les filiations**

Gaëlle Violo

► **To cite this version:**

Gaëlle Violo. Héritage, patrimonialisation, revitalisation? : approche ethnologique des transmissions de la langue bretonne en Bretagne (France) éclairées par celles de la langue française en Saskatchewan (Canada), dans les filiations. Anthropologie sociale et ethnologie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2013. Français. NNT : 2013BRES0007 . tel-01059795

**HAL Id: tel-01059795**

**<https://theses.hal.science/tel-01059795v1>**

Submitted on 2 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



université de bretagne  
occidentale



**THÈSE/UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

*sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne*

pour obtenir le titre de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

*Mention : Ethnologie*

**École Doctorale Sciences humaines et sociales**

présentée par

**Gaëlle Violo**

préparée dans le Centre de recherche bretonne  
et celtique (CRBC)

**Héritage, patrimonialisation,  
revitalisation ?**

**Approche ethnologique des  
transmissions de la langue  
bretonne en Bretagne (France)  
éclairées par celles de la langue  
française en Saskatchewan  
(Canada), dans les filiations**

**Thèse soutenue le 9 avril 2013**  
devant le jury composé de :

**Ronan CALVEZ**

*Professeur, Université de Bretagne Occidentale, président du jury*

**Laurent Sébastien FOURNIER,**

*Maître de conférences HDR, Université de Nantes, rapporteur*

**Alexandra FILHON**

*Maître de conférences, Université Rennes 2*

**Monica HELLER**

*Professeure titulaire, Université de Toronto, rapporteur*

**Jean-François SIMON**

*Professeur, Université de Bretagne Occidentale, directeur de  
recherche*



*À mon grand-père Jacques Le Moal,*



## Des remerciements

Mes années doctorales ont été des moments de rencontres. Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder du temps, à l'université comme sur le terrain.

Merci à Jean-François Simon qui m'a encadrée, dirigée pour ce travail et qui m'a accordé, dès le départ, un statut de chercheur.

Merci à tous ceux qui m'ont fourni des pistes de contacts pour mon terrain...

Un TRÈS grand merci à *alias* Rita et Louis pour leur accueil chaleureux en Saskatchewan. Je ne l'oublierai pas. Merci à l'Institut français de Regina d'avoir organisé et pris en charge mon hébergement en 2007 ainsi qu'à toute son équipe de l'époque, toujours très disponible et accueillante elle aussi.

Je remercie la Région Bretagne de m'avoir fait bénéficier d'une allocation de recherche doctorale (ARED) de 2007 à 2010.

Merci à Gilles Couix de l'Université de Brest pour ses cours de cartographie et surtout pour son aide personnalisée dans l'élaboration des schémas avec l'outil informatique.

Un merci également à ceux et celles qui ont découpé la presse, de manière très occasionnelle ou très régulière, en particulier Jean-Paul. Je remercie aussi ceux qui m'ont aidée, directement ou indirectement, à la lecture de textes en breton.

Si le terrain de ma thèse m'a donc donné l'occasion de multiplier les rencontres, en Bretagne comme en Saskatchewan, certains moments, en particulier les derniers temps, ont été des grands moments de solitude, face à mes lectures, à mon ordinateur, à mon travail et à moi-même surtout. Heureusement, quelques personnes étaient présentes.

Un grand clin d'œil à Ellen et Armel qui m'ont toujours ramenée à la réalité du quotidien, m'aidant aussi à relativiser, me rappelant chaque jour que mes recherches relevaient de mon travail.

Un gros merci particulier à Ellen qui m'a suivie, accompagnée en Saskatchewan, toujours très coopérante dans les moments de crises. Dommage, elle ne s'en souvient plus !

Un merci aussi à Grégoire qui a, notamment, supporté mes contraintes de travail, et qui a beaucoup pris sur lui, je le pense, quand j'étais au Canada alors que lui était à l'autre bout du monde dans l'hémisphère sud !

Un merci à Alain, qui m'a aidée à transformer une pièce en bureau, lieu indispensable dans la réalisation de la thèse...

Et, un immense MERCI à ma mère qui m'a toujours donné sa confiance, son temps, son écoute, sa disponibilité. Son aide à la relecture de ce travail a été essentielle.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury Ronan Calvez, Laurent Sébastien Fournier, Alexandra Filhon et Monica Heller d'avoir accepté de faire partie du jury de cette thèse.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION. Le parcours d'une recherche</b> .....	13
1. Deux objets : deux langues et leurs pratiques.....	14
2. Deux contextes minoritaires.....	17
3. Méthodologie.....	19
3. 1. « À quoi bon comparer ? ».....	19
3. 2. Terrains en Bretagne et en Saskatchewan.....	22
3. 2. 1. Ici.....	24
3. 2. 2. ...et là-bas.....	26
3. 2. 3. Des obstacles... ?.....	28
4. Trouver ma place sur le terrain.....	30
5. Objectifs et organisation de la thèse.....	34
<b>PREMIÈRE PARTIE. Transmission(s) et langues. De la théorie au terrain ?</b> .....	39
Chapitre 1. Transmettre : un regard sur le passé ?.....	43
1. Transmettre à travers la filiation et dans la famille .....	44
2. Transmettre par l'héritage : recevoir pour pouvoir donner.....	46
3. Transmettre à partir d'une rupture : la patrimonialisation.....	50
3. 1. Le patrimoine : un fait social .....	51
3. 2. La transmission du patrimoine.....	53
Conclusion.....	55
Chapitre 2. La langue : de l'objet à l'instrument.....	57
1. La langue : un objet.....	58
1. 1. Une définition de l'ethnicité.....	61
1. 2. La langue : quel rapport aux origines ?.....	64
2. De l'importance des mots.....	66
2. 1. L'idéologie.....	67
2. 2. La langue et le patrimoine : des instruments.....	70
2. 2. 1. Les idéologies linguistiques.....	70
2. 2. 3. Les idéologie patrimoniales.....	73
Conclusion.....	76
Chapitre 3. Comment décrire les transmissions ?.....	77
1. Face à « l'introuvable objet de la transmission » : les trajectoires biographiques.....	78
2. Par la mémoire.....	81
3. Décrire les transmissions.....	83
3. 1. <i>Describe</i> .....	83
3. 2. Des schémas biographiques pour décrire et analyser .....	84
3. 3. L'exemple d'un schéma et son mode de lecture.....	86
Conclusion.....	88
Chapitre 4. En Bretagne... Des discours et des pratiques.....	89
1. La France, le français, le breton.....	89
1. 1. Le statut de la langue bretonne.....	91
1. 2. Gestion et infrastructures pour la langue bretonne.....	93
2. Qui sont les bretonnants ?.....	95
1. 1. D'hier à aujourd'hui.....	97
1. 2. Dans les écoles.....	99
1. 3. Le breton dans la vie quotidienne ?.....	100
2. La pratique du breton à travers les générations : de la maison à l'école.....	101
2. 1. Génération G -1 : donataires et donateurs ?.....	102
2. 1. 1. Breton langue première.....	102

2. 1. 2. Apparition d'un nouveau phénomène : pas de breton pour les enfants.	104
2. 2. Génération G 0 : discontinuité marquée au sein des familles et arrêt de la transmission.....	105
2. 3. Génération G +1 : diversité des profils.....	110
2. 3. 1. Encore locutrices premières du breton (en couples mixtes).....	110
2. 3. 2. Breton langue seconde.....	113
2. 3. 3. Transmission du breton langue première.....	115
Conclusion : quatre types de transmission.....	120
 Chapitre 5. L'éclairage saskatchewanais. D'autres discours et d'autres pratiques ?.....	123
1. La langue française au Canada et en Saskatchewan.....	123
1. 1. Cadre juridique .....	124
1. 1. 1. D'un point de vue fédéral.....	124
1. 1. 2. Du point de vue de la province de la Saskatchewan.....	128
1. 2. L'enseignement de la langue.....	130
2. Pourquoi une présence francophone en Saskatchewan ?.....	132
2. 1. Les mouvements migratoires.....	134
2. 2. Vivre en français.....	138
3. Portraits générationnels.....	141
3. 1. Génération G -1 : des transmetteurs.....	141
3. 1. 1. Le français, langue du quotidien.....	143
3. 1. 2. Changement de cap au cours de la transmission.....	144
3. 2. Génération G 0, récepteurs mais pas transmetteurs.....	146
3. 2. 1. Du français encore à la maison.....	147
3. 2. 2. « i z ont sauté de l'autre bord de la clôture ».....	150
3. 2. 3. « Ils ont perdu la langue ».....	152
3. 3. Génération G +1, oscillation de la transmission.....	153
3. 3. 1. La mixité dans les couples.....	153
3. 3. 2. Deux langues à la maison.....	158
Conclusion : trois types de transmission.....	160
 Conclusion de la première partie.....	161
 <b>SECONDE PARTIE. Comment s'inscrire dans une continuité ?.....</b>	163
Chapitre 6. Composer un héritage ou comment se définir francophone en Saskatchewan ?.....	167
1. Se nommer par la langue.....	170
2. Le voyage et les origines.....	173
2. 1. Le voyage vers l'Ouest.....	173
2. 2. Le rapport à la filiation.....	176
3. Vivre une « culture francophone » ?.....	180
4. Héritage n'est pas héritage.....	184
5. Trajectoires accompagnant l'héritage linguistique.....	186
5. 1. Maintien de la transmission.....	187
5. 1. 1. Lise.....	187
5. 1. 2. Terence.....	189
5. 1. 3. Suzanne.....	192
5. 2. Régularité de la transmission avec des couples francophones.....	196
5. 2. 1. Rita et Louis.....	196
5. 2. 2. Jeannette.....	199
5. 3. Régularité de la transmission dans des couples mixtes.....	202
5. 3. 1. Kathleen.....	202
5. 3. 2. Clarisse et John.....	204
5. 4. La suspension de la transmission du français.....	207
5. 4. 1. Léo.....	207



5. 4. 2. Rachel.....	208
5. 4. 3. Karen.....	210
Conclusion.....	212
Chapitre 7. Le breton, un objet hérité non formulé... ..	215
1. Transmettre un objet vivant.....	217
2. Trajectoires accompagnant le breton en tant qu'objet « vivant ».....	222
2. 1. Une reprise intergénérationnelle : la halte de la transmission.....	222
2. 1. 1. Erik.....	222
2. 1. 2. Bleuenn.....	224
2. 2. Halte de la transmission et reprise avec les grands-parents.....	228
2. 2. 1. Isabelle.....	228
2. 2. 2. Marie.....	230
2. 3. Le hiatus dans la transmission.....	232
2. 3. 1. Nathalie et Jérôme.....	232
2. 3. 2. Christine.....	235
3. Rôle des grands-parents bretonnants donateurs. Liens et continuité de l'héritage.....	237
Conclusion.....	242
Chapitre 8. Le breton : un patrimoine ?.....	243
1. Du local au global : la patrimonialisation des langues.....	245
1. 1. Les langues vues par l'Unesco : « Les langues : ça compte ».....	245
1. 2. En Europe.....	251
1. 3. Les langues régionales, patrimoine de la France.....	253
2. La désignation d'un patrimoine.....	255
3. Aujourd'hui : ne pas transmettre.....	260
4. Trajectoires porteuses du discours sur la patrimonialisation linguistique.....	264
4. 1. Des transmissions interrompues.....	264
4. 1. 1. Anne-Marie et Jean.....	265
4. 1. 2. Françoise et Jean-Marie.....	268
4. 2. Le regain de la transmission.....	271
4. 2. 1. Guillaume.....	271
4. 2. 2. Claire.....	272
5. Quêteurs de mémoire. Patrimonialisation générationnelle et linguistique.....	275
5. 1. Patrimonialisation de l'idiome d'un des registres de la langue bretonne.....	275
5. 2. Patrimonialisation des vieilles personnes bretonnantes ?.....	277
5. 3. Être passeur ?.....	282
Conclusion.....	285
Chapitre 9. Parler plusieurs langues, une ressource ? De la promotion de la diversité linguistique à celle du bilinguisme.....	289
1. Une ressource cognitive.....	291
1. 1. Des atouts en terme de réussite.....	291
1. 2. « Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie » : un exemple de valorisation.....	295
2. La marchandisation linguistique.....	298
2. 1. Bonjour Saskatchewan.....	298
2. 2. « Il est de bon ton de parler breton ».....	303
Conclusion.....	307
Chapitre 10. La langue par intérêt.....	309
Instrumentalisation des langues et des origines ?.....	309
1. Fransaskois : remodelage ?.....	310
1. 1. Être Fransaskois ?.....	312
1. 2. La langue et le « terroir ».....	318

2. La langue bretonne comme symbole : l'invention d'une tradition ?.....	322
2. 1. Langue symbole et idéologie.....	323
2. 3. « Le désir d'être grand »: l'importance du territoire.....	329
2. 3. Quelles origines pour un symbole ?.....	333
Conclusion.....	337
Conclusion de la seconde partie.....	341
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>345</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>351</b>
Références bibliographiques.....	351
Textes officiels.....	366
Sources, documents relatifs au terrain en Bretagne (voir aussi cédérom).....	368
Sources, documents relatifs au terrain en Saskatchewan (voir aussi cédérom).....	370
Sources Unesco (voir aussi cédérom).....	373
Presse Bretagne (voir aussi cédérom).....	373
Presse Saskatchewan (voir aussi cédérom).....	374
ANNEXES.....	377

## Table des annexes

Annexe 1. Récapitulatif des activités du travail de terrain.....	379
Annexe 2. Profils des informateurs en Bretagne.....	381
André.....	381
Anna.....	383
Annaïg.....	384
Anne-Marie .....	386
Bleuenn .....	386
Claire.....	388
Christine.....	390
Enora.....	391
Erik.....	393
Françoise et Jean-Marie.....	394
Guillaume.....	395
Gwenola.....	396
Isabelle.....	397
Jacques.....	399
Jean et Anne-Marie.....	400
Jeanne et Noël .....	401
Joseph .....	403
Lucette .....	404
Marie.....	406
Marie-Jeanne .....	408
Maryvonne.....	408
Nathalie et Jérôme .....	410
Pierre.....	412
Roland.....	413
Marguerite.....	414
Simone.....	414
Solène et Marc.....	415
Thomas.....	416
Personnes en charge des politiques en lien avec la langue bretonne.....	417
Annexe 3. Profils des informateurs en Saskatchewan.....	418
Agnès et Henri .....	418
Alice et Terry.....	420
Amanda .....	422
Annette .....	424
Blanche.....	426
Catherine.....	427
Clarisse et John .....	428
Christiane.....	430
Danielle et Richard.....	432
Emilie.....	433
Francine .....	434
Jeannette.....	435
Johanne.....	436
Justien.....	438
Kathleen.....	440
Kristen et Paul .....	442
Karen .....	443
Laura.....	444

Linda.....	446
Lise.....	448
Louisa.....	449
Lucien et Cécile.....	449
Maggy.....	451
Michelle.....	451
Rachel .....	452
Réal et Stella.....	453
René.....	455
Rita et Louis .....	456
Rose.....	458
Roseline.....	460
Suzanne.....	462
Sylvianne et François.....	464
Terence.....	465
Viviane.....	466
 Annexe 4. Carte du duché de Bretagne.....	 467

Cette thèse est complétée par un cédérom fournissant certains documents qui ont servi à la recherche.

## Table des illustrations

Carte des cinq départements constituant la « Bretagne historique ».....	14
Carte de la limite linguistique actuelle en Bretagne. Deux langues historiques. Le breton à l'ouest et le gallo à l'est.....	15
Localisation des informateurs en Bretagne.....	24
Localisation des informateurs en Saskatchewan.....	27
Schéma biographique type.Représentation d'Ego de la transmission du breton dans sa filiation.....	87
Présence francophone par communauté/village, au moins historique, dans la zone habitée de la Saskatchewan.....	136
Représentation de Lise de la transmission du français dans sa filiation .....	189
Représentation de Terence de la transmission du français dans sa filiation.....	192
Représentation de Suzanne de la transmission du français dans sa filiation.....	195
Représentation de Rita et Louis de la transmission du français dans leurs filiations.....	198
Représentation de Jeannette de la transmission du français dans sa filiation.....	201
Représentation de Kathleen de la transmission du français dans sa filiation.....	203
Représentation de Clarisse et John de la transmission du français dans leurs filiations.....	206
Représentation de Rachel de la transmission du français dans sa filiation.....	209
Représentation de Karen de la transmission du français dans sa filiation.....	210
Représentation d'Erik de la transmission du breton dans sa filiation.....	224
Représentation de Bleuenn de la transmission du breton dans sa filiation.....	227
Représentation d'Isabelle de la transmission du breton dans sa filiation.....	229
Représentation de Marie de la transmission du breton dans sa filiation.....	231
Représentation de Nathalie et Jérôme de la transmission du breton dans leurs filiations.....	234
Représentation de Christine de la transmission du breton dans sa filiation.....	236
Représentation de Jean et Anne-Marie de la transmission du breton dans leurs filiations.....	267
Représentation de Françoise et Jean-Marie de la transmission du breton dans leurs filiations.....	269
Représentation de Guillaume de la transmission du breton dans sa filiation.....	272
Représentation de Claire de la transmission du breton dans sa filiation.....	274
Logo de la Communauté des Africains francophones de Saskatchewan.....	317
Ar Redadeg. « Pas de Bretagne sans langue bretonne ».....	323
Les langues celtiques aujourd'hui, vues par l'OPLB.....	335

# INTRODUCTION

## Le parcours d'une recherche

De nombreux objets se transmettent sans qu'on y prête attention. Mais s'ils deviennent visibles, s'ils se transforment en « trouvailles<sup>1</sup> », c'est que leur transmission change, s'affaiblit, voire s'interrompt. C'est à ces moments de ruptures, d'interrogations dans les transmissions que je m'intéresse. La transmission n'est pas linéaire et sans embûches et se caractérise par une succession de discontinuités qui, pour autant, ne l'empêche pas de s'opérer. Analyser les processus de transmission, les étapes du phénomène, permet d'interroger le réel<sup>2</sup> et de mettre en lumière les logiques sous-jacentes mises en œuvre par les individus et les groupes pour s'inscrire dans une continuité. La transmission est une dynamique, une « dynamique subtile, traversée de contractions, entravée par les obstacles, les interférences, les brouillages et autres ratages, mais capable aussi, d'engendrer de la création ou de la recréation, qui relie entre elles les générations et fabrique leur devenir<sup>3</sup> ».

Comment les individus se perpétuent-ils<sup>4</sup> ? Comment produisent-ils une continuité qui les projette dans l'avenir tout en gardant un lien avec le passé ? Comment se représentent-ils les transmissions en place ?

Mais les ruptures franches existent et des transmissions s'arrêtent. Les craintes ou l'indifférence qu'elles suscitent sont parfois plus instructives, pour l'ethnologue, que l'apparente continuité. Suivre les transmissions, comprendre leur fonctionnement, les expliquer, permet de mieux décrypter le temps présent. En effet, je pense qu'il faut admettre, à l'instar de David Berliner que « décrire les phénomènes de transmission, c'est reconnaître que des concepts, des pratiques et des émotions du passé ne s'invitent pas d'eux-mêmes dans le présent, dans l'esprit et dans le corps de nos interlocuteurs<sup>5</sup> ».

Ma thèse explore donc la transmission, ses mécanismes, ses rouages, ses enjeux et ses impacts dans un contexte bien particulier, celui de la filiation, à travers deux objets, et dans des contextes minoritaires : la langue bretonne en Bretagne (France) et la langue française en

---

<sup>1</sup>ECO Umberto, 1993, « Observations sur la notion de gisement culturel », dans *Traverses*, n°5, pp. 9-18, cité par DAVALLON Jean, 2000, « Le patrimoine : "une filiation inversée" ? », dans *EspacesTemps*, n°74-75, pp. 7-16, p. 15

<sup>2</sup>BERLINER David, 2010, « Anthropologie et transmission », dans *Terrain*, n°55, pp. 4-19, p. 6

<sup>3</sup>CHORON-BAIX Catherine, 2000, « Transmettre et perpétuer aujourd'hui », dans *Ethnologie française*, n°30, pp. 357-360, p. 359

<sup>4</sup>En référence à AUGUSTINS Georges, 1989, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre : Société d'ethnologie

<sup>5</sup>BERLINER David, 2010, *op. cit.*, p. 13

Saskatchewan (Canada). Dans les deux cas, la transmission familiale est en déclin, voire interrompue.

## 1. Deux objets : deux langues et leurs pratiques

En Bretagne, selon le dernier sondage<sup>6</sup>, on dénombre 172 000 bretonnants en Basse-Bretagne, partie ouest de la région, soit 13 % de cette population. Ces locuteurs parlent très bien ou assez bien le breton. Si les départements du Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique sont pris en compte, il y aurait 194 500 bretonnants, soit 5% environ de la population totale bretonne. De la même manière, en ajoutant le nombre d'enfants scolarisés en breton dans les écoles, il y aurait au total 182 000 locuteurs du breton en Basse-Bretagne et 206 000 sur les cinq départements<sup>7</sup>.



Carte des cinq départements constituant la « Bretagne historique »<sup>8</sup>

<sup>6</sup>Le sondage a été réalisé par TMO Régions en 2007, et Fañch Broudic en rend compte dans BROUDIC Fañch, 2009, *Parler breton au XXIe siècle*, Brest : Emgleo Breiz

<sup>7</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *Parler breton au XXIe siècle*, Brest : Emgleo Breiz, pp. 62-64

Deux expressions existent dans les discours des individus et des institutions. D'une part, la « Bretagne historique » ou la « Bretagne à cinq départements » qui comprend les départements du Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique. D'autre part, la « Bretagne administrative », autrement dit la configuration administrative actuelle de la Région Bretagne qui s'organise autour de quatre départements : Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine.

<sup>8</sup>Carte libre de droits. Géographie de Bretagne – 2011. Réalisation : Mikael Bodlore-Penlaez - [www.geobreizh.com](http://www.geobreizh.com)  
Cette carte est intentionnellement tirée du site geobreizh, qui ne présente que des cartes de la Bretagne sur lesquelles figurent cinq départements et non les quatre de la « Bretagne administrative ».

Je tiens à distinguer les données entre la basse et la haute Bretagne car les effectifs des bretonnants, plus importants en Bretagne occidentale, s'expliquent par la présence historique de la langue bretonne à l'ouest d'une ligne (approximative) allant de Paimpol à l'est de Vannes, comme le montre la carte ci-dessous.



Carte de la limite linguistique actuelle en Bretagne. Deux langues historiques. Le breton à l'ouest et le gallo à l'est<sup>9</sup>

Parmi les bretonnants, 80 % disent avoir eu la langue bretonne de leurs parents et un tiers relève l'importance de leurs grands-parents. Mais, la caractéristique principale de la population bretonnante, qui se concentre donc essentiellement en Basse-Bretagne, est son vieillissement. En 2007, en Basse-Bretagne, 46 % des personnes de plus de 75 ans sont bretonnantes, 25 % des 60-74 ans, contre 2 % de la tranche d'âge 20-39 ans<sup>10</sup>. Tous ces chiffres sont en nette diminution depuis l'enquête de 1997<sup>11</sup>.

La transmission familiale de la langue bretonne n'est plus majoritaire. « Parmi les plus de 60 ans, l'apprentissage dans le cadre familial est largement prédominant, alors que les moins

<sup>9</sup>Carte tirée de ABALAIN Hervé, 1998, *Histoire des langues celtiques*, Éditions Jean-Paul Guisserot, p. 109 intitulée *Le recul de la frontière linguistique de la langue bretonne*.

<sup>10</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 69

<sup>11</sup>Voir BROUDIC Fañch, 1999, *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?*, Brest : Leoriou bihan Brud Nevez



de 40 ans sont plus nombreux à l'avoir appris en suivant des cours. La moitié des 40-59 ans estime que c'est aussi grâce à leurs grands-parents qu'ils ont appris le breton<sup>12</sup> ».

Dans une grande majorité des cas, la pratique reste occasionnelle. En effet, 49 % des locuteurs (les 172 000 évoqués précédemment) disent parler de temps en temps en breton en 2007, 20 % le parlant tous les jours<sup>13</sup>.

Pour Fañch Broudic, le profil-type du bretonnant est le suivant : au début du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est une femme de plus de 60 ans, mariée, qui n'a généralement aucun diplôme ou un certificat d'études primaires (CEP). Originaire du Finistère, elle y réside sur une commune littorale.

Il est clair que ce profil type contraste fortement par rapport à l'image véhiculée aujourd'hui par les médias, qui reflète le dynamisme des bretonnants impliqués dans la promotion de leur langue ou dans le développement d'activités diverses en langue bretonne. [...]. Les bretonnants correspondant au profil type que nous venons de décrire sont apparemment plus discrets<sup>14</sup>.

Dans la filiation, lieu de prédilection de la transmission, les grands-parents, les vieilles personnes seraient les représentants les plus évidents de ce processus.

J'ai pensé, initialement, qu'étudier les mécanismes de transmission du breton aujourd'hui, me permettait d'explorer ceux existant entre les grands-parents et les petits-enfants. Quels transmetteurs sont-ils réellement ? À l'ouest de la Bretagne, nombre de grands-parents (voire maintenant des arrière-grands-parents) détiennent un savoir que les plus jeunes n'ont pas. Ils parlent breton, langue historique de Basse-Bretagne, alors que leurs enfants, leurs petits-enfants ne la maîtrisent généralement pas. En effet, la transmission familiale du breton n'a cessé de s'affaiblir au cours du XX<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement depuis les années 1950 : les parents bretonnants (occupant la place de grands-parents aujourd'hui) ont privilégié le français dans les échanges avec leurs enfants, le contexte diglossique dissuadant l'usage et la transmission de leur langue première, le breton, tant dans l'espace public que dans celui plus privé de la famille.

Le même type de phénomène s'observe en Saskatchewan. En 2006, la population provinciale a été estimée à 953 850 habitants. Parmi eux, 16 060 « ont seulement pour langue maternelle<sup>15</sup> » le français, ce qui représente approximativement 1,7 % de la population provinciale. 1 515 personnes ont, entre autres, le français comme « langue maternelle ». Il y aurait donc 17 575 locuteurs potentiels du français. En revanche, 811 725 ont l'anglais comme première langue<sup>16</sup>, soit 85,1 % des Saskatchewanais<sup>17</sup>. On dénote une certaine homogénéité

<sup>12</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 136

<sup>13</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 106

<sup>14</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 88

<sup>15</sup>Le terme de « langue maternelle » est celui utilisé par Statistique Canada

<sup>16</sup>118 465 personnes ont seulement comme langue maternelle une langue non officielle

<sup>17</sup>Statistique Canada, *Population selon la langue maternelle, par province et territoire (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique). Recensement de 2006*, <http://40.statcan.ca/102/cst01/demo11c-fra.htm> [consulté le 4/04/2011]

sur certains points<sup>18</sup> : les Saskatchewanais ont le plus souvent l'anglais comme langue maternelle et 897 130 personnes (94 %) parlent anglais « le plus souvent à la maison<sup>19</sup> ».

L'âge médian des personnes francophones est de 53 ans, ce qui est plus élevé que celui de la population saskatchewanaise en général, qui est de 38 ans. « Les 50 ans et plus forment plus de 55 % des effectifs francophones<sup>20</sup> ».

En 1996, le pourcentage de la population dont la « langue maternelle » est seulement le français s'élevait à 2,1 % et 0,6 % de la population francophone totale l'avait comme langue d'usage<sup>21</sup>. Ce total inclut les déclarations multiples, comme par exemple français et anglais en tant que « langue maternelle ». Il faut noter que les locuteurs francophones n'ont jamais été quantitativement majoritaires dans la province.

L'immigration étant un facteur de peuplement essentiel au Canada, 23 % des francophones en Saskatchewan sont nés dans les autres provinces et territoires canadiens et 6 % sont natifs d'un autre pays.

## 2. Deux contextes minoritaires

Le contexte minoritaire en Bretagne comme en Saskatchewan s'est exprimé -s'exprime- à travers les pratiques langagières. C'est la conséquence d'un phénomène diglossique. Dans quelle mesure les locuteurs du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan sont-ils en position minoritaire ? Qu'entendre précisément par « contexte minoritaire » ? Pour y répondre, je m'emploie dans ce paragraphe à circonscrire la notion de minorité (et donc par là-même l'adjectif qui s'y rapporte, minoritaire).

Une minorité, dans une perspective sociologique ou anthropologique, ne se définit pas de manière statistique car « [...] il n'est pas toujours nécessaire d'appartenir à une minorité statistique pour être traité en mineur<sup>22</sup> ». Je reprends à mon compte la définition de la minorité de Pierre-Jean Simon : « Le concept sociologique de minorité désigne non pas tellement le plus petit nombre [...], mais le fait d'être mineurs. Et cela dans le sens à la fois d'être moindres, de peu d'importance et d'intérêt, et d'être placé sous tutelle, en position d'infériorité et de

---

<sup>18</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *Profil de la communauté francophone de la Saskatchewan*, [http://www.fcfa.ca/profils/documents/saskatchewan\\_fr.pdf](http://www.fcfa.ca/profils/documents/saskatchewan_fr.pdf) [consulté le 5/05/2011], p. 3

<sup>19</sup>50 personnes parlent le plus souvent français et une langue non officielle à la maison. 10 personnes parlent le plus souvent anglais, français et une langue non officielle.

Statistique Canada, *Population selon la langue parlée à la maison, par province et territoire (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan), Recensement de 2006*, <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/demo61b-fra.htm> [consulté le 04/04/2011]

<sup>20</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 5

<sup>21</sup>Annuaire du Canada, 1997, « Profil des divisions et subdivisions de recensement », *Recensement de 1996*, cité par ALLAIRE Gratien, 1999, *La francophonie canadienne. Portraits*, Québec/Sudbury : AFI-CIDEF/Prise de parole, p. 168

<sup>22</sup>HÉRITIER Françoise, 2011, « Les minorités vues par... La définition de l'anthropologue Françoise Héritier », dans *L'Atlas des minorités, Hors-série Le Monde/La vie*, p. 15

subordination<sup>23</sup> ». Les situations d'inégalité, de domination et de dépendance ne sont pas négligeables. La minorité se caractérise aussi par la discrimination. Pour Éric Fassin, cette dernière est suffisante pour définir la minorité.

Aussi n'est-il pas besoin de poser d'abord l'existence d'un groupe, non plus d'ailleurs que de la nier : il suffit d'établir la discrimination. La question n'est donc pas de savoir si les races existent ; le fait est que le racisme existe, qui naturalise en racialisant. De même, peu importe qu'on prête, ou non, des contours précis à la catégorie d'homosexuel : qu'existe ou non une telle identité, reste au moins l'homophobie<sup>24</sup>.

Comme Pierre-Jean Simon l'a développé, une image dévalorisée a parfois été véhiculée sur la Bretagne, marquée de particularismes connotés négativement car différents de la norme émanant d'une majorité. « La différence des minoritaires -[...] est toujours une particularité dévalorisée<sup>25</sup> ». La langue parlée en Basse-Bretagne faisait partie de ces spécificités.

La condition de minoritaire établit un complexe d'infériorité chez les individus du groupe, face à ceux du groupe majoritaire. S'installe alors un phénomène de dépréciation, de mépris de soi, de honte mais aussi d'acceptation de cette situation. Cela crée une certaine fragilité, et développe un sentiment de marginalité. Le groupe minoritaire, comme

[...] la "petite société" doit toujours non seulement justifier ses choix, ses projets mais aussi son existence même. Ce qui est normal de la "grande société", il va sans dire, ce que nul n'a besoin de rendre explicite -des formes de politesse au modèle de développement, en passant par la langue-, doit au contraire dans la petite société se normaliser, se dire, s'expliciter<sup>26</sup>.

Au Canada, le terme minoritaire prend une autre signification, notamment dans la terminologie employée au niveau institutionnel. Il est utilisé pour désigner un groupe statistiquement inférieur à un autre. Ainsi, il est question des francophones en contexte minoritaire, autrement dit hors du Québec, et des anglophones en contexte minoritaire. La minorité est statistique. Si la minorité francophone hors Québec était considérée comme mineure, cela poserait un problème de cohérence. En effet, l'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada, ce qui confère, en théorie, les mêmes droits aux locuteurs de ces deux langues.

---

<sup>23</sup>SIMON Pierre-Jean, 1999, *La bretonnité. Une ethnicité problématique*, Rennes : PUR, pp. 129-130

<sup>24</sup>FASSIN Éric, 2011, « Qu'est-ce qu'une minorité ? La définition du sociologue Éric Fassin », dans *L'Atlas des minorités, Hors-série Le Monde/La vie*, pp. 20, p. 20

<sup>25</sup>SIMON Pierre-Jean, 1999, *op. cit.*, p. 133

<sup>26</sup>BOUCHER Jacques L., THÉRIAULT Joseph Yvon, 2005, « Présentation. Petites sociétés et minorités nationales », dans BOUCHER Jacques L., THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), *Petites sociétés et minorités nationales*, Ste-Foy : Presses de L'université du Québec, pp. 1-7, p. 3

Au Canada, le terme de communauté est employé, à la fois pour désigner des groupes dits ethniques (communauté italienne, ukrainienne, haïtienne...) qui, par leur nombre, sont moins importants que d'autres. Il est aussi utilisé pour définir un groupe numériquement plus conséquent. En Saskatchewan, la communauté anglophone est majoritaire, d'un point de vue statistique et symbolique. Les personnes francophones en Saskatchewan usent de l'expression « communauté fransaskoise » qui désigne l'ensemble des francophones résidant dans la province, soit l'ensemble des communautés francophones dispersées sur le territoire<sup>27</sup>. La même expression est assignée aux villages, aux localités où résident des locuteurs du français. Le terme de communauté n'est pas donc toujours associé à une condition de mineurs. Par exemple, la communauté anglophone au Québec ne l'est pas.

En revanche, en France, en Bretagne notamment, les locuteurs et les institutions politiques n'utilisent pas (ou très peu) le terme de communauté pour se désigner. La communauté est associée au « communautarisme », connoté péjorativement, allant à l'encontre de l'idée d'une nation unie et indivisible, principe inscrit dans la Constitution française.

### 3. Méthodologie

Ma recherche n'est pas une construction empirique mais bel et bien le résultat d'un parcours alliant l'aspect scientifique et plus personnel, incontournable dans les rapports humains tissés avec les informateurs. Les deux facettes du travail sont ici abordées.

#### 3. 1. « À quoi bon comparer ?<sup>28</sup> »

Je retiens la définition de l'anthropologie par Marc Augé : « La démarche anthropologique prend comme objet d'investigation des unités sociales de faible ampleur à partir desquelles elle tente d'élaborer une analyse de portée plus générale, appréhendant d'un certain point de vue la totalité de la société où ces unités s'insèrent<sup>29</sup> ». Un anthropologue se doit de prendre connaissance d'un lieu, de mettre en place une démarche, une méthode, en ayant comme objectif l'analyse des logiques sociales<sup>30</sup>. Cette méthode, basée sur le décentrement par rapport à ses propres points de référence, et sur les rapports particuliers qu'ils nouent avec les informateurs, permet des éclairages, des allers-retours entre le dedans et le dehors.

---

<sup>27</sup>LAVIOLETTE Karine, 2006, *Le tourisme en Saskatchewan francophone*, thèse soutenue à l'Université Laval (Québec), p. 3

<sup>28</sup>DETIENNE Marcel, 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris : Seuil (Librairie du XX<sup>e</sup> siècle), p. 56

<sup>29</sup>AUGÉ Marc, 1979, *Symbole, fonction, histoire*, Paris : Hachette, pp. 197-198

<sup>30</sup>D'après KILANI Mondher, 2009 (1989), *Anthropologie. Du local au global*, Paris : Armand Colin, p. 30

« Le travail anthropologique implique par définition des comparaisons interculturelles, dans l'espace et dans le temps, entre les particularités et les significations sociales diverses qu'il observe. Il implique un système de réciprocité et d'éclairage mutuel entre des perspectives et des points de vue divers<sup>31</sup> ». Le local et le global sont fortement imbriqués, et à l'exemple de Mondher Kilani, je conçois l'anthropologie comme un moyen d'étude de cette relation étroite entre le particulier et le général, entre une sphère localement située et un système l'englobant avec d'autres : « Les relations mises en évidence au niveau local seront simultanément situées dans le système socioéconomique et culturel global<sup>32</sup> ».

Il est alors certain que l'économie actuelle, dans sa dimension globalisée, est à prendre en compte comme une donnée de terrain. Comme définition de la globalisation, je retiens celle de Marc Abelès :

D'un point de vue anthropologique, on pourrait définir la globalisation comme une accélération des flux du capital, d'êtres humains, de marchandises et d'images et d'idées. Cette intensification des interactions et des interconnexions produit des relations qui transcendent les frontières géographiques et politiques traditionnelles<sup>33</sup>.

Ces accélérations de flux et d'idées ont pour conséquence que des individus éloignés par des distances géographiquement importantes, accèdent malgré tout aux mêmes types d'informations, et développent, parfois, des similarités importantes dans leurs discours et dans leurs actes. Il importe alors d'approcher la globalisation en la considérant « comme un tissu d'interactions que l'on peut appréhender à partir de sites localisés, [et] en analysant des phénomènes susceptibles de faire l'objet d'une ethnographie fine<sup>34</sup> ». George Marcus, qui a fait part de ses propositions concernant les méthodes de l'ethnographie, a développé l'idée que l'ethnographie d'un groupe perd de sa pertinence si elle ne peut être mise en perspective avec d'autres et si le système mondial n'est pas pris en compte<sup>35</sup>. Il n'y a pas d'isolat culturel.

Je ne prétends pas réaliser une ethnographie « multi-située » pour saisir les interconnexions, les flux, de différentes natures, entre les individus. Par mes expériences de terrain, j'espère néanmoins pouvoir mettre en lumière certains mécanismes existant dans notre monde globalisé. J'ai donc eu pour projet de partir du local pour comprendre les logiques sous-jacentes propres, tout en ayant à l'esprit que les sociétés sur lesquelles j'enquête s'intègrent et participent à une dynamique bien plus large.

---

<sup>31</sup>KILANI Mondher, 1992 (1989), *Introduction à l'anthropologie*, Lausanne : Payot Lausanne, p. 41

<sup>32</sup>KILANI Mondher, 2009 (1989), *op. cit.*, p. 31

<sup>33</sup>ABELÈS Marc, 2008, *Anthropologie de la globalisation*, Paris : Payot, p. 37-38

<sup>34</sup>ABELÈS Marc, 2008, *op. cit.*, p. 244

<sup>35</sup>MARCUS Georges E., 1995, « Ethnography in/of the World System : the Emergence of Multi-Sited Ethnography », dans *Annual Review of Anthropology*, pp. 95-117, p. 99

Concernant l'étude des pratiques langagières, il est vrai que « la réalité des langues minoritaires semble à première vue si différente que l'idée d'aborder la question des minorités linguistiques dans une perspective comparative ne va pas nécessairement de soi<sup>36</sup> ». Pourtant, il était clair pour moi qu'il me fallait, comme le formule Monica Heller,

relier la description et l'analyse des pratiques langagières spécifiques à des moments historiques et socialement bien situés, à une description, une interprétation et une explication qui tiennent compte des dynamiques sociales à plus grande échelle, tant dans l'espace social que dans l'espace temporel<sup>37</sup>.

L'ouvrage collectif sur le discours de mise en danger des langues<sup>38</sup>, confrontant différents contextes faisant partie d'un même système m'en a donné un exemple au début de mon recherche<sup>39</sup>. La thèse de James Costa, sur les mouvements de revitalisation linguistique en Provence et en Écosse, m'a aussi confirmé que la démarche comparative était appropriée et pouvait s'avérer fructueuse<sup>40</sup>.

J'ai fixé d'abord un terrain en Bretagne, et précisément en Basse-Bretagne. En effet, résidant à Brest et inscrite à l'université de la ville depuis quatre ans au début de ma thèse, j'ai construit ma problématique en tenant compte du contexte linguistique breton. Cependant, je tenais à pouvoir le mettre en perspective, par moi-même, et pas seulement grâce à la littérature scientifique.

Pour cela, j'ai effectué un terrain là où le français n'est pas toujours perçu comme « un voisin envahissant<sup>41</sup> ». Prendre deux terrains d'investigation était aussi un moyen supplémentaire de ne pas se focaliser sur la langue mais bien sur des locuteurs, des sujets, des individus.

---

<sup>36</sup>CHARBONNEAU François, 2010, « La question des minorités linguistiques aujourd'hui. L'intérêt de l'approche comparative », dans *Glottopol, Revue de sociolinguistique en ligne*, n°16, [http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero\\_16/gpl16\\_01charbonneau.pdf](http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_16/gpl16_01charbonneau.pdf) [consulté le 31/01/2011, le 19/02/2013], p. 1

<sup>37</sup>HELLER Monica, 2002, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris : Éditions Didier, p. 9

<sup>38</sup>HELLER Monica, DUCHENE Alexandre, 2008, « Discourses of endangerment : Sociolinguistics, globalization and social order », dans HELLER Monica, DUCHENE Alexandre (sous dir. de), *Discourses of Endangerment. Ideology and Interest in the Defence of languages*, London : Continuum, pp. 1-13. p. 2

<sup>39</sup>Voir par exemple MOÏSE Claudine, 2007, « Protecting French : The view from France », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *Discourses of endangerment. Ideology and Interest in the Defence of languages*, London/New-York : Continuum, pp. 216-241

PUJOLAR Joan, « The future of Catalan : Language endangerment and nationalist discourses in Catalonia », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *Discourses of endangerment. Ideology and Interest in the Defence of languages*, London/New-York : Continuum, pp. 121-148

Joan Pujolar décrit, à partir d'articles de presse, la façon dont le débat, à propos de l'avenir de la langue catalane, est mené dans la sphère sociale et politique et quels en sont les impacts dans la société catalane.

<sup>40</sup>COSTA James, 2010, *Revitalisation linguistique : discours, mythes et idéologies, Approche critique de mouvement de revitalisation en Provence et en Écosse*, thèse soutenue à l'Université Stendhal-Grenoble III

<sup>41</sup>LE DÛ Jean, 2003, « Un voisin envahissant : le français dans la langue bretonne », dans *Regards étonnés de l'expression de l'altérité. à la construction de l'identité*, Brest : Les Amis de Gaël Milin, pp. 503-512

J'ai très vite pensé à enquêter au Canada, connaissant le Québec et le contexte acadien au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, plusieurs démarches universitaires allaient dans le sens de ce croisement d'expériences et de recherches des deux côtés de l'Atlantique<sup>42</sup>. Il m'a semblé que « l'étude du milieu minoritaire francophone au Canada nous renseigne sur l'évolution de la francophonie canadienne en général [...], mais aussi et surtout sur la francophonie internationale, et sur les minorités linguistiques en général<sup>43</sup> ».

Dans le cadre d'une rencontre de travail à Brest entre des chercheurs et universitaires bretons et canadiens (du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan en particulier), Jean-François Simon, mon directeur de recherche, m'a présenté Dominique Sarny, alors directeur de l'Institut français de Regina, en Saskatchewan. C'était en 2006. Un contact s'est ainsi créé. Je ne connaissais rien de la Saskatchewan. Après des recherches bibliographiques (peu nombreuses d'ailleurs concernant la francophonie de cette province), j'ai choisi d'en faire mon second lieu d'enquête. Le contexte fransaskois comportait, au prime abord, des similitudes avec celui que je connaissais en Bretagne. Des locuteurs du français étaient en position minoritaire dans un milieu majoritairement anglophone. La langue, bien que parlée, commençait à l'être moins. Apparemment, la transmission familiale du français déclinait lentement. Mais, le statut des deux langues différait. Restait à s'y rendre. Ce que j'ai fait une première fois en février 2007. Je n'étais alors pas encore inscrite en thèse. Ce premier terrain, cet aperçu élémentaire, m'a conforté dans mon idée que la Saskatchewan pouvait apporter un éclairage enrichissant.

Bretagne et Saskatchewan m'ont donc permis de relever, dans le cadre des transmissions linguistiques et familiales, « les logiques locales qui se mettent en place en rapport avec les logiques globales de plus en plus envahissantes<sup>44</sup> ».

### **3. 2. Terrains en Bretagne et en Saskatchewan**

Pour effectuer le(s) terrain(s), il a fallu observer, constater par moi-même, persuadée que

[...] c'est bien dans la mise en présence de l'ethnologue et d'un groupe particulier que l'on voit l'acte fondateur non seulement d'une expérience personnelle de l'altérité sociale et culturelle mais bien de la discipline elle-même. Face, par exemple, aux empiétements éventuels de

---

<sup>42</sup>LERAY Christian, MANZANO Francis (sous dir. de), 2003, *Langues en contact*, Rennes : PUR (Cahiers de sociolinguistique n°7)

<sup>43</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, , 2003, « La francité ré-imaginée », dans HELLER Monica, LABRIE Normand (sous dir. de), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon (Belgique) : E. M. E et Intercommunications, pp. 403-419, p. 413

<sup>44</sup>KILANI Mondher, 1996 (1989), *op. cit.*, p. 300

l'histoire ou de la sociologie, le "terrain" fait la différence, qualifiant à la fois le chercheur et son champ de connaissance<sup>45</sup>.

Les données issues du terrain sont ici essentielles, et c'est pourquoi j'y consacre une grande partie de ma thèse. Le terrain, vécu comme une étape, a été le point de départ de la recherche. Les problématiques posées avant les terrains *in situ* ont été bousculées, et tout en en gardant la trame, elles se sont transformées au fur et à mesure des rencontres et au fil du traitement des matériaux de terrain.

Mon enquête, en Basse-Bretagne et en Saskatchewan, a été ponctuée de rencontres, d'entretiens, d'observations, de recueils de documentations diverses, sur le terrain comme à distance, allant de la plaquette vantant l'intérêt d'une école fransaskoise à la politique linguistique du Conseil régional de Bretagne, en passant par la presse canadienne ou française.

Le premier objectif était donc de rencontrer des personnes, de tous âges, afin de confronter, par la suite, les expériences selon la génération d'appartenance, en Basse-Bretagne comme en Saskatchewan.

Les informateurs étaient tous issus d'une famille dans laquelle le breton en Bretagne ou le français en Saskatchewan avait été parlée (ou l'était encore), dans la filiation, et par les générations antérieures. Certains maîtrisaient la langue, d'autres pas.

Pour la plupart, les entrevues ont été menées au domicile des interlocuteurs. J'ai aussi voulu interroger des personnes exerçant des responsabilités stratégiques et politiques en faveur de la pratique de ces deux idiomes. Le panel des informateurs en Bretagne et en Saskatchewan est assez diversifié. Je l'ai détaillé en annexe en tentant de synthétiser les points importants à retenir pour chaque personne, ou chaque couple, à propos de leurs représentations sur les transmissions de la langue dans leur filiation<sup>46</sup>.

Pour des raisons d'anonymat, les prénoms des informateurs ont été modifiés et les noms de familles ne sont pas mentionnés. Apparaissent en revanche les prénoms et les noms des représentants politiques et de leurs collaborateurs, considérant que leurs discours ne sont pas confidentiels, et que même dans le cadre d'un entretien, ils restent publics. C'est un parti pris imparfait, car comme l'explique Florence Weber,

la première imperfection de l'anonymat tient au fait que la liste des éléments indispensables à la production du savoir sociologique suffit bien souvent à reconnaître la personne concernée. L'anonymat est alors de façade, et le choix d'un pseudonyme ne résout pas deux questions cruciales, celle de la confidentialité des entretiens dans le milieu d'interconnaissance de

---

<sup>45</sup>FABRE Daniel, 1992, « L'ethnologue et ses sources », dans ALTHABE Gérard, FABRE Daniel, LENCLUD Gérard (sous dir. de), *Vers une ethnologie du présent*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, pp. 39-55, p. 42

<sup>46</sup>Voir en annexe 1. Pour obtenir des précisions sur les principaux informateurs, se référer à l'annexe 2 pour la Bretagne et à l'annexe 3 pour la Saskatchewan.



l'enquêté, celle de l'image de soi renvoyée à l'enquêté, qui peut se sentir remis en cause, voire trahi, par l'analyse sociologique<sup>47</sup>.

Au fil de l'analyse, j'ai tenté de concilier l'anonymat et la confidentialité des informateurs. Un des compromis, en plus de la modification de leurs prénoms, a été de ne pas préciser les villes dans lesquelles ils résident, et donc certaines localités dans lesquelles j'ai effectué mon terrain. Je suis malgré tout bien consciente que la falsification des noms propres ne suffit sans doute pas.

### 3. 2. 1. Ici...

Le terrain breton a été effectué de 2007 à 2011 pour ce qui relève des entretiens. J'avais une bonne connaissance du contexte, puisque j'y habitais. D'être sur place m'a procuré un gain de temps important. Mon observation a été quasi permanente, y compris pendant l'écriture de la thèse. En Bretagne, j'ai décidé de limiter mon terrain à la Basse-Bretagne. Cela m'a paru cohérent car la langue bretonne est historiquement parlée dans cette partie de la région. Sinon, comment suivre à travers les générations le parcours biographique de l'idiome ? Pour des raisons de commodités, il est vrai, mes entretiens et mes rencontres, formels ou non, ont été réalisés à une heure de voiture maximum de Brest, exception faite pour ceux menés dans le Morbihan.



Localisation des informateurs en Bretagne

<sup>47</sup>WEBER Florence, 2008, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », dans *Genèses*, n°70, pp. 140-150, p. 142

Avant mon inscription, j'ai suivi pendant un semestre les enseignements de la première année universitaire du cursus de langue bretonne. J'ai ainsi cotoyé des étudiants parlant breton, issus pour la plupart des établissements immersifs. En Basse-Bretagne, il est aisé de discuter avec des non-locuteurs du breton, puisqu'ils constituent une majorité de la population de la région, et aussi de mes connaissances. J'ai alors surtout pratiqué des conversations informelles avec prises de notes. J'ai remarqué que la langue bretonne est facilement un sujet de débat entre les individus, sources d'informations non négligeables pour moi. J'ai malgré tout réalisé des entretiens plus formels avec huit personnes ne connaissant pas le breton. Ce fut notamment le cas avec des parents ayant scolarisé leurs enfants dans une école bilingue breton/français. Une discussion avancée avait été organisée chez l'un d'eux autour d'un café, regroupant ainsi les membres de quatre familles.

J'ai interrogé des locuteurs premiers du breton, dix dans le cadre d'entretiens formels. Ce sont surtout des hommes et des femmes âgés d'au moins 70 ans. Certains ont refusé de me rencontrer, jugeant qu'ils n'avaient rien d'intéressant à me raconter. J'ai également été à trois reprises dans une maison de retraite finistérienne dans laquelle j'ai pu échanger de manière privilégiée, sans enregistrement, avec quatre femmes. Ces visites m'ont permis, par la suite, d'assister à une réunion organisée par Ti ar Vro Leon qui avait pour but d'affiner la mise en place d'un lexique et de petites conversations écrites à destination des personnels de santé au contact de personnes bretonnantes.

Je me suis entretenue avec onze personnes pour qui le breton est la langue seconde. Beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui (ou ont été) enseignants dans des classes bilingues.

J'ai suivi deux stages de breton d'une semaine à Stumdi, un centre de formation au breton, à Landerneau, en 2007 et 2008, qui furent l'occasion de collecter les propos tenus à la fois par les formateurs et par les autres stagiaires. Dans ce cadre précis, j'avais surtout le rôle d'une simple stagiaire, et non celle d'une chercheuse menant son enquête.

Je me suis rendue à des portes ouvertes d'écoles, j'ai assisté à plusieurs manifestations ayant comme prétexte la langue bretonne.

Enfin, j'ai recueilli le discours de personnes en charge de la langue bretonne et des politiques linguistiques : le chargé de mission à la langue bretonne du Conseil général du Finistère en 2008 (que j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois dans d'autres contextes), la chargée de mission Quêteurs de mémoire au Conseil général du Finistère en 2008, la chargée de mission aux langues bretonnes à la Région Bretagne en 2009, l'élu régional en charge des langues bretonnes en 2008 et la troisième vice-présidente de la Région Bretagne en charge des langues bretonnes qui est aussi présidente de l'Office Public de la langue bretonne/*Ofis Publik ar brezhoneg* en 2011.

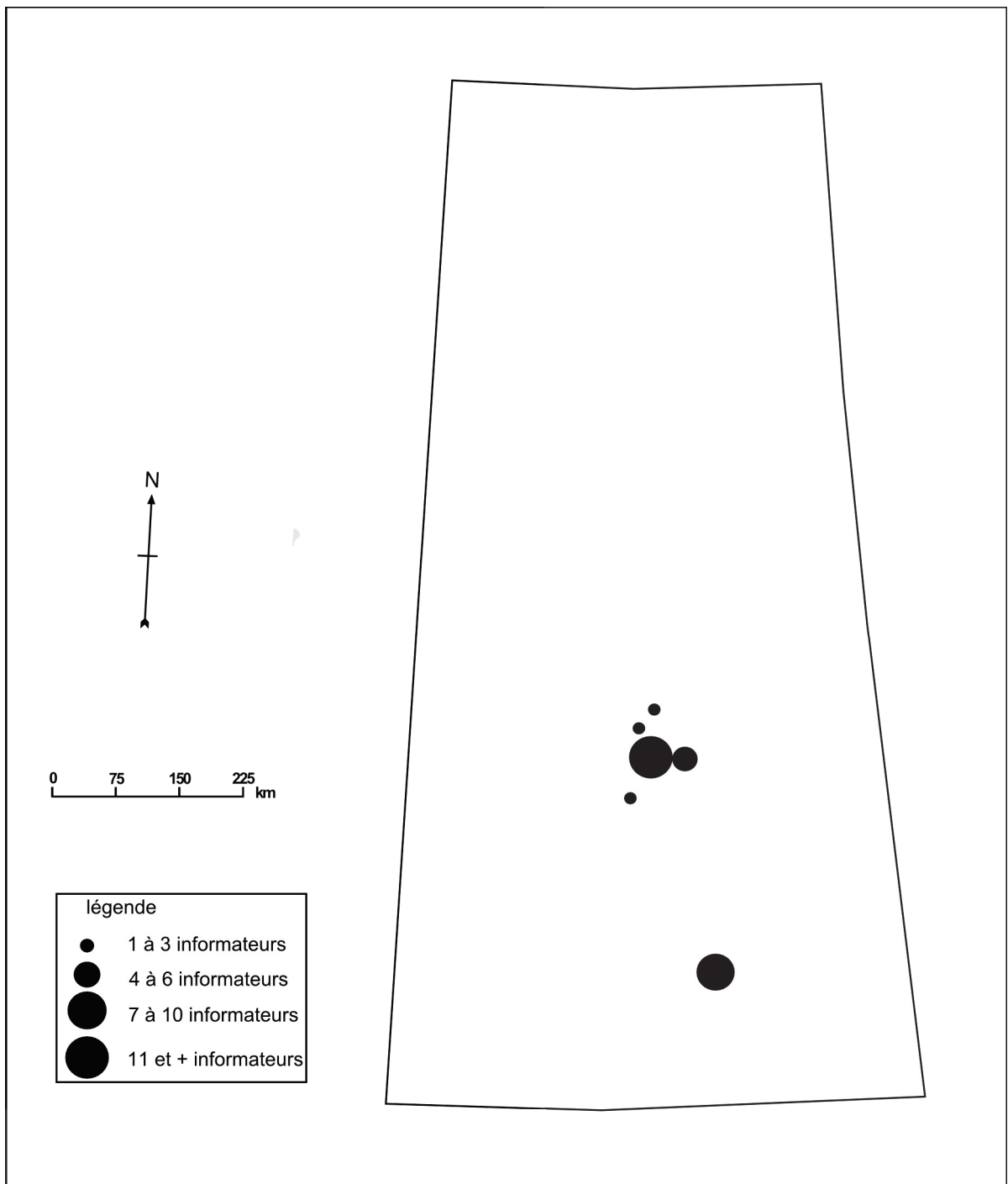
Au total, je dispose de dix-neuf entretiens enregistrés et retranscrits et de quatorze autres réalisés avec prises de notes (en ne comptant que ceux réalisés de manière formelle).

Pendant tout le travail de thèse, le terrain a aussi été une recherche d'informations, notamment à travers l'actualité régionale. En effet, les prises de position et les politiques à concernant les « langues de Bretagne », et donc leurs locuteurs, ont évolué entre 2007, début de ma thèse, et 2013, son point final. Habiter près de Brest m'a permis de relever, avec l'aide de complices, de manière régulière, les articles traitant de la langue bretonne dans la presse locale et régionale, et grâce à un proche de collecter soigneusement les pages « Spered ar vro » du jeudi dans *Le Télégramme*, quotidien breton particulièrement lu dans le Finistère. J'ai suivi l'évolution législative et constitutionnelle liée aux « langues régionales ». J'ai également réussi à amasser de la documentation distribuée par les écoles Diwan, les associations de classes bilingues, la Région Bretagne, le Conseil général du Finistère en vue de promouvoir le breton et sa pratique.

Comme tous les ethnologues, j'ai tenu un carnet de terrain au fur et à mesure, condensant mes impressions, mes expériences, mes observations.

### **3. 2. 2. ...et là-bas**

Je me suis rendue à deux reprises en Saskatchewan. Une première fois en plein hiver, en février 2007 (trois semaines), la rudesse du climat réduisant nettement mes déplacements (j'ai connu les -38°C) et le blizzard tombant rapidement. J'étais logée dans la résidence de l'Université de Regina, grâce à l'Institut français. Mon investigation s'était donc limitée à la capitale de la province dont l'avantage est de concentrer plusieurs acteurs connus de la communauté fransaskoise : l'Institut français, la Société historique par exemple. Je suis retournée dans les Prairies, au printemps 2008, avec ma fille âgée d'un an : j'étais alors basée dans un village historiquement francophone qui concentrait de nombreuses personnes issues de familles parlant français. Nous étions hébergées chez un couple dont le français était la langue d'usage. En effet, Rita et Louis m'ont aidée dans ma recherche d'informateurs (ce qui comporte aussi des pièges), me faisant gagner un temps précieux. Vivre à leur contact m'a également permis de mieux comprendre le quotidien d'un « vivre ensemble » en français, dans une famille en Saskatchewan. J'ai ainsi pu atteindre cette intimité si difficilement perceptible par le seul intermédiaire des entretiens.



Localisation des informateurs en Saskatchewan

En Saskatchewan, la population anglophone, majoritaire numériquement, n'a pas d'ascendants francophones, et ne connaît donc pas le français (à moins de l'avoir appris). Les autres personnes ne le maîtrisant pas sont celles qui ne l'ont pas reçu de leurs parents, par ailleurs francophones. J'ai réussi à rencontrer les deux cas de figure.

J'ai mené trente et un entretiens auprès de locuteurs premiers du français, leur pratique de la langue pouvant être très différente d'une personne à l'autre. L'âge est assez variable (entre 18 et 85 ans).

Enfin, je me suis entretenue, souvent longuement, avec dix locuteurs du français de langue seconde, c'est-à-dire des personnes anglophones ayant appris le français. Là aussi, les individus sont de toutes générations confondues. Je ne compte pas ici tous les étudiants avec qui j'ai discutés lors de mon séjour à Regina en 2007 dans la rotonde de l'Institut français. J'ai eu l'occasion de mener une discussion avec une classe de douzième année (l'équivalent de la terminale en France) dans une école fransaskoise.

J'ai également échangé avec les membres de l'Institut français lors de mon séjour en 2007, notamment avec Frédéric Dupré, qui avait la fonction de coordonnateur du Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM) et avec Dominique Sarny, alors directeur de l'Institut.

Trente-six entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Six autres ont été réalisés avec prises de notes. Étant donné que je résidais chez des informateurs, les discussions ont été nombreuses, avec eux et l'ensemble de leur famille. J'ai tenu un carnet de terrain, reprenant notamment mes impressions du moment, issues de mon expérience, mes observations quotidiennes, et le résumé des entrevues informelles.

De la même manière qu'en Bretagne, j'ai tenté de relever des articles dans le journal local *Eau vive*, dans la presse nationale à la fois sur place et à distance. J'ai recueilli la documentation fournie par les écoles fransaskoises, par les centres communautaires francophones en faveur de la pratique du français. Ne pouvant pas revenir chaque année en Saskatchewan, j'ai essayé de suivre les évolutions, notamment institutionnelles et législatives, grâce à la toile Internet. Il aurait fallu au moins y retourner en 2010 ou 2011, et inévitablement, je le crains, mon terrain en Saskatchewan comporte des failles.

### **3. 2. 3. Des obstacles... ?**

Les difficultés des terrains n'ont pas été de même nature en Bretagne et en Saskatchewan.

En Basse-Bretagne, n'appartenant à aucun réseau qualifié de bretonnant, j'ai mis du temps à entrer en contact avec des informateurs potentiels. Je connaissais peu de personnes dont les membres de la famille avaient le breton comme langue première, et qui acceptaient d'en discuter.

De plus, même si le breton est visible en Basse-Bretagne et bien qu'il soit devenu un sujet de conversation, en parler, dans sa famille ou avec une personne extérieure, peut se révéler difficile. J'ai alors essuyé quelques refus. Évoquer le breton paraît être particulièrement délicat

pour les locuteurs ayant le breton comme langue première, et ne l'ayant pas transmis à leurs enfants : « Je n'ai rien d'intéressant à vous dire »..., ai-je entendu.

Certaines pistes ont été infructueuses. Je m'étais mise en contact avec plusieurs écoles (bilingues ou d'immersion), espérant ainsi pouvoir rencontrer, par leur intermédiaire, des familles. Sans résultat. Il fallait sans doute passer par l'inspection académique ou le rectorat au préalable.

Enfin, mon regard extérieur sur la langue bretonne, illustré particulièrement par ma connaissance minimaliste de celle-ci, a conduit certains informateurs à souligner : « Comment faire une recherche sur la transmission du breton quand on ne parle pas breton ? » Ils m'ont fait ainsi comprendre que, ne maîtrisant pas cette langue, je n'avais aucune légitimité à faire une recherche à son sujet. Je rétorquais que mon objet principal de recherche étant la transmission, ma faible connaissance de la langue n'entravait pas ma démarche. Je l'ai davantage considérée comme un atout, me permettant ainsi d'éviter une confusion entre une action et une recherche car, comme l'écrit Ronan Barré, un amalgame apparaît parfois entre l'objet d'étude de certains « spécialistes<sup>48</sup> » et le « théâtre de leurs activités ». Tous les entretiens ont été menés en français, ce qu'ont pu regretter certains informateurs, il est vrai. Petit exemple :

- C'est pas grave, c'est pas grave [de ne pas parler breton]...
- C'est pas une obligation de parler breton, mais pour nous c'est une obligation de parler français.
- Votre génération n'est pas responsable de ça !

Cependant, tous les informateurs maîtrisent très bien le français, conséquence de l'affaiblissement de la pratique du breton. Certains sont bilingues français/breton. Je reconnais une entrave liée à ma méconnaissance du breton : celle de ne pas avoir pu analyser de manière plus approfondie la presse en langue bretonne.

Les difficultés concernant le terrain en Saskatchewan ont été d'un autre ordre. D'abord, de manière évidente, le Canada n'est pas un pays voisin de la France. Le terrain nécessite donc de bloquer du temps pour s'y rendre, et un coût non négligeable. Pour mon premier séjour là-bas, ma méconnaissance du contexte était totale : j'avais tout à apprendre, ce qui peut aussi être considéré comme un avantage, me donnant l'occasion d'exercer un regard neuf. Ensuite, les distances sont longues entre les localités, et les villages éloignés les uns des autres. J'ai, en effet, l'impression d'avoir passé beaucoup d'heures sur les chemins de « gravelle<sup>49</sup> » pour me rendre chez les informateurs, ou pour simplement aller chercher de l'information. Que ce soit en

<sup>48</sup>BARRÉ Ronan, 2007, *Les langues celtiques, entre survivance et renouveau élitiste*, Rennes : PUR p. 84

<sup>49</sup>Le terme « gravelle » est utilisé par les informateurs : des « routes de gravelle ». D'après le Nouveau Petit Robert, ce mot est issu de l'anglais, emprunté à l'ancien français et signifie gravier, et est usité au Canada. REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *Le Nouveau Petit Robert*, Paris : Dictionnaires Le Robert

Bretagne ou en Saskatchewan, évoquer la non-transmission reste un sujet délicat. Enfin, je n'ai pas réussi à rencontrer des locuteurs premiers du français l'ayant délaissé. Deux exemples : une femme a brusquement raccroché son téléphone alors que je tentais de lui expliquer ma démarche, en anglais, et une seconde, après m'avoir fixé un rendez-vous chez elle, n'était pas à son domicile. Comment faut-il interpréter ces deux expériences malheureuses ?

Sur les terrains, j'ai rarement rencontré à deux reprises des informateurs dans le cadre formel de l'entretien. L'incompréhension face à ma nouvelle requête était grande. J'ai fait à mon tour l'expérience de Caroline Legrand qui déclare que « pensant nous *avoir tout dit*, imaginant probablement aussi que tout ne *nous intéressait pas*, nos informateurs n'ont pas toujours compris pourquoi nous leur avons demandé d'être de nouveaux interrogés. Dans la pratique ethnographique, ces incompréhensions sont banales<sup>50</sup> ».

#### 4. Trouver ma place sur le terrain

Ce sont [...] les réajustements permanents des hypothèses par les faits, les décalages et rapprochements constants entre enquêteur et enquêtés, qui font l'efficacité et la fécondité spécifiques du travail sur le terrain, au fond son inconfort<sup>51</sup>.

Comme je l'ai déjà indiqué, ma place en tant que chercheur n'a pas été la même en Bretagne et en Saskatchewan. Une réflexion en a découlé, essentielle dans mon cheminement. Non pas que ma recherche porte sur les relations que peuvent entretenir les informateurs et le chercheur, mais il me semble que sans cette mise à distance, cet examen de ma présence, je serai passée à côté d'informations et de nuances : il m'a paru par exemple crucial d'essayer de comprendre les refus d'entretiens que je viens de signaler.

En Bretagne, j'ai appréhendé le proche, en même temps que l'étranger. Je pouvais appliquer mon questionnement à ma propre famille. Mon grand-père maternel était bretonnant et à parler à ses filles en français. Je ne l'ai quasiment jamais entendu parler sa langue première. De quelles manières la transmission du breton s'était-elle interrompue ?

J'ai été, parfois, une étrangère chez moi, confrontée aux idées des informateurs, qui m'ont percutée, sans que jamais je ne puisse vraiment prendre position, du moins en mon for intérieur. En effet, vis-à-vis de la langue bretonne, j'étais loin des préoccupations de certaines personnes que j'ai pu rencontrer. Les prises de contact en ont été freinées.

---

<sup>50</sup>LEGRAND Caroline, 2004, *Les quêteurs de parenté. Rechercher ses origines et établir sa généalogie dans l'Irlande contemporaine*, thèse soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris)

<sup>51</sup>DE LA SOUDIÈRE Martin, 1988, « L'inconfort du terrain », dans *Terrain*, n°11, <http://terrain.revues.org/index3316.html> [consulté le 31/05/2010], p. 2

Dans mon quotidien, je ne cherche ni à défendre ni à disqualifier les intérêts des locuteurs bretonnants. Je ne m'engage pas pour la « défense de la langue », sans pour autant nuire à cette démarche. Ceci a provoqué chez moi un « inconfort<sup>52</sup> » dans l'étape de terrain, et dans une certaine mesure aussi, dans l'écriture de la thèse. En Bretagne, j'ai oscillé « en permanence entre deux statuts, professionnel (celui au nom duquel on est là), et personnel (celui dont on ne peut se départir)<sup>53</sup> ». Les informateurs les plus âgés cherchaient d'abord à savoir si je parlais breton. Quelques brèves questions sur ma situation familiale, pas plus. Les autres me demandaient si ma fille était scolarisée dans une école en breton.

Ma situation au Canada a intrigué davantage, et j'ai ressenti l'« inconfort » dans le terrain comme bien plus limité. Peut-être, parce que les informateurs ne me demandaient pas, implicitement, de prendre position. Ma présence a suffi à leur apporter une réponse. Être chez eux leur démontrait, de leur point de vue, que je ne venais pas là pour aller contre leur pratique, bien au contraire. Au Canada, tout en recevant un très bon accueil, j'ai cherché une légitimité à regarder l'Autre. J'ai intrigué, suscité de la curiosité. Je parlais la langue de la « minorité », ce qui était bien vu. Mon implication a été perçue bien différemment qu'en Bretagne. Je venais de France. Pour mon premier terrain, j'étais enceinte. Lors du second, j'ai passé beaucoup de temps dans un village de la province avec ma fille m'accompagnant partout, y compris pour les entretiens. Dans les deux cas, il m'a semblé que j'inspirais une certaine empathie (voire sympathie) et ma présence a été remarquée. Les Fransaskois me questionnaient sur la langue bretonne, sur la situation des langues en France. Par exemple, une des femmes que j'ai rencontrée avait fait un séjour récent en Bretagne, sur les pistes de ses « ancêtres » et prenait plaisir à savoir si je connaissais ou non les endroits qu'elle avait visités. En 2008, on savait chez qui j'étais hébergée. Un des rapporteurs locaux du journal francophone *L'Eau vive* a même écrit un petit article à mon sujet. L'antenne saskatchewanaise de Radio-Canada m'a contactée pour évoquer ma recherche dans une émission provinciale. Les informations circulent vite dans ce qu'il est convenu d'appeler la communauté. Mon travail était perçu comme un apport non négligeable pour défendre la « cause fransaskoise ». Les recherches universitaires sur le fait francophone en Saskatchewan manquent pour pouvoir ensuite « avoir du renfort », pour « soutenir » la pratique de la langue. Je suis malgré tout bien consciente qu'en écrivant cette thèse je produis aussi un discours et que je me positionne scientifiquement.

De plus, tout au long de cette démarche d'enquête, j'ai eu à l'esprit la phrase de Martin de la Soudière : « Qu'est-ce que faire du terrain, si ce n'est tirer les vers du nez -osons l'expression- à une population qui, à la fois, ne demande rien, et n'en aura jamais de bénéfice tangible ?<sup>54</sup> »

---

<sup>52</sup> Terme repris de DE LA SOUDIÈRE Martin, 1988, *op. cit.*

<sup>53</sup> DE LA SOUDIÈRE Martin, 1988, *op. cit.*, p. 4

<sup>54</sup> DE LA SOUDIÈRE Martin, 1988, *op. cit.*, p. 5



D'après Jean-Pierre Olivier de Sardan,

[...] l'enquête de type anthropologique se veut au plus près des situations naturelles des sujets – vie quotidienne, conversations –, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances *in situ*, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du « point de vue de l'acteur », des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones<sup>55</sup>.

Qu'entendre par « interaction prolongée » ? Si l'on considère qu'habiter sur le lieu de son terrain est une forme d' « interaction prolongée », alors oui, mes enquêtes en Bretagne, comme en Saskatchewan, s'insèrent dans ce cadre. Cependant, malgré les observations, les recoupements d'informations, le séjour sur place, une grande partie de mes données est constituée par des entretiens. Pour les deux terrains, j'aurais voulu interroger, idéalement, chaque génération des familles rencontrées. Comme je l'ai dit précédemment, cela n'a pas été possible pour plusieurs raisons. Les contraintes géographiques tout d'abord, et ensuite le fait que ce n'est pas parce qu'une personne accepte de me rencontrer que ses parents adopteront la même attitude. Cette « interaction prolongée » comporte nécessairement cette part essentielle du travail qu'est l'observation participante.

Telle que Malinowski l'a théorisée, l'observation participante se fonde avant tout sur un lieu et sur une coupure. Un lieu bien circonscrit, un village, où le chercheur peut prendre part aux multiples activités qui font le quotidien des gens d'"une communauté", mais surtout un lieu où le chercheur est le seul de son espèce, où il est étranger. [...]. Or, le problème qui se pose à nombre d'entre nous désormais c'est justement la difficulté voire l'impossibilité d'un tel dépaysement. [...] En outre, les vies et les pratiques des gens auxquels nous nous intéressons sont, le plus souvent, très largement délocalisées ou plutôt multi-situées dans la mesure où elles se déploient dans des espaces plus ou moins vastes rendant le partage de leur quotidien plus compliqué<sup>56</sup>.

Convaincue alors moi aussi (mais moins maintenant) que mon terrain, surtout en Bretagne, ne pouvait être correct compte tenu de ses modes d'agencement, j'ai longtemps cherché à améliorer, parfaire mon recueil de données, en multipliant les entretiens. Mon terrain était-il assez approfondi ? Mes observations et mon imprégnation étaient-elles suffisantes ? Il ne correspondait pas aux idées préconçues que j'avais de la pratique du terrain. En Bretagne,

<sup>55</sup>DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1995, « La politique du terrain », dans *Enquête*, <http://enquete.revues.org/document263.html> [consulté le 20/10/2009]

<sup>56</sup>HÉRAULT Laurence, 2007, « Faire de l'anthropologie en terrain "terrain transsexuel" », dans LESERVOISIER Olivier, VIDAL Laurent, *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Paris : Éditions des archives contemporaines, pp. 97-107, p. 98-99

je ne m'étais pas intégrée complètement dans un groupe, je n'avais pas vécu avec eux en permanence. Je ne peux pas dire que j'ai noué des relations privilégiées avec des informateurs. En Saskatchewan, j'ai partagé le quotidien d'une famille, une parmi d'autres. J'entretiens encore des liens avec elle. Bref, j'avais (et j'ai) le sentiment que « faire du terrain ne va pas de soi<sup>57</sup> », tout en étant particulièrement enrichissant.

Avec le recul, il me paraît évident qu'il était difficile de mettre en place d'autres méthodes, compte tenu du contexte de transmission choisi, c'est-à-dire la famille et la filiation, et de l'éclatement des périodes et des espaces de l'observation-participante. Cela dit, comme Janet Carsten,

j'ai trouvé quelque peu déstabilisant cette manière de rentrer chez les gens sans rien savoir d'eux ou presque, pour enregistrer leurs réflexions sur des expériences intimes. J'en ressortais quelques heures plus tard et je rentrais chez moi avec la sensation d'avoir reçu une dose intense mais désincarnée de leurs histoires personnelles. J'étais également très consciente de mon ignorance de la manière dont ces récits d'expériences s'accordaient avec le reste de leurs vies et de leurs relations de parenté<sup>58</sup>.

Le temps a été une forte contrainte : je l'ai déjà brièvement souligné. Il a fallu, pour le terrain, du temps disponible des informateurs... Par exemple, en Saskatchewan, au printemps 2008, c'était la période des travaux sur les parcelles de culture. Ensuite, il y eut la grande fête organisée par les familles pour la graduation<sup>59</sup> d'un de leurs enfants. Cela les accaparait énormément.

Avec l'entretien, l'accès à l'intimité peut être difficile et le domaine du « [...] non-dit, de l'ignoré ou du dissimulé (de bonne ou de mauvaise foi)<sup>60</sup> » difficilement appréhendable. Quand un informateur raconte son parcours et celui de sa famille, et de surcroît, avec un objet précis (la langue), c'est son regard que je capte, ses représentations sur une réalité.

Je finirai cette présentation méthodologique en reprenant les mots de Christian Ghasarian évoquant la subjectivité, contrôlée (?) de l'ethnologue.

L'ethnologue n'est pas un être objectif observant des objets mais un sujet observant d'autres sujets. S'il s'efforce d'entrer sur le terrain avec un « esprit ouvert », l'ethnographe, quelles que soient ses bonnes intentions, n'est pas exempt de préconceptions et de présupposés (que l'on trouve déjà dans le choix du sujet, du lieu géographique et des personnes à étudier)<sup>61</sup>.

<sup>57</sup>DE LA SOUDIERE Martin, 1988, *op. cit.*, p. 3

<sup>58</sup>CARSTEN Janet, 2006, « L'anthropologie de la parenté : au-delà de l'ethnographie ? », dans *ethnographiques.org*, n°11, <http://ethnographiques.org/2006/Carsten.html> [consulté le 26.05.2010]

<sup>59</sup>Cérémonie marquant la fin des études secondaires

<sup>60</sup>GODELIER Maurice, 1996, *L'énigme du don*, Paris : Flammarion (Champs), p. 85

<sup>61</sup>GHASARIAN Christian, 2004, « Introduction. Sur les chemins de l'ethnographie réflexive », dans GHASARIAN Christian (sous dir. de), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques*,

Bien consciente de mes « préconceptions » et de mes « présupposés », avant et pendant tout le travail de recherche, j'ai tenté de développer des méthodes de descriptions et d'analyse permettant à ma subjectivité, non pas de disparaître, mais d'être moins envahissante.

En tant que doctorante, j'ai cherché à réaliser un terrain complet : je voulais rencontrer tous les cas possibles de transmissions familiales du breton et du français. Or, cela n'a pas été concrétisable dans le délai qui m'était imparti. J'ai alors fait le deuil, d'une certaine manière, d'un terrain au très long cours. Néanmoins, il me semble avoir fait le maximum avec les contraintes qui étaient les miennes. La durée du terrain au Canada est moins importante que celle passée en France. Pourtant, mes séjours canadiens ont été essentiels dans la construction de la recherche et de l'analyse. Sans l'éclairage d'une situation étrangère à celle de la Bretagne, mon cheminement intellectuel aurait été plus périlleux et mes observations sans doute moins appropriées, malgré la connaissance d'autres études. L'expérience directe a été primordiale.

Enfin, ce travail a fait l'objet de remises en question permanentes, particulièrement dans la manière de mener le travail. Ma légitimité en tant que chercheur face à l'informateur m'a souvent préoccupée.

Financée par la Région Bretagne, pendant trois ans grâce à l'obtention d'une allocation recherche doctorale (ARED), et m'inscrivant dans « les priorités régionales », mon travail n'a pourtant pas une visée partisane. Il n'exprime pas non plus une nostalgie d'un passé, pas si lointain. Je pense, comme Marc Augé, que « les anthropologues ne sont pas des pourvoyeurs de rêves ; ils ne sont pas là pour répondre au manque de ceux qui protestent contre le présent en leur offrant la drogue d'un passé ou d'un ailleurs travestis<sup>62</sup> ».

En revanche, l'ethnologue, par son travail, donne à voir, à tous les acteurs, un point de vue, parmi d'autres, qui peut aider à la prise de décisions. Dans tous les cas, la situation actuelle des locuteurs du breton et de ceux du français en Saskatchewan mérite qu'on s'y intéresse.

## 5. Objectifs et organisation de la thèse

Dans ce travail de recherche, j'ai fixé plusieurs objectifs.

Pour comprendre les logiques de transmission, il faut d'abord les **décrire**. Le premier objectif est donc d'établir une description, à partir des observations, du recueil de discours, des représentations sur les transmissions familiales dans les filiations où le breton en Bretagne et le français en Saskatchewan ont été parlés par les générations précédentes. Ces discours, ces représentations émanent des expériences personnelles, partagées, racontées en famille. Cette

---

*nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, pp. 5-33, p. 10-11

<sup>62</sup>AUGÉ Marc, 1979, *op. cit.*, pp. 192-193

démarche descriptive a pour intérêt de mettre au jour les différentes trajectoires de la langue dans les familles.

Le terrain canadien permet ici d'éclairer le cas breton. Il ne s'agit pas d'une comparaison stricte. L'objectif visé, à travers ces deux terrains, est l'articulation du local et du global, qui autorise l'ethnologue à « des mises en perspective des différents niveaux de réalité auxquels celui-ci se trouve confronté dans sa pratique de terrain et dans sa construction intellectuelle de l'objet anthropologique<sup>63</sup> ».

Connaître les trajectoires de l'objet langue rend possible la compréhension des dynamiques en place entre les individus. Le deuxième objectif est d'**explicit**er ces dynamiques en place dans les deux contextes, de les mettre en perspective et de dégager le rôle de chaque génération, particulièrement celles des grands-parents (ceux qui ont pu arrêter de transmettre) et des petits-enfants (qui aimeraient parfois recevoir la langue). Ce qui se passe aujourd'hui est le corollaire de ce qui a été donné, reçu voire refusé hier. Ma thèse rend donc compte des transmissions linguistiques sur trois générations. Qu'en est-il de la transmission familiale du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan ? Quelle est la place des locuteurs premiers qui sont encore les plus nombreux proportionnellement ? Prennent-ils et/ou leur donne-t-on une place dans ce processus alors même que certains ont, il y a plusieurs décennies déjà, décidé d'interrompre le transfert de la langue ? Pour répondre à cette question, il faut envisager la transmission dans sa profondeur générationnelle pour saisir les réalités actuelles. Qui donne ? Qui reçoit ? Qui re-donne ? Qui garde ?

À partir de l'analyse des transmissions familiales observées, le troisième objectif est de **relever** et **décrypt**er les représentations sur le breton en Bretagne et le français en Saskatchewan ainsi que sur leur(s) pratique(s) respective(s), émanant à la fois des informateurs, des institutions ou autres organisations militantes.

Enfin, le quatrième objectif est d'**analyser** l'impact de ces différentes transmissions les unes par rapport aux autres, et d'examiner pourquoi et comment les transmissions linguistiques du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan sont présentées comme capitales dans l'édification de ce que j'appelle une identité ethnique. Quels sont les enjeux de ces processus qui permettent d'instaurer une continuité avec le passé ?

Ma thèse s'organise en deux parties. La première vise à rendre compte du cadre théorique et à décrire les contextes discursifs en Bretagne et en Saskatchewan.

Dans le premier chapitre, je clarifie les notions de filiation et de transmission. Cette dernière y est abordée en tant que processus, c'est-à-dire « une suite ordonnée d'opérations aboutissant à un résultat<sup>64</sup> », sans être fini pour autant. Deux processus distincts

---

<sup>63</sup>KILANI Mondher, 2009 (1989), *op. cit.*, p. 14

<sup>64</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

de transmission, permettant aux acteurs de s'inscrire dans une continuité, sont détaillés : l'héritage et la patrimonialisation. La comparaison de ces deux logiques favorise la compréhension du positionnement des individus par rapport à un passé dans un temps présent. Elle permet aussi de saisir l'impact que peut avoir une rupture dans un processus de transmission. Qu'advient-il de l'objet quand son transfert intergénérationnel s'affaiblit, voire s'interrompt ?

Comment appréhender et étudier la transmission d'une langue dans une perspective ethnologique ? Tel est le propos du deuxième chapitre. Je montre que l'option a été de considérer la langue comme un objet. L'intérêt est alors de voir de quelles manières une langue passe du statut d'outil à celui d'instrument. Dans quelle mesure la langue est un objet culturel, un marqueur d'appartenance ou différenciateur ? Les langues sont des outils facilement revendiqués pour établir des ressemblances ou au contraire des différences. À l'instar de l'objet patrimonialisé, une langue peut être instrumentalisée. Cette instrumentalisation est particulièrement prégnante et observable dans les discours des individus et des institutions. Les mots ont leur importance. De plus, quand il est question de transmission, les origines sont inévitablement énoncées. De qui les individus se réclament-ils ? Une tentative de définition de l'idéologie sera formulée, en lien avec les logiques de transmission, en l'appliquant à l'objet langue et au patrimoine. De quelles manières une langue, un patrimoine peuvent-ils être l'objet d'une idéologie ?

Dans le troisième chapitre, je renseigne le lecteur sur mes méthodes d'analyses des données recueillies sur le terrain auprès des informateurs. Ma recherche est basée sur la prise en compte des discours, des représentations sur les transmissions et sur un objet (la langue), dans une démarche ethnologique. La notion de trajectoire est centrale permettant de saisir l'évolution et les transformations d'un même objet, du stade d'objet utilitaire à celui d'objet symbole via l'objet témoin.

Dans les quatrième et cinquième chapitres, je présente les situations bretonne et saskatchewanaise, en mentionnant le statut alloué aux langues concernées et en rapportant le vécu, le ressenti des informateurs. Grâce à mes données de terrain, je dresse un portrait de l'état actuel des transmissions intergénérationnelles telles que mes interlocuteurs se les représentent, dans la filiation. Qui a le breton ou le français comme langue première, comme langue seconde ? Quelle génération a transmis la langue, ou au contraire à cesser de le faire ? Quelles sont les raisons évoquées par les informateurs ?

La seconde partie met en perspective les deux terrains en confrontant les discours des informateurs et des institutions. Y sont donc scrutés les différents modes de transmission du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan, relevés sur le terrain, dans les filiations.

Le premier processus est celui de l'héritage. Dans le chapitre six, je montre que cette logique est très présente en Saskatchewan. Pour les informateurs rencontrés, la transmission

de la langue est un des moyens de faire le lien avec leur lignée avec ceux qui les ont précédés, les colons qui se sont installés dans la province, et qui parlaient français.

Dans le chapitre sept, je fais remarquer que cette même logique d'héritage est présente en Basse-Bretagne, notamment dans les familles où la pratique du breton, malgré des discontinuités, s'est réamorcée.

Le phénomène de patrimonialisation est ensuite exploré à travers le cas breton, dans le chapitre huit. Comme l'héritage, cette logique de transmission instaure de la continuité. En revanche, elle prend place à partir d'une rupture franche : dans les filiations où le breton est désigné comme patrimoine, il n'est plus parlé au quotidien, dans la vie de tous les jours. Quelles sont alors les origines revendiquées par les acteurs, compte tenu de cette rupture ? Elles sont sensiblement les mêmes que pour les individus qui s'inscrivent dans la logique d'héritage, mais l'utilisation de la langue diffère donc.

Ces mises en évidence des différentes façons de se représenter les transmissions dans la filiation amènent à s'interroger sur celles envisagées par les institutions représentatives. Est-ce la revitalisation ? La transmission par l'école est nettement encouragée, ce que nous verrons dans le chapitre neuf.

Les institutions, les élites s'inscrivent-elles dans une logique d'héritage, de patrimonialisation linguistique ? Un mouvement de revitalisation est-il initié (ou prolongé) à travers une instrumentalisation de la langue l'extirpant ainsi de tous repères familiaux ? Analyser les discours des institutions représentantes, à propos du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan, de leur(s) pratique(s) et de leur(s) transmission(s) permet d'interroger l'importance qui leur est accordée. Il s'agit aussi de saisir quelle peut être la trajectoire de la langue et de sa pratique dans le cadre de la revitalisation. Ainsi, le rapport aux origines en lien avec l'objet langue est étudié et mis en parallèle avec le discours des informateurs. Les organisations politiques instaurent-elles une logique revitalisante portant sur l'objet langue, dont le but ne serait pas de maintenir une pratique du breton en Bretagne ou du français en Saskatchewan dans un avenir, mais bien plus de créer, dans un contexte différent, une nouvelle réalité linguistique, sociale et politique<sup>65</sup> ? Le chapitre dix tente de formuler des pistes de réponses.

---

<sup>65</sup>JAFFE Alexandra, 2007, « Discourses of endangerment : contexts and consequences of essentializing discourses », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *op. cit.*, pp. 57-75, p. 74



# **PREMIÈRE PARTIE**

## **Transmission(s) et langues**

### **De la théorie au terrain ?**





L'exercice de la thèse impose un format qui rend compte de la recherche à un instant t, distinguant dans sa structure la théorie de l'expérience de terrain. Hors, tout au long de mes années de thèse, si la théorie m'a guidée au début de ma recherche et de mon enquête, mes références, ma manière de penser, d'observer le monde qui m'intéressait a très nettement évolué depuis 2007. L'aspect théorique n'a cessé de croiser, d'entrechoquer, de se fondre dans les observations, dans mes rencontres avec les informateurs, et au fil de mon écriture. Cette première partie en est le reflet, et ne traite donc pas que de l'ensemble des idées mobilisées, mais bien plus d'une mise en contexte, précisant d'abord les notions centrales pour aboutir à la description des contextes breton et saskatchewanais, grâce aux données du travail de terrain.

Je considère cette première partie comme un exercice de déconstruction de la recherche qui laisse apparaître, finalement, une composition ordonnée découlant du travail d'écriture. Elle met en avant trois points : la transmission (le mécanisme étudié), la langue (l'objet), et la Bretagne et la Saskatchewan (les terrains où le mécanisme a été observé). Transmission, langue, Bretagne, Saskatchewan tels sont les mots clefs de ma recherche et de cette première partie. Elle s'organise en deux temps.

Le premier volet, composé des trois premiers chapitres, traite de manière théorique des questions de transmission et de langue. Le premier chapitre a pour objet la transmission, en tant que processus étudié dans la filiation. Je l'aborde à travers le prisme du regard des individus porté sur le passé pour s'insérer dans une continuité. Les processus de l'héritage et de la patrimonialisation sont précisés, avec la question de la filiation. Dans le deuxième chapitre, il s'agit de clarifier ma façon d'aborder la question linguistique, dans une perspective ethnologique. Je développe donc mes orientations prises au fil du travail, notamment celles d'envisager la langue en tant qu'objet, de considérer les discours et les mots comme des outils d'analyse, et enfin, de comprendre sous quelles formes les mots et les discours peuvent être instrumentalisés dans la mise en place d'idéologies. Le troisième chapitre indique par quels moyens les transmissions linguistiques ont été décrites.

Le second volet de cette partie relève davantage de l'ethnographie, permettant de comprendre de quoi nous parlons en Bretagne et en Saskatchewan. Par conséquent, les chapitres quatre et cinq détaillent les contextes des deux terrains. Les données institutionnelles comme celles issues du travail ethnographique proprement dit sont convoquées.

Le quatrième chapitre met d'abord en lumière le terrain breton, à travers ses aspects législatifs. Un exposé des transmissions du breton dans les filiations est ensuite réalisé, permettant de comprendre le rôle des trois générations aujourd'hui en présence. La même démarche est proposée dans le cinquième chapitre pour le contexte saskatchewanais. Je fais au préalable une synthèse expliquant les raisons de la présence des francophones en Saskatchewan. Puis, je mentionne le statut du français au Canada et dans cette province de l'ouest. Enfin, je dresse le portrait générationnel de sa transmission dans les filiations.



# Chapitre 1

## Transmettre : un regard sur le passé ?

La transmission est omniprésente dans la vie sociale des individus. Le plus souvent, elle passe inaperçue, se fait discrète. Dans la discipline anthropologique, elle est un thème transversal tout autant que central. « Comprise au sens très large de ces processus qui, connectant les individus, contribuent à la perpétuation du culturel, la transmission est avant tout un problème vieux comme l'anthropologie que l'on retrouve dans les textes les plus datés de notre discipline<sup>66</sup> ». La description et la compréhension de cette mécanique appliquée à la langue, à partir des discours des informateurs, sont le fondement de ma recherche.

Historiquement, le terme transmission provient directement du latin *transmissio*, construit lui-même sur le supin de *transmittere*, signifiant « envoyer de l'autre côté, faire passer au-delà, remettre ». Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le verbe transmettre prend le sens de « céder (un droit, un bien) à quelqu'un », et « spécialement " faire passer à ses descendants un bien matériel " (1549) ou moral (1615)<sup>67</sup> ». Aujourd'hui, il évoque l'idée de « faire passer d'une personne à une autre, d'un lieu à un autre (le plus souvent lorsqu'il y a un ou plusieurs intermédiaires)<sup>68</sup> ».

Malgré la précision de ces définitions, la notion de transmission peut rester floue. La transmission est un « mot-outil », « qu'on utilise sans trop penser à son sens<sup>69</sup> ». Dès lors qu'on s'arrête sur sa signification, il devient un « mot-problème », c'est-à-dire qu'il « signale un concept plus qu'il n'identifie un objet ou même qu'il n'exprime un sens<sup>70</sup> ».

Dans la problématique traitée ici, le rapport au temps est crucial, et particulièrement celui qu'on voudrait instaurer avec le passé, orientant les modalités de la transmission qui prennent place dans plusieurs sphères de la vie sociale.

Je tente d'abord dans ce chapitre de montrer que la filiation et la famille sont des lieux privilégiés dans lesquels j'ai mené mes observations. J'explore deux voies, celle de l'héritage et celle de la patrimonialisation, c'est-à-dire deux façons d'envisager la passation des objets d'un individu à un autre, et d'une génération à une autre.

<sup>66</sup>BERLINER David, 2010, *op. cit.*, p. 6

<sup>67</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *Dictionnaire Historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert

<sup>68</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

<sup>69</sup>LENCLUD Gérard, 1994, « Qu'est-ce que la tradition ? », dans DETIENNE Marcel (sous dir. de), *Transcrire les mythologies*, Paris : Albin Michel (Idées), pp. 25-44, p. 25

<sup>70</sup>LENCLUD Gérard, 1994, *op. cit.*, p. 25

# 1. Transmettre à travers la filiation et dans la famille

Ma recherche concernant la transmission s'ancre dans le champ de la parenté, qui regroupe des « semblables » liés entre eux par la naissance ou par le mariage<sup>71</sup>. Il s'agit donc de considérer les « liens du sang », le « réseau des relations interpersonnelles socialement reconnues centré sur Ego<sup>72</sup> », Ego étant l'informateur, l'enquêté.

Dans la parenté, il me faut prendre en compte les dimensions, diachronique à travers la filiation, et synchronique dans la famille. La filiation et la famille n'évoluent pas dans un monde clos. Elles s'intègrent dans un ensemble plus large, dans le temps et dans l'espace, et ne peuvent être isolées. Elles participent aux dynamiques sociales, économiques, culturelles qui la dépassent.

La filiation est un « ensemble discret de parents qui se perpétue de génération en génération et agit comme personne morale (*corporate group*), i.e il gère et transmet entre ses membres des biens matériels et immatériels, des droits, des devoirs, etc.<sup>73</sup> ». Par son principe généalogique, elle induit une co-existence entre des plus jeunes et des plus vieux. La filiation permet à l'individu de savoir d'où il vient et l'inscrit dans le temps : elle souligne le lien avec les ancêtres et les origines. Les relations en son sein permettent, elles, la mise en place d'une logique d'apprentissage, d'imitation et de transferts des savoirs<sup>74</sup>. Dès lors, elle apparaît comme une sphère privilégiée des passations, donnant l'impression aux individus de s'insérer dans une continuité temporelle : « La filiation est le principe gouvernant la transmission de la parenté<sup>75</sup> ». D'ailleurs, la première des transmissions est celle de la reproduction de l'Humain, permettant la succession des générations, et donc la perpétuation de la filiation. Il est possible d'y suivre, dans la diachronie, les transmissions intergénérationnelles, à travers notamment l'évolution des pratiques.

La dimension synchronique existe dans la famille, quand « les membres sont apparentés entre eux et se " fréquentent " régulièrement et se rendent mutuellement des services, se sentant jusqu'à un certain point solidaires entre eux [...]»<sup>76</sup> ». Une « photographie » des relations et des mécanismes sous-tendant les transmissions entre les membres de la filiation est ainsi possible. Ces différents liens familiaux intergénérationnels donnent lieu à des formes diverses de parentalité, c'est-à-dire à l'« ensemble des fonctions que doivent ou peuvent assumer vis-à-vis des enfants les adultes qui leur sont reliés par des liens de parenté, de consanguinité ou d'alliance, qui leur imposent un certain nombre de devoirs et d'obligations et leur donnent

---

<sup>71</sup>BARRY Laurent S. 2008, *La parenté*, Paris : Folio (Essais), p. 17

<sup>72</sup>BARRY Laurent S., et al., 2000, « Glossaire de la parenté », dans *L'Homme*, n°154-155, pp. 721-732, p. 729

<sup>73</sup>BARRY Laurent S., et al., 2000, *op. cit.*, p. 725

<sup>74</sup>En Bretagne comme en Saskatchewan, la filiation est de type cognatique, c'est-à-dire que l'enfant est rattaché à la fois à la filiation de sa mère et de son père, et les biens se transmettent indifféremment par l'une et l'autre.

<sup>75</sup>GHASARIAN Christian, 1996, *Introduction à l'étude de la parenté*, Paris : Points (Essais), p. 57

<sup>76</sup>GODELIER Maurice, 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris : Fayard, p. 113

certains droits<sup>77</sup> ». Par exemple, les parents, dans la phase de socialisation de l'enfant, transmettent une langue, ou plusieurs. Mais ils ne sont pas les seuls, les grands-parents étant susceptibles d'y jouer un rôle. Dans des contextes minoritaires tels que ceux breton et fransaskois, les grands-parents peuvent être envisagés comme un soutien à l'apprentissage d'une langue. Des travaux ont d'ailleurs mis en exergue le rôle non négligeable des aïeuls dans les transmissions linguistiques, comme dans le cas du chinois à Montréal<sup>78</sup> ou dans celui de l'occitan<sup>79</sup>. La « grand-parentalité<sup>80</sup> » est à considérer comme le rôle social, culturel, éducatif exercé par les grands-parents auprès de l'enfant, tout en symbolisant le lien avec les origines de la filiation.

Cependant, ma posture en tant que chercheur, à l'instar de Claudine Attias-Donfut, Nicole Lapiere et Martine Segalen, est de ne pas considérer la filiation comme une répétition à l'identique des générations. La reproduction culturelle et sociale des individus induit des transformations, des innovations prenant leurs sources dans le passé pour exister aujourd'hui et demain.

En effet, si l'on projette les généalogies vers le passé, nous nous représentons la parenté comme reproduction de l'ordre par le biais de l'habitus qui suppose une incorporation de ce passé. Orientée vers le futur, la lignée invente de nouveaux individus ; c'est l'enceinte d'où peuvent émerger les changements et les nouveautés. Fils et filles ne mettent pas leurs pas dans ceux de leurs parents. Et les groupes familiaux transmettent une continuité qui n'est pas figée mais dynamique<sup>81</sup>.

De plus, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, comme l'ont étudié Didier Le Gall, Yamina Bettahar et leurs collaborateurs, les liens familiaux sont remodelés, reconstruits, « inventés », au fil de l'agrandissement des familles et des différents agencements possibles entre les individus<sup>82</sup>. Ce sont alors des « néotransmissions » que l'ethnologue peut aujourd'hui scruter car les familles réinterprètent leur passé en sélectionnant des éléments de leur histoire familiale. Dès lors, face aux ruptures éventuelles jalonnant le fil des générations, la quête d'une continuité au sein des filiations est observable<sup>83</sup>.

---

<sup>77</sup>GODELIER Maurice, 2004, *op. cit.*, p. 603

<sup>78</sup>ZHANG JUNHUI, 2009, *Chinese heritage language maintenance : A grandparents's perspective*, thesis submitted to McGill University in partial fulfillment of the requirements of the degree of Master of Arts in Second Language Education

<sup>79</sup>BEHLING Günter, 1996, « La transmission de la langue et de la culture occitanes. Deux études sur les motivations et les contradictions de la transmission culturelle dans la région Languedoc-Roussillon », dans *Lengas*, n°41, pp. 7-93

<sup>80</sup>ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine, 2001 a, « L'invention de la grand-parentalité », dans LE GALL Didier, BETTAHAR Yamina (sous dir. de), *La pluriparentalité*, Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui), pp. 243-260

<sup>81</sup>ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole, SEGALEN Martine, 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris : Odile Jacob, p. 13

<sup>82</sup>LE GALL Didier, BETTAHAR Yamina (sous dir. de), 2001, *La pluriparentalité*, Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui)

<sup>83</sup>ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole, SEGALEN Martine, 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris : Odile Jacob, p. 13

Les études relatives aux transmissions familiales, dont la mienne, ont pour finalité de capter ces dynamiques, de déceler les failles éventuelles, et de comprendre pourquoi certains descendants choisissent un chemin initialement tracé par leurs prédécesseurs, alors que d'autres, au contraire, chercheront à s'en démarquer. Par conséquent, comme le note Daniel Fabre en évoquant « la transmission du patrimoine », elles représentent une bonne manière « de voir en action la "parenté" constituée par les circulations, retours et échanges qui traversent et relient les générations successives<sup>84</sup> ». La passation par la voie de l'héritage est ici la première « circulation » à explorer.

## 2. Transmettre par l'héritage : recevoir pour pouvoir donner

Le mode de transfert propre à ce qui est communément appelé l'héritage, son rapport au temps et la relation qu'il établit entre les individus expliquent son importance. En effet, il est un moment clef dans les passations intergénérationnelles en ce qu'il autorise notamment de perpétuer ce qui singularise une filiation, d'un point de vue matériel et immatériel. Dans la conversation courante, l'idée d'héritage est entendue comme un processus permettant de transmettre, suite à un décès, des biens d'une personne (au moins) à une autre. Sophie Chevalier, dans son article sur la transmission du mobilier affine cette définition en soulignant que « l'héritage est un transfert de biens : c'est un mode de circulation où les actes sont décalés dans le temps et qui impliquent une relation de confiance<sup>85</sup> ». L'héritage -matériel- tout en étant encadré par une législation, et d'une manière indirecte par la collectivité, reste, dans son acception la plus courante, un lieu de négociation et de positionnement des individus au sein de leur famille et de leur filiation. Dans cette logique, l'héritage est le processus de transmission tandis que l'objet hérité est le bien transféré.

Pour aller plus loin, Gérard Lenclud, dans sa définition de l'héritage, évoque une « transmission des biens matériels et immatériels<sup>86</sup> ». Le mobilier, la maison de famille ne sont donc pas les seuls objets concernés par l'héritage. Des recherches soulignent que la nature du bien (matériel ou immatériel, de forte ou de faible valeur économique...) n'est pas nécessairement capitale. D'ailleurs, Anne Gotman écrit que l'héritage heurte l'égalité, la toute puissance de la propriété et contredit la consommation<sup>87</sup>. Souvent, il apparaît « clairement que ce qui est transmis "n'a pas de prix", est inestimable et irremplaçable<sup>88</sup> ». Il ne peut se résumer

---

<sup>84</sup>FABRE Daniel, 1992, *op. cit.*, p. 48

<sup>85</sup>CHEVALIER Sophie, 1996, « Transmettre son mobilier ? La cas contrasté de la France et de l'Angleterre », dans *Ethnologie française*, n°26, pp. 115-128

<sup>86</sup>LENCLUD Gérard, 2002 (1991), « Transmission », dans BONTE Pierre, IZARD Michel et al. (sous dir. de), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF (Quadrige), p. 715

<sup>87</sup>GOTMAN Anne, 1988, *Hériter*, Paris : PUF, p. 2

<sup>88</sup>GOTMAN, 1988, *op. cit.*, p. 162

à une transaction marchande<sup>89</sup>. Ce qui fait dire à François de Singly qu'il « n'est pas assimilable à un bien de consommation (ou de production) ordinaire ; il témoigne d'une histoire, il est le signe d'un lien<sup>90</sup> ». L'importance sentimentale dans la passation intergénérationnelle est indéniable.

Je reprends donc l'idée d'Anne Gotman, à savoir que « ce qui se partage et circule dans la transmission des biens de famille, c'est la famille comme bien<sup>91</sup> ». Revendiquer un objet hérité, c'est se positionner dans sa filiation ou celle qu'on s'est choisie. Se l'approprier, c'est se projeter dans un avenir, tout en s'ancrant ou en (s')accommodant du passé. L'appropriation de l'objet de l'héritage, autrement dit la manière avec laquelle l'individu le fait sien, dépend donc des liens individuels et familiaux qui se sont tissés au fil du temps. Dans une recherche sur la transmission, il paraît alors nécessaire de prendre en considération les rapports entre les protagonistes de la transmission<sup>92</sup>. D'où l'intérêt de la compréhension des relations familiales sous-tendant les différentes façons d'appréhender l'héritage. Anne Gotman en distingue quatre. L'héritier peut accepter entièrement l'héritage, le refuser -par exemple en le dilapidant-, effectuer une sélection dans les biens familiaux, ou enfin se réclamer d'un héritage qu'il n'a pas reçu mais qu'il décide de s'approprier<sup>93</sup>. L'appropriation est sans doute la clef de ce mode de transmission et renseigne sur la manière avec laquelle les individus prennent possession (ou non) des biens laissés par le défunt. Dès lors, François de Singly a raison d'écrire que « l'héritier écrit le testament<sup>94</sup> », insistant ainsi sur le fait qu'il devient acteur et maître de la transmission à venir.

Pour Anne Gotman toujours, l'héritage est un « rite de passation indispensable à la compréhension des pratiques de transmission<sup>95</sup> ». Il s'anime dans une « logique du don active », où le motif de la transmission est la re-transmission et où les héritiers incarnent « des transmetteurs en puissance<sup>96</sup> » : recevoir pour pouvoir donner à son tour. Par « active », est sous-entendue que plusieurs dynamiques sont présentes, particulièrement en articulant les actions de donner, recevoir et rendre. Marcel Mauss avait en effet remarqué que « dans la civilisation scandinave et dans bon nombre d'autres, les échanges et les contrats se font sous

---

<sup>89</sup>GOTMAN Anne, 2001, « L'individu saisi par l'héritage », dans SINGLY (de) François, MESURE Sylvie (sous dir. de), *Le lien social*, Paris : PUF, pp. 223-238, p. 226

<sup>90</sup>SINGLY (de) François, 1996, « L'appropriation de l'héritage », dans *Lien social et Politiques*, n°35, pp. 153-165, p. 158

<sup>91</sup>GOTMAN Anne, 1988, *op. cit.*, p. 162

<sup>92</sup>GODELIER Maurice, 1996, *op. cit.*, p. 23, « Ces remarques nous permettent déjà d'affirmer que l'analyse d'un don, quel qu'il soit, exige toujours de prendre en compte le rapport qui existe entre celui qui donne et celui qui reçoit *avant* que le premier ne donne au second. »

<sup>93</sup>GOTMAN, 1988, *op. cit.*

<sup>94</sup>SINGLY (de) François, 2005 (2003), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris : Hachettes-Littératures (Pluriel), p. 33

<sup>95</sup>GOTMAN, 1988, *op. cit.*, p. 8

<sup>96</sup>GOTMAN Anne, 2011, « L'avenir de l'héritage », Université Paris Descartes, 25 janvier 2011, Débats Descartes [http://mediatheque.parisdescartes.fr/article.php3?id\\_article=7103&ticket=ST-458774-4Vbqb07jSy228DcVxpG](http://mediatheque.parisdescartes.fr/article.php3?id_article=7103&ticket=ST-458774-4Vbqb07jSy228DcVxpG) [consulté le 5/04/2012]



la forme de cadeaux, en théorie volontaires, en réalité obligatoirement faits et rendus<sup>97</sup> ». À travers plusieurs exemples sur différents terrains du monde (l'Amérique du Nord, les îles Trobriand en particulier), Marcel Mauss a montré que les biens circulaient donc entre les individus sous forme d'obligation(s) implicite(s) en trois temps : donner, recevoir, rendre. Ce dernier moment est instructif dans l'étude d'une transmission, car il est possible d'imaginer que si l'on rend, c'est pour effacer une dette. La question sous-jacente à la problématique du don est par conséquent la suivante : dans quelle mesure y-a-t-il une dette, peut-elle s'effacer et comment ? La problématique de Marcel Mauss dans cet essai célèbre est donc la suivante : « Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y-a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend ?<sup>98</sup> » La problématique de ma recherche s'inspire fortement de ce raisonnement. Pourquoi transmettre une langue en particulier, alors qu'une autre est à disposition et plus largement utilisée ? Pourquoi des langues en contexte minoritaire continuent-elles d'être parlées et de circuler entre les individus et les générations ?

En tant que modèle de transmission, le don est aussi présent dans les familles. Dans son ouvrage consacré au don, Jacques Godbout estime d'ailleurs que la famille est « le lieu de base du don dans toute société, le lieu où il se vit avec le plus d'intensité, le lieu où on en fait l'apprentissage<sup>99</sup> ». Françoise Bloch et Monique Buisson, deux sociologues s'intéressant notamment aux solidarités familiales, ont donné un nouvel éclairage au don en constatant une corrélation entre le don/dette et la filiation créant ainsi un lien familial. Comme cela a été dit précédemment, elles soulignent que le don (et la dette) n'est pas seulement à envisager dans une logique marchande, minimisant ses visées utilitaristes et pécuniaires<sup>100</sup>.

Pour Françoise Bloch et Monique Buisson, « le don est au service du lien, et son principe dynamique, la dette, ne saurait être pensé sur le seul mode de l'échange marchand, c'est-à-dire du donnant-donnant<sup>101</sup> ». Elles partent de l'observation que le premier des dons est celui de la vie, s'inscrivant directement dans une histoire familiale, indispensable à saisir, si l'on veut comprendre les mécanismes du don dans la filiation<sup>102</sup>. Dans leurs analyses, la place du donataire -celui qui reçoit- est aussi essentielle, voire plus, que celle du donateur -celui qui lègue- car tout l'enjeu est de pouvoir donner à son tour. L'importance du sentiment de manque et de dette, développée par les sociologues, dans les rouages du don est également à prendre

---

<sup>97</sup>MAUSS Marcel, 2006 (1950), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF (Quadrige), pp. 143-279, p. 147

<sup>98</sup>MAUSS Marcel, 2006 (1950), *op. cit.*, p. 148

<sup>99</sup>GODBOUT T. Jacques (et collaboration de CAILLE Alain), 2000 (1992), *L'esprit du don*, Paris : Éditions La Découverte & Syros, p. 45

<sup>100</sup>BLOCH Françoise, BUISSON Monique, 1996, « Les échanges » dans SINGLY (de) François, MARTIN Claude, MUXEL Anne, BERTAUX-WIAME Isabelle, MARUANI Margaret, COMMAILLE Jacques (sous dir. de), *La famille en questions, état de la recherche*, Paris : Syros, pp. 117-122

<sup>101</sup>BLOCH Françoise, BUISSON Monique, 1996, *op. cit.*, p. 120

<sup>102</sup>BLOCH Françoise, BUISSON Monique, 1994, « La circulation du don entre générations, ou comment reçoit-on ? », dans *Communications*, n°59, pp. 55-72

en compte : on ne reçoit pas toujours ce qu'on attend. Cette articulation du manque a un rôle majeur dans les capacités et les motivations du donataire à donner à son tour. En effet,

dans l'enchaînement des positions de donataire et de donateur, donner c'est tout à la fois se défaire d'une position passée et s'inscrire à nouveau dans la position de celui qui reçoit. Donner, recevoir et rendre ne peuvent donc être considérés comme des moments distincts de la circulation du don, mais comme des séquences qui se superposent partiellement et où donner c'est rendre et rendre c'est donner, où donner c'est recevoir et recevoir c'est rendre<sup>103</sup>.

L'individu reste ici toujours donataire, condition pour accéder au statut de donateur, sans pour autant perdre sa place de départ. Se retrouve l'idée de « transmetteurs en puissance », qui, pour donner, doit avoir reçu au préalable. Cette question de re-donner mérite une attention particulière.

La question de la dette a été également soulevée par Maurice Godelier. En s'inspirant d'Annette Weiner<sup>104</sup>, il formule l'idée qu'il faut conserver pour pouvoir donner. Il propose l'énoncé suivant : « Garder pour (pouvoir) donner, donner pour (pouvoir) garder<sup>105</sup> ». Je replace cette proposition dans le cadre de ma problématique, où l'objet transmis est la langue. Quand un individu transmet sa langue à un autre, souvent un enfant, il ne s'en défait pas du tout : en la transmettant, il pose les jalons d'une pratique qui pourra s'inscrire dans le temps. Dans le cadre des transmissions linguistiques, il ne paraîtrait pas incohérent de dire qu'il est nécessaire de garder sa langue (c'est-à-dire la parler) pour pouvoir la donner (la transmettre). Dans le même temps, il faut aussi la donner (la transmettre) pour pouvoir la garder, autrement dit continuer à la parler. S'il n'y a plus de locuteurs, la pratique linguistique devient caduque. Avec ce postulat, une dette n'est jamais réellement effacée. L'hypothèse suivante pourrait alors être posée : « Un don crée une dette qu'un contre-don équivalent ne peut annuler<sup>106</sup> » car « la chose donnée emporte avec elle quelque chose qui fait partie de l'être, de l'identité de celui qui la donne<sup>107</sup> ».

L'acquiescement de la dette (du moins la tentative d'acquiescement) n'est pas une interrogation propre à l'héritage, ni même s'appliquant exclusivement au sein des familles. Dans une logique familiale et patrimoniale, Jean-Louis Tornatore a exposé dans son étude sur « la rupture de classe et la mémoire patrimoniale » dans la Lorraine sidérurgique, de quelles manières les jeunes générations pouvaient se dégager d'une dette vis-à-vis de la génération ascendante. Une fois encore, la filiation est centrale. Sur le terrain de Jean-Louis Tornatore,

---

<sup>103</sup>BLOCH Françoise, BUISSON Monique, 1994, *op. cit.*, p. 56

<sup>104</sup>Annette Weiner formule l'idée ainsi : « Keeping-while-giving » (garder tout en donnant), car elle « suggère même que dans une économie du don, il faut que soient exclus des dons des objets (nattes, jade, etc.) du même type que ceux qui sont donnés mais plus beaux, plus rares, plus précieux. D'où sa formule *Keeping-while-Giving*. » extrait de GODELIER Maurice, 1996, *op. cit.*, p. 50 se référant à WEINER Annette, 1992, *Inalienable Possessions : The Paradox of Keeping-while-Giving*, Berkeley : University of California Press

<sup>105</sup>GODELIER Maurice, 1996, *op. cit.*, p. 53

<sup>106</sup>GODELIER Maurice, 1996, *op. cit.*, p. 68

<sup>107</sup>GODELIER Maurice, 1996, *op. cit.*, p. 61

l'acquittement passe par un travail de mémoire et par la création d'un bar-café. Les enfants des anciens travailleurs des hauts fourneaux se sont mobilisés dans « un travail de justice mémorielle » afin de reconnaître à leurs pères les sacrifices qu'ils ont accomplis, par leur travail, pour que leurs fils n'aient pas les mêmes conditions sociales qu'eux. En d'autres termes, qu'elles soient meilleures. Il souligne que « la dette des fils » est une position morale. Elle exprime une relation forte au passé, mêlant la rupture à la continuation. Ce pont entre continuité et discontinuité se réalise par un travail de mémoire, un travail sur des traces<sup>108</sup>. Le don ramène ici aux thématiques de l'héritage et de la patrimonialisation, et surtout de la transmission en général dans sa dimension synchronique : « Que faut-il garder en mémoire ? [...] Dans quelles traces nous reconnaissons-nous et nous faisons-nous reconnaître ?<sup>109</sup> » Jean-Louis Tornatore montre ici que la dette, quand il s'agit de transmission intergénérationnelle n'est pas le seul fait de l'héritage : elle se pose aussi dans le cadre de patrimonialisation(s). Dans le cas de la langue qui nous occupe, dans quelle mesure peut-elle être envisagée en tant que trace d'un passé, familial ou non ? Une langue est-elle de nature à susciter un travail mémoriel ? Ces questions sont d'autant plus importantes quand, comme dans le cas breton en particulier, la transmission de la langue s'est interrompue le temps d'une génération au moins.

### 3. Transmettre à partir d'une rupture : la patrimonialisation

Les termes héritage et patrimoine sont souvent utilisés comme synonymes. L'origine étymologique du second pourrait l'expliquer. Il est en effet issu du latin *patrimonium*, signifiant « bien de famille » en latin<sup>110</sup>. Néanmoins, des différences de sens existent.

Françoise Péron, géographe spécialiste du patrimoine maritime, fait clairement la distinction entre les deux en soulignant que « tout ce dont on hérite ne fait pas patrimoine », et que ce dernier relève d'une décision arbitraire. Des biens du passé, désignés comme patrimoine, sont revendiqués à des fins stratégiques et identitaires<sup>111</sup>.

Dans ma recherche, l'héritage et la patrimonialisation désignent deux modes de transmission différents, tandis que l'objet hérité et le patrimoine ont des types de construction, d'élaboration distincts. Je m'attache donc, dans ce troisième point, à détailler les particularités de transfert du patrimoine, ce qui permettra de bien le dissocier de l'objet hérité.

---

<sup>108</sup>TORNATORE Jean-Louis, 2008, « La dette des fils », dans *Terrain*, n°50, pp. 140-157, p. 140

<sup>109</sup>TORNATORE Jean-Louis, 2008, *op. cit.*, p. 142

<sup>110</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

<sup>111</sup>PÉRON Françoise, 2005, « Chapitre XVIII. Au-delà du fonctionnel, le culturel et l'idéal », dans CABANTOUS Alain, LESPAGNOL André, PÉRON Françoise (sous dir. de), *Les Français, la terre et la mer, XIII-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, pp. 726-789, p. 737

### 3. 1. Le patrimoine : un fait social

Mes considérations sur la constitution de l'objet patrimoine et sur sa transmission ont comme fondement les réflexions menées sur le concept de tradition, et en particulier celles développées par Jean Pouillon. L'objet de la tradition comme le patrimoine renseignent sur le rapport au temps que les individus entretiennent.

La définition académique de la tradition est la suivante :

Tradition : [...] II. (Transmission non matérielle)

1. Information, plus ou moins légendaire, relative au passé, transmise d'abord oralement de génération en génération ; ensemble d'informations de ce genre.> **légende, mythe** [...]
2. Manière de penser, de faire ou d'agir, qui est un héritage du passé > **coutume, habitude** [...]<sup>112</sup>

Le substantif de tradition a une origine latine, *traditio*, dérivée du verbe *tradere*, formé quant à lui à partir de *trans* (à travers) et de *dare* (donner). La tradition semble revêtir, de prime abord, deux caractéristiques : l'acte de transmettre et l'objet de la transmission. Pour Jean Pouillon, la tradition est un point de vue que les hommes du présent développent sur ceux et ce du passé. Nous, dans un temps présent, prenons chez Eux, dans un temps passé, ceux que nous considérons comme nous ayant précédés : « Nous nous présentons comme les continuateurs de ceux dont nous avons fait nos prédécesseurs<sup>113</sup> ». Jean Pouillon désigne ce processus la « rétro-projection<sup>114</sup> ». La tradition, et par extension ici le patrimoine, ne se définit pas comme un processus du passé vers le présent, mais l'inverse : nous irions chercher dans le passé ce que nous considérons justifier notre présence aujourd'hui, pour ensuite l'appeler tradition. Dès lors, Jean Pouillon estime que la tradition relève d'une « filiation inversée »<sup>115</sup>. Le père n'engendre pas le fils, mais l'inverse. Le passé ne produit pas le présent. Cette « rétro-projection » et cette « filiation inversée » prennent forme sur un fond de continuité, car « il faut bien que le passé persiste pour que nous puissions y prendre notre bien<sup>116</sup> ». Jean Pouillon écrit :

Quand, en effet, parle-t-on de tradition ? La plupart de temps, à propos de ce qui semble incompréhensible, arbitraire : lorsqu'on se demande pourquoi on fait cela, et que la réponse est simplement qu'on se comportait ainsi autrefois. Mais on ne se pose cette question qu'à partir du moment où cela précisément ne va plus de soi, quand on constate qu'on ne fait plus aujourd'hui

<sup>112</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

<sup>113</sup>POUILLON Jean, 1975, « Tradition : transmission ou reconstruction ? », dans *Fétiches sans fétichisme*, Paris : François Maspero (Bibliothèque d'anthropologie), pp. 155-173, p. 160

<sup>114</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p. 160

<sup>115</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p. 160

<sup>116</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p. 160

comme faisaient les grands-pères avant-hier [...]. D'une tradition vivante on ne parle pas. Inconsciente mais opérante, elle n'apparaît qu'à l'étranger et ensuite seulement alors à soi-même [...]. La tradition dont on a conscience, c'est celle qu'on ne respecte plus, ou du moins dont on est près de se détacher<sup>117</sup>.

L'anthropologue postule qu'il faut qu'il y ait une rupture dans la transmission d'un objet pour que celui-ci soit désigné comme tradition. La tradition n'est nommée comme telle que lorsque la passation entre les générations tend à s'éteindre, et quand persiste un fond de continuité qui rend ce phénomène d'autant plus remarquable. La désignation d'une tradition procéderait donc d'une cassure partielle dans la chaîne de transmission. Ceci provoquerait une impression de distance avec le passé. Une différenciation marquée avec les générations qui ont précédé serait ressentie. La fracture entre Eux et Nous, due à l'interruption de la transmission, se cristalliserait alors dans l'objet devenu plus visible. L'affaiblissement du transfert intergénérationnel serait un révélateur. Cette réflexion s'applique tout à fait à la patrimonialisation, processus par lequel un objet devient patrimoine.

Jean Pouillon a « radicalement remis en cause l'idée d'une totalité sociale et culturelle qui se reproduirait à l'identique de génération en génération<sup>118</sup> », en mettant en évidence qu'une tradition ne relève pas simplement d'une passation d'un objet donné entre anciens et plus jeunes, mais plutôt d'une transmission balbutiante. L'intérêt que je porte à la tradition s'explique par la compréhension de sa transmission. Celle-ci se caractérise par un processus de regard en arrière, grâce auquel l'objet serait sélectionné pour justifier la présence de ceux qui s'y reconnaissent. Autrement dit, tout élément présent dans un passé plus ou moins lointain, n'est pas systématiquement transmis. Une sélection, dans le passé donne du sens dans un présent, comme la filiation sert d'ancrage pour un avenir. La persistance du passé est alors partielle. En effet, « il ne s'agit pas de plaquer le présent sur le passé, mais de trouver dans celui-ci l'esquisse de solutions que nous croyons justes aujourd'hui, non parce qu'elles ont été pensées hier, mais parce que nous les pensons maintenant<sup>119</sup> ». Une transmission inversée est donc observable à l'image de la « filiation inversée<sup>120</sup> ».

Jean Davallon a repris la logique développée par Jean Pouillon en l'appliquant au patrimoine en nous incitant à comprendre « simplement quel rapport au passé et au présent le patrimoine instaure<sup>121</sup> ». Ce dernier fait inévitablement référence au passé dans le présent.

---

<sup>117</sup>POUILLON Jean, 2002 (1991), « Tradition », dans BONTE Pierre, IZARD Michel et al. , *op. cit.*, pp. 710-712, p. 712

<sup>118</sup>CHORON-BAIX Catherine, 2000, *op. cit.*, p. 357

<sup>119</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p. 160

<sup>120</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*

<sup>121</sup>DAVALLON Jean, 2000, « Le patrimoine : « une filiation inversée » ? », dans *EspacesTemps*, n°74-75, pp 7-16, p. 7

Voir aussi DAVALLON Jean, 2006, *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris : Lavoisier (Communication, médiation et construits sociaux)

Quelle que soit sa nature, il instaure d'abord une linéarité à travers le temps en donnant l'impression d'une continuité symbolique. Pour arriver jusqu'à nous, dans le temps présent, les biens ont été passés ou laissés. Un objet devient patrimoine, il ne l'est pas par essence. Il se caractérise par les modalités de sa transmission et ne s'inscrit pas d'emblée dans la continuité au fil des générations, même s'il en donne l'impression. Le patrimoine est vécu comme un témoin du temps écoulé, un relais entre le passé et le présent. Les individus, en s'inscrivant dans une transmission ininterrompue -dont on sait qu'elle est construite- de l'objet devenu patrimoine, ont le sentiment de s'inscrire dans la lignée, car même si son usage a évolué, il reste présent. On ne peut alors nier, qu'« interroger une tradition, si vénérable soit-elle, c'est ne plus s'en reconnaître unanimement le porteur<sup>122</sup> ». Autrement dit, ne plus la pratiquer, mais la regarder à distance. De la même manière, valoriser un patrimoine c'est ne plus en être tout à fait porteur. Le paradoxe est donc qu'en étant élaboré à partir d'une fracture, il crée de la continuité, tout en manifestant une autre discontinuité à travers le nouvel usage qu'il en est fait.

Le rapport au temps qu'entretient le patrimoine semble proche de celui de la tradition. En effet, « le patrimoine ne saurait soumettre la société présente au maintien complet de ce qui était, ni se réduire à une simple reprise du passé ou de la norme existante<sup>123</sup> ». Il prend tout son sens dans un temps présent, car c'est bien un regard actuel, contemporain, qui trouve dans un passé, plus ou moins lointain, une justification, une légitimité, un sens. Il est une « construction sociale<sup>124</sup> » car un objet devient patrimoine dès lors qu'il est désigné comme tel.

### 3. 2. La transmission du patrimoine

Transmettre et faire du patrimoine consistent tous deux à « envoyer de l'autre côté, faire passer au-delà, remettre<sup>125</sup> ». Il s'agit d'en comprendre les modalités à travers le processus de patrimonialisation qui fait de l'objet un patrimoine.

Ce mode de transfert intègre dans son mécanisme la rupture. Il est même possible de dire que celle-ci crée l'entrée en patrimoine. Pierre Nora fait ce même constat à propos des lieux de mémoire :

La curiosité pour les lieux où se cristallise et se réfugie la mémoire est liée à ce moment particulier de notre histoire. Moment charnière, où la conscience de la rupture avec le passé se confond avec le sentiment d'une mémoire déchirée ; mais où le déchirement réveille encore assez de mémoire pour que puisse se poser le problème de son incarnation. Le sentiment de la

---

<sup>122</sup>NORA Pierre, 1997, « Présentation », dans *Les lieux de mémoire I*, Paris : Gallimard (Quarto), pp. 15-43, p. 26

<sup>123</sup>DAVALLON Jean, 2000, *op. cit.*, p. 9

<sup>124</sup>DAVALLON Jean, 2000, *op. cit.*, p. 9

<sup>125</sup>Le verbe transmettre est issu du latin classique *transmittere* signifiant « envoyer de l'autre côté, faire passer au-delà, remettre » d'après REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

continuité devient résiduel à des lieux. Il y a des lieux de mémoire parce qu'il n'y a plus de milieux de mémoire<sup>126</sup>.

La cassure de la transmission n'est donc pas totale, mais finalement déjà trop entamée pour que perdurent les processus de transfert en place. La patrimonialisation pérenniserait un objet qui, sans cela, se perdrait. L'objet ne passerait alors pas les barrières du temps et de l'oubli. L'intérêt dans l'étude de la transmission du patrimoine est de comprendre les motivations qui poussent des individus, des groupes à faire basculer l'objet d'un statut à un autre. Dans cette même logique, Regina Bendix voit dans le patrimoine une obligation morale de valoriser des valeurs « quasi-mortes ».

C'est plutôt l'obligation morale qui émerge ; renforcée par l'expertise des philosophes, des érudits et des scientifiques, elle légitime la mise en place de politiques de restauration et de protection des valeurs culturelles " quasi mortes " subsistant dans des monuments, des artefacts, des paysages et des pratiques immatérielles<sup>127</sup>.

Après la rupture dans la transmission et le réamorçage d'un nouveau modèle de passation, la fonction première de l'objet a disparu et une nouvelle est trouvée. Il n'évolue plus dans les mêmes sphères, car il a perdu progressivement sa fonction première, alors qu'une autre lui est attribuée. Sa transmission et sa fonction évoluent donc, compte tenu de son nouveau statut de patrimoine qui entraîne une nouvelle transmission et une nouvelle fonction de l'objet.

Au final, Jean Davallon insiste pour signifier qu'à propos du patrimoine, deux types de transmissions peuvent être opérationnelles, « deux processus que l'on risque de mélanger<sup>128</sup> ». L'un consiste à dire que le patrimoine se transmet d'une génération à une autre. Dans ce cas, « c'est faire référence à la transmission d'un patrimoine déjà constitué ». La passation établit alors une « continuité physique (conservation) et [une] continuité de statut (continuité symbolique d'objet de patrimoine)<sup>129</sup> ». L'autre est de parler de la transmission dans le cadre du processus de patrimonialisation, ce qui reprend la logique de Jean Pouillon au sujet de la tradition, avec pour question : comment la transmission se construit-elle à partir d'une rupture, et non quelles sont les formes de transmission afin d'entretenir une continuité entre les générations ? Mon questionnement concernant le patrimoine s'ancre dans cette seconde démarche.

---

<sup>126</sup>NORA Pierre, 1997, *Les lieux de mémoire I*, Paris : Gallimard, p. 23

<sup>127</sup>BENDIX Regina (traduit de l'anglais par Florian Cova), 2011, « Héritage et patrimoine : de leurs proximités sémantiques et de leurs implications », dans BORTOLOTTI Chiara (sous dir. de), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 99-117, p. 109

<sup>128</sup>DAVALLON Jean, 2000, *op. cit.*, p. 10

<sup>129</sup>DAVALLON Jean, 2000, *op. cit.*, p. 10

## Conclusion

Transmettre n'est pas qu'un regard du présent sur le passé. Transmettre sert aussi à l'individu à se projeter dans le futur. Cependant, la façon dont le passé est envisagé aura son importance dans l'établissement des modalités de la transmission. En effet, cette dernière n'est pas uniforme.

Comme le suggère la logique du don, la transmission fabrique de la continuité au fil des appropriations individuelles et générationnelles. Occasionnellement, elle répond à un manque, à une dette. Sinon, elle s'établit à partir d'une rupture, ce qui pourrait aussi être considéré en tant que dette.

La filiation, dans le temps long, et la famille permettent l'exploration des transmissions dans la durée et ses représentations. L'héritage comprend l'objet, sa transmission et son appropriation. Dans ma recherche, le terme héritage ne désigne donc pas un bien mais un processus de transmission, par succession, d'un objet. Il se distingue ainsi de la patrimonialisation en ce sens que sa transmission ne procède pas d'un retour en arrière. L'objet hérité est envisagé comme ce qui a été laissé par un transmetteur et qui a été repris, dans une logique successorale, c'est-à-dire dans une logique de création d'une continuité. Il n'y a pas de rupture dans la ligne de transmission, seulement de la discontinuité introduite par les modes d'appropriation des individus prenant possession du bien, et inhérente à toutes formes de transmission.

Par conséquent, le mot patrimoine est utilisé dans le sens d'un « fait du présent qui opère un tri sur le passé. Ce qui est, à un moment donné, considéré comme patrimoine, est une recomposition subjective que chaque groupe social et chaque génération opèrent en permanence par rapport à ce qui lui parvient du passé, selon ses besoins au présent<sup>130</sup> ». La patrimonialisation est donc envisagée comme ce processus se caractérisant par la rupture initiale de la transmission d'un objet suivie de sa désignation en tant que patrimoine. L'objet a successivement deux types de transmission. Une première, au cours de laquelle il est un objet hérité passant de génération en génération. Puis, une seconde s'amorce sous une forme différente, après une rupture de la première. L'objet n'est plus hérité mais patrimonialisé.

Dans tous les cas, la transmission se veut être continuité. Cette impression est une des clefs dans l'analyse des transmissions familiales de la langue bretonne en Basse-Bretagne et de la langue française en Bretagne et en Saskatchewan. Il paraît en effet pertinent de comprendre comment des objets tels que des langues sont utilisés, instrumentalisés, transmis ou non afin de créer soit une impression de continuité à travers les générations, soit au

---

<sup>130</sup>PÉRON Françoise, 2002, « Construction, signification, rôle social et géographique », dans PÉRON Françoise, *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes : PUR, pp. 15-33, p. 18



contraire une marque de différenciation franche entre deux époques. Dans cette perspective, la rupture est envisagée comme constitutive d'une transmission, et d'une certaine manière, la définit. « Elle [la rupture] consiste à distinguer les allégeances et les connaissances vives. Elle discerne dans le passé ce qui peut servir à anticiper l'avenir. Elle invite à ne pas confondre la relation au passé et l'élaboration d'une " tradition "<sup>131</sup> ». L'héritage d'une part, et la patrimonialisation de l'autre...

Étudier les transmissions de la langue bretonne en Basse-Bretagne et de la langue française en Saskatchewan, c'est s'intéresser au passé en tenant compte du fait que, comme le souligne Michel Rautenberg, « le passé est largement une affaire de regard<sup>132</sup> ». Suivant le regard porté sur le passé, les transmissions, notamment celles du breton et du français en contexte minoritaire, ne prennent pas les mêmes chemins et ces objets linguistiques ne sont pas « façonnés » de la même façon. Pour formuler une des idées conductrices de ma thèse, je reprends les idées de ce même chercheur :

Certes, ce qui a été pèse sur nos comportements et sur nos vies, il serait absurde de ramener tout le passé à un discours sur ce qui ne sera plus. Mais il importe de distinguer entre ce qui nous est transmis par ceux qui ont précédé et portent leur marque, et ce que nous en disons, à travers les mots, les images que nous produisons, les objets ou les savoirs que nous préservons au titre de leur valeur patrimoniale ou testimoniale. Les héritages qu'on nous lègue nous façonnent autant que les archives que nous trions en fonction du regard que nous portons sur le passé. Une famille, une société choisissent leur passé autant qu'elles sont façonnées par lui. Mais alors, que retenons-nous du passé ?<sup>133</sup>

La réponse à cette dernière question est déterminante, car ce qui peut être retenu du passé, comme l'écrit Michel Rautenberg, peut servir d'instruments pour façonner les contours d'une société.

---

<sup>131</sup>RUBY Christian, 2000, « Nul n'est héritier s'il n'est pas capable d'être initiateur », dans *Espace temps*, n°74-75, p. 55

<sup>132</sup>RAUTENBERG Michel, 2003, *La rupture patrimoniale*, Bernin : À la croisée, p. 21

<sup>133</sup>RAUTENBERG Michel, 2003, *op. cit.*, p. 17

## Chapitre 2

### La langue : de l'objet à l'instrument

Les langues bretonne (en Bretagne) et française (en Saskatchewan) sont les deux objets de transmission étudiées. Il me faut donc préciser ma manière de considérer l'objet langue, en tant que pratique sociale et d'objet de recherche.

Dans une perspective anthropologique, il m'est nécessaire de souligner comment une langue peut être appropriée par les individus, par les groupes, et comment, d'une façon ou d'une autre, ils la mettent en scène pour lui donner du sens. De plus, à l'instar des poteries de grès produites en série, faisant l'objet d'une utilisation courante, qui ont ensuite basculé dans le domaine patrimonial en étant exposées dans les vaisseliers familiaux<sup>134</sup>, une langue peut progressivement être considérée comme un patrimoine, voire même être utilisée en dehors de son usage premier, celui de parler. La pratique, ou la volonté d'une pratique linguistique est alors accompagnée d'un discours idéologique.

Il s'agit donc dans les pages qui suivent d'éclairer mes conceptions de plusieurs notions enchevêtrées dans mon travail.

Dans un premier point, je discute de ma façon d'envisager une langue dans une recherche portant sur les transmissions familiales, dans une perspective ethnologique. La question de la langue étudiée comme objet est développée.

Dans un second, je m'attache à répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure une langue peut-elle être intégrée dans une revendication ethnique ? Comment une langue est-elle convoquée par des individus, par des groupes afin d'asseoir leurs particularités, et ainsi se démarquer des autres, tout en développant un sentiment d'appartenance ? La revendication linguistique s'insère parfois dans celle ethnique. Utilisant le vocabulaire d'ethnicité et donc d'ethnique, je clarifie dans ce chapitre ma conception de cette notion. Dans ces revendications, le rapport aux origines est crucial, et j'interroge d'un point de vue théorique toujours son impact sur les transmissions linguistiques familiales.

Dans un troisième point, je traite des mots, c'est-à-dire des discours idéologiques ayant comme objet principal la langue, et le patrimoine. Je définie ce qu'est l'idéologie et tente de

---

<sup>134</sup>Voir BONNOT Thierry, 2002, *La vie des objets*, Paris : Maison des Sciences de L'Homme (Ethnologie de la France)  
BONNOT Thierry, 2004, « Itinéraire biographique d'une bouteille de cidre », dans *L'Homme*, n°170, pp. 139-163

comprendre comment, par son intermédiaire, la langue et le patrimoine peuvent devenir des instruments idéologiques.

Enfin, j'ajoute que ce chapitre, de manière globale, a également pour objectif d'approfondir la réflexion menée précédemment sur les notions d'héritage et de patrimoine, en soulignant bien que l'héritage ne suffit pas à définir un groupe. En effet, « la portée de la réflexion contemporaine sur l'ethnicité consiste en grande partie en la mise à distance critique de la notion d'héritage elle-même, c'est-à-dire de la conception selon laquelle la communauté de traits de ses membres et la transmission de ces traits, quels qu'ils soient, suffirait à définir le groupe ethnique<sup>135</sup> ».

## 1. La langue : un objet

À l'image de ce qu'écrit l'anthropologue canadienne Monica Heller, ce n'est pas « la langue comme telle » qui m'importe, « mais plutôt la langue comme pratique sociale<sup>136</sup> », tout comme le patrimoine m'intéresse en tant que construction sociale. Je cherche à comprendre comment les individus se saisissent d'une langue et à observer et analyser les outils qu'ils convoquent pour justifier leurs choix. Pour reprendre les mots de James Costa, « cette thèse ne traite donc pas prioritairement de *langues*, mais de *personnes*, dont nous souhaitons appréhender les comportements à partir de la multiplicité de leurs voix<sup>137</sup> ».

Par conséquent, je considère la langue comme un objet. Elle est celui de la recherche, en ce qu'elle est « tout ce qui se présente à la pensée, qui est l'occasion ou matière pour l'activité de l'esprit ». Elle est aussi l'objet de la transmission en tant que « toute chose (y compris les êtres animés) qui affecte les sens » ou comme une « chose solide ayant unité et indépendance et répondant à une certaine destination<sup>138</sup> ». Je rejoins alors Louis-Jean Calvet faisant le parallèle entre la langue et l'objet dans son introduction de *Pour une écologie des langues du monde*, en la comparant à un bien de consommation générant la mise en place de stratégies :

Lorsqu'un individu acquiert un produit de consommation, par exemple une voiture, il est guidé dans son choix par un certain nombre de facteurs plus ou moins objectifs :

1. L'analyse qu'il fait de ses besoins réels ou imaginaires : il pense par exemple avoir besoin d'une voiture rapide ou d'un break, d'un moteur diesel ou à essence, etc.
2. Ses goûts, déterminés par la mode, la publicité, les conseils des amis ou des voisins (« je suis très content de ma voiture, elle ne consomme presque rien »...)

---

<sup>135</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF, p. 195

<sup>136</sup>HELLER Monica, 2002, *op. cit.*, p. 9

<sup>137</sup>COSTA James, 2010, *op. cit.*, p. 12

<sup>138</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

3. Son idéologie qui peut le pousser à refuser telle ou telle marque, à boycotter un pays producteur (« achetez français », « buy American »).

Il va donc faire son choix, et celui-ci (l'achat de tel modèle, de telle marque) joue un rôle (évidemment limité) dans la statistique des ventes de voitures : *c'est en ce sens que les représentations déterminent les pratiques et ont une influence* sur les réalités. Le rapport que nous avons aux langues est en partie comparable à cette démarche. Si nous exceptons la langue que nous héritons de nos parents ou de la société dans laquelle nous sommes élevés (langue « maternelle » ou langue « première ») et qu'en général nous ne choisissons pas, nous sommes ensuite confrontés à une série de choix : quelles langues aimerions-nous voir enseigner à l'école ? Quelles langues allons-nous acquérir dans les situations plurilingues ? Quelles seront les langues utilisées dans notre vie sociale, etc. ?<sup>139</sup>

Les dernières questions posées ici par Louis-Jean Calvet sont effectivement des questions que se posent les informateurs, aussi bien en Bretagne qu'en Saskatchewan. En effet, « si la présence alentour des autres langues ne produit pas nécessairement un multilinguisme ou un métissage linguistique généralisé, elle modifie la conscience qui accompagne l'utilisation de sa propre langue<sup>140</sup> ».

Prendre la langue comme objet d'étude a pu rendre la démarche de recherche complexe car

la langue n'est pas un objet simple à analyser : les mots ont des significations multiples et ce, d'autant plus lorsqu'ils sont prononcés en différentes langues et dans des contextes variés : langue de la famille, langue de la mémoire, langue de l'administration ou du voisinage. Elle est aussi le résultat complexe d'un apprentissage où les environnements familial, social et professionnel sont présents tout au long d'une vie<sup>141</sup>.

Et cela, d'autant plus quand le contexte n'est pas tout à fait favorable à son usage. C'est notamment le cas en Bretagne pour le breton et en Saskatchewan pour le français. La pratique sociale découle en partie de la préférence linguistique des individus dont dépend, entre autres la transmission intergénérationnelle. En parlant le breton ou en parlant le français, que veut montrer ou affirmer l'individu ? Le titre de l'ouvrage de Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*<sup>142</sup>, résume d'ailleurs parfaitement cette problématique. Pourquoi (s')investir dans telle ou telle pratique linguistique ? Pourquoi utiliser une langue dans tel contexte, avec telle personne, plutôt que dans un autre ? Pourquoi vouloir transmettre une langue, ou « conserver,

<sup>139</sup>CALVET Louis-Jean, 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris : Plon, pp. 11-12

<sup>140</sup>BAIER Lothar, 2011 (1997, 1995 pour la version originale allemande), *À la croisée des langues. Du métissage culturel d'est en ouest*, Arles/Montréal : Actes Sud/Lémeac, p. 15

<sup>141</sup>BLUM Alain, 2009, « Préface », dans FILHON Alexandra, 2009, *Langues d'ici et d'ailleurs. Transmettre l'arabe et le berbère en France*, Paris : Ined, pp. 13-16, p. 14

<sup>142</sup>BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard

sauvegarder une langue » ? Quel est le sens donné par les individus à leurs discours et à leurs pratiques ?

La transmission d'un objet tel que la langue passe par une nécessaire appropriation de celui qui le reçoit. Celle-ci peut se faire de diverses manières. Les individus peuvent considérer les langues comme des clefs de voûte d'un groupe : nous parlons la même langue, donc nous faisons partie d'une même unité. Ils peuvent aussi l'inclure dans ce qu'ils nomment « leur culture ». J'envisage pour ma part le terme culture à la manière d'Arjun Appadurai, c'est-à-dire qu'

il n'est pas utile de considérer la culture comme une substance, mais il est préférable de la considérer comme une dimension des phénomènes sociaux, dimension qui prend en compte une différence située et concrète. En soulignant cette dimension de la culture, nous la concevons davantage comme un mécanisme heuristique utile pour traiter des différences, que comme la propriété d'individus et de groupes<sup>143</sup>.

Autrement dit, une culture n'équivaut pas à un contenu avec des éléments prédéterminés et n'est pas non plus à comprendre ici sous un angle naturaliste. Le concept de culture, ainsi défini, insiste davantage sur le terme de différence, « qui permet de souligner des points de ressemblance et de contrastes entre toutes sortes de catégories : classes, genres, rôles, groupes et nations<sup>144</sup> ». La culture marque la ou les frontières entre toutes ces différences. Dans la pensée de l'anthropologue américain, toutes les différences ne sont pas culturelles (il préfère d'ailleurs l'utilisation de l'adjectif culturel que celui du nom culture). Celles qui le sont « expriment, ou encore préparent à la mobilisation des identités de groupes<sup>145</sup> ».

Il est certain que la langue est un élément facilement appréhendable par les individus et qu'elle devient vite un marqueur d'appartenance tout autant que de distinction. D'ailleurs, les langues ont été et sont toujours des éléments posés comme fondateurs dans la naissance d'une nation. L'exemple de la nation française est sans doute le plus éclairant. L'appropriation de la langue, dans l'étude des transmissions linguistiques, est donc particulièrement observable dans ce qu'il est communément appelé les revendications culturelles, identitaires.

---

<sup>143</sup>APPADURAI Arjun, 2005 (1996 pour sa version américaine et 2001 pour sa traduction française), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris : Éditions Payot & Rivages (Poche), p. 44-45

<sup>144</sup>APPADURAI Arjun, 2005 (1996 pour sa version américaine et 2001 pour sa traduction française), *op. cit.*, p. 44

<sup>145</sup>APPADURAI Arjun, 2005 (1996 pour sa version américaine et 2001 pour sa traduction française), *op. cit.*, p. 45

## 1. 1. Une définition de l'ethnicité

Je privilégie la notion d'ethnicité à celui d'identité. Ma conception de l'ethnicité n'est pas celle renvoyant à une entité identifiable, l'ethnie, à laquelle « sont attribués des traits culturels spécifiques vus comme leur possession et dont le maintien est garanti de façon endogène par le processus de socialisation, indépendamment de leurs effets dans l'organisation des interactions sociales<sup>146</sup> ». L'utilisation du terme ethnicité n'a pas pour objectif d'attester l'existence de groupes ethniques, « mais à poser comme problématique la consubstantialité d'une entité sociale et d'une culture par quoi on définit habituellement le groupe ethnique<sup>147</sup> ».

D'après Fredrick Barth, initiateur de la réflexion sur l'ethnicité, dans laquelle je m'inscris,

le meilleur usage du terme ethnicité est celui d'un concept d'organisation sociale qui nous permet de décrire les frontières et les relations des groupes sociaux en termes de contrastes culturels hautement sélectifs qui sont utilisés de façon emblématique pour organiser les identités et les interactions<sup>148</sup>.

En postulant pour une redéfinition perpétuelle des frontières entre les groupes<sup>149</sup> (la définition d'une limite prévaut sur le contenu lui-même), Fredrick Barth a été un des initiateurs de la théorisation de la notion d'ethnicité. Il n'y a pas de « culture », en tant que substance, différenciant un groupe d'un autre. Par contre, la manière avec laquelle les individus s'organisent pour perpétuer leurs différences et leurs éléments fédérateurs, les vivre et s'en servir, permettra de les démarquer par rapport à d'autres<sup>150</sup>. « Le point crucial de la recherche devient la frontière ethnique qui définit le groupe, et non le matériel culturel qu'elle renferme<sup>151</sup> » : un des moyens de se démarquer, d'être reconnu, c'est d'ériger une frontière. Les différenciations entre groupes « impliquent des processus sociaux d'exclusion et d'incorporation par lesquels des catégories discrètes se maintiennent, malgré des changements dans la participation et l'appartenance au cours des histoires individuelles »<sup>152</sup>. Le positionnement face

<sup>146</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 192

<sup>147</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 17

<sup>148</sup>BARTH Fredrick, 1984, « Problems in Conceptualizing Cultural Pluralism, with Illustrations from Somar, Oman », dans MAYBURY-LEWIS David (sous dir. de), *The Prospects for Plural Societies*, dans *Proceedings of The American Ethnological Society*, pp. 77-87 cité par POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 200

<sup>149</sup>BARTH Fredrick (traduit de l'anglais par Jacqueline Bardolph, Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart), 1999 (1995), *op. cit.*,

<sup>150</sup>MAIZ Ramon, TOURNON Jean, 2005, « Le visage politique de l'ethnicité », dans MAIZ Ramon, TOURNON Jean (sous dir. de), *Ethnicisme et politique*, Paris : L'Harmattan, pp. 9-50, p. 10-11

<sup>151</sup>BARTH Fredrick (traduit de l'anglais par Jacqueline Bardolph, Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart), 1999 (1995), *op. cit.*, 213

<sup>152</sup>BARTH Fredrick (traduit de l'anglais par Jacqueline Bardolph, Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart), 1999 (1995), *op. cit.*, p. 204

à l'Autre et face à ses semblables (bien que différents) prime donc à travers l'élaboration des frontières du groupe ethnique.

Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart ont théorisé la notion d'ethnicité en France, en examinant « les modalités selon lesquelles une vision du monde "ethnique" est rendue pertinente pour les acteurs<sup>153</sup> ». Ils mettent en avant quatre points permettant aux individus d'élaborer des groupes ethniques : l'attribution catégorielle, les frontières entre groupes, l'origine commune et la saillance.

L'attribution catégorielle est la manière avec laquelle les informateurs s'identifient et sont identifiés, se nomment et sont nommés. Des marqueurs (langue, territoire, coutume...) peuvent être revendiqués par un individu afin de se reconnaître et d'être reconnu par un groupe extérieur au sien. Ici, la question sera d'étudier la manière avec laquelle la langue est utilisée, parfois manipulée ou instrumentalisée pour se démarquer des Autres ou pour asseoir une reconnaissance, une visibilité.

Les frontières des groupes (*boundaries*) est le deuxième point de l'ethnicité, dont j'ai déjà parlé. « Établir sa distinctivité revient pour un groupe ethnique à définir un principe de clôture et à ériger et maintenir une frontière entre lui et les autres à partir d'un nombre limité de traits<sup>154</sup> ». Ces limites peuvent évoluer, changer de contenu, tout en se maintenant.

La revendication d'une origine commune aux membres du groupe joue un rôle important dans la définition du groupe, en se rattachant tous à un même ancêtre par exemple. Les aïeux peuvent être fictifs, et à la base d'une parenté inventée, mais perçue comme réelle. Pour approfondir ce lien aux origines, j'aborderai la place des grands-parents bretonnants en Basse-Bretagne dans les transmissions familiales.

Enfin, l'ethnicité repose, selon Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, sur la « saillance ». Un individu n'a pas à sa disposition une seule identité ethnique, il peut en avoir plusieurs. Selon les contextes, il mettra en avant l'une ou l'autre, et il en sera de même avec les personnes avec qui il inter-agit. La saillance « exprime l'idée que l'ethnicité est un mode d'identification parmi d'autres possibles : elle ne renvoie pas à une essence qu'on possède, mais à un ensemble de ressources disponibles pour l'action sociale<sup>155</sup> ».

La dynamique de l'ethnicité met donc en exergue la manière avec laquelle les individus revendiquent l'appartenance à un ou plusieurs groupes, en fonction notamment de l'origine commune à laquelle ils postulent. L'intérêt de l'étude, indirecte, d'une ethnicité est de pouvoir saisir « les processus variables et jamais finis par lesquels les acteurs *s'identifient et sont identifiés par les autres* sur la base de *dichotomisations Nous/Eux*, établies à partir de traits

---

<sup>153</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 17

<sup>154</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 167

<sup>155</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 182

culturels supposés dérivés d'une *origine commune* et *mis en relief* dans les interactions sociales<sup>156</sup> ». Par conséquent, je conçois le groupe ethnique, à l'instar de Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart comme « une forme d'organisation sociale, basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en oeuvre de signes culturels socialement différenciateurs<sup>157</sup> ».

Pour résumer, « la langue et les pratiques langagières sont à observer sous deux angles à la fois : *ce qu'elles produisent* et *comment* elles sont produites<sup>158</sup> ». Plusieurs questions se posent donc : « Par quel processus la langue est-elle construite en facteur de différenciation (parmi d'autres) pour fonder l'idée du groupe ethnique ? Dans quelle mesure et comment intervient-elle dans les rapports sociaux ? Quelle est la profondeur du lien entre langue et identité ? Quelles en sont les dimensions, les formes, les niveaux ?<sup>159</sup> »

Pour Anne-Marie Fortier, une des manières de répondre à ces questions est de saisir les significations attribuées à la langue et à sa pratique par les individus et les groupes.

L'étude des transmissions familiales d'une langue dont les locuteurs sont en contexte minoritaire, permet justement de saisir ce que le rapport à la langue peut instaurer. À travers les représentations que se font les individus des passations dans leur filiation et par le prisme des discours qu'ils élaborent au sujet des langues, il est possible d'aborder ce lien étroit, ou distendu, entre l'identité ethnique et une langue.

Enfin, en concevant la langue en tant qu'objet, je pars de l'idée que la langue ne fait pas, par essence, partie d'une identité. Il est vrai qu'une langue peut être « un indice de reconnaissance et de délimitation externe, et un élément de cohésion interne<sup>160</sup> ». Elle est *a priori* facilement utilisable par les individus pour donner sens à l'existence d'un groupe et pour que celui-ci soit reconnu par les Autres, d'où l'élaboration d'une certaine forme d'idéologies langagières par des groupes. « Ni le fait de parler une même langue, ni la contiguïté territoriale, ni la similarité des coutumes ne représentent en eux-mêmes des attributs ethniques. Ils ne le deviennent que lorsqu'ils sont utilisés comme des marqueurs d'appartenance par ceux qui revendiquent une origine commune<sup>161</sup> ». La langue est un attribut potentiellement important pour certains individus, pour certains groupes, mais pas pour tous. Il n'y pas d'attributs universaux dans l'élaboration d'une ethnicité et son maintien (autrement dit la mise en place de

---

<sup>156</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 154

<sup>157</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 154

<sup>158</sup>FORTIER Anne-Marie, 1992, « Langue et identité chez les Québécois d'ascendance italienne », dans *Sociologie et sociétés*, vol. 23, n°2, pp. 91-102, p. 92

<sup>159</sup>FORTIER Anne-Marie, 1992, *op. cit.*, p. 93

<sup>160</sup>SIMON Pierre-Jean, 1999; *La bretonnité. Une ethnicité problématique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes (Terre de Brume), p. 95

<sup>161</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 178



frontières entre groupes reconnaissables par tous). Ce sont les individus, qui par leur choix, font d'un élément, un paramètre de leur identité ethnique.

## 1. 2. La langue : quel rapport aux origines ?

Dans le contexte canadien, l'ethnicité est un concept qui paraît cohérent. Le terme ethnique n'y est pas tabou, contrairement à la France. Par groupe ethnique est entendu les entités formées par les personnes qui ont des origines autres que francophones ou anglophones. Les personnes originaires d'Ukraine forment un groupe ethnique, au même titre que ceux en provenance d'Haïti. Les individus francophones ne constituent pas, de manière officielle, un « groupe ethnique » : ils font partie d'un des deux « peuples fondateurs » du Canada<sup>162</sup>. C'est pourquoi, dans les milieux francophones, l'ethnicité peut être controversée. Comme l'explique Jean Tournon, professeur en sciences politiques investigant les questions relatives à l'ethnicité au Canada,

poussés avec condescendance vers une ethnicité inoffensive par l'impérialisme britannique, les Canadiens « français » avaient répondu par une résistance religieuse et linguistique qui a été peu à peu disloquée par la fragmentation fédérale et mise à mal par la modernité nord-américaine. Il en est résulté un double malaise dans leurs appartenances : d'un côté celui des Acadiens et autres minorités provinciales qui, certes, se retrouvent et reprennent souffle autour du bilinguisme officiel de l'État canadien, mais refusent un multiculturalisme qui les détrônerait définitivement de leur position de peuple fondateur

et de l'autre, celui des Québécois se réclamant nation<sup>163</sup>. Cependant, si le groupe des francophones en Saskatchewan est ici envisagé en interrogeant les éléments principaux de l'ethnicité, c'est bien pour étudier le rôle et la place de la langue pour les informateurs, comprendre comment cette langue française, dans un environnement anglophone, est revendiquée, appropriée.

Au Canada, les « peuples fondateurs », les « groupes ethniques » sont fortement identifiés par rapport à la langue du pays d'origine des ancêtres<sup>164</sup>, qui peut être connue et parlée par les immigrants eux-mêmes. Il y est alors question de « langues ancestrales »/« *heritage languages* » pour désigner les langues parlées par les groupes allophones, c'est-à-dire les groupes autres que francophones et anglophones. Aux États-Unis,

<sup>162</sup>Voir par exemple STEBBINS Robert, 2004, « De la perceptibilité des communautés francophones au Canada », dans LANGLOIS Simon, LETOURNEAU Jocelyn (sous dir. de), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, St-Nicolas : Presses de l'Université Laval, pp. 203-213, p. 205

Les Amérindiens, présents avant la colonisation européenne, sont aujourd'hui appelées les « Premières Nations ».

<sup>163</sup>MAIZ Ramon, TOURNON Jean, 2005, *op. cit.*, p. 10-11

<sup>164</sup>FORTIER Anne-Marie, 1992, *op. cit.*, p. 91

on mentionne aussi les *heritage languages*, en faisant référence aux langues qui sont désignées en France sous l'expression « langue d'immigration » : le français y est d'ailleurs considéré comme une langue ancestrale. Dans ces dénominations, le lien entre la langue et les origines est clairement identifiable.

Alexandra Filhon note par exemple que la transmission de l'arabe ou du berbère par des parents en provenance du Maghreb et en situation migratoire en France peut se présenter comme « un marqueur de "continuité"<sup>165</sup> » face aux ruptures que peut représenter l'installation en métropole. Elle constate également qu'à travers les pratiques linguistiques (mais pas seulement) « la famille prend racine<sup>166</sup> » :

Les motivations à transmettre la langue parentale peuvent être liées à des anticipations sur l'avenir des enfants mais elles témoignent surtout d'un attachement au passé, d'un souci de faire perdurer la mémoire familiale à travers notamment, le maintien de la langue parentale mais aussi d'autres pratiques culturelles et valeurs religieuses<sup>167</sup>.

Ce qu'évoque la sociologue au sujet de la transmission de l'arabe et du berbère en France se retrouve dans d'autres contextes migratoires. En effet, certains chercheurs mentionnent ce type de résultats à travers des recherches dont les méthodes et les approches théoriques diffèrent. Helen Borland, en étudiant les transmissions linguistiques dans des familles d'origine maltese en Australie, à Melbourne, a mis en évidence qu'un des facteurs -parmi trois autres- incitant à la transmission du maltais aux jeunes générations, était la préoccupation d'un maintien des relations avec la famille restée à Malte<sup>168</sup>. La langue permettrait, dans ce cas, de faire le lien entre l'Australie et le pays d'origine.

De plus, étudier les transmissions familiales, de manière générale, c'est faire la part belle aux récits des origines que les informateurs entretiennent. Les liens intergénérationnels et la place de l'individu dans sa filiation contribuent à questionner l'informateur face à ses ancêtres en s'interrogeant : d'où est-ce que je viens ? Ma manière d'aborder les transmissions, à travers notamment les trajectoires personnelles et familiales, accentuent encore l'évocation et le questionnement des origines. Celles mentionnées par les acteurs ne sont pas toujours réelles. Elles peuvent être fictives, fantasmées, mythiques. Et pour ces dernières, elles doivent le plus souvent être légitimées par la revendication de marqueurs.

Pas plus qu'une langue, les origines, réelles ou fictives, ne sont pas un pré-requis indispensable dans le développement d'un sentiment d'appartenance. La déconstruction des

<sup>165</sup>FILHON Alexandra, 2009, *Langues d'ici et d'ailleurs : transmettre l'arabe et le berbère en France*, Paris : INED, p. 182

<sup>166</sup>FILHON Alexandra, 2009, *op. cit.*, p. 195

<sup>167</sup>FILHON Alexandra, 2009, *op. cit.*, p. 19

<sup>168</sup>BORLAND Helen, 2006, « Intergenerational language transmission in an established Australian migrant community : what makes the difference ? » dans *International Journal of the Sociology of language*, n°180, pp. 23-41, p. 36-37

discours et des idées sous-tendant les identités ethniques est donc à réaliser. Comment des idiomes peuvent-ils être des instruments pour les informateurs, pour des institutions, permettant, par exemple, de revendiquer des origines et de légitimer leurs pratiques ?

## 2. De l'importance des mots

Dans la démarche ethnologique qui se veut la mienne, la langue est un de mes outils de travail : je parle à des informateurs qui me parlent également. Par conséquent, la dimension discursive est importante comme objet d'étude et comme méthode. En effet, mon travail est principalement basé sur l'écoute d'un discours et son analyse. Et, la transmission familiale y est surtout abordée à travers ce qu'en disent les informateurs : je m'intéresse également à la langue comme un objet dont on parle.

Les discours sur la langue, quand celle-ci devient centrale dans l'argumentation d'un ou plusieurs individus, renseignent sur les rapports au temps, au groupe, aux Autres.

Je me reconnais dans les propositions de Monica Heller et Normand Labrie qui postulent que « le discours est constitutif de la réalité ». Certains faits sociaux se retrouvent dans les discours des acteurs, d'autres en sont écartés. Tout n'est pas formulé et une sélection a été effectuée. Communiquer est aussi un acte social : « Prendre la parole, c'est agir sur son entourage, c'est contribuer à opérer un changement dans un équilibre antérieur des réalités sociales<sup>169</sup> ». Le discours est adopté, adapté...

L'importance du discours dans cette recherche provient aussi du fait que la langue et les pratiques langagières relèvent à la fois de la sphère privée et familiale et de celle publique et politique. En effet,

les discours représentent pour les acteurs sociaux à la fois un objet hérité du passé, mais aussi un moyen de concevoir autrement leurs conditions et leurs réalités sociales présentes, et un moyen politique d'orienter les transformations sociales dans un sens ou dans un autre pour l'avenir, en fonction de l'interprétation que les gens font de la réalité dans laquelle ils se trouvent ; de leurs désirs, leurs rêves, leurs intérêts [...]<sup>170</sup>.

Ces discours ont de multiples supports, tant écrits que oraux. Ils s'entendent chez les informateurs, dans les institutions trouvant intérêt à utiliser l'outil linguistique. Le discours est donc une porte d'accès aux idéologies, support des actions des individus. Je reprends donc la définition des discours de Monica Heller :

---

<sup>169</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 405

<sup>170</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, , 2003, *op. cit.*, p. 406

*By "discourses" here I mean principally ways of working at understanding the social world, how it operates, how to understand it and what to value in it. Discourses in this sense are obviously linked to the notion of ideology, insofar as ideologies are understood as means of structuring and orienting domains of activity, and therefore inform discursive production and content<sup>171</sup>.*

Il s'agit donc dans ce chapitre de clarifier l'utilisation du terme idéologie et de montrer comment elle peut à la fois s'appliquer à la sphère linguistique et patrimoniale.

## 2. 1. L'idéologie

Les idéologies sont sous-jacentes aux problématiques liées aux langues et à leurs pratiques dans des contextes minoritaires, aux mouvements de revitalisation et à la patrimonialisation. Dans l'élaboration de mon projet de thèse, je voulais les tenir hors de mon terrain et de ma recherche croyant, naïvement, que les transmissions familiales n'étaient pas concernées ou impactées par ces systèmes. Je m'étais alors trompée.

En France, le terme idéologie a d'abord eu une connotation positive avant de devenir négative. Il est apparu sous la plume de Destuut de Tracy en 1796 et désigne « une science nouvelle ayant pour objet l'étude des idées, au sens général de faits de conscience, de leur origine, de leurs caractères et de leurs lois, ainsi que l'étude des rapports que les idées entretiennent avec les signes qui les représentent<sup>172</sup> ». Puis, sous Napoléon, un sens péjoratif est donné à l'idéologie<sup>173</sup>, conservé jusqu'à aujourd'hui, et signifiant « "discussions, analyses portant sur des abstractions sans rapport avec les faits et la réalité positive"<sup>174</sup> ». Le terme a été fortement associé aux partis politiques. Karl Marx a largement diffusé le concept de l'idéologie en lui donnant le sens « "d'ensemble des idées, des croyances propres à une époque, à une société ou à une classe"<sup>175</sup> ».

L'idéologie n'est plus synonyme de vérité, mais est devenue progressivement « un abusif supplément d'âme dont il vaudrait mieux se débarrasser ». Progressivement donc, « l'idéologie

---

<sup>171</sup>HELLER Monica, 2001, « Critique and Sociolinguistic. Analysis of Discourse, dans Critique of Anthropology, n°21 (2), pp. 117-141, p. 120 citée par COSTA James, 2010, *op. cit.*, p. 21 [Par discours j'entends ici principalement les manières d'appréhender le monde social, comment il fonctionne, comment le comprendre et qu'y évaluer. Dans ce sens les discours sont de toute évidence liés à la notion d'idéologie, dans la mesure où ils sont compris comme des moyens de structurer et d'orienter les principaux domaines d'activités, et par conséquent informent sur la production et le contenu discursifs. (ma traduction)]

<sup>172</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

<sup>173</sup>MACHEREY Pierre, 2008, « Idéologie : le mot, l'idée, la chose », dans *Methodos*, n°8, <http://methodos.revues.org/1843> [consulté le 16 avril 2012]

<sup>174</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

<sup>175</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

est devenue synonyme d'opinion, au sens d'une forme de pensée vaine qui cultive les illusions au détriment de la réalité des choses<sup>176</sup> ».

Dans la discipline ethnologique, la définition de l'idéologie a été débattue, particulièrement dans un numéro de la revue *L'Homme* en 1978. Jean Pouillon y définit l'idéologie en ces termes :

Si l'usage du mot n'était pas marqué par la défaveur [...], on dirait assurément que l'idéologie, en tant qu'étude des systèmes de pensées et de représentations, est une branche, et pas la moins importante, de l'anthropologie. En effet, ce qui relativise une idéologie, définie cette fois comme système particulier d'idées, de valeurs, de croyances, c'est-à-dire comme objet et non plus comme méthode d'étude -et c'est en ce sens que désormais nous la prendrons-, fait en même temps sa réalité : elle n'est que -mais elle est- phénomène social<sup>177</sup>.

La problématique est donc de savoir si tout système de croyances, de valeurs est idéologique. Pour Jean Pouillon, la question ne s'énonce pas en terme de vérité, concevant plutôt le travail de l'anthropologue comme un moyen d'approfondir la connaissance sur une ou plusieurs idéologies. Le but n'est pas de prouver qu'elle est vraie ou fausse.

Il [l'anthropologue] s'interroge non pas sur la validité en quelque sorte ontologique d'une idéologie mais sur son origine ou son statut social et sur la manière dont ils s'y marquent. Cela suppose, bien entendu, qu'il en explicite le contenu, démonte le système, mais aussi que, ce faisant, il mette entre parenthèses tout jugement de vérité<sup>178</sup>.

Marc Augé, participant notamment à ce numéro de *L'Homme*, a nourri ma réflexion sur le sujet. Concernant l'analyse des systèmes symboliques, Marc Augé écrit :

Pour parler très grossièrement nous dirons que, face aux diverses réalités institutionnelles qu'ils étudiaient, certains [des anthropologues] se sont posé la question de savoir ce qu'elles signifiaient et d'autres à quoi ou à qui elles servaient. Toujours très grossièrement, nous pourrions ainsi distinguer [...] une démarche structurale qui privilégie l'analyse des symboles et une démarche fonctionnelle qui privilégie l'analyse de l'idéologie<sup>179</sup>.

Face à cette dichotomie dans les types d'analyses, Marc Augé propose une troisième voie, « idéo-logique », qui correspond à « une volonté de ne pas dissocier l'étude de la mise en œuvre des logiques sociales de celle de leur configuration structurale ». Autrement dit, il

<sup>176</sup>MACHEREY Pierre, 2008, *op. cit.*, p. 6

<sup>177</sup>POUILLON Jean, 1978, « Introduction », dans *L'Homme*, n°18, pp. 7-15, p. 7

<sup>178</sup>POUILLON Jean, 1978, *op. cit.*, p. 8

<sup>179</sup>AUGÉ Marc, 1978, « Vers un Refus de l'alternative sens-fonction », dans *L'Homme*, n°18, pp. 139-154, p. 139

considère que « les systèmes symboliques ne sont efficaces que pour autant qu'ils signifient et fonctionnent à *la fois*<sup>180</sup> ». Quel est son sens ? Comment est-il utilisé ? L'idéologie serait le discours du et sur le symbole. Ainsi, « l'idéologique » peut se définir comme « la logique des différentes pratiques symboliques dont les idéologies sont en quelque sorte les concrétisations, comme leur indispensable syntaxe<sup>181</sup> ». Il existerait des idéologies souterraines, non visibles tandis que seraient également présentes « des affirmations explicites de valeurs, de croyances et d'idées<sup>182</sup> » : « En toute société on trouve des idéologies affirmées que sous-tendent des croyances et des idées qui ne le sont pas, sans doute parce que, pour les intéressés, elles vont de soi<sup>183</sup> ». L'ordre symbolique n'évolue pas de manière séparée de l'ordre social. Les deux partagent le même terrain, et l'idéologie participe à cette dynamique.

François Chappé, historien, aborde l'idéologie liée à l'activité patrimoniale. Selon lui, plusieurs éléments lui servent de base : « la légitimation du point fixe, l'appel au "nous", la création d'appareils, la fonction de voilement<sup>184</sup> », selon les développements suivants. En premier lieu donc, l'idéologie doit être perçue ou posée comme légitime pour trouver sa place dans la société, dans un groupe. Cette légitimation du choix idéologique -qui peut se discuter- se fait en ayant recours à des valeurs. François Chappé cite celles de liberté, de responsabilité, de solidarité, d'égalité présentes dans les discours politiques en particulier.

Le deuxième point est « l'appel au "nous" »,

deuxième fonction essentielle de l'idéologie qui, en tant que discours mobilisateur, s'adresse à des groupes, des communautés, au nom de valeurs censées en orienter le destin. Sans public, ces valeurs resteraient des maximes d'intellectuels sans causes ou de mémorialistes sans lecteurs : elle ne prennent effet qu'incorporées aux communautés territorialisées que les idéologues veulent rallier<sup>185</sup>.

Cet « appel au "nous" », d'après l'historien ne se concrétise qu'avec un appel à l'affectif. Nathalie Heinich, toujours dans le domaine de l'activité patrimoniale parle d'« émotion patrimoniale », ou d'« émotion patrimonialisante ». La présence d'une émotion serait la « preuve » du patrimoine selon la sociologue<sup>186</sup>.

En troisième point vient la création d'appareils. L'idéologie, en tant que

---

<sup>180</sup>AUGÉ Marc, 1978, *op. cit.*, p. 152-153

<sup>181</sup>POUILLON Jean, 1978, *op. cit.*, p. 13-14

<sup>182</sup>POUILLON Jean, 1978, *op. cit.*, p. 10

<sup>183</sup>POUILLON Jean, 1978, *op. cit.*, p. 10

<sup>184</sup>CHAPPÉ François, 2010, *Histoire, mémoire, patrimoine. Du discours idéologique à l'esthétique humaniste*, Rennes : PUR, p. 43

<sup>185</sup>CHAPPÉ François, 2010, *op. cit.*, p. 44

<sup>186</sup>HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 63-67

système articulé de valeurs, animé par un jeu actif de sentiments, a besoin pour exister d'organisations, de partis, d'associations, bref d'appareils, c'est-à-dire d'ensembles humains capables de recevoir, de répercuter des idées, de mobiliser des troupes par la raison et le sentiment, d'influencer la société dans laquelle ils œuvrent (le point extrême de l'influence étant la domination exclusive)<sup>187</sup>.

Le dernier point est celui de la fonction de voilement ou de dissimulation, difficile à analyser, comme l'indique François Chappé. L'idéologie serait donc camouflée et finalement difficilement perceptible par les acteurs.

Il est alors intéressant pour un ethnologue de comprendre les idéologies, *a priori* cachées, de les mettre en lien pour en comprendre la logique générale, dans un contexte donné. On rejoint alors la position de Marc Augé ; quelle est la teneur de l'idéologie ? Comment fonctionne-t-elle ? Que nous dit-elle sur l'objet, sur le symbole dont elle parle ?

Toute action, toute pensée est sous-tendue par une idéologie dans le sens d'un « système particulier d'idées, de valeurs, de croyances [...] »<sup>188</sup>. Sur ce type de définition, tout le monde s'accorde. Dans mon travail, l'idéologie est comprise comme un système de pensée(s), dans une perspective ethnologique, utilisée à des fins identitaires, politiques et soutenue par des appareils mettant en exergue des discours sur des symboles sélectionnés par le groupe concerné.

## **2. 2. La langue et le patrimoine : des instruments**

Les dimensions idéologiques véhiculées et diffusées dans une société ont un impact sur les motivations des individus à transmettre (ou non) telle ou telle langue, tel ou tel objet. Comme je l'ai déjà dit, la promotion des langues, leur revitalisation sont des sujets d'une actualité certaine, et pas seulement dans les pays occidentaux. De la même manière, le patrimoine est omniprésent, tant dans la sphère privée que publique.

### **2. 2. 1. Les idéologies linguistiques**

Une langue peut être détournée de son utilité première pour « défendre » des droits, accroître une visibilité, donner de la légitimité à un groupe en quête de reconnaissance. Les langues sont aussi utilisées à d'autres fins que celles de parler. Autant d'objectifs qui conduisent à l'élaboration d'idéologies basées, parfois, sur l'élément linguistique. Comme il est formulé

---

<sup>187</sup>CHAPPÉ François, 2010, *op. cit.*, p. 45

<sup>188</sup>POUILLON Jean, 1978, *op. cit.*, p. 7

dans le numéro 136 de la revue *Langage et société*, « les langues s'inscrivent dans une série de processus sociaux, politiques et économiques qui font de cet objet un instrument stratégique destiné à légitimer ou dé-légitimer des locuteurs et des pratiques sociales<sup>189</sup> ». Il s'agit donc de comprendre les transmissions familiales comme une de ces pratiques sociales. Il m'est donc nécessaire de mettre en perspective une étude ethnographique et une analyse critique des différents discours sur le breton en Bretagne et le français en Saskatchewan, et sur leurs locuteurs.

Les transmissions familiales sont à mettre en relation avec les contextes politiques, juridiques, symboliques de la langue. De fait, à la manière de Monica Heller et de Alexandre Duchêne, il paraît pertinent de se questionner sur les discours, portant sur les langues, en tentant de comprendre de quelles manières sont développées les idéologies et comment les intérêts à en tirer sont exposés. À propos des discours de mise en danger des langues, ils écrivent :

*So we ask what the ideological dimensions of this discourse are : what ideologies of languages are involved ? Are there struggles over them ? What other ideologies (of nation state, of indigeneity, of evolution, of social justice, of gender, of class, and so on) are involved ? Next, we ask what is at stake in these discursive practices ? Who stands to gain or lose what by the production or reproduction of ideological complexes around language endangerment ? In whose interest is it to promote or contest such discourses ?<sup>190</sup>*

Qui parle ? Pourquoi et pour qui ? Comment cela apparaît-il dans les discours des différents acteurs ?

Alexandra Jaffe, sociolinguiste américaine travaillant sur les idéologies linguistiques, et particulièrement en Corse (France), postule que

les idéologies linguistiques recouvrent plusieurs phénomènes dont :

- des croyances, souvent inconscientes, concernant ce qui définit une langue comme langue (ses critères fondamentaux);
- des notions collectives sur le bon/mauvais usage, à l'oral ou à l'écrit, par rapport à des genres et des registres de discours particuliers à des cultures différentes ;
- des idées/convictions sur les critères linguistiques liées à des attributs sociaux, individuels ou collectifs, tels que la légitimité, l'autorité, l'authenticité, la citoyenneté -aussi bien que des traits

<sup>189</sup>CANUT Cécile, DUCHÊNE Alexandre, 2011, « Introduction. Instrumentalisation politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », dans *Langage et société*, n°136, pp. 5-12, p. 5

<sup>190</sup>HELLER Monica, DUCHÊNE Alexandre, 2008, *op. cit.*, p. 3-4

[Nous nous demandons maintenant quelles sont les dimensions idéologiques de ces discours : en quoi consistent les idéologies langagières ? Y-a-t-il des luttes à leur encontre ? Quelles autres idéologies (d'états nation, d'autochtonie, d'évolution, de justice sociale, de genre, de classe, etc.) sont impliquées ? Ensuite, nous nous demandons quels sont les enjeux de ces pratiques discursives ? Qui a des chances d'y gagner ou de perdre en produisant ou en reproduisant des systèmes idéologiques portant sur la mise en danger des langues ? Quel est l'intérêt de promouvoir ou de contester de tels discours ?(ma traduction)]



comme la générosité, l'honnêteté, etc.-, c'est-à-dire le lien entre le bon/mauvais usage et le bon/mauvais comportement ;

- des convictions -voire des certitudes- concernant le lien (culturel ou politique) entre langue et identité, touchant à tous les niveaux, de l'identité personnelle à la citoyenneté nationale ou supranationale<sup>191</sup>.

Elle propose d'« étudier comment, dans des circonstances spécifiques, des idéologies linguistiques circulent dans une société, devenant soit hégémoniques, soit contestées ou modifiées<sup>192</sup> ». Alexandra Jaffe souligne particulièrement les idéologies mettant en lien la langue et l'identité et montre que certaines idéologies reprennent les mêmes critères que ceux qu'elles tentent de dénoncer, pour valoriser leurs pratiques linguistiques. Ces idéologies cherchent à célébrer l'existence d'un groupe.

Les idéologies linguistiques sont donc centrales dans les mouvements de revitalisation dans lesquels « "la langue" est avant tout une métaphore d'un groupe » : la revitalisation linguistique est finalement « la célébration d'un groupe dont on prétend ainsi faire advenir l'existence, au nom d'une existence passée idéalisée, et en vue d'un équilibre (*gestalt*) retrouvé en son sein et grâce à lui ?<sup>193</sup> ». Elle a aussi pour objectif le changement culturel tout en se basant sur les idéologies des groupes considérés comme dominants<sup>194</sup>, ce que démontre d'ailleurs Alexandra Jaffe.

Pour clore ce paragraphe sur les idéologies linguistiques, il faut préciser la notion de revitalisation. James Costa en formule une en conclusion de sa thèse, que je prends en référence :

Il s'agit

1. d'un mouvement social de type nativiste, dans lequel un ensemble de personnes se construit une image d'un groupe à partir d'une représentation d'un état passé imaginé, et dans lequel une "langue" joue un rôle central. C'est donc un processus d'*imagination* de la manière dont un groupe est, ou devrait être, dans le monde. Loin de relever de questions de *maintenance*, il s'agit de processus dans lesquels un avenir collectif *nouveau* est imaginé, à travers la constitution d'un objet "langue".
2. d'un processus collectif complexe, au sein duquel les aspects discursifs jouent un rôle important, et auquel prennent part une multiplicité d'acteurs sociaux. Ce processus est de nature culturelle, et survient en réponse à une tension causée par une situation de contact, bipolaire ou multipolaire.

---

<sup>191</sup>JAFFE Alexandra, 2008, « Parlers et idéologies langagières », dans *Ethnologie française*, n°38, pp. 517-526, p. 517-518

<sup>192</sup>JAFFE Alexandra, 2008, *op. cit.*, p. 518

<sup>193</sup>COSTA James, 2010, *op. cit.*, p. 323

<sup>194</sup>COSTA James, 2010, *op. cit.*

3. d'un processus sémiotique de recatégorisation du monde au cours duquel les questions linguistiques sont appelées à jouer un rôle particulier dans la proposition d'une nouvelle grille de lecture et d'interprétation du monde. En ce sens, la revitalisation linguistique est une opération de définition de *limites*, linguistiques mais aussi sociales et géographiques.
4. d'un phénomène *grassroots* qui ne peut être limité à des mesures de politiques linguistiques et éducatives, qui sont la conséquence de ce type de mouvements, et non le mouvement lui-même.
5. d'une tentative d'instaurer, ou de rétablir, une continuité dans des situations où une partie d'un groupe ressent au contraire la prégnance de discontinuités (culturelles, historiques, géographiques)<sup>195</sup>.

L'étude d'un mouvement de revitalisation permet de mieux comprendre dans quel contexte les transmissions se modèlent, se modulent. En présence d'un mouvement de revitalisation linguistique, la question des origines est donc tout à fait intéressante à explorer car elle révèle les manières avec lesquelles une langue peut devenir un symbole perçu comme un élément permettant la « régénération » du groupe<sup>196</sup>. Le patrimoine permet ce même renouveau.

### 2. 2. 3. Les idéologie patrimoniales

Si je m'intéresse aux mouvements de patrimonialisation, c'est aussi parce que dans certains cas, une langue est assimilée à un patrimoine. On peut alors parler de patrimonialisation linguistique.

Concernant le patrimoine, François Chappé présente de la manière suivante l'impératif idéologique : « L'impérialisme du présent impose ses normes à la compréhension du passé. Le prisme idéologique, l'ouverture de la focale, grâce auxquels nous évaluons l'intérêt de transmettre les biens, nous sont imposés dans leur contemporanéité <sup>197</sup> ». La transmission d'un bien patrimonial ne suit pas les logiques chronologiques du temps : le bien patrimonial est considéré comme tel et présent maintenant parce qu'une fonction lui a été attribuée, qu'il sert un intérêt, qu'il supporte une idéologie. Comme le souligne François Chappé, la définition du bien patrimonial est complexe et quasi impossible, néanmoins, on ne peut que constater « la subordination du processus de qualification et de transmission des biens aux besoins sociaux, culturels, idéologiques contemporains<sup>198</sup> ». Ainsi, la « question essentielle » porterait sur les « rapports entre l'idéologie et l'activité patrimoniale<sup>199</sup> ». Si le patrimoine peut être envisagé comme un attachement profond des individus aux traces laissées par leurs ascendants, il peut aussi être considéré comme un outil idéologique donnant visibilité, reconnaissance et donc

<sup>195</sup>COSTA James, 2010, *op. cit.*, p. 322-323

<sup>196</sup>COSTA James, 2010, *op. cit.*, p. 323

<sup>197</sup>CHAPPÉ François, 2010, *op. cit.*, p. 90

<sup>198</sup>CHAPPÉ François, 2010, *op. cit.*, p. 90

<sup>199</sup>CHAPPÉ François, 2010, *op. cit.*, p. 39

pouvoir d'une certaine manière. La patrimonialisation des langues ou les discours de mise en danger des langues<sup>200</sup> en sont des exemples. Eric Hobsbawm, en proposant le concept de « tradition inventée » met en avant, lui aussi, le lien entre tradition (bien du passé) et idéologie. Pour l'historien, la tradition a « une fonction symbolique et rituelle significative en tant que telle, même si elle peut en acquérir une accessoirement<sup>201</sup> ». Par « tradition inventée », Eric Hobsbawm désigne « un ensemble de pratiques de nature rituelle et symbolique qui sont normalement gouvernées par des règles ouvertement ou tacitement acceptées et cherchent à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition, ce qui implique automatiquement une continuité avec le passé<sup>202</sup> ». Les traditions inventées ont une portée hautement symbolique, reposant en grande partie sur un fondement idéologique -les symboles sont l'expression d'une idéologie. À partir de cette définition, trois grands types de traditions inventées peuvent être cités :

a) celles qui établissent ou symbolisent la cohésion sociale ou l'appartenance à des groupes, des communautés réelles ou artificielles ; b) celles qui établissent ou légitiment des institutions, des statuts ou des relations d'autorité ; c) celles dont le but principal est la socialisation, l'inculcation des croyances, des systèmes de valeur et des codes de conduite.<sup>203</sup>

Les traditions inventées fonctionneraient donc sur un même principe déjà mentionné : la création d'une continuité avec le passé. Mais, celle-ci est fictive puisque de nouveaux objets sont investis pour justement matérialiser, symboliser le lien avec le passé<sup>204</sup>.

La francophonie canadienne en est un exemple, en ce qu'elle porte ce regard du présent sur le passé, en tentant de s'ancrer durablement dans le paysage, dans des lieux et s'inscrire ainsi dans la durée<sup>205</sup>. D'une certaine manière, « la francophonie canadienne remonte le cours de son histoire pour y trouver des repères solides, les inscrire dans des lieux et des espaces, dessinant de ce fait les contours d'un territoire dont la construction est encore loin d'être achevée, mais qui trouve de nécessaires points d'ancrage dans la mémoire qu'il contribue à fixer ». D'après les auteurs, cette mise en place de « symboles » est proprement politique car elle a comme objectif un vivre ensemble<sup>206</sup>. La présence du français pendant les fêtes du Canada ont été analysées par Matthew Hayday. À l'origine, ces commémorations servaient à

---

<sup>200</sup>DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), 2008, *op. cit.*

<sup>201</sup>HOBSBAWM Eric, 2006, « Introduction. Inventer des traditions », dans HOBSBAWM Eric, RANGER Terence, *L'invention de la tradition*, Paris : Éditions Amsterdam, pp. 11-25, p. 13

<sup>202</sup>HOBSBAWM Eric, 2006, *op. cit.*, p. 12

<sup>203</sup>HOBSBAWM Eric, 2006, *op. cit.*, p. 20

<sup>204</sup>Voir par exemple, dans le contexte breton, ÉPRON Aurélie, 2009, « L'invention du gouren (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) », dans LE COADIC Ronan (sous dir. de), *Bretons, Indiens, Kabyles...*, Rennes : PUR, pp. 161-176

<sup>205</sup>GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), 2009, *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa : Les presses de l'Université d'Ottawa

<sup>206</sup>GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon, 2009, « Entre lieux et mémoire : l'inscription de la francophonie canadienne dans la durée » dans GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), 2009, *op. cit.*, pp. 3-18, p. 4

rappeler les origines britanniques de la fondation du Canada. Progressivement, alors que les spectacles donnés à cette occasion utilisaient l'anglais, le français a été introduit afin de marquer l'identité plurielle, et notamment bilingue, de l'État fédéral. Ainsi, des artistes francophones hors Québec ont été sollicités pour souligner la présence d'une francophonie à travers tout le pays<sup>207</sup>. Matthew Hayday constate finalement « qu'en tant que lieux de mémoire, ces célébrations de la fête du Canada ont servi à promouvoir l'unité nationale, mais aussi à réinventer la place de la francophonie canadienne au sein de la Confédération », et cela même si certains n'étaient pas convaincus de la démarche<sup>208</sup>.

Le patrimoine est vraisemblablement politique<sup>209</sup> et idéologique, et sa constitution l'explique et renforce ce phénomène. En effet, si le patrimoine se construit à partir du présent en scrutant le passé, on peut s'interroger sur l'idéologie sous-jacente de cette « rétroprojection ». C'est en partie l'objet de cette thèse : comment la patrimonialisation d'une langue peut en même temps servir les intérêts d'une revitalisation linguistique ?

---

<sup>207</sup>Ces démarches n'auraient pas toujours été bien reçues au Québec

<sup>208</sup>HAYDAY Matthew, 2009, « La francophone canadienne, le bilinguisme et l'identité canadienne », dans GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), 2009, *op. cit.*, pp. 93-111, p. 111

<sup>209</sup>Voir LAMY Yvon (sous dir. de), 1996, *L'alchimie du patrimoine*, Talence : MSHA

Concernant le patrimoine culturel immatériel (PCI) GRENET Sylvie, HOTTIN Christian, 2011, « Avant-propos. Un livre politique », dans BORTOLOTTI Chiara (sous dir. de), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 9-19

## Conclusion

Ce chapitre permet de souligner deux points principaux. Tout d'abord, les discours sont un des objets de mon analyse, et le moyen avec lequel j'en rends compte. Ils font accéder les objets à différents statuts : élément d'ethnicité, patrimoine... Quand ces discours ont une visée instrumentalisante, ils deviennent alors les supports d'une idéologie. La définition de l'idéologie dans laquelle je m'inscris est volontairement restreinte. J'ai développé mon positionnement théorique en deux volets. Le premier donne une définition de l'idéologie dans une perspective ethnologique, applicable à différents domaines de la vie en société. Le second aborde l'application idéologique, tant aux langues qu'aux patrimoines.

Les mots des informateurs, des institutions, révélant leurs représentations, permettent de comprendre comment chacun se désigne et désigne les autres, de quelles manières ils s'autodéfinissent. L'intérêt est alors de confronter les propos et de mettre en avant les points convergents et divergents entre la parole des interlocuteurs et celle des institutions. Cela autorise également à appréhender la perception de la réalité des informateurs tout autant que la réalité qu'ils construisent à travers le dire (ce qui reste pertinent dans une recherche basée en particulier sur des entretiens).

La question de l'ethnicité, et par conséquent du rapport aux origines parcourt ma thèse. Il est bien clair que cela n'est pas envisagé dans une perspective politique mais bien dans sa dimension anthropologique. Comme l'écrivent Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart en conclusion de leur ouvrage consacré à l'ethnicité, ce chapitre « ne nous dit ce qu'est le fait ethnique ni la nature de l'ethnicité. Mais ce qu'est le fait ethnique n'est pas tant à définir qu'à découvrir : découvrir le sens que sa présence obstinée et multiforme a dans nos vies et, si l'on est sociologue, découvrir les processus organisationnels par lesquels ce sens est socialement construit<sup>210</sup> ».

---

<sup>210</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, p. 201

### Chapitre 3. Comment décrire les transmissions ?

La transmission est difficilement appréhendable sur le terrain, par l'ethnologue. Ce n'est pas nécessairement dû à ses méthodes, mais au caractère furtif de son objet d'étude. Que cela soit pour la langue ou pour tout autre objet, la transmission prend sa place sans que les acteurs s'en rendent compte. Comme le notent Geneviève Delbos et Pierre Jorion dans un tout autre domaine de recherche, « la transmission du savoir dans les activités littorales n'est problématique qu'aux yeux de celui ou celle qui approche la question dans une perspective savante ou, ce qui revient au même, qui s'interroge sur la manière de transmettre par l'enseignement ce qui s'apprend, en fait, sur le tas<sup>211</sup> ». Quand il s'agit d'évoquer la transmission d'une langue, mes interlocuteurs l'ont souvent décrite de manière vague : « Je ne leur ai pas parlé », « je l'ai apprise », « je l'ai entendue chez les voisins ». Les déclarations des individus, et les observations ne suffisent pas, malheureusement, pour saisir tous les tenants et aboutissants du processus de passation intergénérationnelle. Cependant, lorsqu'une personne raconte une pratique linguistique dans sa famille, et particulièrement dans un contexte minoritaire, il (ou elle) exprime de quelles manières il (ou elle) s'ancre dans sa filiation. Le discours est celui du rapport à la langue tout autant que le rapport au passé et aux origines. Cette connaissance (ou cette méconnaissance) du parcours familial permet également de juger de l'intention réelle dans les déclarations faites au chercheur.

La difficulté d'approcher la transmission n'est pas propre à un objet. C'est pourquoi je me suis beaucoup inspirée des recherches ethnologiques, variées<sup>212</sup>, portant aussi sur l'objet matériel et la technique, en me posant la question : « Comment, face à des manières de faire si diverses et complexes, isoler les modèles et comprendre les mécanismes de leur transfert et de leur acquisition, alors que ni les uns ni les autres ne sont explicites ou explicités par les intéressés eux-mêmes ?<sup>213</sup> » Je me range également à l'avis d'Alexandra Filhon qui souligne que

---

<sup>211</sup>DELBOS Geneviève, JORION Paul, 1990 (1984), *La transmission des savoirs*, Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'homme (Ethnologie de la France), p. 9

<sup>212</sup>Voir par exemple

BONNOT Thierry, 2002, *op. cit.*

CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac (sous dir. de), 1996 (1991), *Savoir-faire et pouvoir transmettre*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme (Ethnologie de la France)

DELBOS Geneviève, JORION Paul, 1990 (1984), *op. cit.*

LE WITA Béatrix, 1985, « La mémoire : l'avenir du présent », dans *Terrain*, n°4, pp. 15-26

MUXEL Anne, 1996, *op. cit.*

ZONABEND Françoise, 1980, *La mémoire longue*, Paris : PUF

<sup>213</sup>CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, 1996 (1991), *op. cit.*, p. 9

la pratique linguistique est difficilement mesurable et sa transmission l'est d'autant plus qu'il existe des degrés différents de transmission et de réception ; il s'agit avant tout d'un processus qui se construit dans l'interaction et reste nécessairement évolutif, ce qui ne signifie pas que cette transmission ne peut, à un moment précis, être évaluée<sup>214</sup>.

Dans ce chapitre, j'aborde trois points méthodologiques : la façon d'appréhender la transmission avec des informateurs à travers les trajectoires biographiques, le rôle de la mémoire dans les discours au cours des entretiens et enfin, ma méthode de description de ces transferts linguistiques familiaux.

## 1. Face à « l'introuvable objet de la transmission<sup>215</sup> » : les trajectoires biographiques

Dans le cadre de ma recherche, j'ai insisté sur le fait que l'un des objectifs était de décrire, de comprendre les modes de transmission de la langue bretonne en Bretagne et de la langue française en Saskatchewan. Dans les deux cas, la transmission n'est pas évidente : elle n'est plus systématique, automatique. Une hétérogénéité apparaît clairement selon les filiations. La transmission est multiple, et la langue occupe des statuts différents. Au même moment, l'objet langue peut donc être considéré comme quotidien, inutile, patrimonial.

C'est pourquoi, pour bien saisir les rouages du transfert linguistique, j'ai convoqué plusieurs bases théoriques. Très vite, il m'est apparu essentiel de retracer la place de la langue (le breton ou le français) dans les familles à partir des discours des informateurs. J'ai donc dû faire raconter à mes interlocuteurs un peu de leur histoire familiale, comme je l'ai précisé précédemment. J'ai déjà souligné l'importance des mots, du discours. Je rajoute que Christine Deprez, dans une approche qu'elle nomme « (auto)biographique » (en s'inscrivant dans le champ de la sociolinguistique), fait remarquer l'importance de la parole tenue par les individus sur la langue et sa pratique<sup>216</sup>. De manière instinctive, je me suis inscrite dans une démarche proche de la collecte de récits de vie. Daniel Bertaux considère « qu'il y a *du* récit de vie dès lors qu'un sujet raconte à une autre personne, chercheur ou pas, un épisode quelconque de son expérience vécue. Le verbe "raconter" (faire le récit de) est ici essentiel : il signifie que la production discursive du sujet a pris la forme *narrative*<sup>217</sup> ». D'entrée, j'ai proposé à mes informateurs de faire le point sur leur expérience, à travers « un filtre<sup>218</sup> », celui de la pratique et

<sup>214</sup>FILHON Alexandra, 2009, *op. cit.*, p. 99

<sup>215</sup>CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, 1996 (1991), « Introduction. L'introuvable objet de la transmission », dans CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac (sous dir. de), 1996 (1991), *op. cit.*, pp. 1-12

<sup>216</sup>DEPREZ Christine, « Histoires de langues, histoires de vies, Modes d'expression de l'identité linguistique dans les histoires de vie des personnes bilingues », dans *Cahiers de Sociolinguistiques* (PUR), n°5, pp. 167-174, p. 167

<sup>217</sup>BERTAUX Daniel, 2005 (1997), *Le récit de vie*, Paris : Armand Colin (collection 128), p. 36

<sup>218</sup>BERTAUX Daniel, 2005 (1997), *op. cit.*, p. 39

de la transmission d'une langue. Je commençais les entretiens en m'adressant à eux ainsi : « Quel est le parcours de la langue dans votre famille ? Qui parle, parlait breton ? Français ? Anglais ? Racontez-moi ! » Ce qui m'a paru alors intéressant et essentiel a été de multiplier ce type d'entretiens afin de pouvoir croiser les discours, les confronter, les mettre en parallèle. Grâce à la verbalisation des trajectoires, les représentations sur les transmissions et sur son objet se sont dessinées.

Ma réflexion sur la manière d'aborder la transmission à travers les discours a pris une tout autre tournure à la lecture d'Igor Kopytoff. Ce dernier, en traitant de l'objet matériel, évoque l'idée de biographie culturelle des choses (« *cultural biography of things* »). À travers la biographie culturelle des choses ou des objets, on peut se poser plusieurs questions que je trouve très pertinentes pour l'objet linguistique :

*Where does the thing come from and who made it ? What has been its career so far, and what do people consider to be an ideal career for such things ? What are the recognized " ages " or periods in the thing's " life ", and what are the cultural markers for them ? How does the thing's use change its age, and what happens to it reaches the end of its usefulness ?*<sup>219</sup>

J'ai suivi ces interrogations tout au long de mon terrain. Mon étude sur la transmission d'une langue dans sa dimension intergénérationnelle et familiale passe par le relevé des différentes représentations sur les langues et sur leur modes de passation. C'est aussi mettre en lumière les différentes époques et étapes de vie de l'objet et des individus. Pourquoi un objet finit-il pas ne plus être utilisé ? Pourquoi est-il éventuellement ré-employé ? Et comment ?

Grâce aux entretiens, j'ai détaillé les transmissions intergénérationnelles, telles que les informateurs les percevaient, dégagé les différents « âges » des pratiques linguistiques dans une même famille. J'ai pu faire ressortir ce qui facilite, ce qui encourage une transmission, ou au contraire ce qui provoque les ruptures. C'est ainsi que j'ai remarqué que des faits apparemment anodins ont de l'importance dans la diffusion d'un objet. Aussi, je me rallie à Igor Kopytoff qui écrit :

*Biographies of things can make salient what might otherwise remain obscure For example, in situations of culture contact, they can show what anthropologists have so often stressed : that*

---

<sup>219</sup>KOPYTOFF Igor, 1986, « The cultural Biography of Things : Commoditization as Process », dans APPADURAI Arjun, *The Social Life of Things : Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 64-94, p. 66-67

[D'où vient la chose et qui l'a fabriquée ? Quel a été son parcours jusqu'à maintenant, et qu'est-ce que les personnes considèrent être une carrière idéale pour ce type de choses ? Quels sont les " âges " admis ou les périodes dans la « vie » des choses, et quels en sont les marqueurs culturels ? De quelles manières l'usage d'une chose change-t-il son âge, et qu'advient-il quand arrive la fin de son utilité ? (ma traduction)]



*what is significant about the adoption of alien objects -as of alien ideas- is not the fact that they are adopted, but the way they are culturally redefined and put to use<sup>220</sup>.*

Alexandra Filhon utilise aussi le terme de trajectoire, dans un contexte migratoire. En traitant de la transmission de l'arabe et du berbère avant la migration et après l'établissement de familles maghrébines en France, dans une démarche sociologique, elle met en évidence l'importance de la prise en compte des parcours de vie, marqués par la migration d'un pays à un autre. L'idée est que « les transmissions familiales sont diverses, perceptibles ou non, souhaitées ou pas. [...]. Si l'origine sociale des individus est un déterminant central dans la compréhension des héritages familiaux, seule l'analyse des parcours des individus permet d'appréhender plus finement les mécanismes de transmission ou de non-transmission<sup>221</sup> ».

Cette idée de parcours est aussi présente dans la recherche de Gratien Allaire et Laurence Fedigan sur le changement linguistique auprès de personnes francophones, en Alberta. Leur méthode est généalogique, c'est-à-dire qu'ils ont cherché à faire le portrait, par générations, des hommes et femmes ayant des origines francophones. Cette étude a mis l'accent sur « le passage des générations comme outil d'analyse du changement linguistique chez les francophones d'Alberta<sup>222</sup> ».

L'étude des trajectoires linguistiques dans la filiation est certes intéressante pour elle-même, mais elle permet également de comprendre la société à laquelle les individus participent. Car, comme l'écrit Thierry Bonnot,

constater, décrire et analyser ces modifications des statuts des objets, ce n'est pas pour autant entériner l'idée selon laquelle les objets anciens "ont parfois la chance d'une existence seconde" (Baudrillard 1968 : 23), mais bien confirmer la continuité des phases successives d'une seule et même existence, d'une seule et même vie sociale. Objet unique, objet sériel, objet utile évoluant dans les champs sociaux successifs de son existence de chose, l'objet lui-même et sa trajectoire permettent d'accéder à la société par les choses et les hommes qui les rencontrent<sup>223</sup>.

---

<sup>220</sup>KOPYTOFF Igor, 1986, *op. cit.*, p. 67

[Les biographies des choses peuvent rendre saillant ce qui autrement resterait obscur, caché. Par exemple, dans des situations de contact culturel, elles peuvent montrer ce que les anthropologues ont si souvent souligné : ce qui est important concernant l'adoption d'objets étrangers -comme d'idées étrangères- n'est pas le fait qu'ils soient adoptés, mais la manière avec laquelle ils sont redéfinis culturellement et employés. (ma traduction)]

<sup>221</sup>FILHON Alexandra, 2009, *op. cit.*, p. 17-18

<sup>222</sup>ALLAIRE Gratien, FEDIGAN Laurence, 1990, « D'une génération à l'autre, le changement linguistique en Alberta », dans FAUCHON André (sous dir. de), *Langue et communication, Actes du 9e colloque du CEFCO à Saint-Boniface en 1989*, Saint-Boniface : CEFCO, pp. 1-16, p. 14

<sup>223</sup>BONNOT Thierry, 2002, *op. cit.*, p. 11-12

## 2. Par la mémoire

Les transmissions familiales ont été évoquées à travers ce que les informateurs percevaient de leur propre expérience, et à partir de celle que leurs proches, parents, grands-parents, leur avaient racontée.

La convocation de la mémoire a été importante dans ma recherche. Je ne l'ai pas envisagée comme un objet à part, un contenu, mais bien plus comme une dynamique de transmission. À l'instar de David Berliner, je conçois la mémoire comme « les représentations culturelles, les expériences, les émotions, les valeurs, les attitudes, et les pratiques qui sont transmises des plus anciennes générations aux plus jeunes qui en héritent et qui les négocient activement<sup>224</sup> ».

Il ne s'agit donc pas de concevoir la mémoire comme un sac rempli des contenus du passé, mais d'y voir davantage un acte de transmission réinterprété et réapproprié au fil des générations. Dès lors, le parcours des individus dans le temps et dans la société dans laquelle ils évoluent, et les trajectoires des objets qu'ils investissent, se combinent : la connaissance de la généalogie familiale, la pratique d'une langue, mais aussi le souvenir de son usage.

Car, pour comprendre les transmissions actuelles et ce qui se transmet aujourd'hui, il est important de saisir comment les informateurs en sont arrivés là. Cela passe donc par le décryptage du processus de la transmission linguistique elle-même, et surtout à travers ce qu'en disent les informateurs, grâce à la transmission de la mémoire.

Il ne s'agit pas de vérifier obligatoirement si les événements, les expériences sont telles que les individus les racontent aujourd'hui, mais plus de comprendre comment ils l'évoquent, comme ils leur donnent du sens.

Cette mémoire des trajectoires est marquée par la sélectivité, par la rupture. En effet, « notre mémoire serait vite " saturée " si nous devions conserver toutes les images de notre enfance, en particulier celles de notre toute petite enfance. Mais c'est ce qui reste qui est intéressant. Et ce qui reste -souvenirs ou traces-, [...] ce qui reste est le produit d'une érosion par l'oubli<sup>225</sup> ». D'une certaine manière donc, j'aborde les transmissions linguistiques à partir de ce qui reste, des traces qu'elles ont laissées.

Béatrix Le Wita a relevé la discontinuité de la transmission de la mémoire -par le phénomène de tri-. Dans son étude sur des familles de la bourgeoisie parisienne, elle souligne que « tout ethnologue de la famille constate que, dans notre société, où la filiation est indifférenciée, la mémoire et la fréquentation familiales sont sélectives ». Elle précise que « la sélectivité intervient dans ce que l'on peut appeler " la mémoire affective " ou " élective ". Cette

<sup>224</sup>En anglais dans le texte, « cultural representations, experiences, emotions, values, attitudes, and practices that are passed down from older generations to younger ones who inherit and actively negotiate them »  
BERLINER David, 2005, « An "impossible" transmission : Youth religious in Guinea-Conakry », dans *American ethnologist*, n°32, pp. 576-592, p. 577

<sup>225</sup>AUGE Marc, 2001 (1998), *Les formes de l'oubli*, Paris : Payot & Rivages (Rivages poche/Petite bibliothèque), p. 29

mémoire peut être perçue dans le choix et l'abondance des souvenirs évoqués. On constate alors que ceux-ci se rapportent plutôt à la branche maternelle ou aux éléments féminins de la parenté<sup>226</sup> ». Tzvetan Todorov utilise, lui, les termes de mémoire « subjective<sup>227</sup> » et « partielle<sup>228</sup> », pour deux raisons. D'une part « les témoins » « qualifient l'événement et reproduisent la trace que celui-ci a laissée en eux<sup>229</sup> ». D'autre part, « l'on se souvient avant tout du bien que l'on a fait et du mal que l'on a subi<sup>230</sup> ». « Mémoire affective » et « subjective » : l'une et l'autre rappellent l'aspect intimement personnel des souvenirs, tandis que « mémoire partielle », « élective » indique le côté fugace, et pourquoi pas arbitraire, des traces.

J'ai suivi le statut attribué à la langue et l'évolution de ses pratiques, des représentations, en fonction des histoires personnelles et familiales. Avec le recul, susciter l'évocation de la place des langues bretonne et française dans les familles, renvoie aux dynamiques du temps relevées par Françoise Zonabend. À travers le récit de vie des individus et l'évocation de la pratique linguistique et de sa transmission, le « temps de la collectivité » ainsi que « le temps familial » sont convoqués. Le premier permet de retracer les origines du groupe (selon l'interlocuteur) tandis que le second marque surtout l'appartenance à la filiation, à sa généalogie. Dans le « temps familial », Françoise Zonabend précise que la filiation tient lieu d'axe biographique de la mémoire<sup>231</sup>.

Deux parcours se sont dessinés au fil des entretiens : celui des individus face à la langue et celui de l'idiome à travers les générations. Bien qu'étudiant les transmissions familiales, il m'était impossible d'être présente sur la diachronie. J'ai donc appréhendé le transfert intergénérationnel des langues bretonne et française à partir du recueil de la mémoire et de l'histoire familiales des informateurs, ainsi que sur leurs représentations des transmissions. Sur le terrain, j'ai interrogé des individus sur leurs pratiques et leurs passations linguistiques en leur demandant de remonter leur filiation, de mémoire, sur une ou deux générations. Il m'a semblé manifeste qu'« au-delà de l'individu, s'y inscrivent les mouvements de continuité et les mouvements de rupture dans l'histoire des familles, dans les liens familiaux, dans les formes de transmission et dans les contenus de l'héritage<sup>232</sup> ».

Étudier les transmissions à travers les trajectoires biographiques et individuelles est un des moyens d'analyser la « mise en ordre du monde » : comment un homme, une femme, bien

---

<sup>226</sup>LE WITA Béatrix, 1985, *op. cit.*, p. 19

<sup>227</sup>TODOROV Tzvetan, 1995, « La mémoire dans l'histoire », dans *Terrain*, n°25, pp. 101-112, p. 103

<sup>228</sup>TODOROV Tzvetan, 1995, *op. cit.*, p. 105

<sup>229</sup>TODOROV Tzvetan, 1995, *op. cit.*, p. 104

<sup>230</sup>TODOROV Tzvetan, 1995, *op. cit.*, p. 105

<sup>231</sup>ZONABEND Françoise, 1980, *op. cit.*, p. 224

<sup>232</sup>MUXEL Anne, 1996, *op. cit.*, p. 10

qu'ayant un passé familial et généalogique, trouvent-ils leur place dans l'espace et dans le temps<sup>233</sup> ?

### 3. Décrire les transmissions

La notion de « trajectoire biographique » des individus et de l'objet-langue et de sa pratique, introduite tôt dans le travail de terrain, a orienté le recueil de données et l'analyse qui en découle. La phase ethnographique a été importante. La description épouse la forme d'une pré-analyse (mais ne l'est-elle pas toujours ?) des différentes transmissions relatées. Il ne s'agit pas de réaliser une « description brute<sup>234</sup> », mais de montrer le travail ethnographique sous deux aspects : un récit et un schéma.

#### 3. 1. *Describere*

*Describere*, ancêtre latin du verbe décrire, signifie « copier, transcrire », « dessiner, tracer », « exposer, raconter, dépeindre », et enfin « délimiter, déterminer<sup>235</sup> ». Décrire les transmissions, ou faudrait-il dire *describere*, a pour dessein de transcrire des parcours familiaux et linguistiques. Le travail a été de tracer des liens, de dessiner les lignes de passage(s), entre générations, d'une langue et de sa pratique en particulier, dans un contexte en fonction des discours recueillis, des observations. En un mot, matérialiser l'abstraction d'une réalité. Ces tracés de transmission(s) permettent d'exposer et de raconter ces transferts avec les termes, les mots des interlocuteurs qui ont accepté de raconter leur expérience personnelle et familiale. Cette présentation vise à délimiter les modalités de la transmission au sein d'une famille et d'introduire quel est le rôle de chacun et de chaque génération dans ce transfert. Quels sont les processus et les enjeux invoqués lors de cette transmission linguistique prise en compte sur trois générations au moins ? La description est un exercice que Howard S. Becker questionne :

Qu'est-ce que toute cette description nous apporte ? Un de ses atouts -peut-être pas le seul, mais sans doute le plus important- tient en ce qu'elle nous aide à dépasser la pensée conventionnelle. Un des plus grands obstacles à la production de descriptions et d'analyses correctes des phénomènes sociaux découle du fait que nous pensons connaître par avance la plupart des réponses<sup>236</sup>.

<sup>233</sup>BARTHELEMY Tiphaine, PINGAUD Marie-Claude, 1997, « Introduction », dans BARTHELEMY Tiphaine, PINGAUD Marie-Claude (sous dir. de), *La généalogie entre science et passion*, Paris : CTHS, pp. 7-12, p. 7

<sup>234</sup>BECKER Howard S., 2002 (1998 pour sa version originale américaine), *Les ficelles du métier*, Paris : La Découverte (Grands Repères), p. 132

<sup>235</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

<sup>236</sup>BECKER Howard S., 2002 (1998 pour sa version originale américaine), *op. cit.*, p. 142

J'ai cherché à dépasser cette impression de connaissances préalables pour aller plus loin dans les investigations. Par exemple, dans certaines familles en Bretagne, on peut avoir l'impression que la transmission familiale du breton ne s'est pas interrompue, car chaque génération le parle. Or, en discutant avec les personnes concernées, on relève que la passation familiale a été interrompue, que les jeunes générations ont appris le breton par des stages par exemple, ce qui a permis une réintroduction de la pratique entre les différentes générations.

Plusieurs domaines étaient alors évoqués : organisation familiale, mode de scolarisation, milieu professionnel, pratiques culturelles et religieuses...

Mes descriptions des transmissions sont le reflet des discours et du travail de mémoire. Les observations des pratiques sont également prises en compte, mais elles ont été moins fournies. En posant le discours comme un des objets de la recherche, il importe assez peu, finalement, que ce discours retrace avec exactitude les transmissions familiales. Les représentations sont ici privilégiées. Ce sont les acteurs qui se racontent et mettent en récit la transmission de leur famille. Difficile pour moi d'observer réellement ce qu'il est des transmissions linguistiques. Catherine Bonvalet, en relevant les limites de son enquête traitant de la « force des liens qui unissent les individus à leur réseau de parenté », écrit que « c'est l'enquêté qui décrit son univers familial à partir duquel nous déduisons, en croisant des indicateurs, l'existence d'un groupe familial, et non pas les membres d'une même famille qui racontent la façon dont ils vivent plus ou moins ensemble<sup>237</sup> ». Dans le cas de mon étude, l'idéal aurait été de rencontrer chaque membre de chaque filiation, pour ainsi pouvoir croiser, de manière stricte, les discours. Malheureusement, cela n'a pas été réalisable comme je l'ai déjà indiqué.

### **3. 2. Des schémas biographiques pour décrire et analyser**

Pour la description, la langue première ne suffit pas. En plus de l'idiome socialisant dès le berceau, quel est celui parlé à la maison, utilisé au travail... ? Statistique Canada prend en compte ces variables en rajoutant celle de la « connaissance des langues officielles<sup>238</sup> ». D'autres paramètres sont aussi à fournir afin de parachever le portrait. La seule compréhension du breton ou du français, les capacités à les employer, à les lire, à les écrire sont des indications qui ont leur importance. De la même manière, les fréquences et les contextes, divers, de leur utilisation ne sont pas négligeables<sup>239</sup>.

<sup>237</sup>BONVALET Catherine, 2003, « La famille-entourage locale », dans *Population*, n°58, pp. 9-43, p. 12

<sup>238</sup>FORGUES Éric, LANDRY Rodrigue, 2006, *Définitions de la francophonie en situation minoritaire : analyse de différentes définitions statistiques et de leurs conséquences*, pour la Commission conjointe de recherche sur la santé des francophones en situation minoritaire, Consortium national de formation en santé

<sup>239</sup>BROUDIC Faïch, 2009, *op. cit.*

J'utilise deux types de description. D'abord, se retrouvent dans mon travail des portraits par génération. C'est en effet par le point de vue des différentes classes d'âge, correspondant à une époque précise, que je peux faire un examen clair et cohérent de l'évolution des transmissions linguistiques. Étudier la transmission sur plusieurs générations d'une même filiation, c'est envisager la famille d'une manière large. Il paraît intéressant de considérer le fonctionnement de la « famille-étendue », en situant l'individu dans l'environnement local, familial, professionnel<sup>240</sup> et culturel.

Puis, je rends compte de descriptions émanant directement des entretiens avec les informateurs. Je présenterai les différentes transmissions que j'ai observées pendant mon terrain. Il s'agit ici de faire le point à un moment donné des formes de transfert des langues ciblées, grâce notamment à une catégorisation de celles-ci et une schématisation pour une meilleure synthèse. À l'instar de tout autre travail en anthropologie sociale, je suis passée « par des entretiens avec des familles où " faire parler, faire raconter " est une première étape. Le support graphique fixant la généalogie des individus sert à organiser et à contrôler l'afflux des souvenirs<sup>241</sup> ». C'est au printemps 2008, lors de mon terrain en Saskatchewan, que j'ai élaboré ce « support graphique ». Les informateurs m'évoquaient leur famille, très grande généralement. J'éprouvais des difficultés à noter, à bien me situer dans la chaîne généalogique. En dessinant sur le vif, à la fin de l'entretien, j'ai donc entrepris de transposer le discours, au fur et à mesure, en une sorte d'arbre généalogique. J'ai utilisé les symboles anthropologiques de la parenté, en précisant, grâce à des moyens graphiques, qui parlait telle ou telle langue.

Revenue en France, j'ai repris tous les entretiens que j'avais déjà réalisés. J'ai retracé les trajectoires que les informateurs m'avaient livrées. J'ai alors établi des schémas qui illustrent la transmission linguistique intergénérationnelle dans la famille. Par la suite, je terminais chaque entretien par le dessin de l'arbre généalogique et linguistique des informateurs, en guise de récapitulatif et de complément.

Ces schémas ont d'abord été des outils de travail. En les analysant loin du terrain, je m'en suis servie pour mettre en évidence les différents modes de transmission(s) des langues ciblées. Petit à petit, ils m'ont permis de mieux visualiser les transferts linguistiques.

J'ai décidé de les intégrer à l'étude, en les retravaillant pour qu'ils soient lisibles. Bien sûr, j'ai réalisé une sélection des informations. Par exemple, les très grandes fratries n'apparaissent pas toujours dans les plus infimes détails. Cela ôtait de la lisibilité.

J'ai jugé plusieurs éléments prioritaires pour établir ces schémas. Le premier est celui de la première langue parlée, autrement dit celle transmise à l'enfant dès sa naissance. Le second est de savoir si le breton, le français, sont des idiomes qui ont été appris et dans quelle mesure

---

<sup>240</sup>BONVALET Catherine, 2003, *op. cit.*, p. 10

<sup>241</sup>LE WITA Béatrix, 1985, *op. cit.*, p. 16

ils sont maîtrisés. Enfin, le troisième point est de capter qui a transmis la langue, à qui, et qui en a été l'instigateur. Les parents ne sont pas les seuls à passer l'objet linguistique. Certains grands-parents ont eu des parcours et des rôles non négligeables.

La diversité des situations dans les familles est parfois difficile à illustrer sur un schéma : trop d'informations enlèvent vite de la pertinence à la démarche. De plus, il paraît important de dissocier deux faits : d'une part la connaissance d'une langue et d'autre part sa transmission. La maîtrise d'un idiome, aussi parfaite soit-elle, n'a pas nécessairement comme conséquence son transfert. L'objet peut être présent sans pratique sociale.

### **3. 3. L'exemple d'un schéma et son mode de lecture**

Voici un condensé des situations possibles dans une même filiation. Ici, j'ai pris la Bretagne comme contexte : les deux langues considérées sont donc le breton et le français. Le principe est le même pour les schémas en Saskatchewan. Dans la légende, le breton est remplacé par le français, et le français par l'anglais.

Ego est une femme, qui a pour langue première le français, idiome transmis par ses deux parents. Elle est mariée à un homme qui a reçu le français de son père et de sa mère, tous deux bretonnants premiers. Ego et son époux ont trois enfants : deux filles et un garçon. Leur fille aînée a entendu dès l'enfance davantage le breton que le français. Ce fût l'inverse pour leur cadette. Elles sont en mesure de tenir une conversation en breton et en français. Leur fils a été élevé en français. Il a appris le breton et demandé à sa mère, seule bretonnante dans le couple parental, de lui parler breton. Ce qu'elle a accepté.

La fille aînée a épousé un homme ayant comme langue première le français. Il a fait l'apprentissage du breton et le parle de manière courante. Tous deux s'adressent en breton à leurs deux enfants.

La fille cadette vit avec un homme ayant l'espagnol en langue première et le français en langue seconde<sup>242</sup>. Leurs deux enfants ont reçu trois langues : le français et le breton par la mère et l'espagnol par le père.

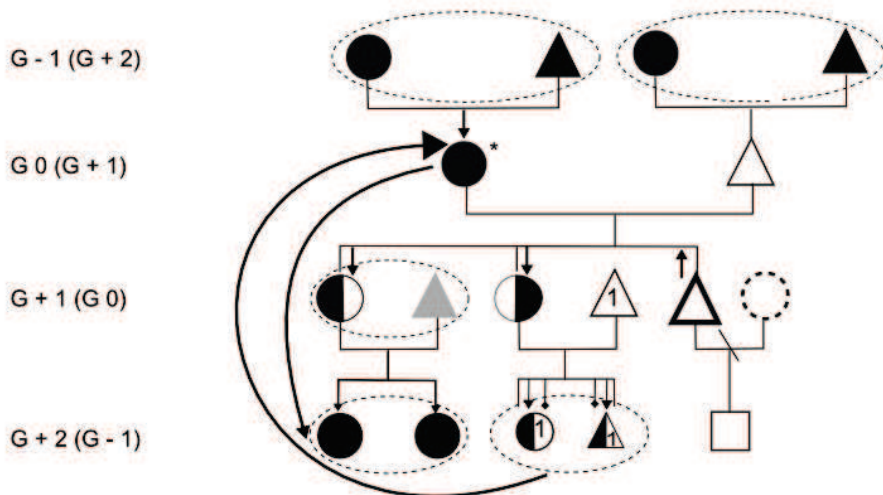
Le fils était marié à une femme qui comprend le breton, sans pouvoir le parler. Ils ont divorcé. Leur enfant (le sexe est indéterminé) a comme langue première le français et ne connaît pas d'autres langues.

Ego, parle breton avec quatre de ses petits-enfants.

Afin de pouvoir comparer les données, Ego appartient à la génération G +1. Mais, d'un point anthropologique elle fait partie de la génération G 0, car elle est prise en référence.

---

<sup>242</sup>Ce cas précis n'a été rencontré qu'en Bretagne (France)



Légende

- femme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
- ▲ homme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
- ▲ homme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
- △ homme ayant le français comme langue première
- homme ou femme ayant le français comme langue première
- femme ayant le français comme langue première. comprend le breton sans le parler
- ◐ femme ayant surtout le breton puis le français comme langues premières
- ◑ femme ayant surtout le français puis le breton comme langues premières
- ◐1 femme ayant le breton, l'espagnol et le français comme langues premières
- ▲1 homme ayant le breton, l'espagnol et le français comme langues premières
- △1 homme ayant l'espagnol comme première
- ↓ transmission descendante du breton
- ↑ demande acceptée de transmission du breton
- ↓ transmission descendante de l'espagnol
- ↪ demande acceptée de transmission du breton entre deux générations alternes
- ↩ transmission du breton entre deux générations alternes
- ensemble
- \* Ego / informateur

Schéma biographique type. Représentation d'Ego de la transmission du breton dans sa filiation



## Conclusion

La méthode décrite ici, mettant en avant l'importance des trajectoires biographiques annonce les chapitres à venir. En effet, l'étude des transmissions à travers les parcours biographiques revêt plusieurs intérêts. Tout d'abord, comme je l'ai déjà mentionné, cela me permet d'approcher un sujet fugace. Ensuite, elle permet de retracer les parcours aussi bien des informateurs, de leur filiation que des langues parlées. Elle autorise aussi à comprendre comment s'agencent les transmissions selon le statut de l'objet, la logique pouvant se renverser. Enfin, cette manière d'appréhender les passations donne accès aux représentations des informateurs sur leurs origines, ce qui éclaire aussi les transmissions en place dans les filiations.

Les schémas qui en résultent ne sont pas seulement des outils de visualisation, mais bel et bien des outils de travail. C'est pourquoi, le lecteur les retrouvera très régulièrement dans la seconde partie.

## Chapitre 4. En Bretagne... Des discours et des pratiques

Ce quatrième chapitre est consacré à l'exposé du contexte breton. Il se déroule en deux phases.

Dans la première, je détaille la place donnée à la langue bretonne sur un plan national et régional. Il s'agit donc de relever les points importants quant à son statut, et de mentionner le rôle attribué aux infrastructures ayant sa gestion.

La seconde phase porte non plus sur les discours émanant d'institutions, mais bien plus des informateurs. L'objectif est présenter la transmission et de montrer comment, de génération en génération, la langue bretonne a pu se transmettre ou au contraire se taire. Il faut donc comprendre les modalités de passation entre les individus d'une même filiation. Pour cela, j'ai privilégié dans ce chapitre l'approche générationnelle en réordonnant les récits des informateurs et en dressant un portrait général pour chaque génération en présence. Je tente de pointer les caractéristiques majeures de chaque génération concernant la pratique et la transmission de la langue bretonne. Ce ne sont pas des propos généraux, mais des analyses issues du terrain et donc relatives aux discours des informateurs et aux observations que j'ai pu réaliser au fil du temps. Cette description suit un ordre chronologique et s'intéresse à la manière avec laquelle les informateurs se représentent la réception de la langue et comment ils ont choisi de la transmettre ou non. D'abord, je m'intéresse à la génération G -1, c'est-à-dire celle des plus de 80 ans aujourd'hui. Puis, la génération G 0, représentant ceux âgés entre 65 et 80 ans, sera évoquée, marquée par l'hétérogénéité des situations et par l'arrêt de la transmission familiale. Enfin, la génération G +1, les parents d'aujourd'hui, entre 30 et 65 ans, parfois petits-enfants de la génération G -1, n'ayant pas le breton comme langue première, est le sujet du dernier point.

Ce chapitre, comme le suivant, est à mon sens essentiel dans le cheminement de la réflexion, car il permet de comprendre les évolutions des statuts et des représentations sur la langue et celles sur sa pratique, qui font l'objet de la seconde partie.

### 1. La France, le français, le breton...

En France métropolitaine et outre mer, il existe de multiples langues, « régionales » ou d'immigration. Les premières ont un ancrage historique sur le territoire. Au-delà de la pratique,

la transmission linguistique est en nette diminution quelle que soit la « langue régionale » concernée<sup>243</sup>. Ce phénomène n'est pas nouveau. Cette baisse de la transmission familiale est la conséquence d'un souci d'unification linguistique. Hormis le rôle du service militaire et celui de l'école, dépendant étroitement de l'État, « l'urbanisation progressive du pays, la révolution des transports et la place croissante par l'administration ont également contribué à la diffusion du français<sup>244</sup> », partout sur le territoire métropolitain. Une situation diglossique s'est installée. Pour caractériser une situation diglossique,

il faut prendre en considération non seulement la situation de l'individu, mais également celle de la société. Une société politique [...] où des locuteurs de plusieurs langues coexistent, peut être bâtie sur des fondements linguistiques *symétriques*, c'est-à-dire que, selon les textes légaux, tous les locuteurs jouissent rigoureusement des mêmes droits linguistiques, ou bien sur des fondements *asymétriques*, de telle sorte qu'il y a des locuteurs qui ont moins de droits que les autres<sup>245</sup>.

Dans le cadre de cette recherche, il me faut fournir les grandes lignes de l'évolution des pratiques linguistiques des Bas-Bretons, afin d'éclairer la situation actuelle. La langue bretonne était utilisée autrefois par la presque totalité des habitants de l'ouest de la Bretagne, tandis que le français était peu employé et par seulement une certaine frange de la population, qu'il serait possible de qualifier de notables.

Aujourd'hui, la langue véhiculaire principale en Basse-Bretagne comme partout ailleurs sur le territoire métropolitain français est, justement, le français. Loin de moi l'idée de faire une ethnologie d'urgence, mais il est impossible de nier que la Basse-Bretagne est dans une situation inédite, et transitoire. Comme les chiffres que j'ai indiqués en introduction, des locuteurs premiers sont encore présents. Ils ont appris le breton au contact de leurs parents, ou de leurs grands-parents. Mais, aujourd'hui, ils ont un certain âge, sinon un âge certain. Beaucoup n'ont pas transmis la langue à leurs enfants. Le cas de la Basse-Bretagne est donc singulier, car coexistent aujourd'hui des locuteurs premiers (des grands-parents et des arrière-grands-parents) pour lesquels le breton est la langue première, des néo-bretonnants (des enfants ou des petits-enfants) pour lesquels il a souvent été acquis d'une manière institutionnelle, et enfin des non-locuteurs. Le breton est devenu une langue seconde.

---

<sup>243</sup>Voir notamment :

BROUDIC Fañch, 1999, *op. cit.*

BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*

CLANCHÉ François, 2002, « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », dans *Insee Première*, n°830

FILHON Alexandra, 2010, « Transmission familiale des langues en France : évolutions historiques et concurrences », dans *Annales de démographie historique*, n°219, pp. 205-222

Observatoire de la langue bretonne, 2007, *La langue bretonne à la croisée des chemins*, Office de la langue bretonne/Ofis ar brezhoneg

<sup>244</sup>FILHON Alexandra, 2010, *op. cit.*, p. 209

<sup>245</sup>KREMNITZ Georg, 1987, « Diglossie : possibilités et limites d'un terme », dans *Lengas*, n°22, pp. 199-213, p. 207

Généralement, la transmission ayant été interrompue, aucune des trois générations en présence n'a le même vécu, la même connaissance ou les mêmes représentations de la langue et sa pratique. En revanche, toutes parlent français au quotidien, alors que le breton n'est utilisé qu'occasionnellement.

Cette perception d'une situation inédite, mais brève, n'est pas récente, puisqu'en 1990, Francis Favereau écrivait :

Il me faut encore dire quelques mots, en fin de préambule, des raisons qui m'ont amené à m'atteler à un travail que l'on qualifie volontiers de bénédictin ! La première, c'est l'urgence qu'il y a, qu'il y avait déjà il y a dix ans, à recueillir le témoignage d'une réalité linguistique fort menacée (celle d'une génération où le breton fut la langue dominante), afin d'offrir une photographie, un instantané, de ce monde dans ses traits originaux [...] <sup>246</sup>.

Mon objectif, du moins dans la seconde partie de ce travail, n'est pas moins photographique. Il paraît intéressant de saisir à un instant t des transmissions en évolution. En faire la description permet aussi bien évidemment, de relever les traits originaux et les plus ordinaires des transmissions familiales linguistiques actuelles.

## 1. 1. Le statut de la langue bretonne

Le statut de la langue bretonne en France est celui d'une « langue régionale ». La loi Deixonne en 1951, concède le droit d'enseigner le breton et les autres langues régionales.

ARTICLE PREMIER. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale sera chargé, dans le cadre et dès la promulgation de la présente loi, de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage <sup>247</sup>.

Cette loi concerne essentiellement les enfants de plus de onze ans, qui ont donc déjà suivi une scolarisation exclusivement en français. On peut juger aujourd'hui que l'intention de cette loi « est fort modeste puisqu'elle permettait seulement l'introduction d'un enseignement facultatif du breton, comme d'autres langues de France, mais au niveau du secondaire uniquement [...] à une époque où seule une minorité d'élèves suivait un tel enseignement long <sup>248</sup> ». On peut également noter que cela « constitue néanmoins la première étape de

---

<sup>246</sup>FAVEREAU Francis, 1990, « Quatre générations de bretonnants », dans *La Bretagne linguistique*, n°7, pp. 31-52, p. 32

<sup>247</sup>LOI N° 51-46 du 11 janvier 1951, *Loi dite Deixonne*, article premier

<sup>248</sup>FAVEREAU Francis, 2003, « L'évolution du discours sur la langue bretonne au XX<sup>e</sup> siècle », dans SHUWER Martine (sous dir. de), *Parole et pouvoir. Le pouvoir en toutes lettres*, Rennes : PUR (Interférence), pp. 19-35, p. 28

l'introduction du breton dans une institution qui l'avait officiellement exclu de ses murs avec constance<sup>249</sup> ».

En France, la langue d'État est le français par l'inscription dans la Constitution du premier alinéa de l'article 2 en 1992 : « La langue de la République est le français<sup>250</sup> ». Cependant, Véronique Bertile fait remarquer que « force est néanmoins de reconnaître que la langue française n'a eu nul besoin d'une couverture constitutionnelle pour s'imposer parmi les diverses langues régionales<sup>251</sup> ». Il ne s'agit pas ici de langue officielle ou de langue nationale, ce qui peut surprendre, mais la formulation donne un caractère public et politique à la langue<sup>252</sup>. Elle note également que davantage encore que cet article 2, le principe d'indivisibilité présent dans l'article 1<sup>253</sup> est lui prépondérant concernant les langues régionales<sup>254</sup> : il n'y a pas, officiellement, de groupe linguistique ni même de communauté. La nation française se base sur un contrat social, sur un vivre ensemble des individus.

La loi Toubon de 1994, relative à l'emploi de la langue française, joue un rôle important dans l'évolution législative liée aux langues de France.

Ce texte, en traduisant le principe constitutionnel selon lequel la langue de la République est le français, vise à doter la France d'une véritable législation linguistique, comme c'est le cas dans bien d'autres pays. La loi de 1994 n'a pas été inspirée par le souci de préserver la pureté du français en faisant la chasse aux mots étrangers : elle porte sur la présence du français et non sur son contenu. Elle marque la volonté de maintenir le français comme élément de cohésion sociale et moyen de communication internationale, dans une France qui se veut ouverte sur l'extérieur et partie prenante de la mondialisation des échanges<sup>255</sup>.

Pour résumer,

si la société française est plurilingue, l'État français, lui, est unilingue. Il ne s'exprime et ne communique qu'en une seule langue, la langue française. De fait, dans la sphère dans laquelle il évolue, -la sphère publique-, seule cette dernière est admise. La multitude de langues que

---

<sup>249</sup>CALVEZ Ronan, 2009, « Qu'est-ce que le breton ? La question de la langue », dans LE PAGE Dominique (sous dir. de), *11 questions d'histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix : Skol Vreizh, pp. 311-330, p. 326

<sup>250</sup>*Constitution de la République française, Constitution du 4 octobre 1958*, article 2

<sup>251</sup>BERTILE Véronique, 2008, *Langues régionales ou minoritaires et constitution. France, Espagne et Italie*, Bruxelles : Bruylant, p. 38

<sup>252</sup>VERPEAUX Michel, 2004, « La langue française et la liberté de communication » dans LE POURHIET Anne-Marie (sous dir. de), *Langue(s) et Constitution (s)*, Colloque de Rennes des 7 et 8 décembre 2000, Paris-Marseille : Economica-Presses Universitaires d'Aix-Marseille, p. 75, cité par BERTILE Véronique, 2008, *op. cit.*, p. 73

<sup>253</sup>« Art. 1. de la Constitution du 4 octobre 1958. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ».

<sup>254</sup>BERTILE Véronique, 2008, *op. cit.*, p. 30

<sup>255</sup>Présentation générale de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, [http://www.dgff.culture.gouv.fr/lois/presentation\\_loi\\_2.htm](http://www.dgff.culture.gouv.fr/lois/presentation_loi_2.htm) [consulté le 30/06/2011]

parlent ses citoyens relève de la sphère dite privée, sphère dans laquelle, en vertu du principe démocratique, il n'intervient pas<sup>256</sup>.

Pour la sphère publique, l'usage du français est la règle. Dans la sphère privée, « la liberté est la règle<sup>257</sup> ».

Depuis le 21 juillet 2008, les langues régionales sont mentionnées dans la Constitution. En effet, l'article 75-1 stipule que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». À la première lecture à l'Assemblée Nationale, cette référence était introduite à l'article 2, mentionnée comme suit : « La langue officielle de la République est le français. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la Nation ». Le Sénat l'a rejetée.

Suite à cette inscription constitutionnelle, les projets de loi, portés par plusieurs députés de toutes tendances politiques se succèdent, sans qu'aucun n'aboutisse.

Enfin, ce qui fait toujours débat auprès des politiques et militants en faveur des « langues régionales », est la non-ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*<sup>258</sup> de 1992 après sa signature en 1999. Cette charte, à l'échelle des pays de l'Union européenne, a un objectif culturel, encadrant de manière large l'emploi des langues considérées dans la sphère publique. Le Conseil régional de Bretagne, ainsi que les députés bretons de la région sont actuellement favorables à la ratification.

## 1. 2. Gestion et infrastructures pour la langue bretonne

Le Conseil régional de Bretagne a voté en 2004 une politique linguistique<sup>259</sup>, car « des signes d'espoir existent<sup>260</sup> ». Ce plan fixe des objectifs dans le domaine de la transmission de la langue bretonne et de sa présence dans la vie de tous les jours<sup>261</sup> ». Le gallo, langue de Haute-Bretagne est incluse dans cette politique. Elle se fixait quatre buts à atteindre :

- Assurer le maintien et la transmission du breton populaire, ce qui suppose de viser la stabilisation du nombre de locuteurs
- Permettre à chaque breton qui le souhaite d'apprendre, d'écouter, de parler et de lire le breton
- Favoriser la présence de la langue bretonne dans les divers champs de la vie sociale en Bretagne. Il s'agit bien de promouvoir le bilinguisme

<sup>256</sup>BERTILE Véronique, 2008, *op. cit.*, p. 29

<sup>257</sup>BERTILE Véronique, 2008, *op. cit.*, p. 87

<sup>258</sup>Voir Conseil européen, 1992, *Rapport explicatif de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*

<sup>259</sup>Voir Conseil régional de Bretagne, 2004, *Une politique linguistique pour la Bretagne*, 7ème réunion, décembre 2004

<sup>260</sup>Conseil régional de Bretagne, 2004, *op. cit.*, p. 1

<sup>261</sup>Région Bretagne,

[http://www.bretagne.fr/internet/jcms/c\\_16790/langues-bretonnes](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/c_16790/langues-bretonnes) [consulté le 12/05/2009]

- Assurer la reconnaissance du gallo, encourager l'initiation et favoriser son expression.<sup>262</sup>

Le breton et le gallo font tous deux l'objet de cette politique : « Le gallo est la langue romane spécifique à la Bretagne et fait partie au même titre que le breton de son patrimoine culturel ». Cette politique linguistique se réfère à une résolution du parlement européen stipulant que « les langues régionales et minoritaires constituent une source importante de richesse culturelle et qu'il convient par conséquent de les soutenir sans relâche et à tous les niveaux, au titre du patrimoine culturel commun<sup>263</sup> ». En avril 2012, la politique linguistique votée en 2004 par le Conseil Régional a été actualisée et votée. Cette actualisation de la politique linguistique est le reflet des objectifs de l'Office Public de la langue bretonne/*Ofis Publik ar brezhoneg* (que j'appellerai désormais OPLB) et prend un nouveau cap. L'accent y est mis sur la formation en breton, des enfants comme des adultes. Au-delà du fait que cette actualisation demande l'officialisation des « langues régionales » et la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, elle met particulièrement l'accent sur les moyens à mettre en œuvre pour former de nouveaux locuteurs, en particulier chez les plus jeunes, *via* les filières d'enseignements. Former par l'école est donc une priorité.

Le Conseil régional de Bretagne a instauré une « officialisation de fait<sup>264</sup> » de la langue bretonne comme langue de Bretagne, aux côtés du français et du gallo. Le breton est affiché à la fois dans la rue et à travers les discours politiques et institutionnels. Certaines déclarations du président de la Région Jean-Yves Le Drian<sup>265</sup>, entre 2004 et 2012, tendent à le confirmer. Par exemple en 2007, il affirmait que « La langue bretonne n'est pas tout, mais elle est à la base de tout. Si nous ne préservons pas notre langue, le reste ne suivra pas<sup>266</sup> ».

Cette « officialisation de fait » de la langue bretonne se réalise également par l'évolution des statuts de l'OPLB. Il est depuis 2010 sous gestion publique, avec le statut d'Établissement public de coopération culturelle (EPCC). « Il a pour mission la promotion et le développement de la langue bretonne. Il met en œuvre les politiques linguistiques qui lui sont confiées par les collectivités publiques membres de l'Établissement. L'OPLB concentre notamment ses efforts sur la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue<sup>267</sup> ». Aujourd'hui, il est

---

<sup>262</sup>Conseil régional de Bretagne, 2004, *op. cit.*, p. 5

<sup>263</sup>Élargissement et diversité culturelle (langues régionales et moins répandues, Résolution du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur les langues européennes régionales et moins répandues – les langues des minorités au sein de l'Union européenne dans le contexte de l'élargissement et de la diversité culturelle), <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P5-TA-2003-0372+0+DOC+PDF+V0//FR> [consulté le 19/01/2010]

<sup>264</sup>BROUDIC Fañch, 2010, « Le breton : une langue menacée ou une langue officialisée ? », dans *Langues et Cité, Bulletin de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, pp. 2, p. 2

<sup>265</sup>Jean-Yves Le Drian a été élu président de la Région Bretagne pour un premier mandat en 2004, puis pour un second en 2010. À l'heure où je finalise l'écriture de cette thèse, en juin 2012, il a été nommé Ministre de la Défense dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Il est pour l'instant encore Président de la Région, mais de nouvelles élections au sein du Conseil régional vont être organisées, suite à sa nomination au gouvernement.

<sup>266</sup>Propos de Jean-Yves Le Drian, voir « Jean-Yves Le Drian : "La langue à la base de tout" », *Ouest-France*, 22/01/2007

<sup>267</sup>Office Public de la langue bretonne, <http://www.ofis-bzh.org/fr/office/index.php> [consulté le 5/07/2011, le 4/05/2012, le 10/02/2013]

financé par les Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de Loire, ainsi que par les cinq Conseils généraux des départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Les impacts de l'OPLB ne sont pas négligeables, d'autant plus que la directrice de l'établissement est devenue vice-présidente de la Région Bretagne chargée des langues de Bretagne en 2010.

L'Office a été créé en 1999 sous une forme associative. Il se présente ainsi :

Créé par arrêté préfectoral le 17 septembre 2010, il a pour mission la promotion et le développement de la langue bretonne. Il met en œuvre les politiques linguistiques qui lui sont confiées par les collectivités publiques membres de l'Etablissement. L'Office Public concentre notamment ses efforts sur la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue<sup>268</sup>.

L'Office se fixe donc cinq missions : connaître au mieux l'état de la langue bretonne, valoriser le « patrimoine linguistique », traduire et conseiller, diffuser le vocabulaire nécessaire à l'emploi du breton dans la vie contemporaine, ouvrir de nouveaux terrains à la langue bretonne<sup>269</sup>.

## 2. Qui sont les bretonnants ?

Le breton était la langue statistiquement majoritaire dans la population de la Basse-Bretagne et ce jusqu'à la Première Guerre mondiale. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une grande proportion de bretonnants ne connaît pas le français. Toute la vie sociale, quotidienne, familiale se déroule en breton<sup>270</sup>.

En Basse-Bretagne, plusieurs variantes dialectales coexistent : le trégorrois, le léonard, le cornouaillais et le vannetais, toutes circonscrites territorialement. Il est important de signaler aussi que plusieurs normes orthographiques du breton ont été proposées<sup>271</sup>. Elles ont été sources de polémiques, et peuvent encore en susciter.

Les conditions de pratiques linguistiques ont évolué tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. La baisse du nombre de prédications en breton dans les paroisses l'illustre. Pour Fañch Broudic « il

<sup>268</sup>Office Public de la langue bretonne, <http://www.ofis-bzh.org/fr/office/index.php> [consulté le 5/07/2011, le 4/05/2012, le 10/02/2013]

<sup>269</sup>Office Public de la langue bretonne, [http://www.ofis-bzh.org/fr/office/axes\\_interventions/index.php](http://www.ofis-bzh.org/fr/office/axes_interventions/index.php) [consulté le 5/07/2011]

<sup>270</sup>Pour des renseignements plus fournis sur l'histoire même de la pratique de la langue bretonne voir : BROUDIC Fañch, 1993, *Évolution de la pratique du breton de la fin de l'Ancien Régime à nos jours*, thèse soutenue à l'Université de Bretagne Occidentale

<sup>271</sup>Il existe plusieurs normes orthographiques pour la langue bretonne :

- le KLT, reprenant les initiales de Kerne, Leon, Tregor, autrement dit Cornouaille, Léon, Tregor
- le vannetais
- le *peurunvan*, signifiant le superunifié
- l'orthographe universitaire



semble que qu'à cet égard le clergé ait tenu compte de la composition de son auditoire. Ainsi, dans le Vannetais, les trois quarts des paroisses assurent la prédication en breton en 1924. Mais en 1944, il n'y en a plus que la moitié à la faire, et en 1963, il n'en reste que six<sup>272</sup> ». Après la seconde Guerre, la transmission familiale du breton est de moins en moins assurée par les parents à destination des enfants. Ils font le choix, petit à petit, de les élever en français, et non en breton. L'école a été, et reste perçue comme la responsable de cette baisse de transfert intergénérationnel de la langue.

Pour faire un bref rappel des données déjà fournies en introduction, il y aurait 172 000 locuteurs du breton en Basse-Bretagne, partie ouest de la région, soit 13 % de la population basse-bretonne. Ces locuteurs parlent très bien ou assez bien le breton. En comptabilisant les enfants scolarisés dans des établissements où le breton est enseigné, il y aurait au total 182 000 locuteurs du breton en Basse-Bretagne et 206 000 sur les cinq départements<sup>273</sup>.

Désormais, les locuteurs premiers du breton se concentrent essentiellement en Basse-Bretagne<sup>274</sup>. Toujours en Basse-Bretagne, on peut distinguer trois groupes parmi ceux se déclarant locuteurs du breton. Le premier se dit monolingue de langue bretonne avant d'aller à l'école (37 % des cas). Le second groupe, 30 % des locuteurs bretonnants, se dit bilingues breton-français avant la scolarisation. Enfin, le troisième groupe, 32 %, ne savait que le français : « Cela veut dire que l'apprentissage du breton au contact des grands-parents ou du voisinage, par immersion en quelque sorte, a été une réalité assez forte à un moment donné, puisqu'il a concerné 55 000 des bretonnants aujourd'hui<sup>275</sup> ».

Actuellement, la pratique du breton, comme déjà indiqué, reste occasionnelle pour une majorité des locuteurs<sup>276</sup>.

Sur un plan socio-professionnel, les bretonnants sont aujourd'hui essentiellement des retraités, 60 %, soit 172 000 locuteurs. Ce que le chiffre n'indique pas, ce sont les milieux d'exercice de ces mêmes retraités. On pense parfois que les locuteurs du breton sont actuellement agriculteurs ou enseignants. Or, les récentes données semblent réfuter cette affirmation. En Basse-Bretagne, 9 % des locuteurs sont au foyer, 7 % sont employés et 6 % sont ouvriers<sup>277</sup>.

---

<sup>272</sup>BROUDIC Fañch, 1999, *op. cit.*, p. 29

<sup>273</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 62-64

<sup>274</sup>Pour rappel :

en 2007, en Basse-Bretagne, 46 % des personnes de plus de 75 ans sont bretonnantes, 25 % des 60-74 ans, alors que 2 % de la tranche d'âge 20-39 ans parlent breton.

BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 69

<sup>275</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 134

<sup>276</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 106

voir aussi MOLLURA Sara, 2012, « Parler breton à Plougastel-Daoulas », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome CXL, pp. 183-190

<sup>277</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 79-80

## 1. 1. D'hier à aujourd'hui

Aujourd'hui, les avis sur la langue bretonne et sa pratique peuvent être très différents d'une personne à l'autre. Ils varient généralement en fonction du passé familial et personnel. 52 % des non-bretonnants seraient attachés au breton contre 86 % pour ses locuteurs, et 13 % des bretonnants se disent peu ou pas concernés par le breton. Il est aussi important de signaler que 42 % des non-bretonnants estiment que le breton ne sert à rien<sup>278</sup>.

Un phénomène diglossique s'est progressivement installé en Basse-Bretagne, selon toute vraisemblance, au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les hommes ayant servi sous le drapeau français changent d'attitude : « La République française deviendra le régime politique indiscutable et indiscuté. Dans République française, il y a français : l'adhésion des Bas-Bretons au nouveau contrat implique le ralliement à la langue qui va maintenant leur servir, avec plus ou moins de bonheur, à exprimer leur part d'universel<sup>279</sup> ». Le breton est utilisé dans un registre paritaire, dans l'entre-soi, tandis que le français sert dans les échanges disparitaires, avec des étrangers ou dans des situations formelles de la sphère publique<sup>280</sup>. Le contexte diglossique se développe et prend toute son ampleur vers 1950, à la sortie de la Seconde Guerre. D'un côté, la langue française est perçue comme la langue du savoir, de l'ouverture sur le monde. C'est une langue moderne et porteuse d'ascension sociale. De l'autre, la langue bretonne est dévalorisée et de plus en plus perçue comme une langue dépassée, celle de la campagne, des paysans, bref, sans avenir : une langue de « ploucs ». Le français ne remplace pas seulement le breton dans une sphère disparitaire, mais tend également à s'étendre à celle paritaire, et tout particulièrement avec les enfants. « La domination symbolique de la langue française sur les autres parlers au niveau national ne facilite pas la transmission d'autres variétés linguistiques. L'imposition d'une langue officielle rendue progressivement légitime tend en effet à dévaluer les autres pratiques<sup>281</sup> ». Dans la majorité des cas, le breton et le français vont donc coexister dans la vie quotidienne. Le breton est surtout utilisé entre pairs, dans la famille, dans le voisinage. Le français est lui, une langue parlée en public, dans les institutions de l'État, et surtout à l'école.

Les modalités de la pratique du breton sont très fluctuantes selon les contextes. « Si une seule personne dans un groupe ne parle pas la même langue que les autres, le groupe peut ne pas tenir compte de sa présence ou choisir, au contraire, de parler la même langue qu'elle pour

<sup>278</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 143-152

<sup>279</sup>CALVEZ Ronan, 2001, « De l'Occupation à la Libération : le breton, passage au symbolique », dans *Lengas*, n°50, pp. 122-133, p. 122

<sup>280</sup>LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996 a, « Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole », dans *La Bretagne linguistique*, n°10, Brest : UBO/CRBC, pp. 7-25

LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996 b, « Faits de langues, faits de sociétés », dans *La Bretagne linguistique*, n°11, pp. 233-243

<sup>281</sup>FILHON Alexandra, 2010, *op. cit.*, p. 214

ne pas la mettre à l'écart<sup>282</sup> ». Selon le dernier sondage de 2007, les locuteurs du breton ne s'adressent pas en breton aux enfants dans 88 % des cas, et à des jeunes dans 91 %. On ne s'adresse à eux en breton que dans 1 % des cas<sup>283</sup>. L'étude met donc en exergue que les bretonnants, notamment passés 60 ans, s'expriment davantage en breton avec des personnes de leur même classe d'âge. Cela pose évidemment question quant à la transmission intergénérationnelle.

L'école est souvent présentée comme fortement responsable de cette image négative de la langue et de son abandon progressif. En effet, « cette révolution linguistique a été imputée pendant de très nombreuses décennies à l'action de l'État français, dont le bras scolaire a extirpé la langue bretonne de la bouche des enfants, oppression trouvant sa source dans la période révolutionnaire<sup>284</sup> ». Ronan Calvez relève plusieurs éléments pour expliquer cette baisse de l'usage du breton : les discours des préfets et inspecteurs d'académie, les mesures vexatoires du corps enseignant quand un enfant parlait breton à l'école. Alexandra Filhon, elle aussi, fait remarquer que l'État n'est pas seul responsable de la diminution de la pratique et de la transmission des langues régionales. « Contrairement aux idées reçues, le recul des langues régionales a été progressif et résulte sans doute davantage des transformations de la société française que d'une imposition étatique de la langue française sous la Troisième République<sup>285</sup> ».

Il est fort probable, comme peut l'écrire Ronan Calvez que

cette situation diglossique est généralement vécue sans conflit, et même plutôt fructueusement par une grande partie de la population ; il n'en demeure pas moins que pour une frange intermédiaire de locuteurs, ce bouleversement a été vécu douloureusement : cette frange, c'est celle représentée par les bretonnants qui ont souffert de ne pas suffisamment maîtriser le français et, par là même, de ne pouvoir s'intégrer à la société nouvelle si prometteuse qui se mettait en place sous leurs yeux<sup>286</sup>.

Après 1950, une grande partie des parents bretonnants cesse de s'adresser aux enfants en breton, tout en continuant, eux, à pratiquer leur langue première. Dès lors, il y a une rupture de la transmission familiale.

Dans les années 1970, un sursaut culturel en Bretagne (mais pas seulement) valorise la culture dite bretonne, et par là-même, la langue. Des revendications émergent « des divers "gauchismes" du moment », en faveur d'une scolarité incluant l'enseignement du breton, du

---

<sup>282</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 110

<sup>283</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 111

<sup>284</sup>CALVEZ Ronan, 2009, *op. cit.*, p. 321

<sup>285</sup>FILHON Alexandra, 2010, *op. cit.*, p. 209

<sup>286</sup>CALVEZ Ronan, 2001, *op. cit.*, p. 123

breton à la radio à la télévision<sup>287</sup>. Un des faits marquants de cette période est la création en 1977 de la première école Diwan, école immersive en breton. L'enseignement et la vie scolaire s'y déroulent en breton. L'apparition de ces écoles d'un genre nouveau révèle aussi le balbutiement d'un intérêt pour la langue bretonne, notamment par ceux qui ne l'avaient pas reçue de leurs propres parents, l'ayant appris ou non, et souhaitant que leurs enfants en soient les détenteurs. La langue bretonne est dès lors pratiquée dans des sphères inenvisageables pour la génération de leurs parents : l'école en particulier.

## 1. 2. Dans les écoles

La loi Deixonne, déjà mentionnée, est la première loi qui encadre « l'étude des langues et dialectes locaux<sup>288</sup> » dans l'institution scolaire. Aujourd'hui, en Bretagne et en Loire-Atlantique, l'enseignement de la langue bretonne peut être suivi sous différentes modalités.

Les écoles Diwan sont de type immersif et sous contrat avec l'État, en gestion associative. Elles ont été les premières à proposer, aux personnes intéressées, une scolarité en breton, comme je l'ai mentionné ci-dessus. Il en existe aujourd'hui quarante et une pour l'enseignement maternel et primaire, quatre collèges, et un lycée<sup>289</sup>. Tous ces établissements sont répartis sur la Bretagne, la Loire-Atlantique et un à Paris. L'association gestionnaire a mis en place son propre centre de formation d'enseignants, Kelenn.

Des classes bilingues ont été créées à partir de 1983, dans l'enseignement public. L'instruction est en parité horaire avec autant d'heures en breton qu'en français. De telles classes existent de la maternelle au lycée, même si ce type d'aménagement est difficile à mettre en place dans le secondaire. Ces classes bilingues fonctionnent sur le même principe du partage horaire dans l'enseignement privé. À noter également que plusieurs structures pré-scolaires, crèches ou halte-garderies, proposent des interventions en breton, voire une vie de l'établissement en breton pour les jeunes enfants.

D'après l'OPLB, de la maternelle au lycée, le nombre d'élèves scolarisés dans des filières bilingues et dans des écoles Diwan est de 14 082 en septembre 2011 (sur les départements du Finistère, Morbihan, Côtes-d'Armor, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique). Toujours d'après l'Office, 42 % de ces élèves sont scolarisés dans des établissements bilingues publics, 33,2 % dans des établissements bilingues privés et 24,7 % chez Diwan<sup>290</sup>. Les élèves des filières bilingues et Diwan représentent approximativement entre 2 et 3 % de la population scolaire du premier et du second degré en Bretagne.

<sup>287</sup>Voir FAVEREAU Francis, 2003, *op. cit.*, p. 32

<sup>288</sup>LOI N° 51-46 du 11 janvier 1951, *Loi dite Deixonne*, article premier

<sup>289</sup>Ce sont les chiffres pour l'année 2011-2012

<sup>290</sup>Conseil régional de Bretagne, 2012, *Rapport d'actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne*, p. 21-39

Après le lycée, il est possible de suivre un cursus en breton, soit à l'Université de Bretagne Occidentale (Brest) soit à l'Université Rennes 2, jusqu'au doctorat. Un Capes de breton permet de devenir professeur de breton dans les collèges et lycées.

Parallèlement, la formation pour adultes s'est développée. Des cours du soir se multiplient et des formations longues intensives sont mises en place dans différents centres d'apprentissage spécialisés. La formation, dans son sens large, est la priorité de l'OPLB, autrement dit de la Région Bretagne.

### 1. 3. Le breton dans la vie quotidienne ?

Comment les informateurs parviennent-ils à vivre en breton, ou au moins à en faire une langue parlée hors de la maison ?

Il est certain que l'école est un des lieux autour duquel gravite une activité en breton. Cela n'est pas nécessairement dû aux activités scolaires en elles-mêmes, mais aux relations qu'elles permettent de nouer entre parents. C'est le cas du groupe rencontré pendant mon terrain. L'école avait été le lieu de leur rencontre. Ils se donnent régulièrement rendez-vous pour des pique-niques, des après-midi à la plage. Comme certains parents du groupe sont bilingues breton/français, cela permet, d'après Solène et Marc notamment, de montrer et de faire entendre à leurs enfants que le breton, ce n'est pas seulement à l'école.

Il existe des associations ou des fédérations, proposant des « activités culturelles », dans le but d' « œuvrer pour le développement des langues et de la culture bretonne<sup>291</sup> », et des cours de breton. Plusieurs informateurs suivent d'ailleurs ce type d'apprentissage, d'autres participent à des veillées contes ou font du théâtre en breton par exemple.

D'autres informateurs me racontaient qu'ils fréquentaient les pardons et y appréciaient l'utilisation du breton pendant les festivités.

Une presse locale en breton existe. *Ya !* est un journal hebdomadaire en breton. Je l'ai remarqué chez quelques informateurs. Des mensuels comme *Bremañ* traitent de l'actualité en breton. Mais les pages en breton les plus appréciées, surtout par ceux qui ont des difficultés à lire la presse bretonnante, sont celles du quotidien *Le Télégramme*, le jeudi, très lu dans le Finistère. Régulièrement, les informateurs me disaient qu'ils essayaient de la lire, dictionnaire en main.

Plusieurs radios, en Basse-Bretagne, émettent en breton. France Bleu Breiz Izel a plusieurs plages de diffusion en breton, alors que des radios comme ArvorigFM, Radio KreizBreiz, Radio Bro Gwened, Radio Kerne sont exclusivement en breton. À la télévision, certains flashs d'informations de France 3 Iroise, antenne locale, sont en breton. Les plus

---

<sup>291</sup>Ti ar Vro Bro Leon, [http://tiarvroleon.org/index.php?rub=le\\_reseau\\_d\\_ententes\\_de\\_pays](http://tiarvroleon.org/index.php?rub=le_reseau_d_ententes_de_pays) [consulté le 15/01/2013]

anciens ne semblent pas les apprécier, disant ne pas comprendre. L'émission Mouchig Dall pour les enfants est en revanche très prisée par les parents informateurs. Souvent, les parents motivés tentent de l'introduire par le biais de DVD, de dessins animés, et de livres en breton pour la jeunesse. Les parents rencontrés essaient aussi, pour les plus motivés, de faire participer leurs enfants à des activités extra-scolaires en breton, comme des stages de voile. Il existe aussi des camps de vacances en breton (une des filles de Marie y était animatrice).

Depuis le mouvement de « renouveau culturel » des années 70, la musique tient une place importante dans la pratique du breton, même si certains, comme Erik et Annaïg regrettent que la création soit limitée : pour Erik, on n'est pas obligé d'aimer le kan han diskan quand on parle breton. Comme il dit, « on n'entend pas du breton à la télé, on voit pas de sitcoms à la con en breton à la télé, y'a pas de variétés ou très peu en breton ».

Pour parler breton en dehors du foyer, il faut nouer des relations, des amitiés avec des personnes qui, elles-mêmes, pratiquent le breton. Cela fonctionne beaucoup par réseaux, ce que m'a confirmé Bleuenn. Ou alors, pour les bretonnants, participer à des causeries est aussi possible, comme celles organisées par Kerlen Sten Kidna an Alre intitulé *Kafe bara-amannenn* (café pain-beurre).

Pour les informateurs qui utilisent le breton au quotidien, la visibilité du breton n'est pas mentionnée dans le cadre d'un vivre ensemble. En revanche, pour d'autres, comme Guillaume, la toponymie locale est importante.

Pour vivre en breton, il faut donc se tenir au courant de ce qui se fait en breton, où, quand, avec qui.

## 2. La pratique du breton à travers les générations : de la maison à l'école

Grâce aux entretiens menés avec les différents informateurs, et donc aux discours relevés, j'ai retracé la pratique linguistique au fil des générations. J'ai voulu faire un constat de l'évolution de la pratique en mettant en avant les propos tenus par mes interlocuteurs. L'objectif de cette partie est, comme celle concernant la Saskatchewan dans le chapitre cinq, de donner chair à un contexte déjà mentionné, mais impersonnel. Les personnes que j'ai rencontrées sont réparties en plusieurs groupes générationnels : les générations G -1, G 0, G +1. Pour rappel, la génération appelée G -1 est celle constituée des informateurs âgés de plus de 80 ans. La génération G 0, plus jeune que la précédente, comprend ceux entre 65 et 80 ans. Enfin, la génération G +1 se compose des informateurs entre 30 et 65 ans. Certains parcours personnels et familiaux seront largement décrits au fil du travail. Pour plus de précisions sur les informateurs, il est possible de se référer à l'annexe 2. Un portrait bref de chaque informateur y

est réalisé, et des indications sur la transmission des langues dans la filiation y sont données. Un schéma biographique de la transmission familiale accompagne le propos de quelques lignes. Comme je l'ai déjà indiqué, les prénoms utilisés sont tous des prénoms d'emprunt.

## **2. 1. Génération G –1 : donataires et donateurs ?**

Les informateurs de la génération G -1 (Françoise et Jean-Marie, Jeanne et Noël, Anna, Simone et Rose), âgés de plus de 80 ans, ont tous comme langue première le breton, apprise au contact de leurs parents et des membres de leur famille. Ils témoignent d'un environnement très bretonnant, évoluant tous dans un milieu rural. Le breton était pratiqué chez eux, dans le voisinage, à l'église, au catéchisme, dans les travaux des fermes. C'était une langue du quotidien, du travail et pas uniquement une langue familiale. Seule Simone a parlé breton à ses enfants.

### **2. 1. 1. Breton langue première**

Les interlocuteurs les plus âgés ont appris le français à l'école, vers 6 ou 7 ans. Certains évoquent les difficultés de cet apprentissage. « C'était dur » me dit Françoise. Marguerite garde, elle, un très mauvais souvenir du breton, lié au cadre scolaire : « il a fallu apprendre le français à l'école, comme si on n'était pas des gens bien ». La dépréciation symbolique de la langue bretonne se remarque ici. Rose, 95 ans environ, raconte que si elle parlait breton dans la cour de récréation, elle avait comme punition « la langue rouge » : « On devait alors faire le tour de la cour pour prendre une autre camarade en train de parler breton ». Elle n'a pas transmis sa première langue à ses enfants, elle n'y a même pas pensé, dit-elle. Ces mauvais souvenirs scolaires ne sont pas partagés par tous. Françoise et Jean-Marie, eux, n'en ont pas.

Quand les informateurs évoquent leurs expériences à l'école, heureuses ou malheureuses, il est possible de mesurer l'omniprésence du breton en tant que langue de communication entre les enfants. Cet extrait du livre *Le Beurre et l'argent du beurre* le décrit très bien :

On était obligé de parler français à l'école, oui, mais voilà, je savais pas un mot, comme les autres, pas un mot, et quand on nous entendait parler breton, on nous mettait en pénitence jusqu'à ce qu'on dénonce quelqu'un d'autre pour la même faute, qui allait en pénitence à son tour et ainsi de suite, et plutôt que de parler en français, on préférait se taire.

Ce n'était pas plus mal, après tout. C'est comme ça que j'ai appris le français, assez vite puisque j'ai été jusqu'à mon certificat mais quand je suis sortie de l'école, c'était pareil : ma grand-mère et mon grand-père qui étaient avec nous ne savaient pas un mot de français<sup>292</sup>.

La prégnance du breton dans l'environnement, toujours d'après ce qu'il en est dit, est ici saillante. Pour les enfants qu'ils étaient alors, le français restait presque exclusivement une langue scolaire, alors que dans la famille, le breton s'utilisait très largement. Les punitions rapportées par les informateurs, dans la cour de récréation, et cet extrait montrent bien également que les plus jeunes se parlaient breton entre eux (ce qui n'est plus exactement le cas dans les écoles enseignant le/en breton aujourd'hui).

Comme Françoise et Jean-Marie (85 et 90 ans), Jeanne (85 ans) ne se remémore pas de brimades ou de punitions humiliantes. Elle garde une bonne image de l'école où elle se souvient avoir été en possession d'un livre de grammaire bretonne pour préparer son certificat :

Mais l'année du certificat d'études, c'était la première année où elle... euh, euh, où ce livre est arrivé à l'école... oui vers 43-45, vers 43. Alors nous on se disait, est-ce qu'on a besoin d'apprendre le breton nous ? La conjugaison peut-être ? Non... cela n'a pas été ma tasse de thé ce bouquin... Nous on se disait, mais on sait déjà trop le breton, c'est le français qui nous manque.

Jeanne conçoit la maîtrise du français comme très importante, à l'écrit comme à l'oral. Parlant de ses cousins, elle raconte : « Ils habitaient le bourg, et parlaient français. Ils parlaient breton aussi, mais on a eu de la chance de parler français avec les cousins ». Elle affirme donc connaître le français avant sa scolarisation. Jeanne utilise le breton avec son mari Noël, ainsi qu'avec ses frères et sœurs, sauf avec le plus jeune de 13 ans son cadet.

Les informateurs de la génération G -1 que j'ai interrogés ont tous épousé des hommes ou des femmes né(e)s en Basse-Bretagne, maîtrisant également le breton. Ils le parlent ensemble, à l'exception de Françoise et Jean-Marie qui ne semblent pas se comprendre. Ils l'expliquent par leur ancrage, enfant, dans des pays différents de la zone bretonnante. Pour Françoise, « c'est pas l'même breton ».

Une partie de cette génération -la diversité des profils apparaît déjà parmi les informateurs- est contente de pouvoir encore utiliser le breton, d'autant plus que les occasions se raréfient. D'autres ne l'avouent pas : je pense l'avoir parfois décelé, dans leurs propos, souvent complexes et paradoxaux. Par exemple, lors de la rencontre intergénérationnelle dans une maison de retraite avec une classe d'une école Diwan, Rose avait coutume de dire que ces réunions ne l'intéressaient pas. Mais, une fois les enfants partis, à l'heure du goûter, elle était

---

<sup>292</sup>BELLEEC Hervé, 2002, *Le beurre et l'argent du beurre*, Moëlan-sur-mer : Blanc Silex, p. 73



vexée que personne ne soit venu la chercher pour participer à cette petite manifestation originale. De la même manière, tout en me disant que le breton ne servait à rien, elle me confiait qu'elle aimait beaucoup aller chez ses voisines, deux sœurs qui n'utilisaient que le breton.

### **2. 1. 2. Apparition d'un nouveau phénomène : pas de breton pour les enfants**

Pour l'ensemble des informateurs rencontrés, la transmission du breton semble décliner à partir de la génération G -1. Tous ont utilisé le français avec leurs enfants (sauf Simone). Quand j'en demande les raisons à Jeanne, elle réplique : « Non ! Je crois que d'avoir vu mes frères par manque de savoir le français, non, cela ne me tentait pas de... Cependant, je suis contente de l'[son fils] entendre parler breton ». En effet, son fils a surtout appris le breton au contact de ses grands-parents maternels. Jeanne me fait comprendre au cours de l'entretien que si, avec son mari, ils n'ont pas transmis le breton à leurs enfants, ce n'était pas bien grave : les grands-parents l'ont fait. Par conséquent, elle regrette apparemment beaucoup de ne pas avoir communiqué davantage en breton avec ses quatre petits-enfants qu'elle gardait pendant les vacances.

Au fil des entretiens, ne pas avoir transmis le breton aux enfants ne résulte pas toujours d'une volonté forte et consciente. Souvent, « cela s'est fait comme ça », et les informateurs expliquent après coup leurs actions. Parler français participait à une certaine logique, qui côtoyait l'élan de modernité auquel aspiraient les individus. Annaïg (30 ans) tient ce type de discours en me relatant l'histoire de sa grand-mère (85 ans) : « Et elle a fait le choix, conscient, de parler le français à ses enfants. De la même façon qu'on mettait du Formica dans la cuisine, on se met à parler français aux enfants aussi... c'était lié tout ça ». Françoise confirme cette idée :

Françoise : Bah... pfff!!!! on ne parlait pas [breton], on s'en foutait un peu. Non, ça nous disait rien le breton, hein ! Avant, quand on élevait nos enfants, le breton, pff, on parlait pas, on parlait pas.

Jean-Marie : On parlait quand même entre nous, entre nos voisins...

Françoise : Les vieux ;

Jean-Marie : Entre nos voisins qui étaient vieux... breton, on a eu cette chance-là aussi, d'avoir du voisinage qui parlait breton, même après le mariage ;

Françoise : Oui, mais les jeunes autour de nous...

Françoise explique aussi, de manière un peu confuse, que l'absence d'école en breton ne les a pas incités à maintenir une pratique en breton avec leurs enfants. Ils regrettent aujourd'hui que leurs enfants et petits-enfants ne le connaissent pas. Parler français aux enfants est donc devenu une habitude dans des milieux demeurant fortement bretonnants, à travers les relations entre adultes, parents, grands-parents, et avec le voisinage.

Simone a commencé à s'adresser à ses trois enfants en breton, car elle le faisait avec son mari, ses beaux-parents... Elle s'est ensuite demandé « à quoi cela pourrait-il leur servir », « avec le breton, on reste en Bretagne, c'est tout ». Simone ponctue l'entretien par cette phrase évocatrice : « où est-ce qu'on va avec le breton, pas plus loin que Lesneven<sup>293</sup> comme on dit ». Pour elle, le breton n'était pas envisagé comme une langue permettant de sortir de son milieu paysan d'origine. Elle ne le perçoit pas comme outil d'ascension sociale. Les propos de Simone, âgée et vivant en maison de retraite, n'étaient pas très clairs. Malgré tout, j'ai cru comprendre qu'elle a continué longtemps à utiliser quelques mots bretons avec ses enfants, afin qu'ils puissent parler avec leurs grands-parents bretonnants. Tout en tenant de prime abord un discours assez critique sur le breton, elle esquisse une certaine fierté en me confiant que son fils le parle : « On ne le vendra ni en breton ni en français ». J'ai retrouvé très souvent ces propos contradictoires, en apparence, lors des entretiens avec des personnes de plus de 80 ans.

Jeanne éprouve cette même fierté : « Elle comprend si je lui parle... et encore pas tout, ma fille. Mais mon gaillard de gars (rires), oh ! Il se débrouille en breton ». Plus tard dans l'entretien, elle me confie sa satisfaction que son fils connaisse le breton, « parce qu'elle aime quand même la langue bretonne ».

Tous savent lire le breton. D'après Rose, c'est grâce à la lecture de la Bible en breton<sup>294</sup> avec sa grand-mère. D'autres, comme Françoise, le lisent facilement, mais « oh, c'est plus dur de l'écrire ».

## **2. 2. Génération G 0 : discontinuité marquée au sein des familles et arrêt de la transmission**

La plupart des informateurs de G -1, habitant depuis la naissance en Basse-Bretagne dans un milieu rural, ont maintenu leurs enfants dans un contexte bretonnant, sans pour autant s'adresser à eux directement. Une forme d'exposition à la langue s'est mise en place. La

<sup>293</sup>Commune du nord du Finistère

<sup>294</sup>Il est plus probable que l'informatrice fasse mention de *Buez ar Zent*, la *Vie des Saints* et non de la Bible. Ce livre était très souvent le rare ouvrage en possession des familles.

famille, et particulièrement le couple mère/père, ne représente pas le seul agent socialisateur de l'enfant : le voisinage, les amis, les camarades de jeux sont aussi des acteurs potentiels dans la transmission<sup>295</sup>.

Cette socialisation langagière s'étend tout au long de la vie, d'où l'importance de comprendre les trajectoires des individus et de la langue à travers la filiation. Cette cohabitation avec la langue bretonne, sans pratique effective avec des enfants, a eu pour effet une diminution des compétences linguistiques de la génération suivante G 0. Parfois, ils sont capables de tenir une petite conversation, comprennent bien la langue, mais ne la maîtrisent pas dans son intégralité, contrairement à leurs parents. Ce comportement quant à l'usage linguistique réservé aux enfants n'est pas propre à la Basse-Bretagne. Steven Chrisp relate ces mêmes observations concernant la transmission intergénérationnelle du māori en Nouvelle-Zélande :

*The use of English rather than Māori in child-rearing does not mean that urban Māori households were exclusively English-language domains. There is widespread anecdotal evidence that, while Māori parents spoke English to their children, they frequently spoke Māori to one other, and to other Māori adults. The influence of this passive exposure on children has not been quantified, but many of the participants indicated that they acquired some Māori on this way<sup>296</sup>.*

Steven Chrisp parle d'une exposition passive à la langue (« *passive exposure* »). Comme en Basse-Bretagne, il relève que les compétences linguistiques en sont alors diminuées.

La génération G 0 en Basse-Bretagne est, à première vue, assez proche de la précédente. Leurs enfants sont nés à la fin des années 50. C'est à cette période-là, après-guerre, comme l'écrit Fañch Broudic, que « les familles vont alors faire massivement le choix d'élever leurs enfants, non plus en breton, mais en français. Ce qui n'était jusque là qu'un mouvement latent va devenir en quelques années une tendance lourde<sup>297</sup> ».

Dans mon étude, Pierre (75 ans), Jacques (80 ans), Jean et Anne-Marie (70 et 65 ans), Roland (78 ans), Joseph (65 ans) et André (60 ans) font partie de cette génération G 0.

Le breton est la langue première de Pierre, Jacques, et Jean. Ils l'ont apprise au contact de leurs parents et souvent de leurs grands-parents. Leur discours est complexe, parfois

<sup>295</sup>SCHIEFFELIN Bambi. B, 2007, « Langue et lieu dans l'univers de l'enfance », dans *Anthropologie et sociétés*, vol. 31, n°1, pp. 15-37

<sup>296</sup>CHRISP Steven, 2005, *op. cit.*, p. 153

[l'utilisation de l'anglais plutôt que du māori dans l'éducation des enfants ne signifie pas que les ménages māori en milieu urbain étaient exclusivement une sphère de langue anglaise. Une évidence anecdotique répandue est que, bien que les parents māori parlaient anglais à leurs enfants, ils parlaient fréquemment māori avec d'autres, et d'autres adultes māori. L'influence de cette exposition passive des enfants n'a pas été quantifiée, mais nombre de participants indiquaient qu'ils avaient acquis un peu de māori de cette façon. (ma traduction)]

<sup>297</sup>BROUDIC Fañch, 1999, « Les jeunes et la langue bretonne au XX<sup>e</sup> siècle : une évolution en deux temps et demi », dans *Klask*, n°5, pp. 179-192, p. 182

contradictoire car tout en étant attachés à la langue bretonne, ils ne l'ont pas transmise, et tentent de le justifier. L'apprentissage du français s'est fait en arrivant à l'école : ils sont devenus bilingues breton/français

À l'image de leurs parents, ils ont évolué dans un milieu rural pendant leur enfance, monde où la majorité des personnes utilisaient le breton en Basse-Bretagne. Pierre le formule ainsi :

Bah moi, je suis bretonnant de naissance [...]. J'étais dans l'agriculture, et puis bon, la langue de tous les jours c'était le breton... y'a que... dans le bourg y'avait quelques-uns qui ne connaissaient pas le breton à ce moment-là, quand même assez peu de monde hein, y'avait peut-être le notaire, les enfants du notaire avec qui j'avais été à l'école, les enfants du médecin...[...] Et puis bon, entre copains tout ça, c'était toujours le breton... y'a qu'avec les filles, quand on sortait avec les filles, les filles qu'on connaissait pas, qu'on connaissait pas trop quoi, on parlait français, parce que c'était...[...] Du breton si avec les filles qu'on voyait tous jours... quand on allait aux fêtes, au bal, à Lesneven ou bien ailleurs... des filles qu'on connaissait un peu comme ça, on s'adressait en français.

Pierre me précise bien qu'il n'a pas eu de problèmes dans sa vie scolaire : « nous on nous a jamais interdit de parler breton, sur la cour ». En revanche, Jean me signale que les instituteurs, s'« ils s'adaptaient pour qu'on apprenne en douceur », les surveillants eux, dans son pensionnat, n'avaient pas cette même attitude conciliante :

Des brimades on en a connues surtout de la part des surveillants, dans la vie périscolaire quoi, au réfectoire par exemple, quand on mangeait, si on était surpris à parler breton, on a reçu des coups de règles sur les doigts, je me souviens d'avoir été mis à genoux dans un coin du réfectoire, parce que je parlais breton.

Les témoignages de Pierre et de Jean, bien que différents, présentent le breton comme langue de communication entre les enfants, comme pour la génération G -1. Je remarque également que les informateurs affirmant avoir subi des humiliations à l'école pour avoir parlé breton, ont un avis plus partagé sur leur pratique du breton, et n'ont pas tenu à le transmettre à leurs enfants, même devenus adultes.

Tous ces informateurs ont employé la langue bretonne, dans leur famille (frères, sœurs, cousins, conjoint), excepté avec leurs enfants<sup>298</sup>. Plusieurs raisons m'ont été évoquées. Pierre m'a fait observer qu'il ne se rendait pas compte de l'intérêt de sa « culture » et de sa langue, sa femme non plus, avant de partir sur Paris pour exercer son métier : « On n'avait pas conscience

<sup>298</sup>Ce qui ne veut pas dire que d'autres, de leur génération, ne l'ont pas fait. Je ne les ai tout simplement pas rencontrés.

de notre culture à ce moment-là, de l'importance si vous voulez du breton... bien que je n'aie jamais eu honte de parler breton, et donc avec nos enfants on a parlé français ». Aujourd'hui, la fille de Pierre est institutrice bilingue et vient demander conseil à ses parents pour accroître ses connaissances.

Jean et sa femme disent être très attachés au breton. Leurs enfants les appellent Mammig et Tadig. Ils soulignent avoir toujours essayé de les « imprégner » de la « culture bretonne », mais ils n'ont pas transmis la langue. Ils m'ont répété plusieurs fois qu'ils avaient transmis à leurs enfants « une certaine culture du quotidien », avec quelques mots bretons de-ci de-là. Une des raisons mentionnées est d'avoir vécu longtemps à Brest, ville principalement francophone. L'autre est liée aux représentations véhiculées sur la langue bretonne. Quand j'évoque l'idée qu'élever ses enfants aujourd'hui en breton est sans doute un choix, Anne-Marie réagit en me répondant indirectement :

Anne-Marie : Le risque, nous nous avons des gens de notre génération qui ont élevé leurs enfants dans l'esprit breton, scoutisme breton, et leurs enfants appartiennent à la génération des nôtres, ils étaient très brillants et ils n'ont pas trouvé leur place dans la société, ils ont fait Sciences Po... Ils ont fait...

Jean : Ils les ont un peu isolés par Diwan.

D'après Jean et Anne-Marie, bien qu'ayant réussi scolairement, ces enfants ont été (ou se sont) marginalisés à cause du breton. Ils continuent pour nuancer leur propos :

Anne-Marie : Par leur culture

Jean : Non, par le système Diwan...

Anne-Marie : Au début j'entends, c'était tout au début, aujourd'hui, on dirait pas ça

Jean : Euh, quand il y avait Diwan, moi mon point de vue c'était, j'ai déjà dit tout à l'heure, que faut pas isoler les enfants du monde environnant, et que là, c'est un risque de les isoler, et par contre, j'avais toujours dit qu'il fallait que le breton rentre dans la filière classique, c'est ce qui est arrivé maintenant avec le bilingue, le bilinguisme se fait dans les écoles privées et les écoles publiques, et ça vraiment c'est un grand pas, cela va s'introduire dans le système de l'éducation nationale.

La distinction que le couple formule entre les écoles Diwan et les écoles bilingues est assez représentative de l'opinion d'une partie de la population. En effet, les écoles Diwan sont quelquefois perçues comme trop à part, trop revendicatrices dans la « défense » de la langue bretonne. Jean et Anne-Marie ne voulaient pas que le breton soit un facteur excluant pour leurs

enfants. Pourtant, à la fin de l'entretien, Jean me rappelle que le breton est « une langue d'ouverture » : les bretons sont voyageurs, ils sont partout me dit-il<sup>299</sup>.

Pierre, Jean et Anne-Marie semblent regretter qu'aucun de leurs enfants et petits-enfants ne puissent parler leur langue première.

Pour Jacques et sa femme, l'association de la langue bretonne au militantisme indépendantiste breton a mis fin à la transmission. Jacques me parle de son fils, aujourd'hui décédé :

Lui n'a pas appris le breton, pourtant, on avait pensé avec ma femme, quand il commencera à parler, on parlera un peu breton, pour qu'il ait quelques notions, cela lui sera un petit quelque chose en plus, et bon, c'était en 1966, c'était à l'époque où le militantisme breton avait repris une activité assez soutenue même, à faire sauter les portes de perceptions, attaquer les postes de gendarmerie [Jacques était gendarme] entre autres, je me rappelle en 68, mon fils avait deux ans, on aurait continué à parler breton, toute une série d'attentats... À ce moment-là, je connaissais des jeunes qui étaient entre finissant l'école secondaire, les études et qui s'étaient intéressés et qui se tournaient vers l'autonomie bretonne. Bah, mon fils n'apprendra pas le breton si c'est pour qu'il se dirige dans cette voie... On a tout fait. On a fermé cette barrière.

Aujourd'hui, Jacques participe à Quêteurs de mémoire (initiative mettant en relation les anciens bretonnants et les jeunes apprenants du breton<sup>300</sup>), dans le Finistère, et ne semble pas opposé à ce que les enfants puissent utiliser le breton.

Cette même association entre langue et violence est rapportée par André. Il raconte qu'étant jeune, il est devenu « militant » du breton : « Mais on nous considérait aussi comme des poseurs de bombes ! » Après des manifestations, sa mère avait arrêté de lui parler breton pendant plusieurs années. Elle avait, elle aussi, associé le breton à la violence des confrontations entre les militants et les forces de l'ordre notamment. Il a dû « batailler » pour qu'elle accepte de s'adresser à lui en breton.

Enfin, Roland et Joseph n'ont pas reçu la langue de leurs parents ou de leurs grands-parents. Roland pense ne pas la maîtriser complètement tandis que Joseph l'emploie couramment, grâce à un apprentissage en dehors de la filiation. Aucun des deux n'a transmis la langue. Roland dit ne pas être sûr dans ses connaissances et proclame ne pas en voir l'utilité. Il lit pourtant le journal en breton et cherche les mots qu'il ne connaît pas dans un dictionnaire, posé sur la table de la cuisine. Joseph ne m'a pas explicité les raisons de sa non-transmission, malgré mes relances. J'émetts deux hypothèses. La première est liée à sa femme qui comprend le breton sans le parler. La seconde serait que l'aboutissement de sa maîtrise du breton à l'âge

---

<sup>299</sup>Ce discours se retrouve chez Rachel, en Saskatchewan.

<sup>300</sup> Il sera question de cette initiative dans le chapitre huit

adulte a été atteinte après avoir commencé à s'adresser à ses enfants en français. Il n'a alors pas basculé en breton, les habitudes étant prises. Il parle cependant breton à ses petites-filles, pour qu'on ne lui reproche pas plus tard.

## **2. 3. Génération G +1 : diversité des profils**

Progressivement, le breton n'a plus été la première langue parlée par les enfants.

C'est parmi les plus de 60 ans que se rencontrent quasiment tous ceux dont le breton a été la langue première. C'est parmi les plus de 75 ans que le taux de monolingues bretonnants au moment de la petite enfance est le plus élevé, puisqu'il s'élève à 29 % : ce phénomène concerne donc essentiellement des personnes nées avant 1932. De la même manière, c'est parmi les locuteurs les plus âgés que l'on rencontre beaucoup de ceux qui étaient bilingues dans leur premier âge (11 à 12 % au-delà de 60 ans). Mais on en rencontre aussi, bien que moins nombreux, dans les générations les plus jeunes (1 à 2 % parmi les moins de 40 ans)<sup>301</sup>.

Il existe une grande hétérogénéité dans le groupe d'informateurs de la génération G +1.

Deux informatrices, parmi les plus âgées de G +1, Lucette (60 ans) et Christine (48 ans), ont grandi dans un milieu rural et ont comme langue première le breton. Les autres, l'ont appris ou ne le connaissent pas. Nathalie et Jérôme (35 et 43 ans), Bleuenn (35 ans), Erik (40 ans), Isabelle (37 ans), Marie (55 ans), l'ont tous appris adolescent ou adulte, mais en dehors de la famille. Leurs parents le parlent. Guillaume et sa femme ne sont pas capables de l'utiliser et ont scolarisé leurs enfants dans une école bilingue.

### **2. 3. 1. Encore locutrices premières du breton (en couples mixtes)**

Lucette, Christine et Gwenola connaissent le breton depuis qu'elles sont toutes petites. Elles ont des parcours très différents.

Lucette est la dernière d'une fratrie de dix enfants. Ses parents avaient 44 et 46 ans quand elle est née. Elle dit donc être en décalage par rapport à ceux de sa génération qui ont des parents plus jeunes :

C'est une famille où c'était la langue quotidienne [le breton]. Les amis de mon âge, les autres enfants de mon âge, une génération plus jeune, ont parlé français d'emblée. J'étais la dernière donc quand je suis née, y'avait du breton à la maison. Moi, je n'ai jamais entendu ma mère parler français, sauf en de très rares occasions.

---

<sup>301</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 134-135

Ses sœurs, ayant appris le français à l'école, avaient, semble-t-il, pris l'initiative de lui parler français, pour faciliter son entrée en maternelle. Lucette se souvient connaître le français en arrivant à l'école, à la fin des années 50.

À l'âge adulte, elle s'est perfectionnée dans sa littéracie bretonne. Son mari ne parle pas couramment breton, même s'il l'a appris : il peut tenir une conversation. La première langue utilisée avec leurs trois enfants est le français. Ils ont été scolarisés dans une école Diwan et ont donc pu progressivement s'adresser à leur mère en breton. La langue de la maison est restée le français :

À 14, 15 ou 16 ans, ils [les enfants], ils avaient dit, bah nous, on aimerait parler qu'en breton à la maison. Et puis, j'me souviens de mon mari qui a dit : "Bah dans ce cas-là, je peux m'en aller. On a stoppé les frais. Par contre au téléphone, maintenant, la langue utilisée entre nous, c'est le breton, le français entre mon mari et moi, avec les enfants, alors avec les garçons, c'est, si l'un des deux garçons appelle, c'est du breton, automatiquement, c'est automatique, quel que soit l'endroit d'où ils appellent.... et avec notre fille, notre dernière, curieusement, elle a fait le choix du français.

Ici, un arrangement s'est progressivement installé entre tous les membres de la famille de Lucette, permettant aux deux langues d'être parlées, suivant les contextes.

Christine fait aussi partie d'une grande fratrie de sept. Ses sœurs aînées ont entre onze et quinze ans de plus qu'elle. Elle commence ainsi notre discussion : « Ma grand-mère vivait à la maison, et elle ne parlait que le breton, mes parents parlaient breton entre eux, et nous parlaient en français ». Christine confie aussi que lorsqu'elle s'adresse en breton à sa mère, celle-ci a tendance à lui répondre en français, alors qu'elle échange en breton avec ses filles aînées. Dans le cas de Christine, les discussions en breton ne lui étaient pas nécessairement destinées (sauf venant de sa grand-mère). Comme chez Joseph, de la génération précédente : « Quand ils parlaient à nous, c'était en français, mais en permanence, avec les autres, c'était en bretonnant », me dit Christine.

Aujourd'hui, chez Christine, le breton n'est pas utilisé. Si son mari a accepté que leur fille aille dans une école bilingue, en partie parce qu'elle est la seule de la commune et qu'il y travaille comme cuisinier. Il faudrait se rendre dans une autre commune pour une scolarité entièrement en français. Mais la non-transmission du breton par Christine, selon elle, ne découle pas du fait qu'elle soit mariée avec un non-bretonnant. En effet, son premier mari l'était, et là non plus, la langue n'a pas été transmise.



Lucette et Christine ont donc reçu le breton dans leur famille. L'école n'a pas soutenu cette compétence, puisque l'enseignement et la vie scolaire se déroulaient en français. Elles ne se sont pas adressées à leurs enfants tout de suite en breton.

Chez Lucette, l'idiome du couple et de la maison reste le français. Elle a pris conscience progressivement que le breton, sa langue première « c'était important », et a décidé, avec son mari (capable de parler breton) que leurs enfants connaîtraient la langue. Il est fort probable que sans l'école en breton, les enfants de Lucette ne seraient pas devenus des locuteurs du breton. L'école a donc pallié l'absence (ou le peu) de transmission familiale. Aujourd'hui, le breton est la langue de communication entre Lucette et ses enfants, en l'absence du père, ou au téléphone. Il faut aussi ajouter que ses trois enfants sont actuellement très investis dans la pratique de la langue, sur le plan personnel et professionnel. Malgré tout, Lucette évoque un petit regret quant à sa manière d'avoir passé la langue à ses enfants :

Par contre, moi je trouve, je n'ai pas transmis comme j'aurais dû le faire. Je n'ai pas transmis la langue aux enfants. Parce qu'ici, la langue à la maison, la langue de communication était le français. Quand ils étaient petits, sauf quand on était à la maison tous les cinq avec Jean-Marie, le français c'était la langue de communication parce que Jean-Marie n'était pas très à l'aise en breton... c'est insidieux, pernicieux.

Christine regrette, elle, ne pas avoir transmis la langue à ses filles. Même si la dernière est scolarisée dans une école bilingue, elle ne parvient pas à communiquer en breton avec elle.

Le breton est la langue première de Gwenola, comme sa mère et ses deux grands-mères. Son père et ses grands-pères l'ont appris. Gwenola, âgée d'une quarantaine d'années, a appris le français en arrivant à l'école, à Rennes. Son père lui a davantage parlé breton que sa mère, alors que ce n'était pas sa langue première. En effet, après la séparation de ses parents, sa mère a beaucoup plus utilisé le français. Gwenola parle breton à ses deux enfants. Son mari s'exprime en français, même s'il a appris le breton et qu'il peut tenir une conversation. Ici, l'école sert de support à la transmission linguistique familiale du breton, comme c'est le cas pour les enfants élevés et scolarisés en français.

Entre Gwenola et son mari, les rôles linguistiques sont compartimentés. Elle ne parle que breton à ses enfants. Elle n'imaginait pas leur parler une autre langue. Pour elle, c'était « logique, évident » ayant été élevée en breton. De manière détournée, elle dit s'inscrire dans un schéma familial très matriarcal : ses deux grands-mères et sa mère ont comme langue première le breton, ce qui n'est pas le cas des hommes. En revanche, son mari, qui n'a aucune origine familiale en Bretagne, a gardé le français comme langue d'usage à la maison. Il aurait pu changer, car il a des compétences en langue bretonne, après avoir fait un stage de breton de huit mois à Landerneau. Son beau-père s'adresse d'ailleurs à lui en breton. Le couple n'a

« jamais réussi » à basculer en breton. Leur « langue de l'affectif » reste le français. Leur fille aînée est dans une période d'opposition : elle parle et répond à sa mère en français, tout en affirmant que plus tard, elle parlera breton à ses enfants. Le frère et la sœur discutent plutôt en français entre eux.

Pour André, l'usage du breton avec ses enfants, étant jeunes, n'était pas très déterminé. Il dit avoir toujours « fait entendre » du breton « pour des petites choses simples du type "ouvre la fenêtre", "prends le pain"... » Puis, aidé de son expérience de professeur, il a su amener ses enfants à se perfectionner en langue bretonne en les faisant travailler, avec des exercices. C'est une autre manière de transmettre la langue. Ses trois enfants parlent aujourd'hui bien le breton. L'une des trois l'utilise dans son métier. Un compromis a été trouvé avec sa femme afin qu'elle accepte que leurs deux filles intègrent le lycée Diwan en terminale : « Elle n'était pas très chaude » dit-il.

Dans tous les deux cas décrits ici, il a fallu un apprentissage extra-familial pour que la langue soit maintenue dans la famille.

### **2. 3. 2. Breton langue seconde**

En Bretagne, la génération G +1 est celle qui vient après la cassure, celle à qui personne, ou presque, n'a parlé breton. Certains ont choisi de l'apprendre, hors de la sphère privée.

Hugues *Pentecouteau* distingue trois étapes dans ce qu'il appelle le « processus de socialisation secondaire », ce qui constitue ici la démarche d'un individu à apprendre le breton. La première phase est celle de « la découverte ». Il nomme la seconde « la confirmation » : cette « deuxième étape présente un moment de socialisation secondaire profonde accompagné d'actions pouvant être interprétées comme étant des actions militantes, mais effectuées en parallèle avec d'autres formes d'investissement ». Il s'agit finalement de s'intégrer dans un environnement potentiellement bretonnant, d'y trouver et d'y faire sa place. Enfin, la troisième étape est celle de l'« aboutissement », observable par la revendication d'une identité bretonne et par un mode de vie différent du mode de vie le plus courant (c'est par exemple parler breton à ses enfants)<sup>302</sup> ». Parmi les informateurs apprenant le breton ou l'ayant appris, et particulièrement chez les moins de quarante ans, tous ne sont pas au même stade d'apprentissage de la langue et ne s'y investissent pas de la même manière. Le ressenti, les envies des uns et des autres varient. Tous ne donnent pas la même place à la langue dans leur quotidien et dans leur vie familiale.

Certains (ré)introduisent la langue dans leur famille, en particulier avec leurs enfants. C'est le cas d'Erik et Herveline, de Bleuenn, d'Isabelle et de Marie.

---

<sup>302</sup>PENTECOULTEAU Hugues, 2002, *Devenir bretonnant. Découvertes, apprentissages et réappropriations d'une langue*, Rennes : PUR (Le lien social), p. 96-97

Pour Erik et Hervaline, la langue bretonne a (re)pris sa place dans les échanges intergénérationnels, comme pour Bleuenn. Chez Isabelle et Marie, la communication en breton n'a repris qu'avec leur grand-mère respective. Une porte est ouverte, malgré tout, entre le père et la fille d'Isabelle. Il a fallu un apprentissage en dehors de la famille pour que le breton soit, ensuite, passé à des enfants dans la filiation. Ces exemples, s'ils existent, sont tout de même rares, ou très localisés.

D'autres, comme Nathalie et Jérôme ont eux aussi appris le breton et le parlent à leurs enfants.

Claire (35 ans), ayant appris le breton, l'enseigne dans une école bilingue et ses enfants sont scolarisés dans un établissement Diwan. Elle ne souhaite pas, pour autant, en faire une langue de la vie quotidienne, de la maison.

Dans cette génération G +1, j'ai rencontré davantage d'informateurs ayant appris la langue dans des cours du soir ou au lycée que d'interlocuteurs l'ayant reçu dans leur famille<sup>303</sup>. Très souvent, les motivations sont difficiles à expliciter. En revanche, ils mettent en avant un événement déclencheur, ou un changement dans leur vie.

Par exemple, Annaïg dit avoir toujours été intéressée par la langue bretonne qu'elle entendait chez ses grands-parents maternels : « J'ai commencé à acheter des bouquins vers 10-12 ans, mais voilà, parce que j'étais intéressée ». Quitter la Bretagne a notamment permis à Annaïg de mieux cerner ses envies et ses choix futurs :

Et puis ensuite, je suis partie vivre à l'étranger quoi, au Pays de Galles d'abord, et puis au Pays de Galles, ça a été un peu un déclic aussi. Ah, tu t'appelles Annaïg et tu parles pas breton... alors que les Gallois là-bas, c'est beaucoup plus vivant, y'a même dans certains coins les gens parlaient gallois, breton, anglais, bon... Cela fait un peu spé. Donc y'avait déjà eu ça. J'avais toujours eu un intérêt, et puis un sentiment de culpabilité de justement de pas le parler, comme si, comme si c'était ma faute... Comme quoi on prend les choix des parents. Ouais, après je suis allée en Espagne, et puis après en Irlande, j'ai eu l'occasion de bosser... et puis en Irlande c'était intéressant aussi, mes amies, mes meilleures copines là-bas étaient de l'ouest de l'Irlande, donc élevées en irlandais, parlaient irlandais, anglais, tous ses frères et sœurs aussi, et puis c'était lié à la musique, et puis moi le fait de jouer de la musique, j'avais l'impression qu'il me manquait quelque chose aussi.

Le fait de partir a, apparemment, déclenché une prise de conscience, comme chez Pierre de la génération G -1.

L'idée de culpabilité revient aussi fréquemment dans les discours des individus interrogés. Isabelle en donne un nouvel exemple. À ceux -souvent des anciens n'ayant pas transmis la

---

<sup>303</sup>Les chiffres l'indiquent aussi. Voir BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, pp. 133-141

langue- faisant remarquer aux personnes ayant appris le breton qu'ils ne parlent pas un ou le bon breton, Isabelle répond : « Si je n'ai pas le bon accent, la faute à qui ? Qui n'a pas transmis le breton ? Et bien, ceux qui vous disent que vous ne parlez pas comme il faut ». Désormais, quand on lui fait ce reproche, Isabelle répond : « Mais à qui la faute ? ».

Erik associe pleinement le breton à sa famille et à son cadre de vie en tant qu'enfant et émet aussi cette part de responsabilité dans le fait de transmettre le breton :

Je me suis rendu compte, avec les amis, à l'école, au collège que, qu'il y avait quelque chose qui allait se perdre, et pour moi, c'était affectif, c'était très fort, je me sentais vraiment bien dans cet environnement-là, à Plestin, dans ma famille, avec ce breton autour de moi, cela représentait tout ce que je connaissais, tout ce que j'appréciais, je voyais pas pourquoi cela ça devait disparaître, je voyais pas de raisons objectives, de critères valables pour que cela disparaisse, et donc je me suis dit que c'était trop facile de dire que c'était comme ça, puisque voilà... on pouvait faire aussi, faire l'effort, parce que c'est pas forcément simple, d'apprendre et puis de se mettre à parler, et que si bah le breton venait à disparaître, et bah je devais pas en... comment dirais-je ?

La question de la culpabilité revient une nouvelle fois. Dans cet extrait, l'attachement à la famille et à l'enfance est bien marqué.

Enfin, cette génération voit apparaître des individus qui ne connaissent ni ne comprennent la langue, comme Guillaume et Louise, Solène et le groupe de parents d'élèves. Leurs enfants sont scolarisés dans un cursus bilingue. Deux raisons principales semblent expliquer ce choix de scolarité. La première est que le breton était parlé dans leurs familles par les générations précédentes. La seconde est qu'ils ont une conception valorisée du bilinguisme précoce. La langue est transmise par l'école, et non par la famille. Sa connaissance perdure, sans pratique et sans transmission familiale.

### **2. 3. 3. Transmission du breton langue première**

En Basse-Bretagne, il est peu fréquent que les deux parents s'adressent de manière continue à leurs enfants en breton, la langue redevenant alors celle du quotidien, de l'entre-soi avant de pouvoir l'employer à l'extérieur.

Si les deux conjoints peuvent très bien connaître le breton, leur niveau de maîtrise linguistique n'est pas toujours le même. Tous ne sont pas capables de l'utiliser au quotidien, avec leurs enfants. L'expression « être capable de » est très utilisée en Saskatchewan par les personnes francophones que j'ai rencontrées. Au fur et à mesure, j'ai compris que l'adjectif

« capable » était entendu dans son sens premier, c'est-à-dire « qui a de l'habilité, de la compétence<sup>304</sup> ». Mais, comme toute compétence, aptitude, ou faculté, il y a une différence entre les détenir et les mettre en application de manière concrète.

En Bretagne, plusieurs couples d'informateurs connaissent tous les deux le breton. Cependant, les conjoints peuvent rarement en faire leur langue du quotidien, et la transmettre, en tant que langue unique à leurs enfants. C'est le cas de Lucette et son mari, de Marie, de Gwenola.

Seuls Erik et Herveline s'adressent entièrement en breton à leurs enfants. Ce choix de vie et d'éducation, qui en est un aujourd'hui compte tenu du contexte sociolinguistique, découle d'une motivation qui semble dépasser le cadre familial : mettre sa pierre à l'édifice pour permettre à la langue bretonne d'être parlée dans plusieurs décennies. Il s'agit aussi pour Erik d'être cohérent avec ce qu'il pense et d'aller jusqu'au bout d'une démarche.

Erik : Disons qu'on a fait cette démarche-là, on a transmis, ou on essaie de transmettre à une autre génération... pour au final pouvoir se dire benh, au moins, si cela se passe mal pour le breton, nous on a fait ce qu'on avait pu.

Gaëlle : Cela semble important ?

Erik : Ouais ! Il me semble qu'on peut pas dire... on entend pas mal de gens dire "oh le breton, c'est dommage, c'est dommage qu'il n'y est plus beaucoup de gens qui parlent breton, c'est dommage, on sent que cela se perd", mais on peut pas dire que c'est quelque chose d'important, qu'il faut le garder etc... et ne pas s'y mettre à mon avis. Parce que une langue, y'a pas de mystère, soit on la parle, soit on la parle pas. Si on la parle pas, elle est morte, et puis c'est tout. Donc se contenter de dire que c'est dommage, ben c'est pas suffisant.

Erik souligne l'aspect affectif qui le lie à la langue bretonne, aspect apparemment non négligeable dans son choix de passer la langue à ses enfants.

Comme pour d'autres, la difficulté première qu'il ressent est que contrairement à ce qu'on envisage habituellement, la langue est devenue une langue familiale, parlée dans l'entre-soi. Il est difficile, voire impossible de vivre entièrement en breton. En outre, elle n'est plus une langue de communication dans la sphère publique : on ne parle breton qu'avec des personnes que l'on connaît.

Gaëlle : Et au niveau de l'environnement, est-ce que vous arrivez à vivre en breton, en dehors de votre travail, puisque vous enseignez le breton tous les deux, et de chez vous ?

Erik : Assez peu, bon on a de la chance, on a une voisine là, et puis les voisins en haut qui nous parlent breton aussi naturellement, et puis les enfants aussi. Mais ça se limite un peu à ça, le

---

<sup>304</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

breton c'est devenu la langue... d'un groupe de gens qui se connaissent et qui parlent breton. On va pas acheter son pain en breton quoi, ou autre chose quoi... Quand on a des connaissances, qu'on sait que ces gens-là parlent breton, sont des défenseurs du breton, là on va échanger en breton, mais sinon, cela se limite à cela.

Plus loin, dans la discussion, il y revient, soulignant son expérience singulière : « Quand on parle breton, dans la rue des fois avec les enfants, quand les enfants disent des choses en breton dans la rue, bah ouais.... On n'est pas des bêtes de foire... mais... c'est pas courant, c'est pas normal ».

La mixité d'un point de vue linguistique au sein du couple, qui se caractérise généralement par le fait que les deux partenaires n'ont pas la même langue première, se décline ici pour la langue seconde. En effet, en Bretagne, la mixité linguistique au sein du couple est aussi une mixité de langue seconde : les deux parlent français, mais un seul a appris le breton par exemple.

Les informateurs qui veulent transmettre le breton à leurs enfants s'arrangent avec leur conjoint quant à l'usage de la langue afin que le fonctionnement familial trouve un rythme harmonieux. Ainsi, les informateurs disent compartimenter les rôles linguistiques entre le père et la mère. Chez Isabelle et Yannick, c'est elle qui s'adresse le plus possible en breton à ses enfants, alors que Yannick, qui ne connaît pas le breton, échange uniquement en français avec eux. C'est aussi le cas chez Marie, qui a adopté, progressivement le breton avec ses enfants, même si ce n'est pas particulièrement strict. Le breton n'est pas une obligation, pour elle comme pour les autres. Son mari a gardé le français dans le quotidien.

Le français et le breton ne sont pas les seules langues parlées à la maison par tous les informateurs. Le mari de Bleuenn est originaire d'Amérique centrale. Il utilise sa langue première pour communiquer avec ses enfants, autrement dit l'espagnol, tandis qu'elle emploie le breton avec ses enfants, et de temps en temps le français. Ils tiennent à ce référencement : une langue égale un parent. Bleuenn instaure le tutoiement dès le début de l'entretien :

Gaëlle : Entre toi et ton mari, c'est quelle langue ?

Bleuenn : C'est les deux, c'est mixte, en espagnol et en français.

Gaëlle : Espagnol et français, toi tu parles bien espagnol ?

Bleuenn : Si si, je parle bien espagnol, donc on jongle, mais par contre, moi je ne parle jamais espagnol aux enfants, jamais, et lui ne parle jamais breton aux enfants

Gaëlle : Il parle breton ?

Bleuenn : Il comprend très bien en fait, mais il leur parle jamais breton, parce que, parce que c'est très important d'avoir une référence de langue pour les enfants, par contre nous on jongle [...]. Nous, c'est notre façon de fonctionner.

Chez Nathalie et Jérôme, c'est surtout Jlui qui emploie le breton à la maison. Cependant, le breton semble particulièrement présent chez eux à travers les livres, les journaux, les affiches sur les murs. De la même manière, ils tentent de mettre en contact leurs enfants avec un environnement le plus bretonnant possible : écoles, amis...

La difficulté de transmettre une langue seconde a parfois été évoquée. Plusieurs mères, ayant décidé de parler breton à leurs enfants, ont décrit les difficultés d'exprimer l'intime et l'affectif en breton : leur langue première reste le français, langue que leur propre mère utilisait. Bleuenn raconte par exemple qu'elle formule en français ce qui relève de l'affectif :

Le problème que j'ai c'est que je l'ai appris à 16 ans, on peut considérer que je la parle bien cette langue-là, mais le problème c'est que tous les affects, toute la langue affective etc... moi je l'ai apprise en français, et c'est là où cela devient compliqué. Moi c'est pas ma langue maternelle, et maternelle c'est pas seulement la langue que t'as appris à telle date, c'est la langue du cœur aussi... Bon moi, ma langue de cœur, évidemment que c'est le breton mais ma langue maternelle c'est le français, et pour moi je me sens un peu schizo des fois... En fait, cela me vient en français, quand j'ai des choses très fortes à dire, ça me vient en français, et dans ces cas-là, je le dis en français, parce que j'ai pas envie, parce que c'est important qu'ils le ressentent aussi. Mon histoire elle est compliquée pour ça.

Marie a également exprimé cette difficulté, par manque de confiance, à se lancer en breton avec ses enfants. D'autres comme Nathalie, précisent que parler breton peut leur demander un effort, surtout quand elle est fatiguée, même si elle souligne que le breton est très lié à l'affectif. Claire aussi le signale : c'est un effort d'employer le breton chez elle, après sa journée de travail dans une classe bilingue breton-français. Comme Claire a appris le breton après la naissance de son premier enfant, le français est donc resté la langue d'usage avec lui et les trois garçons venus ensuite.

Annaïg s'est intéressée tôt au breton mais en a vraiment fait l'apprentissage quand son fils a eu trois mois. Elle n'a pas réussi à lui parler breton. Elle lui parle en revanche espagnol, car le papa est hispanophone :

Gaëlle : Et quand V. a eu trois mois, ça venait pas en breton...

Annaïg : Non, c'était, j'trouvais ça faux, j'avais l'impression d'm'écouter quand j'lui parlais à lui, c'est aussi ce qui me gêne aussi quand je parle avec des parents qui parlent, tu sens que c'est forcé de parler breton à leurs enfants. Bah, c'est mon sentiment à moi, j'en sais rien, après c'est sans doute bien qu'ils se forcent, comme leurs parents se sont forcés à parler français...

Gaëlle : Ils font un effort sans doute...

Annaïg : C'est louable, mais moi ça venait pas...

Gaëlle : Vous parlez espagnol c'est ça ?

Annaïg : Ouais, on a commencé en espagnol, et puis quand j'étais plus à l'aise en breton, j'me suis dit que j'lui parle aussi,... et puis j'sais pas on avait pris le pli. Là je sais que parfois ça me manque.



## Conclusion : quatre types de transmission.

La transmission n'est pas la même dans chaque filiation. En fonction des discours des informateurs, j'ai identifié quatre modes de transmission. Bien sûr, cette catégorisation est à replacer à un moment donné, celui de la recherche, et n'est en rien figé. C'est une des manières possibles d'ordonner le réel. Jean Pouillon expose en ces mots les limites et les atouts d'une telle démarche :

Toute classification est à double face. D'une part il lui faut s'enraciner dans la réalité, correspondre à des écarts et à des rapports objectifs ; autrement dit, le réel doit être en lui-même classable. Mais, d'autre part, les mêmes choses peuvent être classées de plusieurs façons, suivant les critères retenus et les dimensions logiques en fonction desquelles écarts et rapports sont définis. La classification est donc à la fois réelle et idéale<sup>305</sup>.

Les critères retenus pour cette classification sont uniquement basés sur des modèles que j'ai pu découvrir. N'y sont évidemment pas mentionnées des situations qui pourraient exister, mais que je n'ai pas croisées et interrogées au cours du terrain. Les trois générations précédemment évoquées dans ce chapitre sont d'emblée prises en compte : celle des grands-parents, G 0 et G -1 (65/80 ans et 80/100 ans), celle des enfants devenus parents, G +1 (30/65), et celle des petits-enfants G +2 (moins de 30 ans). Quatre types de transmission se dégagent dans le cas breton.

Le premier est celui d'une **interruption de la transmission**.

Le breton, langue d'usage dans la famille, devient une langue d'adulte non parlée, et donc non transmise aux enfants. Il n'est plus transmis, au profit du français. Une ou deux générations sont en mesure de le parler : les plus anciennes. Les autres, au mieux, l'ont « dans l'oreille ». Dans la génération qui ne le connaît pas, personne ne fait la démarche de l'apprendre en dehors de la famille, même si elle regrette de ne pas le parler, ou si elle s'y intéresse. C'est le cas de Françoise et Jean-Marie, Jacques, Jean et Anne-Marie, Pierre.

Le deuxième est celui d'un **hiatus de la transmission**.

Un hiatus est un « espace entre deux choses, dans une chose<sup>306</sup> ». Il semble que ce terme soit approprié pour désigner le fait que la transmission de la langue bretonne se soit arrêtée pendant un temps donné. Une génération, ne l'ayant pas reçue comme langue première, décide de l'apprendre. Malgré cela, il n'y a pas d'échanges entre les apprenants et les

<sup>305</sup>POUILLON Jean, 1993, « Appartenance et identité », dans *Le cru et le su*, Paris, Seuil, pp. 112-122, p. 113

<sup>306</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 1995 (1967), *op. cit.*

locuteurs natifs d'une même famille. L'idiome est donc connu par plusieurs générations de la filiation, mais ne crée pas un lien spécifique comme on le constate dans les filiations de Christine, Enora, Joseph...

Le troisième cas est celui d'une **halte de la transmission** intergénérationnelle.

Une halte se définit comme étant, au sens figuré, « un moment de pause, une interruption momentanée au cours d'une action ou d'une évolution<sup>307</sup> ». Dans mon étude, cette halte se caractérise par un arrêt de la transmission du breton, donc de son usage, des parents aux enfants. Elle est suivie, plusieurs années après, par un apprentissage d'une ou des générations ne l'ayant pas reçu dans la famille. Cet apprentissage permettra de réintroduire le breton dans les échanges entre les générations, à la fois entre celles qui l'ont comme langue première et les autres, et de rétablir une transmission, partielle ou complète, avec les générations suivantes. La circulation de la langue se réamorçe, comme pour Erik, Bleuenn, Isabelle, Marie...

Enfin, le dernier cas est celui du **regain de transmission**, le regain étant « le retour de... ce qui était compromis, ce qui avait disparu<sup>308</sup> ». Un retour vers la langue bretonne est opéré, via un apprentissage ou la scolarisation des enfants dans des classes bilingues... Par exemple, le breton a cessé d'être parlé, notamment par les grands-parents actuels, et leurs petits-enfants sont aujourd'hui scolarisés dans des écoles bilingues français-breton ou dans des filières d'immersion. Les parents, eux, ne le connaissent pas, ne le comprennent pas. Il n'est pas inséré dans la vie de la famille et reste une connaissance sans pratique dans la parenté. C'est le cas de Guillaume, Solène et Marc...

---

<sup>307</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 1995 (1967), *Le Nouveau Petit Robert, Paris : Dictionnaires Le Robert*

<sup>308</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 1995 (1967), *op. cit.*



## **Chapitre 5. L'éclairage saskatchewanais. D'autres discours et d'autres pratiques ?**

Dans un souci d'éclairage, voici maintenant le contexte saskatchewanais. Comme pour le cas breton, je propose dans ce chapitre d'établir un état des lieux de la législation canadienne concernant la pratique linguistique et l'usage du français dans les filiations.

J'aborde d'abord le cadre juridique concernant les langues et particulièrement le français au Canada et en Saskatchewan. Le statut du français est ainsi précisé. Je fais également un point sur son enseignement.

Puis, j'explicite les raisons d'une présence francophone en Saskatchewan en retraçant, dans ses grandes lignes, l'histoire du peuplement de la province. Ce bref aperçu historique a pour mérite d'expliquer, en partie, la situation actuelle des francophones, notamment leur répartition sur le territoire, et leur façon, en tant que groupe, d'organiser un vivre ensemble en français.

Enfin, j'établis un portrait générationnel de la pratique du français dans les filiations, à partir des données recueillies auprès des informateurs. Pour que l'éclairage du cas breton soit possible, je suis le même schéma de description, en évoquant trois groupes générationnels, G - 1, G 0, G +1. Plusieurs fois, l'exposé fera écho à la situation bretonne.

### **1. La langue française au Canada et en Saskatchewan**

Le Canada est une confédération, regroupant dix provinces (Terre-Neuve Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique) et trois territoires (Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, Yukon). Chaque province et chaque territoire a ses spécificités, notamment linguistiques.

Il est difficile de bien comprendre les problématiques actuelles des francophones en Saskatchewan sans avoir à l'esprit, dans les grandes lignes, le fonctionnement de l'État canadien. L'historique du Canada à partir de l'arrivée de colons européens sur les territoires des peuples autochtones donne des explications quant aux situations sociolinguistiques existantes.

Au Canada, les « Anglais » et les « Français » sont considérés comme les peuples fondateurs du Canada. Les expéditions de Jacques Cartier, navigateur français, dans le Golfe

du Saint-Laurent entre 1534 et 1542, marquent les premiers pas, sur le territoire de l'actuel Canada, d'une présence française, francophone. Les Britanniques ne sont pas absents de ces explorations et conquêtes du territoire nord-américain, et plusieurs conflits entre les Français et les Anglais marquent l'histoire de la formation de la Confédération d'abord, puis de l'État fédéral ensuite<sup>309</sup>. Dès lors, « la société canadienne est marquée, depuis ses débuts, par un fort dualisme hérité de l'histoire coloniale et du rapport de force entre les puissances qui, depuis le XVIIIe siècle, a déterminé l'établissement successif des populations<sup>310</sup> ».

La conquête de l'Ouest par les Européens, initiée par les Français, est plus tardive, et commença avec la traite des fourrures dans la Baie d'Hudson.

## **1. 1. Cadre juridique**

Je distingue les dispositions juridiques mises en œuvre au niveau fédéral de celles appliquées dans la province de la Saskatchewan.

### **1. 1. 1. D'un point de vue fédéral**

Deux points particuliers sont à relever pour éclairer la problématique développée ici.

Tout d'abord, le Canada a opté, depuis 1971 pour une politique en faveur du multiculturalisme. Ce dernier est un « programme, un concept de changement institutionnel, qui non seulement reconnaît l'existence et admet la valeur de collectivités et de modes de vie historiquement particuliers, mais se propose de l'inscrire dans les institutions et les normes politiques<sup>311</sup> ».

D'après Denise Helly, le multiculturalisme institué en 1971 repose sur trois principes :

la reconnaissance par l'État de l'existence d'une diversité de groupes culturels ayant droit au respect et au maintien de leurs particularités socio-culturelles -cela impliquant un soutien financier public-, la réduction des barrières ethniques gênant la participation sociale et politique de leurs membres, et la multiplication des contacts interethniques, en vue d'accroître la tolérance à la différence culturelle au sein de la société<sup>312</sup>.

---

<sup>309</sup>LACOURSIÈRE Jacques, PROVENCHER Jean, VAUGEOIS Denis, 2001, *Canada-Québec : synthèse historique 1534-2000*, Sillery : Septentrion

LINTEAU Paul-André, 2007 (1994), *Histoire du Canada*, Paris : PUF (Que sais-je)

<sup>310</sup>BERTHELEU Hélène, 2001, « La politique canadienne du multiculturalisme : citoyenneté, accommodements institutionnels et équité », dans *Sociétés contemporaines*, n°43, pp. 31-51, p. 32, <http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2001-3-page-31.htm> [consulté le 5/01/2012]

<sup>311</sup>DOYTCHEVA Milena, 2011 (2005), *Le multiculturalisme*, Paris : La Découverte (Repères), p. 10

<sup>312</sup>HELLY Denise, 2000, « Le multiculturalisme canadien : De la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale 1971-1999 », dans *Les Cahiers de l'URMIS*, n°6, pp. 7-20, p. 7

Cette politique se réfère aux différentes phases du peuplement du Canada. Trois grands groupes d'individus présents au Canada sont donc entendus. Le premier, celui des peuples autochtones (les Premières Nations), était présent sur le territoire avant les colons européens. Puis viennent les « peuples fondateurs », que sont les Canadiens-français et les Canadiens-anglais, autrement dit aujourd'hui, ceux d'ascendance francophone et anglophone. Enfin, tous les individus nouveaux venus, c'est-à-dire les immigrés récents, souhaitant participer à un vivre ensemble au Canada. Tous trouvent en théorie leur place dans cette vision d'une société multiculturelle : la diversité dans l'unité.

En 1988, la Loi sur le Multiculturalisme a été instituée<sup>313</sup>. Il est intéressant de noter qu'elle reprend les fondamentaux de 1971, à savoir l'« élargissement de l'usage des langues officielles et [la] valorisation des autres langues, [le] droit de s'identifier à l'héritage culturel de son choix sans risque d'exclusion de la vie publique et sociale, [la] reconnaissance de l'existence de collectivités dont les membres partagent la même origine et [le] soutien au développement de ces collectivités<sup>314</sup> ».

La reconnaissance est un des piliers de cette politique multiculturelle<sup>315</sup>. Elle est diversement discutée, mais ici n'est pas mon propos<sup>316</sup>.

Le multiculturalisme est à prendre en compte car les individus s'approprient ce principe pour défendre leurs droits, pour revendiquer « ce qu'ils sont », pour reprendre une expression des informateurs. L'ethnicité, au même titre que la reconnaissance, est liée à cette ambition multiculturelle, où chacun peut théoriquement trouver sa place<sup>317</sup>. Michel Wieviorka note que « les différences qui peuvent être considérées comme ethniques et fonder alors l'image d'une société multiculturelle relèvent de trois cas de figure principaux<sup>318</sup> ». Les États multiculturels, à l'image du Canada, sont le plus souvent ceux du Nouveau Monde valorisant les origines migratoires, et ne fonctionnant donc pas sur le mode de l'enracinement, comme peuvent le faire des pays comme la France<sup>319</sup>. Les différences dans une société multiculturelle, et notamment au Canada, relèveraient donc en premier lieu d'un état antérieur de la société. Elles seraient les traces d'une culture précédant la colonisation : celle des peuples autochtones, qui ne sont pas désignés comme minoritaires. D'autres différences sont le fruit des migrations plus ou moins

---

<sup>313</sup>Loi sur le multiculturalisme canadien (L.R.C. (1985), ch. 24 (4<sup>e</sup> suppl.)), sanctionnée le 21 juillet 1988, Publiée par le ministre de la Justice à l'adresse suivante, <http://lois-laws.justice.gc.ca> [consulté le 19/05/2011]

<sup>314</sup>HELLY Denise, 2000, *op. cit.*, p. 13

<sup>315</sup>BERTHELEU Hélène, 2001, *op. cit.*

<sup>316</sup>Voir entre autres :

FRASER Nancy, 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris : La Découverte

TAYLOR Charles, 2009 (1992 pour la version anglaise), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris : Flammarion(Champs essais)

Si les politiques multiculturelles existent, les moyens financiers pour les mettre en œuvre manquent parfois. Voir concernant la Saskatchewan : GALLANT Nicole, DENIS Wilfrid, 2008, « Relever le défi de la diversité : une comparaison des idéologies en éducation en contexte minoritaire et majoritaire au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan », dans *Éducation et francophonie*, n°36, vol. 1, pp. 142-160

<sup>317</sup>WIEVIORKA Michel, 1997, « Culture, société et démocratie », dans WIEVIORKA Michel (sous dir. de), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris : La Découverte (Poche), pp. 11-60, p. 17

<sup>318</sup>WIEVIORKA Michel, 1997, *op. cit.*, p. 17

<sup>319</sup>DOYTCHEVA Milena, 2011 (2005), *Le multiculturalisme*, Paris : La Découverte (Repères), p. 27

récentes. Dans le cadre canadien, ce sont donc les colons français et anglais, puis les migrations venant des différents continents qui sont à la source de ces distinctions. Enfin, d'autres formes de différenciations émergent en tant que

fruit du travail de la société considérée sur elle-même, de groupes et de personnes qui se construisent et se transforment dans leur spécificité culturelle, au fil de processus eux-mêmes diversifiés. Parfois, ce qui prime est le souci de se doter de racines, d'une mémoire, d'une vie communautaire qui permet de résister à l'universalisme d'une culture dominante arrogante, ou à celui du marché, ravageur pour les appartenances collectives<sup>320</sup>.

Quelquefois, la discrimination venant d'autres individus incite la personne ou le groupe à la construction d'une ethnicité particulière, en réponse à la stigmatisation externe. Ces dernières différences peuvent notamment se retrouver chez les francophones de la Saskatchewan.

La reconnaissance et l'ethnicité sont deux notions fortement liées à la question multiculturelle.

La politique multiculturelle est aussi une réponse à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963, qui constate « le statut inégalitaire entre francophones et anglophones et aussi le rôle important joué par les immigrants non français et non britanniques dans la construction du pays, son économie et sa vie politique, artistique et culturelle<sup>321</sup> ». La politique sur le multiculturalisme suit l'officialisation de deux langues, l'anglais et le français. En effet, la loi de 1969 sur les langues officielles<sup>322</sup> « proclame l'égalité du français et de l'anglais et assure le contribuable de la disponibilité des services fédéraux dans les deux langues, à la grandeur du pays<sup>323</sup> ». Elle établit un bilinguisme institutionnel sans instaurer officiellement un biculturalisme, évitant ainsi d'ignorer toute la diversité des populations constituant le Canada. Cette loi est également à l'origine de la création du poste de Commissaire aux langues officielles.

Le Commissariat aux langues officielles a la responsabilité de protéger les droits linguistiques et de faire la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Organisme rendant compte directement au Parlement, le Commissariat a comme mission entre autres de veiller à ce que les institutions fédérales respectent la *Loi sur les langues officielles*<sup>324</sup>.

---

<sup>320</sup>WIEVIORKA Michel, 1997, *op. cit.*, p. 18

<sup>321</sup>HELLY Denise, 2000, *op. cit.*, p. 9

voir aussi McROBERTS Kenneth, 1997, *Misconceiving Canada*, Toronto/New-York/Oxford : Oxford University Press, pp. 117-136

<sup>322</sup>La loi sur les langues officielles de 1969 a été abrogée en 1988 pour laisser place à la nouvelle loi sur les langues officielles.

<sup>323</sup>ALLAIRE Gratien, 1999, *op. cit.*, p. 26

En 1982 entre en vigueur la Charte canadienne des droits et libertés, qui stipule que :

16(1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada<sup>325</sup>.

C'est une reprise de la loi sur les langues officielles de 1969 préalablement citée.

En 1988, une nouvelle loi sur les langues officielles voit le jour, précisant la précédente.

2. La présente loi a pour objet :

- a) d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche les débats et travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services, ainsi que la mise en oeuvre des objectifs de ces institutions ;
- b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais ;
- c) de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles<sup>326</sup>.

Dans cette nouvelle législation, les institutions provinciales sont concernées par la question des langues officielles. Le gouvernement canadien s'engage lui

à collaborer avec les institutions et gouvernements provinciaux en vue d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones /AND WHEREAS the Government of Canada is committed to cooperating with provincial governments and their institutions to support the development of English and French linguistic minority communities<sup>327</sup>.

---

<sup>324</sup>Commissariat aux langues officielles/*Office of the Commissioner of the Official Languages*, [http://www.ocolclo.gc.ca/html/index\\_f.php](http://www.ocolclo.gc.ca/html/index_f.php) [consulté le 19/05/2011]

<sup>325</sup>*Annexe B, Loi constitutionnelle de 1982, Partie I, Charte canadienne des droits et libertés, article 16*, p. 4

<sup>326</sup>*Loi sur les langues officielles, LRC., 1985, ch. 31 (4e suppl.)*, sanctionnée le 28 juillet 1988, Publiée par le ministre de la Justice, <http://lois-laws.justice.gc.ca> [consulté le 19/05/2011], p. 2-3

Dans le texte, en anglais :

« (a) ensure respect for English and French as the official languages of Canada and ensure equality of status and equal rights and privileges as to their use in all federal institutions, in particular with respect to their use in parliamentary proceedings, in legislative and other instruments, in the administration of justice, in communicating with or providing services to the public and in carrying out the work of federal institutions; (b) support the development of English and French linguistic minority communities and generally advance the equality of status and use of the English and French languages within Canadian society; and (c) set out the powers, duties and functions of federal institutions with respect to the official languages of Canada. »

<sup>327</sup>*Loi sur les langues officielles, LRC., 1985, ch. 31 (4e suppl.)*, sanctionnée le 28 juillet 1988, Publiée par le ministre de la Justice, <http://lois-laws.justice.gc.ca>, p. 2 [consulté le 19/05/2011]



En 2005, la Loi modifiant celle sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais<sup>328</sup>) est adoptée (suite au projet de loi S-3). Elle détaille davantage la loi de 1988. Elle renforce les assises juridiques de la dualité canadienne. On insiste alors sur la reconnaissance, la mise en valeur et l'usage, par le gouvernement fédéral, des deux langues officielles. S'il y a violation de ces dispositions, un recours juridique est désormais possible.

À partir de la loi sur les langues officielles, un « programme des langues officielles » a été établi. Un premier a été mis en place entre 2003 et 2008. Un second est en vigueur depuis 2008. « Le programme des langues officielles s'étend à toutes les activités permettant à l'administration fédérale de remplir les obligations et engagements du gouvernement du Canada aux termes de la Loi sur les langues officielles et de la feuille de route<sup>329</sup> ».

Sur le papier, ce programme des langues officielles permet l'instauration des devoirs émanant de la loi, à savoir une communication avec le public et une offre de services -théorique- dans ces deux langues, l'égalité de statut de l'anglais et du français comme langues de travail dans les institutions fédérales, la reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne, la promotion de la dualité linguistique au Canada, et enfin, l'appui à l'épanouissement et au développement des communautés francophones et anglophones du Canada en situation minoritaire<sup>330</sup>.

### **1. 1. 2. Du point de vue de la province de la Saskatchewan**

Sur le plan provincial, et non plus fédéral, il existe une Loi linguistique en Saskatchewan<sup>331</sup> en vigueur depuis 1988 et modifiée en 2001, liée aussi aux exigences de la loi de 1988 (loi fédérale), citée précédemment. Le domaine de la justice y est particulièrement visé. En effet, chacun peut, selon son désir, utiliser le français ou l'anglais devant la cour d'appel, la cour provinciale, la cour du banc de la Reine, et le tribunal de la sécurité routière.

De plus, au sein de l'Assemblée provinciale, chacun a le droit d'user du français ou de l'anglais, ou des deux, pendant les débats. Rien n'oblige en revanche de publier la documentation administrative de l'Assemblée dans les deux langues.

En 2009, le gouvernement provincial de la Saskatchewan a pris la décision de mettre en place une politique de services en langue française<sup>332</sup>, à travers un guichet unique : *Bonjour*

---

<sup>328</sup>Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) (L.C. 2005, ch. 41), <http://www.parl.gc.ca> [consulté le 18/12/2012]

<sup>329</sup>Patrimoine canadien, programme des langues officielles, <http://www.pch.gc.ca/pgm/slo-ols/prog-fra.cfm> [consulté le 02/05/2011, le 07/05/2012]

<sup>330</sup>Patrimoine canadien, programme des langues officielles, <http://www.pch.gc.ca/pgm/slo-ols/prog-fra.cfm> [consulté le 02/05/2011, le 07/05/2012]

<sup>331</sup>*Loi linguistique*, Chapitre L-6,1 des *Lois de Saskatchewan* de 1988-89 (en vigueur à partir du 26 avril 1988) tel que modifié par les *Lois de la Saskatchewan* en 2001, chap. 9

<sup>332</sup>Gouvernement de la Saskatchewan, 2009, *Politique en langue française du gouvernement de la Saskatchewan*

*Saskatchewan*, en service depuis janvier 2010<sup>333</sup>. Ce guichet unique vise à donner accès en français aux services et aux programmes du gouvernement de la Saskatchewan, accessible en ligne (internet) et par téléphone. Il couvre différents domaines de la vie sociale : l'éducation, l'immigration, la justice, la santé, le tourisme, le travail et l'emploi étudiant. Des services peuvent également s'adapter selon les personnes demandeuses, des « aînés » aux plus jeunes.

Malgré les efforts déployés par les instances francophones de la province, on ne peut nier que l'anglais est la langue la plus utilisée en Saskatchewan. Les secteurs clefs, comme la santé, sont essentiellement pratiqués en anglais, sauf rares exceptions. C'est d'ailleurs un secteur où le nombre de revendications fransaskoises est important.

En Saskatchewan, les Fransaskois sont représentés par l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), anciennement Association franco-canadienne de la Saskatchewan (AFC), puis Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan, et en 1969 Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan. En 1969, la structure est remodelée pour devenir l'actuelle Assemblée communautaire fransaskoise. Cette structure, quel que soit son nom, a été un instrument de levier pour les locuteurs francophones permettant de faire entendre leurs revendications, et notamment celle en faveur de la gestion des écoles francophones en 1993. Son autorité principale réside certainement dans sa représentativité de la population francophone, et donc dans l'Assemblée des députés communautaires, élus dans chacun des districts électoraux. La présidence de l'Assemblée est élue au « suffrage universel francophone direct<sup>334</sup> » dans les douze circonscriptions de la province. C'est une particularité dans la francophonie minoritaire au Canada. Il est intéressant de noter, comme l'écrit Nicole Gallant, qu'il arrive parfois à l'ACF de

se présenter -de manière plutôt informelle- comme "le gouvernement des Fransaskois". Mais évidemment, ce "gouvernement" n'est pas reconnu par les gouvernements officiels du Canada (qui traite l'ACF comme n'importe quel autre groupe communautaire). Surtout, elle n'a pas d'autorité sur la population et il n'est d'ailleurs pas du tout certain que celle-ci la reconnaisse toujours comme son "gouvernement"<sup>335</sup>.

Aujourd'hui, le mandat de l'ACF consiste à

- être le porte-parole de la communauté fransaskoise et de faire reconnaître et de défendre les droits et les aspirations de la communauté fransaskoise ;

---

<sup>333</sup>Voir Bonjour Saskatchewan, [www.bonjour.sk.ca](http://www.bonjour.sk.ca) [consulté le 24/06/2011]

<sup>334</sup>GALLANT Nicole, 2010, « Représentations sociales et représentation politique : présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada », dans *Politique et Sociétés*, n° 29, pp. 181-201, p. 190

<sup>335</sup>GALLANT Nicole, 2010, *op.cit.*, p. 190

- développer une conscience collective de la langue française et de la culture fransaskoise ;
- assurer une visibilité et une influence fransaskoise de la société de la Saskatchewan ;
- assurer la concertation entre les composantes de la communauté fransaskoise ;
- promouvoir l'égalité entre les deux communautés de langues officielles au Canada et d'appuyer les composantes de la communauté dans leurs efforts pour assurer un développement communautaire complet<sup>336</sup>.

Un conseil culturel fransaskois a été créé. Son but est de pouvoir mettre en scène des artistes fransaskois et donc francophones, afin de proposer une programmation de spectacles en français dans plusieurs communautés.

## **1. 2. L'enseignement de la langue**

L'école est obligatoire de 7 à 16 ans. Trois types de divisions scolaires existent : les divisions publiques, celles séparées et le Conseil scolaire fransaskois, anciennement connu sous le nom de Division scolaire n°310. Chaque division est responsable de l'enseignement, des bâtiments scolaires et autres installations, de l'embauche et de la supervision de tout le personnel (y compris les enseignants), de la création et de la mise en place de programmes. Chaque division est gérée par un conseil. Par exemple, pour les écoles fransaskoises, il s'agit du CEF, Conseil d'écoles fransaskoises, qui regroupe quinze établissements répartis sur l'ensemble de la province. Selon les écoles des différentes communautés, l'enseignement peut être suivi de la prématernelle (3-4 ans) à la douzième année (18 ans). La religion catholique y est inculquée.

L'enseignement est public, sauf si l'on fréquente des écoles indépendantes. Dans le public, coexistent deux types d'établissements : des écoles publiques et des écoles séparées. Pour les premières, il n'y a pas d'enseignement religieux. Pour les secondes, la religion est présente dans le cursus. C'est le cas dans les écoles fransaskoises.

En ce qui concerne l'enseignement du français, s'offrent plusieurs possibilités. J'ai déjà mentionné celle de l'école fransaskoise, de la prématernelle à la douzième année, l'équivalent de la classe de terminale française qui est en place depuis 1994. Tout l'enseignement, ainsi que la vie scolaire de l'établissement se fait en français. Pour s'inscrire dans ces écoles, il faut pouvoir justifier d'un parent francophone, règle découlant de l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada.

---

<sup>336</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, [http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu\\_id/1](http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/1) [consulté le 24/06/2011]

23. (1) Les citoyens canadiens :

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province :

a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité

b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Il existe aussi des écoles d'immersion. Cette fois, tout enfant y est admis, peu importe sa première langue. Seuls les enseignements sont dispensés en français, ce qui est différent de l'immersion à la française. Ces établissements, anciennement appelées les écoles désignées, existent depuis 1978.

En dehors des écoles fransaskoises et d'immersion, le français peut être appris en tant que langue seconde<sup>337</sup>, dès la maternelle. Des programmes de français de base et de français intensif ont été créés, selon la volonté de chacun. Dans ce cas, le français est enseigné comme matière, et non comme langue véhiculant le savoir.

Il est intéressant de noter la présence d'une école en ukrainien et une en langue cri, toutes deux à Saskatoon. Ce qui différencie les écoles anglophones, ce sont les orientations confessionnelles. Il faut rappeler que pendant longtemps, le français n'était pas une langue d'enseignement. S'il l'était, on l'enseignait une heure par jour.

Dans le post-secondaire, c'est-à-dire après la douzième année, les possibilités d'étudier en français sont réduites. On peut passer une maîtrise et un Bac en éducation à Regina et s'inscrire dans des filières littéraires d'études du français. Des cours de français sont dispensés par l'Institut Français de Regina, au sein de l'université du même nom et à l'Université de

---

<sup>337</sup>Le français est aussi très souvent une langue seconde, même quand l'enfant est scolarisé dans la division francophone.

Saskatchewan, à Saskatoon. Les études post-secondaires sont d'ailleurs une des priorités actuelles de l'ACF.

Des cours de français langue seconde sont également possibles pour les adultes. Il y a une certaine demande, car dans le cadre des institutions fédérales, il est valorisant d'être bilingue, autrement dit de maîtriser les deux langues officielles.

Cette recherche est basée sur l'éclairage que peut apporter le terrain fransaskois sur celui breton. Il est donc nécessaire de procéder de la même manière pour la transmission du français dans la filiation chez les informateurs rencontrés en Saskatchewan. Ce cinquième chapitre fait donc largement écho au précédent en ce qu'il montre que l'évolution de la transmission du français en Saskatchewan, si elle suit les mêmes principes, à savoir sa diminution progressive, est en décalage chronologique d'une génération par rapport au cas breton. Autrement dit, l'arrêt de la transmission du français dans certaines familles a débuté plus tôt, à la génération G 0 que G -1.

Dans un premier temps, je retrace brièvement l'histoire du peuplement francophone en Saskatchewan. Puis, j'expose le portrait des trois générations en présence, les mêmes que celles prises en référence pour le cas breton.

## 2. Pourquoi une présence francophone en Saskatchewan ?

Pour rappel, en 2006, la population provinciale saskatchewanaise a été estimée à 953 850 habitants. 16 060 d'entre eux « ont seulement pour langue maternelle » le français, ce qui représente approximativement 1,7 % de la population provinciale. 1 515 personnes ont, entre autres, le français comme « langue maternelle », ce qui fait un total de 17 575 locuteurs potentiels du français. En outre, 811 725 ont l'anglais comme première langue<sup>338</sup>, soit 85,1% des Saskatchewanais<sup>339</sup>. On remarque une certaine homogénéité linguistique<sup>340</sup> : l'anglais est le plus souvent la langue première des Saskatchewanais. 897 130 personnes (94 %) parlent anglais « le plus souvent à la maison<sup>341</sup> ».

L'âge médian des personnes francophones est de 53 ans, plus élevé que celui de la population provinciale en général, évalué à 38 ans. « Les 50 ans et plus forment plus de 55 %

---

<sup>338</sup>118 465 personnes ont seulement comme langue maternelle une langue non officielle

<sup>339</sup>Statistique Canada, *Population selon la langue maternelle, par province et territoire (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique). Recensement de 2006*, <http://40.statcan.ca/102/cst01/demo11c-fra.htm> [consulté le 4/04/2011]

<sup>340</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 3

<sup>341</sup>50 personnes parlent le plus souvent français et une langue non officielle à la maison. 10 personnes parlent le plus souvent anglais, français et une langue non officielle.

Statistique Canada, *Population selon la langue parlée à la maison, par province et territoire (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan), Recensement de 2006*, <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/demo61b-fra.htm> [consulté le 04/04/2011]

des effectifs francophones<sup>342</sup> ». 70 % des personnes francophones en Saskatchewan sont nées dans cette même province. 23 % au Canada et 6 % en dehors du pays.

Les locuteurs francophones n'ont jamais été quantitativement majoritaires dans la province. Les chiffres l'indiquent. En 1901, « les blancs de souche française » représentent 2,9 % de la population en Saskatchewan, en 1911 5,2 % et en 1921 5,6 %<sup>343</sup>. Il est ici fort probable que ces personnes utilisaient alors le français, comme il est également vraisemblable qu'elles l'aient transmis à leurs enfants dans une grande majorité.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle (1900-1920 environ), on pouvait relever trois groupes de population d'expression française : les Franco-américains, les Québécois, et les Européens de langue française. « Avec le temps, surtout grâce à l'amélioration des moyens de transport et de communication, les particularités linguistiques et culturelles s'affaiblirent et les trois groupes se fondirent en un ensemble homogène<sup>344</sup> ». Sans oublier que les Métis (issus des unions entre les premiers trappeurs dans l'Ouest et les femmes amérindiennes) parlent également français avec des emprunts aux langues indigènes.

En 1961, 6,4 % de la population de la Saskatchewan était d'origine francophone. « Mais la proportion de personnes parlant français n'était que de 4,9 %, chiffre qui tient compte des bilingues de toutes origines ainsi que des unilingues francophones (4,5 % et 0,4 % respectivement)<sup>345</sup> ».

La *Fédération des communautés francophones et acadiennes* confirme cette baisse : « Depuis 1951, le poids des francophones de langue maternelle de la Saskatchewan est passé de 4,4 % à 1,8 %. La baisse la plus importante a été observée entre 1971 et 1981. Le ralentissement de cette diminution laisse espérer une stabilisation prochaine de la proportion de francophones en Saskatchewan<sup>346</sup> ».

En 1996, le pourcentage de la population dont la langue maternelle est seulement le français s'élevait à 2,1 %. Ce total inclut les déclarations multiples, comme par exemple français et anglais en tant que langues maternelles. Cependant, 0,6 % de la population francophone totale l'avait comme langue d'usage<sup>347</sup>.

---

<sup>342</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 5

<sup>343</sup>LAPOINTE Richard, TESSIER Lucille, 1986, *op. cit.*, p. 78

<sup>344</sup>LAPOINTE Richard, TESSIER Lucille, 1986, *op. cit.*, p. 133

<sup>345</sup>JACKSON Michael, 2008 (1972), « Une minorité ignorée : les Franco-Canadiens de la Saskatchewan. 3<sup>e</sup> partie », dans *Revue historique, le magazine d'histoire de la Société historique de la Saskatchewan*, vol. 18, n°3, pp. 5-12, p. 10

<sup>346</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 4

<sup>347</sup>ALLAIRE Gratien, 1999, *op. cit.*, p. 168, données tirées de *Annuaire du Canada*, 1997, *op.cit.*

## 2. 1. Les mouvements migratoires

L'histoire du peuplement du pays explique la présence francophone dans l'Ouest canadien. Avant l'arrivée des Blancs, les terres de l'actuel Canada sont habitées par les Amérindiens. À partir de 1670, dans le Nord-Ouest, et sur le pourtour de la Baie d'Hudson s'organise la traite des fourrures. « L'évolution territoriale de l'Ouest canadien, du moins jusqu'à l'achat par le Canada du Territoire du Nord-Ouest en 1868, est intimement liée à l'exploration et à l'exploitation du territoire par les Européens, et ce, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>348</sup> ».

Pierre Gaultier de la Vérendrye, d'origine française et francophone, « entreprend dès 1731 d'établir une chaîne de postes du Lac Supérieur jusqu'aux lacs intérieurs<sup>349</sup> ». Je mentionne ce personnage, car

pour la francophonie de l'Ouest, La Vérendrye a valeur de symbole, et son nom évoque la présence des francophones parmi les groupes européens qui se sont établis dans la région. Dans la mémoire collective, La Vérendrye est en effet le dernier des grands explorateurs français en Amérique du Nord ; [...].<sup>350</sup>

Le marché de la fourrure motive de nombreux hommes, majoritairement francophones. Gratien Allaire note qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, « ces voyageurs d'origine et de langue française sont beaucoup plus nombreux que les autres Européens, ce qui permet d'inscrire dans les livres d'histoire que les francophones ont déjà formé la majorité des Prairies -majorité des Européens bien entendu<sup>351</sup> ».

Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Ouest canadien, et notamment la Saskatchewan, se transforment en terres agricoles, alors que le territoire était encore majoritairement boisé dans la partie sud de la province.

Les migrants étaient donc attirés « par la possibilité de se lancer dans l'agriculture avec peu de moyens<sup>352</sup> ». Malgré les initiatives de l'Église, en partie, pour inciter les hommes et les femmes à s'installer dans l'Ouest, la migration francophone est en deçà des attentes et le

<sup>348</sup>Bibliothèque et archives Canada, *La confédération canadienne*, <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-3020-f.html#a>, consulté le 6/05/2011

<sup>349</sup>ALLAIRE Gratien, 1999, *op. cit.*, p. 151

<sup>350</sup>Francophonies canadiennes. Identités plurielles, <http://www.francoidentitaire.ca/ouest/texte/T1960> [consulté le 3/05/2011]

voir également concernant l'importance du personnage de La Vérendrye :

ROY Alain, ALLAIRE Gratien, 2009, « À propos de l'*Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France* : La Vérendrye et ses traces dans le paysage canadien », dans GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), *op. cit.*, pp. 117-155

<sup>351</sup>ALLAIRE Gratien, 1999, *op. cit.*, p. 151

<sup>352</sup>ROUSSEL BEAULIEU Frédéric, 2005, « De Franco-Canadien à Fransaskois : l'émergence d'une nouvelle identité francophone », dans *Revue historique, le magazine d'histoire de la Société historique de la Saskatchewan*, pp. 1-9, p. 1

peuplement de l'Ouest se fait avec lenteur. Petit à petit, des Canadiens anglais arrivent. D'après Brian Rainey, « *when the North West Territories Act was amended in 1877, the numbers of francophones and anglophones in the Territories were roughly equal*<sup>353</sup> ».

Mais c'est surtout au début du XX<sup>e</sup> siècle que la colonisation francophone est la plus importante et sans doute de manière plus intense entre 1904 et 1914.

Les Canadiens français, originaires de la vallée du Saint-Laurent, dont bon nombre ont d'abord séjourné aux États-Unis, s'y sont établis sous la direction de missionnaires colonisateurs. Ils fondent des petits villages où ils mettent en place des écoles, des paroisses et des commerces. D'un nombre presque équivalent, des francophones d'Europe (Français, Belges et Suisses) immigrent en Saskatchewan et se joignent aux Canadiens français sur place ou fondent leurs propres villages<sup>354</sup>.

Parallèlement, un autre mouvement s'organisait vers les Prairies, avec cette fois des migrants anglais en provenance d'Ontario, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'autres pays d'Europe comme l'Allemagne, l'Ukraine ou la Suède. Il semble que « les Canadiens français se voient aussi déclassés et rapidement relégués au rang de minorité religieuse et linguistique. Dès lors, la population canadienne-anglaise domine dans la société des Prairies et contrôle le domaine politique<sup>355</sup> ».

Suite aux mouvements migratoires dans la région, la Saskatchewan a toujours été une province « multi-ethnique<sup>356</sup> ». Elle est d'ailleurs « à l'heure actuelle la seule province du Dominion où, ensemble, les éléments de souche anglaise et française forment moins de la moitié de la population. C'est donc dire que la Saskatchewan est une province de minorités : minorité allemande, minorité ukrainienne, minorité scandinave...<sup>357</sup> ». Les Premières Nations (les groupes présents avant l'arrivée des colons) sont aussi fortement représentées.

Une des caractéristiques du peuplement ancien et actuel des colons francophones est leur éparpillement sur le territoire provincial, sur trois grandes zones : le sud-est, le sud-ouest et enfin le nord de la zone habitée (le reste de la province est recouvert de forêts et de lacs).

---

<sup>353</sup>RAINEY Brian, 2005, « *The Itinerary of the Fransaskois* », dans KILLICK Rachel, *Uncertain relations*, Bern : Peter Lang AG, pp. 81-94, p. 83

[quand l'Acte des Territoires du Nord Ouest fut amendé en 1877, le nombre de francophones et d'anglophones dans les Territoires était relativement équivalent (ma traduction)]

<sup>354</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 1

<sup>355</sup>COUTURIER Jacques Paul (en collaboration avec JOHNSTON Wendy, OUELLETTE Réjean), 2000, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton : Les éditions d'Acadie, p. 88

<sup>356</sup>LAPOINTE Richard, TESSIER Lucille, 1986, *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, Regina : La Société historique de la Saskatchewan, p. 78

<sup>357</sup>LAPOINTE Richard, TESSIER Lucille, 1986, *op. cit.*, p. 339





d'après Donatien FREMONT, *Les Français dans l'Ouest canadien*

Présence francophone par communauté/village, au moins historique, dans la zone habitée de la Saskatchewan<sup>358</sup>

Les villages francophones se concentrent essentiellement dans trois grandes régions de la province.

Un premier foyer francophone s'est développé à la fin du XIXe siècle, le long des rivières Saskatchewan Nord et Sud autour des villages de Batoche, de Duck Lake, de Saint-Isidore-de-Bellevue et de Saint-Louis. Cette zone englobe avec le temps les villes de Saskatoon, de North Battleford et de Prince Albert. Elle inclut les villages de Saint-Denis, de Vonda, de

<sup>358</sup>Cette carte m'a été donnée par Dominique Sarny en février 2007, sans être sourcée. Je ne parviens pas à retrouver les références précises de cette carte. Les villages/communautés correspondent à une présence francophone, notamment historique.

Prud'homme ainsi que les communautés plus éloignées de Zenon Park, de Saint-Brieux, de Debden et de Delmas.

Le deuxième foyer francophone de la Saskatchewan se trouve dans le sud-est de la province. Une série de petits villages tels que Bellegarde, Cantal, Alida, Forget et Montmartre ont été fondés au début du XX<sup>e</sup> siècle par des immigrants européens surtout venus de France et de Belgique.

Le troisième se situe au sud-ouest de la province dans une région où se situent Gravelbourg, Ponteix, Val-Marie, Saint-Victor et Willow Bunch<sup>359</sup>.

Cette forte dispersion actuelle, comme elle l'était anciennement, des locuteurs de langue française trouve son explication dans l'éparpillement des migrants francophones à leur arrivée dans la province, surtout au début du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, lors de la migration, puis de l'établissement des colons, la religion et la langue ont été des facteurs de regroupement pour les nouveaux arrivants : « La paroisse a été le principal lieu de rassemblement des Franco-saskatchewanais au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>360</sup> ». S'y mélangèrent donc des Canadiens-français venus du Québec, des Franco-américains en provenance des États-Unis, des Français, des Belges... D'après Frédéric Roussel Beaulieu, ces paroisses « ont donné aux nouveaux arrivants l'appui nécessaire pour assurer l'épanouissement et la préservation de leur langue, de leur culture et leurs traditions<sup>361</sup> ». Malgré tout, l'existence de la *loi des Terres du Dominion* (1872) a compliqué la tâche des prêtres catholiques qui voulaient réunir les colons de langue française de manière compacte, pour éviter l'influence anglaise<sup>362</sup>. Cette législation permet à un chef de famille, ou un homme de plus de 21 ans, d'obtenir gratuitement des terres dans les prairies. Cette incitation du gouvernement central vise principalement des immigrants se destinant au travail agricole, sans sélection des origines. Le plus souvent, les individus recherchaient les meilleures terres possibles, sans nécessairement vouloir s'établir à un endroit précis, même si le fait d'être parmi ses pairs était apprécié. Enfin, le manque de coordination entre les prêtres recruteurs en Saskatchewan peut aussi expliquer cette dispersion. Chacun aurait cherché à élargir sa paroisse, ou son diocèse, au lieu de développer une région particulière qui serait devenue, quantitativement, majoritairement francophone, à l'image du pourtour de Winnipeg au Manitoba. Bien qu'il existât une bonne cohésion au sein même des paroisses, sur le plan provincial en revanche, celle-ci était faible entre les différents groupes francophones, éparpillés sur le territoire. D'autant plus que les distances étaient importantes (et le sont toujours) entre les différentes localités.

---

<sup>359</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 2

<sup>360</sup>ROUSSEL BEAULIEU Frédéric, 2005, *op. cit.*, p. 1

<sup>361</sup>ROUSSEL BEAULIEU Frédéric, 2005, *op. cit.*, p. 2

<sup>362</sup>LAPOINTE Richard, TESSIER Lucille, 1986, *op. cit.*, p. 112

Aujourd'hui, on note une forte concentration de personnes francophones dans les grandes villes de la province (Regina, Saskatoon, Prince-Albert) et dans certains districts comme celui de Domrémy/Saint-Isidore-de-Bellevue/Saint-Louis et celui de Gravelbourg et Willow Bunch.

D'un point de vue socio-économique, les locuteurs francophones travaillent dans deux secteurs principaux : l'agriculture (14,3% de la population active francophone) et l'enseignement (15,3%)<sup>363</sup>.

## 2. 2. Vivre en français

En dehors de la famille, où se pratique la langue ? Où se vit cette « culture francophone » ?

Lors du terrain en Saskatchewan, j'ai constaté que le principal lieu, hors de la famille, où l'on parle français est l'école francophone ou l'université<sup>364</sup>.

J'ai constaté que c'est généralement autour de la structure école que peuvent se nouer des relations en français. Tout d'abord et de manière logique, l'établissement scolaire est un lieu de rencontre pour ceux qui y travaillent. Cela paraît évident, mais il faut le souligner. C'est un des rares endroits où il est possible de travailler principalement en français, à la fois entre adultes et avec les élèves. Même les postes bilingues dans l'institution fédérale ne permettent pas une utilisation aussi poussée.

L'école est aussi un lieu de rencontre pour les parents. J'ai pu m'entretenir avec des mamans<sup>365</sup>, parlant français à leurs enfants, qui se réunissaient une fois par semaine. Ces échanges leur permettaient de discuter en français entre elles (leurs maris sont anglophones) et de donner l'opportunité à leurs enfants, qui les accompagnaient, d'entendre du français en dehors de l'école et de la maison.

Les centres communautaires, très en lien avec les établissements francophones, organisent des manifestations où ceux qui le veulent, viennent boire un verre ou dîner en français. C'est par exemple le cas du 5 à 7 du vendredi au Carrefour des Plaines à Regina<sup>366</sup>. On y vient en famille, les enfants jouent ensemble. Dans ces centres communautaires, qui font également office de centre culturel, on peut assister à des spectacles en français (théâtre, chanson...). Des livres, en français, sont aussi à disposition, mais en très petit nombre. C'est d'ailleurs un des rares endroits où l'on en trouve. Il existe une seule librairie francophone, basée à Gravelbourg. Elle a développé un service ambulancier, mais occasionnel, à travers la province.

<sup>363</sup>Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), 2009, *op. cit.*, p. 10

<sup>364</sup>Mon terrain basé à l'université a pris place au sein de l'Institut français à Regina.

<sup>365</sup>Ces mamans sont Suzanne, Denise et Kristen (voir annexe 3)

<sup>366</sup>Depuis décembre 2012, cet espace communautaire de l'Association canadienne-française de Regina s'appelle Carrefour Horizons.

Les autres librairies sont très majoritairement anglophones. Il est d'ailleurs intéressant de noter que pour certaines générations, lire en français demande un effort. Les ouvrages francophones ne sont donc pas toujours recherchés.

À Regina, le centre communautaire semble très organisé. Le personnel y travaille en français, mais tous ne sont pas originaires de Saskatchewan. Beaucoup viennent du Québec. Comme le disait John, si seuls ceux nés en Saskatchewan sont fransaskois, qui l'est ?

Dans le village où j'ai résidé pour mon second terrain, le français y est un peu moins présent. Par exemple, le restaurant attaché au centre communautaire a des difficultés pour trouver un cuisinier et des serveuses maîtrisant le français. De fait, ces dernières parlent anglais, et très rarement français. Le contexte francophone est donc discontinu.

Le français peut représenter aussi une gêne pour les personnes francophones. Alice me disait :

Alice : On sait qu'on parle pas si bien, parce que eux [les jeunes] qui ont pris la langue à l'école et puis ils ont pris la formation pour douze en français, ça fait qu'ils parlent mieux que nous autres...Ça nous donne un air de....

Terry : Nous on sait que leur français est différent.

Alice : On s'est senti diminué par là.

Quelques minutes plus tard, Alice m'explique ce qu'elle tente de faire au sein du centre communautaire de son village : « C'est ça que j'essaie de montrer à nos aînés, de pas avoir peur de parler leur langue. Parce que c'est vraiment beau, ça fait pas de différence de quel patois i'savent. C'est juste beau qu'ils parlent la langue qu'ils ont été élevés avec et puis c'est ça que j'essaie de renforcer ».

Parler français en dehors de chez soi n'est pas toujours facile. Christiane m'expliquait qu'il fallait changer de langue en présence d'une personne anglophone. Viviane explique aussi cet état de fait. En présence de non-francophones, il est nécessaire de rester poli, c'est-à-dire parler anglais (ce qui rappelle le cas breton). Les consultations de janvier 2012 auprès des communautés francophones ont aussi fait émerger l'idée que certains francophones étaient gênés d'utiliser le français sous la formulation suivante. Dans un des villages, Willow Bunch, deux des actions prioritaires sont énoncées ainsi : « Développer le sentiment de fierté francophone afin d'avoir plus de gens qui osent s'exprimer en français publiquement. Se joindre aux activités créées par les francophones. » et « Créer un sentiment de confiance vis-à-vis de sa langue et de son bilinguisme afin de dépasser la peur de s'afficher comme francophone dans

le village. Insister sur l'héritage francophone et métis de la région. Développer une stratégie pour attirer les jeunes familles et, peut-être, ouvrir une nouvelle école<sup>367</sup> ».

Il existe dans la province un hebdomadaire écrit en français, *l'Eau Vive*, avec des correspondants dans les différentes communautés.

La radio et la télévision émettent des émissions en français. Radio Canada, par le biais de la Radio première chaîne diffuse des émissions régionales en Saskatchewan qui ponctuent la journée. Les chaînes de télévision de Radio Canada proposent également des programmes en français.

Le centre communautaire fransaskois apparaît toutefois comme un élément clé du « vivre ensemble » en français en Saskatchewan, associé à l'école francophone. C'est un lieu de contacts, mettant en lien les francophones désireux de participer à une vie en français : la gêne de parler français peut disparaître puisque le contexte favorise sa pratique. Les personnes se retrouvent entre elles, mais encore faut-il passer la porte du centre.

L'église reste un lieu de pratique du français. On compte encore quelques paroisses francophones : une à Regina et une à Saskatoon par exemple. Cependant, le recrutement de prêtres étant de plus en plus difficile, la présence d'un officiant francophone est devenu également compliqué. En 2011, dans une paroisse de Saskatoon, un prêtre francophone venait de Côte d'Ivoire. Dans le village où je faisais mon terrain, il arrivait des Philippines et ne parlait pas français : les villages manquent de prêtres, et encore plus de prêtres francophones. Les offices se déroulent dans la majorité des cas en anglais. Dans la paroisse que fréquentait la plupart de mes interlocuteurs lors de mon deuxième séjour, seuls les chants étaient en français, car animés par une équipe de paroissiens francophones. La religion, catholique concernant les personnes francophones, reste encore très présente en Saskatchewan, alors même qu'au Québec notamment, sa désaffection est amorcée. Par exemple, Kathleen me disait qu'elle n'avait pas voulu renoncer à sa religion, protestante, différente de celle de son mari, catholique. La religion semble tenir parfois une place aussi importante que la langue. Les enfants de Linda par exemple, pour le choix de l'école, ont privilégié l'orientation confessionnelle de l'école plutôt que la langue utilisée. Un dicton existe, maintes fois repris par les informateurs : « Qui perd sa langue, perd sa foi ».

Pour les activités extra-scolaires à destination des enfants notamment, trouver l'activité espérée en français est compliqué, voire irréalisable. Par exemple, on me faisait remarquer l'impossibilité de trouver des cours de natation en français à Prince-Albert.

La famille, l'école et le centre communautaire sont les trois éléments essentiels permettant un « vivre ensemble » cohérent et relativement continu, en français, en

---

<sup>367</sup>Rapport des consultations communautaires rurales. Région Sud. 25 janvier/1er février 2012, p. 4, disponible sur le site de l'Institut français de Regina [http://institutfrancais.uregina.ca/index.php/general/list/menu\\_id/275](http://institutfrancais.uregina.ca/index.php/general/list/menu_id/275) [consulté le 2/04/2012]

Saskatchewan. Cependant, ils sont rarement réunis. Car, pour fréquenter les trois lieux, faut-il encore être motivés, faire le choix de s'y rendre et éventuellement de s'y impliquer.

### 3. Portraits générationnels

De la même manière que dans le chapitre quatre, je vais maintenant exposer les transmissions du français dans les familles, de Saskatchewan. Je décris génération par génération l'évolution des pratiques et des transmissions dans les filiations. Trois générations donc : G -1 constituée des informateurs âgés de plus de 80 ans, G 0, plus jeune que la précédente, comprend ceux entre 65 et 80 ans, et enfin G +1 se compose des informateurs entre 30 et 65 ans. Comme je l'ai souligné précédemment, toutes les familles de cette province canadienne ne sont pas concernées par ma recherche. Je n'ai enquêté que dans celles ayant une origine « française », francophone par extension, et dans lesquelles, historiquement, le français était parlé.

#### 3. 1. Génération G -1 : des transmetteurs...

Généralement, dans la communauté fransaskoise, le français est la langue première des personnes de la génération G -1 -et précédentes-, issues de familles francophones. C'est notamment le cas de Linda (85 ans), Christiane (80 ans), Richard (65 ans) et Blanche (85 ans)... Ils ont appris l'anglais à l'école, excepté Blanche, originaire du Québec. Certains se souviennent des difficultés de cet apprentissage. À l'époque, la langue scolaire était l'anglais et le français était enseigné au mieux une heure par jour. Tous ceux que j'ai rencontrés savent donc lire et écrire l'anglais et le français, même si, selon mes observations, le français écrit est moins bien maîtrisé. Cependant, il semblerait que 55 % des grands-parents actuels de plus de 65 ans auraient un « niveau d'études terminé » secondaire<sup>368</sup>.

Parmi les personnes interrogées de plus de 70 ans, une grande partie de la vie quotidienne se déroulait en français pendant leur enfance et leur jeunesse. L'usage de l'anglais était beaucoup plus limité qu'aujourd'hui. Danielle me parle de ses grands-parents :

---

<sup>368</sup>DESJARDINS Michel, LEFOL Eric, 2010, *Les grands-parents, pour un avenir en français ! Recherche exploratoire sur la littéracie des grands-parents et sur leur implication dans la littératie de leurs petits-enfants en âge préscolaire*, Gravelbourg : Service fransaskois de formation aux adultes du collège Mathieu, p. 28  
Les résultats sont à nuancer car l'échantillonnage n'est peut-être pas tout à fait représentatif. Ce sont des grands-parents d'enfants scolarisés dans des écoles fransaskoises ou d'immersion qui ont été ciblés.

Ma grand-mère était née à A, mais elle avait pas appris l'anglais, alors elle était... elle parlait seulement que le français, mon grand-père pareil... Ils étaient dans la petite communauté de A., alors i's'avaient pas vraiment besoin d'apprendre l'anglais.

Christiane et Linda étaient aussi dans cette situation. Elles évoquent leur village isolé par des contraintes géographiques quand elles étaient plus jeunes :

Linda : [...] On le parlait à la maison, pi toutes les amies étaient français, parlaient français. Pi on était un peu protégé à A. , parce qu'y avait la montagne

Gaëlle : J'ai pas vu !!!!

Christiane et Linda : Tu l'as pas vue ?

Christiane : C'est pas une grosse montagne

Linda : Mais dans le temps, quand on avait des chevaux, c'est une grosse montagne, très dure à monter. Ensuite, d'l'autre bord, y'a la rivière Saskatchewan, pi ça passait ni l'automne, ni l'hiver. Y'avait un bac. [...]. En tout cas, on était un peu protégé, on allait pas trop loin

Christiane : Les gens sortaient pas de A.

Linda : Pi c'était tout' des francophones

Christiane : Tout' des fermiers

Linda : Les Anglais pouvaient pas rester là, ça avait pas de bon sens.

Christiane et Linda me racontent qu' il y a plusieurs décennies, tout le monde parlait français au village. En dehors, l'anglais y était omniprésent, comme aujourd'hui. Viviane, me parlant de son père qui refusait d'apprendre l'anglais, me fait remarquer que sorti de A., il lui fallait bien l'utiliser : « Et puis, pour faire les affaires quelquefois, fallait aller en ville à Prince Albert, alors tout était en anglais».

Dans leur diction anglaise, tous les informateurs de G -1 ont une prononciation différente de la norme :

Christiane : Nous en anglais...

Linda : On a toutes un accent !

Christiane : Je l'aime mon accent, j'me dis c'est qui je suis ça !

Le cercle de fréquentation de Linda est de plus en plus francophone au fil des années. Les mots viennent de plus en plus difficilement en anglais, me confie-t-elle :

Gaëlle : Et maintenant, le français vous le parlez tous les jours, partout... ?

Linda : Oh bah à A., oui. Pi tellement que... j'ai enseigné des années en anglais, mais tellement que j'ai de la difficulté à parler anglais, on dirait que j'me rappelle pas. On le parle pas, pi faudrait parler tous les jours pour réapprendre...

Gaëlle : Vous avez vraiment du mal à parler anglais ?

Linda : Oui oui, je commence.

Gaëlle : Du mal à le comprendre ?

Linda : Oh non, pas l'comprendre... mais on dirait que les mots viennent pas.

### **3. 1. 1. Le français, langue du quotidien**

Le français était aussi une langue de travail pour la génération G -1. Devant chez Rita et Louis, j'ai croisé, par hasard, le mari d'une des filles de Viviane, âgé approximativement d'une cinquantaine d'années. Il conduisait son bétail dans un champ voisin. Il s'est arrêté pour me parler, me demandant, en anglais, les raisons de ma présence en Saskatchewan. J'ai expliqué mes motivations, toujours en anglais, ce qui semblait le soulager. Il me raconta, en mêlant les deux langues, que le français est maintenant davantage la langue de « l'ouvrage » que celle de la maison. Il m'explique qu'il a d'abord travaillé avec son père, qui ne parlait qu'en français au travail comme chez lui. Maintenant qu'il a repris l'affaire, il continue à utiliser un vocabulaire francophone, hérité de son père, au gré des tâches à effectuer. Il me donne l'exemple de « ferme la clôture » qu'il ne dira pas en anglais mais en français.

Cette génération d'informateurs a donc grandi dans un contexte assez francophone. Les hommes et femmes se sont mariés entre francophones et ont transmis la langue à leurs enfants, de manière évidente.

Certains avaient une volonté très forte de transmettre le français à leurs enfants. Le père de Clarisse en est un exemple : « Mon père a toujours tenu que l'on parle français, qu'on garde notre langue, et une façon qu'on a gardée, c'est en chantant, parce qu'on est une famille musicale, on chantait tous ensemble et c'était une façon un peu de garder notre langue, de la chanter». Clarisse évoque même une forme de militantisme chez son père, ce qui explique en partie son insistance pour que le français reste la langue d'usage dans la maison familiale.



Bien mon père était plus militant [que sa mère], mon père était celui qui siégeait sur les, sur le ... comité de l'école, c'est lui qui a beaucoup influencé pour que l'immersion rentre, donc mon père a été connu un peu comme le "fanatique français" du village. Quand tous les autres fermiers portaient un chapeau de cow-boy, mon père portait un béret français... [rires]. Alors bon, j'étais toujours un peu différente, mais malgré tout ça on a gardé notre langue, on a toujours parlé français à la maison, en anglais avec nos amis, mais en français à la maison.

Dans le témoignage de Clarisse (40 ans), l'anglais est présent en dehors du foyer, et le français reste la langue de la maison, avec insistance de la part des parents. Clarisse dit être passée par une phase de rejet du français.

En Saskatchewan, plusieurs couples ont fait du français leur langue de communication au quotidien. Ceux composés de personnes ayant le français comme langue première font surtout partie des générations G 0 et G -1. Les exemples sont ceux de Rose (60 ans), Justien (70 ans), Linda, Christiane, Viviane (même si l'anglais a pris de plus en plus de place), Francine (55 ans), Blanche, Rita et Louis (56 et 68 ans).

Blanche et son mari ont choisi le français pour vivre au quotidien. Blanche, âgée de 80 ans environ, est originaire du Québec. Elle a épousé un fransaskois, ayant donc le français comme langue première. Elle l'a rencontré étant jeune dans la Belle province. Elle est alors venue vivre en Saskatchewan. Son arrivée a été difficile d'ailleurs : elle ne parlait pas un mot d'anglais. Elle dit avoir toujours parlé français à la maison et insistait pour que ses enfants fassent de même. Elle raconte avoir prononcé des milliers de fois : « Parle français ». D'ailleurs, un de ses frères lui avait dit, quand elle est partie dans l'Ouest : « Ne reviens pas avec des enfants qui parlent anglais ». Le français était donc la langue d'usage du couple et de la maisonnée. Tous ses enfants parlent français, vivent pour certains au Québec. Ses petits-enfants connaissent tous le français, langue avec laquelle elle communique avec eux.

Parmi les informateurs de G -1, il est facile d'observer que les personnes francophones se liaient entre elles. Aussi, Linda, Christiane, Viviane ont toutes des conjoints francophones. Roger me racontait que son père l'avait obligé à choisir une femme francophone et non anglophone.

### **3. 1. 2. Changement de cap au cours de la transmission**

La transmission familiale a parfois été remise en cause par des interventions extérieures, et a semé le doute chez les parents quant à la langue à utiliser avec les enfants. Viviane relate qu'avec son mari, ils n'utilisaient que le français jusqu'à ce qu'une institutrice leur fasse la remarque que les enfants devaient connaître un peu d'anglais avant d'arriver à l'école.

Viviane : C'était le français [à la maison], mais la plus vieille de mes filles, quand elle a commencé à aller à l'école, la maîtresse m'a téléphoné le soir, puis elle a dit : "faut qu'tu lui montres l'anglais, parce qu'elle comprend pas un mot d'anglais"[...]. Dans c'temps-là, on avait pas, si on avait la TV, mais on l'écoutait pas beaucoup. Ça fait que les enfants étaient pas habitués à entendre l'anglais

Gaëlle : Et puis autour de vous c'était français ?

Viviane : Oui, c'était le français tout l'temps. Après qu'la maîtresse m'a dit ça, j'ai changé un peu mon idée. [...].

Viviane m'explique que les enfants grandissant, l'anglais a été plus présent dans la maison : « J'ai pas réalisé comment c'est venu, mais c'est v'nu que dans la famille, on parlait plus en anglais. Parce que du moment que nos enfants ont commencé à aller à l'école, les p'tits amis v'naient jouer, pis c'était pas tout le temps des francophones. En fin de compte, on parlait anglais. Faut'se faire comprendre ».

Ce sont surtout les enfants de G 0, davantage en contact avec les milieux anglophones, notamment dans l'éducation, qui ont très vite adopté l'anglais et sont ainsi devenus bilingues. Les informateurs de la génération G -1 évoquent également l'arrivée de la télévision, sans programme en français (ou alors peu attractifs pour des enfants et adolescents). L'anglais est alors progressivement entré dans les foyers francophones. Pas chez tous, comme je l'ai montré précédemment.

Louis (68 ans) me racontait qu'avec ses frères et sœurs, ils ont été élevés en français en Saskatchewan. Son père s'était d'ailleurs investi dans l'ACFC (Association Catholique franco-canadienne). La plupart des membres de sa famille ne parle plus français aujourd'hui. Il me donne l'exemple de son plus jeune frère qui parlait français jusqu'à ses quatre ans. Un jour, un de ses copains lui a dit « *"Why do you speak french ? French is ugly"*<sup>369</sup> ». Il a arrêté "net" de parler français, alors que toute la famille l'utilisait. Aujourd'hui, « il est capable, il se débrouille » confiait Louis. « Il comprend le français si on ne parle pas trop vite ». L'anglais est restée la langue employée entre Louis et son frère.

Enfin, Louis me confiait que ses oncles (G -1) ne savaient ni lire ni écrire le français et qu'ils ne le comprenaient pas à la télévision non plus. Ils ne percevaient pas l'intérêt du français, car celui-ci n'était pas dans « les places dirigeantes ».

---

<sup>369</sup>[pourquoi tu parles français, c'est moche (ma traduction)]

### 3. 2. Génération G 0, récepteurs mais pas transmetteurs...

En Saskatchewan, les personnes appartenant à G 0 ont le français comme langue première. C'était la langue de leurs parents, du foyer, de leur enfance. Comme leurs parents, ils lisent le français et peuvent l'écrire, même s'ils ne le maîtrisent pas totalement.

Le français est donc leur langue première, et l'anglais leur langue seconde, apprise à l'école. Très tôt, ils sont entièrement bilingues. Réal (45 ans) m'explique que ses parents venaient du Québec, et chez eux, c'était français : « Quand j'ai commencé l'école, j' parlais pas anglais. [...] ». La génération G 0 (Annette, Rachel, Rita...) a appris l'anglais à l'école, comme la précédente.

Je débute ce paragraphe en donnant à lire les commentaires de Christiane et Linda. Toutes deux cherchent à m'expliquer les raisons de la diminution de la transmission familiale du français. Après l'évocation des mariages « exogames », elles précisent que leurs enfants n'avaient pas nécessairement envie de reproduire leur modèle. Elles me rappellent leurs difficultés à se faire comprendre en anglais chez le médecin et poursuivent ainsi :

Linda : [...] Tu sais on disait que quand on allait à l'hôpital, on se sentait mal à cause que on savait pas parler l'anglais... On avait de la misère à se débrouiller en anglais. Pi nos enfants ils ont dit "oh ben moi mes enfants, i vont l'apprendre l'anglais"

Christiane : "On sera pas mal pris"

Linda : Ça fait qu'i z ont sauté de l'autre bord de la clôture, pi i ont tout' oublié le français<sup>370</sup>.

Le français n'est plus toujours la langue du quotidien chez leurs enfants. Pour la génération G 0, son usage se décline de différentes manières.

Les enfants issus des unions francophones et nés, approximativement, dans les années 50 et 60, n'ont pas nécessairement épousé des hommes ou femmes francophones. Comme me disait Rachel en plaisantant, « mais c'est la réalité dans une communauté en Saskatchewan [ la réalité est de parler anglais]... et puis y'en a pas beaucoup [des hommes francophones]. Rester ici et marier à un français... un cousin t'sais ». Pour les informateurs interrogés autour de A., il est certain qu'ils ont davantage circulé que leurs parents, souvent agriculteurs, et n'ont pas toujours repris la ferme familiale. Par exemple, Rita, devenue enseignante, a étudié et vécu un temps à Saskatoon avant de revenir dans son village natal.

---

<sup>370</sup>Pour Linda, auteure de cette phrase, cela signifie que ses enfants ont changé de monde, ils ont changé de langue en n'utilisant plus le français, leur langue première.

À partir de la génération G 0, les mariages sont davantage mixtes, entre francophones et anglophones.

Dans un couple mixte, parler français à ses enfants relève d'une réelle motivation. Deux cas sont possibles chez les informateurs rencontrés. Soit le parent francophone parle français à ses enfants et l'autre le fait en anglais, soit les deux parents s'adressent aux enfants en français. Dans ce dernier cas, le père ou la mère ayant comme langue première l'anglais a appris le français. Kathleen (45 ans), anglophone, s'est engagée auprès de son mari à ne parler que français aux enfants jusqu'à, au moins, leurs 5 ans.

D'autres, comme John (50 ans), sont devenus très « francophiles », terme utilisé en Saskatchewan pour désigner les personnes anglophones qui se prennent de sympathie pour la culture et la langue française. John est complètement bilingue, après avoir vécu plusieurs années à Montréal. Il est ensuite revenu vivre en Saskatchewan. Avec Clarisse sa femme, qui, elle, a pour langue première le français, ils parlent tous les deux français à leur garçon. Tous les deux me disaient :

John : Et je pense que l'on ne peut pas non plus faire des miracles, on va faire notre part, par William., on va s'assurer que L. parle français.

Clarisse : On va l'envoyer à l'école fransaskoise, il va avoir toute son éducation en français, on va lui donner toutes les chances qu'il peut y avoir...

### **3. 2. 1. Du français encore à la maison**

Pour les informateurs de la génération G -1, parler français à leurs enfants paraissait presque indiscutable, surtout lorsque le contexte était francophone aux alentours. Ce n'est pas nécessairement vrai pour ceux qui leur ont succédé. Les profils sont beaucoup plus diversifiés.

Rose et son mari, ayant tous les deux le français comme langue première, l'ont utilisé avec leurs enfants : une évidence pour elle. Rose me disait : « C'était notre langue à la maison, c'était...J'ai jamais senti de la part de mes parents et puis moi-même quand mes enfants étaient petits, j'avais jamais réalisé que la langue pourrait être menacée ». Pratiquer le français n'était alors pas l'aboutissement d'une réflexion argumentée. Maintenant, Rose a fermement décidé que sous son toit, on n'employait que le français.

Pour d'autres, ce fut très vite un choix motivé, comme pour Francine et son mari : « Quand on a commencé à avoir nos enfants, c'est sûr qu'on leur parlait toujours en français et puis c'est là ce que nos enfants sont toutes bilingues ». Leur fille, que j'ai rencontrée lors d'une discussion avec une classe de 12<sup>e</sup> année, me confirmait qu'il était « obligatoire » d'utiliser le français chez eux. Francine a failli le « perdre », faute de s'en servir. Quand elle a rencontré son

mari, elle s'est rendu compte qu'elle maîtrisait de moins en moins la langue. Sa motivation semble être la conséquence de sa prise de conscience :

Si je m'étais pas mariée avec un francophone, fort probable que...[...] s'il avait fallu que j'sois mariée dans une famille anglophone là, je sais pas si j'aurai réussi là, si j'avais assez une identité forte pour pouvoir, à ce moment-là [...] décider de parler en français à mes enfants puis d'insister à ce qu'ils apprennent le français, que ça devienne partie importante pour eux.

D'autres couples francophones, tout en tenant beaucoup à pratiquer le français, ont utilisé l'anglais et le français à la maison. Alice et Terry, tous deux locuteurs premiers francophones, parlent les deux idiomes entre eux, et donc à la maison. Alice me racontait : « On se parle en français. Vraiment, durant la journée, je pense à ça dernièrement, on se parle la plupart du temps en français. On se parle aussi souvent en anglais. T'sais ... c'est une habitude. ». Il en était de même avec les enfants, qui d'après elle, sont davantage portés sur l'anglais. « Moi quand je les ai, je leur parle en français et ils me répondent en anglais. Ils se sentent plus confortables », disait Alice. Elle me fait remarquer que pour la vie quotidienne, elle préfère s'exprimer en français, mais que sur certains sujets, l'anglais est plus commode : « J'me force toujours à parler avec mon mari, j'essaie de toujours parler en français, mais il y a des discussions, c'est vrai que ça vaut mieux de discuter en anglais, mais nos petites "popotes" de maison, de notre vie c'est plus en français ».

Dans le même ordre d'idées, Louis m'a avoué, avec regrets, que sur certains sujets, il était plus à l'aise en anglais, mais qu'il s'efforçait malgré tout de le faire en français « parce que c'est ma langue ». Le français serait donc davantage la langue du quotidien, et non celle des affaires par exemple.

Sans avoir d'impact réel sur la transmission familiale, le français est très peu utilisé à l'écrit. Sur le lieu de mon terrain en 2008, dans un milieu rural donc, la littérature en français est rare. La seule lecture régulière vient de *Eau Vive*, l'hebdomadaire francophone. Je me suis aperçu du manque d'aisance à l'écrit en français lorsque que Rita a voulu commander des photos sur le site internet d'une grande chaîne de magasins. Les sites Internet canadiens sont lisibles généralement lisibles en anglais et en français. Rita était perdue sur le site en français, ne comprenait pas le vocabulaire affiché. Il a fallu basculer sur la version anglophone pour qu'elle réussisse à faire son opération. Le français, pour certains informateurs, ne peut être utilisé dans toutes les sphères de la vie quotidienne.

Danielle et Richard (60 et 65 ans) racontent, comme Alice et Terry (60 et 65 ans), que les deux langues ont été présentes au foyer. Quand ils ont déménagé en ville, dans un environnement plus anglophone que leur village d'origine, les enfants ont introduit l'anglais à la

maison : « D'un coup on a déménagé à Regina, avec les petits voisins, avec les p'tits enfants, y'jouaient plus, c'était plus l'anglais, alors automatiquement ça... » Jeunes, leurs trois aînés avaient « un arrière français et l'accent » en maniant l'anglais. Danielle et Richard me racontaient que les enseignants avaient d'abord cru à un problème de diction. Ils précisent qu'eux aussi prononcent à la française : « Encore aujourd'hui, j'suis pas capable de prononcer les th. J'ai jamais été capable de prononcer les th » me dit Danielle. Les trois plus jeunes enfants, contrairement aux plus âgés, parlent et comprennent le français. Danielle et Richard l'expliquent par leur scolarisation dans une école fransaskoise.

Agnès et Henri (70 ans), aussi, m'ont rappelé que leur fille, inscrite dans une école anglophone, a adopté l'anglais, devenu alors plus présent dans le foyer, parallèlement au français.

Quand mes enfants ils étaient jeunes, le langage à la maison, c'était le français. Pi quand Louise, l'aînée a commencé l'école, elle trouvait ça très difficile à l'école, parce que elle ne parlait pas l'anglais. [...] Maurice, « t'sais le deuxième de la famille, et ça qu'arrive dans les familles, dans les... l'aîné, l'enfant aîné a peut-être, a eu pas mal seulement que le français dans plusieurs familles, pas toutes... et puis ils ont commencé l'école, et l'anglais est venu. Alentours, c'est tout anglais, l'anglais est le langage suprême, et puis alors avec les amis aussi, les amis qui ne parlent pas le français, c'est ça l'affaire... l'anglais est venu dans la maison.

Roseline (55 ans), bien qu'engagée maintenant pour défendre les droits des hommes et femmes francophones en Saskatchewan, dit qu'elle utilise les deux langues chez elle : « Je m'suis mariée à un francophone mais le français, on était toujours dans les deux langues, pas notre français plus que ça ».

Pour avoir plus de précisions, je repose la question « Votre mari est francophone ? », et elle me répond plus amplement :

Roseline : Oui. On s' parlait anglais, on s' parlait français, on faisait pas d'cas d'ça. À l'âge de trois ans, l'aîné était bilingue. Il avait appris l'anglais.

Gaëlle : Avec vous ?

Roseline : Avec nous, à certains moments avec la TV, les émissions d'enfants qu'il écoutait, on faisait attention, on parlait un peu plus en français, de la musique en français... Plus tard à l'école, il a commencé l'école ici, et puis c'était l'école anglophone, y'avait une heure de français et puis en maternelle, à demi-temps, il r'venait à la maison et i voulait plus parler français. I parlait en anglais, i' voulait plus parler en français.

Jeannette (50 ans) raconte quant à elle qu'elle se demandait si sa fille aînée, petite, élevée entièrement en français, connaissait l'anglais :

La plus vieille là, elle avait oh j'dirais trois ans, pi j'me demandais si elle comprenait l'anglais, parce que j'avais toujours toujours seulement parlé français, comme la télévision, j'mettais des émissions françaises, alors j'ai demandé quand elle avait trois ans, j'lui ai dit en anglais : "Linette, go get Mum...Mum'slippers in the bedroom", je lui avais jamais parlé en anglais avant, pi elle me regarde, elle trouvait bizarre que j'lui parle en anglais, mais l'anglais, les hommes rentrent pi [ils utilisent l'anglais]... elle va prendre les pantoufles... elle avait tout compris. Pi après ça, elle vient dans ma chambre où je travaillais, pi elle avait une corde à sauter, elle vient avec sa corde à sauter, pi elle me dit : "*I want to jump*". Elle voulait me dire, tu veux savoir si j'le comprends, oui j'le comprends et j'peux le parler aussi (rires).

L'anecdote de Rose, ci-après, illustre également l'association faite par les enfants entre une langue et son contexte d'utilisation. Rose a trois enfants. Un jour, ils jouaient à imiter en anglais la guichetière à son bureau (à la bnaque ou à la poste par exemple). Ils dissociaient complètement ce jeux de la ferme, environnement dans lequel ils vivaient.

Ils s'installaient sur des chaises et pis y'avait des p'tits téléphones pi ils jouaient à l'office, c'est le bureau là. On s'est aperçu qu'ils parlaient en anglais. Puis ça m'a choqué... Tu parles en anglais ? C'est la première fois que j'me rappelle de me questionner un petit peu... Alors ils m'ont dit : on joue à l'office. Ben j'dis : pourquoi qu'il faut que tu joues en anglais ? Ben à l'office c'est en anglais ? OK. Si on va parler français, on va jouer à la ferme.

Chantelle, élevée en français, a suivi une scolarité en français. Son père est le fils de Linda et sa mère enseigne dans l'école fransaskoise du village.

Gaëlle : Et chez vous, parler français, c'était une obligation, c'était comment ?

Chantelle : Pas nécessairement une obligation, c'était... il y avait quelques instants où mes parents disaient " parle français ", mais c'était plus renforcé que obligé. Alors si on commençait une conversation avec mes parents, en anglais, souvent ils nous répondaient en français, et on continuait en français.

### **3. 2. 2. « i z ont sauté de l'autre bord de la clôture »**

Enfin, d'autres couples francophones n'emploient plus le français avec leurs enfants. Karen (37 ans), par exemple, voulait juste que ses enfants le comprennent. Il est vrai qu'elle affirme leur parler français. Mais selon mes observations, il est probable que cela soit assez

rare. Elle comptait davantage sur l'école. Ses deux fils ont d'abord suivi le cursus de l'école d'immersion. Quand je lui ai demandé pourquoi elle avait choisi cette filière, et non celle anglophone, elle me répondit : « J'voulais qu'ils apprennent le français ». Par la suite, l'un des deux a eu des difficultés, que Karen impute au français. Il a alors intégré le système scolaire anglophone, suivi par son frère. Aujourd'hui, ils comprennent le français mais ne sont pas en mesure de le parler. L'anglais est plutôt présent à la maison.

Rachel n'a pas non plus passé le français à ses enfants. D'après elle, la fréquentation de l'école anglophone par ses enfants a participé grandement à l'introduction de l'anglais, permanent aujourd'hui dans le foyer.

Quand on s'est marié, on a fait l'effort de montrer à nos enfants de parler en français... mais malheureusement, quand nos enfants ont commencé à aller à l'école, ont commencé de parler de plus en plus en anglais, et puis avec les années, etc... et nous autres on est tombé dans la langue, on dirait qu'on a juste commencé à parler anglais, sans même y penser, c'était juste naturel. Pis tout d'un coup, sont devenus de grands adultes, pi, t'sais, on a perdu ça.

Rachel (55 ans) et son mari ne s'adressent plus en français à leurs enfants. Ils habitent un village où il n'y a ni école fransaskoise ni école d'immersion. S'ils avaient voulu scolariser leurs enfants dans de telles structures, il aurait fallu les envoyer en dehors de la ville. Or, Rachel et son mari ont voulu privilégier « la communauté », et laisser leurs enfants dans l'établissement (anglophone) du village.

On a choisi, parce que pour nous autres, ça toujours été, on a toujours été forts sur la communauté, et puis on a faite la décision de garder nos enfants à Prince Albert, ou à A., et pi, oui, y'avait la langue, y'avait la culture, mais on a réalisé bien vite qu'y manquait la communauté....

Les enfants de Rachel aujourd'hui comprennent tout juste le français.

La non-pratique progressive de la langue se retrouve dans d'autres pays aux contextes comparables. Lida Cope l'observe notamment dans son étude sur l'interruption de la transmission intergénérationnelle du tchèque au Texas, aux États-Unis. Elle y rend compte des explications données par les enquêtés quant à la rupture du transfert linguistique. L'une d'elles le formule ainsi : « "It's just happened"<sup>371</sup> ». Changer de langue, adopter l'anglais et non le tchèque avec les enfants a été une décision inconsciente, « no conscious decision<sup>372</sup> » :

<sup>371</sup>COPE Lida, 2006, « Discontinued Intergenerational Transmission of Czech in Texas : "Hindsight is better than foresight" », dans *Southern Journal of Linguistics*, n°30-2, pp. 1-49, p. 24-25

[ils n'avaient pas l'intention d'interrompre son usage : ils ont simplement cédé à la réalité sociale en évolution (ma traduction)]

<sup>372</sup>COPE Lida, 2006, *op. cit.*, p. 35



« *They had no intentions to discontinue its use : they simply gave in to the changing social reality*<sup>373</sup> ». Cela s'est fait comme ça, comme chez Rachel, ou la grand-mère d'Annaïg en Bretagne.

### 3. 2. 3. « Ils ont perdu la langue »

Certaines personnes de G 0 et G +1 « ont perdu la langue ». Cette expression était très employée par mes interlocuteurs. Les facteurs de cette « perte » sont formulés de manières multiples : une non-pratique régulière, le contexte, les personnes fréquentées. Ils n'ont donc pas transmis la langue, et parfois, n'ont pas souhaité scolariser leurs enfants dans des écoles d'immersion ou fransaskoise. La rencontre avec Maggy, la soixantaine, ancienne enseignante, m'a marquée. Elle parle désormais difficilement le français, pourtant sa première langue. Elle me dit :

Quand j'ai commencé l'école, je ne parlais pas anglais du tout [...]. Quand on a mooved à Saint-Louis, on parlait pas anglais du tout. Quand on a mooved icit, y'avait beaucoup de Métis qui parlaient notre français. On parlait français. But we lost it, I don't know where. Now, nobody speaks french<sup>374</sup>.

Pour elle, il est difficile de me comprendre et de m'expliquer l'évolution de sa pratique linguistique, en français. Elle « vire » d'une langue à l'autre.

J'ai déjà évoqué cette femme, qui, d'après ce que les uns et les autres m'avaient dit, n'avait pas transmis la langue. Je lui ai téléphoné à deux reprises, et chaque fois elle m'a dit de rappeler la semaine suivante. La troisième fois, elle me donna un rendez-vous, chez elle. Quand je m'y suis rendue, il n'y avait personne. J'ai attendu, en vain. À mon retour chez Rita et Louis, ce dernier me confia que ma « mésaventure » ne l'étonnait pas : « Tous les assimilés sont les moins abordables » m'expliqua-t-il. Ces « assimilés » sont donc les personnes francophones ne parlant plus leur langue première. Comme le notent Gratien Allaire et Laurence Fedigan en évoquant le changement linguistique en Alberta, le terme d'assimilation, associé à une perte, a pris une connotation péjorative pour le groupe francophone. Ce qui est le cas pour Louis. Les auteurs notent toutefois que

si cette transformation aboutit à l'affaiblissement du groupe, elle ne constitue toutefois pas toujours une perte pour les personnes qui la vivent et qui ne la font pas nécessairement à

---

<sup>373</sup>COPE Lida, 2006, *op. cit.*, p. 36

<sup>374</sup>[Quand j'ai commencé l'école, je ne parlais pas anglais du tout [...]. Quand on a déménagé à Saint-Louis, on parlait pas anglais du tout. Quand on a déménagé ici, y'avait beaucoup de Métis qui parlaient notre français. On parlait français. Mais nous l'avons perdu, je ne sais pas où. Maintenant, personne ne parle français.]

contre cœur. Ces dernières la voient souvent comme inévitable, comme une nécessaire adaptation au milieu ambiant ; elles la perçoivent comme une partie d'un processus normal d'intégration<sup>375</sup>.

Ce caractère inévitable se retrouve dans la génération G -1 en Bretagne.

### **3. 3. Génération G +1, oscillation de la transmission**

La génération G +1 a d'emblée été confrontée à un environnement bilingue. Les unions mixtes d'un point de vue linguistique sont plus fréquentes et elles négocient la présence de l'anglais et du français dans leur quotidien.

#### **3. 3. 1. La mixité dans les couples**

Les personnes de cette génération n'ont pas toujours un conjoint francophone. Dans les couples mixtes, certains continuent à transmettre leur langue première, avec volonté, d'autres font le compromis de scolariser leurs enfants dans une école d'immersion ou fransaskoise, d'autres enfin, adoptent l'anglais comme langue d'usage à la maison et le français n'est plus connu, ou juste compris, des jeunes générations.

Rodrigue Landry a dressé une analyse de données démolinguistiques issues du recensement canadien de 2001<sup>376</sup>. Il y étudie en particulier la répartition des enfants ayant droits francophones (c'est-à-dire relevant de l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* de 1982), âgés de 0 à 17 ans. Dans le cadre de cette enquête, les enfants ont les deux parents francophones, ou un des deux, ou encore ils font partie d'une famille monoparentale francophone. Chaque province et chaque territoire est traité et renseigne sur la pratique du français à la maison et sur sa transmission intergénérationnelle. Concernant la Saskatchewan, les chiffres sont instructifs pour dégager une tendance globale<sup>377</sup>. D'après l'étude, parmi les enfants âgés de 0 à 17 ans ayant le français comme « langue maternelle », 58 % ont deux parents francophones, et 33,1 % ont un des parents francophones. Ces chiffres sont

---

<sup>375</sup> ALLAIRE Gratien, FEDIGAN Laurence, 1990, *op. cit.*

<sup>376</sup> LANDRY Rodrigue, 2003, *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil ethnolinguistique des enfants des ayant droit francophones selon la structure familiale. Là où le nombre le justifie... IV*, Moncton : Université de Moncton et Institut Canadien de Recherche sur les Minorités Linguistiques/Canadian institut for Research on Linguistic

<sup>377</sup> Rodrigue Landry met en garde le lecteur sur les extrapolations des données du recensement et leur utilisation. « Les données du recensement compilées proviennent du questionnaire long administré à 20% de la population canadienne. Aussi s'agit-il de données extrapolées qui peuvent ne pas être fiables lorsque le nombre d'ayants droit est peu élevé. [...]. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation des chiffres de certaines provinces et de certains territoires ». La Saskatchewan peut sans doute entrer dans cette catégorie. Dans LANDRY Rodrigue, 2003, *op. cit.*, p. 11

sensiblement les mêmes dans les provinces voisines, le Manitoba et l'Alberta. En revanche, les taux de transmission diffèrent nettement. De manière globale, le taux de transmission du français langue première est de 20 % en Saskatchewan pour les enfants ayant droits de 0 à 17 ans, alors qu'il est de 37,2 % au Manitoba, 49,7 % en Ontario, et 80,9 % au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue<sup>378</sup>. A priori, la transmission du français langue première n'est pas élevée en Saskatchewan, et particulièrement quand un des parents seulement est francophone. Ce qui fait pointer, souvent, l'« exogamie » linguistique comme responsable de la diminution de la transmission familiale du français<sup>379</sup>. Aussi peut-on lire :

La famille exogame francophone-anglophone canadienne ne pourra faire abstraction du rapport de force et de la polarisation entre l'anglais et le français. Il est, en effet, difficile d'imaginer une situation qui représente mieux la dualité linguistique canadienne que la famille exogame anglaise-française. Celle-ci vit quotidiennement en son sein le contact entre les deux langues officielles du pays et la dynamique des rapports intergroupes propre à la réalité sociale canadienne<sup>380</sup>.

Dans le contexte canadien hors Québec, et plus particulièrement en Saskatchewan, on pourrait faire l'observation suivante concernant un couple mixte :

La famille exogame est en quelque sorte un microcosme de la société bilingue canadienne. Les membres du couple apportent au sein de la famille les caractéristiques de leur groupe culturel et linguistique respectif. Le membre du couple qui provient du groupe dominant est le plus souvent unilingue et considère tout à fait naturel que sa langue ait au sein de la famille les mêmes privilèges qu'elle a au sein de la société. Le membre « minoritaire » du couple aura tendance à accepter comme légitime le statut inférieur de sa langue, sera presque toujours bilingue et sera par conséquent beaucoup plus enclin à faire des concessions par rapport à la place de sa langue dans le milieu familial. Même lorsque le parent minoritaire utilise sa langue maternelle avec ses enfants, il est généralement accepté que, lorsque tous les membres de la famille sont présents, la *lingua franca* est celle du groupe dominant. Pour le parent anglophone majoritaire, le choix de la langue française pour la scolarisation de l'enfant est donc loin de s'imposer logiquement<sup>381</sup>.

Certains chercheurs invitent tout de même à nuancer les propos face à la corrélation entre exogamie langagière, entre francophone et anglophone, et l'assimilation linguistique du

---

<sup>378</sup>LANDRY Rodrigue, 2003, *op. cit.*, p. 29-32

<sup>379</sup>Voir aussi un rapport rédigé au sein de la Division scolaire francophone n°310 : GIGNAC André, 2004, *Exogamie, Le temps est à l'action. Rapport.*

J'ai eu ce rapport directement de la main de son auteur, dans les bureaux de la DSF n°31 à Regina

<sup>380</sup>LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal, 1997, « L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire », dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n°3, pp. 561-592, p. 563

<sup>381</sup>LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal, 1997, *op. cit.*, p. 565

français à l'anglais. Plusieurs chercheurs ont montré que l'exogamie langagière n'était pas le seul facteur de la diminution de la transmission familiale du français au Canada. Monica Heller, suite à une étude menée conjointement avec Laurette Levy, auprès de femmes francophones ontariennes, concluent que « l'exogamie ne veut pas nécessairement dire assimilation », autrement dit arrêt du transfert intergénérationnel d'une génération à l'autre. Selon elle, « il faut surtout examiner les conditions dans lesquelles vivent ces foyers mixtes, et considérer les institutions et réseaux francophones auxquels ils ont (ou n'ont pas) ». <sup>382</sup> En effet, je constate que la situation d'un couple mixte est plus favorable à une transmission familiale du français :

- si le parent francophone enseigne par exemple la langue française,
  - si la famille habite dans un secteur où une présence francophone est notable,
  - et si le couple peut scolariser ses enfants dans une école d'immersion ou fransaskoise.
- Bien sûr, tous ces choix relèvent de négociations au sein même du couple.

Rodrigue Landry et Réal Allard émettaient comme hypothèse de départ (parmi cinq) que « ce n'est pas l'exogamie en soi qui constitue le facteur assimilateur mais la dynamique familiale et le vécu scolaire <sup>383</sup> ». Elle est confirmée par leur étude. Autrement dit, ce n'est pas le fait de constituer un couple mixte qui est le seul facteur dans la baisse de la transmission familiale du français. Le milieu dans lequel la famille évolue, le choix de la scolarité des enfants sont aussi des paramètres à prendre en compte.

Lors de mon terrain en Saskatchewan, j'ai aussi bien rencontré des couples, dont les deux membres sont francophones de langue première et ne transmettent pas la langue, que des couples mixtes chez qui le français avait entièrement sa place.

Il est vrai que mon terrain s'est déroulé dans un secteur rural identifié davantage comme francophone, et deux secteurs urbains. Ils ne reflètent peut-être pas la situation globale en Saskatchewan. Là où j'ai enquêté, des écoles fransaskoises ou d'immersion existaient. Les personnes que j'ai rencontrées ne sont pas toujours isolées face à leur pratique linguistique française.

Les arrangements au sein du couple dans la pratique du français et de l'anglais sont divers. Ceux de Clarisse et John et de Kathleen et Rémi sont sans doute assez exceptionnels.

Cependant, le compromis fréquent dans le couple est que le partenaire francophone parle français aux enfants tandis que l'autre s'adresse à eux en anglais. J'ai déjà eu l'occasion d'en donner plusieurs exemples. Voici plus spécifiquement celui d'Annette, de Suzanne, et de Laura.

---

<sup>382</sup>HELLER Monica, 1994, « Les mariages linguistiques mixtes et l'avenir du français en milieu minoritaire », dans *Actes du mini-colloque national sur l'exogamie et les structures d'accueil des immigrants et immigrantes francophones à Rockland-Ontario*, Ottawa : Commissariat aux langues officielles, pp. 15-19

<sup>383</sup>LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal, 1997, *op. cit.*, p. 586

Le mari d'Annette est anglophone et soutient le « fait français ». Pour Annette, cela vaut mieux que d'être mariée avec un francophone qui n'y veut rien entendre. Ils ont quatre enfants. Elle leur a toujours parlé français et la langue du couple est l'anglais. progressivement, son mari a été en mesure de comprendre et de parler un petit peu français.

Je suis mariée à un anglophone qui est très très ouvert à la francophonie, au français, et puis c'est ça qui l'attirait en partie, c'est que je parlais français, il voulait l'apprendre. Mes parents étaient pas enchantés parce que c'est un anglophone anglican, pi ses parents étaient pas enchantés non plus parce que j'étais francophone et catholique [...].

Les enfants d'Annette ont intégré l'idée que lorsque leur mère parle anglais à la maison, elle s'adresse à son mari. Avec les enfants, c'est toujours le français : « ma plus vieille parlait pas anglais jusqu'avant les six ans ». Les enfants ont été à l'école fransaskoise. La religion est aussi un objet de négociation dans le couple mixte.

Pareillement, Suzanne parle français à ses enfants, et à son mari en anglais.

Gaëlle : Et avec votre mari ? Il parle français ?

Suzanne : Non non. Alors moi je parle avec les enfants en français et lui, il est très ouvert au fait francophone et... lui, il veut vraiment que nos enfants parlent les deux langues. Il est assez... il est gêné de son vocabulaire, parce qu'il a appris quand même un peu de français à l'école.

Gaëlle : Ici ?

Suzanne : Non à .... Y'avait un cours de français, à chaque jour, une heure, mais il est capable de dire quelques mots. Il essaie... de leur parler un peu en français...

Gaëlle : Ah ! Oui...

Suzanne : Mais c'est moi, comme j'ai dit, c'est la mère qui décide comment ça va se passer à la maison.

Gaëlle : Vos enfants parlent donc anglais ?

Suzanne : L'anglais et le français

Gaëlle : Ils comprennent les deux...

Suzanne : C'est juste dernièrement que J. s'exprime en français. Je lui ai toujours parlé en français et elle me répond en anglais. [...]

Laura (28 ans) aussi est mariée avec un homme qui « n'avait rien contre le français » et se dit « chanceuse ». Il connaît quelques mots de français. Elle parle français à ses enfants tandis que lui communique avec eux en anglais.

Dans ces trois cas, le mari anglophone ne s'est pas opposé à la scolarisation des enfants dans une école fransaskoise.

Amanda (30 ans) est de langue première anglaise et ne connaît pas le français, ou seulement quelques mots. Son mari a le français comme langue première et sa mère enseigne dans une école fransaskoise. Les enfants y sont scolarisés. À la maison, le français n'est pas utilisé, ou seulement quelques phrases du type : « Va au lit ». Lors de ma visite chez eux, tout l'univers était anglophone. Pour Amanda, cette scolarisation est motivée par l'intérêt du bilinguisme.

Le cas de Kristen et Paul (30 ans) est intermédiaire entre ceux d'Annette, Suzanne, Laura et celui d'Amanda. Kristen a pour langue première l'anglais mais a été scolarisée de la maternelle à la douzième année dans une école d'immersion. Autrement dit, sa langue d'enseignement a toujours été le français. Elle a ensuite obtenu un Bac en éducation en français à Regina. Elle a d'ailleurs déjà enseigné dans une école fransaskoise. Même s'ils avouent que la langue de la maison est principalement l'anglais, le français paraît être un peu parlé et n'est pas la langue première des enfants. L'anglais est d'abord utilisé, puis le français, particulièrement à partir du moment où leur aîné a été scolarisé dans l'école fransaskoise du village. Même s'il est difficile de choisir son lieu d'habitation en raison de son métier, Paul confie qu'ils cherchent à résider près d'une école en français, en immersion ou fransaskoise. L'année où je les rencontre, ils habitent dans un village où se trouve une école fransaskoise. Kristen retrouve une fois par semaine des mamans, Denise et Suzanne, parlant français en compagnie de leurs enfants. Les enfants côtoient un environnement francophone, grâce aux relations des parents, aux fréquentations scolaires, et aux grands-parents. Paul note tout de même avec regrets que

c'est de plus en plus difficile, j'trouve que... comme chez nous [chez ses parents], mes deux sœurs se sont mariées et puis... à des anglophones, alors... la majorité du temps on parle en anglais chez nous, et puis mes grands-parents à A., on parlait français.

Kristen étant bilingue, le français peut être utilisé en sa présence chez les parents de Paul. Par contre, avec des beaux-frères anglophones, ne connaissant pas le français, l'usage de l'anglais s'impose dans la famille.

Les familles d'Annette et de Laura notamment restent très francophones. Les grands-parents, dans certains cas, élargissent la zone de pratique. Ainsi, le père de Suzanne parle

désormais français à sa petite-fille. Le français n'est pas seulement parlé par un des parents, mais aussi par un autre membre de la famille.

### **3. 3. 2. Deux langues à la maison**

La langue anglaise est nettement plus présente pour les enfants de G 0 que pour ceux de G -1. Ils évoluent dans un environnement bien plus anglicisé que leurs parents enfants, et cela même s'ils restent dans leur village d'origine comme A.. Les enfants de la génération G 0, bien qu'étant élevés en français par leurs parents, connaissent l'anglais avant d'être scolarisés et sont au contact des autres enfants anglophones : l'anglais « s'attrape ». En Bretagne, certains disaient la même chose du breton : le breton « s'attrape » et ne s'apprend pas.

Pour la jeune génération d'adultes (G +1 et G +2) issue de familles francophones, la connaissance de la langue française ne vient pas seulement des parents ou de la famille élargie, mais elle peut aussi avoir été renforcée, voire entièrement transmise, par l'enseignement du français à l'école. En effet, c'est à partir des années 1968 que les écoles désignées voient le jour en Saskatchewan, autrement dit les écoles où le français peut être la langue d'enseignement. En 1993, les Fransaskois obtiennent la gestion de leurs écoles. Les écoles fransaskoises ne sont pas, en théorie, des écoles bilingues. À partir de 1994, date d'ouverture de la première école fransaskoise, les écoles désignées se transforment donc en écoles d'immersion. Deux types de structures coexistent donc.

Aussi, les informateurs que j'ai rencontrés appartenant à une tranche d'âge de 20 à 35 ans environ, comme Adèle, Terence, Suzanne, ont tous été inscrits dans des écoles fransaskoises ou d'immersion, comme leur conjoint parfois. Ils maîtrisent bien le français, mais certains disent manquer de vocabulaire pour les situations quotidiennes. Cet embarras se formule aussi en Bretagne. Il est aussi plus complexe pour eux de trouver les mots et le ton pour s'adresser à un enfant en français, n'ayant pas eu d'exemple parental. C'est le cas de Suzanne :

J'trouve que, puisque j'ai appris le français à l'école, il me manquait beaucoup le vocabulaire de tous les jours, j'avais le vocabulaire pour être élève et en dehors de l'école, il me manquait toujours... j'avais pas d'expressions pour jaser. C'était trop formel [...].

Pour cette raison, Suzanne recherche la compagnie d'autres mamans francophones élevées en français.

Cette nouvelle génération utilise parfois moins le français à la maison que leurs parents respectifs, tout en scolarisant leurs enfants dans des écoles fransaskoises. Lucien et Cécile oscillent par exemple entre les deux langues à la maison, et ont scolarisé leurs deux garçons dans l'école française du village. Pour l'instant, ils parlent plutôt anglais.

De même, chez Réal et Stella (un couple mixte), la langue de la maison reste avant tout l'anglais. Stella me disait : « *At school, they speak french, at home, it's more english I would say*<sup>384</sup> ». Réal voulait que ses enfants soient bilingues, et le couple ne regrette pas d'avoir choisi une école française. Leur fille aînée a décidé d'étudier à l'Université d'Ottawa, dans le cursus francophone. Ce choix est révélateur, car l'Ontario est loin de la Saskatchewan, et les jeunes qui font ce choix, comme la fille de Réal ou Lise, sont déterminés. Cela n'est pas possible dans toutes les disciplines en Saskatchewan. Ils reviennent seulement l'été et aux fêtes de Noël. Stella est d'origine ukrainienne et a su parler, étant petite, l'ukrainien. Leurs quatre enfants connaissent des chansons et les danses ukrainiennes. Des photos d'eux en costume du pays décorent le mur de l'entrée. Probablement que les enfants de Réal et Stella, sans l'école en français, comprendraient la langue mais ne seraient pas en mesure de la parler.

Parler français devient de plus en plus un choix pour cette génération, un peu à l'image de leurs parents.

---

<sup>384</sup>[À l'école ils parlent français, à la maison, c'est plus anglais je dirais].



## Conclusion : trois types de transmission

Cette description des modalités de la transmission intergénérationnelle m'a conduite à dégager trois types de transmissions dans les filiations francophones en Saskatchewan. Le premier mode de passation est celui du **maintien de la transmission** du français, avec l'idée de « conserver dans le même état, faire ou laisser durer » la pratique de la langue ou faire en sorte que celle-ci puisse « rester dans le même état, ne pas aller plus mal<sup>385</sup> ». Dans ce cas de figure, la connaissance de la langue est soutenue par l'école. La famille n'est pas impliquée directement dans l'acquisition du bagage linguistique, même si les parents, les grands-parents, sont locuteurs premiers du français. La langue est apprise dans l'institution scolaire, mais inutilisée à la maison où l'anglais est employé. À moins de perfectionner leur français, comme c'est le cas de certains informateurs, la majorité des individus sont capables de le parler, surtout dans un cadre scolaire, mais ils ne sont pas en mesure de l'adopter dans la vie quotidienne. Cela se retrouve chez Terence, Suzanne notamment.

Le second mode de transfert est celui de la **régularité de la transmission** du français. « Le caractère de ce qui se produit à intervalles réguliers » est souligné. Ici, la langue continue à être transmise dans la filiation : elle est parlée, comprise de manière courante et employée dans un cercle privé. Cette régularité dans la passation prend place dans des familles fondées par des couples francophones ou des couples « exogames<sup>386</sup> ». Cependant, cette régularité ne touche pas toujours tous les enfants d'une même fratrie : certains décident de parler français, d'autres abandonnent sa pratique. On retrouve ce processus chez Rita et Louis, Clarisse et John, Annette...

Le troisième cas est celui d'une **suspension de la transmission** du français dans les familles. Je n'ai pas recours au terme d'interruption, car l'arrêt de la passation est relativement récent, et remonte généralement à une génération maximum. Dans quelques années, cette suspension pourrait être suivie, soit d'une interruption totale de la transmission de la langue, soit d'une reprise de celle-ci. Suspendre signifie donc « rendre pour un temps immobile, inactif ; supprimer pour un temps » et « remettre, reporter à plus tard<sup>387</sup> ». Ainsi, dans le cadre de la suspension, la transmission du français est rompue dans la famille, et sans un relais institutionnel extérieur. La langue n'est plus parlée, du moins par les plus jeunes générations. Elle est, au mieux, comprise. C'est le cas de Rachel, Karen...

---

<sup>385</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

<sup>386</sup>Pour reprendre la terminologie canadienne, constitué d'un patenaire francophone et d'un(e) autre anglophone.

<sup>387</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

## Conclusion de la première partie

Quels sont les points théoriques essentiels abordés dans cette première partie ?

J'observe ici la transmission en tant que processus, en décryptant ses mécanismes, dans un cadre particulier, celui de la filiation. Celle-ci est le lieu privilégié de la transmission, car elle permet à l'individu de savoir d'où il vient et l'inscrit dans le temps. C'est alors le regard que porte les acteurs sur le passé, à la recherche d'une continuité, qui donne du sens à leur présent. Pour un individu, revendiquer un objet hérité ou un patrimoine ne signifie pas la même chose du point de vue de son positionnement dans sa filiation, de son implication dans la passation.

Dans une perspective ethnologique, j'envisage la langue comme une pratique sociale. Par conséquent, il n'est ici pas question d'étudier l'objet linguistique pour ce qu'il est, mais plutôt de comprendre comment les acteurs en font usage pour parler, et surtout pour affirmer leur position sociale, leur identité ethnique, leur appartenance à une filiation, à un groupe, en réaffirmant leurs origines ou en inventant de nouvelles. Ce qui permet aussi de répondre à la question : pourquoi transmettre ?

L'étude spécifique des transferts linguistiques permet d'analyser dans quelle mesure l'objet langue est utilisé, dans le quotidien, dans les échanges entre personnes. Cela autorise à comprendre comment les individus comprennent le monde auquel ils participent et qui les entourent, et comment des objets tels qu'une langue, un objet devenu patrimoine, peut devenir non pas un outil mais un instrument dans l'élaboration d'idéologies. L'objet langue est-il vécu, conservé, sauvegardé, instrumentalisé, revitalisé ?

Du point de vue ethnographique, quels sont les éléments principaux à retenir ?

À la lecture des parcours générationnels de la pratique du breton en Basse-Bretagne et du français en Saskatchewan, on remarque que les deux contextes ne sont pas très éloignés l'un de l'autre.

Il est certain qu'il n'existe pas une seule façon, dans les filiations, de transmettre le breton en Basse-Bretagne et le français en Saskatchewan.

Mes données de terrain me permettent de dégager quatre modes de transmission en Basse-Bretagne. L'interruption se caractérise par le fait que la langue n'est plus utilisée dans la filiation. Le hiatus de la transmission se définit par l'arrêt momentané de la passation linguistique intergénérationnelle, et par la tentative, plus ou moins réussie, d'échanges en breton entre les générations. La halte de la transmission désigne une pause de la transmission suivie d'une reprise intergénérationnelle de la pratique linguistique, généralement grâce à l'apprentissage de la langue par certains membres de la filiation n'ayant pas reçu la langue dans leur foyer. Enfin, le dernier cas est celui du regain de transmission. Autrement dit, après

une interruption du processus dans la filiation, un nouvel intérêt pour la langue apparaît, à travers notamment l'apprentissage ou la scolarisation des enfants dans des classes bilingues.

En Saskatchewan, il n'y a pas, dans les filiations des informateurs que j'ai rencontrés, une interruption franche de la transmission, car elle reste relativement récente. Il s'agit davantage, à mon sens, d'une suspension de la transmission. La jeune génération n'a pas été élevée en français par ses parents (entre 40 et 60 ans) qui, eux, l'ont reçu de leurs propres parents. Au mieux, le français est compris par la jeune génération. Dans le cas du maintien de la transmission, la connaissance de la langue est soutenue par l'école, et très peu par la famille, voire pas du tout. Enfin, la régularité de la transmission désigne le fait que la langue continue à être transmise dans la filiation, mais que tous ne se l'approprient pas de la même manière.

Ces transmissions familiales seront détaillées largement dans la seconde partie.

La constatation de différents types de transmission en place dans les filiations met en évidence des ressemblances et des différences entre la Basse-Bretagne et la Saskatchewan.

Des points communs existent dans les discours des informateurs. En Basse-Bretagne comme en Saskatchewan, être minoritaire a entraîné une évolution des pratiques. J'observe que ce sont les mêmes mécanismes, les mêmes facteurs, de manière générale, qui conduisent à la diminution progressive de la transmission : dépréciation de la langue d'un point de vue économique, gêne pour la pratiquer, scolarisation dans une langue différente de celle la maison... Le français en Saskatchewan, comme le breton en Basse-Bretagne, ont été progressivement relégués à la sphère de l'entre-soi, tandis que les pratiques de l'anglais et du français ont pris de plus en plus de place à l'extérieur. Sur les deux terrains, s'est exprimée la difficulté de transmettre une seconde langue.

Des différences sont aussi à noter. Il existe un décalage chronologique des processus de transmission entre la Basse-Bretagne et la Saskatchewan. En effet, compte tenu du discours des informateurs sur les transmissions et les pratiques linguistiques, je remarque que la rupture générationnelle de la transmission s'amorce plus tôt en Basse-Bretagne -à la génération G -1, ceux âgés de plus de 80 ans- qu'en Saskatchewan -à la génération G 0-. Le décalage est d'une génération. Le point de bascule de la transmission est donc plus récent en Saskatchewan : la génération G -1 a transmis la langue, à l'inverse de son homologue bretonne. Par conséquent, en Saskatchewan, deux générations peuvent servir de point d'ancrage : les générations G -1 et G 0. En Basse-Bretagne, sauf exception, seule la génération G -1 peut jouer ce rôle. Cette différence chronologique dans les passations entre la Basse-Bretagne et la Saskatchewan met en évidence l'importance du temps écoulé à partir de la rupture de la transmission. En effet, les discours des informateurs ne sont pas les mêmes selon que l'arrêt de la transmission est proche ou éloigné.

## **SECONDE PARTIE**

### **Comment s'inscrire dans une continuité ?**



Le principe de cette deuxième partie s'articule autour de la combinaison des descriptions des transmissions familiales, des pratiques, et des discours portant sur la langue.

Dans le discours des différents acteurs, plusieurs logiques de transmission se révèlent en Bretagne et en Saskatchewan.

Dans les deux contextes, une partie des informateurs considère le breton en Bretagne et le français en Saskatchewan comme un objet hérité. Se présente alors une volonté de s'inscrire dans une continuité familiale, dans les pas des générations précédentes. Le principe de l'héritage est évoqué, et le rapport aux origines de la filiation -réelles- est particulièrement mis en avant.

Le chapitre six est donc consacré à la dialectique manifestant la continuité avec des origines francophones en Saskatchewan. Je montre comment les informateurs rencontrés dans la communauté fransaskoise, à travers leurs modes d'autodéfinition et la perception de leur histoire de groupe, vivent le français comme faisant partie d'un héritage. Je confronte, dans ce chapitre, et dans les deux suivants, mon analyse des propos des interlocuteurs avec une description des transmissions familiales dans lesquelles ils prennent place.

Dans le chapitre sept, j'expose le principe de l'héritage en Basse-Bretagne. Sans être nécessairement formulée, cette conception est présente, comme en Saskatchewan pour les locuteurs du français.

Dans le chapitre huit, il s'agit de décrire les représentations patrimoniales en Basse-Bretagne et développées par certains informateurs. Cette patrimonialisation émane également d'institutions, notamment le Conseil général du Finistère. Dans cette vision de l'objet, les informateurs se rattachent fortement à leur filiation, tout en tenant compte des transformations de la pratique de la langue dans leur famille : elle n'est plus parlée, elle est au mieux connue, les enfants l'apprennent à l'école... Le breton est perçu comme un objet de la diversité culturelle et linguistique à préserver, à sauvegarder.

Parallèlement, une conception de la langue et de sa pratique, plus pragmatique, plus rationnelle se dessine. Y sont valorisés les atouts du bilinguisme, la valeur ajoutée linguistique dans le monde économique... Les porteurs de cette vision sont surtout des militants et des personnes occupant des postes stratégiques, tant politiques qu'associatifs. Mais, ils se retrouvent pas bribes dans le discours de certains informateurs. L'aspect intergénérationnel de la pratique n'est pas au premier plan : la préoccupation est de recruter, de former de nouveaux locuteurs. Ce sera l'objet du chapitre neuf.

Enfin, dans le chapitre dix, j'interroge le mouvement de revitalisation linguistique en Bretagne. Je tente d'expliquer comment la Région Bretagne, en particulier, instrumentalise la langue bretonne à des fins idéologiques, à travers sa symbolisation. L'éclairage avec la Saskatchewan sera ici précieux, car si quelques-uns en Bretagne cherchent à rompre avec les

transmissions familiales du breton en Basse-Bretagne, en Saskatchewan il n'est pas question d'oublier ou de mettre à distance les origines d'une pratique linguistique, mais d'aménager un espace qui permette au plus grand nombre d'utiliser une même langue, le français.

Dans cette seconde partie, la place et le rôle des grands-parents sont observés et décrits. Il me semble, en effet, que les personnes de plus de 65 ans aujourd'hui ont une incidence non négligeable sur la perception de la langue de leurs descendants. La comparaison entre l'ouest de la Bretagne et la Saskatchewan est ici particulièrement instructive. Les grands-parents occupent une position générationnelle paradoxale, représentant à la fois la continuité dans le temps, et la rupture entre le monde appartenant au passé et celui se projetant dans le futur. Leur place, mais aussi celle qui leur est allouée, donne à voir plus précisément les différentes logiques exposées ci-dessus.

## Chapitre 6. Composer un héritage ou comment se définir francophone en Saskatchewan<sup>388</sup> ?

La langue française en tant qu'objet hérité incarne un lieu de négociation et de positionnement des individus au sein de leur famille et de leur filiation. Les informateurs ne l'envisagent pas du tout dans une logique patrimoniale, ce qui nous ramène aux réflexions développées dans la première partie en ce que « tout ce dont on hérite ne fait pas patrimoine<sup>389</sup> ». En effet, le patrimoine relève d'une « décision arbitraire<sup>390</sup> » alors qu'un bien hérité passe de génération en génération. On ne va pas chercher le contenu de l'héritage dans le passé : il vient à soi. Le choix revient ensuite à l'héritier de se positionner comme tel et de s'approprier des objets contenus dans l'héritage. Tous les individus d'une même famille ne s'approprient et n'investissent pas les mêmes biens. Le patrimoine relève, lui, d'une dynamique allant du présent vers le passé. Un patrimoine n'est plus pratiqué, utilisé de manière courante, il est regardé à travers une vitrine, justifiant de son existence. Cette distinction objet hérité/patrimoine est assez palpable en Saskatchewan francophone, à la fois dans les discours des informateurs et dans ceux des instances représentantes.

« Fiers de notre héritage » est la devise de la Société historique de la Saskatchewan<sup>391</sup> et résume à elle seule cette vision d'un héritage dont les bases sont la langue et les origines francophones des individus. Le terme d' « héritage » revient dans les discours des informateurs. Chantelle me dit : « Euhmmm, j'trouve que parler en français c'est partie de mon héritage. La plupart de mes ancêtres venaient de la France, alors j'trouve que j'continue cette tradition familiale ». Lise, me confie : « Je suis français dans mon sang depuis des générations, alors je savais que la langue française depuis qu'elle est dans mon héritage était aussi très très importante... ». Louis, comme je l'ai déjà mentionné, pense que « si tu laisses partir ta langue, qui est l'essentiel de ton héritage, petit à petit tu laisses aller le reste, la foi... Petit à petit ». Francine rappelle elle, à sa manière, que tout en étant francophone, elle fait partie d'un état multiculturel. Elle se compare, tout en se différenciant, à ceux originaires d'Ukraine : « Ils ont leur propre langue et culture là aussi et puis c'est intéressant que c'est pas juste les

<sup>388</sup>VIOLO Gaëlle, 2010, « Vivre (ensemble) en français en Saskatchewan ? Regard ethnologique sur les représentations et la transmission de la langue », dans *Études Canadiennes/ Canadian Studies*, n°68, pp. 45-59

<sup>389</sup>PÉRON Françoise, 2005, *op. cit.*, p. 737

<sup>390</sup>PÉRON Françoise, 2005, *op. cit.*, p. 737

<sup>391</sup>La Société historique de la Saskatchewan a pour mission : « La Société historique de la Saskatchewan recherche, organise et diffuse l'histoire de la présence française sur le territoire de la Saskatchewan depuis le début jusqu'à nos jours. », dans La Société historique de la Saskatchewan, <http://www.societehisto.com/a-propos-n101.html> [consulté le 14/05/2012]



francophones qui essaient de garder leur langue et leur identité culturelle. On est canadien, tout le monde ensemble, on est, t'sais, on se détache pas nécessairement de notre héritage ».

Cette association de la langue française à un héritage n'est pas seulement évoquée par les informateurs. Elle est aussi audible et visible dans les instances représentantes fransaskoises. Par exemple, en 2010, un concours d'écriture intitulé « Le français en héritage » a été lancé en Saskatchewan et à travers tout le Canada à destination des femmes francophones. La consigne était la suivante : raconter « "ma vie de jeune femme francophone vivant en milieu minoritaire et ayant reçu "le français en héritage"<sup>392</sup> »

2012 a été proclamée année des Fransaskois par la ministre responsable des affaires francophones en Saskatchewan, célébrant ainsi le centenaire de la fondation d'une francophonie structurée dans la province. En effet, le 25 février 1912 une grande réunion des francophones au niveau provincial avait permis d'établir les bases d'une structure les représentant. L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC) avait vu le jour peu après. À l'occasion de cet anniversaire, plusieurs manifestations ont eu lieu dans toute la province. Radio Canada s'est joint à ces célébrations. Sur ses pages Internet, l'Année des Fransaskois est illustrée par quatre séries de reportages : *Objets du patrimoine familial fransaskois*, *Radio Roman toute une histoire*, *Reportages du centenaire de la Saskatchewan*, *Les familles fransaskoises*<sup>393</sup>. Ces différents dossiers permettent de voir le partage réalisé entre ce qui fait patrimoine et ce qui façonne l'héritage. La série *Objets du patrimoine familial fransaskois* est présentée de la manière suivante :

La valeur d'un objet ne tient pas seulement à son prix. Le vidéojournaliste Gaétan Benoit est allé en 2005 à la rencontre des Fransaskois qui conservent un piano, un recueil de chants, une canne et bien d'autres objets qui ont une valeur familiale et patrimoniale. Découvrez des anecdotes et des récits touchants<sup>394</sup>.

À l'écoute des reportages diffusés sur le site Internet<sup>395</sup>, on remarque que tous ces objets sont détenus par des familles depuis trois générations. Certains ont un statut particulier : les manuscrits, le journal intime. D'autres sont des objets du quotidien des « pionniers ». Quelques-uns servent encore, comme une chaise haute, ou permettent de rappeler des pratiques anciennes, comme la batteuse -les engins agricoles ont évolué-. Pendant les reportages, les

---

<sup>392</sup>Alliance des femmes de la francophonie canadienne, 2010, *Le français en héritage*. Communiqué <http://www.affc.ca/le-français-en-héritage> [consulté le 01/02/2013]

<sup>393</sup>Radio Canada, 2012 L'année des Fransaskois, <http://www.radio-canada.ca/sujet/2012-fransaskois> [consulté le 7/02/2012]

<sup>394</sup>Radio Canada, 2012 L'année des Fransaskois, <http://www.radio-canada.ca/sujet/2012-fransaskois/2011/12/06/001-2012fransaskois-module-patrimoine.shtml> [consulté le 7/02/2012]

<sup>395</sup>Radio Canada, 2012 L'année des Fransaskois, <http://www.radio-canada.ca/sujet/2012-fransaskois/2011/12/06/001-2012fransaskois-module-patrimoine.shtml> [consulté le 7/02/2012]

personnes interviewées évoquent le parcours de l'objet dans leur famille -à l'image des trajectoires biographiques-, les traits de caractère de leurs ancêtres. La plupart de ces objets n'ont plus d'utilité pratique mais marquent le passage dans le temps. Ils sont considérés comme des « patrimoines » familiaux. Cette distinction est essentielle dans mon analyse, car le principe de transmission n'est alors pas le même.

Dans une logique patrimoniale intriquée à la transmission de la mémoire d'un groupe, Les Journées du patrimoine/*Heritage days* existent par exemple dans la communauté francosaskoise<sup>396</sup>. Elles font référence à des faits historiques liés aux parcours des francophones dans la province. En 2012, la thématique choisie était « une époque bien branchée. La Saskatchewan dans les années 50 ». L'utilisation du terme patrimoine paraît ici faire plutôt référence à l'histoire éclairant le présent. Comment la remémoration des années 50 donnent-elles un regard nouveau sur la société actuelle ?

Il semble que chez les locuteurs du français, et particulièrement ceux vivant en français, existe un certain esprit de la famille qui se transmet à travers la langue. D'ailleurs, selon Anne Gotman, « ce qui se partage et circule dans la transmission des biens de famille, c'est la famille comme bien<sup>397</sup> ». Une importance sentimentale apparaît dans la passation intergénérationnelle.

Se dire Fransaskois aujourd'hui ne signifie pas seulement parler français. Se présenter comme tel, d'une manière plus ou moins accentuée, c'est se percevoir comme récipiendaire d'un héritage, forgé à travers le XX<sup>e</sup> siècle surtout, mais aussi durant les siècles précédents, temps de la migration de leurs prédécesseurs vers l'Ouest canadien.

Beaucoup d'informateurs francophones envisagent la langue française comme un bien familial, transmis de génération en génération. Les locuteurs aimeraient que cette langue, en tant que bien hérité, se parle encore. Les discontinuités existent malgré tout, surmontées, parfois, par un apprentissage scolaire de la langue permettant de réamorcer, rapidement, les transmissions familiales linguistiques.

Pour les usagers volontaires du français, comme Suzanne, Rita et Louis, Clarisse, il s'agit bien plus d'une langue du quotidien, de la vie en famille, de l'école, du travail, de la communauté... Ils se reconnaissent des « ancêtres » francophones tout en évoluant aujourd'hui, encore plus qu'hier, dans un environnement anglophone, plus justement bilingue<sup>398</sup>.

Mon objectif ici n'est pas de faire un catalogue des pratiques qui constitueraient l'héritage, mais davantage de montrer comment la langue est placée au cœur de ce processus.

---

<sup>396</sup>Ces journées sont à différencier de la Fête du patrimoine (*Heritage Day*) qui a lieu le troisième lundi du mois février à travers le Canada, à l'initiative de la Fondation Héritage Canada/*Heritage Foundation Canada*. Les manifestations à cette occasion ont pour objectif de promouvoir la préservation des sites historiques, architecturaux, naturels du pays.

<sup>397</sup>GOTMAN Anne, 1988, *op. cit.*, p. 162

<sup>398</sup>Ce qui n'empêche pas les personnes anglophones de s'intéresser grandement au français, et pour certains, de le parler quotidiennement.

# 1. Se nommer par la langue

Il est admis qu'il existe un « Canada anglophone », un « Canada francophone » pour désigner géographiquement et linguistiquement, de manière vague, le fait que certaines provinces ont comme langue officielle l'anglais, une autre le français, et une autre encore les deux. Ainsi, ne cesse d'être soulignée la dualité linguistique de l'État fédéral. Les informateurs rencontrés utilisent les termes « francophones » pour se nommer, ou encore « Français », tout en se désignant Canadien. Les termes Fransaskois<sup>399</sup>, ou Franco-saskatchewanais sont moins employés, surtout par les anciennes générations. J'ai remarqué que les informateurs définissent difficilement ces derniers qualificatifs. « Fransaskois » est le terme reconnu de manière officielle pour désigner les personnes parlant français en Saskatchewan. D'autres, comme « Français de la Saskatchewan », « Franco-saskatchewanais » sont utilisés. Ces dénominations, qu'importe celle choisie, marquent d'emblée la revendication de trois éléments capitaux pour les informateurs : leurs origines, leur langue et leur territoire.

Pendant mon terrain, les informateurs recouraient de manière préférentielle au terme de « francophone » ou « Français » plutôt qu'à celui de Fransaskois. Ce dernier est un néologisme introduit dans les années 1970 en Saskatchewan. Il désignait alors toute personne parlant français, née et résidant en Saskatchewan. Au moment de sa création, Roger A. Lalonde, un des promoteurs du terme, expliquait au

lecteur de l'hebdomadaire que les Fransaskois sont les descendants des Québécois, des Français, des Belges et des Franco-Américains qui sont venus s'établir en Saskatchewan. Ces gens ont été métamorphosés par l'expérience de l'expatriation, par les mesures répressives contre le français et par tous les autres événements survenus au cours de leur histoire. Tout cela faisait d'eux des " Canadiens pas comme les autres "<sup>400</sup>.

Les origines et le voyage vers l'Ouest, autrement dit la migration des colons, sont avancés. La différence par rapport aux autres provinces est ainsi soulignée.

« Fransaskois » ne fait pas l'unanimité. Danielle est songeuse face à ce qualificatif :

Danielle : C'est un terme.... Moi, quand j'étais jeune, c'était pas un terme qu'était jamais...

Gaëlle : dans les années 70.

Danielle : c'est un nouveau terme qu'a été... ça...

Gaëlle : vous vous y reconnaissez ?

---

<sup>399</sup>ROUSSEL BEAULIEU Frédéric, 2005, *op. cit.*

<sup>400</sup>LALONDE Roger A., 1974, *L'Eau Vive*, Édition spéciale, 7 novembre 1974 cité par ROUSSEL BEAULIEU Frédéric, 2005, *op. cit.*, p. 6

Danielle : non (rires). C'est un terme que... Comment dire... Qu'est-ce que vraiment qu'ils veulent dire par ça ?

Certains informateurs, comme Danielle, ne cherchent pas à se désigner comme locuteurs du français. Ils sont francophones, car leur langue première est le français, ce qui résume leur situation. Pour d'autres, le terme fransaskois reste confus... Chacun utilise les expressions « francophone », « anglophone », « français », « anglais », « canadien », « canadien-français » (désignant les Québécois) etc. à sa convenance. Mais, les informateurs se positionnent par rapport à la langue française, qu'ils associent à leur « culture » : « Le français, c'est c'qu'on est », m'a-t-on répété, « la culture et la langue, parce que la langue, c'est vraiment notre identité... c'est ça que j'trouve pour les Français... La langue c'est notre identité ». Ces idées sont la base de leurs discours. Tous ne vivent pas le fait de parler français de la même manière, mais tous semblent attachés à cette francophonie provinciale.

Quelques-uns, comme John ou Terence, ont réfléchi à cette question de dénomination, certainement parce que leur position familiale les y a incités. Terence se sent entre deux cultures et deux langues. John a décidé de vivre en français tout en étant anglophone. Sa langue première est l'anglais mais il vit en français avec sa femme et son fils. Ceux qui soutiennent le « fait français » et/ou qui pratiquent le français comme langue seconde sont désignés comme « francophiles ». John participe en interne aux institutions fransaskoises, et son discours s'en ressent.

Gaëlle : Je vous entends souvent utiliser les mots fransaskois, français, francophone... voire même francophile. Cela vous correspond bien ou pas ?

John : J'imagine que par pure définition je suis un francophile, mais je me considère pas francophile. Francophile c'est quelqu'un qui aime le français, qui le parle peut-être, mais moi c'est plus que ça, ça revient à ce que tu parlais, moi je parle français, mais si je vis avec Clarisse, avec notre fils, je vis un peu la culture française et fransaskoise. Mais dans les quatre provinces de l'Ouest, il y a des gens qui n'aiment pas ça les étiquettes franco-manitobain, franco-albertain, franco-colombien. Ils aiment parler des Canadiens français, les Canadiens français de l'Ouest. Mettre des étiquettes comme ça, ça peut créer des frontières entre les provinces et on est trop peu nombreux...

Gaëlle : Et donc fransaskois ?

John : J'adore ce mot-là, je trouve ça beau beau beau. Mais j'ai voyagé en Chine, j'ai rencontré des Français dans un bateau, et ils me disent : vous êtes d'où ? Je suis canadien. Ah, vous devez parler français... On vient du Canada, on doit être bilingue, je sais pas... Bah oui, c'est pas toujours le cas, mais oui je parle français. Et vous êtes d'où ? De la Saskatchewan.

Gaëlle : Inconnue pour eux

John : Est-ce qu'il y a des francophones en Saskatchewan ? Oui, y'a des francophones, en Saskatchewan, on s'appelle les Fransaskois. [...]. Moi je trouve que c'est plus beau que fRanco...[roule le r]. Oh ! On devrait pas dire ça..

Gaëlle : Avec le r roulé !

John : Oui, c'est ça.

Gaëlle : Fransaskois, cela serait pour ceux qui sont nés en Saskatchewan... ceux qui auraient des origines, des familles dites souches...

Clarisse : Oui, c'est vrai, c'est vraiment la définition du mot fransaskois, c'est quelqu'un qui est né en Saskatchewan et qui parle français.

John : La définition et les définitions en général sont toujours en évolution... parce que il y a dans la génération du père de Clarisse, un Fransaskois, c'était quelqu'un qui vivait en Saskatchewan, parce que le... de leur génération, il y avait très peu de gens nés en Saskatchewan, ils venaient du Québec, ou ils venaient de la France, de la Belgique...

Terence voit, lui, dans cette dénomination un cloisonnement communautaire. Se dire seulement Fransaskois ne prendrait pas en compte sa double appartenance au groupe francophone et anglophone et la pluralité de ses origines.

Terence : [...]. Mais même moi, j'ai tellement une grande influence anglophone dans ma vie que je ne me considère pas comme entièrement francophone, ou Fransaskois... j'ai eu cette influence dans ma vie, je préfère... Je sais pas c'est compliqué... C'est pas très clair ce que je dis... Y'a le micro, je dois ignorer le micro.

Gaëlle : Si tu veux j'éteins... Tu ne te reconnais pas dans les termes ?

Terence : Je trouve que la plupart des Fransaskois ne peuvent pas se dire uniquement Fransaskois non plus...

Gaëlle : Pourquoi ?

Terence : Parce qu'ils sont tous bilingues...

Gaëlle : Bilingue te conviendrait peut-être mieux ?

Terence : ... Souvent quand on parle de bilingue, cela n'a pas l'aspect culturel que le terme...

Gaëlle : Et l'aspect culturel est important ?

Terence : On dirait que oui... C'est pour ça que j'aime le terme... fransaskois aussi parce que ça fait partie de moi, mais souvent parce qu'on est minoritaire, je trouve que, y'a de la pression sur

nous de vraiment, accepter la culture... d'embrasser... c'est peut-être un anglicisme dans ce sens-là...

Gaëlle : Non

Terence : D'embrasser la culture, comme notre, seule, culture... parce que nous sommes minoritaires, qu'on a un peu de sang fransaskois... On veut qu'ils promeuvent la culture, qu'on ignore un peu le côté anglophone, parce que on voit ça partout...

Parler français implique aussi nécessairement la connaissance de l'anglais. L'inverse ne se vérifie pas. L'anglais est omniprésent dans tous les domaines de la vie. C'est ce que sous-entend Terence, en rappelant finalement que son père est anglophone et que lui-même évolue dans une société qui l'est majoritairement.

## 2. Le voyage et les origines

Comme je l'ai déjà indiqué dans le chapitre cinq, pour intégrer une école fransaskoise, il faut être « ayant droit », c'est-à-dire que

l'école fransaskoise est destinée aux élèves francophones ayant une connaissance fonctionnelle du français, et dont au moins un des parents se déclare Fransaskois ou Fransaskoise ou Canadien français ou Canadienne française. Les élèves relevant de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont droit à une éducation de langue française de qualité égale, mais non identique à celle offerte à la majorité<sup>401</sup>.

À travers l'article 23, l'origine des individus est rappelée. Répondre à la question d'où venez-vous est ici déterminante (même si des dérogations peuvent exister).

### 2. 1. Le voyage vers l'Ouest

Dans les propos des informateurs, tous issus de familles installées depuis plusieurs générations en Saskatchewan, la revendication d'une origine commune donne une cohérence fondatrice à leurs discours. Cette origine est un point de départ et signifie : nous parlons français car nous avons les mêmes origines. Les informateurs puisent leurs racines mémorielles et identitaires dans le « voyage », parcours des colons depuis leur pays d'origine, de langue française, aux Prairies canadiennes. Monica Heller écrit : « *The image of the*

<sup>401</sup>Fédération nationale des conseils scolaires francophones, 2003, *Tu peux compter sur moi, Guide à l'intention du parent pour l'accompagnement de l'enfant dans son éducation en français langue première*, Ottawa : CFORP, p. 103

*voyageur (the voyager) is central to the construction of French identity in Canada*<sup>402</sup>». (Vouloir) parler français, c'est reconnaître une histoire semblable et spécifique, propre aux francophones : l'« épopée fransaskoise<sup>403</sup> ». L'intégrer, c'est s'approprier en partie un « héritage francophone ».

Un travail de mémoire transparait, surtout chez les informateurs des générations G 0 et G -1. C'est une « mémoire archéologique [qui] situe le sujet dans la profondeur généalogique et dans le contexte historique d'une histoire familiale. Elle s'énonce comme un récit des origines. Le travail de cette mémoire répond à une question : d'où vient-on ?<sup>404</sup> » Les informateurs utilisent les termes de « origine », « racines » pour évoquer ceux qui les ont précédés. Quand je demandais aux informateurs de plus de 50 ans de retracer le parcours de la langue dans la filiation, ils évoquaient les premiers colons à s'être installés dans la province. C'étaient souvent leurs grands-parents, voire leurs arrière-grands-parents. Par exemple, Rose retrace ainsi la pérégrination de ses ascendants :

Mes grands-parents parlaient français oui. Mes grands-parents étaient de la Bretagne. [...]. Pontrieux et Ploëzal. Mon grand-père était venu en 1902 avec sa famille, comme son père, sa mère, si j'ai bien compris l'histoire, mais j pense qu'il faut qu'j' fasse des recherches là-dessus. Puis ils se sont installés à W., dans le sud ouest de la province en 1902. Et puis l'arrière-grand-mère est décédée si je comprends bien et puis l'arrière-grand-père est retourné en France, mais les fils sont restés. Et puis la famille de Toulelan sont v'nus cinq ans plus tard.

Elle continue le détail des déplacements dans la province précédant l'établissement définitif à A., avant de me confier ses impressions sur son voyage en Bretagne, à Pontrieux (Côtes-d'Armor, France).

Roseline débute, quant à elle, l'entretien ainsi :

Ma famille à moi était francophone, mes grands-parents maternels viennent du Québec, mes grands-parents paternels sont originaires du Québec, mais ils ont été aux États-Unis, remontés au Manitoba et ensuite Saskatchewan. Mais c'était dans ces temps-là des francophones du Québec qu'allaient aux États-Unis travailler dans le coton... Alors du côté de ma famille, on est francophones, originaires de l'Acadie, avant de venir du Québec.

Plusieurs mentionnent l'Acadie, et le tempérament volontaire des Acadiens, comme Linda :

---

<sup>402</sup>HELLER Monica, 1999, *Linguistic Minorities and Modernity : A Sociolinguistic Ethnography*, New-York : Longman, p. 3

[l'image du voyageur est centrale dans la construction d'une identité française au Canada, (ma traduction)].

<sup>403</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise, Rapport final, De la minorité à la citoyenneté*, p. 3

<sup>404</sup>MUXEL Anne, 1996, *op. cit.*, p. 16

Linda : Nos parents venaient de Saint-Jacques, au Québec

Gaëlle : Vos ancêtres venaient du Québec ?

Linda : Oui, pi avant ça i venaient de l'Acadie, i ont été déportés, avec la déportation.

Gaëlle : Le grand dérangement...

Linda : Oui, ils étaient revenus au Québec [en Acadie], et de là i sont revenus au Québec, ils se sont installés au Québec. Pi Saint-jacques a été trop plein, y'avait plus de terrain à prendre, pi ça se parlait qu'y avait des terres à avoir pour dix pièces dans l'ouest, de la place en masse pi... S'fait qu'i en a un, c'était son grand-père [grand-père de Christiane], le grand-père à mon mari qu'est venu, pi après il a fait venir d'autres.

Même si les migrations de ceux que plusieurs informateurs appellent leurs « ancêtres » ne sont pas toujours très précises, elles figurent néanmoins dans beaucoup de témoignages, surtout chez les informateurs les plus âgés. Le récit de Michel Marchildon dans l'ouvrage *Visions et visages de la Franco-Amérique* illustre aussi cette importance des origines. Michel Marchildon, né en Saskatchewan de parents francophones, est connu pour ses poèmes et ses chansons, en français. En préambule de son texte retraçant l'itinéraire de ses ancêtres à travers le Canada et les États-Unis, il écrit :

Le fait que je suis né dans le petit village fransaskois de Zénon Parc, au sein des immenses plaines de la Saskatchewan, n'est qu'un détail, un heureux hasard. Par contre, si j'ai réussi à conserver ma langue et ma culture, je crois qu'une partie du mérite revient aux gens qui m'ont entouré tout au cours de ma vie, tout comme ceux qui sont passés avant moi<sup>405</sup>.

Le voyage des anciens s'ancre dans un espace large qui s'étend sur le continent nord-américain.

L'histoire de la famille s'inscrit dans une traversée d'espaces. Traversée plus ou moins mouvementée, fréquence et amplitude des déplacements plus ou moins fortes, territoires parcourus plus ou moins vastes, la géographie des lieux de famille comme de ses itinéraires révèle non seulement les points forts de son histoire mais aussi son inscription dans l'espace social<sup>406</sup>.

La présence des familles francophones (comme des autres d'ailleurs) s'explique par les distances parcourues de l'est vers l'ouest. Les Fransaskois s'inscrivent sur un territoire auquel

---

<sup>405</sup>MARCHILDON Michel, 2001, « Les Marchildon d'Amérique », dans LOUDER Dean, MORISSET Jean, WADDELL Eric (sous dir. de), *Vision et visages de la Franco-Amérique*, Sillery : Septentrion, pp. 169-188, p. 170

Michel Marchildon a d'ailleurs récemment écrit un roman historique ayant comme personnage principal l'Abbé Arthur Marchildon, oncle de l'auteur, présenté comme un acteur de la vie fransaskoise dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

MARCHILDON Michel, 2010, *L'Abbé Arthur Marchildon. Sous le signe du castor. Un bâtisseur de la francophonie en Saskatchewan*, Regina : Société historique de la Saskatchewan

<sup>406</sup>MUXEL Anne, 1996, *op. cit.*, p. 60



ils tiennent et cultivent leurs racines<sup>407</sup>. Les origines sont aussi fortement liées au lieu d'installation. De manière poétique, celui-ci est nommé la « Fransaskoisie » ou la « Fransaske ». Clarisse associe d'ailleurs « l'ouverture d'esprit » des Fransaskois à celle des paysages. Elle compare ici le Québec à la Saskatchewan :

Clarisse : C'est l'ouverture d'esprit. C'est ce que j'aime dans la Saskatchewan, une plus grande ouverture d'esprit, parce qu'il a fallu qu'on soit flexible, parce qu'il a fallu qu'on soit adaptable, en plus de notre environnement, et je trouve aussi que les plaines, l'ouverture des plaines fait en soi que l'on reflète un peu la topographie...

John : Les paysages

Clarisse : Les paysages, c'est grand, c'est loin, c'est infini... et y'a cette ouverture-là.

D'autres, comme Lise, mais aussi Chantelle, évoquent leur attachement aux plaines de la Saskatchewan en me racontant leur vie étudiante à Ottawa :

Lise : Mais ça fait aussi d'bien d'r'venir chez nous, j'aime ça d'r'venir en Saskatchewan. Et l'association me manque beaucoup, les prairies...

Gaëlle : Les prairies.

Lise : Oui, les prairies me manquent.

## 2. 2. Le rapport à la filiation

Les grands-parents francophones en Saskatchewan représentent une continuité par rapport au voyage, au parcours de migration et à la pratique linguistique. Ce sont davantage les parents (la génération G +1) qui marquent une discontinuité pour ne pas dire une rupture.

Les grands-parents appartenant aux générations G -1 et G 0 ont transmis la langue française à leurs enfants. Par conséquent, les priorités des institutions représentatives semblent pour l'instant basées sur la relation parents/enfants, là où justement la transmission commence à faiblir. En 2010, un sondage a été effectué auprès de grands-parents francophones résidant en Saskatchewan. Son objectif était de « réaliser un programme de recherche pour sensibiliser et outiller les grands-parents vivant en Saskatchewan en matière d'alphabétisation familiale<sup>408</sup> ».

---

<sup>407</sup>SAGNES Sylvie, 2004, « Cultiver ses racines », dans *Ethnologie française*, n°34, pp. 31-40

<sup>408</sup>DESJARDINS Michel, LEFOL Eric, 2010, *Les grands-parents, pour un avenir en français ! Recherche exploratoire sur la littéracie des grands-parents et sur leur implication dans la littératie de leurs petits-enfants en âge préscolaire*, Gravelbourg : Service fransaskois de formation aux adultes du collège Mathieu, p. 5

En effet, les aïeuls francophones n'ont pas toujours suivi une scolarité en français. Cet intérêt pour les grands-parents dans le processus de transmission en soulignerait-il une suspension progressive ? Serait-ce le signe d'une suspension de la transmission de plus en plus marquée ?

En Saskatchewan, les grands-parents de la génération G 0, qui ont transmis la langue à leurs enfants, en donnant peu de place à l'anglais à la maison, tiennent généralement à parler français à leurs petits-enfants. C'est particulièrement le cas dans ce que j'ai appelé la régularité de la transmission. Rita et Louis, par exemple, s'adressent exclusivement en français aux enfants de leur fille Denise.

Roseline parle français à ses petits-enfants, tout comme le faisaient ses parents. Elle est engagée dans la communauté fransaskoise pour que la langue ait sa place dans l'espace public et dans les familles. Ses parents, sans se poser trop de questions, ont utilisé le français, parce que c'était leur langue :

Moi, mes parents et puis mes grands-parents ont toujours parlé français avec mes enfants... Mes parents venaient souvent garder mes enfants, jouer avec eux, faisaient la lecture en français avec eux... [...]

Oui, i ont toujours parlé français avec nos enfants... Moi et ma sœur, on vivait très près de nos parents, alors ils ont quand même eu beaucoup de chance de rester avec les grands-parents, d'interagir avec..., alors de ce côté là, ça n'a été que de l'appui.

Justien aussi, explique que lui et sa femme surtout, souhaitent, en tant que grands-parents, s'adresser en français à leurs petits-enfants, notamment aux trois plus jeunes. Ces derniers ont été un peu à l'école fransaskoise avant de déménager dans une « place » où n'existait aucune possibilité d'être scolarisé en français. Justien raconte : « Absolument, chaque fois qu'on leur parlait, on leur parlait en français et puis maintenant i savent qu'leur grand-mère comme vous dites, y'savent qu'elle veut parler en français, alors i font un effort ».

L'après-midi où je me trouvais chez Rose, deux de ses petits-enfants sont revenus de l'école. J'ai pu constater qu'ils s'entretenaient tous en français entre eux et avec leur grand-mère.

En Saskatchewan, les grands-parents, déterminés dans leur volonté d'utiliser la langue, peuvent encourager la pratique linguistique pour leur descendance, sans toujours la rendre obligatoire. Le lien entretenu avec les jeunes générations de la filiation permet, dans certains cas, de prolonger l'usage du français.

Si les grands-parents ne parlent pas toujours français, ils l'expliquent en grande partie par le contexte langagier. La présence d'un locuteur anglophone, ne comprenant pas le français, suffit à changer la langue de toutes les personnes présentes. Viviane me faisait remarquer que c'était une question de « politesse ». Cette situation existe, et a existé, aussi en Basse-Bretagne. Les discours des informateurs canadiens peuvent ici illustrer une situation bretonne. Les parents de Paul, par exemple, parlent un peu français avec ses enfants, mais aussi en anglais, en fonction des personnes présentes. Les autres petits-enfants ne connaissent pas le français : les grands-parents utilisent alors l'anglais, connu et maîtrisé par tous.

Roseline évoque aussi cet état de fait :

Parce que souvent, le monde moderne... Si y a regroupement d'anglophones, quatre ou cinq francophones qui parlent en français, c'est insultant pour les autres, 'sont pas obligés de nous écouter de toutes façons. Mais pour eux c'est insultant. Ils comprennent pas que pour garder une langue, faut que tu l'utilises, on est dans une situation minoritaire, faut que tu l'utilises...

Cette réalité excède Linda et Christiane.

Gaëlle : Et avec vos petits-enfants, avec vos enfants, vous parlez français ?

Linda : Bah non, on parle anglais !

Gaëlle : Avec vos enfants vous parlez anglais ?

Linda : Si on est seul avec eux, on parle français. Mais...

Gaëlle : Quand y'a les brus et les gendres...

Linda : On parle anglais !

Christiane : On est assez pas fins t'sais. Si y'a une personne anglais dans la famille, comme moi j'ai une grosse grosse famille, alors si y'en a un anglais dans la maison, alors on parle tout' en anglais. C'est ben fou ça ! Pourquoi ? Pi ils pourraient l'apprendre !!!

Erik, en Basse-Bretagne, me racontait (il n'est pas le seul) :

C'est le même cas de figure pour plein de gens, pour le breton, dès qu'il y a une personne qui ne parle pas breton, il faut faire l'effort de parler français, même si c'est la langue naturelle de tout le monde, bah tant pis, alors que quand on va à l'étranger, on va pas demander aux gens de ne pas parler leur langue devant nous... parce qu'il y a un complexe d'infériorité qui est là, qui est installé depuis très très longtemps.

Tous ceux de la génération G +1 n'ont pas fait le choix de parler français à leurs enfants (comme les frères et sœurs de Paul), ou de les scolariser dans des écoles en français. Les grands-parents pourront donc s'adresser à quelques-uns de leurs petits-enfants en français, selon les fratries. Alice, en évoquant le choix de ses enfants de parler davantage anglais que français dit :

Alice : Il faut accepter, on peut pas changer c'te affaire. On a fait tout qu'on peut.

Gaëlle : Et avec vos petits-enfants ?

Alice : J'ai rien que trois petits-enfants qui parlent en français.

Gaëlle : et les autres de Prince-Albert ?

Terry : Les jeunes i'comprennent qu'est-ce qu'on dit.

Alice : Non, i'comprennent mais... i savent qu'est-ce qu'on c'est qu'on dit... [...]

Gaëlle : Alors avec les petits-enfants de Prince-Albert, c'est en anglais ?

Alice : Oui oui. C'est le malheur, mais c'est le même que c'est !

Si les grands-parents aujourd'hui ne peuvent parler à leurs petits-enfants en français, ils ne se sentent pas responsables.

Christiane : Nos enfants parlent tout'français, ce qui nous inquiète c'est que nos petits-enfants...

Linda : Mes petits-enfants parlent pas français...

La possibilité d'échanger en français dépend ici du choix d'éducation de leurs propres enfants. Dans le cas de Linda, elle s'entretient en français avec les filles de son fils chez qui on ne parle que français. Avec les autres, c'est l'anglais, langue d'éducation choisie par les enfants et leurs conjoint(e)s. Elle communique alors avec eux en anglais. S'il en était autrement, il ne pourrait y avoir d'échanges. Chantelle, sa petite-fille, me le confirme : « une grande partie de mes cousins parle l'anglais, mais quand je visite mes grands-parents, c'est toujours du français, à moins que... y'a certains mots que je connais pas, un sujet plutôt anglophone... »

### 3. Vivre une « culture francophone » ?

Évoquer ici des faits culturels n'a pas pour ambition de produire une énumération de caractéristiques composant l'identité fransaskoise. Mon but est autre. Il est de montrer comment la langue française est perçue par les informateurs, particulièrement liée à une « culture », notamment dans les transmissions où perdure une certaine forme de régularité dans les passations linguistiques.

Les écoles fransaskoises établissent un lien entre la langue, la « culture » et l'« identité ». Leur objectif affiché est de « Préparer l'élève du XXI<sup>e</sup> siècle à sa réussite scolaire, identitaire, culturelle<sup>409</sup> ». Sur le site Internet du Conseil des écoles fransaskoises<sup>410</sup> comme dans un dépliant distribué aux parents s'interrogeant sur l'intérêt d'inscrire leur enfant dans une école fransaskoise<sup>411</sup>, la langue est associée à la « culture », ce qui ne les empêche pas de valoriser le bilinguisme et l'ouverture sur la diversité culturelle présente au Canada. En revanche, dans des ouvrages fournis aux parents, une fois leurs enfants scolarisés, l'association entre langue et culture est nettement plus accentuée. Le but de l'école fransaskoise est énoncé ainsi : « Devant les ravages constants de l'assimilation ethnolinguistique des Fransaskois et des Fransaskoises causée par la vie en milieu minoritaire, l'école doit jouer un rôle pratique et viser à enrayer cette assimilation ».

Les objectifs sont divisés en trois thématiques : « l'identité », « la langue », et « la culture ». Je ne cite pas tout ici, mais je tiens à mentionner quelques extraits montrant que l'intrication des trois composantes langue, identité et culture est précisément posée. La langue véhicule la « culture » et ces deux éléments permettent d'élaborer une « identité ». Au sujet de cette « identité », il est écrit que le but de l'école est de « soutenir le processus de formation de l'identité fransaskoise ». À propos de la langue, il est indiqué qu'il faut « souligner l'importance de la langue première à titre de véhicule d'un message, d'un contenu, d'une civilisation et d'une histoire propre aux Fransaskois et aux Fransaskoises », « tenir compte du fait que la langue représente une façon d'être et de voir ce qui lui est propre », « enseigner la langue comme un système de valeurs et non pas seulement comme un moyen de communication<sup>412</sup> ». Et enfin, concernant « la culture », il est spécifié, entre autres, qu'il faut « développer chez l'élève une bonne connaissance de l'histoire du peuple canadien-français<sup>413</sup> ».

---

<sup>409</sup>Conseil des écoles fransaskoises,

<http://www.cefsk.ca/FR/MissionVisionValeurs/index.html> [consulté le 3/02/2012 et le 9/02/2013]

<sup>410</sup>Conseil des écoles fransaskoises, <http://www.cefsk.ca/> [consulté le 3/02/2012 et le 9/02/2013]

<sup>411</sup>Bonjour Saskatchewan, 2007, *Faites-leur cadeau de la langue française/The Gift of French*, dépliant

<sup>412</sup>Fédération nationale des conseils scolaires francophones, 2003, *op. cit.*, p. 102-103

<sup>413</sup>Fédération nationale des conseils scolaires francophones, 2003, *op. cit.*, p. 103

Cette dialectique se retrouve chez les informateurs. Par exemple, pour Annette « ça toujours été important chez nous, la langue et la culture ».

Comment vivre en Saskatchewan en français ? Le vivre ensemble en français en Saskatchewan semble signifier pour les informateurs l'association de la langue et de « la culture ». Vivre en français, c'est vivre « la culture francophone », celle fransaskoise, envisagée pour les informateurs de manière substantielle.

Moi je pense que la langue et la culture, c'est inséparable, surtout parce qu'on a toujours chanté, on a toujours eu ce lien-là, c'était inséparable. La langue, on peut pas juste la parler, il faut la vivre aussi, et c'est toute une culture, c'est la cuisine, c'est les fêtes, la façon qu'on fête Noël, les réveillons et puis la culture qui entoure. (Clarisse)

L'idée qu'ils ont de « leur culture » englobe leurs spécificités : la religion, la cuisine, la musique... et la langue. Quand il s'agit d'aborder la teneur de ces spécificités, leurs réponses sont souvent floues, mais la différenciation entre une culture francophone et une autre anglophone est formulée. Je demandais par exemple à Lise :

Gaëlle : Vous trouvez que quand on est francophone, on vit différemment que quand on est anglophone ?

Lise : Pas nécessairement différemment, mais je trouve que la culture francophone est assez différente de la culture anglophone.

Gaëlle : Et en quoi elle peut être différente ?

Lise : Je pense que... comme... la francophonie étant... une réalité au Canada, c'est une ample connaissance, alors il faut travailler pour garder notre héritage, notre langue, garder nos traditions, notre culture, et tout ce qui mérite d'être ici... autour, on doit travailler pour ça... Je trouve, travailler pour mon français.

Kathleen qui a décidé de vivre en français me souligne une différence entre les deux cultures, anglophone et francophone :

Gaëlle : Vous pensez que vivre en français et vivre en anglais c'est différent ? Cela change beaucoup de choses... ?

Kathleen : Oui... je trouve que, mais maintenant c'est ma vie pour moi maintenant, mais quand je suis avec des amis anglophones, je peux voir qu'il y a beaucoup de différences. Les enfants savaient pas... Clara est allée en France, ma fille est allée en France, pi elle est retournée de

son voyage : « Maman, on est vraiment français ici, dans la famille ». J'dis benh, comment ?  
« Elle dit, bah y'a des élèves qui sont venus avec, ils avaient jamais goûté un pâté. Font pas la différence avec le pâté, avec la baguette. C'est qu'est-ce qu'on mange le mercredi avec un bon pain. Je fais une baguette, puis un pâté, puis différents fromages, c'est normal pour nous. C'est normal pour NOUS [...].<sup>414</sup>

Rachel, ne parlant plus français chez elle, me signale qu'elle continue à vivre dans la « culture francophone » : « D'après moi, je vis toujours avec une culture français, parce que les parents à Lucien, ils étaient Français, dans la communauté y'a beaucoup de Français. [...]. D'après moi, les traditions sont encore... le manger t'sais... ». Après une pause, elle poursuit :

Rachel : Ce n'est pas parce qu'on ne parle plus français qu'on a perdu la culture, c'est pas seulement que la langue, y'a l'aspect de la vie sociale, le manger, même la musique !!

Gaëlle : Et c'est vraiment différent de la communauté anglophone ?

Rachel : Oui, on va dire que oui. On a seulement qu'à regarder les traditions des maris de mes sœurs, et pi on voit une grosse différence. Les grosses familles, le manger.

Rachel insiste encore sur les pratiques culinaires des francophones. J'ai été bien en peine de pouvoir les observer -mon intérêt principal n'était pas celui-là. Au quotidien chez Rita et Louis, je n'ai pu distinguer ce qui était français ou anglais. Cependant, étant donné la récurrence de la mention de la spécificité gastronomique des francophones en Saskatchewan, ces pratiques semblent être investies comme une façon de marquer une appartenance et une différenciation par rapport aux Autres. Elles sont exprimées par les informateurs comme marqueur d'appartenance et de distinction. Alice évoquait l'importance de la culture francophone : « On est français, comme ça, on fait les tourtières. On dirait que c'est toujours associé vraiment avec le manger, nos traditions. Mais c'est pareil avec les Ukrainiens, les Allemands. Ils ont leur culture, leur manger ».

Dans le village où je séjournais en 2008, un livre de recettes avait été édité pour fêter les cent ans de la création de la paroisse, en « hommage » aux pionniers. En introduction de ce livre, il est écrit : « Nos recettes sont spéciales à nous parce que nous les avons eues de nos mamans et elles, elles les ont eues de leurs mamans ; elles nous viennent du Canada, du Québec, de l'Acadie, de la France et de tous les coins du monde ». L'« héritage » des anciennes générations est souligné. Ce livre m'a été présenté comme un condensé des spécificités culinaires du village, et m'a permis d'avoir un aperçu des pratiques fransaskoises en

---

<sup>414</sup>Sa fille, arrivée peu après, me disait que ce qu'il y avait de commun entre chez elle et la France, hormis la cuisine, était la présence du bidet dans les salles de bain ! Ce point-ci avait fait l'étonnement de ses camarades de classe n'ayant pas d'origines francophones.

matière de cuisine afin de les réaliser chez moi, une fois rentrée en France. L'ouvrage est écrit en français et en anglais, sans traduction systématique. Il est intéressant de noter qu'une majorité des recettes sont rédigées en anglais (ce sont les habitants et habitantes qui partagent leurs recettes, et pour chacune, leur nom est mentionné). S'y retrouvent alors les recettes des « *Pickles, Hors d'oeuvres & Relishes* », « *Salads, Vegetables & Soups* », « *Meat, Poultry & Fish (including casseroles)* », « *Breads, Rolls & Cookies (including loaves)* » etc. avec pêle-mêle les ingrédients pour préparer une « pizza surprise », une « soupe au pois », un « poulet au parmesan », un « *stewed meats* » (un ragoût de viande), plusieurs recettes de « muffins » et des biscuits, dont ceux de Tante Madeleine (« Tante madeleine's cookies »), une tarte au sucre... Toutes les recettes sont-elles jugées françaises ?

La cuisine est indéniablement un marqueur de l'appartenance du groupe des Francophones. Par exemple, dans le village où se déroulait mon terrain, le restaurant était présenté comme un lien francophone et censé présenter à son menu des plats « français ». Cette « place » est considéré comme un atout du village pour montrer, dans une certaine mesure, sa francophonie.

Ces observations sur les pratiques culinaires rejoignent les analyses de Manuel Calvo. Il a mis en évidence que les migrants conservent très largement leurs pratiques culinaires dans le pays d'adoption. Il note par ailleurs que ce trait culturel peut persister tandis que d'autres, comme l'habillement, la religion ou la langue peuvent être délaissés<sup>415</sup>.

La « culture » revendiquée des francophones de Saskatchewan semble aussi se définir en opposition à celle du Québec : « Les Québécois eux, ils ont leur mentalité, et pi leur culture à eux autres. Puis c'est pas tout à fait' pareil hein ». Cette distinction apparaissait dans l'extrait de l'entretien avec Clarisse. La langue française ne suffirait pas à définir un Fransaskois, un francophone en Saskatchewan. D'après Catherine, une informatrice étudiant à l'université de Regina en 2007, prendre l'accent québécois est une horreur. Elle me racontait alors l'exemple de sa sœur, revenue avec l'accent québécois après un séjour au Québec. Toute la famille le déplorait. Danielle remarque, elle, des introductions d'inspiration québécoise dans « la culture fransaskoise », comme la fête de la Saint Jean-Baptiste.

Mais enfin...la Saint Jean-Baptiste, c'est pas quelque chose que nous aut' on célébrait, c'est plus une fête canadienne-française, c'est célébré au Québec, c'est seulement que, maintenant qu'elle est introduit ici, quand j'étais jeune la Saint Jean-Baptiste on n'entendait jamais parler. C'était pas quelque chose qu'on faisait. Mes grands-parents fêtaient la Sainte-Catherine par exemple, c'était au mois de novembre, c'était à cause qu'on avait le sucre... Mais c'est pas français ça, c'est canadien...

---

<sup>415</sup>CALVO Manuel, 1982, « Migration et alimentation », dans *Social Science Information/Information sur les sciences sociales*, n°21, pp. 383-446 mentionné par GUIDROUX Linda, 2008, « La migration d'un savoir faire traditionnel : la cuisine des crêpes bretonnes au Québec », dans *Port Acadie*, n°13-14-15, pp. 233-247, p. 235



Ici, « canadien-français » est utilisé dans le sens de québécois. La culture québécoise est donc différenciée de la culture francophone de la Saskatchewan.

#### 4. Héritage n'est pas *heritage*

Le terrain canadien, mêlant l'anglais et le français, justifie une brève réflexion sur le terme employé par les locuteurs du français quand ils utilisent le terme héritage, d'autant plus que le contexte international, place, de fait, l'anglais comme incontournable aujourd'hui. Je me suis un moment interrogé : dans quelle mesure le terme héritage, qu'ils utilisent, n'était-il finalement pas un synonyme, un dérivé de celui anglais *heritage* ? Ici, il ne s'agit pas de traduire ce qui est sous-tendu par l'appellation *heritage*, utilisée par l'Unesco.

D'après le *Oxford Dictionary*<sup>416</sup>, *heritage* se définit comme :

*property that is or may be inherited, an inheritance*

*valued objects and qualities such as historic buildings and cultural traditions that have been passed down from previous generations*

*[as modifier] denoting or relating to things of special architectural, historical, or natural value that are preserved for the nation*

[propriété qui est ou peut être héritée, une succession

objets estimés et jugés de qualité comme des bâtiments historiques et traditions culturelles qui ont été transmises par les générations précédentes

[...]relatives aux éléments architecturaux ou historiques spécifiques, ou biens naturels préservés pour la nation].

Pour Anne Gotman, la langue anglaise dissocie « *heritage* -qualité de ce qui a été hérité, par opposition à la propriété personnelle- et *inheritance*, la chose héritée elle-même, même si aujourd'hui chacun de ces termes peut être utilisé l'un pour l'autre<sup>417</sup> ». D'un côté donc un processus, de l'autre un objet.

*To inherit* signifie

*[with object] receive (money, property, or a title) as an heir at the death of the previous holder : she inherited a fortune from her father*

<sup>416</sup>SOANES Catherine, ANGUS Stevenson (sous dir. de), 2003, *Oxford Dictionary of English*, Oxford/New-York : Oxford University Press

<sup>417</sup>GOTMAN Anne, 2006, *L'héritage*, Paris : PUF (Que sais-je), p. 5

[ objet] recevoir (de l'argent, des biens, ou un titre) comme un héritier à la mort du détenteur précédent : elle a hérité une fortune de son père

D'après les définitions, le terme *heritage* irait de pair avec celui de patrimoine, alors que *inheritance*, issu de *to inherit* s'accorde davantage à l'objet hérité dans sa conception française.

Lucie K. Morisset propose comme traduction à patrimoine le terme anglais *patrimony*. À travers l'histoire de l'architecture, elle montre que les termes anglais *heritage* et *patrimony* soulignent la différence de concepts qu'il est possible de retrouver en français entre héritage et patrimoine. Je cite :

*The question of patrimoine, in the Anglo-Saxon world, has been considered from the point of view of heritage : " something handed down from one's ancestors or from the past, as a characteristic, culture, tradition, etc. " On the one hand, as in the case of heredity, heritage is inherited. You cannot change it ; you can only maintain it. On the other hand, patrimoine -patrimony- is something that you are responsible for developing. You may have inherited it, but beyond that, it has to be actively constituted in order to be handed on the future generations. Heritage thus comes from the past, while patrimony looks to the future. The word heritage is part of everyday language, while the word patrimony remained, at least until late in the twentieth century, restricted to specialized terminology, in this case the field of wills and estates, whose very purpose is the constitution and handing on of patrimony rather than the act of receiving it<sup>418</sup>.*

Toujours selon Lucie K. Morisset, la patrimonialisation, dans sa conception française souligne que le patrimoine s'assimile à une construction mentale (« *mental construction* »), apprenant davantage sur les personnes faisant acte de patrimonialisation plutôt que sur le passé sujet à patrimonialisation. Les conceptions de patrimoine et de *heritage* se distinguent donc selon l'historienne en ce que « *the first refers almost naturally to a process of creation, while the second carries that connotation of heredity* <sup>419</sup> ». Cela rejoint les idées développées dans le premier chapitre sur la distinction entre la patrimonialisation et l'héritage. Il faut cependant souligner, comme elle le fait d'ailleurs, que le terme *patrimony* reste, pour l'instant,

<sup>418</sup>MORISSET Lucie K., 2010, « Patrimony, the Concept, the Object, the Memory, and the Palimpsest. A View from the History of Architecture », dans *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada/Journal de la Société pour l'Étude de l'Architecture au Canada*, n°35, pp. 53-62, p. 54

[On a considéré la question de patrimoine, dans le monde Anglo-saxon, du point de vue de *heritage* : "quelque chose provenant de ses ancêtres ou du passé, comme un caractère, la culture, la tradition, etc" D'une part, comme dans le cas de l'hérédité, *heritage* est reçu. Vous ne pouvez pas le changer ; vous pouvez seulement l'entretenir. D'autre part, patrimoine - *patrimony* - est quelque chose dont vous êtes responsables de la constitution. Vous pouvez l'avoir hérité, mais à part cela, il doit être activement constitué pour être remis aux générations futures. *Heritage* vient ainsi du passé, tandis que *patrimony* regarde vers l'avenir. Le mot *heritage* fait partie du langage courant, tandis que *patrimony* est resté, au moins jusqu'à la fin du vingtième siècle, limité à la terminologie spécialisée, dans le champ des testaments et des propriétés, dont le but est de constituer et de transmettre un patrimoine (*patrimony*) plutôt que de le recevoir. (ma traduction)]

<sup>419</sup>MORISSET Lucie K., 2010, *op. cit.*, p. 54

[le premier se réfère presque naturellement à un processus de création, alors que le second est porteur de la notion d'hérédité (ma traduction)]

très confidentiel. J'ai pu le constater lors d'une journée d'étude au Pays de Galles, à l'*University of Wales/Centre for Advanced Welsh and Celtic Studies*. J'employais dans ma communication le terme *patrimony*, le mettant en rapport avec celui français de patrimoine. *Patrimony* semblait méconnu de l'assemblée présente ce jour-là<sup>420</sup>.

Distinguer en anglais *heritage* et *patrimony* permet, avec quelques approximations sans doute, d'évoquer les mêmes concepts en anglais et en français dans des propos scientifiques. En bref, *heritage* renvoie à l'héritage en tant que processus, et *inheritance* à l'objet hérité. Pour rester au plus proche des définitions, patrimoine se traduirait par *patrimony*. Il s'agit alors de l'objet et non du processus de transmission<sup>421</sup>.

On ne peut donc pas exclure chez les informateurs une influence de l'anglais dans l'utilisation du terme héritage. Cependant, suivant les terminologies exposées ci-dessus, la portée de *heritage* est voisine de celle de héritage, et non de celle du mot français patrimoine. Je pars donc du postulat que les informateurs, en utilisant le mot « héritage », ne sous-entendaient pas patrimoine.

## 5. Trajectoires accompagnant l'héritage linguistique

Les représentations des informateurs sur la langue française et sa pratique en Saskatchewan prennent place au sein de trois modes de transmission, le maintien, la régularité et la suspension. Les discours sur la langue diffèrent peu suivant le type de passation, même si dans le cas du maintien et de la régularité, la revendication du « fait français », d'une « culture francophone » et le souci de se démarquer des personnes anglophones est plus prononcé. La revendication de l'« héritage » est donc décroissant selon que les informateurs transmettent le français ou non. Il est à noter que la transmission de la langue n'est jamais envisagée comme franche et irréparable par les informateurs rencontrés, ce qui explique très certainement l'utilisation du terme « héritage ».

Mon objectif est donc ici de donner à voir les différentes transmissions du français que j'ai observées en Saskatchewan. Pour ce faire, je décris les parcours de certains informateurs, en fonction du classement des modes de transmission que j'ai opérés. Je débute mon propos en traitant du maintien de la transmission illustré par les cas de trois informateurs. Puis, la régularité de la transmission du français est développée, dans deux contextes : celui des couples francophones et celui des couples mixtes. Enfin, j'évoque la suspension de la transmission grâce à trois trajectoires différentes.

---

<sup>420</sup>VIOLLO Gaëlle, 2010, « *Grandparents and Family Transmissions of Breton in Brittany* », communication donnée dans le cadre de la troisième journée d'étude entre le Pays de Galles et la Bretagne : les langues en contact/ *Third Wales and Brittany Workshop : language contact/ Trydydd Gweithdy cymru a lldaw : cyffyrddiad ieithyddol*, le 12 mars 2010 à *University of Wales/ Centre for Advanced Welsh and Celtic Studies*

<sup>421</sup>La question de l'utilisation du terme anglais *heritage* par l'Unesco est développée dans le chapitre huit

## 5. 1. Maintien de la transmission

Le maintien de la transmission est un phénomène courant dans les familles historiquement francophones. Le français y reste connu. Les jeunes générations, le plus souvent, comprennent la langue tout en étant « capables de la parler », car le français a été appris à l'école sans être pratiqué en dehors. L'adjectif « capable », très utilisé par les informateurs, indique que ces jeunes générations connaissent la langue, qu'elles sont en mesure de la parler, mais pas assez compétentes pour l'adopter dans la vie quotidienne. Parfois, le maintien de la transmission peut être suivi d'un investissement important dans la pratique linguistique de la part des individus. Il aboutit alors à une réelle maîtrise de la langue, qui ne se restreint pas à un cadre scolaire. Dans ce dernier cas, l'héritage fransaskois est évoqué, et l'inscription en continuité avec les générations précédentes est soulignée, comme une réparation de la transmission.

Je fais ici le portrait des transmissions familiales de Lise, Terence et Suzanne.

### 5. 1. 1. Lise

Lise est une jeune étudiante de 21 ans. Notre rendez-vous se déroule dans le restaurant du village, et en français. Ses deux parents sont francophones. Elle me précise :

Lise : Ma mère, c'est-à-dire est anglophone, non elle s'dit bilingue, mais lorsqu'elle était jeune, elle ne parlait pas du tout le français.

Gaëlle : Ses parents ne lui parlaient pas français ?

Lise : Ma grand-mère lui racontait des histoires lorsqu'elle était jeune, elle allait à l'école et il lui fallait apprendre l'anglais à l'école, alors c'était très différent pour ma mère. Ma grand-mère enseignait déjà en anglais, elle comprenait le français mais elle le parlait très peu.

La mère de Lise est issue d'une famille dans laquelle les parents avaient pour langue première le français mais ont privilégié l'anglais. Le père de Lise vient aussi d'une famille francophone. Il parle plus facilement français et pratique les deux langues à la maison, tandis que la mère de Lise utilise l'anglais avec ses trois enfants. Lise a un frère et une sœur : elle est l'aînée.

Petite, elle passait ses journées chez une « gardienne<sup>422</sup> » fransaskoise : « Chez la gardienne, on parlait toujours français, à la maison avec ma mère c'était en anglais, avec mon père lui, il parlait les deux, ça dépendait où nous étions, avec mes grands-parents c'était en français ».

---

<sup>422</sup>Ce qui signifie une nourrice

Lise et ses frère et sœur ont entièrement été scolarisés dans une école fransaskoise jusqu'à la 12<sup>e</sup> année.

Tous mes grands-parents parlaient en français. Alors c'était... Dans leur jeunesse, ils parlaient seulement en français. Il leur a fallu apprendre l'anglais pour aller à l'école, et maintenant c'est différent, on a le choix de soit... c'était un grand choix pour mes parents de m'envoyer à l'école francophone.

Lise reconnaît à son sujet que « ça lui a forcé à pratiquer son propre français, alors là, pour l'école, elle doit leur parler en français ». Sa mère, chauffeur d'un des bus scolaires de la division francophone, a recours au français avec les élèves pendant le trajet.

Après sa douzième année, Lise a choisi d'étudier à l'Université d'Ottawa. Elle explique :

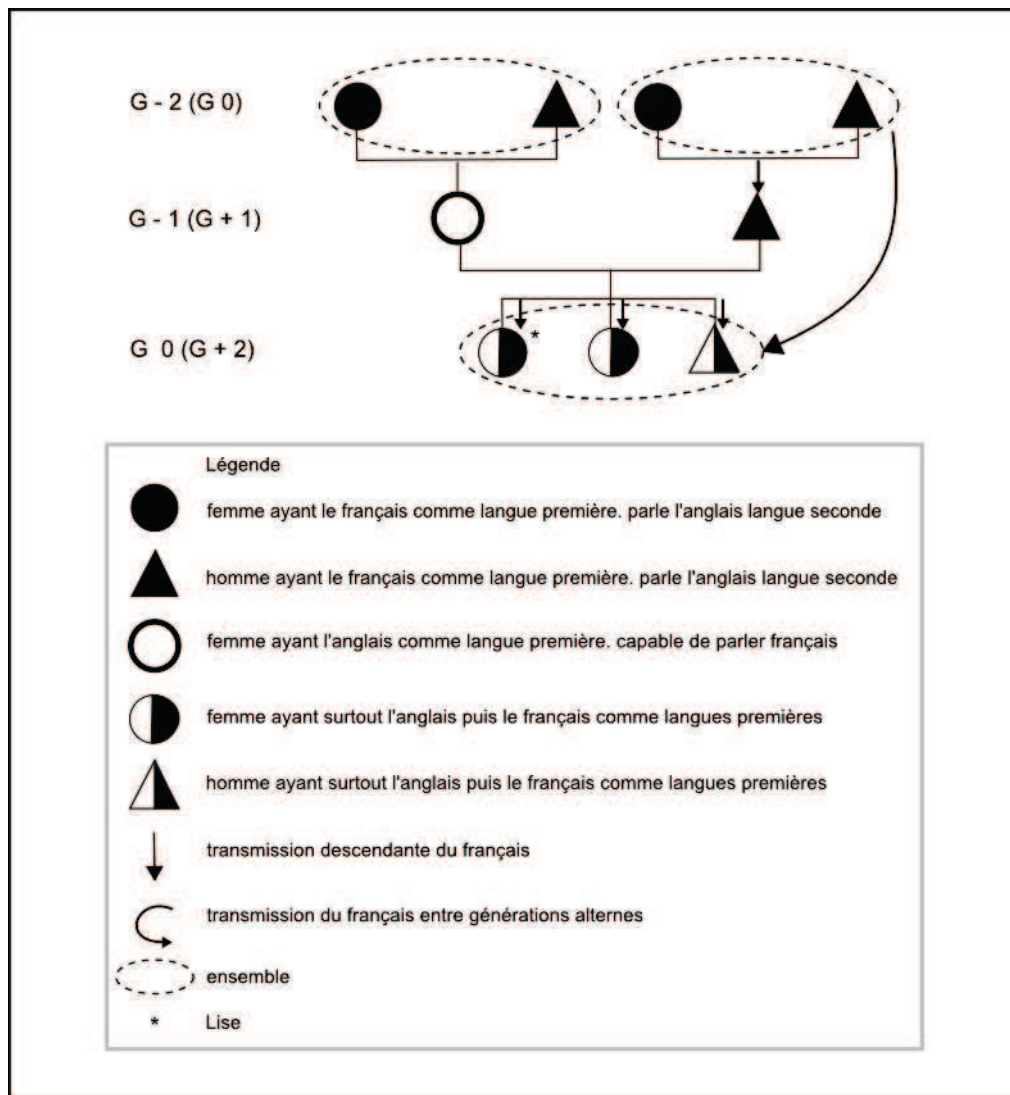
Je trouve que lorsque j'étais au secondaire, c'était plus... nous étions forcés à parler en français [à l'école], alors il fallait toujours parler. Là, en quittant l's'condaire, tout le monde voulait parler anglais. Alors à l'université, quand j'ai fait le choix moi-même d'étudier en français, c'était plus facile de parler.

À l'Université d'Ottawa, les cours sont dispensés, soit en anglais, soit en français, au choix. Elle étudie à Ottawa pour être assurée d'avoir des enseignements en français. Depuis qu'elle est à l'université, Lise utilise davantage le français chez ses parents, avec son frère et sa sœur aussi. Elle est satisfaite d'améliorer la langue grâce à ses études.

Déjà j'ai des collègues à l'université, et des membres du secondaire, que je leur parle depuis et puis il me semble que leur français s'est effacé un petit peu, alors je suis très très contente que je suis allée à Ottawa, comme ça, je peux... l'améliorer. [...] J'ai pris des cours de diction et j'ai réalisé combien il me fallait améliorer mon français.

Avec ses frère et sœur, Lise s'exprime en anglais.

Chez ses grands-parents paternels, le français était systématiquement pratiqué. Son père a été élevé dans cette langue, tandis que du côté maternel, l'anglais a primé et prime encore.



Représentation de Lise de la transmission du français dans sa filiation

Le parcours de Lise est un exemple type du maintien de la transmission. Sans l'apprentissage scolaire de la langue, elle ne parlerait pas français aujourd'hui, bien qu'ayant un père et des grands-parents francophones. La notion de choix est très présente dans le discours.

### 5. 1. 2. Terence

La seconde illustration est celle de Terence, 20 ans, étudiant lui aussi. Quand je le rencontre, je lui demande : « Es-tu d'une famille que l'on dit francophone ? ». Il me répond :

Je sais pas. Mon père dirait que nous sommes une famille anglophone, parce que lui ne reconnaît pas trop le « fait français »<sup>423</sup> en Saskatchewan. [...]. J'ai parlé le français avant

<sup>423</sup>Terence fait le geste des guillemets en prononçant l'expression « fait français ».

l'anglais par contre. Mon père travaillait, ma mère me parlait toujours en français. Et après quelques années, beh, ça n'a pas pris longtemps avant que j'apprenne l'anglais, et quand on est entouré de l'anglais, c'est la langue qui importe.

Petit à petit, Terence a parlé anglais chez lui, et non français. Il m'en explique ainsi les raisons :

C'est parce que quand j'étais jeune, j'ai commencé à bégayer quand ma mère, quand mon père a commencé à me parler anglais, j'ai commencé à apprendre l'anglais, les deux langues me mêlaient un peu, et le docteur a dit que non, parce que finalement, elle a arrêté de me parler en français parce que ça me mêlait. L'anglais c'était la langue dominante, et donc pendant deux ans, elle a arrêté de me parler en français. J'ai arrêté de bégayer.

Sa mère a pour langue première le français, tandis que pour son père, c'est l'anglais. Il habite dans un village très connu pour être francophone, même si, comme dans beaucoup de ces localités, l'anglais est de plus en plus répandu.

Terence a suivi sa scolarité, jusqu'à la 10<sup>e</sup> année<sup>424</sup>, dans une école d'immersion. Il reconnaît d'ailleurs que là où il habitait, une école d'immersion était l'équivalent d'une école fransaskoise, car quasiment tous les élèves étaient issus de familles francophones ou « exogames ». Sa mère avait décidé de cette scolarisation-là. De son père, il dit : « Ça ne l'aurait pas dérangé si je ne l'avais pas appris [le français] ». En 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, il est allé au collège Mathieu<sup>425</sup> terminer son cursus. Terence me raconte qu'après sa 12<sup>e</sup> année, il a passé un été au Québec. Puis, il a fait un an d'université, en anglais. Terence suit désormais le cursus du Bac en éducation, dispensé en français, à l'université de Regina. C'est dans ce cadre-là que je le rencontre.

Et donc là, j'ai vraiment pas...je sais pas si j'ai perdu mon français, je sais pas si on peut perdre son français en un an, mais après ça, je suis venu ici [au Bac en éducation, en français, à l'université de Regina], et j'ai toujours, j'ai toujours aimé le français quand j'ai commencé à suivre des cours en français. J'ai vite amélioré mon français.

Avec son père, Terence parle anglais. Avec sa mère aussi :

J'ai essayé de faire l'échange, de commencer à lui [à sa mère] parler en français, quand j'ai vraiment... [...]. Mais cela faisait tellement longtemps qu'on se parlait en anglais, que cela faisait

---

<sup>424</sup>L'équivalent de la seconde en France, l'entrée au lycée

<sup>425</sup>Le collège Mathieu est un établissement de la division scolaire francophone situé à Gravelbourg. Il propose aussi des enseignements en français post-secondaires.

un peu bizarre, et là j'ai... avec mes grands-parents maternels, je parle toujours en français maintenant.

En compagnie de ses grands-parents maternels, le français n'a pas toujours été d'usage. À l'adolescence, Terence n'utilisait que l'anglais avec eux. Il refusait d'ailleurs ses origines francophones, semble-t-il. Sa grand-mère paraît être maintenant une personne privilégiée avec qui il peut parler français. Les grands-parents maternels de Terence n'ont pas tous les deux le français comme langue première. Sa grand-mère oui, mais son grand-père, est d'origine allemande et connaît plusieurs langues

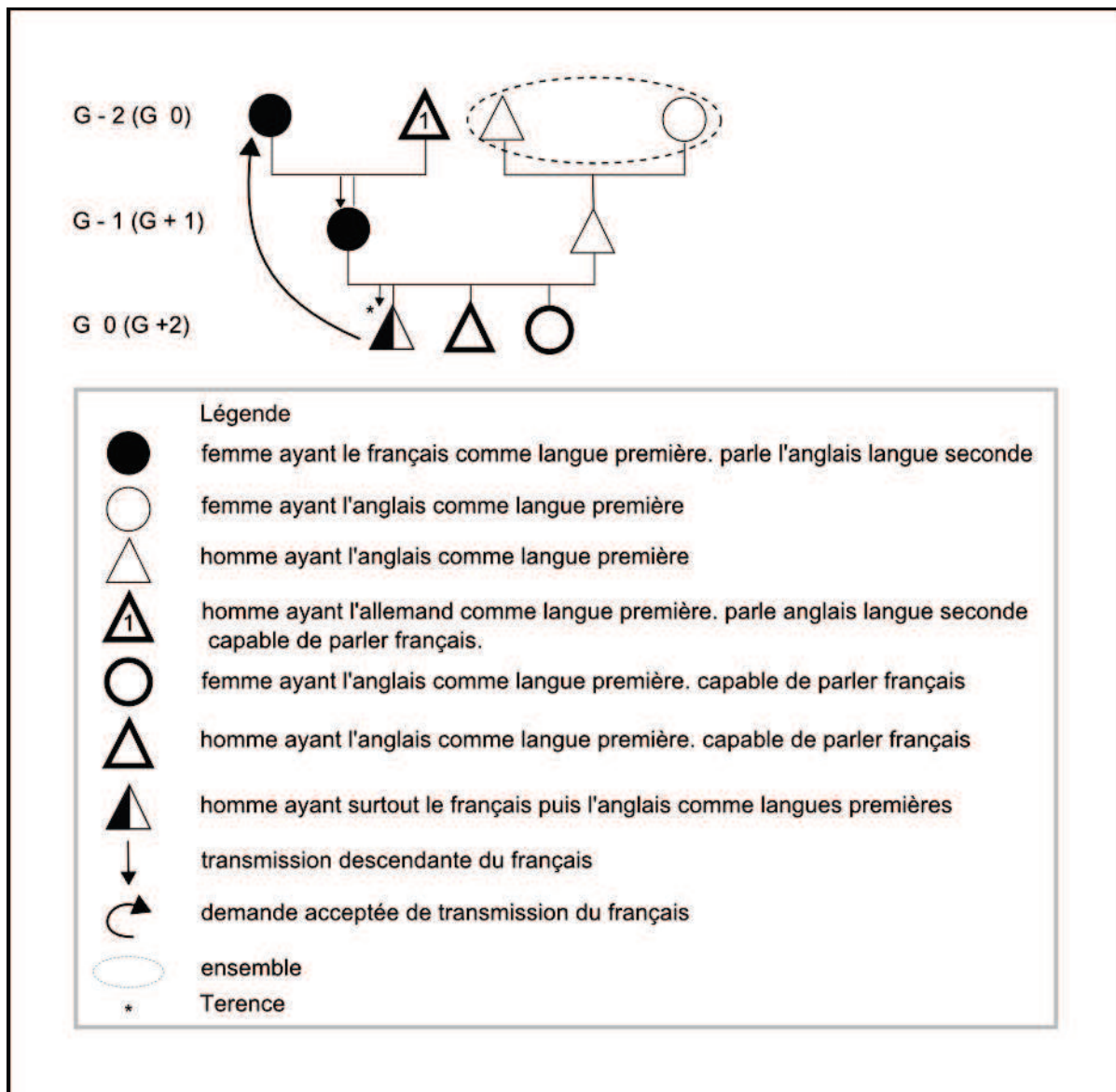
Il a rencontré ma grand-mère, qui était fransaskoise. Ils se sont mariés, et quand ils ont eu des enfants, il leur a pas parlé en anglais, euh en allemand, parce qu'il trouvait pas que c'était important au Canada de parler l'allemand... il trouvait que le français était important.

Et il savait que l'anglais serait appris, d'une manière ou d'une autre, par ses enfants. Par conséquent, chez eux, toute la famille parlait français. Leurs enfants ont, petit à petit, utilisé l'anglais, leurs conjoints étant anglophones... L'anglais est alors entré dans la maison.

Avec ses frère et sœur, de 18 et 15 ans, il utilise l'anglais. Avec sa sœur, il emploie les deux langues. En revanche, avec son frère, il ne pratique que l'anglais : « Mon frère il refuse de le faire, quand j'essaie de lui parler en français, soit il me répond en anglais, ou bien il se moque de moi en prenant l'accent français de France, pour rire de moi un peu ». Ce dernier a terminé ses études dans une école d'immersion (et non au Collège Mathieu), qui, d'après Terence, valorise moins le français. Il se sent plus mal à l'aise que lui pour parler français. Terence évoque cette raison pour expliquer ce refus, tout en me précisant, qu'en classe, son frère, comme sa sœur, n'éprouvent aucune difficulté avec le français, bien au contraire.

La famille de son père n'est pas du tout favorable au français, bien que les deux plus jeunes de la fratrie l'aient appris. Les autres n'en voient pas l'utilité. Sa mère a deux frères et trois sœurs. Les cousins maternels connaissent le français, mais ont plus facilement recours à l'anglais : « De tous les cousins, c'est moi qui parle le mieux le français ».





Représentation de Terence de la transmission du français dans sa filiation

### 5. 1. 3. Suzanne

Lise et Terence, sans enfants, ont décidé de vivre, en partie, en français. Dans certains cas, le maintien de la langue, par l'intermédiaire de l'école, permet une réintroduction de la pratique du français dans la famille.

C'est le cas de Suzanne, jeune femme d'une trentaine d'années. Son père est francophone et sa mère anglophone, d'origine ukrainienne. En évoquant sa mère, elle dit : « Ses parents parlaient l'ukrainien et elle comprend à peu près tout mais elle parle pas ». Suzanne m'explique qu'à la maison c'était « anglais » : « J'ai appris le français à l'école. Mon père ne parlait jamais en français chez nous ».

Suzanne a deux frères et deux sœurs. Tous ont été élevés en anglais, sans français à la maison. Elle raconte que sa mère restait à la maison (ne travaillant pas) et qu'elle parlait anglais, ainsi que son père. Suzanne n'a pas connu ses grands-parents paternels. Elle entendait le français seulement à l'église et à l'école. En effet, elle a été scolarisée dans le système éducatif francophone car l'établissement anglophone était plus éloigné. En 10<sup>e</sup> année, Suzanne a fréquenté une école anglophone : celle en français s'arrêtait en 10<sup>e</sup>. Après la 12<sup>e</sup> année, elle s'est inscrite à l'université et a obtenu un Bac en éducation physique, en anglais. Suite à ces années sans français, elle me dit :

Alors ça faisait déjà six ans, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> plus quatre ans de l'université que j'avais pas utilisé mon français et je l'avais perdu. Je pouvais même pas, c'était gênant d'avoir une conversation avec une enseignante de l'université, j'étais vraiment gênée de mon français.

Après s'être mariée, avec Burt, dont la première langue est l'anglais, ils sont partis vivre deux ans à Edmonton, en Alberta. Là, elle s'est inscrite au Bac en éducation, en français. Suzanne voulait enseigner dans cette langue. Elle a alors commencé à retrouver « son » français. Elle raconte :

Pour enseigner, il a fallu que je fasse un autre [Bac] pendant deux ans. Et ça c'était tout en français. En ce temps-là, j'ai décidé de chercher un emploi en français pour me pratiquer. Alors j'ai travaillé dans une association francophone, c'était une association de danse, la danse folklorique francophone. Alors là, j'ai passé toute ma journée, tout l'été, en français et ensuite à l'université pendant l'année. Là, j'ai retrouvé mon français.

Chez ses parents, Suzanne communique en anglais avec ses frères et sœurs, fréquentant eux aussi l'école française.

Suzanne et Burt ont aujourd'hui deux enfants dont les prénoms sont transposables dans les deux langues. Ils habitent désormais dans le village où a grandi Suzanne et se parlent en anglais. Avec leurs enfants, elle utilise le français, lui l'anglais. Pour Suzanne, « c'est la mère qui décide comment ça va se passer à la maison ». Les enfants comprennent les deux langues. L'aînée a trois ans au moment du terrain : « C'est juste dernièrement que [elle] s'exprime en français ». Elle a passé quelque temps chez une « gardienne anglophone » chez qui tout était en anglais.

L'aînée a commencé l'école, mais Suzanne étant à la maison (un petit frère est né), sa fille préfère rester avec eux. Suzanne s'explique : « À trois ans je vais pas la forcer. Puisqu'ils ont la prématernelle pour que les enfants apprennent le français, et moi je lui parle toute la journée en français, alors c'est pas vraiment nécessaire qu'elle aille ».

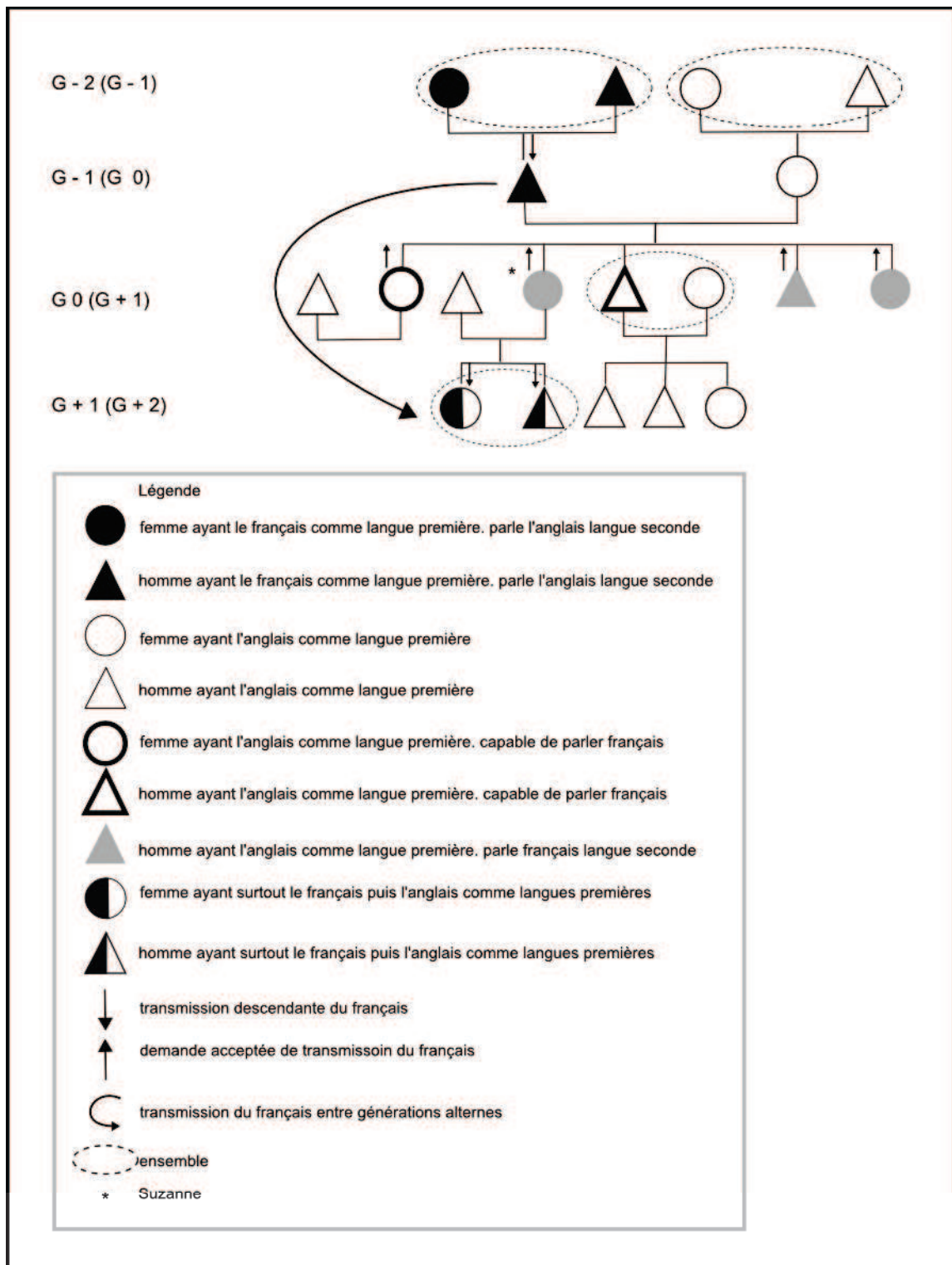
Suzanne admet qu'elle manque parfois d'un peu de vocabulaire dans la vie quotidienne.

En présence de sa mère, Suzanne parle anglais et français à ses enfants. Elle dit : « J pense que ma mère a eu de la misère quand moi et mes frères et sœurs étaient à l'école », car l'enseignement était dispensé en français.

D'après Suzanne, son père a beaucoup œuvré pour qu'il y ait une école francophone dans le village. Elle trouve d'ailleurs « bizarre » qu'il ne leur ait jamais parlé français.

Depuis son retour d'Edmonton, Suzanne a décidé de communiquer en français avec son père : ce qu'elle n'avait jamais fait auparavant. « C'était un ajustement ». Elle avoue que ce n'est pas facile de changer de langue : « Ça change beaucoup une relation ». Selon elle, son père était content qu'elle utilise cette langue. Une de ses sœurs l'imité désormais. Leur père parle maintenant français aux enfants de Suzanne. Il passe parfois en anglais dans les échanges, car il peut oublier qu'ils comprennent le français même s'ils répondent en anglais. Cela ne paraît pas déranger sa femme qui peut échanger avec ses petits-enfants en anglais sans aucun problème.

Dans la fratrie de Suzanne, trois parlent français avec leur père, grâce à leur scolarisation francophone. Par contre, le frère de Suzanne n'est pas du tout favorable au français. Il « envoie » ses enfants dans une école anglaise en dehors du village, ce qui déçoit leur père. Sa sœur aînée affirme parler français à ses enfants, mais Suzanne ne l'a jamais entendue.



Représentation de Suzanne de la transmission du français dans sa filiation

Quand je pose la question à Suzanne : « Vous trouvez dur de vivre en français en Saskatchewan ? », elle me répond : « Oh oui ! C'est pratiquement impossible ».

## **5. 2. Régularité de la transmission avec des couples francophones**

Le terme de régularité évoque la situation qui veut que pour chaque génération d'une même filiation, au moins un des membres maîtrise bien, voire très bien le français, et qu'il est en mesure de le pratiquer au quotidien. Le terme de continuité impliquerait, à mon sens, que tout le monde parle français dans la filiation. Quand j'emploie le mot régularité, je veux souligner le fait qu'une pratique intergénérationnelle persiste dans la filiation, sans coupure. Cependant, cela n'indique pas que l'usage du français concerne tous ses membres. C'est pourquoi le terme de continuité ne peut convenir, car elle n'est finalement que partielle.

Cette régularité de la transmission est à la fois présente dans des familles constituées par un couple dont les deux partenaires sont francophones de langue première, et dans les couples mixtes.

### **5. 2. 1. Rita et Louis**

Je logeais chez Louis et Rita pendant mon terrain en 2008. Ils sont mariés depuis une trentaine d'années, et sont âgés de 65 et 55 ans environ. Ils résident à A. comme une partie de la famille de Rita. Leurs familles respectives ont des histoires et des parcours différents. Les « ancêtres » de Rita ont émigré en Saskatchewan peu avant la création de la province. Ils seraient arrivés d'Acadie. Ses parents étaient, tous deux francophones, et fermiers dans le village. Christiane, sa mère, me raconte qu'elle a connu l'école en anglais, avec « des maîtresses toutes françaises ». Elle se souvient que tout l'environnement, au village, était « français ». Christiane et son mari ont élevé leurs neuf enfants en français, qui peuvent encore le parler. Tous ne le vivent pas au quotidien. L'explication donnée par Christiane est qu'ils sont mariés avec des conjoints anglophones : « Nos enfants, fallait qui aillent à l'université, Saskatoon, Regina, alors eux i ont rencontré des Anglais, ils sont tout mariés avec des Anglais ». Je m'étonne car je connais Rita, qui est mariée avec un francophone. Christiane me précise : « Oui, mais lui Français de France, un Français ».

Ce sont donc les parents de Louis qui ont quitté la France. Sa famille est, depuis deux générations, installée sur le territoire saskatchewanais. Cependant, quasiment plus aucun membre de sa famille ne parle français.

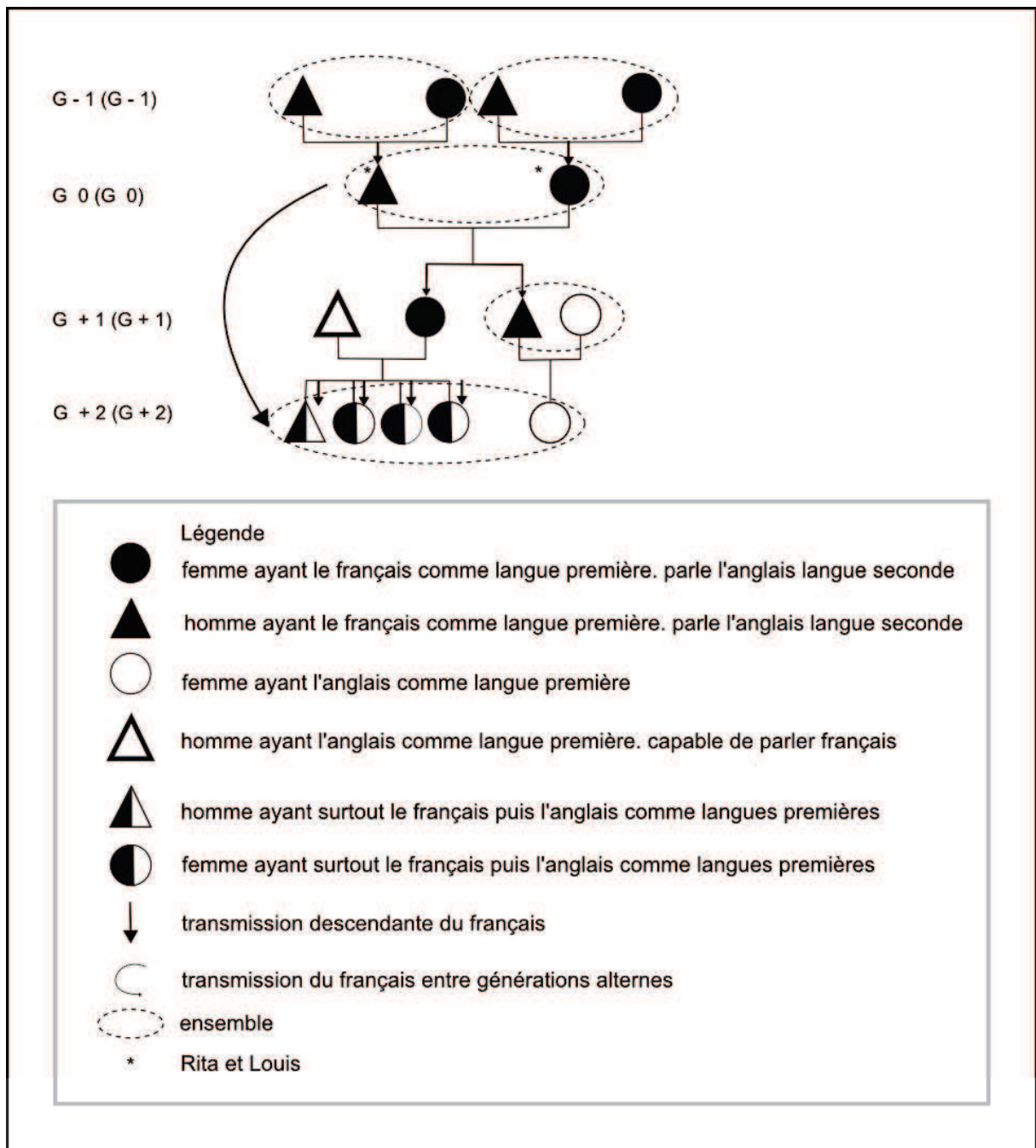
Au moment du terrain, Rita est enseignante dans l'école fransaskoise du village (la seule école de la localité par ailleurs). Elle pratique donc le français presque toute la journée : dans son travail, chez sa mère, à l'église... Elle maîtrise aisément l'anglais, avec un accent fransaskois. Louis, employé dans une institution fédérale, occupait un poste bilingue. Cependant, l'anglais était utilisé majoritairement. Il s'exprime sans difficulté dans les deux

langues, et admet même que pour certains sujets de conversation, il est plus à l'aise en anglais. Mais, il s'efforce d'utiliser sa première langue.

Entre Rita et Louis, la langue d'usage a toujours été le français. Ils y tiennent beaucoup.

Leurs enfants, Denise (30 ans) et Léo (26 ans) ont été élevés en français. Denise me disait que leur mère les « chicanait » s'ils ne s'exprimaient pas en français à la maison, au téléphone. Ils ont été scolarisés dans l'école francophone du village. Après la 12<sup>e</sup> année, ils ont poursuivi leurs études en anglais. Denise s'exprime très aisément à l'oral et à l'écrit dans les deux langues. En revanche, pour Léo, c'est différent. Sa mère reconnaît qu'il se débrouille bien mieux en anglais, ce que j'ai pu aussi constater à l'oral.

Denise a épousé David, d'origine italienne, qui ne connaît pas l'italien et parle anglais. Il comprend et est capable de tenir une petite conversation en français : il a effectué une partie de sa scolarité dans une école d'immersion à Saskatoon. Leur environnement n'est pas particulièrement francophone. L'anglais est la langue du couple et celle utilisée par David avec leurs quatre enfants (de un à sept ans). Denise, quant à elle, insiste pour transmettre le français et l'emploie systématiquement avec les enfants, même s'ils lui répondent en anglais, langue qu'ils maîtrisent mieux que la langue première de leur mère (surtout les deux aînés qui sont scolarisés dans une école fransaskoise mais plus en contact avec un environnement anglophone). Denise s'est investie dans le conseil d'école. Enfin, elle rencontre une fois par semaine d'autres mères de famille, parlant français à leurs enfants, notamment Suzanne et Kristen.



Représentation de Rita et Louis de la transmission du français dans leur filiation

Quand Rita et Louis retrouvent Denise, David et leurs enfants, presque tous les échanges se déroulent en français. Les grands-parents n'utilisent que cette langue avec leurs petits-enfants. J'ai entendu plusieurs fois Rita leur rappeler « parle français ! » David ne change pas ses habitudes avec ses enfants et suit les conversations en français. Louis utilise l'anglais quand il discute en aparté avec David. Une certaine régularité dans l'usage du français en famille est maintenue, ce n'est pas le cas avec leur fils Léo. J'exposerai sa situation dans le cas de la suspension de la transmission.

### 5. 2. 2. Jeannette

Voici maintenant un cas de régularité dans la transmission familiale du français, quelque peu contrariée par un environnement anglophone, bien que le couple soit francophone.

Jeannette, âgée de 50 ans environ, dont la langue première est le français, enseigne dans une école fransaskoise.

Elle raconte que c'est son « arrière-grand-mère qui est venue au Canada directement de la France ». Sa grand-mère paternelle (une des filles de cette aïeule), aussi francophone, a élevé onze enfants qui parlent tous français. Elle a beaucoup compté dans son parcours. Jeannette précise aussi :

Sauf que mon père un peu moins parce que lui a pas été à l'école pour tellement d'années là. Il a arrêté en 8<sup>e</sup> année comme quelque chose, pi il était là... dans une communauté anglophone, alors y'avait pas trop de français là.

La mère de Jeannette était francophone et « elle voulait tellement qu'on apprenne le français ». Elle s'est beaucoup impliquée pour un enseignement en français dans l'école de ses enfants. À l'époque, c'était une heure par jour. Elle explique qu'elle a surtout appris le français au contact de sa grand-mère : « C'était grand-maman qui prenait soin de nous autres, tandis que ma mère allait au travail, alors, j'ai appris à parler le français avec elle, et avec ma mère aussi qui était francophone ». Son père se sentait moins à l'aise en français et « il avait plus le goût de parler anglais ». Ses parents utilisaient donc plus souvent l'anglais. Sa mère employait le français avec tous ses enfants. Elle voulait d'ailleurs qu'ils le fassent entre eux.

Le français est la langue première de son mari. Apparemment, il a davantage recours au français aujourd'hui que dans son jeune âge. Malgré tout, il semble qu'il n'ait plus vraiment l'occasion de s'en servir, contrairement à Jeannette qui l'emploie sur son lieu de travail : « La mère de mon mari est francophone, son père aussi, et alors il entendait le français, et sa mère lui parlait français ». Cependant, lui, vivait dans un environnement extérieur plus anglophone que Jeannette.

Aujourd'hui, tous les deux résident dans un village où ils sont les seuls francophones : « Benh où c'que j'habite, c'est une communauté totalement ukrainienne, et y'a une famille francophone dans c'te coin là, et c'est nous autres ».

À la naissance de ses quatre enfants, Jeannette ne se servait que du français avec eux, surtout avec les deux premières.

L'aînée des enfants, Michelle, n'a pas été scolarisée dans une école fransaskoise. Elle a suivi des cours de français des grades 7 à 12, du « français de base », complétant un peu celui de la maison. Elle voulait devenir enseignante. Jeannette et son mari lui ont donc payé des



cours privés pour perfectionner son français. Aujourd'hui, Michelle enseigne le français intensif à des élèves anglophones à partir de la 6<sup>e</sup> année et assure, que plus tard, elle le transmettra à ses enfants.

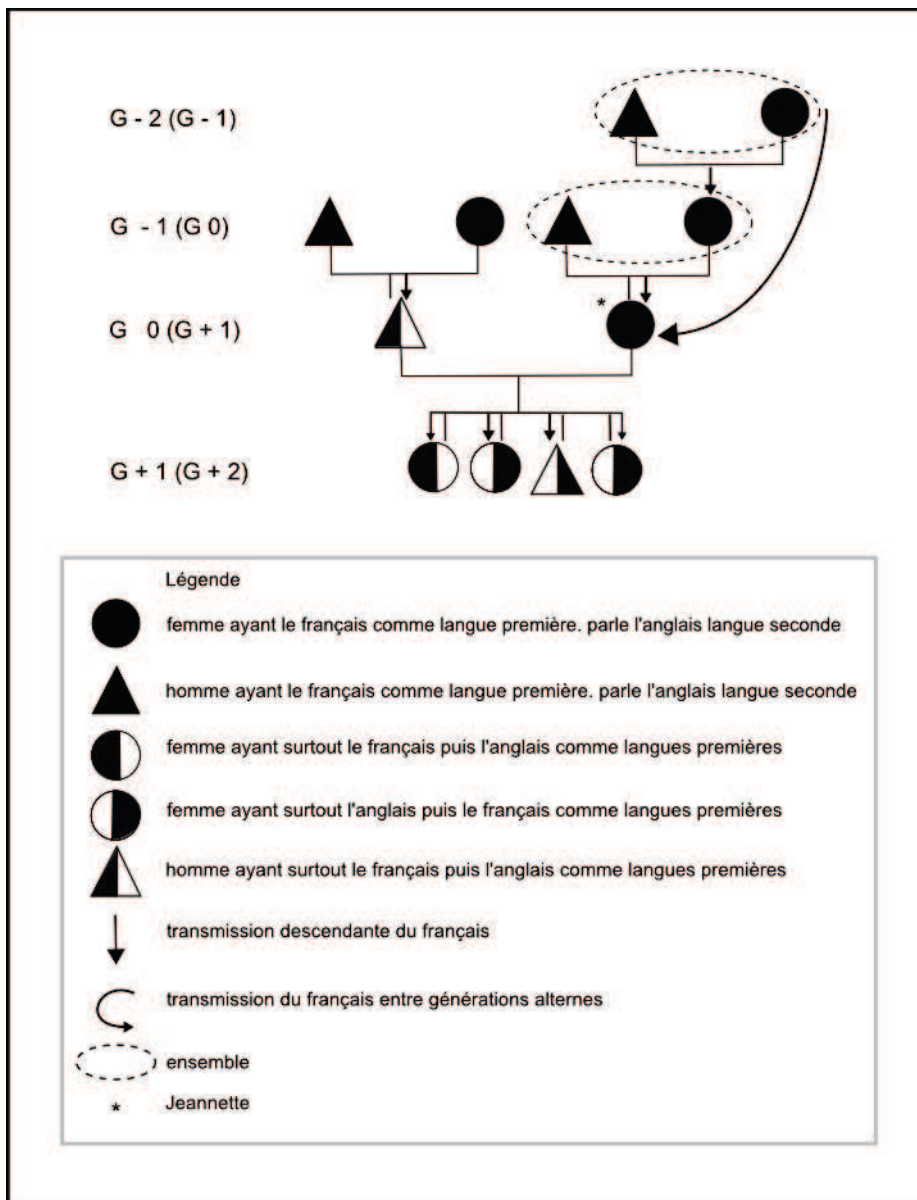
La cadette et le benjamin n'ont pas suivi un enseignement en français, « mais j'faisais de mon mieux à la maison, t'sais », me confirme Jeannette.

Ils comprennent tout tout tout, mais c'est comme ma deuxième, elle est pas dans une ambiance française, elle est infirmière, et le monde qui parle avec c'est anglophone. Alors c'est un peu oublié, elle a pas beaucoup de pratique, et mon fils, c'est un peu rouillé, parce que lui a été à Wakaw, jusqu'à sa 12<sup>e</sup> année.

La quatrième, Doris, dernière de la fratrie, est inscrite à l'école fransaskoise où enseigne Jeannette (elle y travaille depuis une dizaine d'années). Celle-ci peut donc la conduire à l'école sans être tributaire du circuit de bus de la division scolaire francophone qui ne dessert pas son lieu d'habitation. Doris maîtrise mieux le français que les autres.

Au fur et à mesure que les enfants grandissaient, l'anglais a été de plus en plus présent à la maison. Les deux langues sont utilisées au quotidien.

Les enfants, avec leurs grands-parents, notamment maternels, parlent plutôt anglais. Le père de Jeannette préfère l'anglais, et sa mère désormais, « c'est comme français-anglais ». En revanche, Jeannette précise qu'elle n'emploie que le français avec sa belle-mère.



Représentation de Jeannette de la transmission du français dans la filiation

Elle pense que l'école en français est essentielle pour que les enfants maîtrisent la langue. Elle remarque que les jeunes d'origine fransaskoise, scolarisés dans des écoles francophones, et ne parlant pas français chez eux, maîtrisent mieux la langue que ses propres enfants, qui ont eu le français à la maison mais pas à l'école. Elle continue :

Bah nous on avait le support de rien, on allait à la messe, c'était en anglais, tous nos voisins c'était anglais [...]. Quand q't'es dans une communauté francophone, pi si tu vas au magasin, pi on te parle en français, pi tu vas à la messe, c'est en français, tu as un voisin, pi il est français... Bah là tu vas l'entendre pi tu vas voir... ça va être plus facile pour toi, t'as d'autres personnes

qui sont comme toi, et parlent français. Si t'es toute seule dans une communauté, c'est juste que t'a à la maison... Tu fais de ton mieux, mais c'est pas l'idéal.

### **5. 3. Régularité de la transmission dans des couples mixtes**

Cette régularité dans la transmission du français paraît aussi s'inscrire dans des familles où l'un des parents a comme langue première l'anglais.

#### **5. 3. 1. Kathleen**

Kathleen, âgée de 45 ans environ, vit dans une des villes importantes de Saskatchewan. Ses parents ne parlent qu'anglais, qui est sa langue première. Elle a épousé Denis, locuteur francophone, originaire d'un village historiquement francophone du nord de la province. Ils ont quatre enfants. Notre entretien se déroule en français : Kathleen l'a appris depuis son mariage. Elle me raconte :

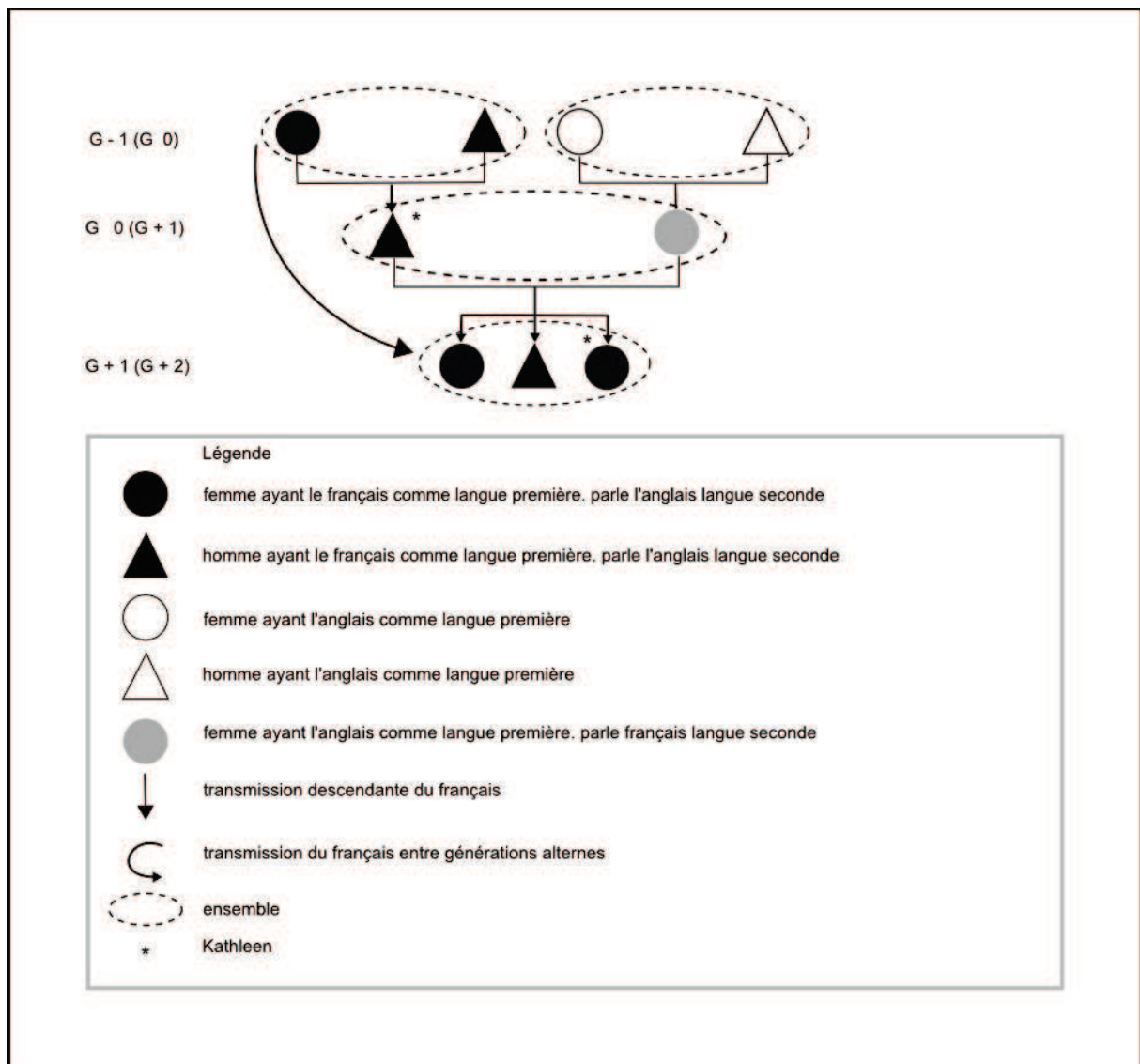
J'ai appris le français parce que j'ai signé un contrat de mariage, que si on a des enfants, si on voulait avoir des enfants, que je vais parler français avec nos enfants... [...]. Oui, j'étais mariée avant, et j'étais divorcée, et puis, j'ai dit à Denis que je veux un contrat... j'ai dit mets des choses importantes pour toi, et pi je vais mettre des choses importantes pour moi. Pi c'est quelque chose qui est très important pour lui, que ses enfants sont capables de parler français.

Elle rajoute que certaines personnes ont tenté de la décourager :

J'avais 31 ans que j'ai commencé, je suis trop vieille. Des personnes trop vieilles comme ça ils peuvent pas apprendre une autre langue... ils peuvent pas être capables de parler français. J'dis : ce qu'est-ce que tu penses ? [...] Je suis assez intelligente pour parler anglais, je pense que je vais être assez intelligente pour être capable de parler français.

Kathleen a étudié le français pour pouvoir l'employer avec ses enfants. Le « contrat » prévoyait qu'elle le parlerait exclusivement avec eux jusqu'à l'âge de cinq ans. Elle l'a longtemps utilisé exclusivement avec leurs quatre enfants. Pour s'adresser à son mari, elle déclare parler « le mélange ». Le français pour les « petites choses », et l'anglais « si c'est quelque chose d'important, ou c'est quelque chose que [je] veux dire très vite, ça sort en anglais ».

La vie de famille de Kathleen se déroule principalement, sous leur toit, en français, sans en exclure l'anglais.



Représentation de Kathleen de la transmission du français dans sa filiation

Les enfants suivent un enseignement en français. Ils fréquentent tous (ou ont fréquenté) l'école fransaskoise de la ville. Parvenus en 10<sup>e</sup> année, les deux aînés ont choisi d'être scolarisés dans une école d'immersion. Ils préféreraient se retrouver dans un groupe classe plus important que celui de l'école francophone<sup>426</sup>.

Le couple tente de faire du français, parlé à la maison et à l'école, une langue de la vie de tous de les jours. Kathleen me raconte qu'elle a essayé de trouver des cours de natation en français : impossible mais ce fut possible pour des cours de patinage.

Professionnellement, Kathleen garde des enfants chez elle, et ne communique avec eux qu'en français. Initialement, elle a une formation d'éducatrice. Elle est la seule de la ville à

<sup>426</sup>Dans l'établissement fransaskois de la ville, l'année de mon terrain, il y avait un élève en 12<sup>e</sup> année.

accueillir les enfants de cette façon, en français. De nombreux parents veulent inscrire leur fille ou leur fils chez elle. Et la liste d'attente est longue.

La mère de Kathleen était présente au moment de l'entretien, afin d'aider un peu sa fille à l'heure du goûter. Elle ne parle pas français. Quand Kathleen évoque sa famille, elle précise : « Ma famille à moi, faut parler anglais ». Elle me chuchote que sa mère « déteste » le français et précise : « Je dis que c'est un choix que j'ai fait, pi y'a des fois, elle dit, c'est pas juste, j'peux pas parler avec mes petits-enfants. ». Cette phrase m'intrigue et je demande donc : « Vos enfants ont du mal à parler anglais ? ». Elle me répond : « Oh oui, quand étaient jeunes, ils étaient pas capables ». Du côté de Denis, les grands-parents sont très fiers que leurs petits-enfants parlent français.

### **5. 3. 2. Clarisse et John**

Le cas de Clarisse et John illustre également cette régularité de la transmission au sein de familles fondées par des couples mixtes. Je les rencontre lors de mon premier terrain en Saskatchewan. Elle est âgée d'une quarantaine d'années et lui d'une cinquantaine. L'entretien se déroule en français.

Clarisse est originaire d'un petit village du sud de la province. Sa famille « vivait sur une ferme ». Ses parents « sont tous les deux souche de la France ». Autrement dit, ce sont ses grands-parents qui ont émigré de France vers le Canada, sans passer par le Québec. Leur père est assez « militant », d'après Clarisse. J'en ai déjà parlé.

Bien mon père était plus militant, mon père était celui qui siégeait sur les ... le comité d'école, c'est lui qui a beaucoup influencé pour que l'immersion rentre, donc mon père a été connu un peu comme le fanatique français du village...

Ils sont six frères et sœurs, et Clarisse affirme que ses parents ont toujours voulu que le français soit employé à la maison. Entre frères et sœurs, ils utilisaient l'anglais. Avec les parents, toujours le français.

Bien que le village, à l'origine, ait été fondé plutôt par des francophones, la localité est devenue majoritairement anglophone : « Y'avait eu beaucoup d'assimilation ». Quand Clarisse était plus jeune, ses amis ne connaissaient pas le français. Elle a bénéficié du système scolaire d'immersion en français. Pour ses trois dernières années d'école secondaire, elle a opté pour le collège Mathieu de Gravelbourg. Elle a, ensuite, choisi de poursuivre ses études en français à l'Université Saint-Boniface, au Manitoba. Puis, elle a séjourné assez longtemps au Québec, avant de revenir vivre en Saskatchewan, pour y enseigner. Elle a arrêté depuis. Plus tard, elle s'est mariée avec John. Elle se consacre maintenant à la musique.

John n'a aucune ascendance française. Son père est d'origine irlandaise, et sa mère britannique. Il explique :

Ma grand-mère maternelle venait de Lancaster, en Angleterre. Je me souviens assez peu de ma grand-mère maternelle, mais quand même j'me souviens bien qu'elle nous faisait des biscuits et qu'elle parlait d'une drôle de façon.

Chez lui, on parlait anglais. À l'école, arrivé en 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> année, il a commencé à étudier le français : « Et j'le détestais ». À 16 ans, ses impressions vont changer.

J'avais 16 ans, une enseignante, une suppléante est venue dans mon cours de français à l'école secondaire, [...] elle nous a encouragé de faire un échange d'étudiants avec les étudiants du Québec. [...] Je m'souviendrai toujours, la veille de mon départ au Québec, j'me disais qu'est-ce que tu vas faire, t'sais, mes tchums sont ici, c'est l'été... [...] J'suis tout de suite tombé amoureux de la culture québécoise, du Québec.

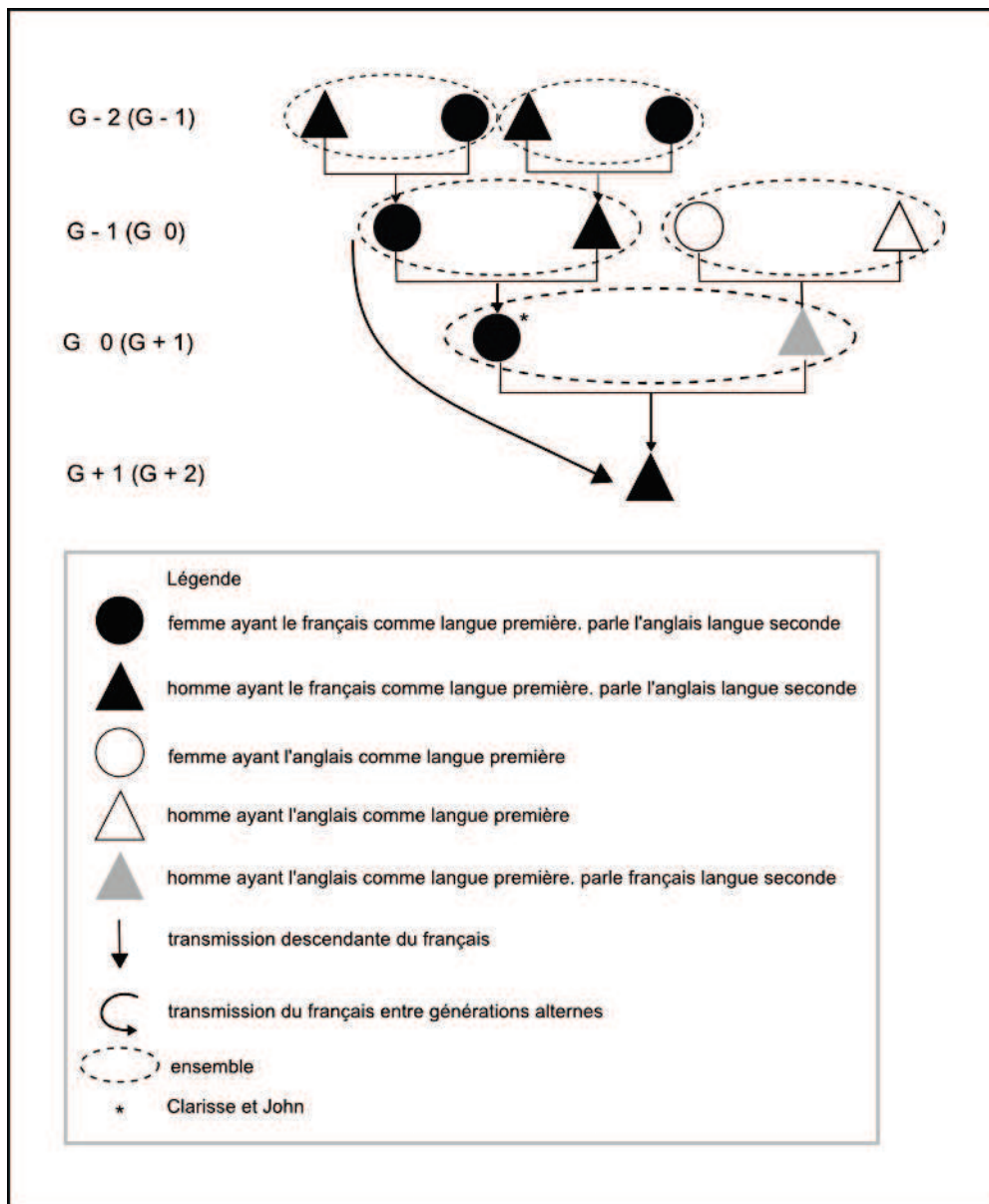
Par la suite, John a toujours passé une partie de l'été au Québec. Après sa 12<sup>e</sup> année, il a poursuivi ses études à l'Université de Montréal (en français). Mais, il a surtout joué de la musique. Son français s'est nettement amélioré en vivant dans la province. Il en perdait même un peu d'aisance en anglais.

J'avais aucun ami anglais à Montréal [...] tous mes amis étaient québécois, alors j'parlais vraiment pas anglais pendant mes deux ans, mes deux/trois ans à Montréal. Et je revenais à Noël et mon père venait me chercher à l'aéroport et j'avais de la misère à retrouver mes mots en anglais, tellement que je parlais français là-bas

Lors d'un retour de quelques semaines en Saskatchewan, John réalise qu'il y avait « toutes sortes de possibilités » en français dans la province. Il a décroché plusieurs contrats intéressants, notamment à l'université comme chargé de cours. Il a donc décidé de rester en Saskatchewan.

Clarisse et John ont un petit garçon. Chez eux, toute la vie quotidienne se déroule en français. Ils sont bien conscients du contexte « peu favorable » à cette démarche.

John et Clarisse réussissent à pratiquer beaucoup d'activités en français. Ils habitent dans une des deux grosses villes de la province, et affirment que « la communauté est restée assez dynamique ».



Représentation de Clarisse et John de la transmission du français dans leurs filiations

Clarisse se rappelle qu'à l'adolescence, elle s'est opposée à ses parents, et ne voulait plus parler français : elle émet l'idée qu'Alex aura peut-être la même réaction.

Selon eux, Alex parlera forcément anglais aussi. Il a sa place dans la famille de John où l'anglais est la seule langue pratiquée. Dans la famille de Clarisse, le français est utilisé avec Alex et entre eux : « Ça s'est comme fait tout seul ». Tous les petits-enfants parlent français, et tous les conjoints des frères et sœurs de Clarisse comprennent au moins le français.

## **5. 4. La suspension de la transmission du français**

La suspension de la transmission évoque l'idée que le français n'est plus transmis dans les familles. Ce phénomène s'est amplifié depuis une génération.

Christiane (déjà citée) et une de ses belles-sœurs, Linda (80 ans ) me racontent :

Gaëlle : Ici, on parle de « perte du français », « il a perdu son français »...?

Linda : C'est pas notre génération, ni nos enfants. C'est nos petits-enfants.

Christiane : C'est nos petits-enfants, c't eux autres là. A moins qu'i soient ben contents, et qu'ils veulent. Si i sont dans un environnement, j'en ai là, par exemple les enfants de Jean-Marc, i vont pas à l'école française, alors ces enfants ont jamais la chance d'entendre... La mère est une anglaise, d'Angleterre là. Pi i parle jamais avec ses p'tits en français. Quand il vient chez les grands-parents à A., en français, i se comprennent pas... et pi i aiment à jaser.

Si le français n'est plus transmis dans les familles, cela ne signifie pas pour autant que l'individu ne s'inscrit pas dans la continuité de sa filiation. En revanche, les revendications et les points d'ancrage sont différents de ceux évoqués précédemment, particulièrement ceux en rapport avec le « voyage ». Les informateurs marquant une rupture dans la transmission linguistique font beaucoup moins référence aux origines familiales, mais évoquent malgré tout leur « héritage francophone ». Une autre place est attribuée à la langue, qui reste, pour moi, assez confuse. Elle demeure malgré tout leur langue première, la langue de l'enfance, celle de l'échange avec les parents, les frères et sœurs... Elle n'est cependant plus envisagée comme une priorité dans l'éducation des enfants.

### **5. 4. 1. Léo**

Reprenons brièvement le cas de Rita, Louis, et de leur fils Léo. Léo a épousé Lisa, une jeune femme anglophone. Elle ne comprend ni ne parle le français. Elle le refuserait même. Louis et Rita regrettent que Léo n'ait pas rencontré une femme francophone, au moins favorable au français. Cette langue a quasiment disparu du quotidien de Léo. Lisa trouve « insultant » que l'on s'exprime en français en sa présence. Elle se vexe, car elle ne le comprend pas. Par conséquent, quand elle est là, on utilise l'anglais. Rita et Louis, qui ont toujours parlé français à leur fils, éprouvent des difficultés à changer leurs automatismes, que



ce soit lors d'une rencontre, au téléphone... Leurs choix éducatifs sont remis en cause, ce qui n'est visiblement pas facile à accepter. Léo et Lisa ont une fille de quelques mois avec laquelle la langue véhiculaire est l'anglais. Rita voudrait lui parler français.

Ces différences de pratiques entre les familles des enfants de Rita et Louis posent de réels problèmes lors des réunions de famille. Le couple insiste pour parler français à Denise et à ses enfants. Cependant, en présence de Lisa, ce n'est plus vraiment envisageable. Pour avoir assisté à ces rassemblements de famille, j'ai constaté que l'anglais est donc utilisé, mais de manière forcée pour les grands-parents. Ils font alors des traductions simultanées du français à l'anglais avec les enfants de leur fille. Les habitudes sont bouleversées. Pour Rita et Louis, la spontanéité et l'intimité s'expriment en français, surtout dans leur foyer.

#### **5. 4. 2. Rachel**

Autre histoire familiale. Rachel, âgée de 50 ans, est originaire du village dans lequel je me suis établie pour mon second terrain. Elle vit à 15 km de là, dans une autre localité, autrefois assez francophone. Issue d'une famille francophone, sa langue première est le français. L'entretien se fait en français. Son mari est lui aussi francophone, « mais un français que, ses parents, son père lui parlait toujours en français, sa mère lui parlait toujours en anglais, quand même elle comprenait le français ». Ils ont quatre enfants. Elle travaille dans un centre d'interprétation francophone. Elle m'explique :

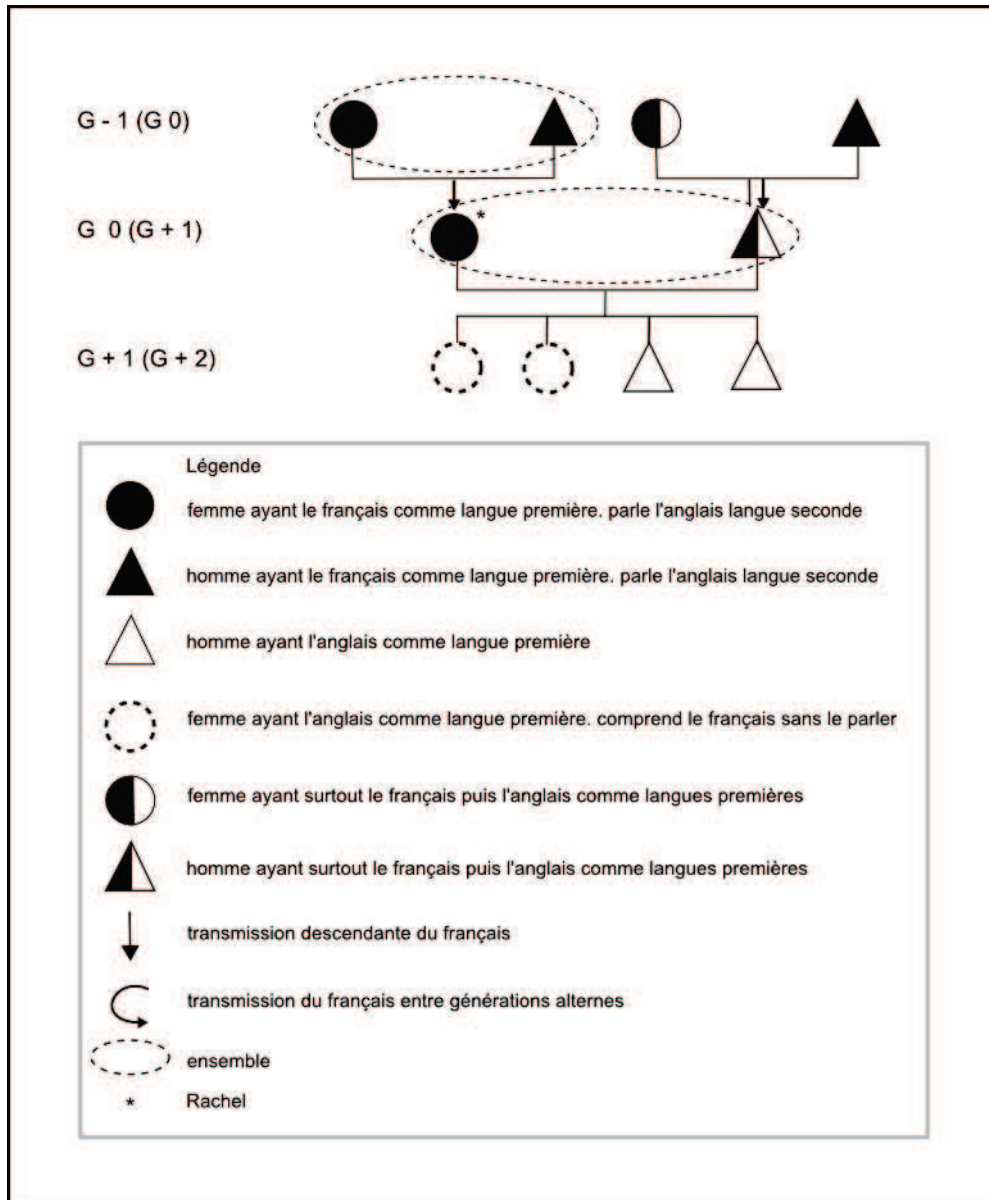
Quand on s'est marié, on a fait l'effort de montrer à nos enfants de parler en français... mais malheureusement, quand nos enfants ont commencé à aller à l'école, ont commencé de parler de plus en plus en anglais, et puis avec les années etc... et nous autres on est tombé dans la langue, on dirait qu'on a juste commencé à parler en anglais, sans même y penser, c'était juste naturel. Pis tout d'un coup, sont devenus des grands adultes pi, t'sais, on a perdu ça.

Rachel et son mari avaient choisi de scolariser leurs enfants dans l'école de leur village, un établissement anglophone, justifiant cette démarche par la volonté d'ancrage dans la communauté locale.

Nous autres, ça a toujours été, on a toujours été forts sur la communauté, et puis on a faite la décision de garder nos enfants dans la communauté [c'est-à-dire de ne pas les envoyer dans une école fransaskoise] parce que... J'ai des amis à J., qui ont envoyé les enfants à Prince-Albert, ou à A., et pi, oui, y'avait la langue, y'avait la culture, mais on a réalisé bien vite qu'y manquait la communauté...

Ses quatre enfants ne maîtrisent pas le français. La première est la plus « capable » de le parler. La seconde, elle, « comprend toute, ce serait facile à apprendre ». Les garçons en revanche comprennent moins bien la langue : « Les filles ont commencé l'école avant les garçons ». L'anglais était donc déjà plus présent dans le foyer.

Plus tard, dans la conversation, sans que je le suggère, elle ajoute : « Alors si tu demandes si j'le regrette, oui. J'aimerais bien que mes enfants i apprennent, mais ils ont de la peine, je pense qu'ils ont encore assez l'accent, assez pas d'aisance... ».



Représentation de Rachel de la transmission du français dans sa filiation

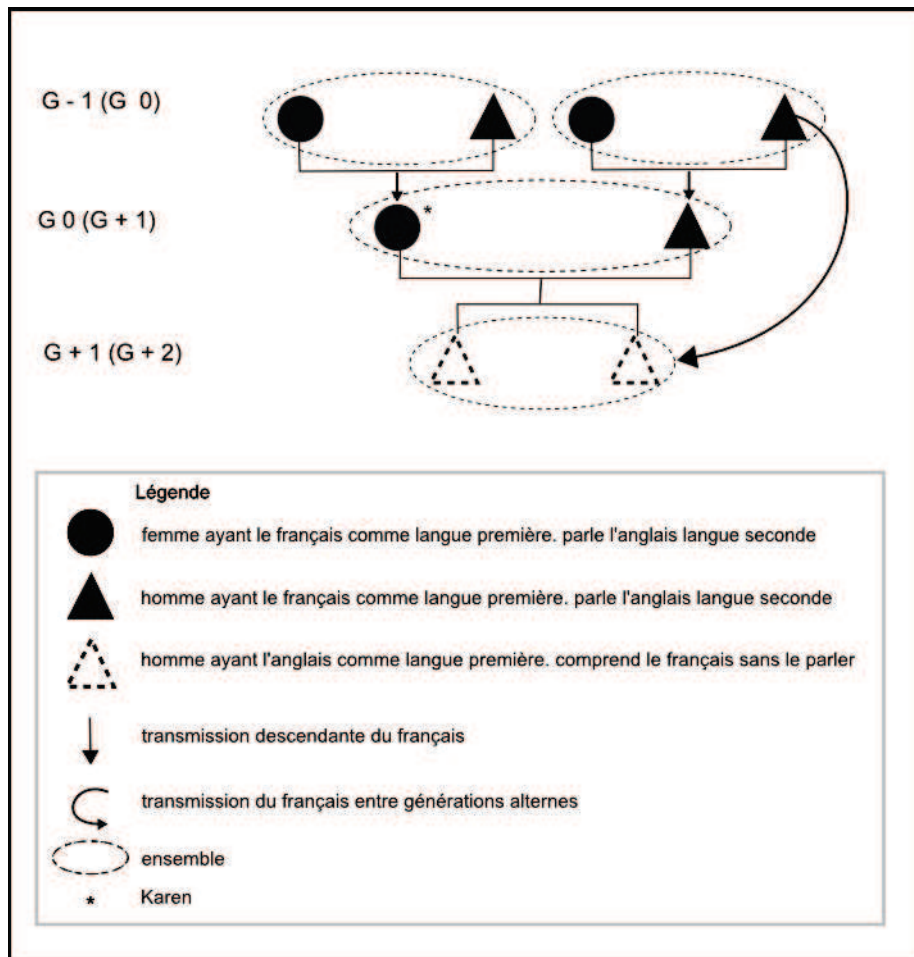
Rachel n'a jamais cessé de parler français. Dans son travail, elle utilise aussi bien le français que l'anglais. Avec ses parents, c'était toujours le français, important pour eux : « Ça leur faisait peine » d'avoir des petits-enfants anglophones.

Avec ses sœurs, Rachel utilise les deux langues. J'ai eu l'occasion de les rencontrer lors du décès de leur mère. Elles étaient venues préparer l'enterrement chez Rita et Louis. La discussion se déroulait en anglais puisque toutes n'utilisaient pas le français. Son frère, qui ne le pratique plus, était absent.

### 5. 4. 3. Karen

Karen a environ une quarantaine d'années. Je réalise l'entretien en français. Ses deux parents parlaient français, « toujours » à la maison. Quand elle est allée à l'école, elle l'utilisait, même si l'enseignement était en anglais. Elle m'explique qu'elle a toujours parlé les deux. Elle a huit sœurs et trois frères. Elle affirme qu'elle pratique le français avec ses sœurs : « On s'oublie, on parle français ». Leurs maris ne le comprennent pas tous.

Karen est mariée à Marc, issu d'une famille francophone.



Représentation de Karen de la transmission du français dans sa filiation

Le père de Marc emploie d'ailleurs un mélange de français et d'anglais. Avec leurs grands-parents, les enfants de Karen entendent du français. Le père de Marc (sa mère est décédée) parle un français mâtiné d'anglais avec eux, ainsi que les parents de Karen. Les garçons leur répondent en anglais. Karen aimerait qu'ils comprennent le français et qu'ils le parlent un peu. Mais aucun des deux n'en est capable.

Karen et Marc ont recours aux deux langues entre eux, avec une majorité d'anglais. Je pose la question :

Gaëlle : À la maison, vous parlez français ?

Karen : Oui, mais mes jeunes i'parlent pas français. l'comprennent mais i'parlent pas.

Gaëlle : Et vous, vous leur avez parlé français ?

Karen : oh oui ! I s'avaient commencé à l'école française [d'immersion] à Prince-Albert, quand on était à Prince-Albert, puis mon dernier avait de la misère, c'qui fait, qu'lui, je l'ai changé à l'anglais. Puis l'autre est resté en langue française jusqu'au grade 5, puis i parlait. Quand on a déménagé ici, j'pouvais pas le mettre qu'à l'école française [fransaskoise]. Alors ils vont à l'école à S. L [anglophone], et là, ils ont appris le français là.

Karen précise plus tard qu'elle veut que ses enfants puissent être au contact de l'anglais et du français à l'école, et qu'elle souhaite également « qu'ils comprennent le français ». Avant leur scolarisation, ils avaient « une gardienne » qui ne parlait qu'anglais.

## Conclusion

S'approprier signifie « faire sien<sup>427</sup> ». Dans la logique de définition de l'identité ethnique du groupe des Fransaskois, la langue, le territoire, la culture et la famille sont des marqueurs d'appartenance, tout autant que distinctifs, par rapport à d'autres groupes. Ils s'inscrivent dans une continuité, initiée par ceux qu'ils appellent les « ancêtres ». Dans le cas de la suspension de la transmission linguistique, l'attribution catégorielle est différente, et la place accordée à la langue française est moindre dans la manière qu'ont les individus de se présenter et de se définir.

Dans les transmissions du français observées en Saskatchewan, il est facile de constater une grande hétérogénéité dans l'état des connaissances de la langue, en particulier chez les jeunes générations. De même, comme je l'ai montré dans la première partie, il est certain qu'il y a une nette transformation des profils linguistiques entre les générations G 0 et G +1. Les jeunes générations sont au contact de l'anglais de manière très précoce. Le français devient un supplément et n'est plus évident pour les jeunes. Vivre, en français, en Saskatchewan est un choix : « Ça prend quelqu'un de têtue, une famille vraiment décidée pour le garder le français ». Des choix de vie, de transmissions, qui impliquent des compromis, des efforts dans les habitudes de vie quotidienne : préférence de la langue parlée à la maison, à l'école pour les enfants, éventuellement au travail... Parler français au quotidien et le transmettre à ses enfants relève du volontarisme dans un environnement très marqué par la langue anglaise. Lise me disait par exemple qu'elle « travaillait » son français :

Lise : Je pense que comme... la francophonie étant... une réalité au Canada, c'est une ample connaissance, alors, il faut travailler pour garder notre héritage, notre langue, garder nos traditions, notre culture et... tout ce qui mérite d'être ici... autour... on doit travailler pour cela. Je trouve... travailler pour mon français...

Gaëlle : Ça vous demande un effort quand vous dites « travailler pour mon français » ?

Lise : Travailler en tant... faire des représentations de mon français, ce n'est pas nécessairement ... un travail pénible, mais c'est un effort certainement, ça prend des efforts pour ne pas perdre mon français, ce serait très facile...

La difficulté d'une francophonie en Saskatchewan est soulignée. Cette idée se retrouve dans les consultations publiques dans les communautés fransaskoises au cours de l'année 2012. Ces réunions ont eu lieu dans les communes rurales du sud de la province, du nord de la

---

<sup>427</sup>REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *op. cit.*

zone habitée, puis dans les grandes villes de la Saskatchewan. L'objectif de l'ACF était « de réinventer les outils de développement au sein de la communauté fransaskoise et de cerner les préoccupations des citoyens face à l'avenir<sup>428</sup> ». Certains participants s'inquiètent, entre autres, de voir les jeunes partir<sup>429</sup>.

L'existence d'une école fransaskoise ou immersive en français permet le maintien d'une connaissance de la langue française. Cependant, cette connaissance, si elle peut être suffisante dans le cadre scolaire, ne l'est pas nécessairement dans le contexte d'une vie familiale et sociale. Suzanne en témoigne. Lise a principalement appris la langue française grâce à l'école. Aujourd'hui, elle a donc décidé de vivre en français. En revanche, ses frères et sœurs ne semblent pas suivre le même chemin, réticents qu'ils sont à parler français avec leur sœur par exemple. Le même cas de figure se retrouve chez Terence et Denise. Cette appropriation est particulièrement flagrante dans les couples mixtes interrogés où le français est transmis : le partenaire anglophone épouse les revendications du francophone.

Les grands-parents francophones en Saskatchewan s'inscrivent encore dans une certaine régularité de la transmission. Ils ne sont pas tout à fait les derniers à parler le français, puisque beaucoup de parents le connaissent également (sans nécessairement le parler et le transmettre). Ils ont toutefois les compétences pour soutenir l'apprentissage de leur petit-enfant, surtout à l'oral : la rupture dans la transmission n'est pas franche. Ils restent donc des repères de compétences pour les petits-enfants intéressés par le français, et/ou un repère historique ancré dans la filiation, même si le français de l'école n'est pas tout à fait celui parlé en dehors. Et surtout, dans la majorité des cas, ils ont transmis le français. C'est le cas dans les familles de Rita, Linda, Viviane, Terry et Alice, Blanche, Suzanne en particulier. Des initiatives sont aussi menées pour mettre en relation les écoles avec les centres communautaires, pour des activités intergénérationnelles.

Tous n'emploient finalement pas le français selon les mêmes modalités, avec la même fréquence. L'appropriation de la langue est nécessaire pour passer le cap entre connaître le français et vivre en français. Cette appropriation reste aussi un facteur clef dans la transmission de la langue aux enfants. Elle dépend étroitement de la manière avec laquelle les informateurs se positionnent en tant que récepteur d'une pratique linguistique. Dans le cas de la suspension de la transmission, la revendication d'un « héritage » est moins marquée, dissociant d'ailleurs la langue de la culture. La « culture francophone » perdure sans la langue, comme le formule Rachel. Tout en faisant partie de l'héritage, n'aborderait-on pas ici le changement de statut progressif de la langue, celle-ci n'étant plus l'idiome du quotidien familial. S'approprier le français relève d'un choix, comme je le dis au début du propos. Il est donc évident que

---

<sup>428</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, [http://www.fransaskois.sk.ca/gsDisplayNews/show/menu\\_id/65/id/127](http://www.fransaskois.sk.ca/gsDisplayNews/show/menu_id/65/id/127) [consulté le 9/02/2013]

<sup>429</sup>Voir notamment Radio Canada, <http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2012/10/04/001-consultation-acf-attraite-jeunes-francophones-exode.shtml> [consulté le 09/02/2013]

considérer la langue française en tant qu'objet hérité et comme marqueur d'appartenance n'est pas généralisable à tous les locuteurs du français en Saskatchewan.

Parler français est certes un choix personnel, et généralement il n'est possible que si « ceux qui sont passés avant » l'ont aussi fait. Parler français, et surtout vivre en français, c'est s'inscrire dans la lignée, et maintenir une continuité, malgré les transformations de la société dans laquelle les individus évoluent. Les personnes interrogées qualifient le français d'« héritage », jamais de patrimoine, comme c'est le cas pour plusieurs informateurs bretons. Le français appartient au passé, car parlé par les générations antérieures, mais participe aussi au temps présent, d'autant plus qu'il est une des deux langues officielles du pays. Cet objet linguistique a été donné par les anciennes générations et reçu par les nouvelles. Certaines s'y sont impliquées, d'autres non. Les parcours biographiques des pratiques linguistiques sont donc très hétérogènes selon les filiations, car nul n'est contraint d'accepter l'héritage, de se positionner dans une logique de transmission. La question de l'appropriation de la langue devient centrale<sup>430</sup>. Ce processus de l'appropriation est très perceptible dans les transmissions exposées précédemment. En effet, le choix laissé à l'individu de faire sien l'héritage linguistique de sa filiation s'observe particulièrement à travers la jeune génération, celle âgée de 30 ans et moins.

---

<sup>430</sup>GOTMAN Anne, 1988, *op. cit.*

GOTMAN Anne, 1990, *op. cit.*, pp. 109-125

GOTMAN Anne, 2001, *op. cit.*, pp. 223-238

## Chapitre 7. Le breton, un objet hérité non formulé...

Les informateurs francophones rencontrés en Saskatchewan ont formulé la revendication d'un « héritage », établissant ainsi un lien entre le passé et le présent, et s'inscrivant, dans une certaine mesure, dans une logique de continuité à travers le temps et la filiation. En Bretagne, cela ne fut pas exactement le cas, car personne n'a formulé le mot « héritage ». Concevoir la langue bretonne comme faisant partie d'un héritage est peu perceptible et beaucoup moins prononcé sur le terrain breton, mais malgré tout présent.

Ce chapitre est en grande partie le fruit de l'éclairage du terrain saskatchewanais sur celui breton. Je l'entrevois aussi comme une analyse par défaut. En effet, la logique de continuité est apparue clairement lorsque j'ai abordé, avec certains informateurs, le cas de l'inscription des langues régionales en tant que patrimoine dans la Constitution française. Ils se sont parfois exprimés contre cette notion de patrimoine appliquée au breton. Le rapport aux grands-parents, bretonnants, pourrait l'expliquer.

La génération grand-parentale est souvent, dans la famille, celle qui s'éloigne le plus dans le temps. Ses membres sont souvent les derniers locuteurs, des personnages charismatiques de la filiation, emblématiques de son origine, quelles que soient les relations entretenues entre les individus. Ils inscrivent leurs descendants dans la lignée, sont des témoins de la continuité familiale, et sont considérés comme les « mémoires vivantes » du groupe. Mais, comme le rappellent Martine Segalen et Claudine Attias-Donfut, le témoignage des grands-parents n'est pas nécessairement oral, leur présence suffit pour attester que le passé a existé et qu'il est vivant à travers eux<sup>431</sup>. De la même manière, la présence des vieilles personnes bretonnantes suffit à prouver que la langue bretonne peut (a pu) être parlée.

La logique de continuité dans l'héritage est assez discrète et se retrouve chez les informateurs ayant connu un environnement bretonnant dans leur enfance ou leur jeunesse, ou ayant été en contact étroit avec un membre bretonnant des générations précédentes.

Ce septième chapitre se décline en trois temps. Dans un premier, je m'attache à montrer comment, d'après les représentations de certains informateurs, la langue bretonne est un objet vivant, s'opposant à leur conception du patrimoine. Dans un deuxième temps, je décris les trajectoires de la langue bretonne dans les filiations de ces informateurs, qui peuvent être de deux types : la halte et le hiatus de la transmission. Dans les deux cas, la rupture de la transmission de la langue a été dépassée et une pratique s'est réamorcée dans la filiation,

---

<sup>431</sup> ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine, 1998, *Grands-parents, la famille à travers les générations*, Paris : Odile Jacob, p. 210



même si toutes les générations n'y prennent pas part. Enfin, suite à la mise en évidence de ces différents parcours, j'interroge le rôle des grands-parents bretonnants. Je tente ainsi de démontrer que si leur rôle est crucial dans la revendication d'une continuité, il reste paradoxal : les locuteurs premiers du breton que sont les grands-parents ne prennent pas toujours part à la transmission de leur langue première, même quand leurs petits-enfants en font la demande.

## 1. Transmettre un objet vivant

Pour les informateurs s'inscrivant dans une transmission du breton opérationnelle dans la famille, la langue est un des objets du processus de l'héritage. Mais, jamais ce dernier mot n'est prononcé dans les entretiens. Pourtant, au fil des rencontres, pour plusieurs d'entre eux, il est perceptible que le breton est un objet qui s'inscrit dans une transmission en continuité avec les générations précédentes. Il est associé à leur filiation, « à leurs racines » familiales, et au lien qu'elle tisse entre les individus des différentes générations. Il est parlé au quotidien, sinon régulièrement. Il est également vécu comme une langue sociale en dehors du foyer, malgré les difficultés et les impossibilités de certaines pratiques (par exemple, il n'est généralement pas possible de parler breton à la caisse d'un supermarché).

Comme je le signalais en introduction du chapitre, cette mise en évidence de l'héritage dans l'analyse du discours des informateurs s'est réalisée par défaut. C'est en les questionnant sur le fait de considérer une langue comme un patrimoine qu'ils ont développé l'idée d'une revendication d'un objet hérité, en insistant sur le fait que la langue est un objet vivant.

L'affectivité liée à la langue bretonne est perceptible dans le discours des informateurs, ce qui contribue à en faire un objet contemporain, tout en étant considérée comme porteuse d'une « culture » spécifique.

Christine parlait breton avant d'aller à l'école. Elle dit avoir été complètement bilingue breton-français. Maman de trois filles, dont la dernière est encore scolarisée à l'école primaire, elle parle aujourd'hui de moins en moins breton, faute d'interlocuteurs. Elle le vit difficilement.

La place qu'elle a dans ma vie [la langue bretonne], c'est vrai que c'est pas important quantitativement on va dire, mais euh, moi, comme je vous dis, je regrette parce que, je me rends compte maintenant que en fait la langue c'est beaucoup la culture, ça... j'ai l'impression que si je perds ma langue, je perds mon identité...

Et elle se met à pleurer.

Pour certains informateurs, mes questions concernant le patrimoine appliqué à la langue ont suscité des réponses manifestant leur opposition à la patrimonialisation du breton. Ils mettent ainsi en évidence l'aspect vivant de la langue revendiquée. C'est notamment le cas de Bleuenn, qui évoque le rapport entre la langue et son « identité », grâce aux métaphores de la chaîne et de l'arbre, me montrant ainsi qu'elle n'envisage pas la langue bretonne comme un patrimoine. La transmission est centrale. La jeune femme fait le lien entre le breton et sa filiation : il lui permet de savoir d'où elle vient, ce qui semble incontournable.

Et moi je prends vraiment conscience à quel point une langue est véhicule d'une autre façon de penser, mais pas que cela non plus, c'est aussi c'est aussi véhicule d'un lien, d'une racine, c'est-à-dire qu'en fait on est comme un chaînon, on fait partie d'un chaînon et on a derrière nous, comme par exemple un enfant adopté va vouloir savoir qui sont ses parents, c'est aussi essentiel. Évidemment quand on vit dedans, les vieilles personnes qui parlent breton ne se rendent pas compte de cela, puisque finalement ils n'ont jamais eu ce problème-là. Mais moi qui l'ai eu, ce chaînon manquant [...], pour moi je me rends compte de la fragilité finalement de tout ça et l'importance extrême de ce lien, pour moi ça a été quelque chose d'essentiel, besoin, je crois que ma quête à moi par rapport au breton c'est ça, la quête d'identité, vraiment, c'est pour cela à la limite patrimoine, pour moi... Si c'est un musée, cela m'intéresse pas, si le patrimoine c'est quelque chose à conserver non pas que coûte que coûte mais... C'est ça, c'est pas couper les racines de l'arbre, c'est surtout cela, c'est vraiment essentiel.

Le lien entre les individus est avancé. Ceci rejoint un témoignage paru dans la revue *Brud Nevez* : « *Komz brezhoneg ? Pegen koñpliket e hell beza a-wechou ! Med eun istor a garantez eo, etre ma zad, me ha ma merh*<sup>432</sup> ».

L'idée développée par Bleuenn est celle d'une langue faisant partie du quotidien. Elle n'est pas à conserver, il faut ici la vivre. Erik, pour sa part, a un point de vue tranché et ne considère absolument pas le breton comme un patrimoine :

Je pense que c'est plus qu'un patrimoine (silence). On a tendance à dire qu'on vient d'inscrire le breton, les langues régionales comme faisant partie du patrimoine de la France. Je ne suis pas sûr que cela soit vraiment une avancée [...]. Je pense que c'est autre chose qu'un simple bien, c'est une façon de vivre, de penser, de voir le monde, d'exprimer sa façon d'être, c'est plus que ça, une langue de façon générale.

Comme en Saskatchewan, pour Bleuenn et Erik, la langue est fortement associée à une « culture ». Marie est, elle-aussi, en désaccord avec l'idée de patrimoine :

Faudrait pas que cela devienne un objet de musée non plus. C'est pas Ernest Renan qui avait dit qu'une langue avait assez vécu quand on l'avait fixée dans les dictionnaires, les grammaires. C'est pas la citation juste, mais quelque chose du genre quoi. [...]. Le patrimoine, c'est très bien, mais qu'est-ce qu'on en fait après du patrimoine, c'est un mot, aujourd'hui on parle de patrimoine, demain ce sera autre chose. On protège rien en réalité...

---

<sup>432</sup>2009, « Keid ha ma vo bugale o komz », dans *Brud Nevez*, n°277, pp. 8-10, p. 8

[Parler breton ? Comme c'est compliqué parfois. Mais c'est une histoire d'amour, entre mon père, moi et ma fille(ma traduction)]

D'autres ajoutent l'adjectif « vivant », cherchant ainsi à nuancer le terme de patrimoine en lui conférant une vitalité et une pérennité dans le temps, comme Bleuenn :

Bah, moi, patrimoine, ce qui me fait un peu peur, ça fait musée un peu je trouve, et moi j'ai pas du tout, pour moi le breton cela doit être tout sauf un musée, j'ai envie que cela reste vivant, mais sinon un patrimoine dans le sens ou... pour moi le breton c'est mes racines tout simplement, je crois que c'est que c'est les racines.[...].

L'avis d'Isabelle et Yannick est proche de ceux déjà énoncés. Pour eux aussi, le patrimoine est « vivant ». Isabelle le définit ainsi : « C'est quelque chose auquel on fait attention, qu'on entretient, on vit avec... on fait des choses avec », « c'est pas passéiste », c'est « un lien entre passé et présent, mais ce n'est pas que du passé ». Le concept de l'héritage est ici sous-jacent. Christine, elle, n'a jamais pensé à associer la langue bretonne à un patrimoine :

Gaëlle : On entend dire que la langue bretonne est un patrimoine, qu'est-ce que vous en pensez ?

Christine : [silence]. Je me suis pas posé la question vraiment. [...]. Non, j'avais jamais vu ça comme ça, mais c'est vrai qu'on l'entend de moins en moins, la langue, enfin moi je l'entends de moins en moins, mais parce que, bah parce que les gens qui la parlent ils partent aussi, et euh... moi cela me ferait mal si on ne parlait plus le breton quoi.

Gaëlle : Pour vous, quand on parle de patrimoine, cela veut dire qu'il ne reste plus rien ?

Christine : Pas forcément, parce que il reste quand même des choses, bon y'a le patrimoine, je sais pas, les danses, y'a même les édifices quand on parle de patrimoine [rires], y'a quand même plein de choses, sauf qu'une langue, bah, si on la parle plus, et benh c'est fini.

Christine se positionne difficilement : pour elle, le patrimoine appartient au passé, perd de son utilité en restant malgré tout dans l'environnement. Cela lui paraît difficilement compatible avec l'objet linguistique.

Dans leurs discours, les liens avec les parents, les grands-parents sont longuement relatés. La manière d'aborder la langue avec leurs enfants y tient également une place importante. La langue est familiale, affective tout en étant considérée comme une langue de vie. Ce qui est particulièrement souligné par Erik :

Le breton c'était pas une langue familiale, c'était une langue, de communication, habituelle entre tout le monde. On a... c'est l'image qu'on en a parce que c'est devenu un petit peu, mais avant il faut bien se dire que c'était la langue de travail, on travaillait, on pleurait, on jouait en

breton. Par ici, ... on parlait pas français, c'était normal dans les échanges, même quand on n'était pas de la famille, on parlait breton... Cela s'est restreint un petit peu, que relativement récemment.

La langue provient du passé, via toutes formes de transmissions, se prolonge dans le présent et se projette dans l'avenir. Des informateurs comme Erik, Marie, Bleuenn, Isabelle connaissent une transmission du breton qui a pu être suspendue mais qui a repris son cours. La rupture n'a pas duré plus d'une génération. La langue se pratique à nouveau dans la famille, entre les générations, sans se restreindre à l'école des enfants. Christine, quant à elle, a reçu la langue de sa grand-mère surtout. Même si elle éprouve des difficultés à la transmettre, elle reste un objet hérité.

Les informateurs ne sont pas les seuls à revendiquer le « vivant » de la langue. L'association Sten Kidna<sup>433</sup>, après l'inscription des langues régionales comme patrimoine dans la constitution a, par exemple, précisé que les langues régionales sont certes un « patrimoine », mais un « patrimoine vivant<sup>434</sup> ». Voici une de leurs réactions après l'inscription des langues régionales dans la Constitution française.

L'association Kerlenn Sten Kidna d'Auray approuve l'adoption par le Parlement réuni à Versailles le 21 juillet dernier, de l'article 75-1 reconnaissant que "les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France". Trop longtemps nos langues régionales n'ont été, en effet, considérées que comme des "patois" inutiles et arriérés que le "progrès" lui-même condamnait à disparaître. Le débat qui a eu lieu à cette occasion a permis de rompre avec ce mépris et de rétablir quelques vérités, notamment qu'il s'agit de langues vivantes faisant partie du patrimoine de l'humanité. [...]

Nous entendons également le mot "patrimoine" comme "patrimoine vivant"<sup>435</sup>.

Le collectif Ai'ta, constitué de jeunes militants œuvrant pour que le breton ait une place dans la sphère publique, appose des autocollants sur lesquels est inscrite la mention suivante : « Brezhoneg vev ! le breton, langue vivante !!! ». Sur le site Internet du collectif, il est écrit :

Pourquoi se bouger pour la langue bretonne ?

---

<sup>433</sup>L'association Sten Kidna est active dans le Pays d'Auray, dans le Morbihan. Elle mène des actions culturelles liées au milieu breton. Elle dispense des cours de breton pour tous niveaux et a institué des cafés discussions pour les locuteurs bretonnants.

<sup>434</sup>Le conseil d'administration du Cercle Sten Kidna/Auray, Kuzul merañ Kerlenn Sten Kidna/An Alré, 2008, « Constitution. Langues régionales : la fin du mépris ? », dans *An d'asson*, n°68, p. 2

<sup>435</sup>Le conseil d'administration du Cercle Sten Kidna/Auray, Kuzul merañ Kerlenn Sten Kidna/An Alré, 2008, *op. cit.*, p. 2

Parce qu'elle est mal en point actuellement et qu'en dépit de cela nous voulons continuer à la faire vivre. C'est une partie du patrimoine de l'Humanité et de notre patrimoine à nous, Bretons, que nous perdrons si nous ne faisons rien maintenant<sup>436</sup>.

Dans cette formulation du collectif se mêle les notions du patrimoine, de « vivant » et d'objet hérité. L'objet hérité se confond avec le patrimoine. L'attitude qui consiste à utiliser les termes « vivre », « vivant(es) », accolés à celui de patrimoine montre la gêne et l'ambiguïté des associations, des collectifs et des politiques, aussi, à considérer la langue bretonne comme tel. Comme l'écrit Barbara Kirshenblatt-Gimblett, l'expression « patrimoine vivant » évoque une contradiction : « S'il est réellement vivant, il n'a pas besoin d'être sauvegardé ; s'il est presque mort, la sauvegarde sera sans effet<sup>437</sup> ».

L'usage de cette expression peut s'expliquer par les représentations des informateurs sur le patrimoine liées à la mort et au passé. De plus, les dialectiques de l'association Sten Kidna et du collectif, prises ici comme exemples, sont représentatives de l'usage d'un discours basé sur la revendication de la diversité culturelle, et donc de l'utilisation d'un vocabulaire fortement influencé par la rhétorique de l'Unesco. Celle-ci, prônée par l'Unesco, est particulièrement liée à la préservation du patrimoine dans les conventions de la dite organisation. Les acteurs tentent alors de suivre cette logique tout en essayant de minimiser le mouvement de patrimonialisation, qui est finalement en contradiction avec la plupart de leurs activités.

La langue bretonne, vécue comme un objet hérité, est surtout celle parlée par des locuteurs seconds de la langue ayant réussi à réamorcer sa pratique et sa transmission au sein de la famille. Ou, ce sont des personnes comme Christine, qui l'ont reçue dans leurs familles et qui voudraient maintenir sa pratique dans leur foyer.

Les nouveaux apprenants, tout en étudiant un breton standard, sont confrontés à l'idiome parlé par leurs grands-parents. Après une suspension, ils ont reçu la langue dans leur filiation. Même s'ils ne parlent pas exactement l'idiome des aïeux (les principaux donateurs dans ce cas de figure), ils cherchent à s'en approcher : ils le reconnaissent comme un modèle à s'approprier, à faire évoluer en lien avec la société et l'environnement. La langue devient alors, au fil des appropriations, un objet hérité.

---

<sup>436</sup>AI'TA,

[http://ai.ta.free.fr/?pajenn=piv\\_omp&yezh=fr](http://ai.ta.free.fr/?pajenn=piv_omp&yezh=fr) [consulté le 25/05/2012]

[http://ai-ta.eu/?page\\_id=6](http://ai-ta.eu/?page_id=6) [consulté le 09/02/2013]

<sup>437</sup>KIRSHENBLATT-GIMBLETT Barbara, 2006, « World Heritage and Cultural Economics », dans KARP Ivan, KRATZ Corinne A., Szwaja Lynn, YBARRA-FRAUSTO Tomàs, *Museum Frictions. Public Cultures/Global Transformations*, Durham/Londres : Duke University Press, pp. 161-202, citée par TORNATORE Jean-Louis, 2010, « L'esprit de patrimoine », dans *Terrain*, n°55, pp. 106-127, p. 119

## 2. Trajectoires accompagnant le breton en tant qu'objet « vivant »

Les représentations de la langue bretonne en tant qu'objet hérité, qu'objet « vivant », ont été relevées chez des informateurs s'inscrivant dans deux types de transmission. La première est celle de la halte de la transmission : deux cas de figure sont possibles. Le premier est marqué par une reprise de la pratique du breton entre toutes les générations de la famille. Le second se manifeste par une relance de l'usage de la langue entre les apprenants et leurs grands-parents, mais sans la participation de leurs parents. Malgré une suspension de la transmission, ces nouveaux locuteurs reçoivent le breton dans leur filiation, et la donnent à leur tour. Le hiatus est la seconde forme de transmission où apparaît l'idée d'un objet hérité. Dans cas, soit les informateurs ont reçu la langue, soit ils la donnent à la génération suivante.

### 2. 1. Une reprise intergénérationnelle : la halte de la transmission

Dans le cas de la halte de la transmission, il y a une reprise de la transmission du breton à travers les générations suite à une interruption du transfert de la langue des ascendants aux descendants. J'évoque les parcours d'Erik et de Bleuenn. Tous les deux considèrent le breton comme une langue du quotidien, un objet provenant des générations précédentes, qu'ils veulent transmettre. Pour que le breton devienne une de leurs langues véhiculaires. Erik et Bleuenn ont pris des cours, tout en sollicitant l'aide de leurs parents, de leurs grands-parents. Ces derniers, en acceptant, ont permis à leurs descendants de se familiariser avec le breton et de pouvoir en faire usage au sein de la filiation. Mais, la transmission familiale n'apparaît que dans un second temps.

#### 2. 1. 1. Erik

L'histoire d'Erik et de sa femme Herveline éclaire la halte de la transmission et se caractérise par une reprise de l'usage de la langue entre toutes les générations de la famille. Erik est le dernier d'une fratrie de cinq garçons. Ses parents parlaient breton avec ses grands-parents, avec le voisinage, et le font encore. En revanche, entre eux et avec leurs enfants, ils utilisaient le français.

Leur langue habituelle entre eux [les parents], c'est le français, mais bon ils sont évidemment bretonnants, mon grand-père a vécu chez nous, toute la fin de sa vie en fait, quand j'étais gamin, et benh on parlait breton avec lui, on parlait breton avec mon grand-père, le père de ma

mère naturellement, et puis autour avec tous les voisins [...] donc ils étaient bretonnants, ils parlaient breton, donc j'entendais toujours le breton autour de moi, même si eux se parlaient français entre eux et me parlaient français à moi.... et à mes frères.

Trois de ses quatre frères ont fait la démarche d'apprendre le breton. Erik a eu, un peu plus tard, cette même initiative, d'abord grâce à sa mère.

Erik : J'ai quatre frères, le plus jeune a dix ans de plus que moi, et euh, certains donc... ont connu la vague de renaissance celtique des années 70 avec Alan Stivell<sup>438</sup> et tout ça, et donc ont repris un petit peu le chemin du breton, et donc moi moi j'ai repris , j'en ai bénéficié ensuite par contre coup quoi, et puis, mes parents, même s'ils ne me parlaient pas en breton, ils étaient pas du tout contre

Gaëlle : Ils n'étaient pas contre....?

Erik : Ah non non...et quand je suis arrivé au collège, c'est ma mère qui m'a proposé de m'inscrire à... en cours de breton, en option, et puis moi j'étais content de le faire aussi.

J'ai déjà indiqué les raisons qui ont amené Erik à apprendre le breton. Pour lui, c'est mettre sa pierre à l'édifice : être acteur pour que la pratique linguistique continue.

Erik : Bah du coup mes parents se sont mis à nous parler breton, à ceux d'entre nous qui... les quatre sur les cinq qui ont appris le breton, et maintenant c'est la langue habituelle entre nous.

[...]

Gaëlle : Vous avez dû insister ?

Erik : Un petit peu, parce que c'était pas naturel au départ, y'a pas eu de heurts ou quoi que ce soit, puis eux se sont mis aussi....

Aujourd'hui, les parents d'Erik pratiquent le breton avec quatre de leurs cinq fils : « C'est la langue habituelle entre nous ».

Erik a rencontré sa femme Herveline à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Saint-Brieuc, dans lequel ils ont été formés comme enseignants bilingues. Le contexte de la formation a voulu qu'ils ont tout de suite utilisé le breton entre eux, ce qui est resté. Il est devenu professeur de breton en collège et sa femme institutrice bilingue.

Herveline est aussi la dernière enfant d'une fratrie de cinq. Ses parents se sont adressés en breton aux quatre premiers. Cependant, à cause de difficultés scolaires du quatrième enfant,

---

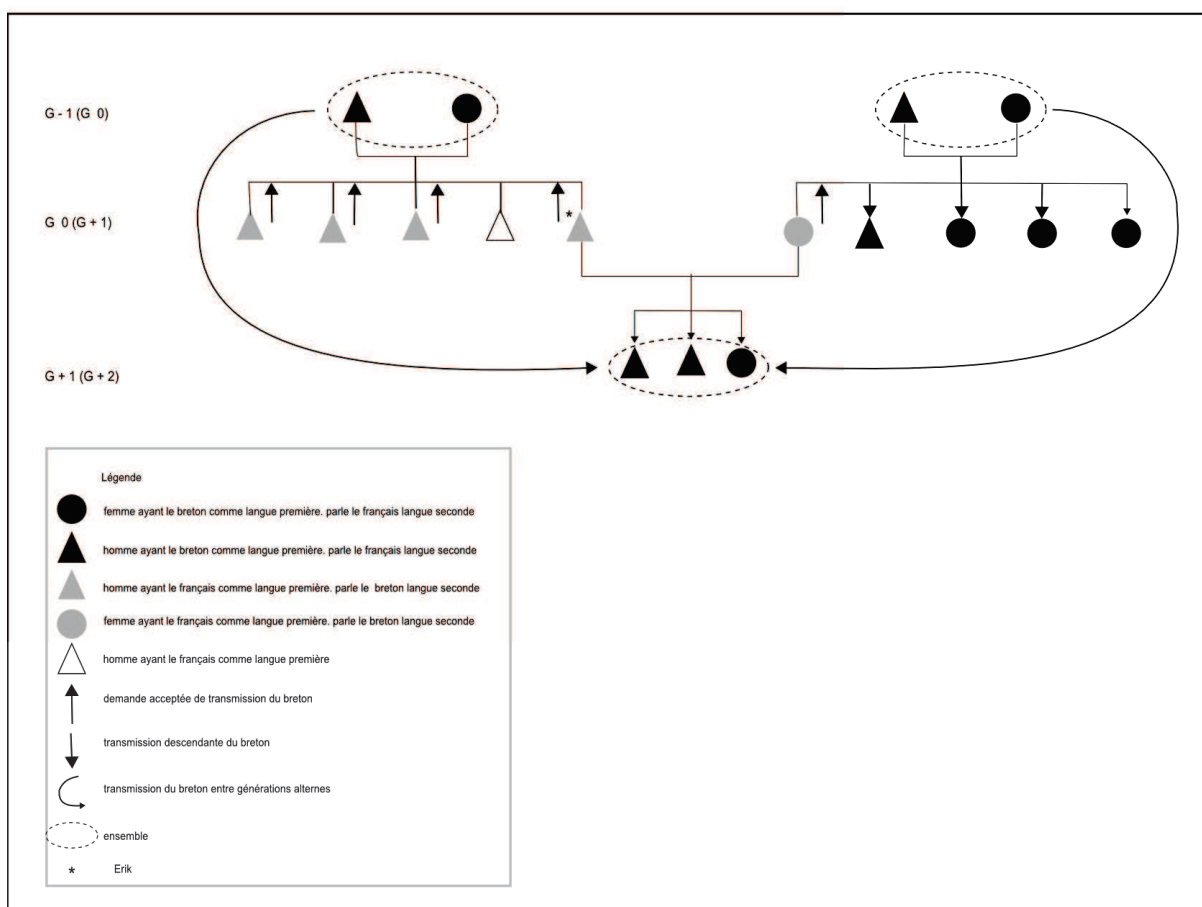
<sup>438</sup>musicien et chanteur connu dans et depuis les années 70 comme un des chefs de file d'un « renouveau » musical et culturel breton.



imputées à la méconnaissance du français en arrivant à l'école, ils ont décidé de n'employer que le français avec Herveline. Le breton restait la langue d'usage à la maison. Herveline a voulu l'apprendre hors de la famille : ses connaissances de la langue lui semblaient insuffisantes. Elle le pratique désormais avec ses parents.

Aujourd'hui, Erik et Herveline élèvent leurs trois enfants en breton à la maison. Les deux grands sont scolarisés dans des classes bilingues, tandis que leur fille de vingt mois est gardée à la maison par Erik<sup>439</sup>.

Erik et Herveline parlent breton avec leurs parents et beaux-parents respectifs. Pour les enfants, le breton est la langue de la maison, du jeu, de l'école aussi, et celle employée avec leurs quatre grands-parents.



Représentation d'Erik de la transmission du breton dans sa filiation

## 2. 1. 2. Bleuenn

J'ai rencontré, avec Bleuenn, un autre cas de reprise d'une transmission et d'un échange entre toutes les générations d'une même famille.

<sup>439</sup>Erik a pris un congé parental.

Bleuenn, âgée d'une trentaine d'années, vit dans une commune rurale des Côtes-d'Armor. Quand je lui dis « J'aimerais bien connaître le parcours de la langue dans ta famille » (elle avait voulu d'emblée instaurer le tutoiement), elle me répond :

Ok, ok, alors en fait moi mes grands-parents [maternels] le parlaient vraiment, ma mère aussi, mon père n'était pas bretonnant parce qu'il vient de Rennes... Donc moi je l'ai toujours eu dans l'oreille, j'ai vécu beaucoup chez les grands-parents, mais je l'ai appris quand j'avais seize ans en fait. Donc c'est-à-dire que j'ai pris des cours du soir au départ pour me le réapproprier, mais c'est vrai que c'était un breton que j'avais déjà dans l'oreille...

Elle précise quelques minutes après : « Je ne le comprenais pas non plus, par contre y'avait beaucoup d'expressions que j'avais etc.... c'est un peu étonnant, vraiment la transition, j'étais le premier maillon qui le parle pas dans ma famille ». Bleuenn, comme on peut l'entrevoir dans ces deux extraits d'entretien a appris le breton vers seize ans, fréquentant un groupe d'élèves bilingues breton-français. Ses amitiés ont servi de déclic :

Y'avait les bretonnants aussi, les premiers bilingues qui passaient le Bac en breton, ils étaient dans ma classe, et ils se retrouvaient à la cantine ensemble et ils parlaient breton, et moi je les aimais beaucoup, on s'entendait vraiment super bien, mais je me sentais hyper exclue.

Elle s'est donc « complètement engouffrée » dans cet apprentissage, en évoquant « un besoin de racines très très fort ». Cela s'est fait de différentes manières, grâce à des cours du soir, et à l'université : c'était un peu « bordélique ». Elle a été pendant plusieurs années animatrice auprès d'enfants, en breton. Elle a obtenu une licence de musique à Rennes, puis elle a passé le concours de l'IUFM pour devenir enseignante bilingue : « Je ne me serais jamais vue enseigner en monolingue » dit-elle. Elle est désormais professeur des écoles bilingue breton-français en maternelle dans une classe unique, non loin de son domicile.

Les grands-parents maternels de Bleuenn parlent breton, tout comme sa mère qui a appris le français à l'école, à six ans. Les grands-parents ont, semble-t-il, toujours continué à communiquer en breton avec leurs enfants, mais ne le faisaient pas (dans un premier temps) avec leurs petits-enfants.

Les grands-parents, et surtout la grand-mère de Bleuenn paraissent avoir joué un rôle important dans cette « réappropriation » de la langue, pour reprendre une expression de Bleuenn. Je cite :

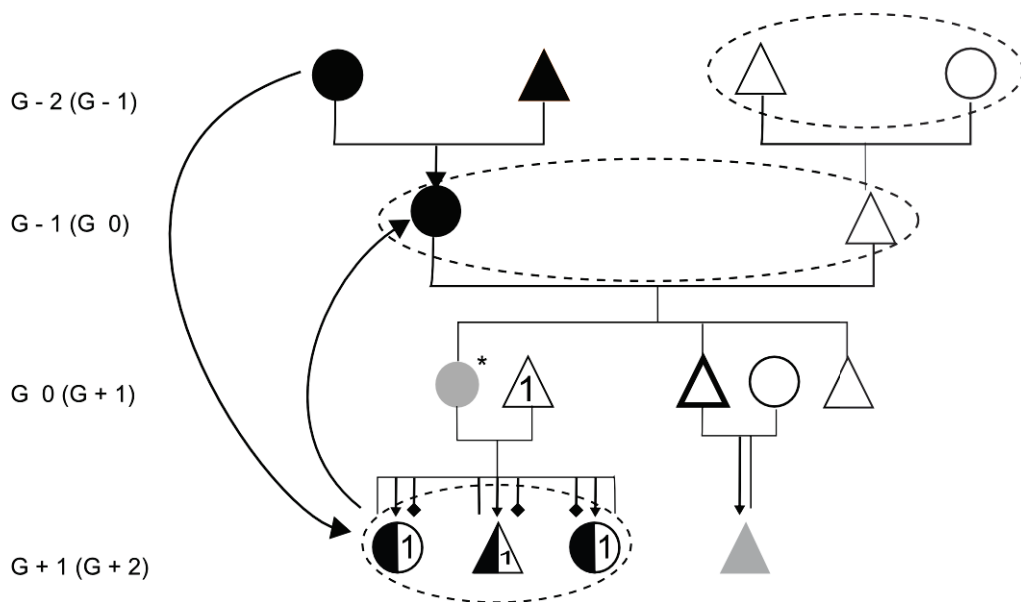
Y'en a pas beaucoup des grands-parents comme ça. En fait, ma grand-mère, la première fois que je suis arrivée, et que je lui ai dit que j'apprenais le breton.... Et elle m'a dit, mais pourquoi t'apprends le breton, cela sert à rien, vaut mieux apprendre l'anglais. « Ah mais y'a aucun

problème, j'apprends l'anglais aussi. Elle m'a regardée comme ça, et depuis ce jour-là, [...] elle est militante bretonnante.















Le mari de Bleuenn est d'origine mexicaine. Entre eux, ils utilisent le français et l'espagnol. Ils ont trois enfants, deux filles et un garçon. L'aînée a sept ans, le second quatre ans et la dernière, 13 mois. Bleuenn leur parle breton (jamais espagnol). Elle s'adresse aussi à eux en français, car, elle a été élevée dans cette langue et qu'elle reste celle des affects.

Le mari de Bleuenn parle uniquement en espagnol à ses enfants. Il comprend le breton, mais ne l'emploie pas avec eux. D'après Bleuenn, il faut avoir un référent pour une langue. Les deux plus grands semblent passer d'une langue à l'autre. La première paraît aussi bien à l'aise en breton, en français et en espagnol. Bleuenn me dit qu'elle peut passer une journée en ne parlant que breton avec sa fille aînée ; cela ne pose aucun problème. Le second, toujours d'après Bleuenn, a plus de facilités en espagnol qu'en breton, surtout après deux mois de vacances passés au Mexique. Entre les deux aînés, c'est l'espagnol et « beaucoup le français » : « Ils parlent pas en breton, et pour la bonne raison que le problème c'est que à l'école, dans la cour de l'école, c'est le français ». Ils sont scolarisés dans l'école bilingue du village. Ils communiquent en breton avec leur grand-mère (maternelle) ainsi qu'avec leurs arrière-grands-parents, et surtout avec leur arrière-grand-mère.

Un des deux frères de Bleuenn « s'est mis au breton », qui est devenu la langue de communication entre eux.



Légende

-  femme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
-  homme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
-  femme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
-  homme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
-  femme ayant le français comme langue première
-  homme ayant le français comme langue première. capable de parler breton
-  homme ayant l'espagnol comme première
-  femme ayant le breton, l'espagnol et le français comme langues premières
-  homme ayant le breton, l'espagnol et le français comme langues premières
-  transmission descendante du breton
-  transmission descendante de l'espagnol
-  transmission du breton de G - 2 à G + 1
-  demande acceptée de transmission du breton entre générations alternes
-  ensemble Bleuenn

Représentation de Bleuenn de la transmission du breton dans sa filiation

## **2. 2. Halte de la transmission et reprise avec les grands-parents**

La reprise d'une pratique familiale peut se faire uniquement avec la génération des grands-parents. C'est notamment le cas pour Isabelle et Marie. Comme Erik et Bleuenn, elles ont appris le breton en suivant des cours, alors que leurs parents ne le leur avaient pas transmis. Cependant, seules leurs aïeules ont accepté d'utiliser le breton avec elles, ce qui a malgré tout permis un usage dans la famille. La langue est alors, pour elle aussi, envisagée dans une logique d'héritage.

### **2. 2. 1. Isabelle**

Isabelle, originaire des Côtes-d'Armor, y réside avec Yannick, son mari, et leurs deux enfants.

Son père maîtrise le breton alors que sa mère le comprend, sans le parler. D'après Isabelle, elle « faisait partie de ces familles » dans lesquelles « on s'adressait aux enfants en français alors que tout le reste se faisait en breton ». Du côté de son père, ses grands-parents étaient également des locuteurs bretonnants. Côté maternel, elle n'a connu que sa grand-mère, elle aussi bretonnante.

Isabelle affirme que son père ne s'est jamais exprimé en breton, avec elle et son frère.

Le décès de son grand-père paternel, bretonnant, est un déclic : elle entre à la faculté de Rennes et prend une option breton. Elle suit quelques stages auprès de l'organisme Skol Ober. Dès ses premiers cours, Isabelle s'est rendue chez sa grand-mère maternelle pour mettre en pratique ses leçons. Elle lui a rétorqué d'emblée : « Mais qu'est-ce que tu veux faire avec le breton ? » Contente que sa petite-fille l'apprenne, elle trouvait cette démarche surprenante. Isabelle remarque que ce ne fut pas facile au début, notamment au niveau de leur compréhension mutuelle. Mais, en définitive, elles se sont beaucoup apportées, l'une comme l'autre, explique Isabelle. Elle fournissait, par exemple, un nouveau vocabulaire à sa grand-mère.

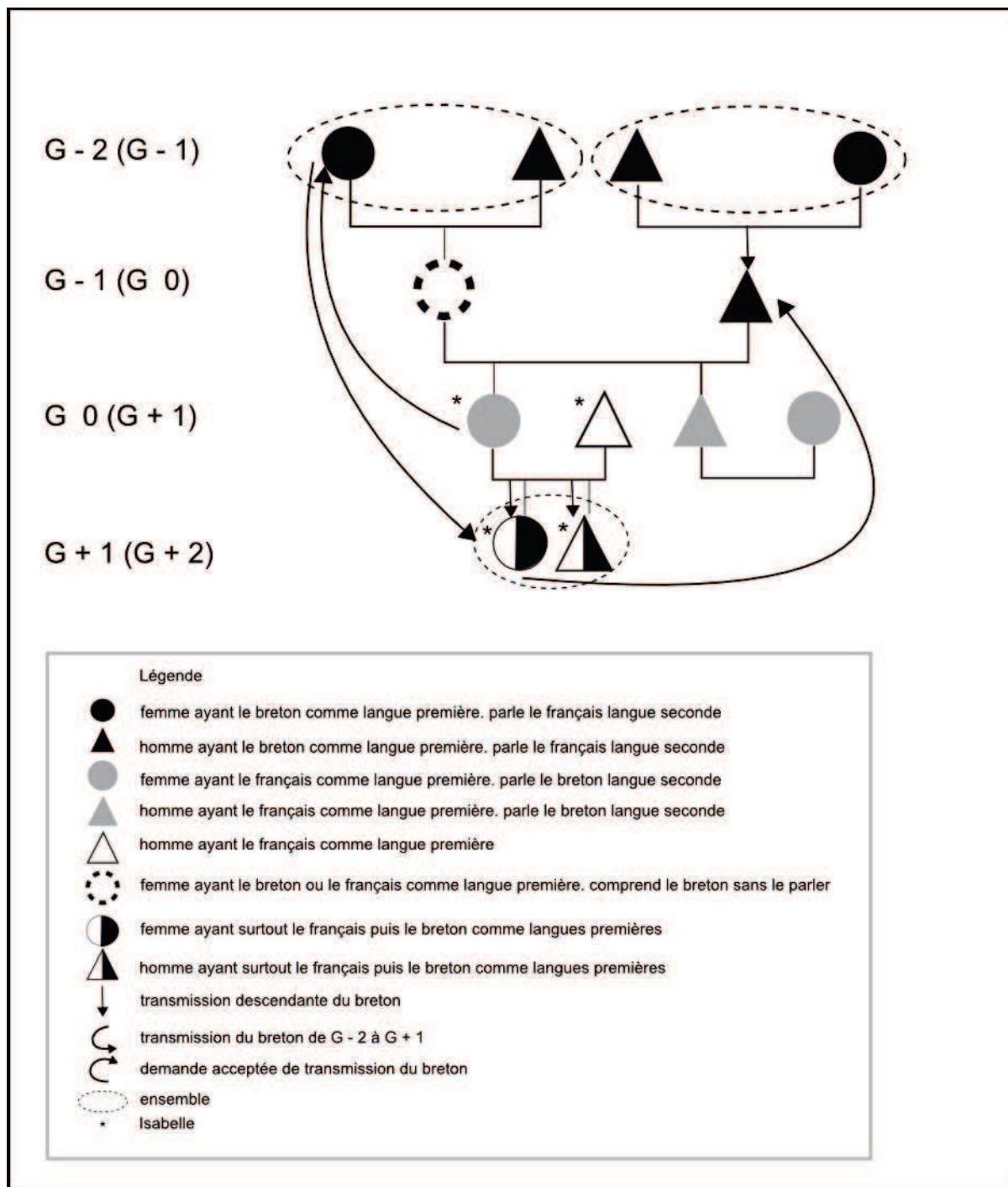
Isabelle a intégré l'IUFM bilingue à Saint-Brieuc ; une « évidence » pour elle. Elle enseigne aujourd'hui dans une classe bilingue.

Son mari Yannick a grandi à Paris. Dans sa famille, personne n'a comme langue première le breton. Une de ses grands-mères est bretonne, mais « du côté gallo ». Il ne connaît pas le breton, mais commence à le comprendre en vivant avec Isabelle. Leur langue de couple est le français.

Quand leur fille est née, Isabelle lui parlait toujours breton. De plus, la nourrice était bretonnante. Isabelle confie que, tant que les enfants n'ont pas été scolarisés, le breton était vraiment présent dans la maison. Dès l'instant où ils ont été à l'école, « le français a pris le

pas ». Isabelle et Yannick ont choisi d'inscrire leurs enfants dans l'école du village, une école monolingue en français.

Leur fille, de 8 ans, commence à demander davantage de breton à la maison, alors que leur fils, plus jeune, s'y oppose un peu en ce moment.



Représentation d'Isabelle de la transmission du breton dans sa filiation

L'aînée a sollicité récemment son grand-père maternel pour qu'il lui parle breton. Il commence à faire des efforts pour répondre à sa requête, alors même qu'il ne l'a jamais envisagé avec ses enfants, « parce que cela ne se faisait pas », me dit Isabelle. Il n'était pas opposé à ce que sa fille et son fils apprennent le breton, mais Isabelle n'utilise que le français avec lui. Le frère d'Isabelle est, lui aussi, devenu instituteur bilingue.

Isabelle continue à communiquer en breton avec ses deux grands-mères.

### **2. 2. 2. Marie**

Marie, âgée d'une cinquantaine d'années, vit dans le pays d'Auray. « J'ai un peu entendu mes parents parler breton quand ils voulaient pas qu'on comprenne », déclare-t-elle au début de la conversation. Elle m'explique que ses parents parlent breton, mais ne l'ont pas appris dans leur famille. Son père l'a davantage attrapé avec le voisinage et dans les bois où il travaillait (il est devenu par la suite menuisier). Sa mère l'a appris au catéchisme, même si cela paraît « paradoxal » reconnaît-elle, et dans le bistrot familial. D'après Marie, pour eux deux, le breton est resté quelque chose d'inutile. Ses sœurs ne le connaissent pas.

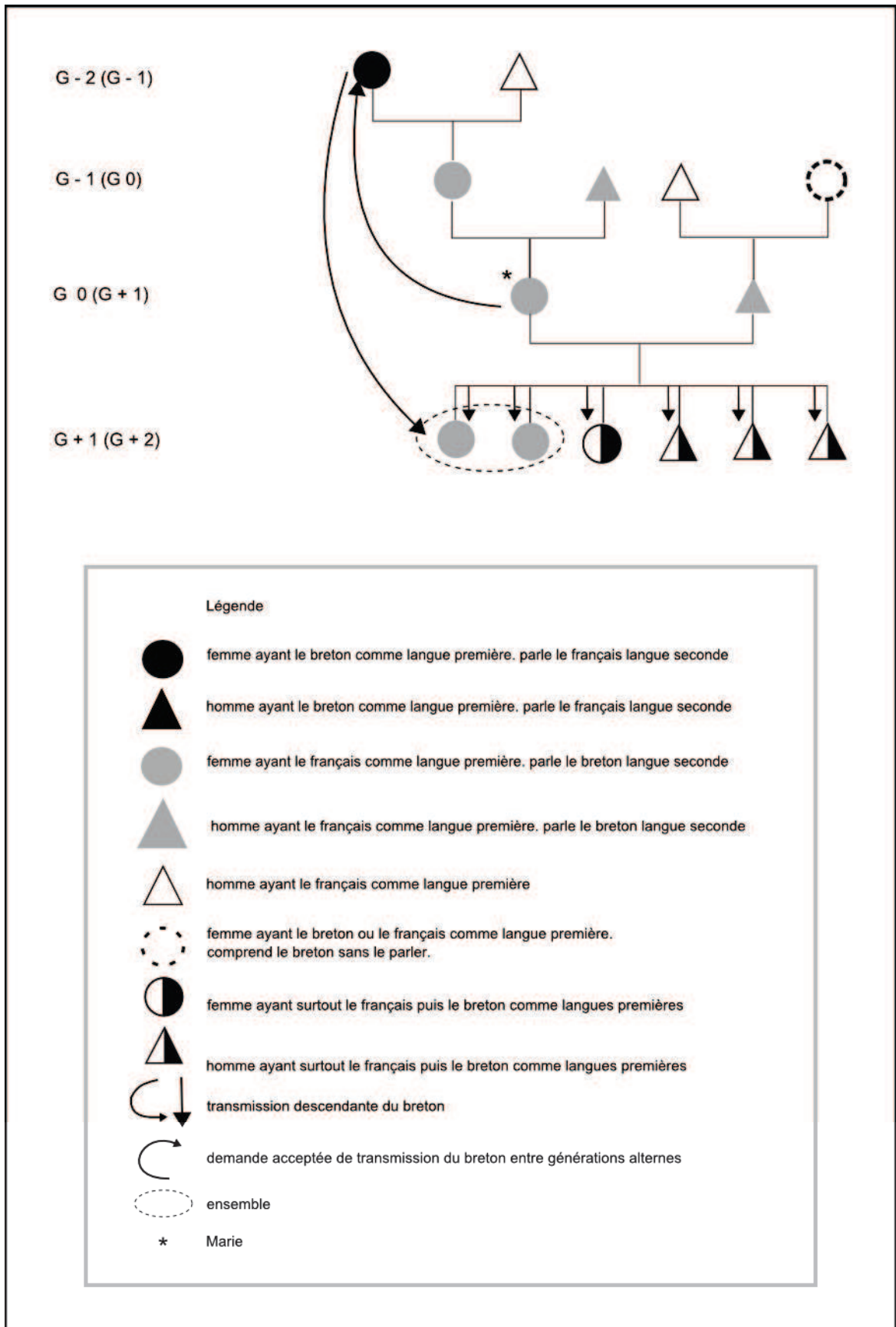
Marie s'est initiée au breton au lycée, en prenant une option, sur l'heure des repas. Elle a ensuite suivi des cours du soir. Petit à petit, elle a fini par passer une licence de breton, par correspondance, à Rennes. Dès ses débuts d'apprentissage, elle est allée parler breton avec sa grand-mère (et « ses copines » ), avec laquelle elle a bavardé dans cette langue pendant vingt ans, jusqu'à sa mort.

Marie parle couramment breton. Elle anime aujourd'hui quelques émissions en breton sur la radio locale et intervient dans les écoles.

Son mari Marc, issu d'une famille où le breton était connu, a lui aussi fait la démarche de l'apprendre. « On ne s'est pas connu en breton, du coup on n'a jamais réussi à s'y mettre après ensemble. C'est-à-dire que s'il y a une tierce personne on parle breton, mais tous les deux non... ». Ils ont six enfants.

Tous deux ont choisi d'introduire le breton à la maison. Marie, plus que son époux, l'a davantage pratiqué avec ses enfants. À la naissance de leur première fille, elle ne se sentait pas tout à fait apte à lui transmettre (elle trouve cela stupide désormais). Ils ont donc scolarisé leurs trois premiers enfants, de temps en temps, dans une école Diwan. Mais son « désir » était de faire l'école à la maison. Finalement, pour les six enfants, l'enseignement maternel et primaire s'est déroulé majoritairement à la maison, et en breton. Au collège, ils ont tous intégré des établissements Diwan, puis le lycée à Carhaix.

Chez eux, le français et le breton sont parlés, c'est selon les envies des uns et des autres. Il n'y a pas d'obligation.



Représentation de Marie de la transmission du breton dans sa filiation



Jeunes, les enfants ont pu parler avec leur arrière-grand-mère. En revanche, Marie, Marc et les enfants communiquent en français avec les parents et grands-parents. Le père et la mère de Marie ne souhaitent pas s'exprimer en breton. Marie dit :

Disons que quand ils sont très en forme, ils sortent deux ou trois petits trucs, surtout que mon père connaît énormément de choses, des phrases que je note tout de suite [...]. Les enfants ont essayé de leur parler, mais je pensais qu'ils auraient parlé aux enfants, mais là non plus ça n'a pas marché avec mes enfants. Parce qu'en fait moi j'ai parlé avec ma grand-mère. J'ai eu cette chance là, d'ailleurs qui elle n'a pas transmis le breton à ses enfants, à ses filles.

En m'évoquant la non-communication en breton entre ses parents et ses enfants, Marie me confie : « Je ne désespère pas que cela se fasse un jour », souhaitant que son père parle breton avec ses petits-enfants, comme elle a pu le faire avec sa propre grand-mère. Elle argumente en remarquant que son père s'intéresse beaucoup à son travail à la radio, à ses interventions en breton... Elle note aussi, que paradoxalement, il est assez fier qu'elle pratique le breton. Marie raconte qu'un jour, alors que son père discutait avec quelqu'un, il la présenta en ces termes : « Ah bah c'est ma fille, et puis vous savez, elle parle breton !

### **2. 3. Le hiatus dans la transmission**

Pour d'autres informateurs, la connaissance du breton n'a pas permis un réamorçage de la pratique avec les générations précédentes, pourtant bretonnantes. En revanche, certains informateurs l'utilisent avec leurs enfants, dans leur travail. C'est notamment le cas de Nathalie et Jérôme.

Pour d'autres informateurs, comme Christine, l'usage du breton dans sa filiation est difficile. En dépit de son envie, et alors qu'elle le connaît depuis toute petite, elle ne peut l'employer avec sa mère, et parvient difficilement à parler breton avec sa plus jeune fille.

Dans les deux situations, celles de Nathalie et Jérôme et de Christine, nous sommes dans ce que j'appelle un hiatus dans la transmission. En effet, la connaissance de la langue par plusieurs générations d'une même famille n'entraîne pas d'échanges entre elles. En revanche, comme dans les trajectoires précédentes de la halte de la transmission, la langue bretonne est envisagée comme un objet hérité : soit il a été reçu, soit il est donné.

### 2. 3. 1. Nathalie et Jérôme

Un hiatus dans la transmission de la langue bretonne s'est opéré dans la famille de Nathalie et Jérôme. Tous deux ont entre 35 et 40 ans, et sont parents de trois garçons. C'est un second mariage pour Jérôme qui a un fils d'une première union.

Je les ai rencontrés séparément. Nathalie est originaire du pays d'Auray. Sa mère et sa grand-mère communiquaient en breton entre elles. Son père le connaît, mais « moins bien » que sa femme. Ni l'un ni l'autre ne lui ont parlé breton. Sa langue première est le français.

Elle a appris la langue bretonne vers 20 ans, d'abord par les cours du soir, puis a été engagée pendant un an comme vacataire dans une école Diwan (elle n'était pas enseignante) : « Là, c'était l'immersion totale ». Elle a passé le concours de l'IUFM pour être professeur des écoles. On lui a proposé d'intégrer celui bilingue de Saint-Brieuc. Ses parents n'ont pas apprécié qu'elle apprenne le breton. Mais « le breton donnait du boulot, c'est surtout cela que mes parents voyaient ».

D'après Nathalie, son père estime que le breton « ne sert à rien ». Pour lui, l'important est que sa fille soit institutrice, pas institutrice bilingue.

Il refuse d'utiliser la langue avec elle. Sa mère non plus, même si elle est moins réfractaire. Nathalie évoque la différence dialectale entre le parler de sa mère et le sien. Elle a appris « le léonard » et non « le vannetais » de sa mère. Elle évoque l'idée qu'elle aurait pu échanger avec sa grand-mère maternelle. Mais, quand Nathalie a commencé à apprendre, elle était « déjà trop vieille pour faire l'effort ».

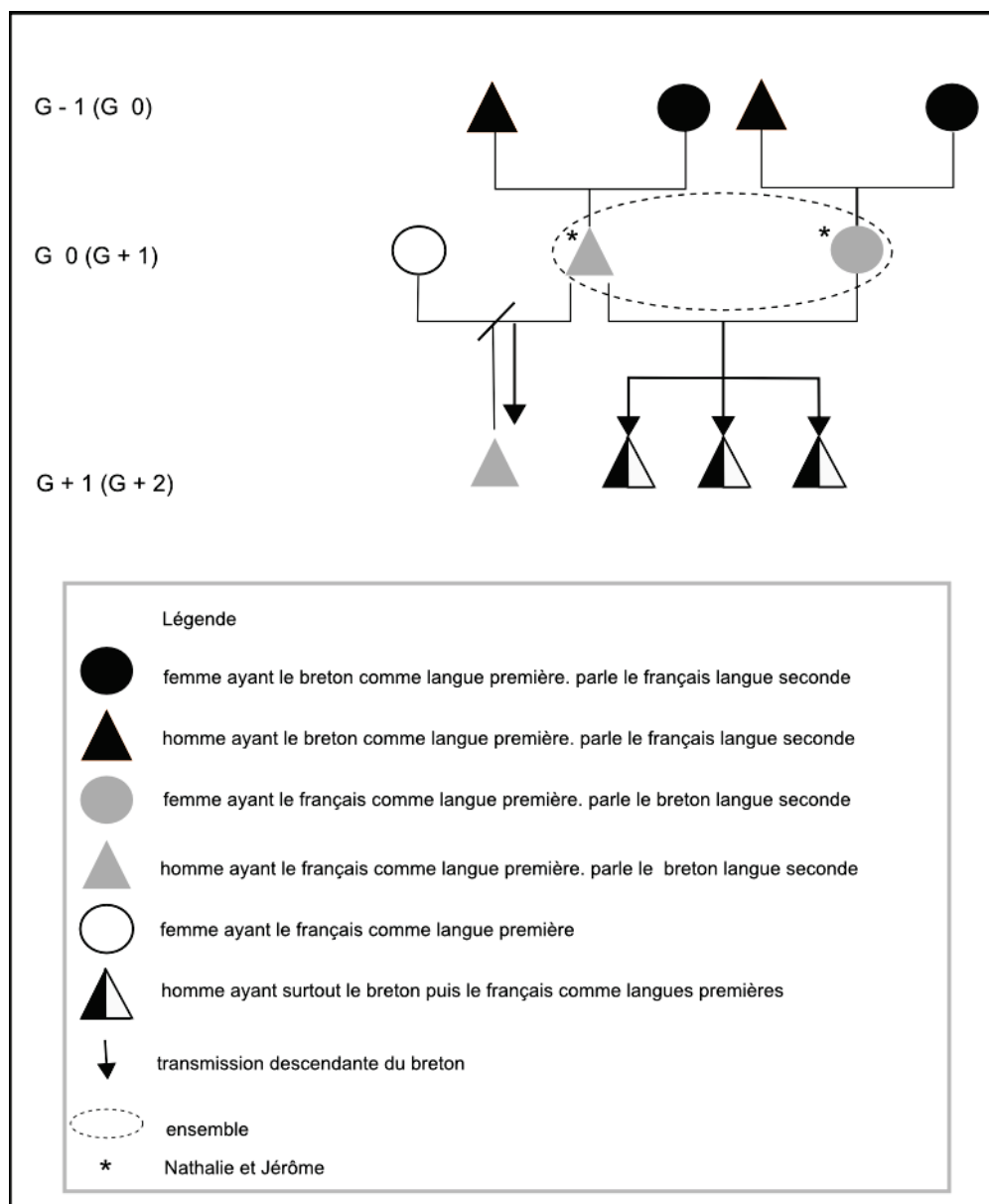
Elle mentionne « une valeur affective » liée au breton, sans pouvoir l'explicitier davantage.

Jérôme a, lui, appris le breton après avoir scolarisé son premier fils, aujourd'hui âgé de 15 ans, dans une école Diwan. Il a suivi une formation dans le centre d'apprentissage Stumdi à Landerneau. Je l'avais d'ailleurs croisé lors d'un de mes stages d'une semaine. Il a grandi à Rennes : ses parents « avaient décidé de s'extirper de ce milieu », c'est-à-dire d'un environnement bretonnant et paysan. Tous deux parlent breton mais ne l'ont pas transmis à leur fils. Quand il s'y est initié, ils étaient « bouleversés, et contre ». Jérôme pense que son apprentissage de la langue remettait en cause les choix de vie de ses parents, leur mode d'éducation. « Cela a été difficile ». Il n'a aucun échange en breton avec ses parents.

Jérôme est animateur dans un centre de classes de découverte dans les Monts d'Arrée où il pratique le breton.

Nathalie a connu Jérôme avant qu'il suive un stage long à Stumdi. Ils se sont donc rencontrés en français, langue qu'ils ont utilisée dès leurs premiers échanges. Jérôme précise que sa femme ne veut pas qu'ils discutent tous les deux en breton. Ils ne le font qu'en présence d'une autre personne bretonnante.

Aujourd'hui, leurs trois enfants sont scolarisés dans une école bilingue. Jérôme essaie de communiquer avec eux le plus souvent possible en breton. D'ailleurs, il remarque que c'est en parlant avec son deuxième fils qu'il s'est mis à s'exprimer sans trop de gêne.



Représentation de Nathalie et Jérôme de la transmission du breton dans leurs filiations

Nathalie utiliserait plus facilement le français avec ses enfants. En ma présence, elle interpelait en breton son dernier garçon.

À leur domicile, des affiches bilingues sont punaisées sur les murs de la cuisine, illustrant les fruits, les légumes et mentionnant leurs noms en breton. Dans leurs bibliothèques, de nombreux livres en breton sont rangés. Un journal en langue bretonne *Ya !* est posé sur la table.

Leurs enfants ne s'expriment pas totalement encore en breton : l'aîné a sept ans. Les deux grands disent quelques mots. Ils ont des livres, des cassettes, des jeux en breton.

Jérôme et Nathalie introduisent la langue bretonne dans leur foyer, tout comme le français. Les deux langues coexistent. En revanche, s'il est possible de constater une transmission entre Jérôme, Nathalie et leurs enfants, aucun échange n'existe en breton avec les quatre grands-parents, tous bretonnants.

### **2. 3. 2. Christine**

L'exemple de Christine est différent. Jérôme et Nathalie transmettent le breton à leurs enfants, tout en ne l'ayant pas comme langue première, sans pouvoir l'introduire dans les échanges intergénérationnels. En revanche, Christine, bretonnante, n'a pas réussi à passer le breton à ses filles. À 48 ans, elle dit perdre son breton (« mon breton »). Elle l'a appris dans sa famille, au contact de sa grand-mère, comme je l'ai mentionné précédemment.

Son premier mari utilisait le breton, surtout dans son métier lié au monde agricole. Par contre, ce n'était pas la langue d'usage entre eux (sauf s'il y avait une tierce personne bretonnante), ni avec leurs deux filles. Ils les ont scolarisées pendant un an en filière bilingue. L'école n'étant pas dans leur commune, l'apprentissage n'a pu être poursuivi. Elle reconnaît aussi que les filles « n'accrochaient pas trop ». Christine signale qu'elle leur chantait des berceuses en breton. Elle regrette de ne pas avoir fait plus.

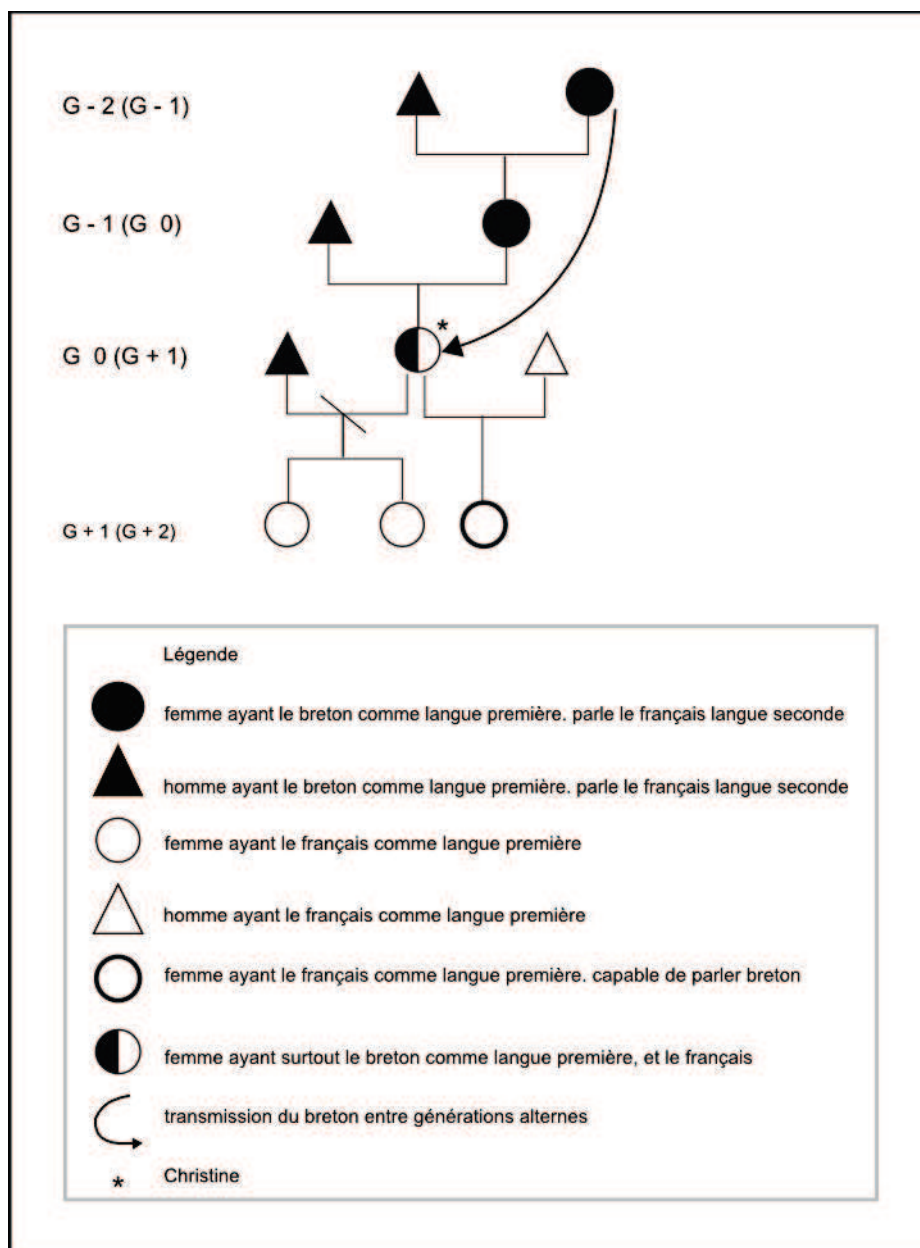
Je m'en veux quelque part, quelque part je m'en veux, de pas avoir commencé à leur parler breton, parce qu'après elles ont eu un blocage, elles rejetaient le breton, quand je leur parlais breton, quand elles avaient quatre cinq ans, elles n'aimaient pas. Par contre, je leur chantais en breton..... quand elles étaient petites, pour les endormir.

D'un second mariage, Christine a eu une troisième fille qui est scolarisée dans une classe bilingue, ouverte maintenant dans sa commune de résidence. Avec elle, Christine procède différemment :

J'essaie de parler breton avec elle, j'ai un peu plus de succès avec elle qu'avec les aînées, mais elle aime pas non plus, comme si ça reste l'école. Et c'est pareil, peut-être maintenant avec le recul j'aurais dû dès le départ commencer à lui parler breton, ce que j'ai pas fait, c'est pareil, les comptines, je faisais en breton, mais...

Aujourd'hui, Christine utilise moins le breton, et avoue, les larmes aux yeux, « avoir l'impression d'avoir perdu quelque chose ». Sa mère lui parle breton avec réticence, alors

qu'elle l'emploie avec les sœurs de Christine de dix ans ses aînées. Elle ne le fait pas non plus avec la troisième fille de Christine.



Représentation de Christine de la transmission du breton dans sa filiation

Le breton n'est pas la langue du foyer, et Christine éprouve des difficultés à le transmettre, d'autant plus que son second mari, selon elle, n'y est pas très favorable.

### 3. Rôle des grands-parents bretonnants donateurs. Liens et continuité de l'héritage

Si la langue bretonne est envisagée comme un objet hérité dans la filiation, de qui les informateurs en héritent-ils ? En Saskatchewan, le français est représenté dans une logique d'héritage, les parents, les grands-parents ayant été des transmetteurs de la langue, même si cela tend à changer. En Basse-Bretagne, ce sont les grands-parents bretonnants qui semblent jouer un rôle fondamental dans cette logique d'héritage. Ce sont le plus souvent eux les donateurs, de leur propre initiative ou à la demande de leurs petits-enfants. En cumulant les profils d'aïeuls et de locuteurs du breton, ils ont une importance non négligeable pour leurs descendants.

En Basse-Bretagne, de nombreux informateurs m'ont mentionné leurs grands-parents, en premier lieu, pour décrire l'histoire de la langue dans leur famille. Le rapport aux origines s'énonce, en grande partie, grâce à eux. C'est notamment le cas de Christine, Bleuenn, Annaïg, Erik, Jean, André... D'une manière générale, ce sont les plus jeunes générations, n'ayant pas reçu le breton de leurs parents, qui font d'abord référence à leurs grands-parents en tant que bretonnants. Certains, comme Jean et André, évoquent aussi très vite leurs grands-parents, mais pour mentionner davantage la cohabitation intergénérationnelle, courante pendant leur enfance, qui avait renforcé le contact avec la langue. Ces derniers, appartenant donc à la génération G -1, voire G -2. André raconte par exemple comment, par la présence des grands-parents, il a été en contact très tôt avec le breton et le français. Une de ses grands-mères était particulièrement bretonnante : il dit avoir été obligé de « s'adapter ». Ses grands-parents utilisaient surtout le breton et ses parents le français. Jeanne mentionne également le rôle important de ses parents dans la connaissance actuelle du breton par son fils. J'en ai déjà parlé. Simone m'a aussi raconté qu'elle a été élevée par sa grand-mère, ne parlant « que » breton. Cette socialisation a été commune aux parents et grands-parents, « sans qu'il y ait de conflit avec la modernité marquée notamment par l'imposition du français<sup>440</sup> ».

Christine et Erik, informateurs plus jeunes que ceux déjà cités, rappellent aussi l'importance d'un de leurs grands-parents dans l'apprentissage de la langue. Erik explique que la cohabitation avec son grand-père a inévitablement introduit le breton dans les échanges. Il n'a pas appris le breton par le seul contact de son aïeul, mais sa présence, bretonnante, l'a initié à la compréhension de la langue, sans s'en rendre compte. Erik m'évoque cette compréhension de la langue, quand je lui ai demandé s'il considérait que le breton était sa langue « maternelle ».

---

<sup>440</sup>SEGALEN Martine, 1998, *op. cit.*, p. 540

Erik : Non, c'est pas ma langue maternelle, je peux pas dire cela... Bon, j'ai pas envie de dire qu'il y a une rupture, mais il restait un petit bout de la corde... Non, j'avais ça dans l'oreille quand même, quand je me suis mis à apprendre, j'ai pas eu de problème, parce que j'avais les intonations, les tournures de phrases sont venues plus rapidement, je me suis rendu compte que je connaissais pas mal de vocabulaire sans le savoir. Mais si j'avais pas fait cette démarche-là [apprendre le breton], je pense que j'aurais tout perdu...

Gaëlle : Juste compris ?

Erik : Peut-être, et encore, et encore... Non, je me suis rendu compte que je comprenais des choses... On était à table avec mon grand-père... euh ma mère avait fait ce qu'on appelle des bignez, je sais pas si on fait ça chez toi... [...] il en restait un, il fallait partager. Mon grand-père a demandé à avoir une moitié, c'était en breton, et puis au moment de la couper, y'avait une moitié qui était plus grande que l'autre en fait... euh, je sais plus, je crois que c'est mon père qui a dit, tu veux la plus grande ou la plus petite... Et moi j'ai ri, et mon père a dit : "Ah bah même Erik a rigolé". Et là je me suis dit, bah oui, tiens, j'aurais pas dû, j'étais pas censé comprendre. Voilà.

La présence de son grand-père a garanti, d'une certaine manière, la présence du breton à la maison. Christine, qui a grandi et habite d'ailleurs dans le même secteur qu'Erik, parle aussi de sa grand-mère dans l'entretien. La communication avec l'aïeule se faisait alors en breton. Aujourd'hui encore, Erik souligne l'importance de ses parents pour ses propres enfants, n'apparaissant pas comme des personnages incontournables dans la transmission, mais comme « un plus ».

Bah dans notre cas [silence], les grands-parents sont... sont...un plus disons. Pour ce qui est... comment je pourrais dire ça... de rendre le breton, comme une langue naturelle et normale... Euh... je parle breton avec mes parents, avec mes beaux-parents, tout le temps, donc pour les enfants, c'est une langue naturelle aussi, et puis ils apportent sans doute euh... quelque chose qu'on a sans doute moins, dans tout ça qui est [silence], l'accent, les tournures, eux ils sont dépositaires d'une centaine d'années de vie du breton quoi, sans rupture, et donc, même si nous on l'a appris, ou réappris, je pense qu'on parle bien, malgré tout y'a sans doute un petit décalage quand même, qu'on essaie de rendre le plus petit possible. Mais y'a un petit quelque chose quand même je pense. Et y'a les grands-parents qui sont là quand même pour apporter ça, cette sorte de qualité en fait quoi, ce gage de qualité, surtout nous, dans notre cas, nos parents à nous des deux côtés sont relativement âgés, 75-80, pour beaucoup de gamins de l'école, ce sont presque des arrière-grands-parents, donc ils apportent ça, ce gage de qualité et de breton vivant... normal... et je sais pas comment, comment ça se passe, je pense qu'il y a aussi un petit peu ça, un côté affectif aussi je pense qu'ils apportent.

Les grands-parents sont les dépositaires et les acteurs d'un savoir. Ils sont une référence et incarnent la continuité. J'ai pu constater cette même référence aux grands-parents dans l'étude de Hugues Pentecouteau. Plusieurs informateurs, appartenant aux générations G +1, G 0, et G -1 évoquent leur environnement bretonnant grâce à la présence de leurs grands-parents. C'est notamment le cas de Jakeza, informatrice de 90 ans, élevée principalement en français par ses parents, qui témoigne de vacances passées chez ses aïeux qu'elle dit « unilingues breton ». Elle maîtrise le breton : c'est d'ailleurs la langue utilisée pour l'entretien avec Hugues Pentecouteau. Je cite un extrait de son discours qu'il a retranscrit :

*Ha neuze e-pad ar vakañsou e vezemp kaset da di an dud-kozh, en Drenevez, hag aze e vezemp soubet neuze en aergelc'h unyezhek brezhoneg hag ze ' zo a-bouez bras evit bugale vihan. [...].*

*Neuze, evel-se betek va daouzek vloaz on aet pep bloaz, un dra a dremene aestre peogwir, ne oan ket gouest da gomz brezhoneg, me a gomze galleg met int a responte e brezhoneg... an dud-se n'int ket cheñch yezh evit... ar bugaligoù Brestiz yaouank-se, setu pa veze komzet ouzon e veze komzet e brezhoneg hag me a resonte e galleg ha mat pell'zo.*

Et puis pendant les vacances nous étions envoyés chez nos grands-parents et là-bas nous étions plongés dans un environnement « unilingue breton » et ça, c'est très marquant pour des petits-enfants. [...]

Alors, comme ça, jusqu'à mes douze ans, je suis allée chaque année et ça se passait très bien parce que, je n'étais pas capable de parler breton mais je parlais français, et ils me répondaient en breton... ces gens n'allaient pas changer de langue pour... les enfants, ces jeunes Brestois et voilà, quand on s'adressait à moi, c'était en breton et je répondais en français et ça se passait bien<sup>441</sup>.

Dans la plupart de mes entretiens, les grands-parents, dans les entretiens, sont valorisés comme de bons connaisseurs et transmetteurs du breton, les grands-mères tenant une place de choix.

Marie raconte ainsi son apprentissage : « J'ai appris à l'école, au lycée... J'ai appris à l'heure du repas, à l'époque c'était à l'heure du repas, trois quarts d'heure, [...], mais je m'y suis mise avec ma grand-mère, donc là j'ai pu parler breton avec elle pendant vingt ans ». Isabelle a fait la même demande à sa grand-mère maternelle qui lui a rétorqué : « Mais qu'est-ce que tu veux faire avec le breton ? » Elle a ensuite satisfait sa requête. Elle trouvait curieux que sa petite-fille veuille apprendre la langue, mais finalement Isabelle dit qu'elle était contente. J'ai évoqué les sollicitations des petites-filles de Jeanne, qu'elle s'efforce de contenter, comme le fait la grand-mère d'Isabelle. Annaïg a, elle aussi, réquis les compétences de sa grand-mère, avant même de l'apprendre dans une structure d'enseignement. Bleuenn, quant à elle, dit avoir

---

<sup>441</sup>PENTECOUTEAU Hugues, 2002, *op. cit.*, p. 67-68



fait de sa grand-mère une « militante ». Bleuenn et Annaïg, très soutenues par leurs grands-mères maternelles, pensent qu'elles n'ont jamais éprouvé de honte à communiquer en breton. D'ailleurs, celle de Bleuenn a donné le breton comme langue première à ses enfants.

Isabelle, Annaïg et Bleuenn utilisent le breton dans leur vie quotidienne, chez elles comme au travail. Elles ont réintroduit une pratique à travers les générations de la filiation. Elles mettent également en contact leurs enfants avec leur propre grand-mère. Et toutes relèvent l'intelligence de leur grand-mère s'efforçant de les comprendre et de se faire comprendre. Elles indiquent toutes les trois qu'elles ont écarté la difficulté des différences linguistiques et soulignent un apport mutuel : les grands-mères passent leur savoir verbal, leur musique de la langue, les petites-filles leur proposent un vocabulaire nouveau.

Gurvan, un informateur cité par Hugues Pentecouteau raconte aussi l'apport essentiel de son grand-père dans l'apprentissage du breton. Il est âgé de 26 ans au moment de l'enquête. Ses parents l'ont élevé en français mais il se souvient que ses grands-parents utilisaient le breton pour ne pas être compris. L'hospitalisation de sa grand-mère a été un tournant dans l'organisation familiale et dans sa volonté d'apprendre la langue. À partir de ce moment-là, son grand-père est venu habiter chez ses parents pendant les mois d'hiver. Parallèlement à des cours par correspondance, il a sollicité son grand-père pour soutenir son apprentissage du breton. Malgré quelques réticences au départ, il s'est prêté à l'exercice. Après un été acharné à envoyer ses devoirs par correspondance, Gurvan déclare avoir pu discuter avec son grand-père.

Et parallèlement [à la méthode Assimil d'abord], j'ai commencé à demander des choses à mon grand-père, qui était présent. Et au départ, il était pas très chaud, parce que c'était, pour lui, c'était quelque chose qui n'en valait pas la peine quoi. Et moi, ça m'a intéressé, j'ai vraiment voulu pouvoir communiquer [...]. Au départ, je demandais beaucoup de choses à mon grand-père, c'était « comment on dit ça ? », et d'ailleurs quand j'y repense, c'étaient surtout les mots qui m'intéressaient, ça c'est très important. [...] C'était aussi l'exotique par rapport au français ! C'est ça qui était le plus facile en fait, les mots différents, je crois. Et après cet été-là, j'étais capable de discuter mais je pense que le grand-père a été aussi très tolérant, parce que j'imagine aussi que mon breton était assez éloigné à cette époque-là de... de ce qu'il parlait lui, et bon j'ai donc, quand il était, l'été, quand il était chez lui tout seul, j'allais le voir, je l'enregistrais, on discutait, je lui demandais comment on disait ça, comment on prononçait ça et l'hiver, il était chez nous<sup>442</sup>.

Les grands-parents établissent encore le lien dans la transmission, même s'ils n'ont pas transmis la langue à leurs enfants. Ce lien est d'autant plus renforcé quand ils acceptent de passer ensuite la langue à la demande des petits-enfants. Par exemple, Marie m'expliquait

---

<sup>442</sup>PENTECOUTEAU Hugues, 2002, *op. cit.*, p. 83

qu'entre ses enfants et ses parents, le « lien » avec la langue bretonne ne s'était pas créé. Elle poursuit :

Bah y'a pas eu le pont qu'il y a eu avec ma grand-mère, et je pense que c'est une question de génération aussi. Ça dépend... comment expliquer ça. J'ai l'impression, en fonction des familles que je connais, y'a une génération, qui est celle qui vraiment rompt le lien... j'ai l'impression que chez moi c'est mes parents qui l'ont rompu, pourtant on sent qu'il est là, cette semaine il [son père] m'a encore dit des trucs. Et puis il me pose souvent des questions, si je trouve des gens pour parler à la radio, ils sont... comment dire, ils sont quand même vachement attentifs...

Ici, Marie perçoit sa grand-mère comme créatrice d'un lien. Pourtant, c'est justement elle qui n'a pas transmis la langue : ses deux filles, dont la mère de Marie, ont appris le breton de manière indirecte, au contact de l'environnement et notamment du café tenu par cette grand-mère. En revanche, ce sont effectivement les parents (aujourd'hui grands-parents) qui ont scellé la rupture du transfert linguistique en breton.

Il est vrai que les grands-parents, en l'occurrence les grands-mères dans mon enquête, sont particulièrement valorisées lorsqu'elles acceptent de parler à leur petit-enfant en breton. Bleuenn est très enthousiaste lorsqu'elle évoque sa grand-mère, comme Isabelle d'ailleurs. Annaïg dit aussi avoir été chanceuse d'avoir une grand-mère comme la sienne : « J'ai eu la chance d'avoir ma grand-mère ».

Il faut malgré tout apporter une précision importante. Dans les discours, les grands-parents qui ont tenu un rôle, tel que décrit ci-dessus, sont aujourd'hui des vieilles personnes, et appartiennent à la génération G -1, voire G -2. Leurs petits-enfants, qui ont bénéficié de leurs échanges ont désormais 35 ans au moins.

## Conclusion

La logique de l'héritage s'exprime de manière différente en Basse-Bretagne qu'en Saskatchewan. Elle est finalement devenue assez marginale aujourd'hui. Le discours de ces informateurs est par conséquent peu entendu, voire peu audible.

En Basse-Bretagne, dans les haltes et les hiatus de transmission du breton, la langue est considérée comme « vivante ». Elle fait partie du quotidien et s'inscrit dans la filiation. La logique de l'héritage est présente, à travers le sentiment d'appartenance auquel font référence les informateurs, et à travers la manière avec laquelle ils se sont appropriés un objet linguistique qui n'était plus passé dans la filiation. Grâce à ce processus, la pratique du breton a réintégré la sphère familiale, à défaut de pouvoir être parlée largement dans la vie de tous les jours en dehors de la maison (sauf pour Christine). Il semble que pour s'inscrire dans la logique de l'héritage, il n'est pas nécessaire de recevoir dans sa propre famille pour donner à son tour. Il faut recevoir ou donner, dans la filiation. Par l'une et/ou l'autre de ces actions, l'objet devient un bien hérité, familial, marqueur d'une continuité, malgré les discontinuités.

La place des grands-parents dans ce type de transmission est particulièrement intéressante car par leur action, ils réparent la fracture dans les passations linguistiques. Ils effacent une dette envers leurs enfants et leurs petits-enfants qui parfois vivent avec la culpabilité de ne pas connaître le breton, comme Annaïg. La mécanique du don peut alors se mettre en place, leurs petits-enfants (re)donnant la langue à leurs enfants. Mais être grands-parents bretonnants et donateurs n'est pas systématique. Et cela semble avoir un énorme impact sur les représentations linguistiques. Ceci est l'objet du prochain chapitre.

## Chapitre 8. Le breton : un patrimoine ?

Considérer une langue comme un patrimoine, en contexte minoritaire, peut impliquer deux logiques. Selon Alain Viaut, à propos de « la langue minoritaire comme nouveau patrimoine »,

le patrimoine est représentatif des biens les plus précieux de la communauté, ceux qui doivent perdurer en étant transmis. De cette transmission de l'héritage peuvent découler deux présomptions : celle de l'objet archivable, utile à la connaissance de l'Histoire de la société considérée ; celle, aussi, du bien vivant, transmis pour être entretenu et dynamisé, avec une fonction d'utilité publique non seulement liée à la nécessaire mémoire d'une communauté mais aussi à son activité présente et future<sup>443</sup>.

De mon point de vue, la première « présomption » relève d'une logique patrimoniale, tandis que la seconde pourrait aussi rendre compte d'un processus renvoyant à l'idée d'héritage, tel que mentionnée dans les chapitres six et sept. Alain Viaut dégage alors deux cas de figure, ne s'excluant pas : « le patrimoine linguistique figé » et « l'expression du lien à la société ». Les deux ont en commun, selon Alain Viaut, « la perception partielle d'une segmentation, voire d'une "patoitisation", des langues minoritaires et de leur lien avec une culture paysanne qui serait peu encline au changement<sup>444</sup> ». Sans être tout à fait applicable au breton -le breton est bel et bien reconnu comme une langue et non un patois-, la seconde proposition se rapproche nettement des représentations des informateurs considérant le breton comme un patrimoine. Il peut rester associé au monde paysan, même si les informateurs tentent de l'introduire dans leur quotidien moderne.

Dans son sondage de 2007, Fañch Broudic note que « quelle que soit l'opinion des uns et des autres concernant la langue régionale et l'intérêt qu'il y a ou non à la connaître et à la parler, les Bretons pensent toujours qu'il faut conserver le breton, et ce à une écrasante majorité », soit 89 %<sup>445</sup>. Les acteurs de la « défense » de la langue bretonne s'en félicitent régulièrement. Il faut malgré tout nuancer ce type de déclaration : vouloir « conserver » une langue n'exprime pas une volonté de vivre dans la langue.

D'après les résultats de ma recherche, cet intérêt pour la conservation du breton se fait entendre chez les informateurs appartenant aux filiations où l'interruption et le regain de

<sup>443</sup>VIAUT Alain, 1996, « La langue minoritaire comme nouveau patrimoine », dans LAMY Yvon (sous dir. de), *L'alchimie du patrimoine*, Talence : Maison des Sciences Humaines d'Aquitaine, pp. 197-213, p. 204

<sup>444</sup>VIAUT Alain, 1996, *op. cit.*, p. 207

<sup>445</sup>BROUDIC Fañch, 2009, *op. cit.*, p. 149

transmission se sont imposés au fil des générations. La rupture du transfert entraîne une perception de la langue à travers des critères de la classification patrimoniale : l'ancienneté, l'authenticité, la rareté et la beauté<sup>446</sup>. La rareté est la première conséquence de la rupture de la transmission. Pour ceux qui estiment que le breton est un patrimoine, le breton ne s'entend pas, ou très peu<sup>447</sup>. Le risque de perte est ressenti comme prégnant, et évoqué par plusieurs informateurs. La patrimonialisation est alors un moyen de continuer une pratique, différente, de la langue. Cette dernière est aussi envisagée comme un objet essentiel, participant à la « richesse » d'une culture, à la diversité culturelle et linguistique. Le patrimoine n'est pas pensé comme mort, appartenant au passé, contrairement à l'opinion des informateurs inscrivant la langue dans une logique d'héritage. Comme le dit Alain Viaut, il est considéré comme un « bien vivant » avec une « utilité publique », et privée.

Ce huitième chapitre, consacré au cas breton, s'intéresse à la patrimonialisation linguistique et cherche à comprendre comment elle s'exprime (je ne l'ai pas observé sur le terrain saskatchewanais). Afin d'établir une distance critique avec les discours recueillis sur le terrain, mon analyse traite en premier lieu de la dimension globale pour aborder en second le contexte plus local de la Bretagne, la première se retrouvant dans le second.

J'analyse donc d'abord quel est le discours de l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) concernant les langues (et non les locuteurs). Cet organisme paraît avoir un impact indéniable dans les représentations des informateurs. Ensuite, je montre de quelles manières l'Union Européenne considère les « langues régionales ou minoritaires » en tant que patrimoine. Je précise également le cas français, puisque les langues qualifiées de « régionales » ont été introduites dans la Constitution comme appartenant au patrimoine du pays.

Enfin, le discours patrimonialisant de certains informateurs bretons est mis en exergue, en lien avec les modalités des transmissions observées. Dans ces dernières, où la rupture du transfert linguistique apparaît clairement, j'examine une nouvelle fois le rôle grand-parental dans le transfert linguistique. Cette fois-ci, à l'instar de Martine Segalen qui s'interroge sur le rôle des grands-parents dans la transmission de la mémoire familiale, je me demande finalement : « Les transmissions des grands-parents aux petits-enfants sont-elles aussi importantes qu'on le pense généralement ?<sup>448</sup> » Répondre à cette question m'autorise à expliquer de quelles manières l'idiome d'un des registres de la langue bretonne, celui des plus anciens locuteurs et donc des grands-parents, est progressivement patrimonialisé. L'analyse ici des trajectoires biographiques de la langue dans les filiations est un élément clef.

---

<sup>446</sup>HEINICH Nathalie, 2009, *op. cit.*

<sup>447</sup>HEINICH Nathalie, 2009, *op. cit.*

<sup>448</sup>SEGALEN Martine, 2004, « Recevoir si l'on veut, rendre si l'on peut », dans *La Grande Oreille*, n°20, pp. 38-42, p. 38

# 1. Du local au global : la patrimonialisation des langues

Les langues sont des éléments désignés comme essentiels dans la fondation des Nations. L'idée d'une langue nationale « naît en France au XVIII<sup>e</sup> siècle avec le concept de nation, comme organisation sociale et politique englobant de vastes ensembles de populations<sup>449</sup> ». La Révolution française, par l'instauration de la nation, dans un souci d'unité et de gommage des différences sociales et locales, place le français comme une langue nationale<sup>450</sup>. L'unité linguistique symbolise alors l'unité nationale, et la France est certainement l'exemple type de cette logique.

La pratique des langues n'a donc pas qu'un enjeu linguistique. Parler une langue n'est pas seulement une action culturelle. L'usage de tel ou tel idiome a un enjeu culturel, identitaire et économique. L'Organisation internationale de la Francophonie en est un exemple. « La Francophonie est le dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les États et gouvernements de l'OIF, ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles<sup>451</sup> ». L'Organisation n'a pas comme seul objectif de soutenir une pratique linguistique. La langue est le prétexte à d'autres activités, qui dépassent largement la sphère langagière.

La patrimonialisation des langues, et les discours de mise en danger de ces dernières, sont une des manifestations métalinguistiques caractéristiques de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>452</sup>.

Mon objectif est ici de faire le constat de ces énoncés patrimonialisants sur les langues, et particulièrement sur les langues bretonne et française. Cela permet de mieux cerner le contexte, tant global que local, des transmissions familiales linguistiques.

## 1. 1. Les langues vues par l'Unesco : « Les langues : ça compte <sup>453</sup> »

Depuis les années 1980, l'Unesco a intégré la question linguistique dans ses textes (déclarations, conventions), complétant d'une certaine manière les textes de l'Onu (Organisation internationale des Nations Unies)<sup>454</sup>. Les textes sont édités en plusieurs langues, dont l'anglais et le français. Mon analyse du discours de la dite organisation est basée sur les textes dans leur traduction française.

---

<sup>449</sup>TÉTART Franck, 2009, *Nationalismes régionaux. Un défi pour l'Europe*, Bruxelles : De Boeck, p. 35

<sup>450</sup>Voir TÉTART Franck, 2009, *op. cit.*, p. 35

<sup>451</sup>Organisation internationale de la francophonie, <http://www.francophonie.org/Qui-sommes-nous.html> [consulté le 7/05/2012, le 09/02/2013]

<sup>452</sup>Voir DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *op. cit.*

<sup>453</sup>*Le Courrier de l'Unesco*, 2008, n°1

<sup>454</sup>BLAKE Janet, 2008, « Le cadre juridique international de la sauvegarde et la promotion des langues », dans *Museum international*, n°239, pp. 14-27

Les langues sont ainsi prises en compte par l'Unesco à travers ses différents champs de compétences et les secteurs de programme que sont l'éducation, la culture, les sciences exactes et naturelles, la communication et l'information, ainsi que les sciences sociales et humaines. À travers les déclarations, les conventions et les documents de travail, l'organisation incite les États à valoriser la diversité linguistique, le multilinguisme et à « sauvegarder les langues en danger ». La dimension linguistique est perçue comme « stratégique pour les peuples et pour la planète ». Les langues sont regardées comme

gages de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, elles sont aussi un moyen d'atteindre une éducation de qualité pour tous et de renforcer la coopération, de bâtir des sociétés du savoir inclusives et de préserver le patrimoine culturel, et de mobiliser la volonté politique en faveur de l'application des bienfaits de la science et de la technologie au service du développement durable<sup>455</sup>.

Comme peut le démontrer cet extrait, les langues sont ici à la fois des objets à considérer et à « sauvegarder » tout autant que des véhicules de culture, au sens large. Dans ces quelques lignes, comme dans les textes des conventions et des déclarations, apparaît nettement l'importance du maintien de la diversité linguistique, c'est-à-dire la pluralité des langues dans toutes les sociétés. La pratique linguistique est ici sous-entendue.

La langue est-elle tenue pour patrimoine par l'Unesco ? Je prends en référence quatre textes : l'Atlas des langues en danger dans le monde (1996-2001-2010), la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.

Concernant la question linguistique, les différentes conventions et déclarations se complètent. Le vocabulaire de mise en danger y est très fortement utilisé :

*When faced with the question as to what domains belong to the Intangible Cultural Heritage, people almost invariably mention language, often alongside music and dance. Nevertheless, article 2(1) of the 2003 Convention, which defines the intangible cultural heritage that is to be safeguarded, does not mention " language " as such<sup>456</sup>.*

---

<sup>455</sup>Unesco, « Les langues : ça compte », <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/languages-and-multilingualism> [consulté le 6/12/2011 et le 9/03/2013]

<sup>456</sup>SMEETS Riëks, 2004, « Language as a Vehicle of the Intangible Cultural Heritage », dans *Museum International*, n°221-222, pp. 156-165, p. 156

[Quand vient la question de savoir quels domaines appartiennent au Patrimoine Culturel Immatériel, les gens mentionnent presque invariablement la langue, souvent avec la musique et la danse. Néanmoins, l'article 2 (1) de la Convention 2003, qui définit le patrimoine culturel immatériel qui doit être sauvegardé, ne mentionne pas la « langue » en tant que tel. (ma traduction)]

La Convention de 2003 mentionne indirectement la langue mais ne l'inclut pas dans sa définition. Comme le montre la définition à suivre, elle participe au Patrimoine culturel immatériel (PCI) mais n'est pas désignée comme tel, et ne peut donc apparaître sur aucune liste du patrimoine culturel immatériel<sup>457</sup>.

Aux fins de la présente Convention,

1. On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

2. Le "patrimoine culturel immatériel", tel qu'il est défini au paragraphe 1 ci-dessus, se manifeste notamment dans les domaines suivants :

- (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- (b) les arts du spectacle ;
- (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

La prise en compte de la dimension linguistique est sous-entendue à travers les « traditions et expressions orales » en tant que « vecteur du patrimoine culturel immatériel ». Dans l'article premier, la question de la transmission entre générations est présentée comme déterminante dans la désignation d'un objet en tant que patrimoine culturel immatériel.

Sur le site Internet de l'Unesco, concernant cette Convention de 2003, il est écrit :

La Convention de 2003 reconnaît le rôle essentiel du langage dans l'expression et la transmission du patrimoine vivant. Tous les domaines du patrimoine culturel immatériel -des connaissances sur l'univers aux rituels, des arts du spectacle aux savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel- dépendent des langues pour leurs pratiques quotidiennes et leur transmission

---

<sup>457</sup>Il existe deux listes pour le PCI : la liste du patrimoine nécessitant une sauvegarde urgente et la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité



d'une génération à l'autre. Dans le domaine des traditions et expressions orales, la langue n'est pas seulement un vecteur du patrimoine immatériel, elle constitue son essence même<sup>458</sup>.

À ce titre, des objets tels que la pratique du chant et de la musique *bećarac* de Croatie orientale, le chant de la Sibylle de Majorque sont classés sur la liste représentative du PCI. D'autres comme le *naqqali*, narration dramatique iranienne et le *cantu in paghjella* profane et liturgique de Corse de tradition orale sont inscrits sur la liste du patrimoine nécessitant une sauvegarde urgente. Il est implicitement convenu que la langue fait partie intégrante de ces pratiques et qu'à travers cette catégorisation en tant que patrimoine, elle est aussi en mesure d'être sauvegardée et valorisée.

Sur une autre page précisant les notions de « traditions et expressions orales » dans le cadre de la Convention de 2003, il est écrit :

Bien que la langue sous-tende le patrimoine immatériel de nombreuses communautés, la protection et la préservation des langues excèdent le champ de la convention de 2003. Cela étant, la langue est visée à l'article 2 en tant que moyen de transmettre le patrimoine culturel immatériel. La différence des langues façonne la transmission des histoires, des poèmes et des chants, et affecte leur contenu. La mort d'une langue se traduit inévitablement par la perte définitive de traditions et expressions orales. Cependant, ce sont ces expressions orales elles-mêmes et leur interprétation en public qui contribuent le mieux à sauvegarder une langue, plutôt que les dictionnaires, grammaires et bases de données. Les langues vivent dans les chants et les récits, les énigmes et les poèmes ; ainsi la protection des langues et la transmission de traditions d'expressions orales sont très étroitement liées<sup>459</sup>.

Il est fort probable qu'une des raisons empêchant une langue d'apparaître seule sur les listes du PCI est le souci de non-discrimination lié aux principes d'égalité des langues. Ces raisons ont été évoquées lors de proclamations des « Chefs-d'œuvre de l'humanité » en 2001<sup>460</sup>.

Depuis l'année internationale des langues en 2008, le projet d'une convention ciblant la protection des « langues autochtones et vernaculaires » est expertisé. Dans un des rapports préliminaires, il est écrit : « 3. Soulignant que les langues autochtones et vernaculaires sont le vecteur de l'identité culturelle des peuples et de leur savoir ancestral, et qu'elles constituent un

---

<sup>458</sup>Unesco, <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/linguistic-diversity-in-unesco-normative-texts> [consulté le 07/05/2012, le 9/02/2013]

<sup>459</sup>Unesco, <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00053>, [consulté le 06/12/2011, le 07/05/2012 et le 9/02/2013]

<sup>460</sup>SMEETS Rieks, 2004, *op. cit.*, p. 159

patrimoine considérable et irremplaçable »... Le terme « patrimoine linguistique » est aussi utilisé<sup>461</sup>.

D'autres éléments annexes à cette convention du patrimoine culturel immatériel suggère que la langue, même si elle ne peut apparaître seule dans les listes du PCI est toutefois considérée comme un patrimoine. Ces prises de position sont toujours liées à la préservation de la diversité linguistique et du multilinguisme. Les langues visées par l'Unesco sont celles jugées en danger, c'est-à-dire celles qui connaissent une transmission de plus en plus ralentie et qui par conséquent sont de moins en moins parlées par des locuteurs.

La question linguistique est aujourd'hui principalement posée à l'Unesco sous l'aspect du risque de mort des « langues autochtones », « minoritaires ». En prônant la diversité linguistique, c'est avant tout les langues qualifiées de minoritaires et d'autochtones qui sont ciblées par l'organisation, étant considérées comme plus « vulnérables ». Ainsi, il est possible d'observer un lien fort entre l'Atlas des langues en danger et la Convention de 2001 sur la diversité culturelle. Dans cette dernière, le cinquième objectif est de « sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et soutenir l'expression, la création, et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues ». Le sixième est d'« encourager la diversité linguistique – dans le respect de la langue maternelle – à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge<sup>462</sup> ».

Ce « patrimoine linguistique » fait donc partie intégrante de la diversité culturelle, elle-même considérée comme « le patrimoine de l'humanité » :

Article premier - La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures<sup>463</sup>.

Dans le cadre de l'Unesco, quel que soit l'angle d'approche sur les langues, elles sont considérées comme un patrimoine. Les définitions données par l'Unesco sur le patrimoine sont cloisonnées puisque l'organisation le décline en différentes catégories : culturel (sous-entendu culturel matériel), naturel, culturel immatériel, subaquatique...

Une définition générique du patrimoine ou de la patrimonialisation n'existe pas en tant que telle. Cependant, la Déclaration universelle sur la diversité culturelle en 2001 a créé des ponts

<sup>461</sup>Unesco, 2008, « Élaboration d'une convention pour la protection des langues autochtones et des langues en danger » 176 EX/59; 176 EX/INF.16; 176 EX/66 Part. II; 176 EX/67

<sup>462</sup>Unesco, 2001, *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, 2 novembre 2001

<sup>463</sup>Unesco, 2001, *op. cit.*

entre les patrimoines dits matériels et leur dimension immatérielle, et vice et versa. En 2002, avant la Convention de 2003 sur le PCI, l'Unesco soulignait, en commentaires de la Déclaration de 2001, le lien étroit et dynamique entre le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel.

Le patrimoine immatériel est défini au mieux comme une carte ou une boussole, à partir de laquelle les êtres humains interprètent, sélectionnent, reproduisent ou diffusent leur patrimoine culturel dans son ensemble. Ainsi, de la même manière que le patrimoine matériel n'est pas la somme totale de toutes les possessions physiques d'une société, le patrimoine immatériel n'est pas simplement une encyclopédie de ses valeurs et de ses trésors immatériels. Le patrimoine immatériel est un outil qui permet de définir et d'exprimer le patrimoine matériel et à partir duquel le paysage inerte des objets et des monuments est transformé en une archive vivante de valeurs culturelles. Sans patrimoine matériel, le patrimoine immatériel devient trop abstrait. Sans patrimoine immatériel, le patrimoine matériel devient une série illisible d'objets ou de sites. Ainsi le patrimoine immatériel doit être conçu comme le cadre plus large à l'intérieur duquel le patrimoine matériel trouve sa forme et son sens. C'est l'outil crucial qui permet aux communautés et aux sociétés d'établir les archives de leurs relations entre **valeurs culturelles et biens culturels précieux**. Si le patrimoine culturel peut être envisagé comme un mode majeur de circulation des aspirations humaines, le patrimoine matériel en dessine la forme physique mais le patrimoine immatériel en est le moteur et le mécanisme de conduite. Vus ainsi, les patrimoines matériel et immatériel entretiennent une relation créative et dynamique, au sein de laquelle chacun entraîne l'autre au cours du temps dans la définition de la richesse culturelle commune de l'humanité<sup>464</sup>.

La considération sur les langues par l'Unesco est donc dispersée à travers les différents textes. L'Unesco paraît être partagé entre la valorisation des langues, à la manière du PCI, et le souci de non-discrimination et l'égalité entre les groupes, les communautés et les États. Elle a donc mis en avant un outil de signalisation du risque en développant l'Atlas linguistique des langues en danger. Dans ce cas, ce ne sont pas toutes les langues qui sont visées, mais les « langues menacées », « en danger<sup>465</sup> ».

En 1996, un premier « atlas des langues en danger » a été diffusé. Il est réactualisé régulièrement. Le breton y était et y est toujours classé « langue sérieusement en danger », sur une échelle de vitalité comportant six niveaux : « langue sûre », « langue vulnérable », « langue en danger », « langue sérieusement en danger », « langue en situation critique » et « langue

---

<sup>464</sup>Unesco, 2002, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle : une vision, une plate-forme conceptuelle, une boîte à idée, un nouveau paradigme, Document établi pour le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002*, p. 13

<sup>465</sup>Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger, 2003, *Vitalité et disparition des langues en danger, Paris 10-12 mars 2003*

éteinte<sup>466</sup> ». Ces différents niveaux de vitalité sont déterminés en fonction de « la transmission de la langue d'une génération à l'autre ». Selon l'Unesco, une « langue sérieusement en danger » a donc une transmission particulière c'est-à-dire qu'« une langue est parlée par les grands-parents ; alors que la génération des parents peut la comprendre, ils ne la parlent pas entre eux ou avec les enfants<sup>467</sup> ».

Cet Atlas ne prend en considération que les langues utilisées par « des minorités ethnolinguistiques<sup>468</sup> » et non employées par des groupes estimés majoritaires. Le français au Canada en est un exemple. Sur la province de la Saskatchewan, cinq langues sont prises en compte, les dene suline, cree des bois, lakota, michif, assiniboine. Le français n'y est pas mentionné, alors même que le nombre de locuteurs du français dans cette région est infime, de moindre importance que les locuteurs du breton par exemple. Cependant, le français est une langue parlée dans le monde par des groupes importants statistiquement. Et dans ce sens, elle n'est pas en danger. Pourtant, si l'on suit la logique de la diversité culturelle de l'Unesco, la perte de la pratique du français en Saskatchewan pourrait mettre à mal une partie des pratiques de la communauté fransaskoise.

## 1. 2. En Europe

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a pour objectif de protéger les dites langues en les dotant d'un statut. Sa visée est essentiellement culturelle. Elle ne concerne pas les locuteurs en particulier, mais le statut des différentes langues régionales ou minoritaires parlées dans les pays de l'Union européenne. Elle insiste sur le fait que cette valorisation des langues régionales ou minoritaires ne se fait pas au détriment des langues officielles. Dans le préambule de la Charte, le danger lié à la disparition des langues est avancé. Les langues régionales ou minoritaires apparaissent comme des langues en danger, menacées de disparaître et le caractère d'urgence est mis en évidence à la fois dans le texte de la Charte<sup>469</sup> et dans son rapport explicatif.

Les langues régionales ou minoritaires sont aussi présentées comme porteuses d'éléments culturels, les « traditions et la richesse culturelles de l'Europe ». La diversité linguistique et le multilinguisme (sous le terme de « plurilinguisme ») sont mis en exergue.

---

<sup>466</sup>MOSELEY Christopher (sous dir. de), 2010, *Atlas des langues en danger dans le monde*, 3<sup>e</sup> édition, Paris : Éditions Unesco, version en ligne, <http://www.unesco.org/culture/languages-atlas/>

<sup>467</sup>Unesco, <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/languages-and-multilingualism/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger> [consulté le 5.12.2011]  
Unesco, <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/> [consulté le 9/02/2012]

<sup>468</sup>Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger, 2003, *op. cit*

<sup>469</sup>CARCASSONNE Guy, 1998, *Rapport au Premier Ministre*, p. 121

L'Unesco développe ces thématiques dans la Convention sur le PCI en 2003 et dans la Déclaration universelle sur la diversité linguistique de 2001.

Dans le rapport explicatif de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, deux des objectifs sont présentés comme suit :

10. Ainsi qu'il est bien précisé dans le préambule, l'objectif dominant de la charte est d'ordre culturel. Elle est destinée à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen. Pour cette raison, non seulement elle contient une clause de non-discrimination concernant l'emploi de ces langues, mais elle prévoit également des mesures leur offrant un appui actif: le but étant d'assurer, autant qu'il est raisonnablement possible, l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans l'enseignement et dans les médias et de permettre leur usage dans le monde judiciaire et administratif, dans la vie économique et sociale, et dans les activités culturelles. Ce n'est qu'ainsi que pourront être compensées, en cas de besoin, les conditions défavorables réservées à ces langues dans le passé, et qu'il sera possible de les maintenir et de les développer en tant que facettes vivantes de l'identité culturelle européenne.

11. La charte vise à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires, non les minorités linguistiques. Pour cette raison, l'accent est mis sur la dimension culturelle et l'emploi d'une langue régionale ou minoritaire dans tous les aspects de la vie de ses locuteurs. La charte ne crée pas de droits individuels ou collectifs pour les locuteurs de langues régionales ou minoritaires. Néanmoins, les obligations des Parties en ce qui concerne le statut de ces langues et la législation interne qui devra être mise en place conformément à la charte devront avoir un effet évident sur la situation des communautés intéressées et de leurs membres pris individuellement<sup>470</sup>.

Les langues sont donc présentées comme des patrimoines culturels menacés. La Charte fait des langues régionales ou minoritaires des éléments du patrimoine<sup>471</sup>. Mon attention se porte particulièrement sur la dernière phrase du paragraphe 10. L'objectif de la charte paraît être de maintenir d'abord les différentes pratiques linguistiques sur le territoire des pays européens et ensuite de les propulser du statut de « patrimoine » (les langues sont des « aspects menacés du patrimoine culturel européen ») à celui de « facettes vivantes de l'identité culturelle européenne ». Il s'agit aussi de modifier le regard des locuteurs eux-mêmes :

Loin de renforcer les tendances à la désintégration, de meilleures possibilités de pratiquer les langues régionales ou minoritaires dans les divers domaines de la vie ne pourront qu'encourager les groupes qui les parlent à placer à l'arrière-plan les ressentiments du passé

---

<sup>470</sup>Conseil européen, 1992, *Rapport explicatif de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires*, p. 5

<sup>471</sup>CARCASSONNE Guy, 1998, *op. cit.*, p. 114

qui les empêchaient d'accepter leur place dans le pays dans lequel ils vivent, et dans l'ensemble de l'Europe.

La valorisation d'une diversité linguistique est soulignée, en rappelant que l'affaiblissement des pratiques linguistiques est aussi lié aux représentations négatives que peuvent en avoir les locuteurs des langues concernées. Il s'agit ici de laisser derrière soi les choses et les « ressentiments du passé ».

Cette évocation de l'appartenance des langues régionales ou minoritaires au patrimoine culturel de l'Europe est sans doute un préalable important à l'inscription, finalement, des langues régionales en tant que patrimoine de la France dans la Constitution française. Comme le souligne Bernard Cerquiglini, la Charte a très certainement conduit la France à considérer les langues régionales comme patrimoine. En effet, « il s'agit de conforter un patrimoine, national et européen, dans sa diversité et sa richesse. Ce qui invite la République française à reconnaître les langues de la France, comme éléments du patrimoine culturel national<sup>472</sup> ». Selon Guy Carcassonne, ce « patrimoine est la propriété indivise de chaque nation, et non la propriété, fractionnée, de chaque langue au profit de ses seuls locuteurs qui n'en sont, si l'on peut dire, que les usufruitiers<sup>473</sup> ». Par la Charte, il s'agit donc de protéger un patrimoine commun, autrement dit le patrimoine linguistique de la France.

### **1. 3. Les langues régionales, patrimoine de la France...**

Le contexte linguistique en France semble assez limpide, au premier abord. Le français est la langue officiellement reconnue par l'État, et de ce fait la langue de la République : des questions historiques et des choix idéologiques liés à la constitution d'une Nation en sont les raisons. Cette officialisation s'est réalisée par l'inscription d'un nouvel alinéa dans l'article 2 de la constitution : « La langue de la République est le français<sup>474</sup> ». Ainsi, « il est introduit dans un article fondamental et se range directement après les principes cardinaux d'indivisibilité et d'égalité et avant les symboles de la République<sup>475</sup> ».

Un discours de mise en danger, à propos du français s'est installé, mais il semble ne pas être une particularité de la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>476</sup>. La Loi du 4 août 1994, connue sous le nom de Loi Toubon est alors votée.

---

<sup>472</sup>CERQUIGLINI Bernard, 1999, *Les langues de la France. Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication, avril 1999*, p. 1

<sup>473</sup>CARCASSONNE Guy, 1998, *op. cit.*, p. 114

<sup>474</sup>*Constitution de la République française, Constitution du 4 octobre 1958*, Alinéa 1 article 2 introduit par la loi constitutionnelle n°92-554 du 25 juin 1992

<sup>475</sup>BERTILE Véronique, 2008, *op. cit.*, p. 72

<sup>476</sup>MOÏSE Claudine, 2007, *op. cit.*, pp. 216-241

Dans son article premier, la langue française est désignée comme appartenant au patrimoine de la France.

Article 1er. Langue de la République en vertu de sa Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

Cette politique, pour la défense de la langue française, est présentée comme « volontariste ». Cette intégration déclarative de la langue française au patrimoine de la France pose question quant à la définition sous-entendue du patrimoine français. Il est vraisemblable que le sens du mot patrimoine dans la loi ici citée fasse davantage référence à la définition d'un objet hérité, comme défini dans le premier chapitre.

Concernant les autres langues parlées sur l'ensemble du territoire français, l'aspect patrimonial est également présent.

En 1998, Bernard Poignant (maire de Quimper), chargé d'un rapport -précédant celui de Guy Carcassonne- sur les langues et cultures régionales au premier ministre de l'époque Lionel Jospin, écrit : « Nos langues et cultures régionales sont aussi notre patrimoine commun, une partie du patrimoine de l'humanité ». Il poursuit en rappelant qu'il est du « devoir de la République de se préoccuper de son patrimoine linguistique et de sa diversité culturelle<sup>477</sup> ».

Après de nombreux rebondissements, la France a intégré les « langues régionales » dans sa constitution. L'inscription récente de l'article 75-1 de la Constitution française, en juillet 2008<sup>478</sup> stipule que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Des projets de loi sont toujours en discussion, sans jamais être votés. Cette inscription a été saluée par beaucoup, y voyant principalement une forme de reconnaissance. En effet, cette inscription n'apporte pas de droits particuliers aux locuteurs des langues concernées, comme la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires. Elle a surtout une portée symbolique<sup>479</sup>.

Il existerait donc en France, comme en Europe, un patrimoine linguistique. En France, la langue française comme les langues dites régionales sont considérées comme appartenant à un patrimoine commun. Cependant, sur un plan constitutionnel, le plus symbolique sans doute, elles ne sont pas considérées de la même manière, l'une étant présentée comme « langue de la République », et les autres comme « des patrimoines de la France ».

---

<sup>477</sup>POIGNANT Bernard, 1998, *Langues et cultures régionales, Rapport de Monsieur Bernard Poignant, Maire de Quimper à Monsieur Lionel Jospin, premier ministre, 1er juillet 1998*

<sup>478</sup>Constitution de la République française, *Constitution du 4 octobre 1958*, Article 75-1 introduit par l'article 40 de la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008

<sup>479</sup>BERTILE Véronique, 2008, « Les langues régionales entrent dans la constitution », <http://www.bfdc.org/article-22289449.html> [consulté le 02/02/2010]

Toutes font partie d'un patrimoine global, mais toutes ne sont pas égales en terme de patrimonialisation. L'une est perçue comme légitime par son caractère historique et sa pratique très actuelle en France au quotidien, et les autres sont tout aussi légitimes d'un point de vue historique mais manquent de reconnaissance car leur pratique s'est affaiblie, au profit de la première. Pour le français comme pour toutes les autres langues historiques du territoire français, un discours de mise en péril est très prégnant. Le français est en danger : l'anglais fait figure de conquérant<sup>480</sup>, et la revalorisation des autres langues historiques d'une certaine mesure aussi. Celles-ci pourraient ébranler le français. Les langues historiques de France sont perçues comme en danger, non pas à cause de l'anglais, mais à cause du français qui a remplacé le breton, l'alsacien, le provençal au fil du temps.

## 2. La désignation d'un patrimoine

Dans quelle mesure les informateurs considèrent-ils la langue comme un patrimoine ? Nous avons vu dans le chapitre sept que certains s'opposent à cette désignation, ou alors utilisent le terme de « patrimoine vivant », ce qui rappelle étrangement la rhétorique de l'Unesco. D'autres, au contraire, emploient cette appellation. Il s'agit maintenant de prendre connaissance avec les discours des informateurs. Jean, qui n'a pas transmis la langue à ses enfants, analyse de la manière suivante l'intérêt actuel pour la langue bretonne de personnes de son entourage : « Et maintenant on recherche le retour aux sources et tout ça, et c'est vrai aussi que les gens s'y accrochent, parce que c'est quand même un patrimoine qu'on sent menacé, c'est pour cela qu'on se réjouit de voir dans les écoles les enfants apprendre le breton ». Il exprime le lien avec le passé. Pour Jacques, « cela [la langue] permet de garder une certaine trace du passé, comme toutes les langues régionales, ou tous les patois régionaux je pense ». La marque de l'ancienneté est ici reconnue. Elle a un rôle important chez les interlocuteurs et reste une caractéristique première dans la patrimonialisation d'un objet, car « l'appartenance au passé n'en demeure pas moins une propriété constitutive de la notion de patrimoine<sup>481</sup> ». La langue bretonne s'ancre dans le passé, voire un passé lointain et mythique, comme le suggère, par exemple, la fréquente référence aux Celtes.

Roland, qui paraît ne pas être en confiance dans sa maîtrise du breton, dit ne pas avoir de vocabulaire : « Rien que d'ouvrir le dictionnaire, ça me décourage ». Il pense que le breton est un « héritage culturel » et qu'il y a une forme de « nostalgie » vis-à-vis du breton : « Il ne faut pas se voiler la face, la langue s'amenuise. Elle n'a plus de côté pratique ». Le breton, c'est pour se faire plaisir, « c'est l'identité, c'est le patrimoine, c'est le culturel ».

---

<sup>480</sup>MOÏSE Claudine, 2007, *op. cit.*

<sup>481</sup>HEINICH Nathalie, 2009, *op. cit.*, p. 237



De manière spontanée, Solène et Marc, de leur côté, évoquent « la fierté d'être bretons ». Je demande alors si la langue y contribue. Solène me répond : « Bah ouais la langue en fait partie. Bah ça fait mal au cœur de penser que c'est une langue qui est en train de disparaître quelque part. C'est notre langue. C'est quand même pas neutre ». Marc poursuit : « Avant c'était comme ça. C'était plus dans la culture de l'inculquer. Après coup, c'est une perte énorme. Quand on voit tous les bienfaits du bilinguisme précoce entre autres, c'est vraiment dommage. Et après, sur le patrimoine culturel, c'est tellement dommage de voir partir ». Le propos sur la diversité y est très associé. Se retrouvent ici les arguments des écoles et des organisations internationales<sup>482</sup>.

Guillaume évoque, quant à lui, l'importance de la toponymie bretonne. À la fin de l'entretien, je lui pose la question suivante : « On parle beaucoup de langue patrimoine de la région. Est-ce que vous ressentez les choses comme cela ? ». Il ne réfute pas cette idée de patrimoine et détourne sa réponse sur la thématique de la diversité culturelle :

Assez ouais, de plus en plus peut-être. Parce qu'on a une fuite vers l'uniformisation, qui me fait peur. Je trouve que c'est formidable, et pourtant je suis pas militant, mais bon quand même mes enfants sont inscrits en bilingue, je trouve que c'est une bonne chose. Et puis habiter sur un lieu où on se promène, on s'intéresse au local [...] il y a des noms, qui sont propres au lieu quoi, et là y'a une richesse énorme là-dedans, dans ce patrimoine-là. L'uniformisation dans la consommation et tout ça, c'est à bannir. Il faudrait revenir au local, et la langue bretonne fait quand même partie... d'ancrer nos racines, au plus profond de l'histoire. Alors il faudrait faire que ça, s'intéresser à l'histoire locale, et puis bon développer l'affichage en breton, je suis entièrement pour...

Pour Guillaume, la langue en tant que patrimoine jalonne le territoire, cette toponymie précisant les origines des lieux. L'ancrage à travers « l'histoire » est aussi abordé. Mais, pour Yann, le risque, c'est de « folkloriser ».

Jean et Jacques n'ont pas transmis la langue à leurs enfants, comme leurs épouses respectives, mais tiennent à leur langue et continuent de la parler avec leurs pairs le plus souvent, et de manière très occasionnelle avec des plus jeunes. Solène, Marc et Guillaume n'ont pas reçu la langue de leur famille et ont scolarisé leurs enfants dans une école bilingue. Leurs discours développent l'idée que la langue bretonne est aujourd'hui un patrimoine collectif à préserver, à sauvegarder comme trace du passé tout autant qu'une « richesse » à conserver et à transmettre.

L'aspect patrimonial de la langue bretonne est présent jusqu'en 2010 dans les propos de la Région Bretagne. Dans la politique linguistique votée en 2004, il est inscrit que la langue est

---

<sup>482</sup>Ce point est particulièrement développé au chapitre neuf

un patrimoine de la région : « Le gallo est la langue romane spécifique à la Bretagne et fait partie au même titre que le breton de son patrimoine culturel<sup>483</sup> ». Et, en se référant au Parlement européen, la politique linguistique de 2004 mentionne cet extrait : « Les langues régionales et minoritaires constituent une source essentielle de richesse culturelle. Il convient par conséquent de les soutenir sans relâche et à tous les niveaux, au titre du patrimoine culturel commun<sup>484</sup> ». Jean-Pierre Thomin, élu au Conseil régional de Bretagne et chargé de la langue bretonne de 2004 à 2010, tenait un discours prônant le lien entre les « locuteurs natifs » du breton et les apprenants. La chaîne de la transmission semblait, lors de notre entretien en 2008, un point essentiel pour l'élu. Il se disait en accord avec le terme de patrimoine utilisé dans la politique linguistique de 2004. Ce positionnement s'exprime par l'importance donnée aux anciens bretonnants dans la pratique actuelle du breton. Le positionnement de la Région a évolué depuis, ce que j'évoquerai dans les chapitres suivants. Jean-Pierre Thomin fait référence à l'initiative Quêteurs de mémoire en Finistère/*Klaskerien ha treizherien soñjou*, qui a pour but de mettre en contact des anciens locuteurs du breton avec des plus jeunes.

Jean-Pierre Thomin : Bon, mais ce que fait le département du Finistère, qui à mon avis est une chose remarquable, c'est une des plus belles choses qu'on ait inventées, euh... je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je n'y suis pour rien du tout... euh, pour conforter la langue bretonne, c'est l'opération passeurs de mémoire.

Gaëlle : Quêteurs de mémoire, oui.

Jean-Pierre Thomin : Quêteurs de mémoire, je trouve cela fantastique, parce que voilà des gamins qu'apprennent le breton à l'école, et qui renouent la chaîne, euh... avec les locuteurs natifs, qui sont de langue bretonne et qui ont des trésors à transmettre, je trouve que c'est extraordinaire...

Gaëlle : Oui, et ça a l'air de fonctionner...

Jean-Pierre Thomin : Cela ne peut que fonctionner à fond, et pour les petits, ils ont une langue qui leur permet d'ouvrir un monde qu'ils ignorent totalement, d'entrer en contact, en relation avec les anciens et Dieu sait... c'est étonnant, mais les petits et les anciens, ça marche très bien. J'sais pas pourquoi [...]. Et puis les anciens ont du temps, des histoires à raconter, cet espèce d'émerveillement et ça marche... très très bien. En même temps pour les anciens, ils retrouvent une utilité sociale, et fierté de savoir des choses et d'apprendre... alors qu'ils pratiquent une langue qui paraît-il était à peine bonne pour parler au cochon...

La langue est ici perçue comme un objet à sauvegarder, à conserver.

---

<sup>483</sup>Conseil régional de Bretagne, 2004, *op. cit.*, p. 3

<sup>484</sup>Conseil régional de Bretagne, 2004, *op. cit.*, p. 4

L'inscription dans la Constitution française des langues régionales en tant que « patrimoine de la France », même si elle n'était pas à la hauteur des espérances de certains politiques et militants, a permis d'entamer, ou de prolonger, ce que certains peuvent qualifier de « reconnaissance » de l'État français vis-à-vis des « langues régionales », dont le breton fait partie. D'autres pourraient objecter qu'il s'agit plutôt d'une manœuvre politique pour les enterrer. Par conséquent, certaines associations et des informateurs ont répété, après cette inscription, que la langue bretonne était certes un patrimoine, mais un « patrimoine vivant ». J'en ai donné des exemples dans le chapitre sept. Quoi qu'il en soit, cette qualification patrimoniale des langues régionales n'a finalement pas vraiment d'impacts sur la mise en œuvre de politiques, comme peut le confirmer Véronique Bertile, maître de conférence en droit public :

Le gouvernement, par la voix du garde des Sceaux, et les rapporteurs des commissions des lois tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ont en effet lourdement insisté sur *ce que n'implique pas* la nouvelle disposition constitutionnelle :

- elle ne remet pas en cause le principe constitutionnel de l'usage de la seule langue française dans la vie publique ;
- elle ne crée pas de droits au profit des locuteurs des langues régionales ;
- elle ne permet pas la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;
- elle ne remet pas en cause la jurisprudence du Conseil constitutionnel<sup>485</sup>.

Plus loin, elle prolonge son développement : « L'on peut en effet légitimement craindre que ce nouvel article ne revête qu'un caractère déclaratif, attesté à la fois par l'indétermination de la notion de "patrimoine" [...] et par sa relégation en fin de titre XII [...]»<sup>486</sup>. Sur cette indétermination face à la terminologie du patrimoine, elle écrit :

La référence au "patrimoine" a également été vertement fustigée : la notion pâtit, en droit public, d'une indétermination certaine et d'une portée juridique faible. Elle renvoie, pour certains, à une "muséification" des langues régionales, et la nouvelle disposition est dès lors considérée comme une adjonction contre-productive, davantage tournée vers le passé que vers l'avenir<sup>487</sup>.

---

<sup>485</sup>BERTILE Véronique, 2011, « L'article 75-1 de la Constitution : vers une (r)évolution du cadre juridique des langues régionales ? », dans CLAIRIS Christos, COSTAQUEC Denis, COYOS Jean-Baptiste, JEANNOT-FROUCAUD Béatrice (sous dir. de), *Langues et cultures régionales de France. Dix ans après. Cadre légal, politique, médias*, Paris : L'Harmattan, pp. 85-99, p. 94

<sup>486</sup>BERTILE Véronique, 2011, *op. cit.*, p. 95

<sup>487</sup>BERTILE Véronique, 2011, *op. cit.*, p. 96

Ceci rappelle nettement ce que j'ai pu relever dans le chapitre sept. Les « langues régionales » sont donc officiellement patrimonialisées, et à ce titre elles devraient théoriquement changer de valeur et de signe<sup>488</sup>. En effet, cette patrimonialisation est la conséquence de la rupture de la transmission familiale de la langue et l'affaiblissement, durable, de sa pratique. « La question n'est plus dès lors de savoir comment est assurée la continuité pour éviter une rupture, mais comment elle est construite à partir d'une rupture<sup>489</sup> ». Le fait patrimonial s'inscrit dans la longue durée et n'est pas dissociable d'une prise de conscience – douloureuse, inquiète, nostalgique- d'une rupture avec le passé. Des objets, des monuments, des vestiges acquièrent une valeur qu'ils ne possédaient pas alors même qu'ils étaient en usage, quand leur évidence quotidienne les rendaient quasiment invisibles aux yeux de leurs contemporains (ceux qui les utilisaient, les habitaient, les parcouraient)<sup>490</sup>. Les objets basculent dans les représentations des individus, quelle que soit leur nature, lorsqu'ils tendent à disparaître. Dans les deux cas, il est question de rareté. On peut alors s'interroger : dans quelle mesure la langue ne deviendrait-elle pas un vecteur de mémoire ? Celle-ci rend saillant ce qui ne l'était pas –ou moins- auparavant. La langue devient un vecteur de mémoire, et s'apparente aux lieux de mémoire, qui comme l'écrit Pierre Nora, sont « [...] des bastions sur lesquels on s'arc-boute. Mais si ce qu'ils défendent n'était pas menacé, on n'aurait pas non plus besoin de les construire<sup>491</sup> ».

Il existe donc deux transmissions. Celle qui précède la rupture : elle s'opère de génération en génération sans être vraiment identifiée. Et, celle qui se (re)met en place après le constat d'une discontinuité dans la perpétuation de l'objet qui, une fois désigné comme patrimoine, change de temps. L'objet est identifié comme un marqueur du passé, tout en s'intégrant partiellement dans un temps présent, par la volonté instituée de le transmettre. La combinaison de tous ces éléments construit du patrimoine. Bien que consécutif à une rupture, il atteste d'une continuité temporelle, illusoire peut-être, entre le passé et le présent, entre les générations. La patrimonialisation de l'objet permet, aux informateurs, l'acrobatie de s'inscrire dans l'enchaînement des générations alors qu'ils ne parlent pas la langue, ou qu'ils ne l'ont pas transmise. Pour eux, il n'est pas question de renier les ascendants de la filiation, mais bien plus une façon de valoriser leurs « trésors ».

La patrimonialisation sur le terrain linguistique est un phénomène grandissant. Dès lors, comme tout autre patrimoine, il semble que dans ce discours ambiant de la protection de la

---

<sup>488</sup>LAMY Yvon, 1996, « Patrimoine : un "style politique" ? », dans LAMY Yvon (sous dir. de), *L'Alchimie du patrimoine*, Talence : Maison des Sciences Humaines d'Aquitaine, pp. 215-225, p. 219

<sup>489</sup>DAVALLON Jean, 2000, *op. cit.*, p. 10

<sup>490</sup>HARTOG François, 1998, *Patrimoine et histoire : les temps du patrimoine*, dans ANDRIEUX Jean-Yves (sous dir. de), 1998, *Patrimoine et société*, Rennes : PUR (« Art & Société »), pp. 3-17, p. 12

<sup>491</sup>NORA Pierre, 1997, *op. cit.*, p. 29

diversité culturelle et dans un monde perçu comme de plus en plus uniformisateur, avoir « recours à une tradition, c'est un moyen de formuler sa différence<sup>492</sup> ». Dès lors, le principe de la « filiation inversée » s'applique : « Il ne s'agit pas de plaquer le présent sur le passé, mais de trouver dans celui-ci l'esquisse de solutions que nous croyons justes aujourd'hui, non parce qu'elles ont été pensées hier, mais parce que nous les pensons maintenant<sup>493</sup> ». La patrimonialisation linguistique a donc cela d'ambiguë, qu'elle permet deux choses : d'une part, elle légitime une certaine forme de revendication culturelle et identitaire, d'autre part elle entraîne la création d'une nouvelle forme de transmission<sup>494</sup>, ne se réalisant plus dans les familles.

Le breton en tant que patrimoine sera effectivement conservé, connu, mais sera-t-il pratiqué et vécu au quotidien ?

### 3. Aujourd'hui : ne pas transmettre...

Dans la logique patrimoniale, la langue des grands-parents d'aujourd'hui et d'hier est envisagée comme un des « témoins » d'une époque. Ces grands-parents « dans l'ordre du social, [ils] assurent le lien avec le passé<sup>495</sup> ». Par leur présence, ils représentent ce temps révolu et parfois idéalisé par certains informateurs. Mais ils incarnent également la rupture de la transmission linguistique dans les familles. Les grands-parents, en 2012, sont donc perçus comme les derniers détenteurs d'un savoir. À ce titre, ils occupent une place incontournable dans les discours des informateurs des transmissions interrompues ou de type regain, mais qui se différencient nettement des grands-parents donateurs décrits précédemment. Ronan Calvez écrit en 2006, que

paradoxalement, la majorité des enfants qui fréquentent les écoles bilingues se retrouvent dans la même situation que leurs grands-parents : apprendre à l'école une langue qui ne se parle pas, ou très peu, dans la famille. Dans les deux cas, l'autre langue -le français autrefois, le breton maintenant- est donc considérée aussi, plus ou moins consciemment, comme un moyen de favoriser une intégration dans un monde dont les frontières reculent. Ce paradoxe pourrait bien, pour quelques années encore, être une chance : ces grands-parents devraient pouvoir prétendre avoir une influence sur leurs petits-enfants, desquels ils pourraient récupérer une fierté bien souvent enfouie<sup>496</sup>.

<sup>492</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p 161

<sup>493</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p 160

<sup>494</sup>DAVALLON Jean, 2000, *op. cit.*, p 16

<sup>495</sup>SEGALEN Martine, 1998, « Grands-parents d'autrefois et d'aujourd'hui : quelques exemples bretons », dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, Quimper : Société Archéologique du Finistère, pp. 537-544, p. 544

<sup>496</sup>CALVEZ Ronan, 2006, « La Bretagne, Regard[s] : La transmission de la langue bretonne », dans *Bretagne[s]*, n°2, pp. 82-83, p. 83

L' « influence » dont parle Ronan Calvez peut, selon moi, se manifester de deux manières différentes. La première est celle évoquée dans le chapitre sept : des grands-parents transmettent leur langue première à leurs petits-enfants. Je le vérifie davantage chez des grands-parents de la génération G -1 avec leurs petits-enfants de la génération G +1, notamment ceux âgés d'environ une quarantaine d'années. Les aïeux ont, dans ce cas, été en mesure de transmettre la langue, de manière spontanée, parce que c'était leur langue du quotidien (et qu'ils n'en ont pas changée), ou à la suite de la demande de leur petit(e)-fils(fille). Mais les enfants, et les jeunes adolescents ne sont aujourd'hui plus dans la même configuration. Les grands-parents utilisant le breton ne sont plus aussi nombreux et beaucoup ne se sentent pas assez en confiance pour le faire, estimant que leurs compétences linguistiques sont insuffisantes. Voilà pourquoi certaines institutions, de manière individuelle, cherchent à les valoriser. La seconde influence serait donc moins concrète : par leur présence, ils donnent légitimité à leurs descendants à apprendre et éventuellement à vivre en breton, mais ne sont plus des acteurs actifs de la transmission.

Dans le cas de l'interruption ou du regain de la transmission, les grands-parents d'aujourd'hui sont les parents d'hier n'ayant pas transmis la langue à leurs enfants. Pour plusieurs raisons, ils ne procèdent pas différemment avec les nouvelles générations. Si on remonte une ou deux générations, ce n'était pas le cas, et le contexte ressemblait davantage à celui fransaskois actuel.

Tout d'abord, les grands-parents n'ont pas été habitués à interagir en breton avec des enfants. Christine, par exemple, aimerait que sa mère parle davantage en breton à sa troisième fille. Elle me dit que Lena, en CE1, ne le parle pas encore couramment, ce qui d'après elle, freine sa mère : « Bah le fait qu'elle parle pas couramment Lena... [...] Il faudrait que je lui dise d'essayer, de dire de dire les mots techniques, comme elle lui apprend à tricoter, ou le crochet, quelque chose comme ça, il faudrait qu'elle lui dise les mots en breton ». Il me semble que la manière d'agir de cette grand-mère, perçue comme un refus par sa fille Christine, illustre un manque d'habitude de communiquer en breton avec des enfants. Isabelle me racontait que lorsque sa fille a demandé à son grand-père de lui parler breton, il commençait en breton, et passait au français ensuite : « Il oublie qu'elle comprend ! » remarque-t-elle. Je l'ai aussi vérifié en assistant à une rencontre intergénérationnelle entre les résidents d'une maison de retraite et des enfants de CP de l'école Diwan de la ville. L'objectif était alors de préparer la pâte à far<sup>497</sup>. L'animatrice, avant l'arrivée de la classe, avait essayé de stimuler les anciens rassemblés dans

---

<sup>497</sup>Le far est une spécialité culinaire sucrée de Basse-Bretagne. C'est un gâteau qui peut être agrémenté de pruneaux.

une grande salle : « Il faudra parler breton, hein !! » Certains avaient répondu : « Ah bon ». L'institutrice est ensuite arrivée, avec ses neuf élèves. Elle parlait volontairement fort, et en breton (sauf avec l'animatrice qui ne le connaissait pas), et faisait le tour de table avec ses élèves en répétant, à chaque personne : « *Mond a ra ? Mond a ra ?* », qui est la formule pour dire « Bonjour », traduit textuellement « ça va ? ». Simone, dont j'ai déjà parlé, était très active et parlait facilement en breton avec les enfants de son groupe. Serait-ce parce qu'elle a transmis la langue à ses enfants ? En revanche, avec les autres pensionnaires, la communication en breton était plus difficile. Il est vrai, certains éprouvaient des problèmes d'élocution et des difficultés à entendre. Mais beaucoup interpelaient un enfant par « Eh mignoned » -inspiré du breton- et passaient ensuite en français. J'ai alors eu le sentiment que ceux qui cherchaient à entrer en contact avec les enfants paraissaient avoir perdu leurs automatismes en breton. Ici, il ne s'agissait pas d'un refus catégorique : la situation présente était inhabituelle pour eux.

Joseph fournit une autre explication. Il est assez sceptique. Selon lui, les jeunes et les anciens n'ont pas de sujet de discussion en commun. Il me le formule en ces termes :

Vous disiez tout à l'heure, ils peuvent peut-être discuter avec leurs grands-parents... Mais de quoi voulez-vous qu'ils discutent ? Le monde des grands-parents, le monde en breton, le monde en breton des grands-parents, il est derrière nous, il est mort, il existe plus, il est au cimetière, ou au musée.

Joseph évoque ici les grands-parents appartenant à la génération le précédant, et non à la sienne. Ce monde inconnu, ou tout juste palpable par la jeune génération est celui du monde paysan auquel appartiennent ces vieilles personnes. La langue et le monde rural sont étroitement associés, une fois de plus, mais de manière logique puisque le breton a été principalement parlé par les populations rurales de Basse-Bretagne.

Ensuite, le refus peut se manifester de manière plus directe et marquée. Certains grands-parents, dans le cas du hiatus de la transmission, sont tout à fait en capacité de parler le breton mais ne veulent pas, ou plus le faire. Parfois, ils ne comprennent pas ce qui pousse leurs enfants à apprendre la langue et éventuellement les raisons qui les amènent à scolariser leurs petits-enfants dans des écoles bilingues ou Diwan. Le cas de Jérôme l'illustre.

De plus, la non-transmission par les grands-parents du breton découle parfois de leur méconnaissance linguistique. En Basse-Bretagne, les grands-parents actuels, issus de famille historiquement bretonnantes, ne sont pas toujours en capacité de parler le breton ou ne se sentent pas assez en confiance dans leur maîtrise et pratique linguistiques. Ils ressentent une forme d'insécurité. Par manque d'assurance, Roland, les parents de Guillaume, de Marie etc. disent pouvoir tenir une conversation sans s'autoriser à parler. Pour les enfants de Marie,

Claire, Guillaume par exemple, la transmission familiale est réduite. Dans la pratique linguistique, hormis les parents, potentiels locuteurs dans la famille, il existe peu de locuteurs avec qui échanger en breton, puisque les grands-parents utilisent le français avec leurs petits-enfants.

De même, l'apprentissage du breton une fois adulte ne permet pas toujours une communication intergénérationnelle. La mère d'Annaïg, par exemple, a comme langue première le français tout en ayant toujours entendu le breton (exposition passive). Elle a pris des cours pour approfondir ses connaissances, mais ne se sent pas sûre d'elle. Annaïg utilise seulement le breton avec sa grand-mère, depuis qu'elle l'a appris. Elle me raconte que lorsqu'elle se trouve avec sa grand-mère et sa mère, cette dernière se force à utiliser le breton : « Mais c'est drôle parce qu'elle est complexée, des deux côtés, parce que c'est pas, c'est pas le breton des champs, c'est pas le breton que sa mère parlait, c'est pas le breton que sa fille [Annaïg] a appris, suivant les règles, les livres quoi... Donc elle est entre les deux ». La mère de Claire a aussi pris des cours de breton quand sa fille a commencé à l'apprendre. Elle ne s'adresse pas à ses petits-enfants en breton. Quant à Solène, elle précise les réactions de la famille face à son choix de scolariser ses filles dans une école bilingue : son père dit regretter de ne pas parler la langue : « Bah au début, ils étaient un peu surpris forcément. [...] ils sont plutôt contents. Mon père a toujours regretté de pas parler breton de toutes façons. Lui c'est vraiment son grand regret. Mais il veut pas s'y mettre non plus ». Il n'est clairement pas possible pour lui de parler breton avec ses petites-filles. Nous sommes dans le cas de figure du regain de la transmission.

Enfin, l'impossibilité d'une transmission du breton peut venir non pas des ascendants mais des descendants, et ce n'est pas sans regret aussi que les aïeux admettent cette réalité. Certains grands-parents bretonnants, voire même des arrière-grands-parents, aimeraient parler breton avec les plus jeunes, mais n'en ont pas la possibilité. Plusieurs raisons peuvent être évoquées. Leurs enfants ne connaissent pas nécessairement le breton. Par conséquent, ils ne l'ont pas transmis à leurs propres enfants. La deuxième raison peut être que les petits-enfants ne sont pas scolarisés dans des classes bilingues ou Diwan : ils ne comprennent alors pas la langue.

Pierre, Françoise et Jean-Marie sont dans ces cas de figure. Ils n'ont pas passé le breton à leurs enfants mais aimeraient maintenant pouvoir le faire avec eux et leurs petits-enfants. Françoise essaie avec la plus jeune de ses petites-filles de parler breton, en introduisant des petits mots usuels. Tous deux déplorent qu'aucun de leurs enfants et de leurs petits-enfants ne soient capables de s'exprimer en breton. Jean et Anne-Marie, eux, ne veulent pas « imposer » la langue bretonne à leurs petits-enfants car elle ne fait pas partie des principes d'éducation de leurs enfants.

Jeanne déplore, elle, de ne pas avoir parlé breton à ses petits-enfants, comme ses parents l'avaient fait avec ses propres enfants : « Oui, c'est ça que j'aurais dû leur apprendre, le



breton peut-être. Tout compte fait, avec du recul, je me dis oui ». Une de ses petites-filles, apprenant le breton, la sollicite pourtant.

## 4. Trajectoires porteuses du discours sur la patrimonialisation linguistique

Faut l'entendre, Mémé quand elle roule légèrement les r, prononce les h comme si elle devait prendre son élan avant de passer la voyelle suivante et qu'elle traîne sur certaines syllabes ou qu'elle en avale d'autres. Même lorsqu'elle s'exprime en français, on l'entend parler breton, la langue qu'elle n'a jamais voulu nous apprendre, mais à quoi cela pourrait bien servir, le breton, c'est bon pour les ânes. Alors on n'a pas appris, voilà tant pis, si ce n'est quelques mots piochés ici et là, rapport au quotidien. *Hasta buan*, dépêche toi, *da gousket*, au lit. Des choses de ce genre<sup>498</sup>.

L'auteur, Hervé Bellec, évoque ici une situation courante : celle où le breton, langue d'usage dans la famille, est devenue une langue d'adulte non parlée, du moins dans la cellule nucléaire.

L'idée que le breton est un patrimoine se retrouve dans deux types de passation. La première est celle de l'interruption de la transmission, caractérisée par un arrêt de la pratique du breton des adultes avec les enfants, sans que personne, par la suite, n'en fasse l'apprentissage. La seconde est celle du regain de transmission. Dans ce cas, il y a une rupture du transfert linguistique dans la filiation. Les jeunes générations en font l'apprentissage, ou scolarisent leurs enfants en breton. Cependant, cette initiation à la langue n'a pas d'impact sur les échanges dans la famille.

### 4. 1. Des transmissions interrompues

Quand la langue n'est plus utilisée de la même façon, quand elle n'est plus pratiquée par les jeunes générations de la filiation, alors le regard sur l'objet linguistique se modifie, et le statut qu'on lui attribue aussi. Dans le cadre des transmissions interrompues, j'ai rencontré des locuteurs ayant décidé de ne pas parler leur première langue avec leurs enfants quand ils étaient petits. Aujourd'hui, le breton n'est plus une langue de la famille, seulement la leur.

Les parcours de deux couples de bretonnants seront ici évoqués : celui d'Anne-Marie et Jean ainsi que celui de Françoise et Jean-Marie. Dans les deux cas, le breton est patrimonialisé.

---

<sup>498</sup>BELLECC Hervé, 2002, *op. cit.*, p. 30

#### 4. 1. 1. Anne-Marie et Jean

Jean et Anne-Marie ont 68 et 72 ans. Pour tous les deux, le breton est leur langue première. Je les ai rencontrés chez eux.

À ma question, « votre famille parlait-elle entièrement breton ? », Jean me répond :

Bah oui, je suis né à Dirinon, une commune tout à fait rurale, je suis né en 1940, mes parents et mes grands-parents parlaient toujours breton entre eux. Ils nous parlaient breton aussi puisque cela a été notre langue maternelle, c'était notre langue maternelle, on l'a parlée naturellement bien sûr. Nous étions à quatre enfants, avec aussi les grands-parents. [...] grands-parents maternels... Nous parlions que breton, nous étions quatre enfants et nous avons donc été élevés en breton, sauf le plus jeune de mes frères qui est né en 1947, qui lui je pense, il a parlé en français dès qu'il a parlé, parce que ma mère, à cette époque-là déjà changeait, c'était plus la même ambiance. Moi je suis né en 1940, un frère qui me suivait en 1944, lui aussi a appris le breton quoi... c'était pendant la guerre et je suppose que c'était un moment où mes parents avaient autre chose à faire de s'efforcer à nous apprendre le français, parce que c'était pas naturel pour eux, mes parents aussi ont appris le breton à l'école [veut dire le français], si bien que nous sommes allés à l'école, ensuite en pension, six ans et demi et c'est là qu'on a commencé à parler français.

Jean évoque une différence d'usage du breton entre sa mère et son père : « Moi, mon père, qui est décédé en 1987, je lui ai rarement parlé en français, avec ma mère oui, elle préférait parler français. Elle avait reçu une bonne instruction, elle se débrouillait très bien en français [...] ». Il semble que sa scolarisation et celle de ses frères ait conduit leur mère à communiquer, avec eux, davantage en français :

Une fois qu'on était à l'école, comme on était à l'aise, elle s'amusait à nous parler français, et puis voilà... Ensuite y'avait une différence entre ma mère et mon père. Ma mère, qui avait un peu plus d'instruction aimait parler français, puis elle n'aimait plus parler breton finalement... Elle parlait breton quand même, avec ses voisines..

Jean, devenu adulte, s'est mis à lire et à écrire le breton, ce qu'il ne faisait pas auparavant.

Anne-Marie, issue d'une famille bretonnante, parle breton, le lit, mais éprouve plus de difficultés à l'écrire. « Maman avait un breton délicieux mais nous parlait plus souvent français, parce qu'en arrière-plan, y'avait toujours dans son écran intérieur la peur de la répression, et ça, ça nous a beaucoup marqués, et puis la peur de la non-intégration. » Ses grands-parents parlaient breton : elle insiste sur le rôle important de sa grand-mère maternelle dans sa capacité

à utiliser la langue. L'aïeule n'employait que le breton, tout en connaissant bien le français et vivait sous le même toit qu'elle et ses neuf frères et sœurs pendant leur petite-enfance.

Son père parlait breton également. Malgré plusieurs sollicitations, je n'ai pu savoir en quelle langue il s'adressait à elle. Quelques éléments dans la conversation m'indiquent qu'il utilisait le français une fois sa fille devenue adulte.

Jean et Anne-Marie ne conversent pas en breton entre eux, ou juste quelques mots, et jamais avec leurs enfants : « Nos enfants ont une certaine culture du quotidien mais ils n'ont pas la langue, parce qu'on ne voulait pas non plus les mettre à l'écart d'une société ». Le français a été la langue de la maison. Ils poursuivent leur argumentation :

Oui, déjà, lorsque les écoles Diwan et tout ça ont commencé à se créer, nous n'étions pas partisans de mettre nos enfants dans ces écoles-là, parce qu'on est très attaché à la culture bretonne et à notre langue, et on voulait pas que pour les enfants cela soit un handicap, parce qu'à l'époque c'était quand même très minoritaire, c'est devenu autrement, c'est autre chose maintenant<sup>499</sup>.

Pendant les premières années des enfants, la famille vivait à Brest, dans un environnement francophone. Ils trouvent difficilement les raisons d'une non-transmission familiale du breton, si ce n'est la peur d'isoler leurs enfants et le souci d'être en accord avec la société de l'époque. Leurs cinq enfants portent des prénoms bretons.

Les parents de Jean et Anne-Marie, peu présents pour leurs petits-enfants, n'ont pas été des médiateurs potentiels de la langue.

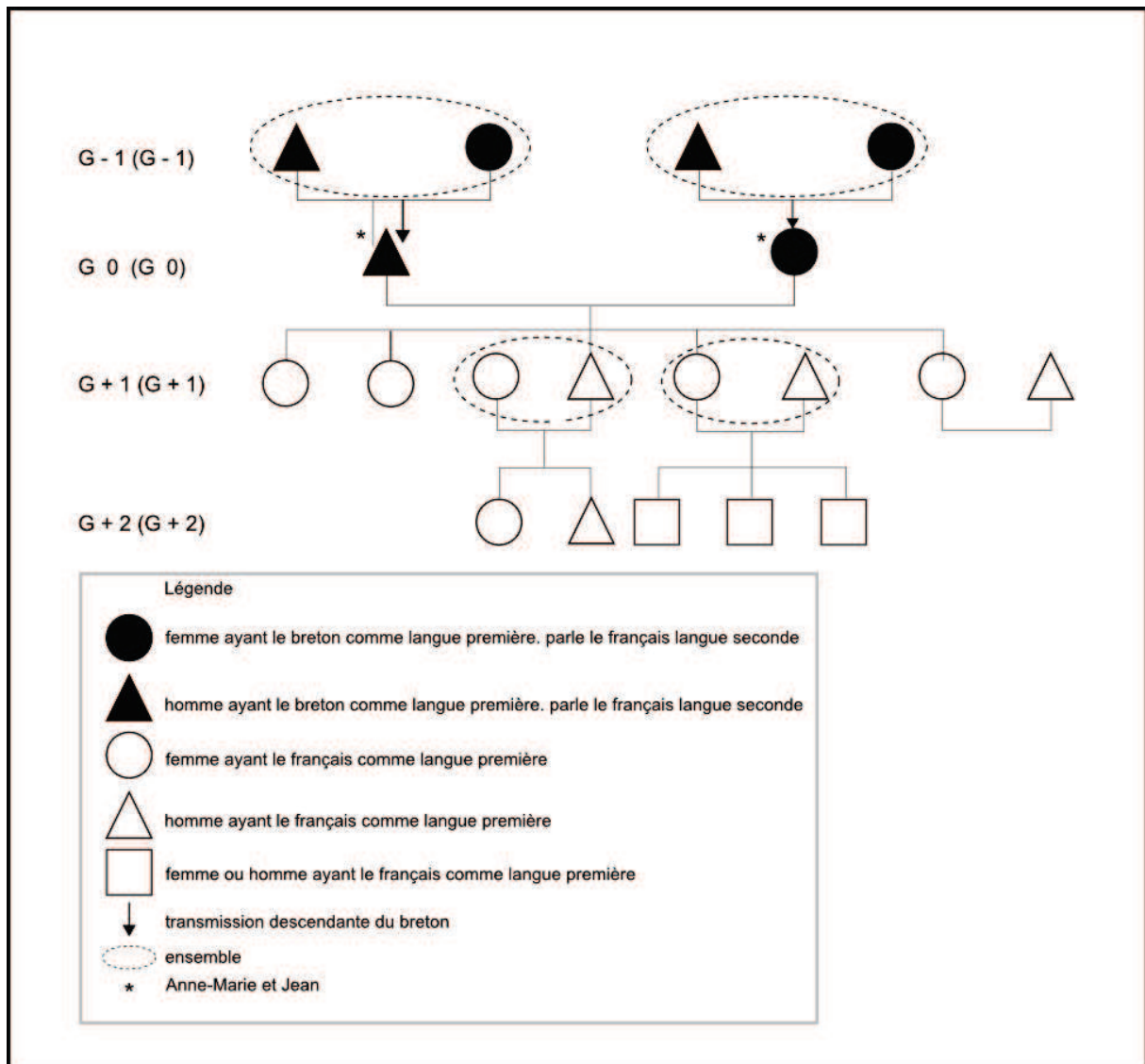
Deux de leurs cinq enfants résident en Bretagne. Quatre de leurs petits-enfants les appellent *Mum* et *Tadig*, et les autres *Mammig* et *Tadig*. Ceux habitant en Bretagne ne sont pas scolarisés dans des écoles bilingues ou immersives en breton : « Ils [les parents] ne sont pas branchés là-dessus du tout ». Les autres petits-enfants vivent dans le Maine-et-Loire.

Je posais la question suivante : « Dans votre rôle de grands-parents, est-ce que vous essayez de transmettre un temps soit peu le breton ? Vous dites que vos petits-enfants ont des accents ? » Anne-Marie me répond : « Des petites fenêtres, à eux de continuer, il faut respecter leur liberté, et la liberté de choix de leurs parents, c'est très important ». En d'autres termes, ils n'apprennent pas le breton à leurs petits-enfants : ces derniers entendent quelques mots bretons chez leurs grands-parents pendant les vacances.

Leur dernière fille semble être intéressée, sensibilisée au breton, mais ne le connaît pas.

---

<sup>499</sup>Leur fille aînée a 42 ans, en 2008. La première école en breton a été créée en 1977.



Représentation de Jean et Anne-Marie de la transmission du breton dans sa filiation

Jean et Anne-Marie sont aujourd'hui très favorables au système d'enseignement bilingue français-breton.

Ils expriment l'envie de transmettre le breton à d'autres (en dehors de leur famille). Anne-Marie rapporte qu'un couple voisin lui a demandé de parler breton avec leurs filles : « Les enfants sont dans une école bilingue [...] et un jour la maman me dit " oh qu'est-ce que j'aimerais que les filles viennent chez vous parler breton ", parce qu'elle ne sait pas le breton. Alors je lui dis, "elle vient quand elle veut " ».

Jean donne des conférences en breton auprès des parents d'élèves de l'école bilingue de la commune.

#### 4. 1. 2. Françoise et Jean-Marie

À 85 et 90 ans, Françoise et Jean-Marie, que j'ai rencontré à leur domicile, n'ont pas, non plus, transmis leur langue première, le breton, à leurs enfants. Ils habitent dans une petite commune rurale, non loin de Brest. Ils ont appris le français à l'école. Dès le début de la conversation, ils me dressent le portrait de leur famille. Jean-Marie commence par évoquer la sienne lorsqu'il était enfant.

Jean-Marie : Nous, pas un brin de français [à la maison]. Quand on a grandi, en classe, et à partir de là, comme il était défendu de parler breton, dans la cour il était défendu de parler breton.

Françoise : C'était dur pour nous.

Jean-Marie : Si bien que, on a eu du mal au départ, et puis après la guerre cela s'est accentué, après la guerre, on a appris le français à nos enfants, ils parlent le français, ils n'ont appris que le français à leurs enfants.

Françoise : Mais quand on voulait dire quelque chose, pour pas qu'ils comprennent, nous on parlait breton, mais ils se doutaient. Ils comprennent tous le breton, hein, ils comprennent le breton, mais ils ne le parlent pas.

Quand Françoise et Jean-Marie se sont rencontrés, le français a tout de suite été la langue d'usage entre eux.

Gaëlle : C'était le breton entre vous ?

Françoise : Non, à ce moment-là déjà on parlait français...

[...]

Gaëlle : Et entre vous aujourd'hui ?

Françoise : Oh ! Celui-ci parle toujours breton !!! Oh là là il m'énerve parce que je dis toujours : "j'ai pas compris ce que tu as dit".... alors il va répéter en français... [...] tu répètes en français puisque quand tu parles breton, je ne comprends pas ce que tu dis que je t'dis ! *Komz brezhoneg bremañ !*<sup>500</sup>

---

<sup>500</sup>Jean-Marie et Françoise n'ont pas grandi dans le même canton. Françoise dit donc parler le léonard... sans que Jean-Marie et elle-même mettent un nom sur le genre de breton parlé par monsieur. Françoise dit que son mari mâche les mots. C'est pourquoi elle ne comprend pas, parfois.

« *Komz brezhoneg bremañ !* » signifie « Parle breton maintenant ! »

Ils ont cinq enfants, quatre garçons et une fille. Les plus âgés sont en retraite. Le breton n'a pas été la langue d'éducation. Aucun, d'après leurs parents, ne le maîtrise. Les grands-parents s'adressaient à leurs petits-enfants également en français, semble-t-il.

Gaëlle : Vous ne vouliez pas parler breton avec eux (vos enfants) ?

Françoise : Ah non jamais, jamais jamais.

Gaëlle : Vous ne vouliez pas ?

Françoise : Non non.

Plus loin dans l'entretien :

Gaëlle : Vous n'auriez jamais pensé faire ça (conter en breton) avec vos enfants ?

Françoise : Jamais jamais jamais.... Non, parce qu'à ce moment-là, on parlait pas, y'avait pas de Diwan, d'écoles de breton, y'avait pas de.... Du temps où nos enfants étaient....

Ils précisent que deux de leurs fils en savent un peu plus sur le breton que les autres frères et sœurs, grâce aux travaux dans les fermes :

Jean-Marie : Certains de nos enfants, surtout le fils aîné, et puis aussi le dernier, ils ont de la chance de se mêler pendant leurs vacances aux petits travaux de campagnards, et ils ont appris beaucoup de mots comme ça.

Françoise : Oui, comme ça, mais les autres ils n'ont rien.

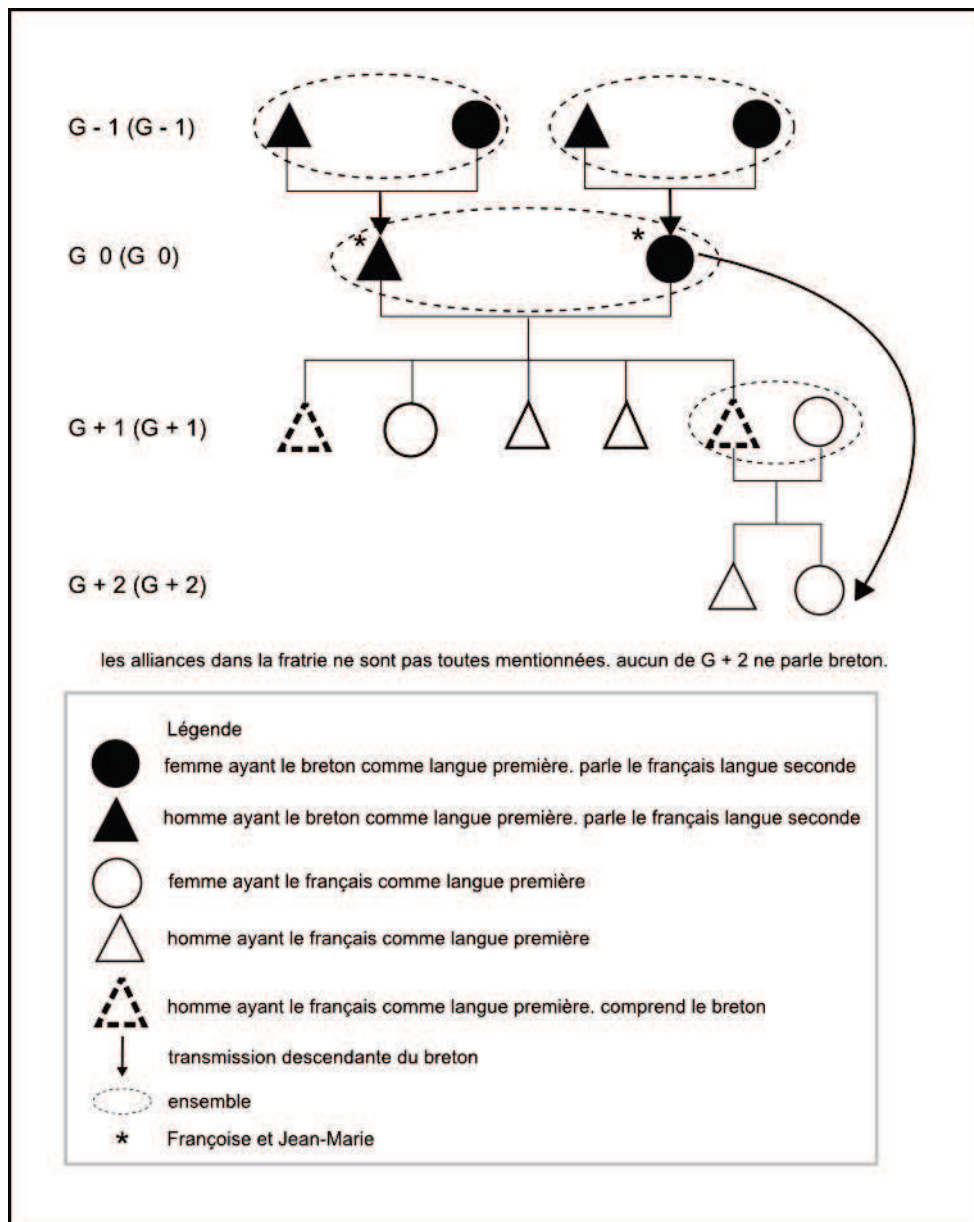
Un peu plus tôt dans la conversation, Françoise signalait que ses enfants comprenaient tous le breton, mais qu'aucun d'eux ne le parlait. Ils le regrettent. Je leur demandais comment se déroulent leurs réunions familiales, et quelle langue est utilisée. Ils me répondent : le français. Et je poursuis :

Gaëlle : Vous semblez penser que c'est dommage....

Jean-Marie : C'est dommage non seulement pour nous, mais pour tout.

Françoise : Pour nos petits-enfants aussi, parce que, la langue va se perdre à la longue.

Ils expliquent, en partie, l'usage du français avec leurs enfants par l'absence d'école en breton au moment de leur scolarisation. Ils soulignent le manque d'intérêt qu'ils portent au breton.... Une seule de leur petite-fille, âgée de sept ans, y prête un peu attention. Françoise essaie de lui apprendre quelques mots.



Représentation de Françoise et Jean-Marie de la transmission du breton dans leur filiation

Jean-Marie et Françoise content en breton : ils soulignent qu'ils font partie de l'association Dastum Bro Leon<sup>501</sup>. Ils guettent toutes les manifestations en breton, comme des soirées théâtre, ou de contes bien sûr : « J'irai tous les samedis si y'en avait », dit Françoise. Jean-Marie écrit des poèmes en breton. Avant, ils allaient à la MAPA (Maison d'Accueil pour Personnes Âgées), à côté de chez eux, animer des causeries en breton pour les résidents (âgés). Aujourd'hui, ils déplorent que plus personne, dans cette résidence d'accueil, ne le parle : « Ils viennent de la ville ».

<sup>501</sup>Dastum Bro Leon est un des pôles de l'association Dastum qui a pour objectif le collectage et la sauvegarde du « patrimoine oral », inclus aujourd'hui dans le « patrimoine culturel immatériel » de Bretagne, selon les critères de l'Unesco.

## 4. 2. Le regain de la transmission

La patrimonialisation de la langue bretonne est particulièrement prononcée dans les discours des informateurs s'inscrivant dans le regain de la transmission. Eux n'ont pas reçu la langue et le regrettent. J'ai évoqué les éléments principaux tout au long de ce chapitre. Il s'agit donc ici de mettre en avant la trajectoire biographique de la langue à travers les générations de deux filiations : celle de Guillaume et de Claire.

### 4. 2. 1. Guillaume

Guillaume est issu d'une famille morbihannaise. Ses parents ne sont pas en mesure de s'exprimer en breton, et ne l'ont donc transmis à aucun de leurs fils : « Mes parents comprennent le breton, mon papa et ma maman étaient d'une famille d'agriculteurs, leurs parents parlaient breton entre eux, et donc mes parents le comprennent, mais ils ne parlent pas », ou encore « ils peuvent suivre une conversation mais pas la tenir quoi, pas relancer en breton, c'est ce que me dit ma mère ». Un peu plus loin, il continue : « La génération de mes parents a oublié de le [breton] parler, moi je ne le parle pas du tout, j'ai appris un peu en 6<sup>e</sup>, mais des rudiments. Mon épouse c'est pareil ».

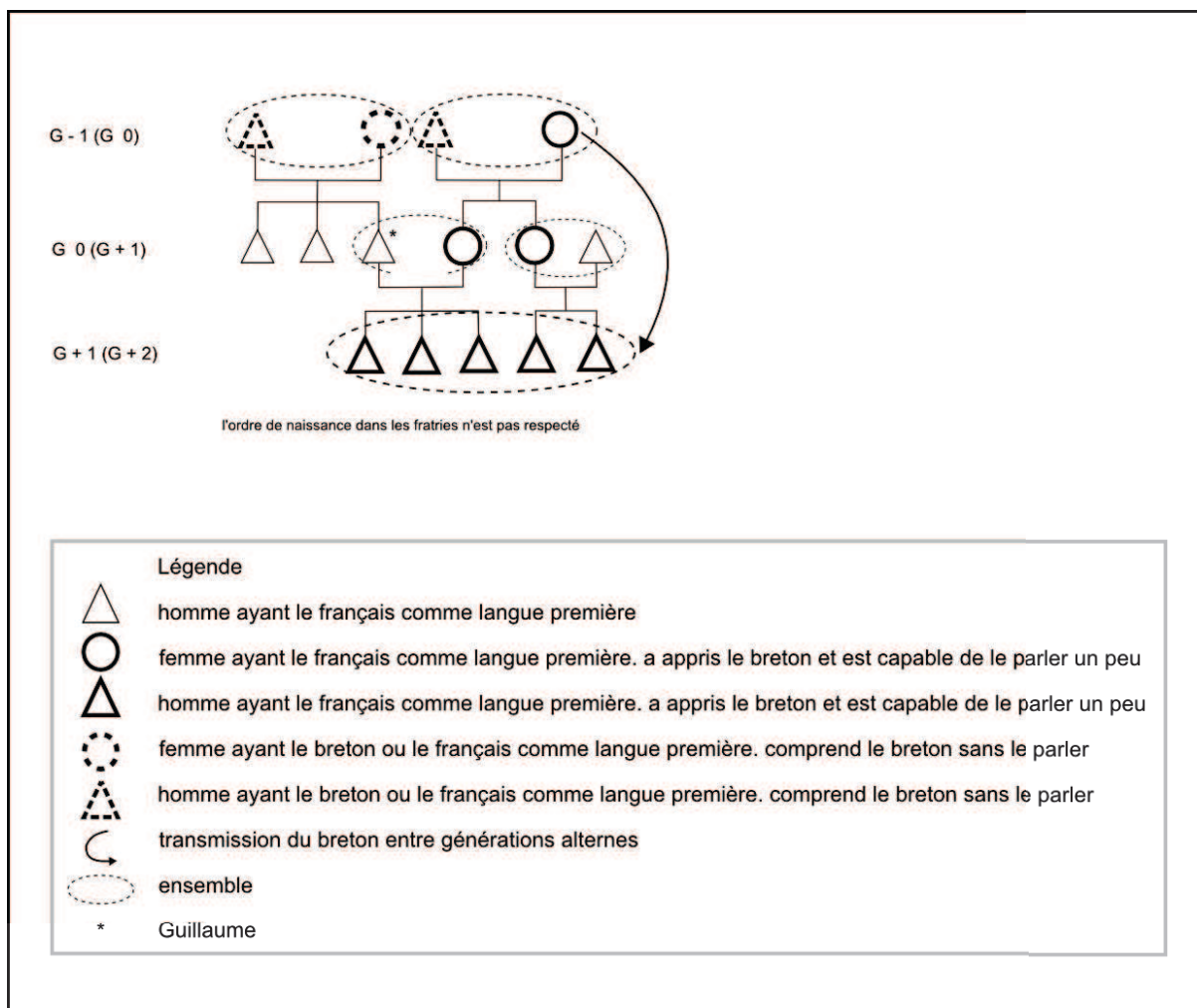
Louise, l'épouse de Guillaume, ne maîtrise pas le breton, ou seulement quelques bribes apprises grâce à des cours du soir, qu'elle n'a pas poursuivis, faute de temps. Ses parents ne connaissaient pas le breton. Cela ne les a pas empêchés d'être à l'initiative de l'ouverture de classes bilingues dans leur commune. Aujourd'hui, la mère de Louise prend des cours de breton.

Les trois fils de Guillaume et Louise sont scolarisés en classe bilingue. Guillaume me déclare : « cela allait de source pour moi, pour mon épouse qu'on les inscrive ici, on a eu de la chance de pouvoir revenir [d'Alsace] et les scolariser en classe bilingue ».

À la question : « Pourquoi avoir scolarisé vos enfants en classe bilingue ? », il répond : « Bon, moi je suis enseignant, donc je sais aussi que parler une autre langue dès la maternelle, parce que là c'est du quotidien pour les enfants, ce sera bon pour la phonétique et tout, ce sera bon pour la suite ». À la maison, la langue, « c'est vraiment le français ».

Les grands-parents des enfants peuvent échanger quelques mots avec eux, mais pas plus : « Avec leur grand-mère maternelle, ils peuvent, autour d'un livre par exemple, quand leur grand-mère Martine lance des petites phrases, ils peuvent répliquer, cela reste ».





Représentation de Guillaume de la transmission du breton dans sa filiation

#### 4. 2. 2. Claire

Claire a une trentaine d'années. Son père étant militaire, elle a beaucoup déménagé, hors de Bretagne, dans son enfance et son adolescence. Elle revenait toujours en vacances avec ses parents en Bretagne, dans le Finistère. Claire m'explique qu'ils ne parlaient pas breton, mais elle pense « qu'ils en savaient plus que ce qu'ils voulaient bien avouer ».

Auparavant, elle considérait le breton comme « la langue des anciens, voire même une langue de ploucs ». Elle n'a pas tout de suite été intéressée. À chaque période de vacances, elle était baignée dans « une ambiance presque originelle ». Elle entendait une de ses grands-mères parler breton. Malgré cette atmosphère, et la présence de cette aïeule, elle n'avait pas « la langue dans l'oreille, rien de rien ».

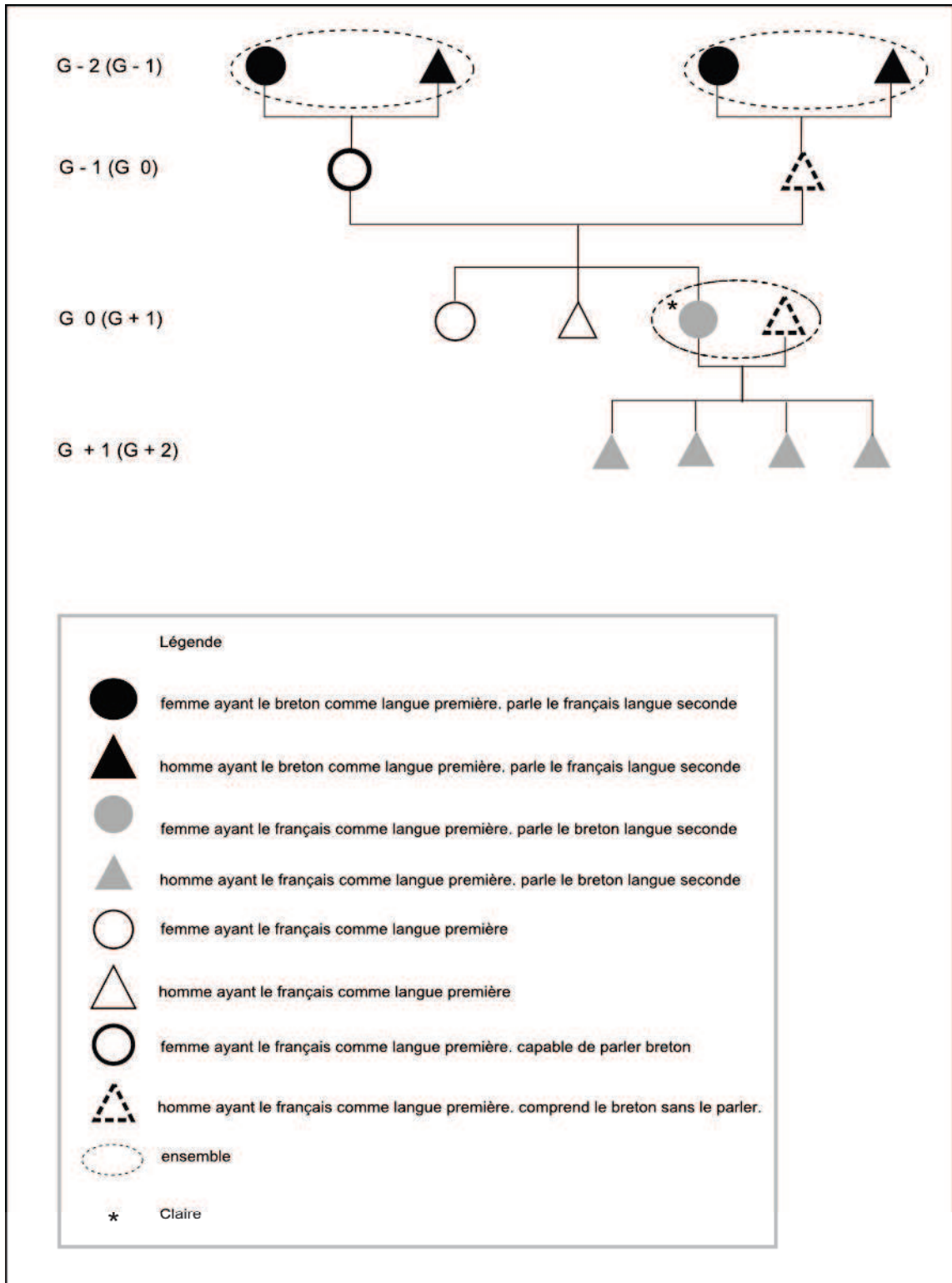
Claire a donc appris le breton après la naissance de son premier enfant en suivant un stage de six mois à Stumdi à Landerneau. Apprendre le breton était devenu important pour elle.

Tout de suite après, elle a passé le concours pour être enseignante bilingue. Elle avoue que son objectif n'était pas d'être institutrice. Des nécessités économiques ont eu raison de sa destinée professionnelle. Elle enseigne aujourd'hui dans une classe bilingue, en maternelle, et pense « mal parler breton ».

Le mari de Claire ne le maîtrise pas, mais comprend des conversations simples. Leur langue d'usage est le français.

Ils ont quatre enfants, de 15 mois à 9 ans. D'emblée, elle me prévient qu'elle n'a pas transmis la langue. Comme pour toutes les langues, précise-t-elle, l'école est indispensable. Les trois premiers sont scolarisés dans une école Diwan. Aujourd'hui, elle reconnaît que ce sont davantage ses enfants qui demandent à employer le breton à la maison. Alors, de temps en temps, ils ont recours au breton à table. Mais, Claire confie que, fatiguée par sa journée de travail, elle a plutôt envie de parler français. Elle emploie déjà le breton à l'école. Chez elle, elle utilise donc avant tout le français. Elle aime se servir de sa « langue maternelle », le français, sa « langue de l'affectif », celle des « petits mots doux » de sa mère.

La mère de Claire a pris des cours de breton quand sa fille l'a appris. Son frère et sa sœur, de 15 ans plus âgés, ne s'y intéressent pas du tout.



Représentation de Claire de la transmission du breton dans sa filiation

## 5. Quêteurs de mémoire. Patrimonialisation générationnelle et linguistique

Comme je l'ai montré précédemment, certains informateurs envisagent la langue bretonne comme un patrimoine. Leurs propos font écho à ceux de quelques institutions et de plusieurs personnages publics. Cependant, ces derniers ne patrimonialisent pas seulement un idiome d'un des registres de l'objet langue, mais aussi la génération des locuteurs qui l'utilisent. En présentant les anciens bretonnants comme porteurs d'un patrimoine, ils font d'eux des personnages à part.

### 5. 1. Patrimonialisation de l'idiome d'un des registres de la langue bretonne

À l'apparition d'une situation diglossique, surtout après la Première Guerre mondiale, la langue bretonne a été reléguée dans des contextes d'intimité<sup>502</sup>. Elle a alors été principalement utilisée dans le cadre de conditions paritaires. Pour Jean Le Dû et Yves Le Berre, le registre paritaire « identifie le locuteur comme appartenant à sa région [...]; d'autre part il identifie le locuteur comme appartenant à une classe sociale [...]»<sup>503</sup>. Progressivement, le français s'est substitué à ce registre de l'entre-soi. Jean Le Dû et Yves Le Berre l'ont désigné comme un « breton hérité<sup>504</sup> ». Au moment de la publication de leurs articles, cette expression prenait réellement du sens en tant que langue transmise sans interruption dans la famille. Dans ma recherche, le breton hérité -qui ne fait pas référence à des critères linguistiques- est celui des générations qui ont appris le breton en dehors de la famille, avec, dans le même temps, un soutien à cet apprentissage, en particulier de leurs grands-parents. Le breton dont parle Jean Le Dû et Yves Le Berre, est davantage, à mon sens, un breton progressivement patrimonialisé. Il serait d'ailleurs possible d'émettre l'hypothèse que leurs publications scientifiques ont contribué à cette patrimonialisation. Pour eux, le « breton hérité » est avant tout associé à des sentiments et des impressions liés à un monde disparu -entre autres, étroitement associé au monde rural -association qu'il est impossible de nier-. C'est un breton qui se perd. Pour qualifier ce « breton hérité » qu'ils nomment également « *badume* », ils mettent en récit son contexte de pratique, donnant l'impression d'une idéalisation de la société rurale et paysanne, soulignant son caractère originel et sa typicité.

<sup>502</sup>RONAN Calvez, communication donnée le 2 mars 2007 à l'Université de Brest, lors du séminaire Esthétiques vernaculaires.

<sup>503</sup>LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996 a, « Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole », dans *La Bretagne Linguistique*, n°10, pp. 7-25, p. 21

<sup>504</sup>LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996 a, *op. cit*

Ce breton vivant, lié aux choses de la terre et de la mer, que nos oreilles entendaient depuis toujours à travers les robustes voix de ces aînés [...]. Cette langue-là est inséparable de la poétique du timbre, du débit, des inflexions de son support sonore ; elle aussi inséparable de la pratique quotidienne des travaux routiniers grâce auxquels depuis des millénaires l'homme produit sa nourriture du lendemain. Cette langue a des odeurs de crèche, de laiterie, de feu de bois, de bateau de pêche, d'atelier de menuisier, de forge ; elle a des bruits de seaux entrechoqués, de coups de marteau, de sabots d'animaux, de ressac sur la grève, de battoirs frappant le linge. Elle a la rugosité des draps de chanvre séchés sur l'herbe, le goût des crêpes du vendredi, elle sent le poisson frit dans le beurre, elle résonne à l'infini des cantiques du dimanche.[...] <sup>505</sup>

Les deux universitaires soulignent également que « c'est donc une langue qui ne peut pas s'enseigner par morceaux pédagogiquement articulés, seulement se transmettre ou s'oublier <sup>506</sup> ». Les prémices d'une « émotion patrimoniale <sup>507</sup> » sont palpables. Selon Nathalie Heinich, « la preuve du patrimoine serait qu'on est ému <sup>508</sup> ». Plusieurs éléments favorisent cette émotion : le rapport au passé, le lien avec les personnes elles-mêmes bretonnantes. Certains informateurs vont aussi dans ce sens. Claire, tout d'abord, qui utilise elle aussi l'adjectif « originel » pour qualifier l'atmosphère régnant pendant ses vacances en Bretagne. C'est aussi une langue qui a les traits du religieux.

Anne-Marie : Pour nous qui sommes nés, qui avons reçu une éducation en langue bretonne, on pense breton, on prie breton, on est catholiques, je peux vous dire, ce n'est pas pareil un enfant qui parle Diwan, c'est quand même, c'est plus du vrai breton, c'est pas du breton originel, et Dieu sait qu'ils font des efforts, on est pour...

Gaëlle : Ils essaient de faire des ponts ?

Anne-Marie : Ils font, mais ça écorche nos oreilles, parce qu'ils ont l'accent à la française.

Jean : Non, je ne vois pas ça du tout comme ça.

Anne-Marie : Mais c'est, on est content que cela perdure de cette manière-là, c'est devenu une langue élitiste aussi, c'est plus une langue rurale. Elle était langue rurale, le breton était une langue rurale et religieuse principalement. Ils ont dû s'adapter, et c'est pas rien de s'adapter.

Les propos d'Anne-Marie illustrent bien cette perception du basculement de la langue d'un monde à un autre, voire même d'une langue à une autre. Anne-Marie oppose clairement la

<sup>505</sup>LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996, *op. cit.* p. 13

<sup>506</sup>LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996, *op. cit.*, p. 13

<sup>507</sup>HEINICH Nathalie, 2009, *op. cit.*, pp. 63-72

<sup>508</sup>HEINICH Nathalie, 2009, *op. cit.*, p. 64

langue qu'on lui a transmise petite et celle apprise par les enfants dans les écoles. Cependant, plusieurs chercheurs soulignaient déjà cette évolution il y a plusieurs décennies<sup>509</sup>.

Il existerait donc une langue authentique, originelle. La langue bretonne parlée par ses locuteurs premiers, Jean et Anne-Marie notamment, est particulièrement associée à un « terroir », mot-valise qui veut néanmoins indiquer que la langue est liée à un territoire délimité. Cette pratique linguistique avait été transmise sans rupture (sans tenir compte des réaménagements et transformations inhérents au processus de passation), dans un contexte rural bien précis. Le « breton hérité » qu'évoquent Jean Le Dû et Yves Le Berre se fait rare aujourd'hui, essentiellement parlé par les anciens locuteurs. La société dans laquelle il était utilisé s'est transformée, mais l'idiome des vieilles personnes n'a pas suivi cette évolution (la rupture de la transmission en est la raison principale).

Dans le même ordre d'idées, l'OPLB aussi utilise le terme de « patrimoine linguistique », entendu comme suit :

Le patrimoine oral et écrit du breton participe à la richesse linguistique mondiale. Dans l'état actuel de la langue bretonne, ce patrimoine est en danger bien qu'une forte demande sociale s'exprime pour sa conservation et sa valorisation. Le service Patrimoine Linguistique de l'Office Public intervient aujourd'hui essentiellement, mais pas exclusivement, au niveau de la normalisation des toponymes et des patronymes bretons. En collaboration avec les mairies, il mène des enquêtes de terrain afin de fixer l'orthographe correcte des noms de lieux<sup>510</sup>.

## 5. 2. Patrimonialisation des vieilles personnes bretonnantes ?

En Bretagne, la rupture dans la transmission reste franche. Erik, qui vit en breton dans son intimité familiale et qui l'enseigne, constate que pour ses élèves, le breton n'est pas une langue familière.

D'un côté, quand moi j'ai commencé à enseigner le breton, j'avais dans le tête ce que j'avais vécu moi, en tant qu'élève, les cours de breton je redécouvrais ce que, je découvrais ce que j'avais à côté, à portée de la main, ce que j'avais dans l'oreille. Et j'avais l'impression que pour les élèves que j'allais avoir, ce serait la même chose... Quand je leur demandais si ils avaient déjà entendu ce mot-là... bah non en fait... et parfois j'ai l'impression de leur enseigner une

---

<sup>509</sup>BROUDIC Fañch, 2011, « Relecture sociolinguistique d'une recherche phonologique », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Tome CXXXIX, pp. 139-148

LE RUYET Jean-Claude, 2011, « Liaisons et langue bretonne », dans BROUDIC Fañch (sous dir. de), *L'Enseignement du et en breton. Rapport à monsieur le recteur de l'académie de Rennes*, Brest, p. 61-64, cité par BROUDIC Fañch, 2011, « Relecture sociolinguistique d'une recherche phonologique », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Tome CXXXIX, pp. 139-148, p. 147

<sup>510</sup>Office de la langue bretonne, [http://www.ofis-bzh.org/fr/office/axes\\_interventions/index.php](http://www.ofis-bzh.org/fr/office/axes_interventions/index.php) [consulté le 16/12/2011, le 9/02/2013]

langue étrangère, à certains... Qui sont pourtant, euh, des gamins dont les parents sont de B., les grands-parents sont de B., ou d'à côté, ils ont des noms de famille bretons, des prénoms bretons, ils habitent un endroit, un lieu dit qui porte des noms en breton, mais... Comme je te dis, " vous n'avez jamais entendu ce mot-là " " non "... J'ai l'impression d'enseigner une langue étrangère, ils sont à des kilomètres de ça.... Comme si c'était vraiment du passé, vraiment vraiment du passé, vieux vieux vieux.

Les vieilles personnes bretonnantes sont progressivement apparues comme les détentrices d'un savoir que les jeunes générations ne possèdent pas. Partant du même constat qu'Erik, facile à dresser, l'initiative Quêteurs de mémoire en Finistère, insufflée par le Conseil général du Finistère, en 2005 pour la première fois, a depuis été reconduite chaque année. L'objectif affiché est de rapprocher les anciennes et les jeunes générations autour de la langue bretonne, autrement dit des « passeurs »/ « *an dreizherien soñjou* », et des apprenants, des « quêteurs »/ « *ar glaskerien soñjou* », les anciens « enrichissant ainsi la langue apprise dans les écoles<sup>511</sup> ». Pour Armelle Pérès, en charge de Quêteurs de mémoire en 2008, « y'a deux objectifs, y'a un objectif linguistique, y'a un objectif social dès le départ. Mais on s'aperçoit vite que l'objectif social est très important, [...], on s'est dit, effectivement, l'intergénérationnel en dehors du breton, c'est quelque chose à encourager, en raison des mutations de la société qu'on connaît ». Le but est donc de rapprocher les générations, de favoriser un apprentissage linguistique, et de faire le lien entre le registre de langue appris à l'école et celui parlé par des « bretonnants de naissance », le « *brezhoneg koz* » (le vieux breton) comme le dit une enfant interrogée dans le reportage promotionnel de 2012<sup>512</sup>. Les acteurs du Conseil général présentent cette démarche comme un moyen de « sauvegarder la langue », et s'inscrivent dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21.

Je ne m'attache pas ici à détailler les objectifs et arcanes de cette initiative, mais à montrer comment les discours à propos de Quêteurs de mémoire, émanant des porteurs du projet, patrimonialisent à la fois la langue ciblée, c'est-à-dire l'idiome du registre paritaire utilisé par les anciens locuteurs, et ceux qui la parlent.

La problématique sous-jacente de Quêteurs de mémoire pourrait se formuler ainsi : dans quelle mesure les rapports intergénérationnels en et par le breton sont-ils bénéfiques à la pratique linguistique des plus jeunes ? À la question, « Quels objectifs poursuit l'opération Quêteurs de mémoire ? », posée par une journaliste en 2006, Pierre Maille, président dudit Conseil, répond :

---

<sup>511</sup>Dépliant *Quêteurs de mémoire en Finistère. Le breton d'une génération à l'autre/Klaskerien ha treizherien soñjou. Ar brezhoneg, a rumm da dumm*, obtenu en 2009.

<sup>512</sup>Conseil général du Finistère, 2012, *Le Conseil général du Finistère présente Quêteurs de mémoire en Finistère/Klaskerien ha treizherien soñjou*, <http://queteurs.cg29.fr/Videos-Videoiou-Enregistrements-Enrolladennou/Queteurs-de-memoire-un-lien-entre-les-generations> [consulté le 18/01/2013]

Le but premier est de permettre aux anciens de transmettre leur savoir, des expressions populaires, du vocabulaire, des traditions... aux jeunes des filières bilingues et Diwan. Ce travail de collectage est d'autant plus important que le nombre de bretonnants de naissance diminue inexorablement, une partie de notre patrimoine disparaît donc avec eux

Quêteurs de mémoire permet aussi de tisser du lien social entre les générations, de changer le regard des jeunes sur les personnes âgées et vice versa[...].<sup>513</sup>

À l'heure où le patrimoine est un élément valorisant pour beaucoup d'individus, Pierre Maille met ici en avant un aspect mémoriel et patrimonial de la langue en présentant les anciens comme les détenteurs d'un savoir qui se perd progressivement. Le même discours est tenu par André Le Gac, à l'époque conseiller général en charge du breton, de la même tendance politique :

*Comment est née l'idée Quêteurs de mémoire ?*

Nous sommes partis d'un constat : il y a un besoin urgent de sauvegarder la langue dans sa diversité. Les gens qui travaillent avec le breton se sont rendu compte que les deux bouts de la chaîne -les jeunes et les anciens- parlaient la même langue mais ne se rencontraient que très rarement. L'intérêt du lien social est également apparu. Il était urgent que les anciens apportent ce qui fait une langue au-delà des mots : sa musicalité, ses intonations, la construction de la phrase. [...]. Nous avons été frappés par le fossé, pas seulement linguistique, qui existe, et nous avons vu tout le parti qu'on pouvait en tirer. [...].<sup>514</sup>

Ici aussi, « sauvegarder » la langue est un objectif et l'urgence de cette action est nettement soulignée, tout autant que le lien social que les rencontres entre jeunes et anciens peuvent susciter.

La communication autour de ce projet n'a pas cessé d'utiliser un vocabulaire du champ sémantique du patrimoine et de la mémoire, tout en s'inspirant de celui soulignant continuellement la typicité d'une pratique. Aussi, peut-on lire les intitulés d'articles de presse dans le quotidien régional *Ouest-France* tels que « Breton : un collectage pour sauver la mémoire<sup>515</sup> » ou « À la quête de la mémoire du breton<sup>516</sup> », le titre le plus évocateur étant « Le breton pour unir les jeunes à leur passé<sup>517</sup> ». Dans cette même suite d'idées, Pierre Maille évoque ainsi la question patrimoniale liée à la langue bretonne :

---

<sup>513</sup> « Dossier Brezhoneg. Le printemps de la langue », dans *L'Hebdo du Finistère*, numéro spécial, 06/2006

<sup>514</sup> *op. cit.*, *L'Hebdo du Finistère*, 06/2006

<sup>515</sup> « Breton : un collectage pour sauver la mémoire », dans *Ouest-France*, 28/01/2005

<sup>516</sup> « À la quête de la mémoire du breton », *Ouest-France*, 21/11/2005

<sup>517</sup> « Le breton pour unir les jeunes à leur passé », dans *Ouest-France*, 5/12/2006



Préserver la mémoire c'est éclairer l'avenir. Le patrimoine culturel, social, ethnologique... que représente la langue bretonne est un héritage fragile. Il est de notre devoir de préserver cette mémoire, d'assurer la transmission de cet héritage dont nous avons la responsabilité, de garantir à la fois la survie de la langue et si possible sa vitalité.<sup>518</sup>

Dans ces discours, outre le fait que l'héritage et le patrimoine se mêlent, la langue bretonne devient synonyme de mémoire. Les thématiques présentées en lien avec la langue bretonne et sa pratique les unissent au passé et à un monde en train de disparaître, sinon déjà éteint. Par conséquent, les « passeurs », liés au breton, sont également assimilés à ce temps écoulé. Ils apparaissent comme les « derniers des Mohicans<sup>519</sup> » d'un monde inconnu pour les plus jeunes.

Les activités proposées lors des rencontres intergénérationnelles l'illustrent assez bien. En effet, la mémoire des « passeurs » est présentée comme une trace d'une époque, dont la langue bretonne est une des principales représentantes. Cette association avec le monde rural ne fait que renforcer le processus de patrimonialisation de la langue. En effet,

évoquer ensemble campagne et patrimoine revient presque à commettre un pléonasme : dans les représentations du monde rural qui sont les nôtres, en France, le mot « campagne » n'est-il pas généralement associé à un monde passé, à des lieux d'où sont originaires nos grands-parents, un monde dont on souhaite la préservation ?<sup>520</sup>

Depuis 2006, les modalités de participation à Quêteurs de mémoire ont évolué, mais le principe est resté le même. Alors qu'au départ, une classe -l'enseignant- entrait en contact avec une personne bretonnante, la démarche est désormais ouverte à tous : établissements scolaires, maisons de retraite, associations culturelles etc... Chacun effectue la demande au Conseil général, qui se charge ensuite de mutualiser les propositions et de mettre en contact les quêteurs et les passeurs.

Les rencontres se font autour d'une activité, qui au-delà de la langue, peut également apporter de nouvelles connaissances aux plus jeunes. Voici quelques exemples de ces activités : tresser l'osier, visiter une ferme, jouer au domino, ramasser du goémon, filer la laine... En 2006, j'ai relevé un article rendant compte d'une des rencontres intergénérationnelles alors

---

<sup>518</sup>« Quêteurs de mémoire : les bretonnants parlent », dans *Ouest-France*, 2/06/2006

<sup>519</sup>Hervé Bellec, né dans les années 50, un de mes informateurs lors de mon travail de recherche en maîtrise, parle de sa grand-mère comme le « dernier des mohicans », autrement dit comme l'une des dernières à avoir connu une société paysanne dont la langue était le breton.

Voir VIOLO Gaëlle, 2005, *Les traces des grands-parents. (En)jeux dans les écrits de leurs petits-enfants. Cas en Bretagne*, mémoire de maîtrise, Université de Brest

<sup>520</sup>RAUTENBERG Michel, MICOUD André, BÉRARD Laurence, MARCHENAY Philippe, 2000, « Introduction. Patrimoine rural et campagne : acteurs et questions d'échelles », dans RAUTENBERG Michel, MICOUD André, BÉRARD Laurence, MARCHENAY Philippe (sous dir. de), *Campagnes de tous nos désirs*, Paris : Maison des Sciences de l'homme (Collection Ethnologie de la France, Cahier 16), pp. 1-10, p. 1

organisée entre une classe d'une école Diwan et « quatre anciens ». Le titre de l'article confirmait alors bien l'association faite entre la langue bretonne, les grands-parents et un monde évanescent : « Découvrir les passe-temps de nos grands-parents ». Les activités proposées, en langue bretonne, étaient « le ramendage des filets de pêche, la fabrication des paniers, le filage de la laine et la vie à la ferme<sup>521</sup> ». Ces activités n'ont pas complètement disparu de la vie sociale bretonne, mais deviennent plus marginales et sont facilement reliées au passé.

En 2011-2012, les projets d'ateliers se sont moins concentrés sur l'échange de connaissances du monde d'autrefois. Même s'il y a des rencontres organisées autour de la cuisine d'autrefois et « traditionnelle », ou la « découverte du monde rural et de la ferme », d'autres activités sans rapport avec ces dernières ont été initiées, comme le théâtre en breton, ou la communication autour de récit de voyages<sup>522</sup>.

En septembre 2012, « le département [a] réduit la toile<sup>523</sup> », en ne finançant plus les projets intergénérationnels prenant place au sein de Quêteurs de mémoire. L'argument aujourd'hui développé par l'élue à la langue bretonne, Maryvonne Blondin (également membre du conseil d'administration de l'Office Public de la langue bretonne), est que les initiatives ont finalement une dimension davantage locale, à l'échelle de la commune, que départementale<sup>524</sup>. Ce projet est désormais davantage présenté principalement sous l'angle des relations intergénérationnelles et sur l'intégration du breton dans l'espace social, l'aspect linguistique étant minimisé, même si les discours des porteurs du projet valorisent toujours la génération des bretonnants premiers pour les savoir-faire et les savoir-dire, considérés comme voués à disparaître. Le budget alloué par le Conseil général du Finistère à la langue bretonne va désormais prioritairement au développement du bilinguisme précoce et à l'enseignement de la langue<sup>525</sup>. Dans un article du *Télégramme*, Maryvonne Blondin déclare : « Nous avons aussi orienté notre action depuis 2011 vers le bilinguisme précoce qu'il faut structurer : formation des aides maternelles, personnels des crèches... Nous réfléchissons aussi à la formation du personnel qui travaille avec les personnes âgées<sup>526</sup> ». Cette dernière action est réalisée depuis plusieurs années maintenant, et n'est donc pas une nouveauté.

---

<sup>521</sup> « Découvrir les passe-temps de nos grands-parents », dans *Le progrès-Le courrier*, le 31/03/2006, p. 11

<sup>522</sup> Conseil général du Finistère, <http://queteurs.cg29.fr/Les-projets-Ar-raktresou-2011-2012> [consulté le 15/01/2013]

<sup>523</sup> « Le département réduit la toile », dans *Le Télégramme*, 18/09/2012

<sup>524</sup> *op.cit.*, 18/09/2012

Conseil général du Finistère, 2012, Le Conseil général du Finistère présente Quêteurs de mémoire en Finistère/*Klaskerien ha treizherien soñjou*, <http://queteurs.cg29.fr/Videos-Videoiou-Enregistrements-Enrolladenou/Queteurs-de-memoire-un-lien-entre-les-generations> [consulté le 18/01/2013]

<sup>525</sup> *op.cit.*, 18/09/2012

<sup>526</sup> *op.cit.*, 18/09/2012

### 5. 3. Être passeur ?

Dans la logique patrimoniale exposée ici, les vieux locuteurs sont assimilés, la plupart du temps à des témoins. Cela se manifeste notamment de deux façons.

Dans le chapitre sept, j'ai évoqué l'importance des grands-parents donateurs, actifs dans la transmission du breton auprès de leurs descendants. D'après mes données de terrain, ils sont âgés de plus de 80 ans, contrairement à ce que j'avais pu envisager au début de mes recherches. Les grands-parents bretonnants ne sont pas, ou ne sont plus, des transmetteurs auprès des jeunes enfants. En revanche, leur présence est importante dans le réamorçage d'une transmission. Les grands-parents de 2012, appartenant surtout aux générations G -1 et G 0 ont une présence signifiante. En d'autres termes, ils ne participent plus nécessairement au transfert linguistique de manière active, en échangeant en breton avec les générations qui les suivent. Cependant, par leur présence, par leur connaissance du breton, ils donnent du sens à un apprentissage de la langue. Ils lui accordent une légitimité, car ils prouvent que la langue s'inscrit dans la filiation et qu'elle a été parlée au quotidien. L'individu éprouve le sentiment de s'inscrire dans une continuité, dans le prolongement générationnel. Cette présence signifiante des grands-parents et cette transmission passive sont d'autant plus prononcées lorsqu'une distance s'installe entre les générations, et notamment entre les grands-parents et les petits-enfants.

Cette distance peut être géographique. Les jeunes générations se sont déplacées, s'éloignant parfois de Basse-Bretagne, lieu de résidence des grands-parents. Il suffit d'être à Rennes pour créer une distance. Bleuenn précise par exemple qu'elle rend visite à ses grands-parents toutes les semaines. À l'inverse, Jeanne me rappelait que ses petites filles, intéressées par le breton, vivent à Rennes et en Guyane. Nous sommes, ici, loin d'une possible socialisation, ou d'une sollicitation régulière qui permettrait une meilleure connaissance du breton par les jeunes générations.

Un parallèle peut être fait avec la Saskatchewan, car cette distance géographique y est de plus en plus prégnante. Elle me semble constituer un facteur dans la baisse de transmission familiale du français. Rares sont les familles où tous les enfants d'une même fratrie vivent encore dans le même village ou dans le même secteur. Au mieux, les enfants ont souvent déménagé en ville, à Saskatoon ou Regina. Il faut plusieurs heures de route pour se rendre visite. Au pire, les enfants résident désormais dans d'autres provinces.

Quêteurs de mémoire en Finistère est un autre exemple de cette mise en avant de témoins, à travers la figure des « passeurs », représentés par la génération des grands-parents, liés enfin à un « pays perdu », où à travers un travail de remémoration, « des objets et des

actes concrets apparaissent, parfois magnifiés, parfois ordinaires, pour permettre aux acteurs de s'ancrer symboliquement mais aussi matériellement à cet " autre " lieu dont ils cultivent l'éloignement et dont ils valorisent la différence<sup>527</sup> ». Ici l'éloignement n'est pas géographique mais temporel.

Les anciens locuteurs du breton sont perçus comme de potentiels « passeurs ». Ils ne sont pas autoproclamés comme tels, mais « sous prétexte de s'être (ou d'avoir été) tenus à l'écart des changements ayant affecté le monde contemporain, quelques prétendus témoins d'une société encore "traditionnelle" sont labellisés "authentiques" autochtones, auréolés de toutes les qualités, celle notamment d'être les dépositaires d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être désormais encensés<sup>528</sup> ».

L'ethnologie n'ignore pas les problématiques liées aux « passeurs ». Si la discipline les a souvent abordés à travers ceux et celles qui « "font" les passages » à l'instar de la couturière, la femme-qui-aide et la cuisinière décrites par Yvonne Verdier à Minot<sup>529</sup>, ou par le prisme des informateurs privilégiés<sup>530</sup>, Gaetano Ciarcia présente aussi les passeurs comme des personnages (multifacettes) ayant une fonction symbolique, en ce qu'ils peuvent raconter le passé :

Le statut de passeur n'est pas seulement le fait de personnalités qui s'attribuent (ou se disputent) un tel rôle, mais aussi un effet de l'action de conférer à autrui une fonction symbolique médiatrice ou créatrice. Dans des milieux traversés par des rhétoriques diasporiques ou nostalgiques, des individus susceptibles d'exprimer le thème mémoriel du passé perdu et à retrouver peuvent se voir partiellement investis du rôle sociologique classique de personne morale. Sur diverses scènes de l'espace public, ces individus finissent pas incarner et représenter des communautés ou des entités historiques et culturelles, à la visibilité parfois évanescence et, donc, à refonder<sup>531</sup>.

Pour Véronique Dassié et Julie Garnier, « le passeur n'est plus celui qui permet à l'étranger d'accéder au savoir indigène mais un être singulier qui exerce ses fonctions au profit des membres de la communauté à laquelle il appartient<sup>532</sup> ». Le « passeur » fait le patrimoine, en ce qu'il permet de dépasser la rupture propre à la définition de l'objet patrimonial. Faire du patrimoine, signifie aussi se défaire d'un état antérieur. Selon sa définition historique, le terme

<sup>527</sup>FESCHET Valérie, ISNART Cyril, 2013, « Introduction. Reconstruire le pays perdu », dans *Ethnologie française*, n°43, pp. 5-9

<sup>528</sup>SIMON Jean-François, LE GALL Laurent, 2012, « La Bretagne par intérêt », dans *Ethnologie française*, n°42, pp. 771-786, p. 774

<sup>529</sup>VERDIER Yvonne, 1979, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris : Plon, p. 75

<sup>530</sup>Voir notamment CIARCIA Gaetano (sous dir. de), 2011, *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Paris/Montpellier : Karthala/MSH-M

<sup>531</sup>CIARCIA Gaetano, 2011, « Introduction », dans CIARCIA Gaetano (sous dir. de), 2011, *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Paris/Montpellier : Karthala/MSH-M, pp. 7-30, p. 22

<sup>532</sup>DASSIÉ Véronique, GARNIER Julie, 2011, « Patrimonialiser les mémoires des migrations. L'onction scientifique dans une quête de légitimation », dans CIARCIA Gaetano (sous dir. de), 2011, *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Paris/Montpellier : Karthala/MSH-M, pp. 109-130, p. 111

passer est issu de *passer*, et désigne en premier lieu une « personne qui fait franchir un obstacle, un fleuve ». *Passer* est, lui, issu du latin *passare*. Si le verbe a d'abord eu le sens de « traverser un lieu », au sens figuré, et particulièrement dans l'utilisation de l'expression passer outre, il signifie « cesser de s'occuper de quelque chose, aller au-delà ». Sur un plan temporel, le verbe passer a aussi pris le sens de s'écouler, voire mourir. Dans sa signification plus abstraite, il évoque le fait d'effacer, d'altérer<sup>533</sup>. Comment ne pas faire le lien avec le substantif passé, désignant le temps écoulé, ce qui est révolu. Bref, le passeur est celui qui passe, voire aussi celui qui efface, qui altère et qui autorise la traversée d'un temps à un autre.

Que dire alors de l'usage du mot « passeur » ? J'aurais tendance, à l'instar de proposition de Martin de la Soudière, à penser qu'« au-delà d'un possible effet de mode, le suremploi du terme de " passeur " et la prolifération de la fonction indiquent à l'évidence que passer ne va pas, ne va plus de soi<sup>534</sup> ». Ce qui est à la source de *Quêteurs de mémoire*.

Si le terme « passeur », associé à celui de « quêteur » peut donc, en premier lieu évoquer l'idée de donner, cela pourrait endosser une autre signification : celle de procéder à une transition effaçant ce qui a été, ou du moins ménager le passage d'un temps à un autre. Dans *Quêteurs de mémoire*, la langue bretonne est l'objet, qui s'efface, qui s'altère en étant accompagnée. Le « passeur » serait-il celui qui mène au trépas ?

---

<sup>533</sup>REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *op. cit.*

<sup>534</sup>DE LA SOUDIÈRE Martin, 2000, « Le paradigme du passage », dans *Communications*, n°70, pp. 33-34, p. 24

## Conclusion

En Saskatchewan, je n'ai pas relevé de dénomination patrimoniale concernant la langue française. Le statut de la langue française au Canada peut en partie l'expliquer. L'état actuel des transmissions familiales est une autre raison. Les transmissions que j'ai observées en Saskatchewan ne sont pas complètement interrompues, contrairement à celles relevées en Basse-Bretagne, et le français n'a pas entièrement basculé dans le passé, dans la pratique comme dans les représentations. Serait-ce particulier aux informateurs que j'ai rencontrés ?

La patrimonialisation des langues est un phénomène observable internationalement, notamment à travers la dialectique des différentes organisations non-gouvernementales et des institutions nationales ou régionales.

Faire de la langue bretonne un patrimoine n'est pas le seul fait des institutions, à l'image de l'État français. Les patrimonialisations peuvent aussi être « ordinaires, sauvages, bricolées ou modestes<sup>535</sup> » comme celles évoquées à travers les cas de Jean et Anne-Marie, de Louise et Guillaume... Désigner la langue en tant que patrimoine, pour les informateurs, est une manière de la garder dans la filiation, de s'en souvenir et de la maintenir présente au quotidien sans pour autant s'en servir comme langue véhiculaire. Le breton devient « une richesse », « un trésor » à préserver.

Du côté plus institutionnel, si l'État français considère les langues régionales comme le patrimoine de la France, ce qui permet tactiquement de ne pas donner les mêmes droits à leurs locuteurs, je me suis davantage intéressée aux institutions régionales et finistériennes. Pour la Région Bretagne et l'OPLB, ce n'est pas la langue bretonne dans sa globalité qui a accédé au statut de patrimoine, mais l'idiome d'un de ses registres, celui parlé par les plus anciens, les vieux locuteurs premiers. C'est un idiome que ces derniers n'ont généralement pas transmis, ayant pour la plupart parlé français à leurs enfants. C'est aussi la langue de la ruralité, en contradiction avec une modernité.

L'exemple le plus frappant de cette patrimonialisation linguistique nous est donné par le Conseil général du Finistère, à travers Quêteurs de mémoire. Avec pour objectif de créer un lien entre les plus jeunes et les plus anciens locuteurs, les porteurs du projet Quêteurs de mémoire ont désigné la langue comme un véhicule de la mémoire. Progressivement, la génération des locuteurs premiers, est elle aussi devenue synonyme de mémoire, accentuant encore la rupture de transmission entre les générations. Je rejoins ici l'analyse de Pierre Nora présentant la génération comme

---

<sup>535</sup>ISNART Cyril, 2012, « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », dans *ethnographiques.org*, n°24, <http://www.ethnographiques.org/2012/Isnart> [consulté le 31.08.2012]

puissamment et même principalement fabricatrice de " lieux de mémoire ", qui constituent le tissu de son identité provisoire et les repères de sa propre mémoire. Lieux sources et chargés d'un insondable pouvoir d'évocation symbolique, mots de passe et signaux de mutuelle reconnaissance, incessamment revivifiés par le récit, le document, le témoignage ou la magie photographique. L'exploration d'une mémoire générationnelle commence par un inventaire de ces lieux<sup>536</sup>.

Le breton des grands-parents deviendrait-il un de ces lieux ? La génération grand-parentale bretonnante, en participant à la revivification de la langue bretonne par le témoignage, le récit, ou la mise en scène de pratiques anciennes, bien que créant du lien avec les plus jeunes, souligne davantage que son idiome fait partie d'un temps presque lointain. Involontairement (ou peut-être pas ?), la rupture de la transmission de la langue bretonne s'accroît. Le passé demeure à portée de main des plus jeunes. Le lien entre les générations se crée à travers la langue, utilisée pour un travail de mémoire. La génération des grands-parents devient « le produit du souvenir, un effet de remémoration<sup>537</sup> ». Le risque de la patrimonialisation est alors de verser dans « la commémoration et la reconnaissance » plutôt que dans « la mémoire et la connaissance<sup>538</sup> ». Le tournant est amorcé par le département du Finistère, axant ses subventions sur le développement du bilinguisme précoce et l'enseignement de la langue. Cela semble en cohérence avec les politiques émanant de la Région Bretagne et donc de l'OPLB.

Pour résumer, plusieurs points permettent d'affirmer qu'il y a une patrimonialisation de l'idiome d'un des registres de la langue bretonne, celui de l'intimité et des relations entre pairs. Tout d'abord, sa désignation en tant que telle par différents acteurs. Ensuite, la référence aux anciens, à des ascendants est aussi capitale. D'ailleurs, un des fondements de l'activité patrimoniale n'est-elle pas la référence aux « ancêtres »<sup>539</sup>? Mais, comme je l'ai montré dans les deux chapitres précédents, cela ne suffit pas à faire de l'objet un patrimoine, puisque s'inscrire dans une logique d'héritage, c'est aussi se référer aux origines passées. Le processus de transmission fait la différence. Un objet ne devient patrimoine qu'à partir d'une rupture, le faisant alors basculer d'un objet du quotidien à un objet à part, regardé à distance tout en y étant attaché. Produire du patrimoine est un moyen de rétablir de la continuité, du moins l'impression,

---

<sup>536</sup>NORA Pierre, 1992, « La génération », dans NORA Pierre (sous dir. de), *Les lieux de mémoire, Les France, I*, Paris : Gallimard, pp. 930-971, p. 959

<sup>537</sup>NORA Pierre, 1992, *op. cit.*, p. 956

<sup>538</sup>HERTZ Ellen, CHAPPAZ-WIRTHNER Suzanne, 2012. « Introduction : le "patrimoine" a-t-il fait son temps ? ». dans *ethnographiques.org*, n°24, <http://www.ethnographiques.org/2012/Hertz,Chappaz-Wirthner> [consulté le 31/08/2012]

<sup>539</sup>SIMON Jean-François, 2005, « Entre sacré patrimonialisé et patrimoine sacralisé », dans ROUDAUT Fañch, *Quel avenir pour nos églises ? Actes du colloque Bretagne-Québec à Saint-Thégonnec*, Brest/Chicoutimi : CRBC/CELAT, pp. 31-51

voir aussi SIMON Jean-François, LE GALL Laurent, 2012, *op. cit.*, p. 772-774

là où, précisément, il n'y en a plus. D'ailleurs, cette dénomination patrimoniale de la langue n'apparaît que dans les filiations où le breton n'a plus été transmis, et dans lesquelles il n'est plus pratiqué (si ce n'est à l'école ou dans les cours du soir). Cependant, les grands-parents bretonnants ne sont pas tous des transmetteurs de leur langue première, mais ils l'ont gardée. Ce qui fait d'eux des témoins.

La mise en patrimoine ne concerne finalement que l'idiome des anciens bretonnants. La rupture entre hier et aujourd'hui est ainsi plus visible et paraît favoriser la valorisation d'un idiome d'un autre registre linguistique, présenté comme celui de l'avenir. Cette patrimonialisation ne dessert donc pas entièrement les ambitions régionales, mais ne serait-elle pas instrumentalisée afin de promouvoir une langue pour toute la Bretagne et faire fi de l'ancrage familial de la pratique ? Ainsi, le remodelage, voire une invention, des origines de la langue bretonne serait possible ; une nouvelle histoire de la pratique linguistique sur le territoire de la Bretagne, à cinq départements serait introduite. Dans cette logique, la patrimonialisation de l'idiome des vieilles personnes contribuerait à faire sortir la langue de la filiation. Cela permettrait, idéologiquement, l'introduction d'une nouvelle transmission, d'un nouvel objet, et éventuellement, autoriserait la revendication d'origines différentes. Ceci fait l'objet des deux derniers chapitres.





## Chapitre 9

# Parler plusieurs langues, une ressource ? De la promotion de la diversité linguistique à celle du bilinguisme

La dialectique sur la diversité culturelle et le respect des cultures, portée particulièrement par l'Unesco, semble avoir des impacts importants à une échelle locale, notamment dans la mise en œuvre de discours prompts à convaincre le plus grand nombre du bien-fondé de la connaissance de plusieurs langues.

De cette promotion de la « diversité culturelle et linguistique » découle celle des langues en contexte minoritaire et celle du bilinguisme (ou dans certains cas, du « multilinguisme »). La Région Bretagne en donne ici un exemple :

Le pluralisme linguistique de la Bretagne s'inscrit dans un mouvement plus vaste, qui repose sur les principes universels de respect de la diversité culturelle auxquels la France vient d'apporter une contribution essentielle en étant à l'initiative de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en octobre 2005 et entrée en vigueur le 18 mars 2007<sup>540</sup>.

Dans un contexte minoritaire, d'un point de vue linguistique, la connaissance de plusieurs langues chez certains locuteurs est une nécessité. Pour eux, il faut manier à la fois la langue majoritairement parlée, tout en continuant, éventuellement, de pratiquer une autre langue. C'est le cas des bretonnants en Basse-Bretagne et des francophones en Saskatchewan. Aujourd'hui, et ce n'était pas forcément le cas autrefois, les bretonnants connaissent tous le français, et les francophones l'anglais.

Pour les bretonnants et les francophones, être bilingue est une réalité évidente qui ne se discute pas. De fait, le bilinguisme devient une thématique omniprésente dans l'étude des transmissions du breton et du français, car les locuteurs ne cessent de jongler entre plusieurs

---

<sup>540</sup>Convention additionnelle au Contrat de Projets État-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours, dans Conseil régional de Bretagne, 2012, *Rapport d'actualisation de la politique linguistique de Bretagne*, pp. 78-87

langues, privilégiant tantôt l'une, tantôt l'autre. En revanche, pour ceux qui parlent une langue (et non deux ou trois), en connaître plusieurs n'est pas toujours perçu comme une nécessité.

Dans ma recherche, j'envisage le bilinguisme dans une « acception large, et non comme une pratique précisément définie et délimitée, en admettant que le bilinguisme est la pratique variable de deux ou plusieurs langues et qu'est bilingue tout locuteur se disant bilingue<sup>541</sup> ». L'objectif n'est pas de mesurer le niveau de langue des informateurs, mais bien d'en avoir une approche sociale<sup>542</sup>, ethnologique. Je privilégie l'étude de la place attribuée au bilinguisme plutôt que l'estimation de la compétence réelle des locuteurs. Mon attention s'est donc portée sur ses « effets sociaux<sup>543</sup> » et particulièrement sur celui qui consiste à utiliser le bilinguisme comme argument phare dans la promotion d'une langue. Le but est de répondre à la question : comment une langue en contexte minoritaire pourrait-elle devenir un atout ?

Pour certains locuteurs du breton en Bretagne ou du français en Saskatchewan, connaître deux langues est envisagé comme une chance dans une perspective individuelle, liée à une histoire personnelle et familiale. D'autres voient dans la pratique de plusieurs langues, dès le plus jeune âge, une carte maîtresse dans la réussite scolaire de leurs enfants, et à terme, de leur vie professionnelle. Être bilingue n'est pas une préoccupation pour tout le monde. Cela est parfois entrevu comme une source d'inconvénients, en France comme au Canada. Il faut d'ailleurs noter que le bilinguisme n'a pas toujours été valorisé et que ce phénomène a davantage été considéré comme nocif<sup>544</sup>. Il est possible d'en trouver des expressions à travers les trajectoires biographiques de certains de mes informateurs (Terence, Viviane). D'après Andrée Tabouret-Keller, le bilinguisme n'est pas une source d'handicap en lui-même. Les entraves se situeraient (ou se situent) plus au niveau des « conditions historiques et politiques désastreuses de la cohabitation des langues<sup>545</sup> ».

Aujourd'hui, au Canada, le bilinguisme français/anglais est valorisé officiellement par les institutions politiques fédérales et scolaires (ce qui ne veut pas dire que les controverses à son sujet n'existent pas). Dans les institutions provinciales, la situation reste plus complexe : le bilinguisme relève davantage d'une diplomatie cordiale avec les minorités de langues officielles. En France, ce bilinguisme n'est pas mis en avant par l'État. Bien que la Bretagne et la Saskatchewan soient à des milliers de kilomètres l'une de l'autre, il n'en demeure pas moins qu'une même logique opère pour valoriser une langue et sa pratique auprès de ses locuteurs mais aussi à destination de potentiels locuteurs. La diversité linguistique étant devenue une thématique de la sphère globale, par voie de conséquence, elle a également atteint les sphères

---

<sup>541</sup>GADET Françoise, VARRO Gabrielle, 2006, « Le "scandale du bilinguisme" », dans *Langage et société*, n°116, pp. 9-28, p. 18

<sup>542</sup>Expression largement inspirée de l'ouvrage suivant : HELLER Monica (sous dir. de), *Bilinguism a social approach*, New-York : Palgrave Macmillan

<sup>543</sup>GADET Françoise, VARRO Gabrielle, 2006, *op. cit.*, p. 17-18

<sup>544</sup>TABOURET-KELLER Andrée, 2011, *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*, Limoges : Éditions Lambert-Lucas

<sup>545</sup>TABOURET-KELLER Andrée, 2011, *op. cit.*, p. 137

plus locales. Ainsi, la mise en lumière du bilinguisme à titre de plus-value dans une sphère économique globalisée et globalisante est désormais tout à fait observable. Pour réussir en tant qu'individu dans un monde compris comme de plus en plus compétitif et exigeant, la réussite scolaire est présentée comme indispensable. Le bilinguisme précoce est promu en tant que moyen pour atteindre ce type de réussite, en développant chez l'enfant des compétences cognitives, que d'autres n'atteindraient pas dans des systèmes scolaires différents. « L'argument de la nocivité du bilinguisme semble avoir pris l'eau, sans pour autant avoir disparu<sup>546</sup> ».

J'évoque ici, en deux temps, la promotion organisée autour du bilinguisme. La première est celle de la mise en exergue des facultés cognitives acquises grâce à un bilinguisme précoce. La seconde est celle de la valorisation économique d'une connaissance linguistique multiple.

## 1. Une ressource cognitive

Afin de mettre en évidence la manière avec laquelle l'argument cognitif du bilinguisme est utilisé, je donne tout d'abord à voir les discours publics tenus en Bretagne comme en Saskatchewan sur ce sujet. Puis, je décris comment la Région Bretagne promeut le bilinguisme précoce à travers la campagne « Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie ».

### 1. 1. Des atouts en terme de réussite

En France, depuis la généralisation de la pratique du français chez tous les citoyens, le bilinguisme a pu être perçu comme un phénomène nuisible au développement de l'enfant (dans ce cas, c'est souvent à partir de la personne de l'enfant que s'établit la réflexion<sup>547</sup>). Cette dynamique s'est inversée dans le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, et de nombreuses études ont été menées<sup>548</sup>. Des auteurs comme Claude Hagège<sup>549</sup> et Gilbert Dalgalian<sup>550</sup> en France ont eu un écho important auprès du grand public. En Bretagne, les travaux de Pascale Planche et Clarisse Cadiou sont aussi cités<sup>551</sup>.

---

<sup>546</sup>TABOURET-KELLER Andrée, 2011, *op. cit.*, p. 141

<sup>547</sup>TABOURET-KELLER Andrée, 2011, *op. cit.*

<sup>548</sup>LÜDI Georges, PY Bernard, 2003 (1986), *Être bilingue*, Berne : Peter Lang

<sup>549</sup>HAGÈGE Claude, 1996, *L'enfants aux deux langues*, Paris : Odile Jacob

<sup>550</sup>DALGALIAN Gilbert, 2000, *Enfances plurilingues. Témoignages pour une éducation bilingue et plurilingue*, Paris : L'Harmattan

<sup>551</sup>CADIOU Clarisse, 2010, *L'influence du bilinguisme précoce sur le développement et le fonctionnement cognitif de l'enfant*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Bretagne Occidentale, sous la direction de Pascale Planche  
PLANCHE Pascale, 2002, « L'apprentissage d'une seconde langue dès l'école maternelle : quelle influence sur le raisonnement de l'enfant? », dans *Bulletin de Psychologie*, n°55(5), pp. 535-542

Le « bilinguisme précoce » consiste à apprendre plusieurs langues dès le plus jeune âge. Les enfants, au contact d'au moins deux langues, développeraient des compétences que leurs camarades « monolingues » n'acquerraient pas. En Bretagne, l'association Div yezh, association des écoles publiques bilingues en Bretagne, fait valoir le bénéfice d'une scolarisation dans les deux langues :

La réussite scolaire favorisée

Les différences linguistiques du français et du breton enrichissent l'inventaire phonétique et grammatical de l'enfant.

La gymnastique qu'entraîne l'apprentissage de deux langues permet à l'enfant de développer ses capacités en langue (français, breton...) ainsi que toute autre langue qu'il sera amené à apprendre. [...]

Des études ont également montré que cette gymnastique améliore la capacité à l'abstraction. Cette capacité est primordiale pour les mathématiques par exemple. Les résultats des enfants bilingues sont d'ailleurs meilleurs dans cette matière que ceux de leurs camarades monolingues en général<sup>552</sup>.

Ou encore, toujours cette même association présente le bilinguisme ainsi :

**Un outil positif pour le développement global de l'enfant/Ur benveg yael evit diorroadur hollek ar vugale**

Il est aujourd'hui reconnu que le bilinguisme précoce développe les capacités intellectuelles et cognitives en formant les enfants à un double système de pensée.

Le fait de manier deux langues, de pouvoir les comparer entre elles, développe chez l'enfant son esprit de curiosité ainsi que ses capacités d'analyse.

Le bilinguisme précoce facilite l'apprentissage d'autres langues : l'enfant abordera sans complexe une troisième langue en CM puis une quatrième au collège<sup>553</sup>.

Pour donner un fondement à leur argumentation sur les avantages de pouvoir parler deux langues, l'association prend comme référence Claude Hagège. Si l'ancrage du breton sur un territoire est parfois mentionné dans les outils promotionnels des filières publiques Div yezh, il est certain que l'argument mis en avant est le bilinguisme (comme méthode pédagogique et comme finalité), et non le breton pour lui-même :

---

Pascale Planche, professeure de psychologie à l'Université de Brest est interrogée pour expliciter les aspects et les atouts du bilinguisme précoce.

Voir notamment sur le site du Conseil général du Finistère, <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Enfance-Famille/Toutes-les-actualites/Archives/Le-bilinguisme-precoce/Interview-de-Pascale-Planche> [consulté le 31/01/2013, le 9/02/2013]

Elle est aussi citée sur les plaquettes Région Bretagne et Conseil général du Finistère, 2009, *Le bilinguisme, un atout pour la vie, plaquette*

<sup>552</sup>Div yezh 2012, *L'école, en classe bilingue français breton dès la maternelle, dépliant*

<sup>553</sup>Div yezh, 2008, *Classes bilingues publiques breton-français. Digor eo an hent, dépliant*

Sur le plan éducatif, le bilinguisme apporte sans contexte de nombreux avantages. Le plus évident est sans doute la compétence nouvelle qu'il confère à l'individu utilisant en alternance et de façon naturelle deux systèmes linguistiques. Cette compétence en ouvre d'ailleurs à d'autres puisque l'on sait que le fait de posséder de façon efficace deux systèmes de communication permet d'en apprendre un troisième puis un quatrième avec bien plus d'aisance que lorsqu'on ne possède qu'une langue au départ<sup>554</sup>.

Maryvonne caricature ainsi l'utilisation de cet argument du bilinguisme par les parents : « C'est... on va les dresser à avoir des capacités pour apprendre les langues ». De son côté, l'association Diwan, qui n'a pas un enseignement bilingue mais unilingue breton, évoque le bilinguisme comme le résultat d'une méthode immersive, permettant de « s'ouvrir largement au bilinguisme<sup>555</sup> », et sur le plan culturel, de renforcer « son sentiment d'appartenance à une communauté, [...], elle lui donne aussi accès à une autre langue, une autre culture<sup>556</sup> ». Connaître deux langues est aussi avancé comme un avantage dans quatre domaines : « l'éducation », « la culture et l'identité », « la société », « l'économie ». L'association valorise également la réussite de ses élèves (notamment au Baccalauréat), son expérience en matière d'enseignement immersif et les gains cognitifs que les enfants peuvent tirer de cette compétence bilingue. Les plaquettes de présentation de l'école Diwan mettent en exergue tous ces éléments<sup>557</sup>.

En Saskatchewan, le bilinguisme anglais/français est concerné. Le contexte est différent : le Canada est officiellement bilingue, ce qui donne, à première vue, toute légitimité à le promouvoir. Un des slogans est le suivant : « Faites-leur cadeau de la langue française/The Gift of French<sup>558</sup> ». L'emploi de *gift* fait d'ailleurs penser au don. Dans ce type de promotion, l'enfant est replacé dans un contexte canadien tout autant qu'international.

Pourquoi mes enfants devraient-ils apprendre le français ?

Apprendre le français et l'anglais aide les enfants à améliorer leur :

- aptitude pour leur langue maternelle
- compréhension de la communication verbale et non-verbale dans les deux langues
- capacité de résolution de problèmes, et

<sup>554</sup>Div yezh, 2008, *Classes bilingues publiques breton-français. Digor eo an hent, dépliant*

<sup>555</sup>DiwanBreizh, <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=34> [consulté le 19/07/2007 ,le 15/02/2012 et le 9/02/2013]

<sup>556</sup>DiwanBreizh, <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=34> [consulté le 19/07/2007 ,le 15/02/2012 et le 9/02/2013]

<sup>557</sup>Diwan An Alré, 2009, *Skol Diwan an Alre. École Diwan Auray. La pédagogie en breton qui a fait ses preuves !, dépliant*

<sup>558</sup>Bonjour Saskatchewan, 2007, *Faites-leur cadeau de la langue française/The Gift of French*, dépliant

-mémoire et durée maximale d'attention

L'aspect cognitif est largement souligné et valorisé pour inciter les parents à apprendre le français à leurs enfants. Y sont ensuite développés les différents systèmes scolaires dans lesquels il est possible d'étudier le français : les écoles francophones, les écoles d'immersion et les cours de français de base.

Les avantages d'un bilinguisme français/anglais sont déclinés suivant différentes sphères de la vie sociale. Aussi, sur le site de *Bonjour Saskatchewan*<sup>559</sup>, destiné à faire connaître la pratique du français dans la province et à promouvoir son apprentissage, il est possible de lire :

**Plusieurs études et recherches ont démontré les impacts positifs de l'apprentissage de deux langues chez les enfants. Apprendre le français, soit langue maternelle ou langue seconde, offre de nombreux bénéfices et cela, pour la vie.**

Français langue maternelle

L'école française langue première est un milieu de vie, d'apprentissage et d'intégration langagière, culturelle et communautaire francophone. En Saskatchewan, c'est le Conseil des écoles fransaskoises, anciennement Division scolaire francophone n° 310 qui assure l'éducation en français langue maternelle.

Potentiel intellectuel

- Les élèves de français langue maternelle développent des aptitudes linguistiques, intellectuelles et académiques.

Rendement scolaire

- Chaque année d'études en langues premières et secondes accentue les résultats positifs des élèves comparativement à ceux des élèves suivant des cours dans une seule langue.

Habiletés langagières

- L'environnement scolaire francophone favorise l'apprentissage de la langue française et de la langue anglaise comme langues premières.
- À la fin de leurs études, les élèves de français langue maternelle sont à l'aise dans les environnements francophone et anglophone et sont en mesure de participer à la société dans les deux langues officielles.

Compétences développées

- Par une programmation qui fait le lien entre l'école et la communauté, les élèves développent des qualités telles que l'initiative, la prise de risque, l'entrepreneuriat, la conscience sociale et la contribution personnelle aux projets de la communauté.

Citoyenneté

- Les élèves francophones en milieu minoritaire apprennent très tôt l'engagement individuel et collectif donc le leadership participatif.

---

<sup>559</sup>Bonjour Saskatchewan, <http://www.bonjournsk.ca/> [consulté le 13/02/2013]

- Ils font preuve d'ouverture aux différents contextes culturels, tout en vivant leur propre identité sociale avec fierté.

Potentiel économique et social

- Non seulement les élèves peuvent poursuivre des études postsecondaires dans les deux langues officielles, mais ils mèneront plus tard une carrière fructueuse, qui ne sera pas limitée dans ses possibilités par la seule maîtrise d'une langue.

*Conseil des ministres de l'éducation du Canada, 2003*

*Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2004<sup>560</sup>*

Le bilinguisme est ici mis en avant. La valorisation du français et de sa pratique passe d'abord par le prisme du bilinguisme.

## **1. 2. « Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie <sup>561</sup> » : un exemple de valorisation**

Valoriser le bilinguisme est un des moyens de « stabiliser la langue <sup>562</sup> », c'est-à-dire stabiliser le nombre de locuteurs du breton, pour qu'ensuite celui-ci augmente progressivement. En 2011, Lena Louarn m'indiquait que ses priorités étaient de réaliser un meilleur maillage des écoles bilingues ou Diwan, de développer les crèches bilingues ou immersives et de redynamiser l'option breton et l'initiation. Les priorités se tournent principalement vers la jeune génération. Mais pour que les enfants soient présents dans ces écoles ou dans ces crèches, il faut avant tout convaincre les parents. Aussi, l'argument du bilinguisme devient central.

En Bretagne, la campagne intitulée « Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie » en est une des illustrations. La campagne intitulée « Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie » a été lancée pour la première fois en 2009, financée par le Conseil général du Finistère et le Conseil régional de Bretagne. Il faut rappeler qu'historiquement, le Finistère est un territoire où la langue bretonne était parlée. Cette campagne y a donc été mise en place, ainsi que sur les sites Internet du Conseil général du Finistère et de la Région Bretagne. Une seconde campagne a été engagée en 2012. L'objectif est de faire réfléchir les parents à l'utilité d'employer une deuxième langue au foyer, ou d'inscrire son enfant dans une école bilingue ou immersive. Il me semble que le titre même des deux campagnes donne le ton.

Les formes des deux campagnes diffèrent un peu. Celle de 2009<sup>563</sup> a été basée sur l'envoi d'une documentation aux professionnels de santé (sages-femmes, puéricultrices par exemple)

<sup>560</sup>Bonjour Saskatchewan, <http://parents.bonjour.sk.ca/general/17/pourquoi-apprendre-le-fran-ais.html> [consulté le 21/05/2012 et le 9/02/2013]

<sup>561</sup>Il est intéressant de remarquer que l'expression « pour la vie » est utilisée en Saskatchewan comme en Bretagne

<sup>562</sup>Expression utilisée par Lena Louarn lors de notre entretien en 2011

<sup>563</sup>Région Bretagne, Conseil général du Finistère, 2009, *Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie. En Bretagne, les petits n'appellent pas toujours un chat, un chat ! Plaque et CD*



ainsi qu'aux femmes enceintes ayant adressé une déclaration de grossesse au Conseil général du Finistère. La documentation comportait un livret vantant les intérêts du bilinguisme et un court DVD permettant de visionner des témoignages de familles ayant effectuées cette démarche.

La seconde campagne<sup>564</sup> vise un public plus large : les femmes enceintes et leurs conjoints, les professionnels de la petite enfance et de l'accueil périscolaire, ainsi que l'ensemble de la population du Finistère. Le livret est plus important, essayant de donner des pistes d'activités pour les parents, avec des références de CD et de livres. De multiples supports de communication sont déployés et mis à disposition du public : plaquettes d'informations, affichage public, site Internet...

Entre la première campagne et la seconde, une évolution est notable. Selon mes observations et analyses, la première campagne a été uniquement axée sur les atouts du bilinguisme, voire du « multilinguisme ». Bien que la plaquette ait été écrite en français et en breton, parler breton à son enfant n'était que suggéré alors que l'objectif premier, mais affiché de manière subliminale, était de motiver une transmission du breton dans les familles ou par voie scolaire. En effet, d'après Kristen Le Gars, la chargée de mission aux langues bretonnes à la Région Bretagne en 2009<sup>565</sup>, il faut montrer que le bilinguisme est une réalité, même si ce n'est pas le cas pour tout le monde. Elle souligne d'ailleurs qu'il y a parfois même du « trilinguisme » en Haute-Bretagne, quand français, breton et gallo sont pratiqués. Elle remarque également qu'elle avait « fait rajouter » la mention d'un bilinguisme breton/français qui jusque-là, n'apparaissait pas sur les maquettes du projet. En rebondissant sur cette remarque, j'ai observé que malgré ce rajout, l'évocation de la langue bretonne restait très discrète. Elle me répond : « C'est fait exprès, parce que cette campagne-là, on veut sensibiliser les parents qui ont une langue maternelle autre que... mais le breton reste au centre de la campagne, c'est évident, mais pas cloisonné non plus ».

Sur la plaquette, dans les arguments mentionnés en faveur du bilinguisme, la mention du breton arrive en dernier lieu, dans les points 5 et 6. En effet, il s'agit ici de s'adresser à tout parent pratiquant une autre langue que le français. Voici la démonstration en faveur d'un bilinguisme précoce.

- 1. Une langue est une manière de voir le monde. Avoir deux langues, c'est une vraie richesse/  
Pep yezh zo un doare da welet ar bed. Ur gwir binvidigezh eo gouzout div yezh.
- 2. Le bilinguisme précoce stimule l'éveil de votre enfant/  
Gant an divyezhegezh abred ez eo broudet ho pugel da zigeriñ e spered

<sup>564</sup>Région Bretagne, Conseil général du Finistère, 2012, *Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie. Information à destination de parents d'enfants de 0 à 4 ans en Finistère. Brochure.*

<sup>565</sup>J'ai rencontré Kristen Le Gars en juin 2009. Suite aux élections de 2010, j'ai rencontré Lena Louarn, vice-présidente de la Région Bretagne chargée des langues de Bretagne en juillet 2011, afin d'actualiser mon terrain.

- 3. Votre enfant, dès sa naissance, dispose de capacités étonnantes pour apprendre les langues ! /Ur bam eo ar varregezh zo gant ho pugel, adalek e c'hanedigezh, da zeskiñ ar yezhou !
- 4. Le bilinguisme prépare au multilinguisme / Kas a ra an divyezhegezh d'al liesyezhegezh
- 5. Connaître ses racines, c'est s'ouvrir à celles des autres/ Pa anavezer e wrizioù e klasker anavezout re an dud all
- 6. Un environnement favorable en Bretagne/ Un endro mat zo e Breiz

Pour le point 6, voici ce qui est précisé :

Votre enfant va grandir en Bretagne, dans une région qui a une forte identité du fait de son histoire, son environnement culturel, ses musiques, ses paysages... La langue bretonne est présente partout en Bretagne à travers les personnes qui la parlent, bien sûr, mais aussi dans les noms de lieux, la musique, la littérature, les médias et même Internet... Le contexte breton est favorable au développement du bilinguisme.

La première campagne insiste donc très peu sur le bilinguisme breton/français, et ne mentionne pas l'ancrage, éventuel, du breton dans les familles ou sur le territoire. Dans la campagne de 2012, la mise en valeur de la pratique du breton a été accentuée. La brochure -en français et breton- destinée aux parents débute ainsi (après l'introduction du Président du Conseil général du Finistère et du Président du Conseil régional de Bretagne) : « Vous êtes parents, vous souhaitez familiariser votre enfant à une autre langue que le français, alors cette brochure est faite pour vous !<sup>566</sup> » Sur cette même page, introduisant le propos, aucune mention de la langue bretonne. La langue, de manière générale, est resituée dans un contexte européen, voire international. L'accent est d'emblée mis sur les dispositions cognitives de l'enfant à apprendre très jeune plusieurs langues en même temps.

La page suivante présente le breton comme une possibilité d'apprentissage pour l'enfant, l'annonçant comme une « langue vivante qui permet de tisser des liens », faisant aussi allusion à l'existence de Quêteurs de mémoire. Il est rappelé que l'apprentissage de la langue se fera alors dans un « contexte chaleureux et convivial », gardant ainsi « le caractère authentique » de la langue. Il est alors question de « bilinguisme enraciné » donnant accès « au plurilinguisme ». L'identité associée au breton est avancée : « De nombreux Finistériens sont attachés à la langue et à sa culture car elles participent à la construction de l'identité de l'enfant et du futur de l'adulte ». Il est ici sous-entendu que la langue donne accès à une culture particulière.

L'essentiel de la brochure, en 2012, est donc destiné à démontrer l'intérêt du bilinguisme et à exposer les différentes phases du développement langagier chez l'enfant. Quatre témoignages de familles pratiquant deux langues à la maison jalonnent le propos. Deux illustrent le cas du bilinguisme breton-français. On peut alors lire des commentaires surlignés :

<sup>566</sup>Région Bretagne, Conseil général du Finistère, 2012, *op.cit.*, p. 4

« Le bilinguisme précoce permet donc ainsi de recréer la chaîne de transmission linguistique, interrompue le temps d'une génération<sup>567</sup> ». Il est aussi mentionné, à la page 20, qu'« il est important de créer un lien linguistique entre le lieu où l'enfant entend parler la seconde langue (crèche, école) et son foyer, sa famille » : « le parrainage linguistique ». Les grands-parents sont suggérés<sup>568</sup>.

## 2. La marchandisation linguistique

L'intérêt de parler plusieurs langues dans le monde économique est le deuxième argument utilisé pour promouvoir le bilinguisme. Cet aspect est particulièrement avancé pour inciter à la transmission ou à l'apprentissage du français en Saskatchewan et du breton en Bretagne. Il n'est donc plus question d'une approche culturelle, mais bien de présenter les opportunités pouvant exister dans les sphères marchandes grâce à la connaissance du breton ou du français. Je présente et analyse donc les discours marchandisants sur les langues, en Saskatchewan, notamment à travers l'initiative « Bonjour Saskatchewan », puis en Bretagne.

### 2. 1. Bonjour Saskatchewan

En Saskatchewan aussi, l'intérêt du bilinguisme est démontré pour inciter les parents à apprendre le français à leurs enfants. L'initiative Bonjour Saskatchewan développe sensiblement les mêmes arguments sur le bilinguisme qu'en Bretagne, en insistant sur la place du français dans l'économie. Monica Heller dans un article remarque que s'est installé

un discours insistant sur le poids économique du marché francophone, sur la valeur du français et de l'authenticité culturelle francophone perçus comme bien d'échange sur le marché de la nouvelle économie mondialisée, et sur le développement économique des collectivités francophones<sup>569</sup>.

De la même manière, Diane Gérin-Lajoie à travers son étude sur les parcours identitaires des jeunes francophones en Ontario<sup>570</sup> constate que le français est souvent envisagé à travers

<sup>567</sup>Région Bretagne, Conseil général du Finistère, 2012, *op.cit.*, p. 8

<sup>568</sup>Région Bretagne, Conseil général du Finistère, 2012, *op.cit.*, p. 20

<sup>569</sup>HELLER Monica, 2011, « Du français comme "droit" au français comme "valeur ajoutée" : de la politique à l'économique au Canada », dans *Langage et société*, n°136, pp. 13-30, p. 13-14

<sup>570</sup>GÉRIN-LAJOIE Diane, 2003, *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Ottawa : Éditions Prise de parole (Ancrages).

Dans cette étude, Diane Gérin-Lajoie cherche à comprendre comment s'articule la notion d'identité chez les jeunes, liée à la pratique linguistique et à déconstruire la notion d'identité bilingue. L'enquête s'est intéressé à trois domaines : famille, école, groupes d'amis. La méthode est à la fois qualitative (entretiens, observations) et quantitative (questionnaire).

sa valeur marchande. Elle écrit : « La langue possède, dans ce contexte [minoritaire en Ontario], une valeur utilitaire importante pour eux. Valeur qui se trouve d'ailleurs elle-même renforcée dans le discours officiel du milieu scolaire minoritaire de langue française, où l'on insiste sur les retombées positives de l'apprentissage du français dans le contexte de la nouvelle économie mondiale<sup>571</sup> ».

Bonjour Saskatchewan, comme je l'ai déjà mentionné, est un des outils de promotion de la pratique du français. Elle s'appuie sur deux volets : l'un destiné aux « parents/parents », l'autre aux « jeunes/youths ». Le site est bilingue. En introduction aux pages en français destinées aux « jeunes », on peut lire :

As-tu déjà réalisé toutes les portes qui s'ouvrent à toi quand tu peux parler français ? Les nouveaux horizons culturels et linguistiques, un futur emploi stimulant, parler avec plus de gens et même, crois-le ou non, développer ton cerveau !

Avec **Je suis bilingue I don't excuse my French**, on veut te communiquer tout ça, en plus de t'inciter à continuer d'apprendre le français en Saskatchewan<sup>572</sup>.

Les opportunités professionnelles sont nettement abordées sur le portail Internet, argument également repris par les informateurs d'une classe de 12<sup>e</sup> année<sup>573</sup> que j'ai interrogés. Sont donc avancés les intérêts économiques, internationaux de la langue française. Un autre élément est posé : « Le français, la langue étrangère la plus pratique à connaître<sup>574</sup> ». Le français n'est ici pas mis en avant comme une langue locale. Cette phrase conduit à un lien qui le présente comme ayant une forte aura, porteur de projets, parlé en France, pays influent. Il est envisagé comme une langue du futur<sup>575</sup>. En Saskatchewan, pour certains informateurs, le français est une langue parlée dans le monde entier, du Canada à la France, en passant par l'Afrique et l'Asie. La France est une référence. Les illustrations de la campagne Bonjour Saskatchewan le démontrent. Sur les affiches apparaissent une station de métro parisienne<sup>576</sup>, la Tour Eiffel. Il est probable que l'association de la langue française à Paris renforce cette représentation prestigieuse.

Le matériel promotionnel met en valeur le bilinguisme des jeunes générations : le slogan choisi, « Je suis bilingue, I don't excuse my french » le montre. Il ne s'agit pas de former des francophones, mais des personnes bilingues. Les écoles d'immersion sont aussi valorisées par ce biais :

---

<sup>571</sup>GÉRIN-LAJOIE Diane, 2003, *op. cit.*, p. 147

<sup>572</sup>Bonjour Saskatchewan, <http://youth.bonjournsk.ca/general/13/qui-et-quoi.html> [consulté le 15/02/2012]

<sup>573</sup>Ils ont environ 18/19 ans

<sup>574</sup>Bonjour Saskatchewan, <http://youth.bonjournsk.ca/general/14/pourquoi-apprendre-le-fran-ais.html> [consulté le 15/02/2012]

<sup>575</sup>International Study, <http://www.intstudy.com/articles/practicalfrench.htm> [consulté le 15/02/2012, le 9/02/2012]

<sup>576</sup>Voir annexe sur le cédérom

### **Why should I choose French immersion for my children?**

Because it opens one more door for them and for their future well-being. Graduates of a full immersion program can expect increased appreciation of other languages and cultures, enhanced career potential, and a key to learning other languages as well as a more global view of Canada and the world<sup>577</sup>.

En Saskatchewan, et très probablement au Canada en général, le français en tant que langue internationale est valorisé. Il est présenté comme étant utilisé aux quatre coins de la planète. Le terme de francophonie renvoie d'ailleurs à cette réalité plurielle de la pratique du français. Les francophones en Saskatchewan s'insèrent, grâce à la langue française, qui n'est pas un élément particulier à la Saskatchewan, dans un mouvement mondial, permettant une ouverture extérieure au Canada.

Le français, malgré son hégémonie en déclin, est encore envisagé comme une langue mondialement parlée. Les informateurs ne s'associent pas toujours au Québec, pour des raisons historiques et politiques. Ils se relient davantage aux autres francophones en position minoritaire dans les autres provinces canadiennes, particulièrement de l'Ouest, et à tous les francophones à travers le monde, minoritaires ou pas. Les personnes rencontrées m'ont d'ailleurs souvent parlé de leurs expériences, en français, lors de leurs voyages à l'étranger. Deux d'entre eux ont abordé la spécificité de leur accent. Linda tout d'abord :

Linda : J'ai commencé à conter [compter ? ] que quand on est allé en France, on parlait et y'avait p'être cinq six voyageurs à bord en plus de nous autres. Y'avait une femme qu'était assis avec moi ! Elle était chic... Elle a fermé son livre et pi elle m'a dit : "J'aimerais vous demander d'où vous venez ?". On parlait tous français. J'ai dit on vient du Canada. "Oh, vous venez du Québec". Non, on vient de la Saskatchewan.

Gaëlle : C'est quasiment inconnu en France !

Linda : Non, c'est inconnu en France. J'lui ai expliqué où c'est que c'était la Saskatchewan. "Savez-vous, elle m'dit, vous avez une prononciation comme mon mari qui vient du nord de la France. Elle m'dit je reconnais la prononciation comme ses parents surtout là ! P'être que nos parents venaient du Nord de la France ?

La francophonie est alors envisagée non pas comme une entité politique dont ferait partie le Canada (avec le Canada-Québec et le Canada-Nouveau-Brunswick)<sup>578</sup>, mais plus comme

<sup>577</sup>Canadien Parents for French, <http://www.cpfsc.com/immersion.htm> [consulté le 15/02/2012, le 9/02/2013]

<sup>578</sup>MASSART-PIÉRARD, Françoise, 2007, « La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale, dans *Revue internationale de politique comparée*, vol. 14, pp. 69-93 <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2007-1-page-69.htm> [consulté le 24/04/2012]

PAQUIN Stéphane, 2006, « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la Francophonie (1960-2005) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°223, pp.31-47 <http://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-3-page-31.ht> [consulté le 24/04/2012]

une communauté de personnes ayant en commun la pratique d'une langue. D'ailleurs, lors de la célébration des journées de la francophonie, une sénatrice albertaine formulait cette idée :

**Ottawa, le 15 mars 2012** — L'honorable Claudette Tardif, sénatrice de l'Alberta, tient à souligner la Journée internationale de la Francophonie qui sera célébrée le 20 mars prochain par les francophones et francophiles dans plus de 50 pays.

« Notre francophonie canadienne est une valeur et un atout inestimables qui nous distinguent à travers le monde. Il faut miser sans relâche sur le renforcement et l'enrichissement des relations entre nos communautés francophones afin que le français soit toujours de plus en plus attrayant dans le monde des affaires, dans l'univers numérique et dans nos échanges internationaux », a déclaré la sénatrice Tardif.

On recense plus de 220 millions de locuteurs francophones dans le monde. Au Canada, on en compte plus de 9 millions qui font vivre le français d'un océan à l'autre. La Journée internationale de la Francophonie est l'occasion pour les francophones d'affirmer leur identité commune et de renforcer les liens qui les unissent.

« En tant que sénatrice, je vais continuer à veiller à ce que le gouvernement ne cesse de reconnaître ses responsabilités à l'endroit des communautés francophones, tout en développant et en mettant en oeuvre des politiques qui respectent nos droits linguistiques », a ajouté la sénatrice Tardif [...]<sup>579</sup>.

La valorisation marchande et économique est un fer de lance de la promotion organisée du français et de sa pratique. L'intérêt dans un futur professionnel est particulièrement considéré.

Le mouvement de marchandisation linguistique, qui par définition fait de la langue un objet du commerce, a pour conséquence une considération en terme de bénéfices (culturel, économique) mais aussi en terme de coûts. Le bilinguisme est-il rentable<sup>580</sup> ? Il est parfois remis en cause. La nomination en 2011 d'un vérificateur général du Canada anglophone et non bilingue, en allant à l'encontre des textes peut en être un exemple<sup>581</sup>. La parution des rapports

---

<sup>579</sup>L'Honorable sénatrice Claudette Tardif, Phd, Communiqué, Journée internationale de la francophonie 2012, communiqué écrit par Julien Léger, <http://sen.parl.gc.ca/ctardif/images/uploads/2012-03-15-Journee-intl-de-la-Francophonie-fr.pdf> [consulté le 24/04/2012]

<sup>580</sup>J'ai pris connaissance de cette initiative grâce à la lecture de l'article « Mettez fin au bilinguisme et épargnez des milliards de dollars ? », paru dans *Le Franco*, semaine du 1er au 7 mars 2012, comportant une analyse de Edmund A. Aunger, professeur de Sciences politique au Campus Saint-Jean de l'University of Alberta. Le professeur y critique les résultats de la recherche financée par l'Institut Fraser sur les coûts du bilinguisme.

<sup>581</sup>Le vérificateur général du Canada est défini comme suit :

« En tant que haut fonctionnaire du Parlement, le vérificateur général du Canada vérifie les ministères et les organismes fédéraux, la plupart des sociétés d'État et de nombreuses autres organisations fédérales. Il signale, publiquement, à la Chambre des communes, des questions qui, selon lui, devraient être portées à son attention. Le vérificateur général du Canada effectue également la vérification des gouvernements du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Il présente ses rapports directement à leur assemblée législative. Les responsabilités et les pouvoirs du vérificateur général sont énoncés dans des [lois](#) adoptées par le Parlement. »

Dans Bureau du vérificateur général du Canada, [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/au\\_fs\\_f\\_370.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/au_fs_f_370.html) [consulté le 30/03/2012]

sur les coûts du bilinguisme d'un point de vue fédéral (en 2009) et d'un point de vue provincial (2012) en est un autre<sup>582</sup> : « *Costs and Benefits in 2006* ». L'aspect économique apparaît déjà clairement dans le titre. L'objectif est le suivant, concernant les provinces, mais il est le même sur le plan fédéral : « *This study examines and measures the costs and benefits of official language policies of the Canadian provinces*<sup>583</sup> ». À propos de la Saskatchewan, il est spécifiquement écrit :

#### *Saskatchewan*

In Saskatchewan, admission to French schools is governed by the guarantees of section 23 of the Charter; there is also some post-secondary education available in French. There are a few services available in French and the Language Act of Saskatchewan stipulates that both French and English can be used in the debates of the Assembly. The total cost of French language programs and services to the province of Saskatchewan was \$9.65 million— that is, \$11 per provincial resident—or \$641 per Francophone in 2006/07.<sup>584</sup>

À l'issue de la partie consacrée à la Saskatchewan, la conclusion suivante est émise :

*The total cost of French language programs and services to the province of Saskatchewan was \$9.65 million in 2006/07 (table 4.3). We cannot ascertain if a typical resident finds the benefits of a larger, more vital francophone minority worth having but note that the take-up rate for French language minority education is 90%. There is no significant provision of health, municipal, or provincial public services in French in Saskatchewan. As a result, simulating the cost of procuring these services privately is not appropriate here. The provision of non-educational services must therefore yield mainly symbolic benefits*<sup>585</sup>.

---

<sup>582</sup>VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, 2009, *Official Language Policies at the Federal Level in Canada-Costs and Benefits in 2006*, Canada : Fraser Institute

VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, CADIEUX Marc Antoine, RONSON Jamie Lee, 2012, *Official Language Policies of the Canadian Provinces- Costs and Benefits in 2006*, Canada : Faser Institute

<sup>583</sup>VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, CADIEUX Marc Antoine, RONSON Jamie Lee, 2012, *Official Language Policies of the Canadian Provinces- Costs and Benefits in 2006*, Canada : Faser Institute, p. V

[Cette étude examine et mesure les coûts et les bénéfices des politiques sur les langues officielles dans les provinces canadiennes (ma traduction)]

<sup>584</sup>VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, CADIEUX Marc Antoine, RONSON Jamie Lee, 2012, *op. cit.*, p. VIII

[En Saskatchewan, l'admission dans les écoles françaises est déterminée par les garanties de la section 23 de la Charte ; il y a aussi certains enseignements post-secondaires disponibles en français. Il y a quelques services disponibles en français et la Loi linguistique de Saskatchewan stipule que tant le français que l'anglais peuvent être utilisés dans les débats de l'Assemblée. Le coût total des programmes en langue française et des services de la province de la Saskatchewan était de 9.65 millions de dollars - c'est-à-dire 11 dollars par résident provincial - ou 641 dollars par francophone en 2006/07. (ma traduction)]

<sup>585</sup>VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, CADIEUX Marc Antoine, RONSON Jamie Lee, 2012, *op. cit.*, p. 22

[Le coût total des programmes de langue française et des services de la province de la Saskatchewan était de 9.65 millions de dollars dans 2006/07 (tableau 4.3). Nous ne pouvons pas vérifier si avec une minorité francophone plus grande, plus dynamique, un résident classique y trouverait des avantages, mais noter que le taux(tarif) de souscription pour l'éducation de minorité de langue française est 90 %. Il n'y a aucune disposition significative dans le domaine de la santé, dans les services publics municipaux, ou provinciaux en français en Saskatchewan. Par conséquent, simuler ce que coûteraient ces services à titre privé n'est pas approprié ici. La mise à disposition de ces services non-éducatifs paraît donc apporter des avantages principalement symboliques.(ma traduction)]

Ce petit extrait à propos des coûts marginaux imputés au bilinguisme montre effectivement que s'il est parfois interprété comme une plus-value, il peut aussi être pensé en termes de coûts et alors être remis en cause. D'après le rapport, les bénéfices à tirer du bilinguisme ne sont que « symboliques ». Il ne s'inscrit donc pas ici seulement dans une perception culturelle d'une société donnée, dans un projet de société, mais bel et bien dans la sphère économique avec une question sous-jacente : investir dans le bilinguisme est-il rentable pour l'État et les provinces ? Un des moyens utilisés par les rapports est notamment de calculer comparativement les coûts dûs à la scolarisation en français et en anglais. Le rapport de l'Institut Fraser de 2012 est contesté, à la fois sur le fond et les méthodes de calcul, notamment par des acteurs de l'éducation en français<sup>586</sup>.

## 2. 2. « Il est de bon ton de parler breton<sup>587</sup> »

En Bretagne, l'aspect économique dans la valorisation d'une pratique linguistique n'est pas non plus négligeable. Dans la conversation courante, peu de personnes vous diront qu'elles apprennent le breton pour des raisons économiques, à moins qu'elles veuillent faire carrière dans l'enseignement comme Nathalie et Claire. C'est pourtant le ton donné par les associations et autres institutions politiques.

Sur le site de Diwan-Breizh, qui met davantage en évidence le rôle identitaire et culturel de la langue comparativement aux autres systèmes d'enseignement du breton, on lit à propos des avantages du bilinguisme : « Les économies régionales et nationales, enfin, gagneraient sans doute à produire des citoyens bilingues [...]»<sup>588</sup>. Il est par ailleurs rappelé que le bilinguisme précoce « donne à l'enfant les racines et les repères nécessaires à l'épanouissement de tout être humain », affirmant ainsi que la langue bretonne est la langue historique de la partie ouest de la Bretagne, et qu'elle a donc été parlée très largement dans les familles, en particulier celles des futurs écoliers<sup>589</sup>.

Il est difficile de nier que cette mise en avant des atouts du bilinguisme répond à une appréhension et une crainte, voire une hésitation de certains parents à scolariser leurs enfants dans un établissement où l'enseignement se fait en breton. L'argument du bilinguisme rassure, et incite : plus de réussite, plus d'ouverture sur le monde. À l'origine de la création des écoles Diwan, la motivation du bilinguisme pour le bilinguisme n'était pas l'argument premier. Ceux

<sup>586</sup>Voir par exemple : AUNGER Edmund A. dans « Mettez fin au bilinguisme et épargnez des milliards de dollars ? », dans *Le Franco* (Alberta), semaine du 1er au 7 mars 2012.

<sup>587</sup>Ti ar Vro Kemper, <http://apprendrelebreton-paysdequimper.com> [consulté le 15/05/2012]

Ce slogan est suivi, sur le site internet de : « Le breton permet de trouver un emploi ». Le format de la page ne permet pas d'insérer cette page dans les annexes

<sup>588</sup>Diwan Breizh, <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=34> [consulté le 21/05/2012, le 9/02/2013]

<sup>589</sup>Diwan Breizh, 2009, *op.cit.*



avancés faisaient davantage référence à un attachement à la langue, à la relance d'une transmission par l'école alors qu'elle ne se faisait plus dans la famille. De mon point de vue, le marquage ethnique, culturel de la langue était très fort. Cet élément n'a pas disparu de l'argumentaire de l'association, mais il semble passé au second plan, du moins dans les textes. Il est fort probable qu'une adaptation aux enjeux d'une économie de marché y soit liée. Connaître deux langues est une valeur ajoutée<sup>590</sup> et un argument pour convaincre les plus sceptiques. En 2012, sur un dépliant promotionnel de l'association Div yezh, on peut lire : « Le breton est un atout pour l'emploi : pour travailler en Bretagne dans l'enseignement, l'animation, le tourisme, les emplois familiaux, les secteurs de l'enfance et la petite enfance, le secteur médico-social, etc<sup>591</sup> ».

Le breton s'ancre donc dans un mouvement global, où la maîtrise de plusieurs langues est réellement signe de modernité : « Aujourd'hui, il est résolument moderne d'apprendre le breton, d'apprendre en breton ». L'association Ti ar Vro Kemper a mis en place en 2012 une campagne promotionnelle visant à encourager les parents à scolariser leurs enfants dans des écoles bilingues : « Il est de bon ton de parler breton ». Une campagne d'affichage dans la ville de Quimper est lancée avec les slogans suivants : « Le breton permet de trouver un emploi » et « Apprendre le breton, enfant, facilite l'apprentissage des autres langues<sup>592</sup> ». Désormais, « Apprendre le breton maintenant, c'est avoir une longueur d'avance pour demain/*Deskiñ brezhoneg bremañ a dalvez kaout lañs a-benn arc'hoaz* [...]»<sup>593</sup>.

L'association n'oublie pas de vanter le marché du travail en breton :

Un atout pour l'emploi/Ur splot evit kaout labour

De plus en plus d'entreprises utilisent la langue bretonne

La compétence en breton est une chance professionnelle supplémentaire.

Les secteurs marchands, de l'enseignement, du tourisme culturel, de l'audiovisuel, de l'édition en breton etc... sont en pleine expansion, ils offrent déjà plus d'emplois qu'il n'y a de personnes formées<sup>594</sup>.

Tout l'argumentaire, développé par Diwan et davantage encore par l'association Div yezh semble vouloir renverser tous les préjugés liés à la langue bretonne : une langue de paysan, non enseignée à l'école, n'ouvrant aucune porte professionnelle, sinon celle des champs.

À destination des collégiens et lycéens, le discours est directement lié aux débouchés professionnels de l'apprentissage du breton. Le titre du prospectus est : « Apprendre le breton, c'est le bon moment ». Il est intéressant de noter que les auteurs de ce dépliant présentent en

<sup>590</sup>HELLER Monica, 2011, *op. cit.*, p. 13-30

<sup>591</sup>Div yezh, 2012, *op. cit.*

<sup>592</sup>Ti ar Vro Kemper, <http://apprendrelebreton-paysdequimper.com> [consulté le 7/03/2012]

<sup>593</sup>Office Public de la langue bretonne/Ofis Publik ar brezhoneg, 2011, *Brezhoneg er skolajoù hag el liseoù/Le breton au collège et au lycée*, dépliant

<sup>594</sup>Div yezh, 2012, *op. cit.*

première ligne, surlignée, du texte : « Dans la vie de tous les jours, le breton est de plus en plus présent autour de nous à travers les panneaux routiers et l'affichage bilingue ». On peut s'interroger sur la pertinence de mentionner cette visibilité et questionner sa portée auprès des jeunes<sup>595</sup>. Dans le paragraphe intitulé « Une corde de plus à son arc », il est écrit : « Il est possible de souligner une légère contradiction. Alors que le breton est là pour favoriser l'apprentissage de plusieurs langues et ainsi s'ouvrir au monde, on souligne ici que le breton permet de rester travailler en Bretagne<sup>596</sup> ».

Trois préoccupations donc : attirer les parents, démontrer que la langue bretonne fait partie de la société contemporaine, prouver qu'au-delà du breton, le bilinguisme est un atout bien supérieur.

Ces objectifs ont leurs contradictions, particulièrement développées chez les enseignants eux-mêmes. Maryvonne déplore :

Maryvonne : On a énormément de mal à faire euh...à pouvoir se permettre d'autoriser... comment dire, la partie culturelle.

Gaëlle : Ah oui !

Maryvonne : La partie culturelle de notre travail, parce que d'une part vis-à-vis de notre institution, on est aussitôt catalogué de Breiz Atao<sup>597</sup>, ne faites pas de militantisme, vous devez être neutre, or la langue est... pour moi.. la langue est l'outil de transmission et d'expression de la culture, euh... donc... Ça devrait être un des fondements, une des bases de notre enseignement, et ça, on a beaucoup de mal à le faire, et puis, il faut surtout pas, lorsque les parents viennent, viennent s'informer... il faut absolument pas aborder, il vaut mieux éviter d'aborder ce côté-là... tant qu'on a pas... euh... qu'on ne connaît pas les parents et qu'on ne les a pas sondés à ce niveau-là.

Gaëlle : Oui, oui.

Maryvonne : Parce que non, non, non, moi, ce qui me déçoit, ce qui m'a déçue énormément, depuis le début et qui continue euh... c'est, de plus en plus, euh... et c'est comme ça pour le bilingue et pour l'école en général, mais en bilingue, on le ressent, c'est encore plus flagrant, euh... l'intérêt économique de l'enseignement.

Gaëlle : Le bilinguisme est avancé.

Maryvonne : C'est-à-dire, euh... qu'est-ce qui va être utile... euh... économiquement parlant pour la recherche d'un emploi.

---

<sup>595</sup>Voir notamment Erik (annexe 2)

<sup>596</sup>Office Public de la langue bretonne/Ofis Publik ar brezhoneg, 2011, *op. cit.*

<sup>597</sup>*Breiz Atao* signifie « Bretagne toujours » et est le nom d'une revue de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, publiée à partir de 1919 jusqu'à la Seconde guerre mondiale. qui développait des idées extrémistes et autonomistes.

Cet aspect de l'intérêt économique du bilinguisme est ressenti par Maryvonne, au détriment, selon elle, de ce que représente le breton dans la vie de son coin de Bretagne. Elle présente ainsi les choses.

Alors bon, c'est pour moi, du coup, l'important est de présenter les classes bilingues, effectivement, non pas dans l'objectif économique mais dans toute la partie formation personnelle, enrichissement personnel, personnalité de l'enfant, éveil aux autres, capacité d'écoute accentuée, et euh... habitude d'avoir deux points de vue sur une situation puisqu'ils ont deux codes.

Nathalie reprend cette même idée. Selon elle, dans son école, appartenant au même groupe scolaire que celle de Maryvonne, les parents estiment que le bilinguisme prime et non le breton comme langue à part entière.

Chez les enseignants que j'ai rencontrés, la langue bretonne n'est pas un instrument de communication supplémentaire. Ils se la représentent comme leur langue, souvent celle de leur famille, celle autrefois parlée au quotidien et qu'ils s'efforcent de transmettre, avec son aspect culturel ancré dans la réalité contemporaine. La tâche est parfois vécue comme difficile.

## Conclusion

En Saskatchewan comme en Bretagne, des campagnes promotionnelles en faveur du bilinguisme ont été développées pour inciter les parents soit à transmettre une deuxième langue au sein du foyer, soit à scolariser leurs enfants dans une autre langue que celle de la majorité. Leurs argumentaires incitant à la transmission et à l'apprentissage du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan ne se focalisent pas seulement sur les aspects ethniques. Ils évoquent aussi les avantages du bilinguisme dans la sphère économique.

Ce type d'idéologie est qualifié par Alexandra Jaffe de « résistance de renversement ». Elle « ne conteste donc en aucune mesure les critères dominants de légitimité, mais elle essaie d'introduire la langue minorisée dans les domaines de pouvoir linguistique d'où elle a été exclue. Elle la refaçonne dans le moule dominant<sup>598</sup> ». Il est nécessaire de souligner que la rhétorique en place, et analysée dans ce chapitre, ne remet finalement pas en cause les critères permettant aux locuteurs du français en France et de l'anglais au Canada d'être en position majoritaire.

La valorisation du bilinguisme et la marchandisation linguistique sont des éléments d'une revitalisation telle que la définit James Costa. L'évocation de la sphère économique est un des moyens utilisés pour justifier de l'utilité de connaître plusieurs langues. Elle permet de prendre la distance avec une pratique familiale et intergénérationnelle et ainsi de pouvoir atteindre des personnes de tout horizon.

Quel peut donc être l'impact d'une campagne promotionnelle en faveur du bilinguisme sur les transmissions familiales ? La valorisation du bilinguisme permet-elle une relance effective du breton, ou du français, dans les familles ? Ce mode de présentation de la compétence bilingue ne conduirait-elle pas seulement à la connaissance de la langue, et non à sa pratique ?

---

<sup>598</sup>JAFFE Alexandra, 2008, *op. cit.*,p. 518



## Chapitre 10

### La langue par intérêt<sup>599</sup>

#### Instrumentalisation des langues et des origines ?

Le chapitre précédent a montré que l'objet langue n'était pas obligatoirement investi pour ses aspects culturels. Les dimensions tant économiques que cognitives sont désormais des arguments largement véhiculés par les institutions et organisations concernées par les pratiques linguistiques. Tout ceci n'est pas complètement absent des discours des informateurs, mais le rapport à la filiation est aussi largement formulé. Les représentations de la langue en tant qu'objet hérité ou en tant que patrimoine le démontrent. En revanche, la transmission de l'idiome a changé, car elle ne prend plus place dans le cercle familial. Sur les deux terrains donc, le rapport des informateurs à la filiation et aux origines s'exprime de manière plurielle.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en perspective les discours des informateurs associés aux parcours de la langue dans la filiation (chapitres six, sept, huit), avec la rhétorique actuelle des institutions comme des militants. J'ai longtemps repoussé l'idée d'analyser l'aspect idéologique dans les transmissions que j'observais. Mais, j'ai progressivement remarqué que le décryptage des idéologies linguistiques permettait d'approfondir ma compréhension des transmissions familiales. La langue sert-elle seulement à parler ? Une réflexion est menée d'abord sur le cas des francophones de la Saskatchewan, puis sur celui des locuteurs du breton en Bretagne.

En Saskatchewan, le français reste la clef de voûte du groupe des francophones. La question des origines est discutée, pour s'adapter à la réalité du peuplement francophone de la Saskatchewan, sans pour autant nier l'histoire des premiers colons francophones. Les migrations continuent. Vivre en français ne signifie pas toujours qu'un locuteur francophone est né dans la province, ou que ses grands-parents se sont installés sur un homestead dans les années 30. La diversité des origines est prise en compte et par conséquent, la définition de ce que veut dire être fransaskois a été rediscutée par l'ACF notamment. La dimension territoriale

---

<sup>599</sup>SIMON Jean-François, LE GALL Laurent, 2012, *op. cit.*

est aussi revisitée, en faisant du « terroir » un point important dans le maintien et le développement de la communauté francophone en Saskatchewan.

En Bretagne, il s'agit de comprendre comment la langue bretonne est envisagée en tant que symbole. Pour faire exister ce symbole, le processus actuel de l'institution régionale et des militants consiste à rompre avec les origines de la pratique du breton, et d'en affirmer de nouvelles. Contrairement à la Saskatchewan, ce n'est donc pas un aménagement des origines qui est effectué, mais une invention permettant alors de justifier une pratique linguistique sur l'ensemble de la Bretagne, et non pas seulement dans sa partie ouest. L'objet langue, devenu symbole, permet alors de revendiquer une unité territoriale. Il est instrumentalisé à d'autres fins que d'être parlé.

Le titre de ce chapitre fait largement référence à un article s'intitulant « La Bretagne par intérêt ». Les auteurs, Jean-François Simon et Laurent Le Gall, y déconstruisent les initiatives de singularisation culturelle impulsées par la Région Bretagne pour démontrer comment le développement d'une idéologie identitaire valorisant un « modèle breton » n'a pas qu'une finalité collective. Il faut donc bien avoir à l'esprit que ce chapitre ne développe qu'un volet de cette grande machine identitaire, où justement l'identité, « surtout lorsqu'elle se matérialise à travers la culture, se mue inmanquablement en un objet politiquement "bonifiable" à ne pas négliger<sup>600</sup> ». Ce chapitre peut donc servir à préciser un des points du « kit identitaire » développé par les institutions régionales. Dans ce même numéro d'*Ethnologie française*, Ronan Calvez traite, dans une démarche sociolinguistique, de cette Bretagne par intérêt à travers la langue. Ce chapitre, alors même qu'il a été écrit avant d'avoir connaissance de ces publications, leur fait écho.

## 1. Fransaskois : remodelage ?

Pour beaucoup d'informateurs, le bilinguisme reste un des atouts indéniables d'un francophone en Saskatchewan.

Néanmoins, les entretiens des informateurs ne reflètent pas les discours émanant des institutions représentantes de la communauté fransaskoise. Ces dernières relativisent de plus en plus l'« héritage », tant souligné par les informateurs pratiquant la langue, pour impulser un mouvement d'ouverture susceptible de soutenir le « fait français » en Saskatchewan.

La collaboration étroite entre l'Institut français et la communauté, autrement dit avec l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), est semble-t-il, à l'initiative de cette évolution des discours. En effet,

---

<sup>600</sup>SIMON Jean-François, LE GALL Laurent, 2012, *op. cit.*, p. 782

le mandat de l'Institut français l'appelle à contribuer au développement de la communauté fransaskoise -- au sens large et inclusif du terme -- par le biais de programmes universitaires, de l'éducation permanente, de services aux étudiants, de la recherche sur les minorités francophones et de toute une palette d'initiatives université- communauté. Cette relation synergique avec la communauté fransaskoise est la raison d'être de l'Institut et c'est celle-ci qui donne sens à notre mission<sup>601</sup>.

Pour être visibles, les minorités cherchent à se définir. Comme les théories de l'ethnicité l'indiquent, particulièrement à travers la délimitation des frontières du groupe, se définir passe par la manière avec laquelle un groupe se positionne par rapport à d'Autres, grâce à des marqueurs d'appartenance qu'il revendique. La communauté fransaskoise n'échappe pas à ce questionnement la concernant. L'objectif est alors de « se recréer constamment à travers tout un travail discursif visant à définir les contours identitaires de la collectivité (Qui est inclus ? Qui est exclu ?), c'est-à-dire visant à se définir par rapport à l'Autre, tout en composant avec la définition de soi proposée par les Autres<sup>602</sup> ».

Aujourd'hui, les personnes parlant français n'ont pas obligatoirement leurs deux parents francophones. Tantôt les individus ont un seul parent francophone, l'autre est anglophone, comme Suzanne, Terence, tantôt ils n'ont aucune attache francophone sinon celle qu'ils se sont choisie à travers l'alliance, comme John, Kathleen... Parfois, ils n'en ont aucune. L'immigration francophone actuelle en Saskatchewan existe. Elle reste malgré tout assez faible. En 2006, 685 personnes de langue française ont immigré en Saskatchewan, ce qui représente, au sein de la population francophone de la province 4,6 %<sup>603</sup>.

De plus, les données du Recensement de 2006 révèlent qu'un immigrant francophone sur quatre est originaire de la France. Après la France, les immigrants proviennent principalement de Maurice (7,3 %), des États-Unis (7,2 %), de la Belgique (6,9 %), de l'Algérie (6,7 %) et de la République démocratique du Congo (6,3 %)<sup>604</sup>.

Il existe également un mouvement migratoire des personnes francophones des autres provinces canadiennes vers la Saskatchewan. Mais, des Fransaskois quittent aussi la Saskatchewan pour s'établir ailleurs dans le pays. Entre 2001 et 2006, 1 075 personnes ayant comme première langue officielle le français sont venues vivre en Saskatchewan quand 1 710

---

<sup>601</sup>Institut français de Regina, [http://institutfrancais.uregina.ca/index.php/general/list/menu\\_id/83](http://institutfrancais.uregina.ca/index.php/general/list/menu_id/83) [consulté le 8/06/2012]

<sup>602</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 414

<sup>603</sup>BOUCHARD-COULOMBE Camille, LEPAGE Jean-François, CHAVEZ Brigitte, 2011, « Portrait des minorités officielles au Canada : les francophones de la Saskatchewan », dans *Statistique Canada/Statistics Canada*, n°89-642-X, n°006, p. 35

<sup>604</sup>BOUCHARD-COULOMBE Camille, LEPAGE Jean-François, CHAVEZ Brigitte, 2011, *op. cit.*, p. 36



saskatchewanais ayant le français comme première langue officielle sont partis de la province<sup>605</sup>.

Pour mieux prendre en compte la migration francophone vers la Saskatchewan, et l'amplifier, être Fransaskois a été repensé et reformulé pour intégrer au groupe la diversité des origines. Une nouvelle définition du terme a donc été proposée, méconnue des informateurs.

### 1. 1. Être Fransaskois ?

Les Fransaskois se désignent comme une communauté. Un groupe d'études a été créé pour réfléchir sur une question qu'il est possible de résumer ainsi : qui fait partie du groupe des Fransaskois ? Il était composé de commissaires appartenant au « milieu communautaire » et d'autres exerçant dans le milieu académique. Un membre du Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire de l'Institut français (Université de Regina), Frédéric Dupré, était également actif dans cette démarche en tant que rédacteur et chercheur. Le président de la commission, Wilfrid Denis, est lui sociologue et professeur à l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon. Ce groupe d'études a été constitué suite à plusieurs événements déclencheurs qui ont poussé l'ACF à entamer une réflexion permettant de fournir des réponses aux interrogations suivantes :

Qui est Fransaskois ou Fransaskoise? Qui peut participer aux activités fransaskoises? Où se placent les anglophones bilingues et les francophiles qui ne parlent pas français mais qui appuient la francophonie? Où se situent les nouveaux arrivants francophones et les « générations perdues »<sup>1</sup>? Autant d'interrogations qui voltigent autour des questions de frontières, d'identité, de définition de la communauté et du sens d'appartenance.

Note de bas de page n°1 du rapport : Ceux et celles qui ne s'identifient plus à la communauté fransaskoise ou qui ne parlent plus le français.

Le groupe d'études était appelé « Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise ». Il a écrit un rapport intitulé « De la minorité à la citoyenneté ». Il examine la « problématique de l'inclusion de la diversité culturelle » appliquée à la communauté fransaskoise. L'inclusion indique ici le souci d'intégrer au groupe fransaskois toute personne souhaitant s'y impliquer (l'« inclusion » rappelle la définition des frontières du groupe). Ce questionnement devient crucial à un moment où la communauté fransaskoise vieillit : « Le renouvellement naturel de la population francophone est désormais insuffisant<sup>606</sup> ». Cela dit, ce

<sup>605</sup>BOUCHARD-COULOMBE Camille, LEPAGE Jean-François, CHAVEZ Brigitte, 2011, *op. cit.*, p. 36

<sup>606</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 18

souci de se perpétuer malgré les changements structurels et conjoncturels ne sont pas nouveaux pour les membres francophones de la Saskatchewan. Comme le rappelle Wilfrid Denis dans l'avant-propos du rapport, « le défi et le paradoxe de la communauté fransaskoise sont de créer l'unité tout en respectant la diversité. C'est le même paradoxe auquel nos ancêtres ont été confrontés durant la période 1880-1920<sup>607</sup> ». En effet, comme je l'ai déjà souligné, les origines des colons francophones étaient diverses (voir chapitre cinq).

Les principales questions posées par les commissaires à plusieurs interlocuteurs francophones de la province étaient les suivantes :

Qu'est-ce qu'un Fransaskois ou une Fransaskoise ? Et un ou une francophone de la Saskatchewan ? Est-ce qu'être Fransaskois ou Fransaskoise est un fardeau ou une source de joie ? Comment pouvons-nous créer un véritable espace collectif, une culture communautaire, qui respecte les différences individuelles et célèbre notre héritage francophone commun ? Comment créer un véritable espace collectif qui respecte les différences individuelles tout en célébrant l'héritage fransaskois ?<sup>608</sup>

Pouvons-nous identifier des éléments de l'identité et de la culture fransaskoises qui devraient être protégés à tout prix ? Est-ce que la communauté est prête à inclure les partenaires anglophones bilingues, les nouveaux arrivés d'autres régions ou de pays francophones ? Pourquoi certains individus se sentent-ils exclus de la communauté ? Comment une communauté en contexte minoritaire s'adapte-t-elle au phénomène d'appartenance multiple ?<sup>609</sup>

Face à la mixité des familles, à l'intérêt des personnes anglophones pour le français et à l'arrivée de nouveaux francophones sur le territoire de la Saskatchewan, entre autres, il ne s'agirait donc pas pour le groupe des Fransaskois de modifier « leur culture » pour que les autres puissent s'y reconnaître, mais plutôt de faire évoluer les frontières du groupe pour que d'autres participent à la dynamique francophone. Le sentiment d'appartenance à différents groupes n'y est pas exclu. De plus, il est intéressant de souligner la différence formulée dans l'extrait ci-dessus entre un « héritage francophone commun » et un « héritage fransaskois ». Ceci montre bien que le propos n'est pas d'oublier le passé des colons francophones dans la province, mais bien plus de ne pas en faire une référence unique. Dans les questions posées par le rapport de la commission, le terme « héritage » revient souvent en proposant, par la voie interrogative, de nouvelles manières d'aborder la francophonie en Saskatchewan.

Une nouvelle définition des Fransaskois est formulée :

L'action de choisir de vivre au moins une partie de sa vie en français en Saskatchewan fait partie de la définition de Fransaskois et de Fransaskoise : un Fransaskois ou une Fransaskoise

---

<sup>607</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 3

<sup>608</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 5

<sup>609</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 5

est une personne qui s'identifie à la francophonie en Saskatchewan, actuellement ou dans le passé, que ce soit par la naissance, par le mariage, ou par l'adoption de la communauté fransaskoise ou l'identification à celle-ci, qui contribue à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'épanouissement et au développement des communautés francophones en Saskatchewan, tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs façons d'y contribuer<sup>610</sup>.

Auparavant, un Fransaskois, ou un Franco-saskatchewanais s'il préférerait l'utilisation de ce terme, se définissait essentiellement par la langue, les origines et le territoire de la Saskatchewan. Aujourd'hui, l'appartenance à la communauté fransaskoise se caractérise par le partage d'une pratique linguistique, celle du français, et d'un territoire, la Saskatchewan, légitimée par l'histoire du peuplement. La langue française y tient donc toujours une place prépondérante, mais la question des origines s'est élargie, sans pour autant que la migration francophone du XX<sup>e</sup> siècle soit écartée. Selon la nouvelle définition, il n'est plus nécessaire d'être né en Saskatchewan, ou d'être issu des familles des premiers colons dans les Prairies pour se revendiquer Fransaskois.

La langue française est définitivement une composante centrale de l'identité fransaskoise, mais sans l'histoire et la culture qui lui sont rattachées dans le cadre du territoire saskatchewanais, la pratique linguistique se trouve vidée de son sens. L'inverse est également vrai au sens où l'histoire en soi n'est pas une fin, mais représente à la fois une référence et un ancrage. Conçue dans son évolution, à la fois passé et devenir, l'histoire invite à l'identification identitaire non seulement des Fransaskois de souche mais aussi de ceux qui, nouveaux arrivants, se reconnaissent dans l'histoire des Fransaskois et l'esprit qu'elle véhicule<sup>611</sup>.

Une « identification » dynamique au groupe semble mise en avant, plutôt qu'une appartenance de fait. La diversité des origines, et donc des parcours, des individus au sein du groupe des Fransaskois est privilégiée. Wilfrid Denis, sociologue et président de la commission, ne semble pas l'ignorer en traitant, sans le nommer réellement, du principe d'ethnicité.

Pour l'ACF, « l'idéal » vers lequel la communauté tendrait est le suivant :

Ainsi, ensemble, nous avançons vers un avenir où " les Fransaskoises et les Fransaskois de tous les âges sont fier(e)s de leur identité, s'épanouissent pleinement dans leur langue et leur culture et contribuent au développement des communautés fransaskoises de la Saskatchewan et de la société canadienne ".

Cette vision suppose ce qui suit :

---

<sup>610</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 11

<sup>611</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 13-14

Comme Fransaskoise et Fransaskois, nous nous identifions à la francophonie en Saskatchewan, actuellement ou dans le passé, que ce soit par la naissance, par le mariage, ou par adoption ou identification à la communauté fransaskoise et nous contribuons à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'épanouissement et au développement des communautés francophones en Saskatchewan, tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs façons d'y contribuer.

Nous, Fransaskoises et Fransaskois, souhaitons assumer pleinement notre citoyenneté dans son sens large d'appartenance à notre culture, à notre communauté et à notre pays, mais aussi dans un esprit d'inclusion et d'ouverture sur les autres peuples et les autres cultures.

Ces conceptions de la manière d'être fransaskois(e) annoncent effectivement un abandon, par les institutions représentatives, d'un discours « traditionaliste<sup>612</sup> » établissant un « rapport entre langue française et ethnicité<sup>613</sup> » plaçant la langue et les origines comme déterminantes. Le paragraphe suivant l'illustre.

Cependant, l'immobilisme identitaire n'est plus une solution dans le cadre de la réalité contemporaine. Une tension peut se dessiner entre le *traditionalisme* et la *modernité*. L'expérience minoritaire est révélatrice de cette tension sur le plan identitaire. Sa fixation dans des valeurs traditionnelles ne ferait, cependant, qu'accélérer son éclatement sous la pression de la *modernité* et des transformations démographiques, ethniques et politiques qui l'accompagnent<sup>614</sup>.

Il est ici question de modernité en opposition au passé. Mais, c'est finalement un discours plus « mondialisant<sup>615</sup> » qui est préféré, intégrant ainsi la francophonie en Saskatchewan dans une dynamique sociale, économique et culturelle bien plus large, aux dimensions canadiennes et internationales

Les nouveaux immigrants reprennent cette même dialectique. Par exemple, l'association Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan (CAFS), émet, par la voix de son président, le discours suivant, en 2008, au moment de sa création :

Immigration et visibilité en Saskatchewan : Une association africaine francophone est née en Saskatoon

*Dr. Léopold Kumbakisaka*

Les Africains et francophiles de Saskatoon viennent de créer une association qui pourra regrouper les africains francophones de tout horizon. La venue de ce nouveau joueur dans la

---

<sup>612</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 417

<sup>613</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 417

<sup>614</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 10

<sup>615</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 417

communauté francophone donne de la visibilité à celles et ceux avec qui les Fransaskois partagent la même langue. [...]

Comment en est-on arrivé là ? Laissons place au président de cette association, Dr. Judicaël Moukoumi, qui nous livre ses impressions. Comment est venue l'idée de créer une association de la Communauté africaine francophone de Saskatoon?

Trois éléments majeurs ont présidé à la naissance de la CAFS.

- D'abord, les énormes difficultés auxquelles sont confrontés les nouveaux arrivants africains francophones lors de leur installation à Saskatoon. Difficultés liées non seulement à la différence du niveau et du mode de vie, mais aussi de culture et de la langue, sans oublier le climat. Ces difficultés soulignent la nécessité d'un facilitateur social.
- Il y a aussi l'exigence d'un enrichissement mutuel inhérent au processus même d'intégration. En choisissant de s'établir à Saskatoon, les Africains francophones s'ouvrent à la culture locale et s'en imprègnent quotidiennement. Ils doivent, en retour, faire découvrir à ceux qui les accueillent leur culture, ce qui n'était pas le cas jusqu'à la création de la CAFS.
- Enfin, l'absence d'un cadre permettant aux Africains francophones d'entretenir et de célébrer leur culture. Le risque d'oubli et d'aliénation culturelle, pour les Africains francophones qui se trouvent en situation de minorité, est réel. Il n'est pas rare de rencontrer des familles au sein desquelles, en l'espace de quelques années, les enfants n'ont plus qu'une vague idée de la culture de leurs parents. Et que dire des langues maternelles qui ont littéralement disparu de ces foyers !

Ne vous sentiez vous pas appartenir directement à la communauté francophone de Saskatoon à travers la FFS [Fédération des francophones de Saskatoon]?

La richesse de la francophonie réside en sa diversité. L'expression de cette diversité culturelle ne nuit donc pas à ce qui nous unit et nous rassemble, à savoir la langue Française. La Fédération des Francophones de Saskatoon est un ensemble qui n'exclut pas la spécificité. [...] Comme le stipulent nos textes fondamentaux, nous sommes une association communautaire. Cela dit, nous ne pratiquons pas le communautarisme, qui par essence est à l'opposé de nos valeurs et de nos aspirations. L'intégration, qui est notre but, est un processus d'ouverture vers l'autre et non de repliement sur soi. Elle est donc incompatible avec toute velléité du communautarisme.

Concrètement, qu'est-ce que vous attendez de la FFS et des autres associations francophones de votre ville? Les structures francophones locales ont une expérience certaine du milieu que nous découvrons. Nous aurons certainement besoin de leurs conseils éclairés. Vous avez utilisé le terme « nouveau joueur » dans votre propos liminaire. Si nous en sommes, alors nous devons être perçus comme un renfort pour la francophonie locale. N'est-ce pas ce qui se passe lorsqu'une équipe fait entrer un nouveau joueur sur le terrain au cours d'un match? Nous nous battons aux côtés des autres associations francophones pour la continuité de l'œuvre<sup>616</sup>.

---

<sup>616</sup>« Immigration et visibilité en Saskatchewan : Une association africaine francophone est née en Saskatoon », dans *L'Eau Vive*, 6/08/2008

Les membres de l'association se sont choisi un logo les représentant. Le tronc est noir et



blanc à son centre, le bas des branches est jaune, le haut vert et trois feuilles rouges se démarquent.

Logo de la Communauté des Africains francophones de Saskatchewan

Ils expliquent la symbolique du graphisme sur leur site Internet :

Le logo, de la Communauté des Africains Francophones de Saskatchewan Inc. est un baobab d'Afrique, coiffé des couleurs de la Saskatchewan et du Canada. Il symbolise à la fois nos valeurs et nos aspirations. C'est aussi la synthèse entre notre culture (nos racines Africaines) et celle du Canada et plus particulièrement de cette province qui nous accueille. La devise «Fraternité – Solidarité – Intégration » évoque la Fraternité qui nous unit, la Solidarité qui nous caractérise et que nous pratiquons, et l'intégration qui est notre but<sup>617</sup>.

Malheureusement, lorsque j'ai réalisé mon terrain en Saskatchewan, je ne m'étais pas particulièrement intéressée aux nouveaux immigrants et à leur manière de participer à une francophonie en Saskatchewan. J'ai bien eu quelques conversations informelles, mais rien de plus. De ce fait, je ne peux pas dire si le discours des organisations représentatives et des différentes associations se reflètent chez les locuteurs du français installés depuis plusieurs générations déjà en Saskatchewan. Quelques indices, malgré tout, semblent indiquer, qu'il peut exister un décalage entre les différents faits et les discours officiels. Judicaël Moukoui, ancien président de la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan a écrit en

<sup>617</sup>La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan, [http://www.francoaskatoon.ca/accueil-n1238\\_association1205.html](http://www.francoaskatoon.ca/accueil-n1238_association1205.html) [consulté le 28/01/2013, le 10/02/2013]

2011 une lettre ouverte, dénonçant l'attitude des membres de l'ACF, ne prenant pas suffisamment en compte, selon lui, leur association. En voici un extrait :

Nonobstant, la CAFS fait face depuis sa création à un certain nombre de forces d'inertie. Certains leaders de la Communauté fransaskoise semblent s'être donnés pour mission de faire tout ce qu'ils peuvent (surtout en utilisant les voies les plus douteuses) pour entraver l'action de la CAFS, et faire barrage à son expression au sein, voire au delà de la Communauté fransaskoise. On parle de concertation entre les organismes fransaskois, mais la CAFS n'est pas conviée. On consulte sur l'avenir de la Communauté, mais la CAFS n'a pas droit au chapitre. Il faut montrer patte blanche, celle de la CAFS ne l'est probablement pas suffisamment. Au point de l'exclure même des discussions portant sur des thématiques sur lesquelles elle jouit pourtant d'une légitimité indéniable<sup>618</sup>.

Ces propos ont été réfutés par l'ACF, et notamment par son président Paul Heppelle<sup>619</sup>. Willfid Denis, suite à ces événements, a signalé que le processus de l'inclusion pouvait être long, et qu'il était nécessaire que les Fransaskois restent vigilants face aux attitudes d'exclusion<sup>620</sup>.

## 1. 2. La langue et le « terroir »

Il existe un double discours revendiquant à la fois un fort attachement à la langue française (dans ses variantes standard et plus vernaculaire) et aux origines ainsi que l'affirmation d'une ouverture, développant des partenariats économiques et culturels. Ce type de dialectique se retrouve ailleurs au Canada<sup>621</sup>. La communauté fransaskoise semble donc être, comme d'autres au Canada, dans une « contradiction profonde<sup>622</sup> », où les discours identitaires, autrefois dominants pour établir les frontières entre Eux et les Autres, sont remodelés par la composante économique.

Le projet « Terroir et développement rural », né en Saskatchewan, est un exemple de cette conjonction entre la revendication identitaire et les finalités économiques, mais s'exprimant aussi dans une logique patrimonialisante. Il a été développé par l'ACF en collaboration avec l'Institut français de Regina. Il s'appuie sur la notion de « terroir » avancée

<sup>618</sup>Lettre ouverte à la communauté fransaskoise de Judicaël Moukoui, Saskatoon, le 27 octobre 2011, <http://scribd.com/doc/70694216/Lettre-ouverte-a-la-communaute-fransaskoise> [consulté le 21/11/2011]

voir aussi un article de Radio Canada <http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2011/10/28/001-lettre-ouverte-fransaskois.shtml> [consulté le 28/01/2013, le 10/02/2013]

<sup>619</sup>voir aussi un article de Radio Canada <http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2011/10/28/001-lettre-ouverte-fransaskois.shtml> [consulté le 28/01/2013, le 10/02/2013]

<sup>620</sup>Radio Canada, <http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2012/02/17/001-lettre-ouverte-sociologue-cafs.shtml> [consulté le 28/01/2013, le 10/02/2013]

<sup>621</sup>BOUDREAU Annette, 1995, *La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance mais pas seulement...*, dans LANGLOIS Simon (sous la dir.), *Identités et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, pp. 135-150

<sup>622</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 417

par l'Unesco et sur l'enrichissement d'une économie locale très marquée géographiquement. Il peut brièvement se présenter ainsi : « La croissance et la pérennité du milieu rural dépendent d'un développement global durable. La mise en valeur du savoir-faire régional par l'entremise d'une production agricole à valeur ajoutée redonnerait un second souffle aux petites communautés fransaskoises<sup>623</sup> ». La dynamique identitaire provoquerait ainsi un regain d'énergie à la sphère économique locale, tout comme cette dernière permettrait la promotion et l'attractivité de la communauté fransaskoise. Les produits locaux susciteraient une nouvelle image à la pratique du français. Il est d'ailleurs possible de se demander si un certain gage d'authenticité ne serait pas alors recherché. Je donne deux exemples : la production et la transformation de la moutarde à Gravelbourg, dans le sud de la province, et la production de saucissons à base de viande de bison dans les environs de Prince Albert. Cette valorisation du « terroir » s'accompagne d'une volonté d'organiser, dans une certaine mesure, un tourisme de la francophonie<sup>624</sup>. Sur mon terrain, cet aspect-là ne se manifestait pas clairement dans les villages où je séjournais. Je possédais bien une petite brochure, intitulée *La Saskatchewan et ses attraits*<sup>625</sup>, prenant la forme d'un guide touristique des villages et curiosités francophones, mais je n'y ai alors pas relevé la problématique du « terroir ». Mais peut-être étais-je focalisée sur autre chose ?

Le projet Terroir mise sur les atouts du local, dans une économie globalisée, couplés à un marqueur identitaire fort : « Développement identitaire et mise en valeur des produits locaux peuvent aller de pair<sup>626</sup> ». Cette mise en valeur du territoire, par le biais du terroir, autrement dit d'un patrimoine, rappelle les questions liées aux « "désirs d'identité"<sup>627</sup> ». Par conséquent, ceci renvoie, il me semble, à la problématique des instances dirigeantes fransaskoises. Celles-ci veulent donner un autre dynamisme à la communauté en intégrant la « question de la globalisation », associée des particularités locales sous l'angle de la diversité culturelle et l'attractivité d'un territoire. Cette nouvelle politique tendrait davantage à asseoir et accroître la pratique du français.

Le « terroir », dans sa définition donnée par l'Unesco et ses partenaires est la suivante :

Comment concilier la préservation des ressources, le développement économique et social, les diversités biologique et culturelle en assurant l'épanouissement de l'homme ? Parce qu'ils respectent les hommes, valorisent leurs cultures et leur savoir-faire et préservent la Planète,

---

<sup>623</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, [http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu\\_id/278](http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/278) [consulté le 8/06/2012]

<sup>624</sup>LAVIOLETTE Karine, 2006, *op. cit.*

<sup>625</sup>Conseil de la Coopération de la Saskatchewan, *Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, La Saskatchewan et ses attraits*, édition 2006-2008

<sup>626</sup>BOUCHER Alain, 2009, « Territoire, identité et séduction, Se développer autrement », *Bulletin 41-42 Patrimoine Canadien*, vol. 15, n°2, p. 6

<sup>627</sup>FOURNIER Laurent Sébastien, CROZAT Dominique, BERNIÉ-BOISSARD Catherine, CHASTAGNER Claude, 2012, « Valorisation du patrimoine, valorisation des territoires », dans FOURNIER Laurent Sébastien, CROZAT Dominique, BERNIÉ-BOISSARD Catherine, CHASTAGNER Claude (sous dir. de), *Patrimoine et valorisation des territoires*, Paris : L'Harmattan (Conférences universitaires de Nîmes), pp. 7-12, p. 8



l'association Terroirs & Cultures est convaincue que les terroirs apportent une réponse moderne à cette question fondamentale. Ils ouvrent ainsi une voie nouvelle pour l'avenir des sociétés. Les terroirs tracent un chemin qui fait la part belle à la diversité, aux singularités, aux hommes. Ils orientent vers une mondialisation à dimension humaine, vivable et capable de créer des richesses plus appropriables localement. Ils donnent du sens, constituent une alternative à la standardisation et à l'uniformisation en s'appuyant sur des produits alimentaires et artisanaux d'origine, des services et des paysages. Les terroirs, espaces vivants et innovants, contribuent à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines matériels et immatériels, à la création d'itinéraires de développement plus durables et de systèmes alimentaires localisés<sup>628</sup>.

La question n'est pas ici d'apporter un regard critique sur cette définition, mais d'examiner l'appropriation qu'en a fait la communauté fransaskoise. Les préoccupations de la communauté fransaskoise font écho à la définition de l'Unesco du « terroir ». En effet, elle souhaite concilier d'une part la pérennité de la pratique du français, une forme de reconnaissance et de visibilité, et d'autre part la participation à la société saskatchewanaise et canadienne à l'économie mondiale. Les logiques de respect de la diversité sont très présentes.

Cette ambition est notable dans la démarche discursive du plan de développement de la communauté fransaskoise 2010-2020. Son premier objectif est de maintenir, d'abord la pratique du français en Saskatchewan, et ensuite d'accroître le nombre de locuteurs du français :

Nous croyons que pour garder bien vivantes notre culture et notre langue, nous devons d'abord compter suffisamment d'individus parmi nos rangs. Or, depuis plusieurs années, notre population de langue maternelle française décline et les nouveaux parlants français sont trop peu nombreux pour combler le vide. Cette tendance a contribué à affaiblir notre rayonnement, notre influence et l'image que nous avons de nous-mêmes. Nous jugeons donc essentiel de stabiliser et ensuite d'accroître le poids démographique des parlants français dans la province<sup>629</sup>.

L'adjectif « vivant » est une fois de plus utilisé, comme en Basse-Bretagne. En lisant ces quelques lignes, le lien apparaît avec le Rapport d'inclusion de 2008. La transmission familiale ne suffit plus à dynamiser la communauté. L'inclusion de nouveaux profils de locuteurs est alors présentée comme nécessaire.

Le deuxième objectif est celui de la valorisation de la langue française et de sa pratique qui passe, apparemment, par une visibilité accrue de la langue et de la communauté : « Accroître le statut et la légitimité du fait français en Saskatchewan<sup>630</sup> ».

---

<sup>628</sup>Terroirs & culture/UNESCO, 2007, Dossier d'information, *Un projet pour les terroirs du monde*, 34<sup>e</sup> Conférence générale de l'Unesco 16 octobre-3 novembre 2007

<sup>629</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2010, *Plan de développement de la communauté fransaskoise 2010-2020*, p. 7

<sup>630</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2010, *op. cit.*, p. 11

L'importance du territoire de cette francophonie particulière est soulignée, dans un troisième temps. La province est désignée comme incontournable dans le développement d'un sentiment d'appartenance au groupe des Fransaskois. Ce qui rejoint le Rapport d'inclusion.

Que l'on soit l'héritier de défricheurs fransaskois du début du 20<sup>e</sup> siècle ou un immigrant du Mali ou encore un migrant québécois, tous et toutes nous choisissons de vivre notre francophonie sur un territoire particulier : la Saskatchewan. C'est ce qui nous confère un caractère unique. C'est la marque certaine de notre identité<sup>631</sup>.

Les informateurs sont attachés aux paysages de la Saskatchewan. Lise, en me parlant de son éloignement à Ottawa pour ses études me dit : « Les prairies me manquent ». De la même manière, Rita et Louis, quand je partais en visite, m'encourageaient souvent : « Tu verras, c'est de toute beauté ». Les plaines sont régulièrement évoquées comme procurant un sentiment de liberté.

Le quatrième objectif est celui de l'expansion, plus prononcée, d'un leadership fransaskois.

Il semble assez évident que « la mondialisation et la nouvelle économie sont à l'origine de restructurations économiques et de nouvelles pratiques de communication, forçant les minorités linguistiques à se réimaginer<sup>632</sup> ». Le rapport de la Commission sur l'inclusion tente de mettre en avant l'idée qu'« être francophone » relève d'une certaine citoyenneté, c'est-à-dire qu'il s'agit de contribuer, à sa manière, « à la société canadienne et à l'humanité<sup>633</sup> ». Dans ce type de définition, d'après Isabelle Laviolette, le qualificatif « francophone » reste bel et bien l'identifiant de la communauté fransaskoise.

La langue étant perçue comme accessible à tous puisqu'elle peut s'acquérir, elle est présentée comme étant porteuse d'une valeur citoyenne neutre. À l'image du milieu politique, le milieu associatif soutient également une vision homogénéisée du français qui ne tient pas compte a priori des mécanismes d'inclusion et d'exclusion découlant de la variation linguistique<sup>634</sup>.

Les informateurs ont parfois évoqué l'existence de différentes façons de parler français. J'étais la première concernée : je ne m'exprime pas exactement comme eux. Cela ne m'a pas empêché de communiquer très largement. Les variations linguistiques n'ont pas été mentionnées spontanément. Louis m'a dit avoir appris à l'école le français de l'ACFC<sup>635</sup>, comme

---

<sup>631</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2010, *op. cit.*, p. 15

<sup>632</sup>LABRIE Normand, HELLER Monica, 2003, *op. cit.*, p. 414

<sup>633</sup>Assemblée communautaire fransaskoise, 2008, *op. cit.*, p. 5

<sup>634</sup>LAVIOLETTE Karine, 2006, *op. cit.*, p. 203

<sup>635</sup>ACFC : Association catholique franco-canadienne

Rachel. Cette dernière pense que le français enseigné dans les écoles est un « old French » (ou « cold French », j'ai un doute). Elle dit avoir grandi avec celui de l'ACFC.

Nous autres ici, on avait toujours eu l'ACFC, le français ACFC, alors... Moi, j'ai été éduquée avec la langue, la grammaire, la littérature, t'sais, de l'ACFC provinciale canadienne. Alors c'était un petit peu différent. Parce que même les expressions, pi les mots, de qui enseignent à mes enfants, ils revenaient pi ils disaient ci et ça, pi j'disais, what !!

La Commission n'aborde pas cette problématique des variations du français sur le territoire de la Saskatchewan.

## 2. La langue bretonne comme symbole : l'invention d'une tradition ?

Comme en Saskatchewan, les informateurs bretons transmettant la langue bretonne à leurs enfants et la pratiquant au quotidien la conçoivent davantage comme faisant partie d'un héritage. Or cette logique n'est pas retenue par une partie des militants et des élus en charge de la langue bretonne au sein des institutions régionales.

Les développements précédents ont tenté de mettre en lumière ce phénomène. En effet, la référence pour les informateurs vivant en breton est souvent celle des vieilles personnes, des grands-parents, parfois des parents bretonnants. La rupture de la transmission familiale de la langue a pu mettre en place une autre logique : celle de la patrimonialisation. Pour certains informateurs, ce patrimoine linguistique reste une référence et leur apparaît comme un moyen de « protection » et de « défense » de la langue.

La patrimonialisation linguistique de l'idiome d'un des registres de la langue bretonne peut aussi s'interpréter différemment. Elle permet de rompre de manière assez nette avec un monde passé, illustrant ainsi que la langue bretonne parlée par ces anciens bretonnants ne s'adapte pas à la société actuelle.

Parallèlement, et cela depuis plusieurs décennies, la conception d'une langue bretonne en tant que symbole est notable<sup>636</sup>. En Bretagne, elle est objet d'instrumentalisation et constitue une des bases à l'élaboration d'idéologies permettant d'asseoir la vision d'une unité régionale à l'image d'une nation. Pour premier exemple, voici ce qu'il est possible de lire dans le Rapport d'actualisation de la politique linguistique de la Région Bretagne voté en 2012. La promotion de la langue est devenue un axe de communication. La diversité culturelle devient un outil politique et sans doute aussi idéologique.

<sup>636</sup>CALVEZ Ronan, 2001, *op. cit.*

CALVEZ Ronan, 2005, « "Il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique" : 1925, la création de Gwalarn », dans ALÉN GARABATO Carmen (sous dir. de), *L'éveil des nationalités et les revendications linguistiques en Europe*, Paris : L'Harmattan

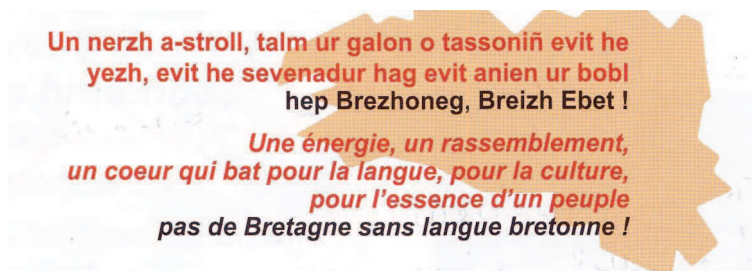
CALVEZ Ronan, 2009, *op. cit.*

L'objectif premier de la présence du breton et du gallo dans le fonctionnement du Conseil régional de Bretagne est de façonner l'image d'une Bretagne aux identités plurielles, qui reconnaît la diversité culturelle comme un axe de sa communication<sup>637</sup>.

Si l'on reprend la construction de François Chappé à propos de l'idéologie, elle repose ici sur plusieurs éléments : une langue, faisant appel au respect de la diversité culturelle, d'égalité entre les « cultures », à un territoire, des origines communes à tous les Bretons (l'« appel au nous » qui permet d'avoir une action sur le plan affectif) et un « appareil » qui est celui de la Région Bretagne et de l'OPLB.

## 2. 1. Langue symbole et idéologie

*Ar Redadeg evit ar Brezhoneg*/Course pour la langue bretonne se veut un moment festif mobilisant je cite, « autour du soutien à la langue Bretonne en réunissant l'ensemble des bretons. Sur le recto d'un dépliant présentant la Redadeg, l'objectif de la course est présenté comme un moyen de « parcourir les cinq départements bretons en portant et en transmettant un témoin, symbole de la langue bretonne, de main en main tout comme la langue est transmise de génération en génération. La Redadeg symbolisera cette transmission de la langue bretonne à travers les générations et le territoire<sup>638</sup> ». Au recto de ce dépliant, il est écrit :



Ar Redadeg. « Pas de Bretagne sans langue bretonne »

De quelle(s) transmission(s) parle-t-on ?

L'« avenir de la langue bretonne » selon les termes de Lena Louarn, est la préoccupation de la Région Bretagne et l'OPLB<sup>639</sup>.

<sup>637</sup>Conseil régional de Bretagne, 2012, *op. cit.*, p. 73

<sup>638</sup>Ar Redadeg, 2008, *Ar Redadeg evit ar Brezhoneg. Course pour la langue bretonne. 30/04 au 03/05/2008*, tract

<sup>639</sup>Propos relevé lors des 10 ans de l'Office de la langue bretonne le 30 mai 2009 à Lorient et lors de mon entretien individuel avec Lena Louarn en 2011

La langue est placée comme symbole dans la structuration d'une idéologie. Jean-Yves Le Drian, président de la Région Bretagne déclarait en février 2012, lors d'une visite sur le site de Kerampuil à Carhaix (Finistère)<sup>640</sup>, « faire de Kerampuil la vitrine de la langue bretonne en lui donnant une connotation nationale, voire internationale ». Se trouvent sur ce site le lycée Diwan, un centre d'hébergement à vocation sociale, et plus tard, il est prévu que l'OPLB s'y installe.

Carhaix. Le Drian : "Faire de Kérampuil la vitrine de la langue bretonne"

Jean-Yves Le Drian était à Carhaix cet après-midi pour inaugurer le nouveau centre d'hébergement de Kérampuil. Le président du conseil régional en a profité pour dire son souhait de voir le site de "Kérampuil devenir la vitrine de la langue bretonne".

Le lieu accueille déjà le lycée Diwan et le centre d'hébergement où dorment les internes du lycée. Il y aura bientôt l'office de la langue bretonne. L'institution s'installera dans le château de Kérampuil où les travaux de réhabilitation ont débuté. "Nous souhaitons que Kérampuil devienne le lieu de référence de la langue bretonne et lui donner une connotation nationale, voire internationale", a-t-il insisté .

Au cours de sa prise de parole, le président de Région a aussi réagi aux propos tenus par le président de la République, Nicolas Sarkozy, lors de son récent discours à Marseille. Ce dernier avait dit : "Quand on aime la France, on ne propose pas de ratifier la charte des langues régionales". Rappelant cette phrase, Jean-Yves Le Drian a lâché un "Ben merde alors ! Moi j'aime la France mais je suis pour la ratification. Cette langue, c'est un combat essentiel. C'est notre force, notre créativité, notre ouverture au monde".

Dominique Morvan<sup>641</sup>

Les propos, repris sur le site Internet de la région, sont reformulés ainsi : « Jean-Yves Le Drian a indiqué sa volonté de faire de Kerampuilh un lieu symbolique de la langue bretonne, " le " lieu de référence au rayonnement national voire international : un lieu dont on parle, un lieu où l'on vient. Et a rappelé l'engagement fort de la Région pour la langue bretonne<sup>642</sup> ».

Depuis, la Région Bretagne a développé une marque régionale intitulée Marque Bretagne, lancée au début de l'année 2011. Cette marque se donne pour objectif « d'accroître la puissance d'attractivité de la Bretagne en s'appuyant sur une marque partagée que chacun – acteurs publics et privés- pourra s'approprier pour se faire connaître et promouvoir ses intérêts ou ses créations sur la scène nationale ou internationale<sup>643</sup> ». Sur le site Internet, à la section « Signes d'expression de la marque/les symboles vivants », il est possible de lire :

<sup>640</sup>Carhaix est perçu, à tort ou à raison, comme un milieu très bretonnant comparé à d'autres endroits en Basse-Bretagne.

<sup>641</sup>« Carhaix. Le Drian : "Faire de Kerampuilh la vitrine de la langue bretonne" », dans *Le Télégramme*, 27/02/2012

<sup>642</sup>Région Bretagne, [http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod\\_140389/kerampuilh-future-vitrine-de-la-langue-bretonne](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_140389/kerampuilh-future-vitrine-de-la-langue-bretonne) [consulté le 29/05/2012, le 10/02/2013]

<sup>643</sup>Le site officiel de la marque Bretagne, <http://www.marque-bretagne.fr/code-de-marque/ambition-et-objectifs> [consulté le 28/05/2012, le 10/02/2013]

**Gwenn-ha-du, hermine, triskell et BZH, langues, musique et danse traditionnelles : par leur notoriété, ces symboles sont de véritables emblèmes vivants, une « matière de Bretagne ». Ils traduisent les valeurs d'engagement et d'imagination de la marque Bretagne.**

#### LES RAISONS ESSENTIELLES

- Nulle autre région ne dispose d'autant de symboles d'une telle notoriété ni de formes d'expressions culturelles aussi riches et variées.
- Très présents en Bretagne, les symboles sont source d'inspiration inépuisable et peuvent faire l'objet d'une appropriation nouvelle dans des formes graphiques d'expression plus actuelles.
- Souvent associés à une image folklorique, les symboles comme la culture traditionnelle peuvent être aujourd'hui présentés sous une expression actualisée, contemporaine et vivante.
- Élément fort de l'identité, élément différenciant, la langue bretonne est une richesse à valoriser dans une perspective d'attractivité<sup>644</sup>

La Marque Bretagne n'existait pas lorsque j'ai réalisé les entretiens auprès des informateurs, mais il est frappant de constater que les affirmations citées ci-dessus se retrouvent de manière éclatée dans le discours des informateurs. En 2008, quand j'ai rencontré Armelle Pérès, alors en charge de Quêteurs de mémoire, elle m'avait déclaré : « C'est une image de marque le bilingue ». La question de l'identité a été aussi mentionnée. Marie par exemple, pense que la Bretagne a « une identité forte ». Pour Maryvonne, « la langue est l'outil de transmission et d'expression de la culture ». Enora perçoit la langue au centre d'une « culture » :

Pour moi, la langue c'est comme une population, comme n'importe quelle langue, comme une langue régionale, faut pas perdre les différences culturelles, et pour moi la langue c'est le point clef, je sais pas comment expliquer, pour moi la langue, c'est ce qu'il y a au centre d'une culture, et après les choses viennent se rajouter, les modes de vie...

La langue bretonne (et non la langue galloise) y est présentée comme une valeur ajoutée autant qu'un symbole, un « emblème vivant ». En tenant compte de l'alinéa trois, il est possible de faire l'hypothèse que la langue peut être « actualisée, contemporaine et vivante », en opposition à une autre langue, celle grand-parentale, qui serait à l'inverse démodée, ancienne et morte, sinon presque<sup>645</sup>.

<sup>644</sup>Le site officiel de la marque Bretagne, <http://www.marque-bretagne.fr/code-de-marque/signes-d-expression-de-la-marque/les-symboles-vivants> [consulté le 7/03/2012, le 10/02/2013]

<sup>645</sup>L'Alsace a elle aussi développé une « marque Alsace », sensiblement avec les mêmes objectifs que la Bretagne. Pour ne prendre en comparaison que la langue, l'alsacien n'est absolument pas présenté de la même manière. Tout

Le symbole qu'évoque la Région n'est pas la langue des locuteurs premiers du breton, celle parlée par des vieilles personnes dans des contextes intimes et/ou familiaux ou paritaires. Cet « emblème vivant » est une nouvelle langue. Armelle Pérès, en parlant de la différence entre le breton des anciens et celui des plus jeunes, me disait :

Y'aura inévitablement une autre forme [de breton], quand il n'y aura plus de bretonnants de naissance, oui ! Plus standard, plus proche dans ses structures du français, ayant perdu une part de sa richesse, de vocabulaire, parce que l'école a tendance à uniformiser, c'est logique, ils proposent un mot pour telle ou telle chose, les enfants apprennent comme ça, avec des bouquins. Déjà pour certains mots, quand on regarde l'Atlas linguistique de Basse-Bretagne, et je dirais que toutes ces expressions idiomatiques. Bah, y'a déjà pas beaucoup de bretonnants sur le terrain de l'action, alors si en plus ils parlent pas exactement pareil... Mais en même temps, il y a des niveaux de langue après, si on parle avec quelqu'un de son coin, bah on peut employer des choses vraiment locales... On ne peut pas demander ça à un enfant, un enfant il connaît la langue standard. Il est très rare qu'un enfant connaisse la langue du terroir.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que les institutions régionales, et l'OPLB en premier, bien qu'utilisant l'expression langue bretonne ou breton pour qualifier l'idiome, emploient le terme « brittophone » pour désigner ceux qui en sont les locuteurs. Il est noté en notes de bas de page, dans « On entend par brittophone un locuteur de langue bretonne. Ce terme est à préférer à celui de bretonnant souvent utilisé péjorativement et qui a subi un glissement de sens certain ces dernières années allant jusqu'à désigner des personnes s'intéressant à des degrés divers à la culture bretonne (voir de nombreux exemples de cet emploi dans la presse locale)<sup>646</sup> ». Sur le site internet de l'OPLB, y est rajouté que « le terme " brittophone " est un terme neutre tout comme ses correspondants " francophone ", " anglophone ", " lusophone ", etc.<sup>647</sup> ».

Partant de cette appellation « brittophone », Ronan Calvez fait le constat suivant :

Grâce à un véritable discours performatif [Austin, 1991], le britton est en train de modifier l'état de la langue bretonne et de permettre de se débarrasser, enfin, du breton dont les représentations négatives pèsent si lourd : dans toute fondation, il faut une part de violence et

---

en rappelant que le français est de plus en plus parlé, la Région insiste sur un « multilinguisme spécifique » : « une richesse et une vitalité linguistiques rares en France, un multilinguisme spécifique, globalement un trilinguisme français plus langue régionale sous deux formes, alsacien oral/allemand écrit, complété par des particularismes locaux, (notamment le welsch/welche, dialecte roman d'oïl, et un dialecte francique, comme en Lorraine), et par le cosmopolitisme des institutions européennes. »

source : [http://marque.alsace.fr/images/pdf/Portrait\\_identitaire.pdf](http://marque.alsace.fr/images/pdf/Portrait_identitaire.pdf) [consulté le 18/04/2012]

<sup>646</sup>Office de la langue bretonne, 2002, *Un avenir pour la langue bretonne. Rapport sur l'état de la langue bretonne*, p. 6

<sup>647</sup>Office Public de la langue bretonne, [http://www.ofis-bzh.org/fr/langue\\_bretonne/faq/index.php#01](http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/faq/index.php#01) [consulté le 13/02/2013]

de sacré [Girard, 1996] et la politique linguistique de la région peut être comprise comme une énième tentative de refondation sacrée [Calvez, 2000 : 302] de la Bretagne au moyen de la langue bretonne<sup>648</sup>.

C'est le « britton » qui devient « emblème », pour reprendre la formulation de la Marque Bretagne. Je ne peux, quant à moi, juger de la modification de la langue d'un point de vue linguistique. Je me remets donc aux observations et analyses de spécialistes en ce domaine. En revanche, mes réflexions peuvent éclairer autrement cette « refondation sacrée » d'une Bretagne dont les origines sont mythifiées. J'apporte ici une analyse ethnologique sur ce phénomène qui consiste à placer la langue comme étendard d'une construction identitaire et régionale. Je la mets en perspective avec les transmissions familiales observées sur le terrain. Le travail en Saskatchewan permet également d'argumenter le propos.

« Nous sommes un peuple différent parce que nous avons notre propre langue ». En mars 2012, le mensuel *Bretons*<sup>649</sup> rapportait ainsi les propos d'Alan Stivell, posant en double page devant le Parlement de Bretagne à Rennes. Alan Stivell est un musicien et chanteur connu depuis les années 70 comme un des chefs de file d'un « renouveau » musical et culturel breton. Le titre de l'article résume sans doute à lui seul la logique développée par certains militants cherchant à positionner la langue au cœur d'une construction régionale. Par militant, il faut entendre ici une personne (très) active dans une association, un parti politique dont l'objectif est la revendication d'un objet et sa défense.

Ronan Barré, dans son analyse de la dialectique identitaire servant à « légitimer idéologiquement<sup>650</sup> » le « renouveau des langues celtiques », mentionne également cet aspect symbolique de la langue dans les discours, notamment ceux identitaires, servant à se distinguer :

La langue, parmi toutes les ressources culturelles disponibles, constitue un élément majeur de distinction. Les organisations s'appuient ainsi sur les langues celtiques encore parlées au Pays de Galles, en Irlande, en Écosse et en Bretagne pour construire une spécificité collective qui différencie les populations vivant dans ces régions de leurs voisins anglais ou français. [...]. La langue est souvent considérée comme l'unique lien qui permette aux populations d'Irlande, d'Écosse, du Pays de Galles et de Bretagne de garder un sentiment d'appartenance commune<sup>651</sup>.

---

<sup>648</sup>CALVEZ Ronan, 2012, « Faire, c'est dire. Ce que parler du breton veut dire », dans *Ethnologie française*, n°42, pp. 647-655, p.654

<sup>649</sup>« Nous sommes un peuple différent parce que nous avons notre propre langue », dans *Bretons*, n°74, mars 2012, pp. 26-33

<sup>650</sup>BARRÉ Ronan, 2007, *op. cit.*, p. 125

<sup>651</sup>BARRÉ Ronan, 2007, *op. cit.*, p. 127



Ce symbole linguistique se déclinerait dans différentes sphères : culturelle, identitaire, législative, économique<sup>652</sup>... En instituant la langue bretonne comme symbole, il me semble que la stratégie est de la dissocier des transmissions familiales et donc des origines, c'est-à-dire des vieilles personnes bretonnantes. En effet, cette conception de la langue bretonne la positionne en dehors de toute transmission familiale. C'est une transmission qui s'inscrit à l'extérieur de la filiation. Ce qui permet, entre autres, de légitimer une pratique au-delà de son territoire historique. Cette transmission est évoquée en termes de nombre de locuteurs, de formations, de « brittophones » (et non de bretonnants), de bilinguisme précoce. Le locuteur natif de Basse-Bretagne n'a que peu de place dans ces discours. Cette symbolisation émane principalement des groupes politiques en Bretagne. La Région en est le premier pourvoyeur<sup>653</sup> en collaboration étroite avec l'OPLB, dont la présidente (depuis plusieurs années) est devenue en 2010 (lors du renouvellement électoral) la troisième vice-présidente de la Région Bretagne, chargée des langues de Bretagne.

Cette symbolisation de la langue n'est pas un phénomène nouveau en Bretagne. Elle s'est illustrée de manière diverses. Par exemple, au XIX<sup>e</sup> déjà, vers 1830, des intellectuels donnent à la langue bretonne une place non négligeable dans l'« affirmation de l'existence d'une culture bretonne<sup>654</sup> », instrument utile pour revendiquer une place dans l'histoire de la France et de l'Europe. La langue bretonne fait alors l'objet de débat, et oppose « les partisans de la purification de la langue engagée par Le Gonidec aux tenants d'un breton parlé et compris par le plus grand nombre<sup>655</sup> », Jean-François Le Gonidec étant considéré comme le rénovateur de la langue bretonne. Dans un autre contexte, celui de l'entre deux guerres puis de la Seconde guerre mondiale tout particulièrement, Ronan Calvez note déjà ce « passage au symbolique ». En effet, une idéologie nationaliste s'est développée entre les deux guerres et s'est particulièrement illustrée à travers la production littéraire, dont certaines revues attestent, comme *Gwalarn*. L'objectif était alors de rompre avec le passé<sup>656</sup> pour créer une nation, une Bretagne nouvelle. Il ne s'agit plus de folklore. La langue était un des piliers de cette Bretagne et a été placée dans une « mise en scène » que Ronan Calvez nomme « Pangée » en référence au « bloc unique que formaient les continents avant leur dislocation : en son sein, langue, peuple et territoire ne font qu'un<sup>657</sup> ». Le but de Roparz Hémon, à la tête de ce mouvement était de « rebretonner complètement la Bretagne<sup>658</sup> ».

---

<sup>652</sup>BARRÉ Ronan, 2007, *op. cit.*, pp. 165-218

<sup>653</sup>Le terme pourvoyeur est ici utilisé dans son sens strict, selon le Nouveau Petit Robert : « personne, chose qui fournit (qqch.) »

<sup>654</sup>POSTIC Fañch et al., « Renaissance d'une culture régionale : la Bretagne depuis la Révolution », dans *Ethnologie française*, n°33, pp. 381-389, p. 382

<sup>655</sup>POSTIC Fañch et al., *op. cit.*, p. 382

<sup>656</sup>CALVEZ Ronan, 2005, *op. cit.*, pp. 51-65

<sup>657</sup>CALVEZ Ronan, 2001, *op. cit.*, p. 124

<sup>658</sup>CALVEZ Ronan, 2001, *op. cit.*, p. 125

### 2. 3. « Le désir d'être grand<sup>659</sup> »: l'importance du territoire

Un dossier paru en mars/avril 2012 dans *Morbihan/Le magazine du conseil général*<sup>660</sup> défend le projet de la « réunification » de la Bretagne à cinq départements, porté notamment par le président du Conseil général, François Goulard. Le dossier principal de ce numéro bilingue français/breton fait ici l'objet de mon analyse critique. Il s'intitule : « Culture bretonne, un héritage en mouvement<sup>661</sup> ».

Dans ce dossier, la culture bretonne est liée à l'économie et à la langue bretonne(s). Deux volets sont explorés, et le lecteur attentif comprend vite que le contexte économique est associé à la langue bretonne. Les quelques pages tentent de démontrer l'intérêt (pour le Morbihan notamment) d'une Bretagne à cinq départements et de légitimer cette requête.

« La langue est le reflet d'une culture, de son histoire, de ses valeurs sociales<sup>662</sup> », est-il écrit dans l'article. La langue apparaît comme un contenant, un signifiant. S'y exprimeraient alors la culture, la façon d'être et de penser, toute une bretonnité, toute une bretonnitude. Le signifié, pendant du signifiant, s'avère donc très large. La langue devient un symbole, comme la Région Bretagne l'affirme.

Que signifie le symbole et comment fonctionne-t-il ? Voici deux questions qui appartiennent à la discipline anthropologique<sup>663</sup>. Mais il conviendrait aussi de considérer que le symbole et le système auquel il appartient, font partie d'une société disposant de sa propre organisation, de ses logiques sociales. Quel est son sens et comment fonctionne-t-il<sup>664</sup>? Sans prétendre pouvoir couvrir de manière exhaustive les trois volets qui seraient liés au symbolisme, à savoir les logiques sociales sur lesquelles il s'implante, son sens et sa fonction, je prendrai ces objectifs comme des pistes de réflexion. Il me semble que j'ai abordé, sous un angle précis, le contexte dans lequel évolue ce symbole linguistique. Le sens et la fonction seront donc précisés.

En Bretagne, cette idéologie du symbole met en avant la langue utilisée à des fins politiques. Il s'agit ici de valoriser la Bretagne, en lui conférant une image unifiée et d'instaurer une marque de cohésion -supplémentaire- entre l'ouest et l'est de la Bretagne. Cette cohésion passe, en partie, par la langue. Les locuteurs du breton sont plus nombreux que ceux du gallo. De plus, de par son nom, la langue bretonne présente l'avantage d'évoquer directement la Bretagne. Le breton renvoie aux Bretons, du moins pour le touriste ou l'étranger. J'ai pu le constater en Saskatchewan. Lors de plusieurs entretiens, des personnes descendants de

<sup>659</sup>THÉRIAULT Jean Yvon, 2005, « Le désir d'être grand », dans BOUCHER Jacques L., THÉRIAULT Jean Yvon (sous dir. de), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec : Presses de l'Université du Québec

<sup>660</sup>*Morbihan/ Le magazine du Conseil général*, mars/avril 2012, n°32

<sup>661</sup>Dans le numéro en breton : « *Sevenadur Breizh, un hêrezh lusk ganti bepred* »

<sup>662</sup>*Morbihan/ Le magazine du Conseil général*, mars/avril 2012, n°32, p. 14

<sup>663</sup>AUGÉ Marc, 1979, *op. cit.*

AUGÉ Marc, 1978, *op. cit.*

<sup>664</sup>AUGÉ Marc, 1978, *op. cit.*, p. 152-153

migrants bretons de Haute-Bretagne me racontaient que leurs arrière-grands-pères (ou leurs arrière-grands-mères) parlait « breton », et qu'en tendant l'oreille, on arrivait à le comprendre. Il s'agissait fort probablement du gallo et non du breton puisque leur descendance était originaire d'une Bretagne à l'est de Saint-Brieuc.

Ce souci d'unité se manifeste notamment par l'intermédiaire des panneaux de signalisation routière, parfois très controversés, et très discutés en Haute-Bretagne, là où justement le breton n'a jamais été parlé historiquement -mais ailleurs aussi. La presse, régionale comme nationale, fait d'ailleurs écho de certaines actions menées par des habitants pour marquer leur mécontentement<sup>665</sup>. La signalétique bilingue français/breton est principalement présentée comme un moyen de réinsérer la langue bretonne dans la vie sociale. La langue sert à la « création d'une unité spatio-linguistique<sup>666</sup> » :

L'installation de panneaux de signalisation directionnelle est l'un des meilleurs moyens de valoriser une langue en difficulté car elle lui donne une utilité quotidienne ainsi que l'occasion d'être vue par tous. [...]

Rendre bilingue la signalétique interne et/ou externe des bâtiments municipaux (et des équipements publics\*: piscines, stades par exemple) est un autre moyen de donner sa place à la langue bretonne dans la vie publique<sup>667</sup>.

L'OPLB a mis en place une charte, *Ya d'ar brezhoneg*, à destination des communes, des départements et des entreprises. Une fois signée, elle engage les signataires à mettre en place une communication en breton. Il existe trois niveaux selon le degré d'investissement dans cette démarche.

Roseline Le Squère relève que cette signalisation routière est un des moyens d'affirmer une culture régionale sur l'ensemble du territoire breton.

La signalétique bilingue est l'une des composantes du développement de la culture régionale en Bretagne. Elle est un élément essentiel de la dynamique culturelle en place depuis quelques années, offrant à la langue bretonne un rôle dépassant le cadre linguistique. L'engouement pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel breton fait que la langue bretonne est aujourd'hui un objet de communication très sollicité. Objet de la signalétique publique, elle fonctionne comme un argument permettant d'authentifier (dans le sens qu'elle rend authentique) le territoire sur lequel elle se trouve<sup>668</sup>.

---

<sup>665</sup>Voir par exemple : « Bilinguisme. Saint-Berieu revendique le droit de cité », *Le Télégramme*, 18/05/2008

« La ruade du gallo. Les panneaux en breton font des vagues », *Télérama*, 14/12/2005

<sup>666</sup>BARRÉ Ronan, 2007, *op. cit.*, p. 174

<sup>667</sup>Office de la langue bretonne/Ofis ar brezhoneg, 2007, *La langue bretonne à la croisée des chemins. Deuxième rapport général sur l'état de la langue bretonne*, p. 43

<sup>668</sup>LE SQUÈRE Roseline, 2005, « Mise en œuvre du bilinguisme de la ville de Lorient (département du Morbihan, France) : de la conceptualisation politique à l'application territoriale : pratiques, analyse de la demande sociale et enjeux », dans *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 36, pp. 157-183, p. 159

Afficher une langue qui n'est pas parlée renforce certes une certaine visibilité, mais ne ravive pas pour autant sa pratique. La présence est dès lors symbolique comme nous le rappelle le centre historique de la Nouvelle-Orléans -du moins avant le passage de l'ouragan Katrina-. Le français affiché y rappelle un passé francophone, mais l'anglais y est désormais la langue véhiculaire<sup>669</sup>.

Pour revenir au cas breton, cette signalisation n'a pas seulement pris place en Basse-Bretagne, mais a été étendue à toute la région Bretagne et tend à s'appliquer à certains lieux de Loire-Atlantique.

Dans le dossier du magazine du Conseil général du Morbihan, sur la page expliquant brièvement l'évolution de la pratique du breton en Bretagne (il n'y est pas précisé que le breton est une langue historiquement parlée en Basse-Bretagne), un encadré cite Filip Jacq, directeur de l'OPLB. La question linguistique justifierait le rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne. Les propos sont nettement énoncés : « Il y a une continuité linguistique entre le Morbihan et la Loire-Atlantique. Personnellement, je pense que les habitants de ce département ont toujours été bretons<sup>670</sup> ». La continuité linguistique est entendue comme celle du breton.

Dans la plaquette promotionnelle de la filière Div yezh distribuée pour la rentrée 2012, la langue bretonne est présentée ainsi :

Le breton est **une langue celtique** tout comme le gaélique, le gallois et le cornique. On découpe traditionnellement la Bretagne en haute et basse Bretagne, soit respectivement le domaine gallophone et le domaine brittophone. Cette « frontière » linguistique disparaît de plus en plus du fait de la mobilité de la population et **les locuteurs sont répartis sur les 5 départements bretons**<sup>671</sup>.

Ces quelques lignes montrent l'intérêt de l'association de rappeler aux parents que l'aire d'utilisation du breton n'est pas limitée à l'ouest de la Bretagne. Non seulement il y a des affinités avec les autres langues (pour beaucoup, le rattachement à la sphère celtique est valorisant), mais le breton est parlé sur toute la Bretagne. En revanche, il me semble que l'argument voulant démontrer que les frontières linguistiques sont de moins en moins nettes en Bretagne ne sont pas dues aux migrations des individus, mais bien plus à l'affaiblissement des

---

voir également LE SQUÈRE Roseline, 2007, *Une analyse sociolinguistique des marquages du territoire en Bretagne : toponymie, affichage bilingue, identités culturelles et développement régional*, thèse soutenue à l'Université Rennes 2-Haute Bretagne

<sup>669</sup> LEPESQUEUX Pascal, 2007, « Le français hérité de la Nouvelle-Orléans », dans *Glottopol, revue de sociolinguistique en ligne*, n°9, pp. 151-169

<sup>670</sup> Morbihan/ *Le magazine du Conseil général*, mars/avril 2012, n°32, p. 14

<sup>671</sup> Div yezh, 2012, *op. cit.*

pratiques du breton et du gallo, le français devenant la langue véhiculaire principale de la Région, comme de la France. La Bretagne à cinq départements est mentionnée : le breton est présenté comme la langue de toute la Bretagne. Pour grossir le trait, la frontière linguistique se décalerait vers l'est et le sud-est.

Pas besoin de tergiverser, il s'agit ici de territoire et d'identité, la langue servant d'argument principal, du moins symbolique. L'existence d'une frontière linguistique est affirmée. Dans une conception large, « la frontière linguistique délimite l'espace de langue en le circonscrivant de l'extérieur et en le compartimentant de l'intérieur<sup>672</sup> ». En tant que « ligne de partage et de passage », [elle] marque un franchissement entre deux ensembles identifiés comme étant différents par les représentants des sociétés concernées et/ou leurs membres, cela peut être observé sur les pourtours extérieurs ou décliné aussi à l'intérieur d'un ensemble<sup>673</sup> ». La frontière, en Bretagne, peut bouger, évoluer.

Barbara Loyer en donne une analyse géopolitique. Il est évident que la question linguistique et la question territoriale, en Bretagne, sont liées. Elle pose la question suivante :

On peut légitimement se demander si, d'un point de vue linguistique, du point de vue de l'avenir réel et urgent de la langue bretonne, la concentration des efforts sur le territoire où l'on parlait effectivement le breton dans la vie courante il y a encore peu de temps ne serait pas plus efficace. Une telle décision aurait pour conséquence de créer une région Bretagne assumant un bilinguisme territorial<sup>674</sup>.

Elle explique que compte tenu de la situation sociolinguistique de la Bretagne, il y a effectivement deux solutions pouvant se présenter dans la politique linguistique. Soit l'axer sur le Finistère, soit la généraliser sur l'ensemble du territoire régional, sans omettre la Loire-Atlantique. Ces deux objectifs n'ont ni les mêmes impacts, ni les mêmes enjeux. D'après les analyses de la géographe, dans le cas où le budget alloué à la langue bretonne s'appliquerait à son « territoire historique », la dimension linguistique serait davantage soulignée, alors que « pour l'instant, la langue bretonne est en partie le support d'un projet qui va plutôt vers la reconstitution d'un passé territorial politique, celui du duché [...]»<sup>675</sup>, dont la ville emblématique est Nantes, avec son château des Ducs de Bretagne. Il faut noter que le duché a été rattaché au royaume de France en 1515. L'association entre la langue et son « territoire historique » conduit à la réparation du passé, « alors qu'en fait, en développant le breton à Rennes, un

<sup>672</sup>VIAUT Alain, 2004, « La frontière linguistique de la ligne à l'espace : éléments pour une schématisation », dans *Glottopol, Revue de sociolinguistique en ligne*, n°4, pp. 6-22, p. 10

<sup>673</sup>VIAUT Alain, 2004, *op. cit.*, p. 10

<sup>674</sup>LOYER Barbara, 2011, « Les langues régionales sont-elles l'affaire des régions ? », dans CLAIRIS Christos, COSTAOUËC Denis, COYOS Jean-Baptiste, JEANNOT-FOURCAUD Béatrice (sous dir. de), *Langues et cultures régionales de France dix ans après. Cadre légal, politiques, médias*, Paris : L'Harmattan, pp. 153-172, p. 154

<sup>675</sup>LOYER Barbara, 2011, *op. cit.*, p. 155

Voir carte du duché de Bretagne en annexe 4

breton modernisé par les grammairiens, on construit un avenir<sup>676</sup> ». Cela n'est apparemment pas propre à la Bretagne : Barbara Loyer prend l'exemple du Pays Basque qui suit cette même logique.

La transmission familiale n'a finalement que peu d'importance, même s'il paraît inconcevable qu'elle n'apparaisse pas dans les textes. Barbara Loyer fournit une interprétation des politiques en place visant à étendre la visibilité et la pratique de certaines langues régionales. En parlant du basque et du breton notamment, elle écrit :

On avait besoin de ces langues dans un contexte géographique réduit et l'on avait besoin d'une autre langue si on voulait s'en aller. C'est pourquoi, dans le contexte actuel, le but est aussi d'élargir le territoire sur lequel on a besoin de ces langues, même si on bouge. Ce pourrait donc être le concept de nécessité qui conduit à penser leur développement sur de plus grands territoires même s'ils ne correspondent pas aux lieux où elles étaient parlées, comme on l'a dit plus haut. Pour que le breton se transmette « naturellement », il faudrait que l'enfant qui l'ait apprise à Brest puisse s'en servir à Rennes ou à Nantes. Pourquoi ? Parce que même si elle est transmise « naturellement » par les parents, l'apprentissage d'une langue, de sa graphie, de son orthographe, est un investissement. Ce n'était pas le cas des langues régionales rurales<sup>677</sup>.

La langue devient un investissement, un placement sur l'avenir des enfants par leurs parents, d'où la valorisation du bilinguisme. Mais comme le dit Barbara Loyer, il paraît nécessaire de montrer que cet investissement peut être rentabilisé, amorti.

### **2. 3. Quelles origines pour un symbole ?**

Tout d'abord, pour instaurer le britton, ce nouveau breton, et pour qu'il soit parlé sur toute la Bretagne, l'idéologie linguistique régionale rompt avec l'ancrage familial de la langue bretonne. Les origines de la pratique linguistique de la langue bretonne doivent être balayées pour en proposer d'autres, susceptibles de rassembler le plus grand nombre de locuteurs, d'est en ouest de la Bretagne.

Ensuite, la « résistance de renversement » présente en Bretagne consiste à vouloir bouleverser la hiérarchie linguistique à travers, par exemple, l'imposition progressive d'une orthographe, la création d'un « lexique moderne », la mise en place de politiques linguistiques. D'après Alexandra Jaffe, cette forme de résistance ne remet finalement pas en cause les « critères dominants de légitimité, mais elle essaie d'introduire la langue minorisée dans les domaines de pouvoir linguistique d'où elle a été exclue<sup>678</sup> ». Le risque est plutôt de complexer

<sup>676</sup>LOYER Barbara, 2011, *op. cit.*, p. 156

<sup>677</sup>LOYER Barbara, 2011, *op. cit.*, p. 167-168

<sup>678</sup>JAFFE Alexandra, 2008, *op. cit.*, p. 518

des locuteurs premiers de la langue. La légitimation de la langue bretonne, se traduisant par une volonté d'unification lexicale et syntaxique, dans son enseignement, peut avoir comme effet pervers, comme en Corse<sup>679</sup>, de renforcer chez certains locuteurs un sentiment d'infériorité, persuadés qu'ils ne parlaient pas le bon breton comparativement aux écoliers qui, eux, apprenaient un breton lettré.

De plus, pour rompre avec les origines, plusieurs stratégies sont en place. L'une d'elle consiste effectivement à créer une langue nouvelle, d'un point de vue lexical, grammatical... Pour que le britton puisse s'étendre et trouver une place, les derniers locuteurs premiers du breton sont une entrave à cette élaboration idéologique : ils représentent à eux seuls une pratique ancienne. Aussi sont-ils relégués dans le champ patrimonial : ils font partie du passé et leur idiome sera conservé sous forme de collectes et d'enregistrements. Positionner les bretonnants (et non les brittophones, locuteurs du britton) dans l'aire patrimoniale, c'est aussi souligner davantage la rupture intergénérationnelle de la transmission. Paradoxalement, leur présence légitime la pratique d'une langue bretonne, mais ils ne doivent plus servir de modèles. Comme James Costa, analysant les discours sur l'occitan, je m'interroge : n'y aurait-il pas « un meurtre symbolique, celui des figures tutélaires ?<sup>680</sup> »

Considérer les vieux bretonnants comme un patrimoine, c'est aussi, d'une certaine manière un moyen d'introduire un discours neuf sur les origines de la langue bretonne. L'idéologie actuelle fait de la langue un point rassembleur. La langue symbole est utilisée comme un moyen de rendre cohérent le territoire : pour ce faire, il faut trouver des origines communes à tous, et peu importe si elles sont réelles ou non<sup>681</sup>, là n'est pas la question. Trouver des origines communes pour fédérer tous les Bretons, voilà l'objectif. La langue des grands-parents rappelle la frontière linguistique entre Basse et Haute-Bretagne. Elle fait référence à des origines familiales, tandis que la langue symbole renvoie à des origines élargies, voire fictives.

La présentation grand public de la langue bretonne par l'OPLB<sup>682</sup> est très révélatrice de cette volonté, semble-t-il, de gommer toute frontière linguistique afin de pouvoir affirmer, plus facilement, des origines communes. Par exemple, sur le dépliant que j'ai collecté en 2008, concernant les origines, il est question des langues et non des locuteurs. La stratégie est d'insérer la langue bretonne dans un espace culturel, historique autre que celui de la Basse-Bretagne : « Comme les langues romanes et germaniques, les langues celtiques font partie de la famille des langues indo-européennes ». Les cartes sont sans doute encore plus

<sup>679</sup>JAFFE Alexandra, 2008, *op. cit.*

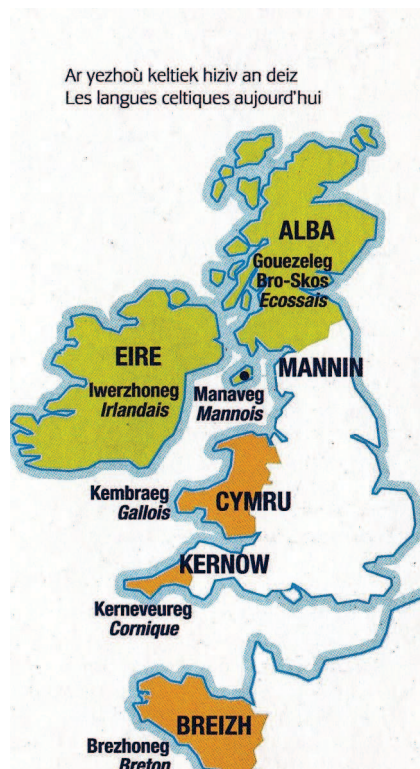
JAFFE Alexandra, 2007, « Discourses of endangerment : Contexts and consequences of essentializing discourses », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica, (sous dir. de), *Discourses of Endangerment*, London : Continuum, pp. 57-75

<sup>680</sup>COSTA James, 2012, « Mythologie(s) occitane(s) et figures de l'autorité. Le rôle du linguiste dans l'imaginaire de l'aménagement linguistique », dans *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n°3, pp. 107-117, p. 112

<sup>681</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*

<sup>682</sup>Office de la langue bretonne/Ofis ar brezhoneg, 2008, *Brezhoneg, ur yezh en Europa/Le breton, langue d'Europe*, plaquette

évocatrices. Il est intéressant de remarquer sur celle présentant le breton comme une langue celtique, « les langues celtiques aujourd'hui », que l'aire géographique considérée correspond à la Bretagne en y rajoutant la Loire-Atlantique.



Les langues celtiques aujourd'hui, vues par l'OPLB<sup>683</sup>

Enfin, il est possible d'observer, une fois de plus, que la langue bretonne est présentée comme la langue de tous les Bretons :

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la limite linguistique se stabilise sur une ligne Nord-Sud allant grosso-modo de Saint-Brieuc à Saint-Nazaire. Aujourd'hui, cette frontière linguistique tend à perdre de sa signification : l'usage du français standard s'est généralisé partout tandis que la langue bretonne est devenue un élément d'identité valorisant pour tous les Bretons.

Cette volonté de rupture avec le passé et l'affirmation d'une nouvelle langue sur un territoire, la Bretagne à cinq départements, se combinent avec la revendication d'une revitalisation de la langue bretonne. Les objectifs sont ainsi fixés :

En préalable à l'actualisation en 2011 de sa politique linguistique, la Région Bretagne réaffirme par conséquent qu'elle :

<sup>683</sup>Office de la langue bretonne/Ofis ar brezhoneg, 2008, *op. cit.*, extrait



- « reconnaît officiellement, aux côtés de la langue française, l'existence du breton et du gallo comme langue de la Bretagne » ;
- « s'engage, par ce plan de politique linguistique et en recherchant la plus large association de ses partenaires et, en particulier des cinq Départements bretons, afin de permettre la pérennisation de la langue et de la culture bretonnes ».

Afin de remplir cet engagement, l'objectif principal à court terme de la Région, qu'elle souhaite faire partager à ses partenaires, est *a minima* de stabiliser le nombre de locuteurs de ses langues. Ceci implique une action forte vers la jeunesse actuelle et à venir afin de compenser la diminution malheureusement inéluctable de la population des locuteurs, due à son vieillissement naturel. Ceci justifie que la politique linguistique ait été rattachée à la politique régionale en matière de formation.

À moyen et long termes, au-delà de la stabilisation, elle agira pour que le nombre des locuteurs de ses langues augmente à nouveau<sup>684</sup>.

L'objectif ici affirmé est donc d'accroître le nombre de locuteurs du breton, par l'enseignement. Celui d'une langue standard est la priorité pour ceux en charge de la politique linguistique. Le maintien d'une transmission familiale à travers les générations, entre les anciens et les plus jeunes, ne l'est pas, car jugée inexistante, ou presque. L'enseignement, tout relatif qu'il soit en Bretagne, est le principal vecteur de revitalisation, et il est d'ailleurs présenté ainsi par les institutions porteuses de la politique linguistique<sup>685</sup>.

La situation sociolinguistique de la langue bretonne n'est pas meilleure que celle de la langue corse. La transmission scolaire joue donc un rôle d'autant plus important pour sa pérennité. Les efforts accomplis par l'Etat en Corse sont reproductibles en Bretagne, à condition d'y consacrer une volonté forte, se traduisant entre autres par des moyens suffisants pour la formation des enseignants et futurs enseignants.

Au titre de l'égalité entre les territoires et entre les langues, il est légitime de réclamer pour la langue bretonne la mise en place d'une politique d'enseignement bilingue aboutissant à la généralisation progressive et non obligatoire de l'offre [...] <sup>686</sup>.

Cependant, on pourrait nuancer. L'enseignement d'une langue ne provoque pas nécessairement son plein usage et sa transmission, mais introduit une nouvelle pratique, sans que l'utilisation de cette langue ne ré-investisse les lieux où elle était autrefois employée, voire même des lieux où elle ne l'a jamais été.

<sup>684</sup>Conseil régional de Bretagne, 2012, *Une politique linguistique pour la Bretagne, Rapport d'actualisation de la politique d'actualisation, mars 2012*, p. 9

<sup>685</sup>Conseil régional de Bretagne, 2012, *op. cit.*, p. 21-38

<sup>686</sup>Conseil régional de Bretagne, 2012, *op. cit.*, p. 28

## Conclusion

En Bretagne comme en Saskatchewan, la quête d'une continuité est observable. Cela passe (et le mot n'est pas choisi au hasard) par une redéfinition ethnique du groupe de la part des institutions représentatives. La revendication de plusieurs marqueurs d'appartenance est alors constatée. Dans les deux cas, les institutions mettent en exergue, dans la définition ethnique des « Bretons » et des « Fransaskois », une langue et un territoire. Mais, c'est à travers la (re)définition des origines que les deux contextes se différencient clairement.

En Saskatchewan, l'ouverture à de nouveaux horizons<sup>687</sup> par l'élargissement des origines est envisagée comme une nécessité pour que le groupe des francophones se perpétue. Mais, dans les discours, cela n'est pas présenté comme une rupture avec l'histoire du peuplement de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il y a, au contraire, une tentative d'articulation entre un « héritage fransaskois », que mentionnent par ailleurs largement les informateurs que j'ai rencontrés, et un « héritage francophone commun » à toutes personnes utilisant le français (ce qui était également évoqué par ceux ayant l'anglais comme langue première mais vivant en français comme John et Kathleen). Il n'est, semble-t-il, pas question de rompre franchement avec le « voyage » des premiers colons, mais de s'inscrire dans leur logique : qui est francophone et s'identifie au groupe en fait partie. Il s'agit davantage d'un aménagement des origines, et non d'une invention, pour pouvoir pratiquer et vivre dans une langue, le français, sur un territoire, la Saskatchewan. Vivre en Saskatchewan différencie, en effet, le locuteur d'un autre résidant ailleurs au Canada.

Pour certains francophones, leur attachement et leur sentiment d'appartenance au groupe francophone en Saskatchewan sont liés au territoire. Chaque famille se distingue par un parcours différent, mais l'immigration et la langue servent de points d'ancrage aux individus d'expression française, qu'ils soient venus de France, de Belgique, d'Acadie etc. L'immigration francophone n'a d'ailleurs pas cessé. Elle provient toujours des Amériques, de l'Europe, mais arrive désormais, entre autres, d'Afrique. Le groupe identifié comme fransaskois tente donc de concilier sa revendication des origines avec l'accueil, de manière continue, de nouveaux arrivants et avec l'intégration de néo-francophones, personnes initialement anglophones s'investissant dans la pratique du français. Tous viennent ainsi augmenter le nombre de locuteurs du français dans la province. Pour tous, le français reste un héritage.

Il est enfin important de noter que le groupe francophone, identifié comme tel, ne vit pas replié sur lui-même. Il participe, tout autant que les communautés ukrainiennes, allemandes ou autochtones à la société de la Saskatchewan et du Canada, en parlant français et/ou anglais.

---

<sup>687</sup>Le nouveau nom des espaces communautaires fransaskois de Regina, choisi en 2012, est Carrefour horizons, remplaçant le Carrefour des plaines.

Les frontières entre les groupes, entre Nous, les francophones et Eux les anglophones sont relativement perméables, par les mariages mixtes notamment. Cependant, la langue demeure l'attribut catégoriel le plus significatif du groupe des francophones et constitue une des raisons principales d'un « vivre ensemble », en français précisément.

Dans les discours, cet aménagement se concrétise par une volonté d'ouverture, tant du côté des habitants anglophones de la province que vers tous ceux venus d'ailleurs s'intéressant au français, en s'insérant aussi dans une logique mondialisante, tout en valorisant un ancrage et des actions locales.

En Bretagne, contrairement à la Saskatchewan, les origines sont utilisées pour revendiquer une langue et un territoire. Ce que l'OPLB appelle la langue bretonne est présentée comme un symbole. Dès lors, un discours mythique s'est mis en place (ou continue d'exister), particulièrement véhiculé par certains politiques. Comme dans le cas occitan, analysé par James Costa, ce discours mythique prône une reconquête, « un nouveau temps de la langue<sup>688</sup> ». Quelle autre conclusion tirée de ce dixième et dernier chapitre, si ce n'est que « la "langue" devient, en contexte de revitalisation, un symbole sursaturé de sens, spatial, temporel et social<sup>689</sup> ». Cette instrumentalisation de la langue a comme support l'invention d'une parenté fictive<sup>690</sup>, qui permet d'intégrer toujours de nouveaux membres au groupe des « Bretons », et qui permet de rompre avec le passé des plus nombreux locuteurs du breton actuels. Par conséquent, dans les discours politiques, afin de promouvoir une origine commune de Brest à Rennes, en passant par Nantes, qui permettrait de légitimer la pratique d'une langue sur un territoire élargi, deux des objectifs semblent être la rupture et la mise en oubli progressive des filiations dans lesquelles le breton (et non le « britton ») a été transmis.

Cette symbolisation de la langue, particulièrement en Bretagne, ne correspond pas aux conceptions des informateurs. En effet, la rupture avec les origines va à l'encontre des discours tenus par mes interlocuteurs, qui vivent en breton, au quotidien et qui le parlent avec différentes générations de leur filiation. Malgré tout, ils ne sont pas opposés à une valorisation économique et sociale de la langue, ce qui leur permettrait de vivre en breton. Le discours d'Erik en est un exemple :

On voit le breton sur des panneaux, sur les bords des routes... Y'a l'Office de la langue bretonne qui incite les mairies à signer la charte, on voit du breton sur les dépliants etc. C'est bien ! Mais je sens pas de déclic dans la population, dans la majorité de la population, se disant, "bah oui, c'est vrai qu'on est en train de faire une connerie en laissant mourir. C'est vrai, il faut le montrer, il faut montrer qu'on peut vivre en breton, que ce qu'on fait en français, on peut le faire en

---

<sup>688</sup>COSTA James, 2012, *op. cit.*, p. 113

<sup>689</sup>COSTA James, 2010, *op. cit.*, p. 323

<sup>690</sup>POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *op. cit.*, pp. 175-180

breton aussi, mais j'ai l'impression d'une inertie extraordinaire là-dessus, je sens pas de volonté dans la majorité de la population là-dessus.

Cet extrait de l'entretien avec Erik montre cette grande ambivalence entre ceux qui vivent en breton et ceux qui veulent le conserver, notamment à travers un mécanisme de patrimonialisation. Être capable de parler breton ou vivre en breton ?

Le terrain montre que la transmission du breton, et notamment du français en Saskatchewan, se réalise réellement dans la famille quand le rapport aux origines est souligné. Le cas canadien l'illustre bien. Il paraît indéniable qu'apprendre une langue ne suffit pas.

En Saskatchewan, les informateurs ne sont pas non plus toujours très au fait des discours des institutions représentantes. Mais leurs attitudes vont dans la même logique, en accueillant des locuteurs du français d'ailleurs comme un moyen de pérenniser leur pratique.



## Conclusion de la seconde partie

L'objectif premier de cette seconde partie était de saisir la manière avec laquelle les individus s'approprient le breton en (Basse)-Bretagne et le français en Saskatchewan, d'examiner la façon dont ils donnent du sens à une transmission. En effet, sans appropriation de la part des acteurs d'une transmission, cette dernière s'interrompt, et ils ne sont alors pas en mesure de re-donner à leur tour.

Cette appropriation ne pouvait, à mon sens, s'analyser qu'en mettant en parallèle le discours des informateurs sur l'objet linguistique et sa pratique avec le processus de transmission qu'ils avaient eux-mêmes décrit et que j'avais démêlé grâce à l'établissement de schémas biographiques.

Le cas de la Saskatchewan a été traité en premier lieu, dans le chapitre six. La logique de l'héritage a été dégagée dans le discours de l'ensemble des informateurs, même pour ceux qui n'ont pas transmis la langue à leurs enfants. Le cas fransaskois montre que si l'appropriation de l'objet est nécessaire pour qu'une transmission se perpétue, elle n'est pour autant pas suffisante. Peut-être est-il trop tôt dans les processus de transmission suspendus pour relever un changement de représentations de l'objet ?

Cette même logique de l'héritage est aussi présente en Bretagne, sans être nommée. C'est donc ici le décryptage des transmissions combiné à l'analyse des discours des informateurs qui m'autorise à penser qu'il s'agit bien d'une transmission sous la forme d'héritage. J'ai développé ce point dans le chapitre sept. Les informateurs, qui s'inscrivent dans ce type de représentations et de processus, soit ont été élevés en breton, soit transmettent aujourd'hui la langue bretonne à leurs propres enfants après l'avoir appris en dehors du cercle familial. Pour ceux qui ont été élevés en breton, de nombreuses similitudes se retrouvent avec le cas de la suspension de la transmission en Saskatchewan. Les exemples de Karen, de Rachel, de Christine s'en font l'écho. Elles ont été élevées en breton ou en français, et ont reçu la langue en héritage. Mais elles n'ont pas été en mesure de la transmettre à leur tour. Elles gardent la langue. L'influence du contexte minoritaire apparaît ici clairement. En Bretagne, pour Christine, qui n'est pas une militante, les occasions se raréfient de parler breton. Pour Rachel et Karen, l'anglais a progressivement pris le pas sur le français chez elle, sans qu'elles s'en rendent réellement compte. En Basse-Bretagne, ceux qui transmettent aujourd'hui la langue l'ont appris et peuvent aujourd'hui vivre avec, et l'introduire comme langue d'échanges avec leurs enfants. Dans ce cas, les ruptures, les discontinuités, les ratés existent, mais ils ont été surmontés.

Le breton en Basse-Bretagne et le français en Saskatchewan sont assimilés à des biens de familles, à des biens liés aux proches, c'est-à-dire aux parents, aux grands-parents. Les informateurs ont « baigné » dans une atmosphère où la langue était parlée. Eux l'entendaient. Comme je le soulignais dans le premier chapitre de la thèse, l'héritage est le signe d'un lien, qui, s'il est complet, passe par les étapes de donner, recevoir, re-donner.

Mon analyse montre que pour s'inscrire dans cette logique d'héritage, il n'est pas nécessaire que le processus soit complet. Il faut au minimum avoir reçu dans le cadre familial (comme Christine, Rachel, Karen...), ou au moins avoir (re)donné (Rita et Louis, Carmen, Suzanne, Jérôme et Nathalie, Erik, Marie...). Il faut être acteur d'une manière ou d'une autre du processus, comme donataire ou donateur.

En Saskatchewan, tous les informateurs rencontrés avaient soit reçus le français, soit l'avaient donné à leurs enfants (sauf Maggy). Il faudrait sans doute faire un autre terrain pour approfondir encore ces analyses. En Basse-Bretagne, bien que le breton ait été parlé dans la filiation, il existe aujourd'hui des personnes qui n'ont pas reçu la langue dans leur famille, qui ne l'ont pas apprise (suffisamment), et qui, par conséquent, ne la donnent pas non plus à leurs enfants. Il n'y a donc ni don, ni réception. Je n'ai pas rencontré ce cas de figure en Saskatchewan. Ces informateurs, Solène et Marc, Guillaume etc. envisagent alors la langue comme un patrimoine, très influencés d'ailleurs par les discours véhiculés par des organisations internationales comme l'Unesco.

D'autres personnes envisagent leur langue première comme un patrimoine. Ils sont plus âgés et ont décidé ne pas la transmettre à leurs enfants. La rupture remonte à, au moins, une génération. Est-ce le temps qui passe qui a fait basculer l'objet en tant que patrimoine ? Ou est-ce le fait que le breton reste parlé seulement de manière collatérale, c'est-à-dire toujours entre pairs, mais très peu à travers des relations intergénérationnelles familiales ? La question de la variation linguistique, de la différence des registres de langue entre les jeunes et les anciens, souvent évoquées par les informateurs, et qui apparaît clairement dans les objectifs de Quêteurs de mémoire est très certainement un élément qui contribue à la patrimonialisation de la langue bretonne, et tout particulièrement l'idiome des plus anciens. Les informateurs qui recherchent les échanges intergénérationnels au sein de leur filiation n'évoquent pas une langue en tant que patrimoine. Cette patrimonialisation linguistique apparaît également dans les discours d'universitaires, et chez certains politiques finistériens, comme je l'ai développé. Cela a pour conséquence une double patrimonialisation, celle des vieilles personnes bretonnantes et celle de leur idiome du registre paritaire.

Dans le chapitre neuf, j'ai cherché à mettre en évidence comment les discours sur des langues, comme le breton en Bretagne, ou le français en Saskatchewan, peuvent être utilisés en dehors de la filiation. L'insertion des langues dans la sphère économique est vantée, tout

comme les intérêts d'un bilinguisme précoce. L'étude de Ronan Barré tendrait à minimiser cette visibilité de la langue à travers différents supports, et ce mouvement de renouveau<sup>691</sup>.

Si en Saskatchewan, les organisations, pour maintenir une pratique du français, tentent d'« inclure » de nouveaux membres à la communauté fransaskoise, ils le font en gardant la logique de l'héritage largement évoquée par les informateurs. L'« héritage fransaskois » des premiers colons n'est pas remis en cause, mais pour que de nouvelles personnes, francophones et/ou francophiles, participent au groupe, il est nécessaire, selon les organisations d'élargir la question des origines, sans pour autant rompre avec l'histoire des francophones de la Saskatchewan. Il s'agit, à mon sens d'un aménagement.

En revanche, en Bretagne, la rupture avec les transmissions familiales, avec les locuteurs premiers, est recherchée. L'institutionnalisation d'une langue bretonne en tant que symbole, le « britton » le montre, tout comme le processus de patrimonialisation des locuteurs premiers et de leur idiome, qui permet de rompre avec un passé et d'introduire une nouvelle ère de la langue bretonne. Au contraire de la Saskatchewan, les origines ne sont pas élargies, elles sont inventées, et déconnectées des réalités du terrain que j'ai pu observer dans le cadre familial en Basse-Bretagne. La relance de la transmission familiale n'est donc, *a priori*, pas une priorité : elle est un objectif à très long terme.

Mes interlocuteurs canadiens me disaient : « Il est capable de parler français », ce qui signifie, qu'il peut parler français dans certaines situations car il l'a appris à l'école. Être capable de parler une langue, en l'occurrence le breton ou le français ne permet pas nécessairement de vivre en breton ou en français. C'est l'appropriation de la langue par l'individu, qui lui permettra alors de vivre en français ou en breton. Les exemples en Saskatchewan de Kathleen et de John l'attestent. Kathleen et John ont comme langue première l'anglais, mais aucune origine française, autrement dit francophone. Pour vivre en français, c'est l'attachement à leur conjoint(e) qui a été déterminant. Sans ce lien, cet attachement, vivre en français n'aurait pas été envisageable. Par l'alliance, ils se sont insérés dans une filiation, et ont donné un sens, établi à travers les générations, dans leur pratique du français. Cet usage du français permet à leur enfant de vivre en français, de s'inscrire dans la lignée, aussi bien francophone qu'anglophone, puisque parler anglais est une évidence.

---

<sup>691</sup>BARRÉ Ronan, 2007, *op. cit.*, pp. 214-218



La revendication d'un ancrage familial, d'une continuité avec les générations précédentes est incontournable dans les transmissions familiales encore opérantes aujourd'hui, tant en Basse-Bretagne qu'en Saskatchewan. Je m'interroge sur la potentialité d'une transmission familiale du « britton », et cette « réappropriation » souhaitée par les institutions en charge de la langue bretonne. Il ne fait aucun doute que ces différents discours sur le « britton » ne s'adressent pas aux locuteurs vivant le breton au quotidien, aux informateurs que j'ai pu rencontrer. Elle vise ceux n'ayant finalement que peu d'attaches familiales avec le breton, voire aucune.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Comment se perpétuer ? Comment donner du sens à une pratique, en l'occurrence linguistique, dans un contexte minoritaire ? Hériter ? Patrimonialiser ? Revitaliser ? Qui parle quoi ? Pourquoi ? Pour qui ? Avec qui ? Ma recherche avait pour objectif de comprendre comment les réalités linguistiques étaient perçues par les informateurs et de saisir de quelles manières s'agent, selon eux, les transmissions dans la filiation.

Dresser les portraits des parcours de la langue, génération par génération, a dévoilé l'existence d'un décalage chronologique de la rupture dans les transferts linguistiques familiaux entre les deux terrains. Le résultat de cette fracture intergénérationnelle en Basse-Bretagne est que deux générations sur les trois en présence ne connaissent parfois pas le breton. En Saskatchewan, la rupture apparaît réellement depuis une génération : existe désormais une « génération perdue ». Moins de jeunes ont le français comme langue première, le comprennent souvent, le parlent parfois. Ils sont davantage bilingues. Cette situation rappelle celle qui s'est installée en Basse-Bretagne au lendemain de la Seconde guerre mondiale. Il est fort probable que cet écart chronologique explique en partie les différences dans les représentations de la langue et des transmissions linguistiques. Comment donc perpétuer une pratique, à partir d'une rupture ?

J'ai étudié une réalité : celle d'individus issus de filiation où la langue (est)était parlée. Cette limite de l'analyse est aussi la particularité de ma thèse dont le but était l'étude des transmissions familiales. Il serait malgré tout intéressant, pour approfondir encore cette problématique, de comprendre en quoi les transmissions dont il est question dans mon travail diffèrent, ou au contraire ressemblent à celles instaurées par des locuteurs qui pratiquent la langue sans attache familiale. J'ai entrevu ce cas de figure à travers les couples mixtes rencontrés, en Bretagne comme en Saskatchewan. Les individus sans ancrage de la pratique dans la famille vivent-ils en breton, en français ? Transmettent-ils la langue à leurs enfants ? Comment se représentent-ils la transmission ?

La description des trajectoires biographiques des individus et de l'objet langue a permis de mettre en évidence, sinon de confirmer, qu'il n'existe pas une seule manière de percevoir ou de vivre la transmission du breton en Bretagne et du français en Saskatchewan. En effet, face à cette rupture, constatée pour l'une, émergente pour l'autre, j'ai relevé « plusieurs visions distinctes de la véracité<sup>692</sup> », faisant émerger diverses façons de s'inscrire dans une continuité : hériter, patrimonialiser et/ou revitaliser, et donc symboliser. Cette pluralité des représentations, des discours et des idéologies met particulièrement en lumière le fait qu'il existe des

---

<sup>692</sup>RAUTENBERG Michel, 2003, *op. cit.*, p. 91

« pratiquants simples usagers » et des « producteurs de signification », comme l'a déjà souligné Jean-Louis Tornatore<sup>693</sup>.

Certains conçoivent leur rapport à la transmission de la langue sous la forme de l'héritage. En Basse-Bretagne comme en Saskatchewan, la pratique de la langue peut être perçue comme insérée dans la lignée, poursuivant une trajectoire entreprise par les générations précédentes. Ceux qui se représentent la langue comme un objet hérité vivent généralement avec la langue, l'utilisent au quotidien. Cela ne veut pas dire que la transmission ne subit pas de coupures, mais si elles ont existé, elles ont été dépassées et la langue a retrouvé un usage régulier dans la sphère familiale. Comme l'écrit Regina Bendix, hériter implique plus que posséder<sup>694</sup>. Appliqué au contexte linguistique, cela signifie que connaître une langue, être capable de la parler est bien différent de la vivre au quotidien. Ici et là-bas, apprécier la langue en tant qu'objet hérité, c'est revendiquer la continuité tout en tenant compte des transformations.

Dans cette logique d'héritage, le cas saskatchewanais illustre que l'appropriation est l'élément clef du processus : on peut recevoir, mais faut-il encore vouloir re-donner. Le cas fransaskois éclaire aussi le cas breton en montrant que la transmission familiale d'une langue ne dépend pas forcément de « stratégies<sup>695</sup> », liées par exemple au choix du bilinguisme pour des raisons autres que celles de parler. Le contexte minoritaire n'est pas balayé par l'officialisation d'une langue. Au Canada, il est bien question de « francophonie en contexte minoritaire », alors que le français est une langue officielle.

J'ai relevé deux autres « visions » des transmissions. Au moment de conclure, l'actualité bretonne les met d'ailleurs en exergue. En effet, une déclaration dans la presse de Pierre Maille, président du Conseil général du Finistère, fait débat. Je le cite.

### **Langue bretonne ? Le département peut-il faire plus ?**

Quel est l'objectif pour la langue bretonne ? Si l'objectif est de dire : on a une langue dont les locuteurs natifs sont en voie de disparition et que nous voulons la maintenir car c'est un patrimoine collectif, au moins faire de l'initiation et de l'enseignement, maintenir une présence dans l'espace public. Ou bien, l'objectif est d'en faire une langue d'usage comme le catalan ou le gallois. Moi, clairement, je dis que nous ne sommes pas dans l'objectif de la langue d'usage. Je pense que cela demanderait des moyens énormes, en communication, média, etc. C'est une langue qui a disparu en tant que langue d'usage, à part pour un nombre réduit de locuteurs. L'initiation et l'enseignement du breton, nous y mettons deux millions d'euros par an<sup>696</sup>.

---

<sup>693</sup>TORNATORE Jean-Louis, 2010, « L'esprit de patrimoine », dans *Terrain*, n°55, pp. 106-127, p. 111

On pourra aussi constater que la mer est perçue, représentée, vécue de diverses manières et que les discours à son sujet sont multiples.

<sup>694</sup>BENDIX Regina (traduit de l'anglais par Florian Cova), 2011, *op. cit*

<sup>695</sup>FILHON Alexandra, 2010, « Transmissions des langues en France : évolutions historiques et concurrence », dans *Annales de démographie historique*, n°219, pp. 205-222

<sup>696</sup>« Pierre Maille : "Il faut une part d'autonomie financière" », dans *Ouest-France*, 5/01/2013

Cette déclaration met dos à dos deux « visions », deux représentations des transmissions, qui pour les acteurs les plus militants, ne sont visiblement pas conciliables. Pourtant, les deux conceptions évoquées par Pierre Maille ci-dessus, la patrimonialisation et la revitalisation, ont un point commun : elles s'élaborent à partir d'une rupture. En revanche, la différence fondamentale entre les deux est le rapport aux origines. Certes, dans les deux cas, les idéologies linguistiques en place, sur un symbole, permettent de réinventer un groupe, un contexte pour s'inscrire dans une continuité, à partir d'une rupture. Elles autorisent la production de nouvelles modalités dans la pratique linguistique et donc dans la transmission. Dans les deux mouvements, cela s'apparente étrangement à ce qu'écrit Jean Pouillon sur la tradition, comme je l'ai déjà mentionné au début de ma thèse : « Nous choisissons ce par quoi nous nous déclarons déterminés, nous nous présentons comme les continuateurs de ceux dont nous avons fait nos prédécesseurs<sup>697</sup> ». La patrimonialisation et la revitalisation ont des trajectoires allant du présent vers le passé. Pour l'une comme pour l'autre,

c'est trouver dans le passé un héritage, mais n'accepter ce dernier que sous bénéfice d'un inventaire dont les critères sont les nôtres. Il est normal qu'il en soit ainsi, normal aussi qu'on ne s'en aperçoive pas toujours : la culture s'oppose à la nature mais se pense volontiers comme "naturelle" ; de même, la tradition marche à l'envers de l'hérédité biologique mais est souvent présentée sur son modèle. Elle est en fait une filiation inversée : le fils, ici, engendre son père et c'est pourquoi il peut s'en donner plusieurs<sup>698</sup>.

Les « pères » ne sont pas les mêmes dans la mécanique de la patrimonialisation et dans celle de la revitalisation. Si les deux fonctionnent de la même manière, un élément les différencie clairement, du moins dans les cas qui nous intéressent : le choix des « pères ».

Dans la patrimonialisation du breton en Basse-Bretagne, les origines choisies par les informateurs sont explicitement liées à leur famille, à leurs ascendants, à l'image de ceux revendiquant un objet hérité. En revanche, la revitalisation linguistique en Bretagne cherche à rompre catégoriquement avec l'ascendance familiale, avec ceux qui, tout en ayant rompu la transmission, légitiment, expliquent sa pratique sur un territoire. Les anciens bretonnants ne sont pas des (re)pères.

Désigner la langue en tant que patrimoine, c'est donc exprimer une rupture<sup>699</sup>. La différence entre l'héritage et la patrimonialisation est la manière avec laquelle les personnes disent utiliser la langue et la façon dont ils se la représentent. En tant que patrimoine, l'objet langue est considéré comme faisant partie du pack culturel propre à un groupe. Cependant, quand la pratique de la langue s'est éloignée du « cadre domestique », pour reprendre une

---

<sup>697</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p. 160

<sup>698</sup>POUILLON Jean, 1975, *op. cit.*, p. 160

<sup>699</sup>RAUTENBERG Michel, 2003, *op. cit.*, p. 92

expression de Michel Rautenberg, alors l'idiome a basculé dans la patrimonialisation<sup>700</sup>. Envisager la langue comme un patrimoine, pour les informateurs que j'ai rencontrés, ne remet pas en cause leur appartenance familiale bretonnante (peut-être l'enquête a-t-elle biaisée cette problématique ?). L'objet langue ne fait plus partie du quotidien. Il a perdu son usage de tous les jours dans la famille et les relations sociales en général, même s'il peut en être le prétexte. Par patrimoine, il n'est ici pas question de vision dépréciative, au contraire. La langue est devenue, pour ces informateurs, un objet culturel auquel ils s'identifient fortement, notamment parce qu'il était omniprésent dans leurs familles, à une époque donnée. La « culture », dont la langue est tout à la fois la substance et le vecteur, est perçue comme un bien précieux, « à sauver », « à conserver », « à sauvegarder », « à protéger », ce qui rejoint les idées véhiculées par l'Unesco ou le Conseil européen. Dans cette logique, les anciens bretonnants accèdent au statut de référents, de témoins dont il faut tenir compte. La jeune génération vit l'abandon de l'objet, de sa pratique, comme une perte, une blessure. La langue bretonne devient le signifiant d'une appartenance à la fois à la filiation, à un territoire, et à un groupe dont les frontières sont finalement assez floues. Pour reprendre une expression nord-américaine, le breton est ainsi perçu comme une « langue ancestrale » (« *heritage languages* »), une langue parlée (avant ou encore) dans leur famille, mais différente de celle utilisée majoritairement et officiellement dans le pays.

La patrimonialisation de la langue bretonne peut être davantage précisée en disant que dans certains cas, ce processus ne concerne qu'un idiome d'un des registres de langue, ne cible qu'une partie des locuteurs : les bretonnants et non les « brittophones ». Cette patrimonialisation ciblée permet, semble-t-il, d'accentuer la rupture pour introduire une nouvelle ère linguistique, portée par le mouvement de revitalisation.

En Bretagne, cette revitalisation est portée par un « appareil », celui du Conseil régional de Bretagne et de l'OPLB. Volontairement, j'ai peu consacré mon terrain au recueil des discours des militants, contrairement à Colette Milhe par exemple qui a tenté de « déconstruire une utopie<sup>701</sup> », celle de l'occitanisme. Il est vrai que je voulais éviter d'explorer ce type de phénomène idéologique pour me concentrer sur les transmissions familiales. Cependant, il me semble aujourd'hui que ces dernières ne peuvent être véritablement analysées sans les mettre en perspective avec les idéologies véhiculées par les instances représentatives, et vice et versa. Par conséquent, l'analyse des idéologies linguistiques est certes un volet de ma thèse éclairant le discours des informateurs sur les transmissions familiales, mais s'annonce davantage comme un prolongement. En effet, pour bien cerner tous les tenants et aboutissants de l'idéologie linguistique en Bretagne et en Saskatchewan, il aurait fallu aller vraiment sur le

---

<sup>700</sup>RAUTENBERG Michel, 2003, *op.cit.*

<sup>701</sup>MILHE Colette, 2008, *Pragmatique de l'utopie occitane. Le point de vue béarnais*, thèse soutenue à l'Université de Bordeaux 2

terrain des militants, écouter leurs discours. Ce que je n'ai pas fait, ou de manière très informelle.

En Saskatchewan, le contexte politique évolue, les concertations se multiplient, il aurait été intéressant d'y retourner pour relever les discours, observer, questionner. Depuis mon terrain, des actions ont été engagées, comme la valorisation du « terroir » par exemple. Je préfère donc rester prudente. La logique développée par ceux en charge de la Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise ne nie pas les origines avancées par les informateurs, mais les élargie. En tant que symbole, la langue est mise en avant comme un marqueur d'appartenance tout autant que différenciateur. Comme l'écrit Wilfrid Denis, « s'il n'y a pas la langue pour distinguer un groupe francophone, quel autre marqueur lui reste-t-il ?<sup>702</sup> »

Le cas fransakois ne nous montre-t-il pas l'exemple du passage d'une logique d'héritage à celle de patrimonialisation, la rupture de la transmission devenant visible ? Les processus dégagés tendraient à le prouver mais les discours ne vont pas dans ce sens sur un point : la langue n'est jamais envisagée comme un patrimoine. Le mouvement de patrimonialisation entoure la langue, et porte sur la « culture », les territoires sur laquelle elle est parlée, à travers l'exploitation d'un « terroir » justement. Dans le même temps, il s'agit donc, comme en Bretagne, de donner de la visibilité à la langue, de capter l'attention de potentiels locuteurs, de rendre attractive la pratique du français. La politique fransaskoise a tout d'une revitalisation, sauf qu'elle ne rompt pas, apparemment, avec les pères fondateurs. La question des origines est traitée différemment sur les deux terrains.

Nous sommes donc face à plusieurs types de discours sur les transmissions et leurs objets, qui sont susceptibles de se croiser, d'emprunter des arguments aux uns et aux autres. Une certaine porosité existe. Malgré tout, sous l'angle précis des processus de transmission, héritage, patrimonialisation et revitalisation sont trois possibilités différentes d'envisager le rapport aux origines, et tout particulièrement à la filiation. En Bretagne, tous poursuivent un même objectif, « reconstruire le pays perdu<sup>703</sup> ». En revanche, le pays perdu est propre à chacun. Les Fransaskois ne cherchent pas à retrouver le pays perdu : il n'a jamais été. Les francophones sur le territoire de la province ont toujours été minoritaires. Je pense, comme Wilfrid Denis, qu'ils sont toujours dans une même logique que les premiers colons : faire un dans la diversité, ce qui n'évite d'ailleurs pas certains désaccords ou certains conflits. Mais la Saskatchewan nous montre aussi que revendiquer un héritage n'empêche pas d'arrêter la

---

<sup>702</sup>DENIS Wilfrid, 2010-2011, « "Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise : de la minorité à la citoyenneté ". Une réflexion sur le cadre idéologique », dans *Revue du Nouvel Ontario*, n°35-36, pp. 15-46, p. 22

<sup>703</sup>FESCHET Valérie, ISNART Cyril, 2013, « Introduction. Reconstruire le pays perdu », dans *Ethnologie française*, n°43, pp. 5-9

transmission, ce qui a autrefois été le cas en Basse-Bretagne. Rien n'oblige à recevoir et à redonner l'objet, particulièrement dans un contexte minoritaire.

Objet hérité ? Patrimoine ? Symbole ? Rien ne s'oppose et rien n'est faux. L'ethnologue met au jour les contradictions, les divergences de points de vue. La langue bretonne en Bretagne tout comme la langue française en Saskatchewan

sont des objets frontières, c'est-à-dire des objets que les individus et les collectifs se partagent, car ils sont à la fois suffisamment souples pour autoriser une utilisation commune et suffisamment structurés pour satisfaire à un usage spécialisé. Un objet frontière « instruit » un espace de coopération : il crée des ponts plus ou moins temporaires entre des mondes sociaux qui *a priori* ont à la fois rien et tout pour s'entendre<sup>704</sup>.

Pour beaucoup d'informateurs, garder la langue est l'objectif commun, partagé... Néanmoins, cet enjeu se concrétise en deux temps... Certes il faut garder pour pouvoir donner, mais il faut ensuite donner pour pouvoir garder<sup>705</sup>... C'est ce deuxième mouvement que nous observons maintenant, en Bretagne comme en Saskatchewan... Et dans le temps long, quelle sera la circulation de l'objet langue dans les filiations ? La problématique est inépuisable...

---

<sup>704</sup>TORNATORE Jean-Louis, 2004, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain* [En ligne], n°42, <http://terrain.revues.org/1791> [consulté le 29/11/2011], p. 5

<sup>705</sup>Voir GODELIER Maurice, 1996, *op. cit.*, p. 53

# BIBLIOGRAPHIE

## Références bibliographiques

ABALAIN Hervé, 1998, *Histoire des langues celtiques*, Paris : Éditions Jean-Paul Guisserot

ABELÈS Marc, 2008, *Anthropologie de la globalisation*, Paris : Payot

ALLAIRE Gratien, 1999, *La francophonie canadienne. Portraits*, Québec/Sudbury : AFI-CIDEF/Prise de parole

ALLAIRE Gratien, FEDIGAN Laurence, 1990, « D'une génération à l'autre, le changement linguistique en Alberta », dans FAUCHON André (sous dir. de), *Langue et communication, Actes du 9e colloque du CEFCO à Saint-Boniface en 1989*, Saint-Boniface : CEFCO, pp. 1-16

APPADURAI Arjun, 2005 (1996 pour sa version américaine et 2001 pour sa traduction française), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris : Éditions Payot & Rivages (Poche)

ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole, SEGALEN Martine, 2002, *Le nouvel esprit de famille*, Paris : Odile Jacob

ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine, 1998, *Grands-parents, la famille à travers les générations*, Paris : Odile Jacob

ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine, 2001, « L'invention de la grand-parentalité », dans LE GALL Didier, BETTAHAR Yamina (sous dir. de), *La pluriparentalité*, Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui), pp. 243-260

AUGÉ Marc, 1978, « Vers un Refus de l'alternative sens-fonction », dans *L'Homme*, n°18, pp. 139-154

AUGÉ Marc, 1979, *Symbole, fonction, histoire*, Paris : Hachette

AUGÉ Marc, 2001 (1998), *Les formes de l'oubli*, Paris : Payot & Rivages (Rivages poche/ Petite bibliothèque)

AUGUSTINS Georges, 1989, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre : Société d'ethnologie

BARRÉ Ronan, 2007, *Les langues celtiques, entre survivance et renouveau élitiste*, Rennes : PUR

BARRY Laurent S., 2008, *La parenté*, Paris : Folio (Essais)

BARRY Laurent S., et al., 2000, « Glossaire de la parenté », dans *L'Homme*, n°154-155, pp. 721-732



BARTH Fredrick (traduit de l'anglais par Jacqueline Bardolph, Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart), 1999 (1995), « Les groupes ethniques et leurs frontières », dans POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF

BARTHELEMY Tiphaine, PINGAUD Marie-Claude, 1997, « Introduction », dans BARTHELEMY Tiphaine, PINGAUD Marie-Claude (sous dir. de), *La généalogie entre science et passion*, Paris : CTHS, pp. 7-12

BECKER Howard S., 2002 (1998 pour sa version originale américaine), *Les ficelles du métier*, Paris : La Découverte (Grands Repères)

BEHLING Günter, 1996, « La transmission de la langue et de la culture occitanes. Deux études sur les motivations et les contradictions de la transmission culturelle dans la région Languedoc-Roussillon », dans *Lengas*, n°41, pp. 7-93

BENDIX Regina (traduit de l'anglais par Florian Cova), 2011, « Héritage et patrimoine : de leurs proximités sémantiques et de leurs implications », dans BORTOLOTTI Chiara (sous dir. de), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 99-117

BERLINER David, 2005, « An "impossible" transmission : Youth religious in Guinea-Conakry », dans *American ethnologist*, n°32, pp. 576-592

BERLINER David, 2010, « Anthropologie et transmission », dans *Terrain*, n°55, pp. 4-19

BERTAUX Daniel, 2005 (1997), *Le récit de vie*, Paris : Armand Colin (collection 128)

BERTHELEU Hélène, 2001, « La politique canadienne du multiculturalisme : citoyenneté, accomodements institutionnels et équité », dans *Sociétés contemporaines*, n°43, pp. 31-51, <http://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2001-3-page-31.htm> [consulté le 5/1/2012]

BERTILE Véronique, 2008, « Les langues régionales entrent dans la constitution », <http://www.bfdc.org/article-22289449.html> [consulté le 02/02/2010]

BERTILE Véronique, 2008, *Langues régionales ou minoritaires et constitution. France, Espagne et Italie*, Bruxelles : Bruylant

BERTILE Véronique, 2011, « L'article 75-1 de la Constitution : vers une (r)évolution du cadre juridique des langues régionales ? », dans CLAIRIS Christos, COSTAOUÉC Denis, COYOS Jean-Baptiste, JEANNOT-FROUCAUD Béatrice (sous dir. de), *Langues et cultures régionales de France. Dix ans après. Cadre légal, politique, médias*, Paris : L'Harmattan, pp. 85-99

Bibliothèque et archives Canada, *La confédération canadienne*, <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-3020-f.html#a> [consulté le 6/05/2011]

BLAKE Janet, 2008, « Le cadre juridique international de la sauvegarde et la promotion des langues », dans *Museum international*, n°239, pp. 14-27

BLOCH Françoise, BUISSON Monique, 1994, « La circulation du don entre générations, ou comment reçoit-on ? », dans *Communications*, n°59, pp. 55-72

BLOCH Françoise, BUISSON Monique, 1996, « Les échanges » dans SINGLY (de) François, MARTIN Claude, MUXEL Anne, BERTAUX-WIAME Isabelle, MARUANI Margaret, COMMAILLE Jacques (sous dir. de), *La famille en questions, état de la recherche*, Paris : Syros, pp. 117-122

BLUM Alain, 2009, « Préface », dans FILHON Alexandra, 2009, *Langues d'ici et d'ailleurs. Transmettre l'arabe et le berbère en France*, Paris : Ined, pp. 13-16

BONNOT Thierry, 2002, *La vie des objets*, Paris : Maison des Sciences de L'Homme (Ethnologie de la France)

BONNOT Thierry, 2004, « Itinéraire biographique d'une bouteille de cidre », dans *L'Homme*, n°170, pp. 139-163

BONVALET Catherine, 2003, « La famille-entourage locale », dans *Population*, n°58, pp. 9-43

BORLAND Helen, 2006, « Intergenerational language transmission in an established Australian migrant community : what makes the difference ? », dans *International Journal of the Sociology of language*, n°180, pp. 23-41

BOUCHARD-COULOMBE Camille, LEPAGE Jean-François, CHAVEZ Brigitte, 2011, « Portrait des minorités officielles au Canada : les francophones de la Saskatchewan », dans *Statistique Canada/Statistics Canada*, n°89-642-X, n°006

BOUCHER Alain, 2009, « Territoire, identité et séduction, Se développer autrement », Bulletin 41-42 Patrimoine Canadien, n°15

BOUCHER Jacques L., THÉRIAULT Joseph Yvon, 2005, « Présentation. Petites sociétés et minorités nationales », dans BOUCHER Jacques L., THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), *Petites sociétés et minorités nationales*, Ste-Foy : Presses de L'université du Québec, pp. 1-7

BOUDREAU Annette, 1995, *La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance mais pas seulement...*, dans LANGLOIS Simon (sous la dir.), *Identités et cultures nationales. L'Amérique française en mutation*, Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval, pp.135-150

BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard

BROUDIC Fañch, 1993, *Évolution de la pratique du breton de la fin de l'Ancien Régime à nos jours*, thèse soutenue à l'Université de Bretagne Occidentale

BROUDIC Fañch, 1999, « Les jeunes et la langue bretonne au XX<sup>e</sup> siècle : une évolution en deux temps et demi », dans *Klask*, n°5, pp. 179-192, p. 182

BROUDIC Fañch, 1999, *Histoire de la langue bretonne*, Rennes : Éditions Ouest France

BROUDIC Fañch, 1999, *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?*, Brest : Brud Nevez

BROUDIC Fañch, 2009, *Parler breton au XXI<sup>e</sup> siècle*, Brest : Emgleo Breiz

BROUDIC Fañch, 2010, « Le breton : une langue menacée ou une langue officialisée ? », dans *Langues et Cité, Bulletin de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, pp. 2

BROUDIC Fañch, 2011, « Relecture sociolinguistique d'une recherche phonologique », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Tome CXXXIX, pp. 139-148

CADIOU Clarisse, 2010, *L'influence du bilinguisme précoce sur le développement et le fonctionnement cognitif de l'enfant*, thèse soutenue à l'Université de Bretagne Occidentale

CALVET Louis-Jean, 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris : Plon

CALVEZ Ronan, 2001, « De l'Occupation à la Libération : le breton, passage au symbolique », dans *Lengas*, n°50, pp. 122-133

CALVEZ Ronan, 2005, « "Il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique" : 1925, la création de Gwalarn », dans ALÉN GARABATO Carmen (sous dir. de), *L'éveil des nationalités et les revendications linguistiques en Europe*, Paris : L'Harmattan, pp. 51-65

CALVEZ Ronan, 2006, « *La Bretagne, Regard[s] : La transmission de la langue bretonne* », dans *Bretagne[s]*, n°2, pp. 82-83

CALVEZ Ronan, 2012, « Faire, c'est dire. Ce que parler du breton veut dire », dans *Ethnologie française*, n°42, pp. 647-655

CANUT Cécile, DUCHÊNE Alexandre, 2011, « Introduction. Instrumentalisation politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », dans *Langage et société*, n°136, pp. 5-12

CARCASSONNE Guy, 1998, *Rapport au Premier Ministre*

CARSTEN Janet, 2006, « L'anthropologie de la parenté : au-delà de l'ethnographie ? », dans *ethnographiques.org*, n°11, <http://ethnographiques.org/2006/Carsten.html> [consulté le 26/05/2010]

CERQUIGLINI Bernard, 1999, *Les langues de la France. Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication, avril 1999*

CHAPPÉ François, 2010, *Histoire, mémoire, patrimoine. Du discours idéologique à l'esthétique humaniste*, Rennes : PUR

CHARBONNEAU François, 2010, « La question des minorités linguistiques aujourd'hui. L'intérêt de l'approche comparative », dans *Glottopol, revue de sociolinguistique en ligne*, n°16, [http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero\\_16/gpl16\\_01charbonneau.pdf](http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_16/gpl16_01charbonneau.pdf) [consulté le 31/01/2011, le 19/02/2013]

CHEVALIER Sophie, 1996, « Transmettre son mobilier ? La cas contrasté de la France et de l'Angleterre », dans *Ethnologie française*, n°26, pp. 115-128

CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac (sous dir. de), 1996 (1991), *Savoir-faire et pouvoir transmettre, Paris : Maison des Sciences de l'Homme (Ethnologie de la France)*

CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, 1996 (1991), « Introduction. L'introuvable objet de la transmission », dans CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac (sous dir. de), 1996 (1991), *Savoir-faire et pouvoir transmettre, Paris : Maison des Sciences de l'Homme (Ethnologie de la France)*, pp. 1-12

CHORON-BAIX Catherine, 2000, « Transmettre et perpétuer aujourd'hui », dans *Ethnologie française*, n°30, pp. 357-360

CIARCIA Gaetano (sous dir. de), 2011, *Ethnologues et passeurs de mémoires, Paris/Montpellier : Karthala/MSH-M*

CIARCIA Gaetano, 2011, « Introduction », dans CIARCIA Gaetano (sous dir. de), 2011, *Ethnologues et passeurs de mémoires, Paris/Montpellier : Karthala/MSH-M*, pp. 7-30

CLANCHÉ François, 2002, « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique », dans *Insee Première*, n°830

COPE Lida, 2006, « Discontinued Intergenerational Transmission of Czech in Texas : "Hindsight is better than foresight" », dans *Southern Journal of Linguistics*, n°30, pp. 1-49

COSTA James, 2010, *Revitalisation linguistique : discours, mythes et idéologies, Approche critique de mouvement de revitalisation en Provence et en Écosse*, thèse soutenue à l'Université Stendhal-Grenoble III

COSTA James, 2012, « Mythologie(s) occitane(s) et figures de l'autorité. Le rôle du linguiste dans l'imaginaire de l'aménagement linguistique », dans *Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n°3, pp. 107-117

COUTURIER Jacques Paul (en collaboration avec JOHNSTON Wendy, OUELLETTE Réjean), 2000, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton : Les éditions d'Acadie

DALGALIAN Gilbert, 2000, *Enfances plurilingues. Témoignages pour une éducation bilingue et plurilingue*, Paris : L'Harmattan

DASSIÉ Véronique, GARNIER Julie, 2011, « Patrimonialiser les mémoires des migrations. L'onction scientifique dans une quête de légitimation », dans CIARCIA Gaetano (sous dir. de), 2011, *Ethnologues et passeurs de mémoires, Paris/Montpellier : Karthala/MSH-M*, pp. 109-130

DAVALLON Jean, 2000, « Le patrimoine : « une filiation inversée » ? », dans *EspacesTemps*, n°74-75, pp. 7-16

DAVALLON Jean, 2006, *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Paris : Lavoisier (Communication, médiation et construits sociaux)

DE LA SOUDIÈRE Martin, 1988, « L'inconfort du terrain », dans *Terrain*, n°11, <http://terrain.revues.org/index3316.html> [consulté le 31/05/2010]

DE LA SOUDIÈRE Martin, 2000, « Le paradigme du passage », dans *Communications*, n°70, pp. 33-34

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, 1995, « La politique du terrain », *Enquête*, n°1, <http://enquete.revues.org/document263.html> [consulté le 20/10/2009]

DELBOS Geneviève, JORION Paul, 1990 (1984), *La transmission des savoirs*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'homme (Ethnologie de la France)

DENIS Wilfrid, 2010-2011, « " Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise : de la minorité à la citoyenneté ". Une réflexion sur le cadre idéologique », dans *Revue du Nouvel Ontario*, n°35-36, pp. 15-46

DEPREZ Christine, « Histoires de langues, histoires de vies. Modes d'expression de l'identité linguistique dans les histoires de vie des personnes bilingues », dans *Cahiers de Sociolinguistiques*, n°5, pp. 167-174

DESJARDINS Michel, LEFOL Eric, 2010, *Les grands-parents, pour un avenir en français ! Recherche exploratoire sur la littéracie des grands-parents et sur leur implication dans la littératie de leurs petits-enfants en âge préscolaire*, Gravelbourg : Service fransaskois de formation aux adultes du collège Mathieu

DETIENNE Marcel, 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris : Seuil (Librairie du XX<sup>e</sup> siècle)

DOYTCHEVA Milena, 2011 (2005), *Le multiculturalisme*, Paris : La Découverte (Repères)

DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), 2008, *Discourses of endangerment. Ideology and Interest in the Defence of languages*, London/New-York : Continuum

ÉPRON Aurélie, 2009, « L'invention du gouren (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) », dans LE COADIC Ronan (sous dir. de), *Bretons, Indiens, Kabyles...*, Rennes : PUR, pp. 161-176

FABRE Daniel, 1992, « L'ethnologue et ses sources », dans ALTHABE Gérard, FABRE Daniel, LENCLUD Gérard (sous dir. de), *Vers une ethnologie du présent*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, pp. 39-55

FASSIN Éric, 2011, « Qu'est-ce qu'une minorité ? La définition du sociologue Éric Fassin », dans *L'Atlas des minorités, Hors-série Le Monde/La vie*, pp. 20

FAVEREAU Francis, 1990, « Quatre générations de bretonnants », dans *La Bretagne linguistique*, n°7, pp. 31-52

FAVEREAU Francis, 2003, « L'évolution du discours sur la langue bretonne au XX<sup>e</sup> siècle », dans SCHUWER Martine (sous dir. de), *Parole et pouvoir. Le pouvoir en toutes lettres*, Rennes : PUR (Interférence), pp. 19-35

FESCHET Valérie, ISNART Cyril, 2013, « Introduction. Reconstruire le pays perdu », dans *Ethnologie française*, n°43, pp. 5-9

FILHON Alexandra, 2009, *Langues d'ici et d'ailleurs : transmettre l'arabe et le berbère en France*, Paris : INED

FILHON Alexandra, 2010, « Transmission familiale des langues en France : évolutions historiques et concurrences », dans *Annales de démographie historique*, n°219, vol. 1, pp. 205-222

FORGUES Éric, LANDRY Rodrigue, 2006, *Définitions de la francophonie en situation minoritaire : analyse de différentes définitions statistiques et de leurs conséquences*, pour la Commission conjointe de recherche sur la santé des francophones en situation minoritaire, Consortium national de formation en santé

FORTIER Anne-Marie, 1992, « Langue et identité chez les Québécois d'ascendance italienne », dans *Sociologie et sociétés*, n°23, pp. 91-102

FOURNIER Laurent Sébastien, et al., 2012, « Valorisation du patrimoine, valorisation des territoires », dans FOURNIER Laurent Sébastien, CROZAT Dominique, BERNIÉ-BOISSARD Catherine, CHASTAGNER Claude (sous dir. de), *Patrimoine et valorisation des territoires*, Paris : L'Harmattan (Conférences universitaires de Nîmes), pp. 7-12

FRASER Nancy, 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et distribution*, Paris : La Découverte

GADET Françoise, VARRO Gabrielle, 2006, « Le "scandale du bilinguisme" », dans *Langage et société*, n°116, pp. 9-28

GALLANT Nicole, 2010, « Représentations sociales et représentation politique : présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada », dans *Politique et Sociétés*, n°29, pp. 181-201

GALLANT Nicole, DENIS Wilfrid, 2008, « Relever le défi de la diversité : une comparaison des idéologies en éducation en contexte minoritaire et majoritaire au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan », dans *Éducation et francophonie*, n°36, vol. 1, pp. 142-160

GÉRIN-LAJOIE Diane, 2003, *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Ottawa : Éditions Prise de parole (Ancrages)

GHASARIAN Christian, 1996, *Introduction à l'étude de la parenté*, Paris : Points (Essais)

GHASARIAN Christian, 2004, « Introduction. Sur les chemins de l'ethnographie réflexive », dans GHASARIAN Christian (sous dir. de), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin, pp. 5-33

GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), 2009, *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa : Les presses de l'Université d'Ottawa

GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon, 2009, « Entre lieux et mémoire : l'inscription de la francophonie canadienne dans la durée » dans GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), 2009, *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa : Les presses de l'Université d'Ottawa, pp. 3-18

GODBOUT T. Jacques (et collaboration de CAILLE Alain), 2000 (1992), *L'esprit du don*, Paris : Editions La Découverte & Syros

GODELIER Maurice, 1996, *L'énigme du don*, Paris : Flammarion (Champs)

GODELIER Maurice, 2004, *Métamorphoses de la parenté*, Paris : Fayard

GOTMAN Anne, 1988, *Hériter*, Paris : PUF (Economie en liberté)

GOTMAN Anne, 1990, « Le présent de l'héritage », dans JEUDY Henri-Pierre (sous dir. de), *Patrimoine en folie*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme (Ethnologie de la France), pp. 109-125

GOTMAN Anne, 2001, « L'individu saisi par l'héritage », dans SINGLY (de) François, MESURE Sylvie (sous dir. de), *Le lien social*, Paris : PUF, pp. 223-238

GOTMAN Anne, 2006, *L'héritage*, Paris : PUF (Que sais-je)

GOTMAN Anne, 2011, « L'avenir de l'héritage », Université Paris Descartes, 25 janvier 2011, Débats Descartes , <http://mediatheque.parisdescartes.fr> [consulté le 5/04/2012]

GRENET Sylvie, HOTTIN Christian, 2011, « Avant-propos. Un livre politique », dans BORTOLOTTI Chiara (sous dir. de), *Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 9-19

HAGÈGE Claude, 1996, *L'enfants aux deux langues*, Paris : Odile Jacob

HARTOG François, 1998, *Patrimoine et histoire : les temps du patrimoine*, dans ANDRIEUX Jean-Yves (sous dir. de), 1998, *Patrimoine et société*, Rennes : PUR (« Art & Société»), pp. 3-17

HAYDAY Matthew, 2009, « La francophone canadienne, le bilinguisme et l'identité canadienne », dans GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), 2009, *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa : Les presses de l'Université d'Ottawa, pp. 93-111

HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris : Maison des Sciences de l'Homme

HELLER Monica, 1994, « Les mariages linguistiques mixtes et l'avenir du français en milieu minoritaire », dans *Actes du mini-colloque national sur l'exogamie et les structures*

*d'accueil des immigrants et immigrantes francophones à Rockland-Ontario*, Ottawa : Commissariat aux langues officielles, pp. 15-19

HELLER Monica, 1999, *Linguistic Minorities and Modernity : A Sociolinguistic Ethnography*, New-York : Longman

HELLER Monica, 2001, « Critique and Sociolinguistic. Analysis of Discourse », dans *Critique of Anthropology*, n°21, pp. 117-141 citée par COSTA James, 2010, *Revitalisation linguistique : discours, mythe et idéologies. Approche critique de mouvements de revitalisation en Provence et en Écosse*, Thèse soutenue à l'Université Stendhal-Grenoble III

HELLER Monica, 2002, *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris : Éditions Didier

HELLER Monica (sous dir. de), 2007, *Bilingualism a social approach*, New-York : Palgrave Macmillan

HELLER Monica, 2011, « Du français comme "droit" au français comme "valeur ajoutée" : de la politique à l'économique au Canada », dans *Langage et société*, n°136, pp. 13-30

HELLER Monica, DUCHENE Alexandre, 2008, « Discourses of endangerment : Sociolinguistics, globalization and social order », dans HELLER Monica, DUCHENE Alexandre (sous dir. de), *Discourses of Endangerment. Ideology and Interest in the Defence of Languages*, London : Continuum, pp. 1-13

HELLY Denise, 2000, « Le multiculturalisme canadien : De la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale 1971-1999 », dans *Les Cahiers de l'URMIS*, n°6, pp. 7-20

HÉRAULT Laurence, 2007, « Faire de l'anthropologie en "terrain transsexuel" », dans LESERVOISIER Olivier, VIDAL Laurent, *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*, Paris : Éditions des archives contemporaines, pp. 97-107

HÉRITIER Françoise, 2011, « Les minorités vues par... La définition de l'anthropologue Françoise Héritier », dans *L'Atlas des minorités*, Hors-série Le Monde/La vie

HERTZ Ellen, CHAPPAZ-WIRTHNER Suzanne, 2012. « Introduction : le "patrimoine" a-t-il fait son temps ? ». dans *ethnographiques.org*, n°24, <http://www.ethnographiques.org/2012/Hertz,Chappaz-Wirthner> [consulté le 31/08/2012]

HOBSBAWM Eric, 2006, « Introduction. Inventer des traditions », dans HOBSBAWM Eric, RANGER Terence, *L'invention de la tradition*, Paris : Éditions Amsterdam, pp. 11-25

ISNART Cyril, 2012, « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », dans *ethnographiques.org*, n°24, <http://www.ethnographiques.org/2012/Isnart> [consulté le 31/08/2012]

JACKSON Michael, 2008 (1972), « Une minorité ignorée : les Franco-Canadiens de la Saskatchewan. 3<sup>e</sup> partie », dans *Revue historique, le magazine d'histoire de la Société historique de la Saskatchewan*, vol. 18, n°3, pp. 5-12



JAFFE Alexandra, 2007, « Discourses of endangerment : contexts and consequences of essentializing discourses », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *Discourses of Endangerment. Ideology and Interest in the Defence of Languages*, London/New-York : Continuum, pp. 57-75

JAFFE Alexandra, 2008, « Parlers et idéologies langagières », dans *Ethnologie française*, n°38, pp. 517-526

KILANI Mondher, 1992 (1989), *Introduction à l'anthropologie*, Lausanne : Payot Lausanne

KILANI Mondher, 2009 (1989), *Anthropologie. Du local au global*, Paris : Armand Colin

KIRSHENBLATT-GIMBLETT Barbara, 2006, « World Heritage and Cultural Economics », dans KARP Ivan, KRATZ Corinne A., SZWAJA Lynn, YBARRA-FRAUSTO Tomàs, *Museum Frictions. Public Cultures/Global Transformations*, Durham/Londres : Duke University Press, pp. 161-202, citée par TORNATORE Jean-Louis, 2010, « L'esprit de patrimoine », dans *Terrain*, n°55, pp. 106-127

KOPYTOFF Igor, 1986, « The cultural Biography of Things : Commoditization as Process », dans APPADURAI Arjun, *The Social Life of Things : Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 64-94

KREMnitz Georg, 1987, « Diglossie : possibilités et limites d'un terme », dans *Lengas*, n°22, pp. 199-213

LABRIE Normand, HELLER Monica, , 2003, « La francité ré-imaginée », dans HELLER Monica, LABRIE Normand (sous dir. de), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon (Belgique) : E. M. E et Intercommunications, pp. 403-419

LACOURSIÈRE Jacques, PROVENCHER Jean, VAUGEOIS Denis, 2001, *Canada-Québec : synthèse historique 1534-2000*, Sillery : Septentrion

LAMY Yvon, 1996, « Patrimoine : un "style politique" ? », dans LAMY Yvon (sous dir. de), *L'Alchimie du patrimoine*, Talence : Maison des Sciences Humaines d'Aquitaine, pp. 215-225

LAMY Yvon (sous dir. de), 1996, *L'Alchimie du patrimoine*, Talence : Maison des Sciences Humaines d'Aquitaine

LANDRY Rodrigue, 2003, *Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil ethnolinguistique des enfants des ayant droit francophones selon la structure familiale. Là où le nombre le justifie... IV*, Moncton : Université de Moncton et Institut Canadien de Recherche sur les Minorités Linguistiques/Canadian institut for Research on Linguistic

LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal, 1997, « L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire », dans *Revue des sciences de l'éducation*, n°23, pp. 561-592

LAPINTE Richard, TESSIER Lucille, 1986, *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, Regina : La Société historique de la Saskatchewan

LAVIOLETTE Karine, 2006, *Le tourisme en Saskatchewan francophone*, thèse soutenue à l'Université Laval (Québec)

LE DÛ Jean, 2003, « Un voisin envahissant : le français dans la langue bretonne », dans *Regards étonnés de l'expression de l'altérité à la construction de l'identité*, Brest : Les Amis de Gaël Milin, pp. 503-512

LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996 a, « Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole », dans *La Bretagne linguistique*, n°10, Brest : UBO/CRBC, pp. 7-25

LE DÛ Jean, LE BERRE Yves, 1996 b, « Faits de langues, faits de sociétés », dans *La Bretagne linguistique*, n°11, pp. 233-243

LE GALL Didier, BETTAHAR Yamina (sous dir. de), 2001, *La pluriparentalité*, Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui)

LE SQUÈRE Roseline, 2005, « Mise en œuvre du bilinguisme de la ville de Lorient (département du Morbihan, France) : de la conceptualisation politique à l'application territoriale : pratiques, analyse de la demande sociale et enjeux », dans *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 36, pp. 157-183

LE SQUÈRE Roseline, 2007, *Une analyse sociolinguistique des marquages du territoire en Bretagne : toponymie, affichage bilingue, identités culturelles et développement régional*, thèse soutenue à l'Université Rennes 2-Haute Bretagne

LE WITA Béatrix, 1985, « La mémoire : l'avenir du présent », dans *Terrain*, n°4, pp. 15-26

LEGRAND Caroline, 2004, *Les quêteurs de parenté. Rechercher ses origines et établir sa généalogie dans l'Irlande contemporaine*, thèse soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris)

LENCLUD Gérard, 1994, « Qu'est-ce que la tradition ? », dans DETIENNE Marcel (sous dir. de), *Transcrire les mythologies*, Paris : Albin Michel (Idées), pp. 25-44

LENCLUD Gérard, 2002 (1991), « Transmission », dans BONTE Pierre, IZARD Michel et al., *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF (Quadrige)

LEPESQUEUX Pascal, 2007, « Le français hérité de la Nouvelle-Orléans », dans *Glottopol, revue de sociolinguistique en ligne*, n°9, pp. 151-169, [http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero\\_9/auteurs\\_numero\\_9.htm#lepesqueux](http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_9/auteurs_numero_9.htm#lepesqueux), [consulté le 25/02/2012]

LERAY Christian, MANZANO Francis (sous dir. de), 2003, *Langues en contact*, Rennes : PUR (Cahiers de sociolinguistique n°7)

LINTEAU Paul-André, 2007 (1994), *Histoire du Canada*, Paris : PUF (Que sais-je)

LOYER Barbara, 2011, « Les langues régionales sont-elles l'affaire des régions ? », dans CLAIRIS Christos, COSTAOUEC Denis, COYOS Jean-Baptiste, JEANNOT-FOURCAUD

Béatrice (sous dir. de), *Langues et cultures régionales de France dix ans après. Cadre légal, politiques, médias*, Paris : L'Harmattan, pp. 153-172

LÜDI Georges, PY Bernard, 2003 (1986), *Être bilingue*, Berne : Peter Lang

MACHEREY Pierre, 2008, « Idéologie : le mot, l'idée, la chose » dans *Methodos*, n°8, <http://methodos.revues.org/1843>[consulté le 16/04/2012]

MAIZ Ramon, TOURNON Jean, 2005, « Le visage politique de l'ethnicité », dans MAIZ Ramon, TOURNON Jean (sous dir. de), *Ethnicisme et politique*, Paris : L'Harmattan, pp. 9-50

MARCHILDON Michel, 2001, « Les Marchildon d'Amérique », dans LOUDER Dean, MORISSET Jean, WADDELL Eric (sous dir. de), *Vision et visages de la Franco-Amérique*, Sillery : Septentrion, pp. 169-188

MARCHILDON Michel, 2010, *L'Abbé Arthur Marchildon. Sous le signe du castor. Un bâtisseur de la francophonie en Saskatchewan*, Regina : Société historique de la Saskatchewan

MARCUS Georges E., 1995, « Ethnography in/of the World System : the Emergence of Multi-Sited Ethnography », dans *Annual Review of Anthropology*, pp. 95-117

MASSART-PIÉRARD, Françoise, 2007, « La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale, dans *Revue internationale de politique comparée*, n°14, pp. 69-93, <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2007-1-page-69.htm> [consulté le 24/04/2012]

MAUSS Marcel, 2006 (1950), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF (Quadrige), pp. 143-279

McROBERTS Kenneth, 1997, *Misconceiving Canada*, Toronto/New-York/Oxford : Oxford University Press, pp. 117-136

MILHE Colette, 2008, *Pragmatique de l'utopie occitane. Le point de vue béarnais*, thèse soutenue à l'Université de Bordeaux 2

MOÏSE Claudine, 2007, « Protecting French : The view from France », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *Discourses of endangerment. Ideology and Interest in the Defence of languages*, London/New-York : Continuum, pp. 216-241

MOLLURA Sara, 2012, « Parler breton à Plougastel-Daoulas », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome CXL, pp. 183-190

MORISSET Lucie K., 2010, « Patrimony, the Concept, the Object, the Memory, and the Palimpsest. A View from the History of Architecture », dans *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada/Journal de la Société pour l'Étude de l'Architecture au Canada*, n°35, pp. 53-62

MUXEL Anne, 1996, *Individu et mémoire familiale*, Paris : Nathan (Essais & Recherches)

NORA Pierre, 1992, « La génération », dans NORA Pierre (sous dir. de), *Lieux de mémoire*, Les France, I, Paris : Gallimard, pp. 930-971

NORA Pierre, 1997, « Présentation », dans NORA Pierre (sous dir. de), *Les lieux de mémoire I*, Paris : Gallimard (Quarto), pp. 15-43

PAQUIN Stéphane, 2006, « La relation Québec-Paris-Ottawa et la création de l'organisation internationale de la Francophonie (1960-2005) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°223, pp. 31-47, <http://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2006-3-page-31.htm> [consulté le 24/04/2012]

PENTECOUTEAU Hugues, 2002, *Devenir bretonnant. Découvertes, apprentissages et réappropriations d'une langue*, Rennes : PUR (Le lien social)

PÉRON Françoise, 2002, « Construction, signification, rôle social et géographique », dans PÉRON Françoise, *Le patrimoine maritime. Construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*, Rennes : PUR, pp. 15-33

PÉRON Françoise, 2005, « Au-delà du fonctionnel, le culturel et l'idéal. Chapitre XVIII. », dans CABANTOUS Alain, LESPAGNOL André, PÉRON Françoise (sous dir. de), *Les Français, la terre et la mer, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Arthème Fayard, pp. 726-789

PLANCHE Pascale, 2002, « L'apprentissage d'une seconde langue dès l'école maternelle : quelle influence sur le raisonnement de l'enfant? », dans *Bulletin de Psychologie*, n°55, pp. 535-542

POSTIC Fañch et al., « Renaissance d'une culture régionale : la Bretagne depuis la Révolution », dans *Ethnologie française*, n°33, pp. 381-389

POUILLON Jean, 1975, « Tradition : transmission ou reconstruction ? », dans *Fétiches sans fétichisme*, Paris : François Maspero (Bibliothèque d'anthropologie), pp. 155-173

POUILLON Jean, 1978, « Introduction », dans *L'Homme*, n°18, pp. 7-15

POUILLON Jean, 1993, « Appartenance et identité », dans *Le cru et le su*, Paris : Seuil, pp. 112-122

POUILLON Jean, 2002 (1991), « Tradition », dans BONTE Pierre, IZARD Michel et al. (sous dir. de), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF (Quadrige), pp. 710-712

POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne, 1999 (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF

PUJOLAR Joan, 2007, « The future of Catalan : Language endangerment and nationalist discourses in Catalonia », dans DUCHÊNE Alexandre, HELLER Monica (sous dir. de), *Discourses of endangerment. Ideology and Interest in the Defence of languages*, London/New-York : Continuum, pp. 121-148

RAINEY Brian, 2005, « *The Itinerary of the Fransaskois* », dans KILLICK Rachel, *Uncertain relations*, Bern : Peter Lang AG, pp. 81-94

RAUTENBERG Michel, 2003, *La rupture patrimoniale*, Bernin : À la croisée

RAUTENBERG Michel, MICOUD André, BÉRARD Laurence, MARCHENAY Philippe, 2000, « Introduction. Patrimoine rural et campagne : acteurs et questions d'échelles », dans RAUTENBERG Michel, MICOUD André, BÉRARD Laurence, MARCHENAY Philippe (sous dir. de), *Campagnes de tous nos désirs*, Paris : Maison des Sciences de l'homme (Ethnologie de la France), pp. 1-10

REY Alain (sous dir. de), 2006 (1992), *Dictionnaire Historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert

REY-DEBOVE Josette, REY Alain, 2010 (1967), *Le Nouveau Petit Robert*, Paris : Dictionnaires Le Robert

ROUSSEL BEAULIEU Frédéric, 2005, « De Franco-Canadien à Fransaskois : l'émergence d'une nouvelle identité francophone », dans *Revue historique-Société historique de la Saskatchewan*, vol. 16, n°2, pp. 1-8

ROY Alain, ALLAIRE Gratien, 2009, « À propos de l'Inventaire des lieux de mémoire de la Nouvelle-France : La Vérendrye et ses traces dans le paysage canadien », dans GILBERT Anne, BOCK Michel, THÉRIAULT Joseph Yvon (sous dir. de), *Entre lieux et mémoire. L'inscription de la francophonie canadienne dans la durée*, Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 117-155

SAGNES Sylvie, 2004, « Cultiver ses racines », dans *Ethnologie française*, n°34, pp. 31-40

SCHIEFFELIN Bambi. B, 2007, « Langue et lieu dans l'univers de l'enfance », dans *Anthropologie et sociétés*, n°31, pp. 15-37

SEGALEN Martine, 1998, « Grands-parents d'autrefois et d'aujourd'hui : quelques exemples bretons », dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, Quimper : Société Archéologique du Finistère, pp. 537-544

SEGALEN Martine, 2004, « Recevoir si l'on veut, rendre si l'on peut », dans *La Grande Oreille*, n°20, pp. 38-42

SIMON Jean-François, 2005, « Entre sacré patrimonialisé et patrimoine sacralisé », dans ROUDAUT Fañch, *Quel avenir pour nos églises ? Actes du colloque Bretagne-Québec à Saint-Thégonnec*, Brest/Chicoutimi : CRBC/CELAT, pp. 31-51

SIMON Jean-François, LE GALL Laurent, 2012, « La Bretagne par intérêt », dans *Ethnologie française*, n°42, pp. 771-786

SIMON Pierre-Jean, 1999, *La bretonnité. Une ethnicité problématique*, Rennes : PUR, (Terre de Brume)

SINGLY (de) François, 1996, « L'appropriation de l'héritage », dans *Lien social et Politiques*, n°35, pp. 153-165

SINGLY (de) François, 2005 (2003), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris : Hachettes-Littératures (Pluriel)

SMEETS Riëks, 2004, « Language as a Vehicle of the Intangible Cultural Heritage », dans *Museum International*, n°221-222, pp. 156-165

SOANES Catherine, ANGUS Stevenson (sous dir. de), 2003, *Oxford Dictionary of English*, Oxford/New-York : Oxford University Press

Statistique Canada/Statistics Canada, *Population selon la langue maternelle, par province et territoire (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique). Recensement de 2006*, <http://40.statcan.ca/102/cst01/demo11c-fra.htm> [consulté le 4/04/2011]

Statistique Canada/Statistics Canada, *Population selon la langue parlée à la maison, par province et territoire (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan), Recensement de 2006*, <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/demo61b-fra.htm> [consulté le 04/04/2011]

STEBBINS Robert, 2004, « De la perceptibilité des communautés francophones au Canada », dans LANGLOIS Simon, LETOURNEAU Jocelyn (sous dir. de), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, St-Nicolas : Presses de l'Université Laval

TABOURET-KELLER Andrée, 2011, *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*, Limoges : Éditions Lambert-Lucas

TAYLOR Charles, 2009 (1992 pour la version anglaise), *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris : Flammarion (Champs essais)

TÉTART Franck, 2009, *Nationalismes régionaux. Un défi pour l'Europe*, Bruxelles : De Boeck

THÉRIAULT Jean Yvon, 2005, « Le désir d'être grand », dans BOUCHER Jacques L., THÉRIAULT Jean Yvon (sous dir. de), *Petites sociétés et minorités nationales. Enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec : Presses de l'Université du Québec

TODOROV Tzvetan, 1995, « La mémoire dans l'histoire », dans *Terrain*, n°25, pp. 101-112

TORNATORE Jean-Louis, 2004, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », dans *Terrain*, n°42, pp. 149-160

TORNATORE Jean-Louis, 2008, « La dette des fils », dans *Terrain*, n°50, pp. 140-157

TORNATORE Jean-Louis, 2010, « L'esprit de patrimoine », dans *Terrain*, n°55, pp. 106-127

VERDIER Yvonne, 1979, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris : Plon

VIAUT Alain, 2004, « La frontière linguistique de la ligne à l'espace : éléments pour une schématisation », dans *Glottopol, Revue de sociolinguistique en ligne*, n°4, pp. 6-22

VIOLO Gaëlle, 2005, *Les traces des grands-parents. (En)jeux dans les écrits de leurs petits-enfants. Cas en Bretagne*, mémoire de maîtrise, Université de Bretagne Occidentale-Brest

VIOLO Gaëlle, 2010, « Vivre (ensemble) en français en Saskatchewan ? Regard ethnologique sur les représentations et la transmission de la langue », dans *Études Canadiennes/Canadian Studies*, n°68, pp. 45-59

WEBER Florence, 2008, « Publier des cas ethnographiques : analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés », dans *Genèses*, n°70, pp. 140-150

WEINER Annette, 1992, *Inalienable Possessions : The Paradox of Keeping-while-Giving*, Berkeley : University of California Press, citée par GODELIER Maurice, 1996, *L'énigme du don*, Paris : Flammarion (Champs)

WIEVIORKA Michel, 1997, « Culture, société et démocratie », dans WIEVIORKA Michel (sous dir. de), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris : La Découverte (Poche), pp. 11-60

ZHANG JUNHUI, 2009, *Chinese heritage language maintenance : A grandparents's perspective*, thesis submitted to McGill University in partial fulfillment of the requirements of the degree of Master of Arts in Second Language Education

ZONABEND Françoise, 1980, *La mémoire longue*, Paris : PUF

## **Textes officiels**

Textes officiels relatifs à la France et à la Bretagne

1951. LOI N° 51-46 du 11 janvier 1951, *Loi dite Deixonne*

1958. *Constitution de la République française, Constitution du 4 octobre 1958*

1992. Conseil de l'Europe, 1992, *Rapport explicatif de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*

1992. Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*

1994. Présentation générale de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, [http://www.dglf.culture.gouv.fr/lois/presentation\\_loi\\_2.htm](http://www.dglf.culture.gouv.fr/lois/presentation_loi_2.htm) [consulté le 30/06/2011]

1998. CARCASSONNE Guy, *Rapport au Premier Ministre*

1998. POIGNANT Bernard, *Langues et cultures régionales, Rapport de Monsieur Bernard Poignant, Maire de Quimper à Monsieur Lionel Jospin, premier ministre, 1er juillet 1998*

1999. CERQUIGLINI Bernard, *Les langues de la France. Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication, avril 1999*

2004. Conseil régional de Bretagne, *Une politique linguistique pour la Bretagne, 7ème réunion, décembre 2004*

2007. *Convention additionnelle au Contrat de Projets État-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours, dans Conseil régional de Bretagne, 2012, Rapport d'actualisation de la politique linguistique de Bretagne, pp. 78-87*

2012. Conseil régional de Bretagne, *Une politique linguistique pour la Bretagne, Rapport d'actualisation de la politique linguistique pour la Bretagne*

#### Textes officiels relatifs à la Saskatchewan

1982. *Annexe B, Loi constitutionnelle de 1982, Partie I, Charte canadienne des droits et libertés, article 16*

1988. *Loi sur le multiculturalisme canadien* (L.R.C. (1985), ch. 24 (4<sup>e</sup> suppl.)), sanctionnée le 21 juillet 1988, publiée par le ministre de la Justice, <http://lois-laws.justice.gc.ca> [consulté le 19/05/2011]

1988. *Loi sur les langues officielles, LRC., 1985, ch. 31 (4<sup>e</sup> suppl.)*, sanctionnée le 28 juillet 1988, publiée par le ministre de la Justice, <http://lois-laws.justice.gc.ca> [consulté le 19/05/2011]

2001. *Loi linguistique, Chapitre L-6,1 des Lois de Saskatchewan de 1988-89 (en vigueur à partir du 26 avril 1988) tel que modifié par les Lois de la Saskatchewan en 2001, chap. 9*

2005. *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) (L.C. 2005, ch. 41)*, <http://www.parl.gc.ca> [consulté le 18/12/2012]

2008. Assemblée communautaire fransaskoise, *Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise, Rapport final, De la minorité à la citoyenneté*

2009. Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA), *Profil de la communauté francophone de la Saskatchewan*, [http://www.fcfa.ca/profils/documents/saskatchewan\\_fr.pdf](http://www.fcfa.ca/profils/documents/saskatchewan_fr.pdf) [consulté le 5/05/2011]

2009. Gouvernement de la Saskatchewan, *Politique en langue française du gouvernement de la Saskatchewan*

2012. VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, 2009, *Official Language Policies at the Federal Level in Canada-Costs and Benefits in 2006*, Canada : Fraser Institute

2012. VAILLANCOURT François, COCHE Olivier, CADIEUX Marc Antoine, RONSON Jamie Lee, *Official Language Policies of the Canadian Provinces- Costs and Benefits in 2006*, Canada : Fraser Institute

#### Textes officiels à portée internationale



2001. Unesco, *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, 2 novembre 2001

2002. Unesco, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle : une vision, une plateforme conceptuelle, une boîte à idée, un nouveau paradigme*, Document établi pour le Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002

2003. Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger, *Vitalité et disparition des langues en danger*, Paris 10-12 mars 2003

2008. Unesco, « *Élaboration d'une convention pour la protection des langues autochtones et des langues en danger* » 176 EX/59; 176 EX/INF.16; 176 EX/66 Part. II; 176 EX/67

### **Sources, documents relatifs au terrain en Bretagne (voir aussi cédérom)**

#### AI'TA

- [http://ai.ta.free.fr/?pajenn=piv\\_omp&yezh=fr](http://ai.ta.free.fr/?pajenn=piv_omp&yezh=fr) [consulté le 25/05/2012]

- [http://ai-ta.eu/?page\\_id=6](http://ai-ta.eu/?page_id=6) [consulté le 09/02/2013]

#### Ar Redadeg

2008. *Ar Redadeg evit ar Brezhoneg. Course pour la langue bretonne*, 30/04 au 03/05/2008, Tract

BELLEEC Hervé, 2002, *Le beurre et l'argent du beurre*, Moëlan-sur-mer : Blanc Silex

#### Conseil général du Finistère

- <http://queteurs.cg29.fr/Les-projets-Ar-raktresou-2011-2012> [consulté le 15/01/2013]

- Le Conseil général du Finistère présente Quêteurs de mémoire en Finistère/*Klaskerien ha treizherien soñjou*, <http://queteurs.cg29.fr/Videos-Videoiou-Enregistrements-Enrolladennou/Queteurs-de-memoire-un-lien-entre-les-generations> [consulté le 18/01/2013]

2009. *Quêteurs de mémoire en Finistère. Le breton d'une génération à l'autre/ Klaskerien ha treizherien soñjou. Ar brezhoneg, a rumm da rumm*, dépliant

2010. *Quêteurs de mémoire. Ensemble en breton. Klaskerien ha treizherien soñjou. Asambles, e brezhoneg*, dépliant

## Conseil général du Morbihan

2012. *Morbihan/Le magazine du Conseil général*, mars/avril, n°32

## Conseil régional de Bretagne et Conseil général du Finistère

2009. *Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie. En Bretagne, les petits n'appellent pas toujours un chat, un chat !*, brochure et CD

2012. *Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie. Dépliant. En Bretagne, les tous petits n'appellent pas un chat, un chat. Parler deux langues dès le plus jeune âge, c'est une richesse que nous souhaitons faire partager aux professionnels en contact avec les familles*, brochure

2012. *Le bilinguisme pour les petits, un grand atout pour la vie. Information à destination de parents d'enfants de 0 à 4 ans en Finistère*, brochure

## Div yezh

2008. *Classes bilingues publiques breton-français. Digor eo an hent*. dépliant

2012. *L'école, en classe bilingue français breton dès la maternelle*

## DiwanBreizh,

- <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=34>

[consulté le 21/05/2012, le 9/02/2013]

2009. *Skol Diwan An alre. École Diwan Auray. La pédagogie en breton qui a fait ses preuves !*, tract

## Office de la langue bretonne/Ofis ar brezhoneg

2002. *Un avenir pour la langue bretonne. Rapport sur l'état de la langue bretonne*

2007. *La langue bretonne à la croisée des chemins. Deuxième rapport général sur l'état de la langue bretonne*

2008. *Brezhoneg, ur yezh en Europa. Le breton, langue d'Europe*, dépliant

## Office Public de la langue bretonne/Ofis Publik ar brezhoneg (OPLB)

- <http://www.ofis-bzh.org/fr/office/index.php> [consulté le 5/07/2011, le 4/05/2012, le 10/02/2013]

- [http://www.ofis-bzh.org/fr/office/axes\\_interventions/index.php](http://www.ofis-bzh.org/fr/office/axes_interventions/index.php) [consulté le 5/07/2011]

- [http://www.ofis-bzh.org/fr/langue\\_bretonne/faq/index.php#01](http://www.ofis-bzh.org/fr/langue_bretonne/faq/index.php#01) [consulté le 13/02/2013]

2011. *Brezhoneg er skolaoù ha el liseoù. Le breton au collège et au lycée*, dépliant

#### Région Bretagne

- [http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod\\_140389/kerampuilh-future-vitrine-de-la-langue-bretonne](http://www.bretagne.fr/internet/jcms/preprod_140389/kerampuilh-future-vitrine-de-la-langue-bretonne) [consulté le 29/05/2012 et le 10/02/2013]

#### Le site officiel de la marque Bretagne

- <http://www.marque-bretagne.fr/code-de-marque/ambition-et-objectifs> [consulté le 28/05/2012 et le 10/02/2013]

- <http://www.marque-bretagne.fr/code-de-marque/signes-d-expression-de-la-marque/les-symboles-vivants> [consulté le 7/03/2012, le 10/02/2013]

#### Le site officiel de la marque Alsace

- [http://marque.alsace.fr/images/pdf/Portrait\\_identitaire.pdf](http://marque.alsace.fr/images/pdf/Portrait_identitaire.pdf) [consulté le 18/04/2012]

#### Ti ar Vro Bro Leon

- [http://tiarvroleon.org/index.php?rub=le\\_reseau\\_d\\_ententes\\_de\\_pays](http://tiarvroleon.org/index.php?rub=le_reseau_d_ententes_de_pays) [consulté le 15/01/2013]

#### **Sources, documents relatifs au terrain en Saskatchewan (*voir aussi cédérom*)**

#### Alliance des femmes de la francophonie canadienne

2010. Alliance des femmes de la francophonie canadienne, *Le français en héritage. Communiqué*, <http://www.affc.ca/le-français-en-héritage> [consulté le 01/02/2013]

#### Assemblée communautaire fransaskoise

- [http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu\\_id/1](http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/1) [consulté le 24/06/2011]

- [http://www.fransaskois.sk.ca/gsDisplayNews/show/menu\\_id/65/id/127](http://www.fransaskois.sk.ca/gsDisplayNews/show/menu_id/65/id/127) [consulté le 9/02/2013]

- [http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu\\_id/278](http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/278) [consulté le 8/06/2012]

2008. *Commission sur l'inclusion de la communauté francosaskoise, Rapport final, De la minorité à la citoyenneté*

2010. *Plan de développement de la communauté francosaskoise 2010-2020*

#### Bibliothèque et archives Canada

- <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-3020-f.html#a>, consulté le 6/05/2011

#### Bonjour Saskatchewan

- <http://www.bonjoursk.ca> [consulté le 24/06/2011]

- <http://youth.bonjoursk.ca/general/13/qui-et-quoi.html> [consulté le 15/02/2012]

- <http://parents.bonjoursk.ca/general/17/pourquoi-apprendre-le-fran-ais.html> [consulté le 21/05/2012, le 9/02/2013]

- <http://youth.bonjoursk.ca/general/14/pourquoi-apprendre-le-fran-ais.html> [consulté le 15/02/2012]

2007. *Faites-leur cadeau de la langue française/ The Gift of French*, dépliant

#### Bureau du vérificateur général du Canada

- [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/au\\_fs\\_f\\_370.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/au_fs_f_370.html) [consulté le 30/03/2012]

#### Canadien Parents for French

- <http://www.cpfssask.com/immersion.htm> [consulté le 15/02/2012 et le 9/02/2013]

#### Commissariat aux langues officielles/ Office of the Commissioner of the Official Languages

- [http://www.ocol-clo.gc.ca/html/index\\_f.php](http://www.ocol-clo.gc.ca/html/index_f.php) [consulté le 19/05/2011]

#### Conseil des écoles francosaskoises

- <http://www.cefsk.ca/FR/MissionVisionValeurs/index.html> [consulté le 3/02/2012 et le 9/02/2013]

- <http://www.cefsk.ca/> [consulté le 3/02/2012 et le 9/02/2013]

#### Conseil de la Coopération de la Saskatchewan

- *Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, La Saskatchewan et ses attraits*, édition 2006-2008

Fédération nationale des conseils scolaires francophones

*2003. Tu peux compter sur moi, Guide à l'intention du parent pour l'accompagnement de l'enfant dans son éducation en français langue première, Ottawa : CFORP*

Francophonies canadiennes. Identités plurielles

<http://www.francoidentitaire.ca/ouest/texte/T1960> [consulté le 3/05/2011]

GIGNAC André

*2004, Exogamie, Le temps est à l'action. Rapport.*

Institut français de Regina, Assemblée communautaire fransaskoise (ACF),  
Conseil de la coopération de la Saskatchewan

*2012. Rapport des consultations communautaires rurales. Région Sud. 25 janvier/1er février 2012*

International Study

- <http://www.intstudy.com/articles/practicalfrench.htm> [consulté le 15/02/2012, le 9/02/2012]

La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan

- [http://www.francoaskatoon.ca/accueil-n1238\\_association1205.html](http://www.francoaskatoon.ca/accueil-n1238_association1205.html) [consulté le 28/01/2013, le 10/02/2013]

La Société historique de la Saskatchewan

- <http://www.societehisto.com/a-propos-n101.html> [consulté le 14/05/2012]

Lettre ouverte à la communauté fransaskoise de Judicaël Moukoumi,  
Saskatoon, le 27 octobre 2011

- <http://scribd.com/doc/70694216/Lettre-ouverte-a-la-communaute-fransaskoise> [consulté le 21/11/2011]

L'Honorable sénatrice Claudette Tardiff, Phd

- Communiqué, Journée internationale de la francophonie 2012, communiqué écrit par Julien Léger, <http://sen.parl.gc.ca/ctardif/images/uploads/2012-03-15-Journee-intl-de-la-Francophonie-fr.pdf> [consulté le 24/04/2012]

Organisation internationale de la francophonie

- <http://www.francophonie.org/Qui-sommes-nous.html> [consulté le 7/05/2012, le 09/02/2013]

Patrimoine canadien, programme des langues officielles

- <http://www.pch.gc.ca/pgm/slo-ols/prog-fra.cfm>, consulté le 02/05/2011 et le 07/05/2012

Radio Canada/2012 Année des Fransaskois

- <http://www.radio-canada.ca/sujet/2012-fransaskois> [consulté le 7/02/2012]

- <http://www.radio-canada.ca/sujet/2012-fransaskois/2011/12/06/001-2012fransaskois-module-patrimoine.shtml> [consulté le 7/02/2012]

### **Sources Unesco (voir aussi cédérom)**

- <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/languages-and-multilingualism> [consulté le 6/12/2011, le 9/03/2013]

- <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/linguistic-diversity-in-unesco-normative-texts> [consulté le 07/05/2012, le 9/02/2013]

- <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00053>, [consulté le 06/12/2011, le 07/05/2012, le 9/02/2013]

- <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/languages-and-multilingualism/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger> [consulté le 5/12/2011]

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/> [consulté le 9/02/2012]

2007. Terroirs & culture/UNESCO, Dossier d'information, *Un projet pour les terroirs du monde*, 34<sup>e</sup> Conférence générale de l'Unesco 16 octobre-3 novembre 2007

2008. *Le Courrier de l'Unesco*, 2008, n°1

### **Presse Bretagne (voir aussi cédérom)**

- « À la quête de la mémoire du breton », dans *Ouest-France*, 21/11/2005

- « La ruade du gallo. Les panneaux en breton font des vagues », dans *Télérama*, 14/12/2005

- « Breton : un collectage pour sauver la mémoire », dans *Ouest-France*, 28/01/2005
- « Découvrir les passe-temps de nos grands-parents », dans *Le progrès-Le courrier*, 31/03/2006
- « Dossier Brezhoneg Le printemps de la langue », dans *L'Hebdo du Finistère*, numéro spécial, 06/2006
- « Le breton pour unir les jeunes à leur passé », dans *Ouest-France*, 5/12/2006
- « Quêteurs de mémoire : les bretonnants parlent », dans *Ouest-France*, 2/06/2006
- « Constitution. Langues régionales : la fin du mépris ? », dans *An d'asson*, n°68, 2008
- « Keid ha ma vo bugale o komz », dans *Brud Nevez*, n° 277, 2009, pp. 8-10
- « "La langue à la base de tout" », dans *Ouest-France*, 22/01/2007
- « Bilinguisme. Saint-Berieu revendique le droit de cité », dans *Le Télégramme*, 18/05/2008
- « Nous sommes un peuple différent parce que nous avons notre propre langue », dans *Bretons*, n°74, 2012
- « Carhaix. Le Drian : " Faire de Keramphuil la vitrine de la langue bretonne" », dans *Le Télégramme*, 27/02/2012
- « Le département réduit la toile », dans *Le Télégramme*, 18/09/2012
- « Pierre Maille : "Il faut une part d'autonomie financière" », dans *Ouest-France*, 5/01/2013

### **Presse Saskatchewan (voir aussi cédérom)**

- « Mettez fin au bilinguisme et épargnez des milliards de dollars ? », *Le Franco*, semaine du 1er au 7/03/2012
- « Immigration et visibilité en Saskatchewan : Une association africaine francophone est née en Saskatoon », dans *L'Eau Vive*, 6/08/2008
- « Des dirigeants de la communauté fransaskoise critiquée dans une lettre ouverte », dans *Radio Canada*, 28/10/2011,  
<http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2011/10/28/001-lettre-ouverte-fransaskois.shtml> [consulté le 28/01/2013 et le 10/02/2013]
- « Un sociologue plaide pour l'inclusion des Franco-Africains de Saskatchewan », dans *Radio Canada*, 17/02/2012,  
<http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2012/02/17/001-lettre-ouverte-sociologue-cafs.shtml> [consulté le 28/01/2013, le 10/02/2013]

- « Consultations communautaires à Regina : ramener le "fun" dans "francophone" », dans *Radio Canada*, 4/10/2012,

<http://www.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2012/10/04/001-consultation-acf-attrait-jeunes-francophones-exode.shtml> [consulté le 09/02/2013]





# ANNEXES



## Annexe 1. Récapitulatif des activités du travail de terrain

### Récapitulatif non exhaustif des activités menées sur le terrain en Saskatchewan

#### *Février 2007 : terrain exploratoire*

- rencontre avec Dominique Sarny, directeur de l'Institut français de Regina et Frédéric Dupré ainsi que l'ensemble de l'équipe de 2007
- observation et participation aux manifestations de l'Institut français de Regina
- participation aux 5 à 7 du Carrefour des Plaines, centre communautaire de Regina (aujourd'hui rebaptisé Carrefour Horizons) : discussion avec plusieurs francophones
- rencontre du personnel de la Société Historique de la Saskatchewan, basée à Regina
- participation à un 5 à 7 du département de français de l'Université de Regina
- **6 entretiens enregistrés**

#### *Mai/Juin 2008*

- observation quotidienne dans une famille fransaskoise
- fréquentation de l'église
- fréquentation du restaurant du village
- rencontre avec les personnes de la maison de retraite du village
- rencontre du personnel de l'école du village
- assiste à la cérémonie de graduation des élèves de 12<sup>e</sup> année
- entretien avec une personne participant à la mise en place de Bonjour Saskatchewan
- observation de la manifestation pour la Saint-Jean-Baptiste
- entretien avec la présidente du centre communautaire du village
- **36 entretiens enregistrés**

Depuis 2009, je suis inscrite à la lettre hebdomadaire diffusée par le site fransaskois.info.

## Récapitulatif non exhaustif des activités menées sur le terrain en Bretagne

- 2006 : étant en Master 2, je suis le cours de sociolinguistique
- octobre/novembre/décembre 2007 : je suis les cours de la première année de licence de breton à l'Université de Brest
- janvier 2008 : j'assiste à la diffusion de *Prad don, Le pré d'Anicet*<sup>706</sup> à Plougastel-Daoulas
- octobre 2008 : contacts avec des enseignants d'écoles bilingues
- novembre 2007 : je fais un stage de breton de cinq jours à Stumdi Landerneau
- novembre 2007 : j'assiste au colloque Kelenn-ISLRF à Landerneau. *L'immersion, une réussite*
- février 2008 : je fais un stage de breton cinq jours à Stumdi Landerneau
- mars 2008 : j'assiste à une réunion ayant pour objectif de mettre en place un lexique en breton à destination des personnels de santé, dans les locaux de Ti Ar Vro Leon à Lesneven
- mars 2009 : je me rends aux portes ouvertes d'une école Diwan à Brest
- mai 2009 : j'assiste au 10 ans de l'Office de la langue bretonne, à Lorient
- janvier/février 2008 : je me rends à 3 reprises dans une maison de retraite. Observation participante d'une rencontre intergénérationnelle entre les résidents et une classe d'une école Diwan
- novembre 2009 : j'assiste aux 19<sup>e</sup> rencontres interrégionales des langues et des cultures à Brest, en particulier à la présentation de la politique linguistique du Finistère et l'Agenda 21 et de l'initiative « *Treizherien Sonjoù-Quêteurs de mémoires* » à Quimper
- relevé de la page « *Spered ar vro* » du journal *Le Télégramme* de mai 2007 à mai 2011
- **37 entretiens formels** entre 2007 et 2011

---

<sup>706</sup>Film documentaire : DANIELLOU Soazig, 2008, *Prad don, Le pré d'Anicet*, Kalanna Production/France 3 Ouest

## Annexe 2. Profils des informateurs en Bretagne

Tous les entretiens se sont déroulés en français.

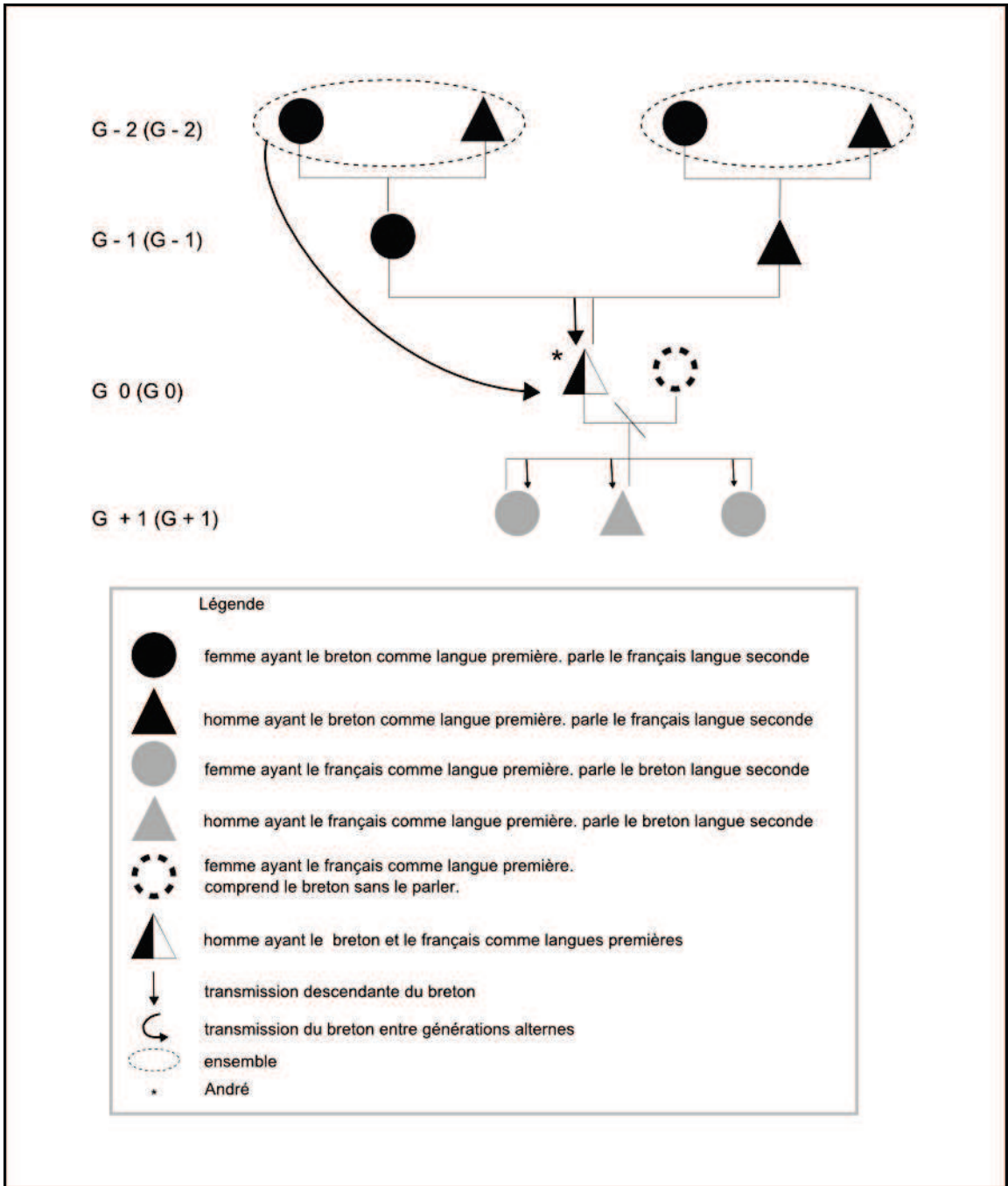
### **André (halte de la transmission et reprise intergénérationnelle)**

André a 60 ans, est divorcé et a trois enfants. C'est au contact de ses grands-parents qu'il a appris le breton. Il a choisi, plus tard, une option breton au baccalauréat, sans savoir l'écrire. Petit à petit, il a étudié le breton par lui-même. La pratique du chant l'a aussi beaucoup aidé.

Il dit avoir toujours fait entendre le breton chez lui, même si ce n'était pas nécessairement la langue de communication de la maison.

André a ensuite donné des cours de breton dans les établissements dans lesquels il travaillait comme professeur. Il a initié sa première fille à la langue : en terminale, elle a intégré le lycée Diwan à Carhaix. Son fils a « accroché le breton » grâce à la musique. La seconde fille, comme sa sœur, a rejoint le lycée Diwan en terminale. Le breton fait partie de la vie de ses trois enfants. Il l'utilise avec eux.

J'ai rencontré André dans la mairie où il est élu, dans les Monts d'Arrée, en novembre 2008.



Représentation d'André de la transmission du breton dans sa filiation

## **Anna**

Anna a été élevée par sa grand-mère qui ne parlait que breton. Elle me répète plusieurs fois, comme pour insister : « On était obligé de parler breton puisque ma grand-mère ne parlait que breton ».

Elle utilisait sa première langue avec son mari et ses beaux-parents. Elle a d'abord parlé breton avec ses trois enfants, avant de se raviser : « Avec le breton, on reste en Bretagne, c'est tout » ou encore « où est-ce qu'on va avec le breton, pas plus loin que Lesneven comme on dit ». Elle est malgré tout fière que ses enfants soient capables de parler breton. Elle insiste sur les questions de politesse liées à l'usage d'une langue : il était poli de parler en breton à des anciens, aux autres en français.

J'ai rencontré Anna dans la maison de retraite dans laquelle elle réside, en février 2008.

L'entretien s'est déroulé de manière informelle. Il n'a pas été assez approfondi pour en tirer une analyse précise.

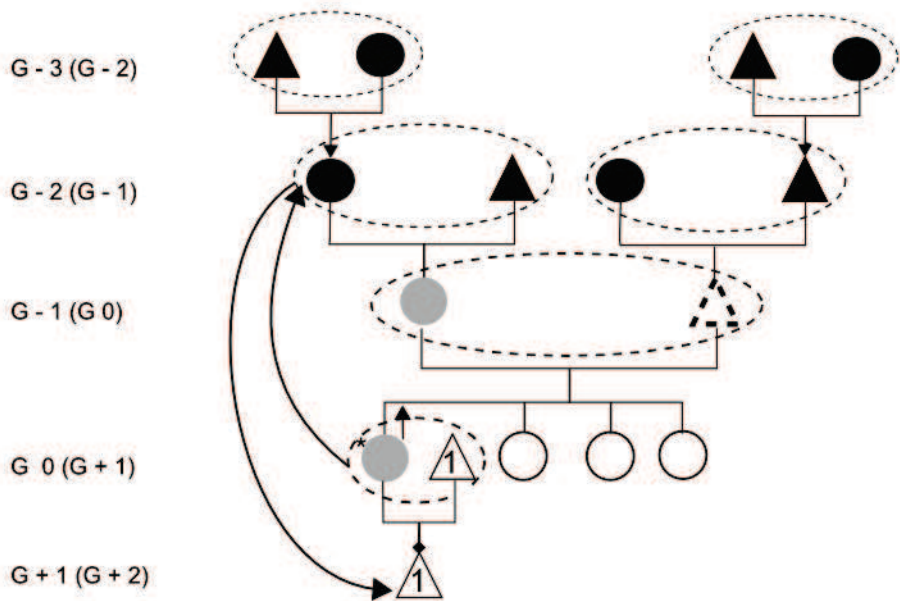


## **Annaïg (halte de la transmission et reprise de la pratique avec les grands-parents)**

Annaïg a environ 30 ans. Sa première langue est le français. Vers l'âge de 10 ans, elle a demandé à sa grand-mère de lui parler breton, ses parents ne le connaissant pas. Puis Annaïg a approfondi ses connaissances grâce à une formation longue chez Stumdi, à Landerneau.

Dans sa famille, elle parle aujourd'hui breton avec ses grands-parents maternels et un peu avec sa mère (qui a aussi pris des cours). Elle ne le pratique pas avec son fils : elle dit que ce n'est pas « naturel ». Il est scolarisé dans une école bilingue. Son conjoint est espagnol. À la maison, la langue d'usage est l'espagnol entre eux trois. Annaïg est artiste et formatrice en breton.

J'ai rencontré Annaïg une première fois pendant un stage de breton en novembre 2007. Je l'ai ensuite revue, en septembre 2008, en présence de son fils, pour déjeuner, moment pendant lequel s'est déroulé un entretien.



**Légende**

- femme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
- ▲ homme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
- femme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
- ▲ homme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
- femme ayant le français comme langue première
- ▲ homme ayant le breton ou le français comme langue première. comprend le breton sans le parler.
- ▲(1) homme ayant l'espagnol comme première
- ↓ transmission descendante du breton
- ↑ demande acceptée de transmission du breton
- ↓ transmission descendante de l'espagnol
- ↪ transmission du breton de G - 2 à G + 1
- ↪ demande acceptée de transmission du breton de G 0 à G - 2
- ensemble
- \* Annaïg

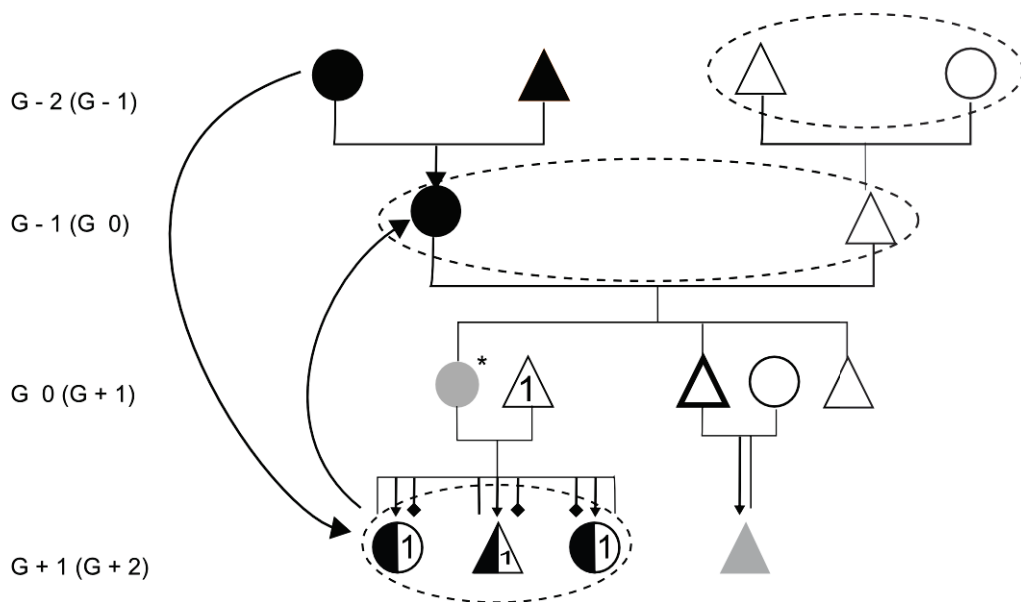
Représentation d'Annaïg de la transmission du breton dans sa filiation

## **Anne-Marie (voir Jean)**















### **Bleuenn (halte de la transmission et reprise intergénérationnelle)**

Bleuenn, 35 ans, est mariée à un homme originaire du Mexique avec lequel elle a trois enfants. Sa première langue est le français. Elle a appris le breton étant adolescente. Elle a ensuite demandé à sa grand-mère maternelle de lui parler en breton. Si elle n'a d'abord pas compris sa requête, elle s'y est ensuite investie totalement. Bleuenn est maintenant enseignante bilingue. Elle parle breton et français à ses enfants tandis que son mari s'adresse à eux en espagnol. Les enfants, entre eux, communiquent davantage en français et en espagnol.

J'ai rencontré Bleuenn en mai 2009, chez elle, dans les Côtes-d'Armor. Son mari et ses trois enfants étaient présents.



Légende

-  femme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
-  homme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
-  femme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
-  homme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
-  femme ayant le français comme langue première
-  homme ayant le français comme langue première. capable de parler breton
-  homme ayant l'espagnol comme première
-  femme ayant le breton, l'espagnol et le français comme langues premières
-  homme ayant le breton, l'espagnol et le français comme langues premières
-  transmission descendante du breton
-  transmission descendante de l'espagnol
-  transmission du breton de G - 2 à G + 1
-  demande acceptée de transmission du breton entre générations alternes
-  ensemble Bleuenn

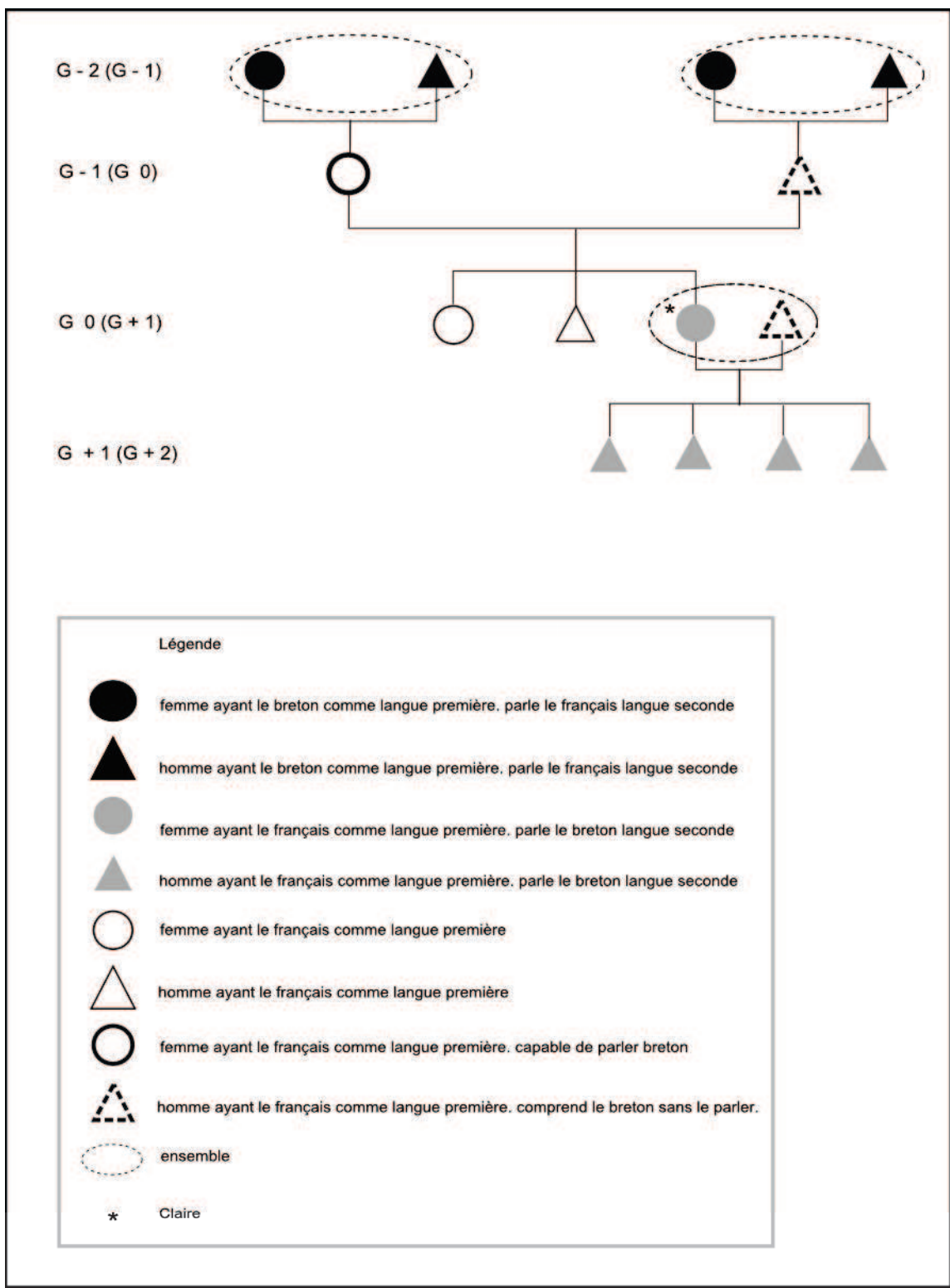
Représentation de Bleuenn de la transmission du breton dans sa filiation

### **Claire (regain de la transmission)**

Claire, 35 ans, est mariée et a quatre fils. Sa langue première est le français. Elle a appris le breton il y a une dizaine d'années. Son objectif était alors d'avoir un emploi : enseignante bilingue.

Elle aime parler le français, sa « langue maternelle, sa langue de l'affectif ». Utiliser le breton lui demande un effort : à la maison, la langue d'usage est le français. Parfois, les enfants, scolarisés dans une école Diwan, demandent à pratiquer davantage le breton à la maison, mais son mari ne le comprend pas.

Je la rencontre dans sa salle de classe, près de Brest, en octobre 2008. Trois de ses enfants sont présents.



Représentation de Claire de la transmission du breton dans sa filiation

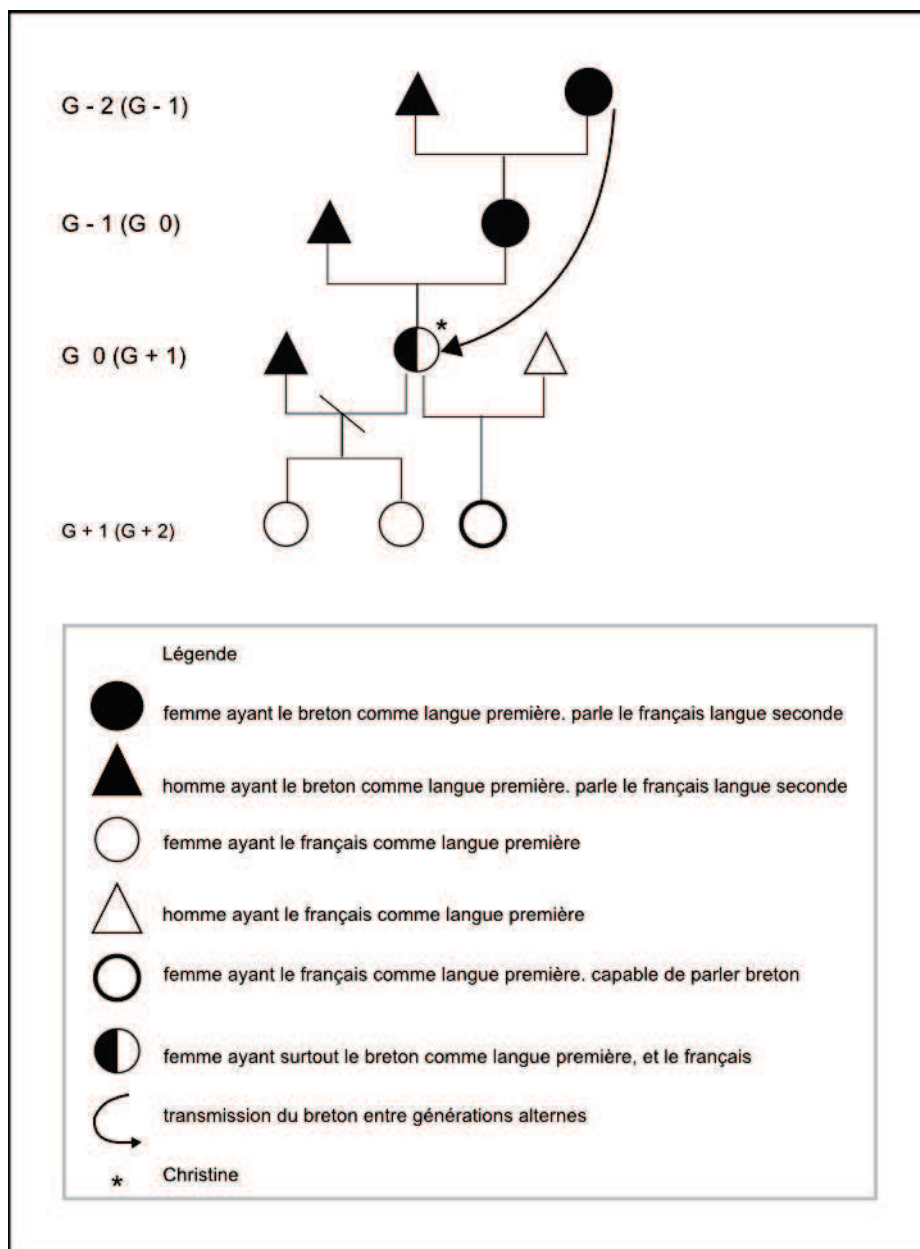
## Christine (hiatus de la transmission)

Christine, âgée de 48 ans, a deux filles d'un premier mariage et une troisième d'un second.

Sa première langue est le breton. Elle dit avoir l'impression de le perdre car elle ne le parle plus. Ses deux premières filles ne le connaissent pas. La troisième est scolarisée dans une école bilingue. La langue de la maison est le français, entre elle, son mari et ses filles.

Elle est greffière dans un tribunal.

Je l'ai rencontrée chez elle en mai 2009 dans les Côtes-d'Armor.



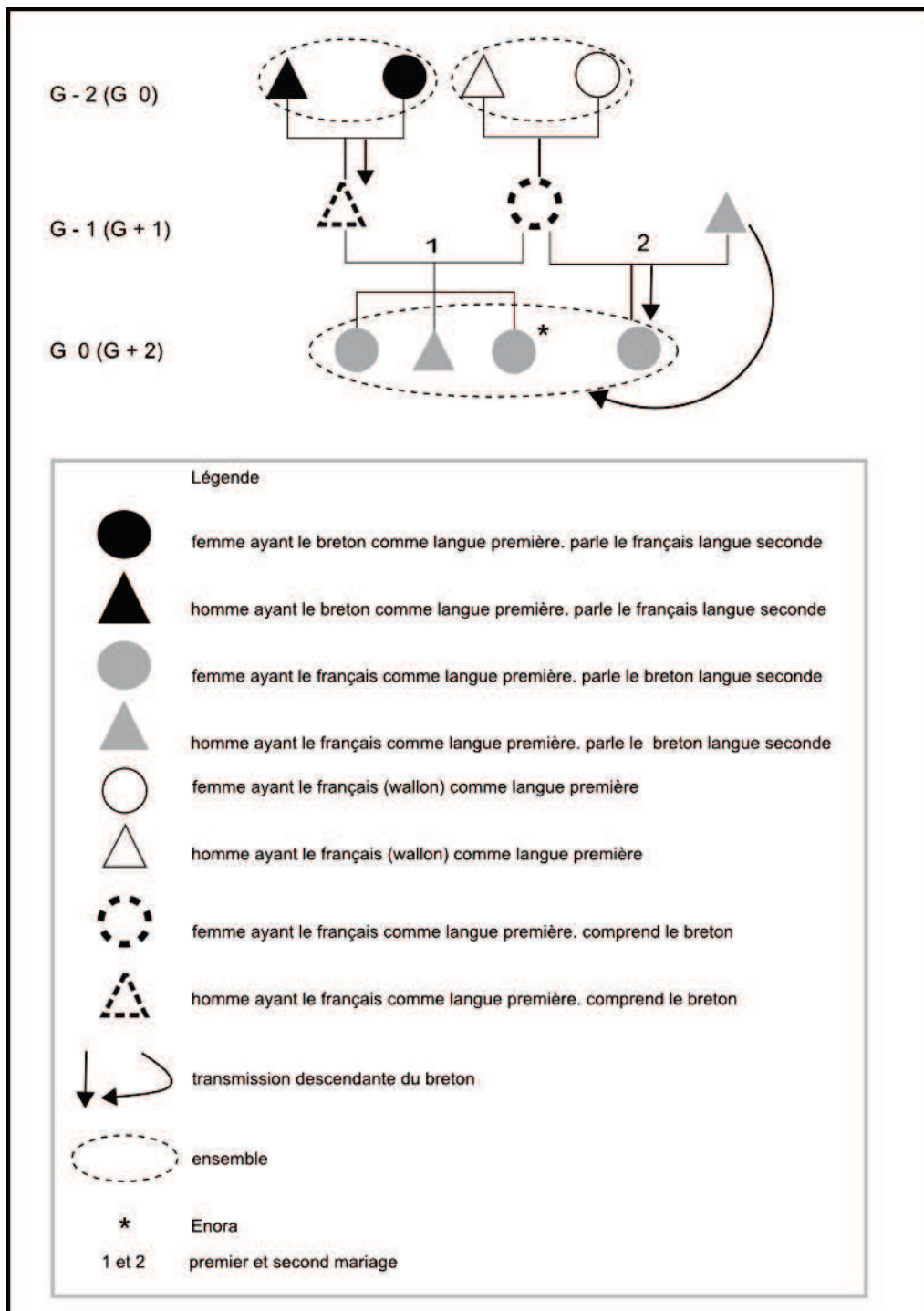
Représentation de Christine de la transmission du breton dans sa filiation

## **Enora (hiatus de la transmission)**

Enora, 20 ans, suit des études d'infirmière. Sa première langue est le français. Scolarisée de la maternelle à la troisième dans des établissements Diwan, elle n'a pas voulu aller en internat au lycée Diwan à Carhaix. Elle a alors intégré l'enseignement monolingue. Son beau-père a appris le breton, langue qu'il parle avec ses deux belles-filles (Enora et sa sœur), à sa fille (la demi-sœur d'Enora). Enora continue d'utiliser le breton quand elle rencontre des anciens camarades, et à l'occasion dans les structures hospitalières où elle effectue ses stages (notamment auprès des personnes âgées).

Enora est venue chez moi à Brest en novembre 2008 pour réaliser l'entretien. J'avais préalablement discuté avec elle lors de mes interventions en IFSI (Institut de Formations en Soins Infirmiers).





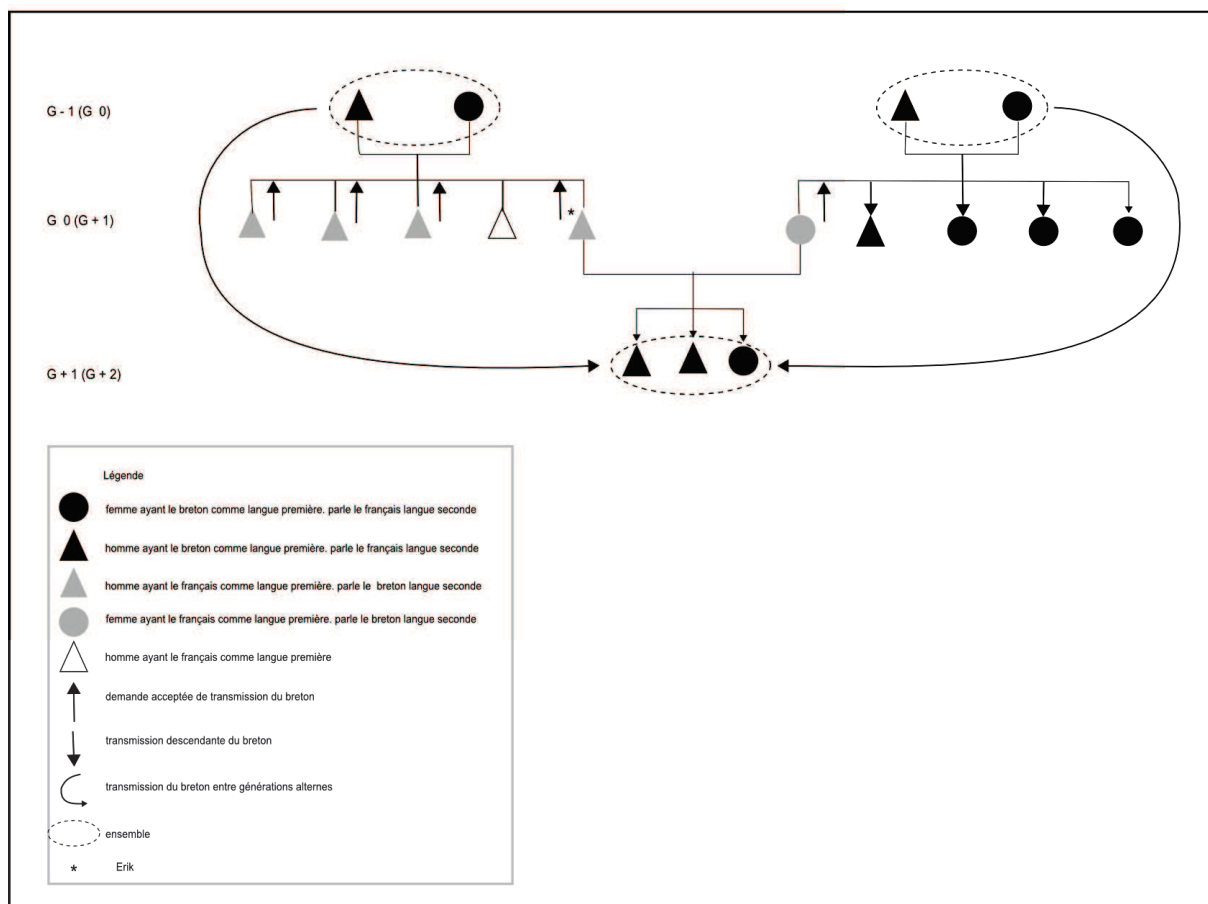
Représentation d'Enora de la transmission du breton dans sa filiation

## Erik (halte de la transmission et reprise intergénérationnelle)

Erik, âgé de 40 ans, est marié à Herveline. Ils ont trois enfants. Tous les deux ont comme langue première le français. Tous deux ont fait le choix d'apprendre le breton et l'utilisent désormais avec leurs parents, locuteurs premiers du breton.

La langue de la maison, entre eux et avec leurs enfants est le breton. Erik est professeur de breton tandis que Herveline est enseignante bilingue.

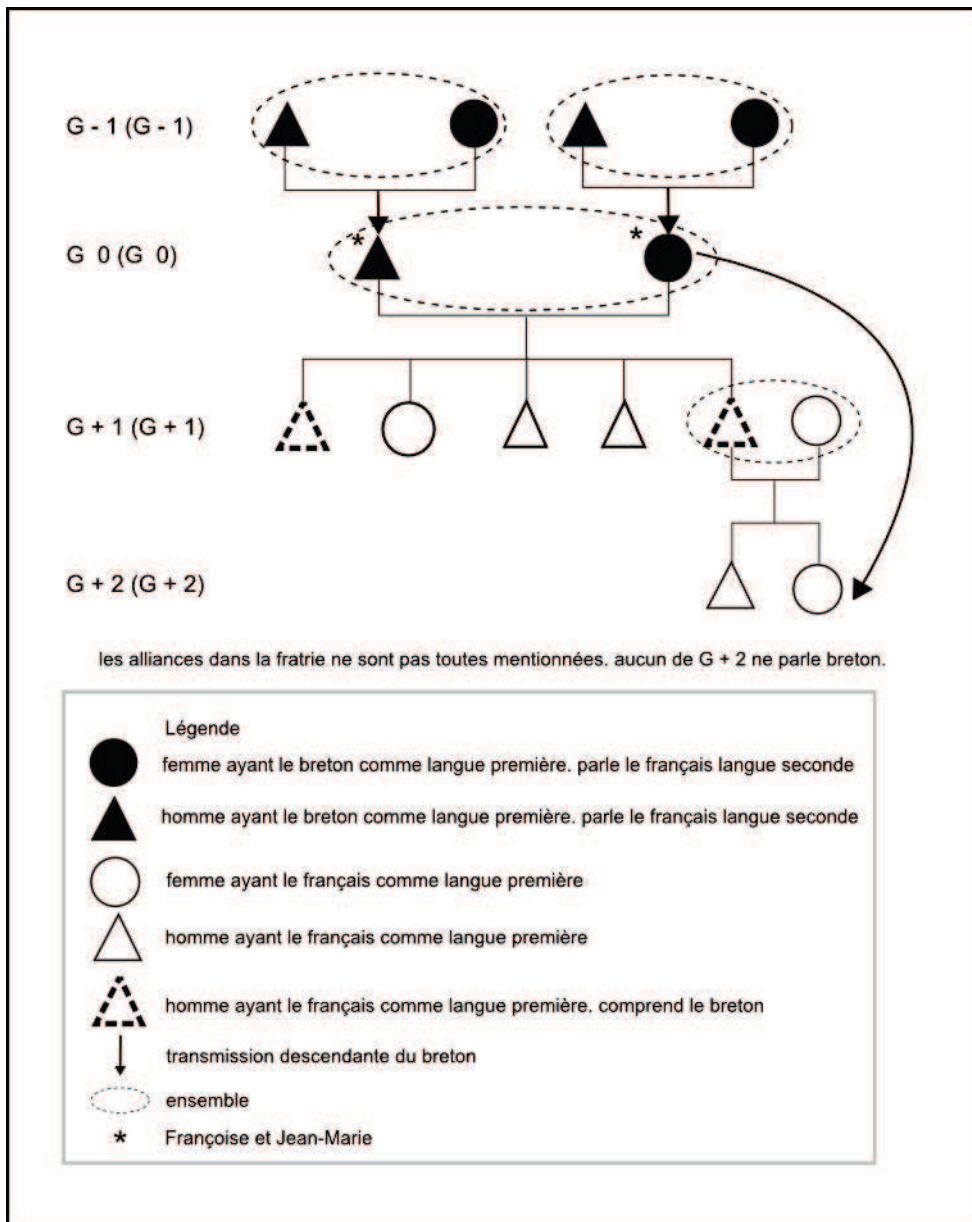
J'ai rencontré Erik, en présence de sa fille, chez lui dans les Côtes-d'Armor en mai 2009.



Représentation d'Erik de la transmission du breton dans sa filiation

## Françoise et Jean-Marie (interruption de la transmission)

Françoise et Jean-Marie ont 85 et 90 ans. Leur première langue est le breton. Ils ont appris le français à l'école, qui n'était jamais utilisé par leurs parents. Jean-Marie était menuisier. Ils n'ont pas parlé breton à leurs enfants. Ils le regrettent aujourd'hui. Certains le comprennent, d'autres non. Françoise essaie de donner des rudiments de breton à une de ses petites-filles de 7 ans. Ils sont très attachés à leur première langue et cherchent les occasions de l'entendre et de la pratiquer. Jean-Marie écrit aussi des poèmes en breton. Tous deux content en breton lors de représentations. Je les ai rencontrés chez eux, dans une petite ville au sud de Brest, à deux reprises, en novembre 2008 et février 2009.



Représentation de Françoise et Jean-Marie de la transmission du breton dans sa filiationJ

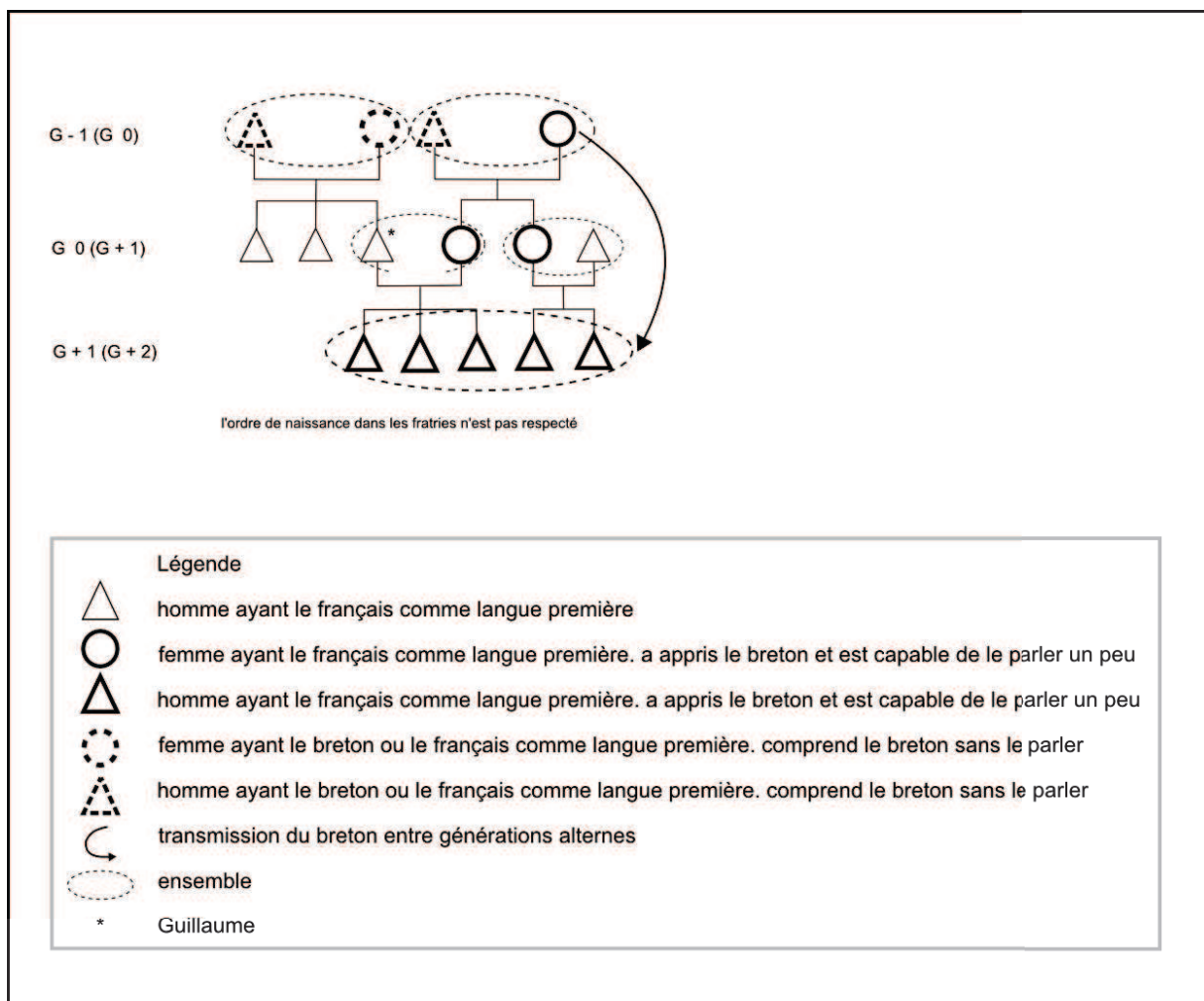
## Guillaume (regain de la transmission)

Guillaume, marié avec Louise, sont âgés de 40 ans et habitent dans le Morbihan. Leur première langue est le français. Guillaume ne parle pas le breton et Louise a pris quelques cours, sans pouvoir le parler vraiment.

Les parents de Guillaume connaissent le breton, contrairement à ceux de Louise. Mais sa mère a pris des cours de breton aussi.

Leurs trois garçons sont dans une école bilingue. Guillaume est enseignant.

J'ai rencontré Guillaume chez lui, avec ses trois fils en mai 2009.

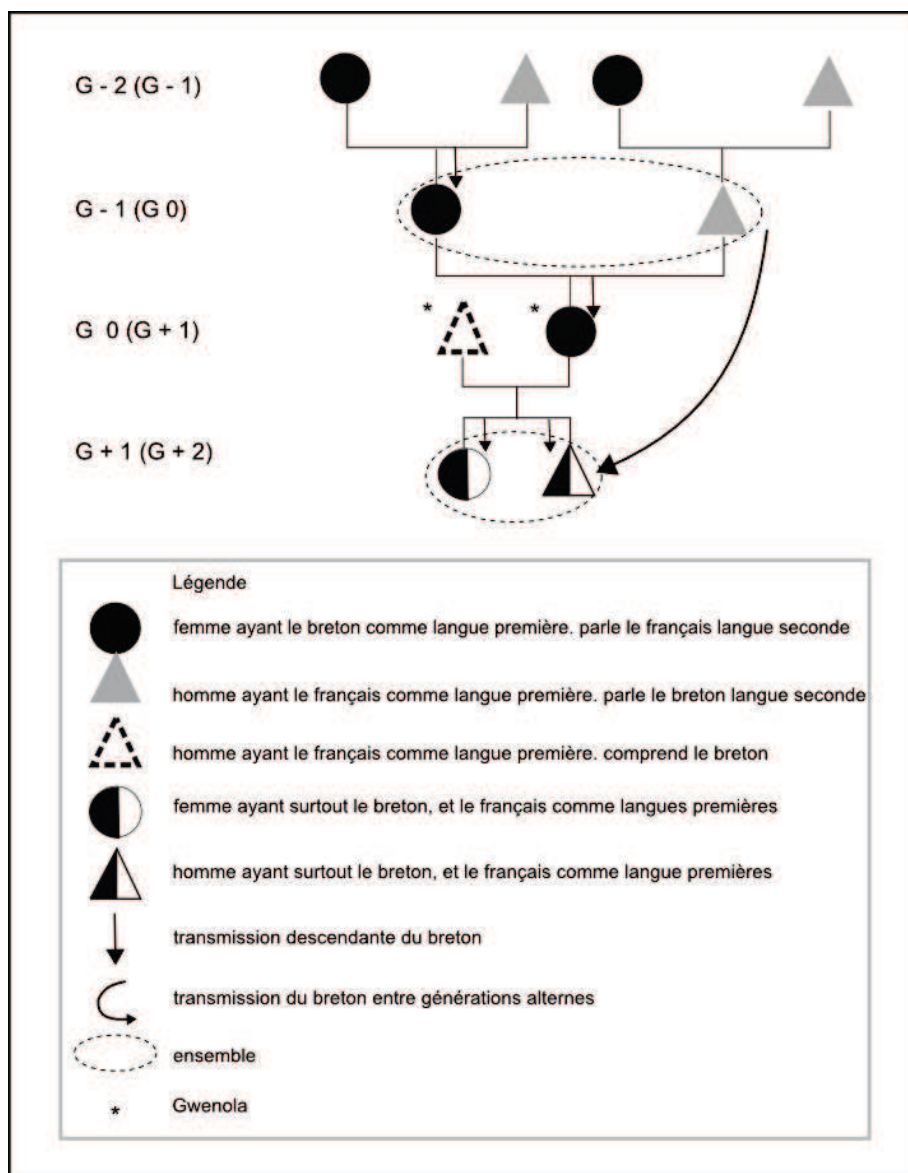


Représentation de Guillaume de la transmission du breton dans sa filiation

## Gwenola (halte de la transmission et reprise intergénérationnelle)

Gwenola a une quarantaine d'années, est mariée et a deux enfants. Sa première langue, le breton, a toujours été la langue d'usage avec son père, avec sa mère aussi, même si elle l'a moins utilisé moins au fil du temps. Ses grands-parents maternels ont fait le choix d'élever leurs enfants en breton, la langue première de la mère de Gwenola. Le père de Gwenola a appris le breton. C'est lui qui a enseigné à sa fille comment lire et écrire en breton (ils vivaient alors à Rennes). Avec son mari, Gwenola utilise le français. Il a appris le breton et est capable de le pratiquer. Il le fait d'ailleurs avec son beau-père. Gwenola s'adresse en breton à ses enfants, même si sa fille lui parle de plus en plus français. Gwenola a enseigné un temps dans une école Diwan.

J'ai rencontré Gwenola, son mari et ses enfants chez eux, au sud de Brest, en novembre 2009.



Représentation de Gwenola de la transmission du breton dans sa filiation

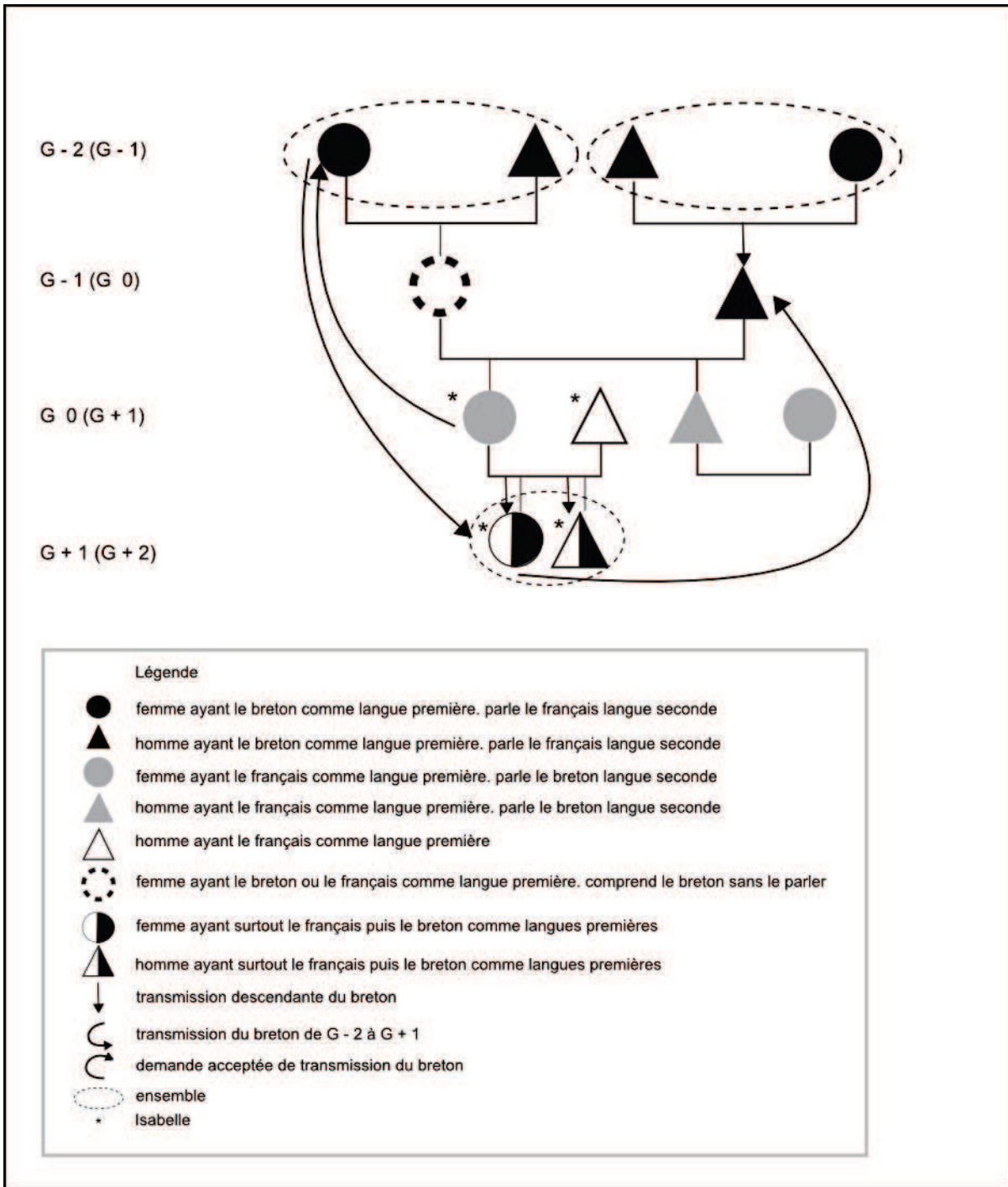
## **Isabelle (halte de la transmission et reprise de la pratique avec les grands-parents)**

Isabelle et Yannick ont 37 et 40 ans. La langue première d'Isabelle est le français. Elle a appris le breton en entrant à l'université. À partir de ce moment-là, elle a demandé à sa grand-mère, d'abord perplexe, de l'aider dans son apprentissage, ce qu'elle a accepté. Elle est aujourd'hui enseignante bilingue dans une école élémentaire.

Dans sa famille, elle peut échanger avec ses grands-mères et son frère, qui lui aussi a appris la langue, mais pas avec son père, bretonnant par ailleurs. Yannick ne connaît pas le breton. Au contact d'Isabelle, il le comprend un peu. Ils ont deux enfants. Avant d'être scolarisés, Isabelle leur parlait toujours en breton. Leurs premiers mots ont été en breton. Dès qu'ils ont été à l'école, le français l'a supplanté. Isabelle et Yannick ont fait le choix de scolariser leurs enfants dans l'école du village, monolingue français.

Aujourd'hui, Isabelle s'adresse à eux à la fois en breton et en français, tandis que Yannick n'utilise lui que le français. Leur fille aînée, environ 7 ans, demande qu'on lui parle davantage en breton. Isabelle répond donc à sa demande. Le père d'Isabelle, lui aussi sollicité par sa petite-fille, essaie de communiquer un peu en breton avec elle.

J'ai rencontré Isabelle et Yannick et leurs deux enfants, chez eux, dans les Côtes-d'Armor en mai 2009.



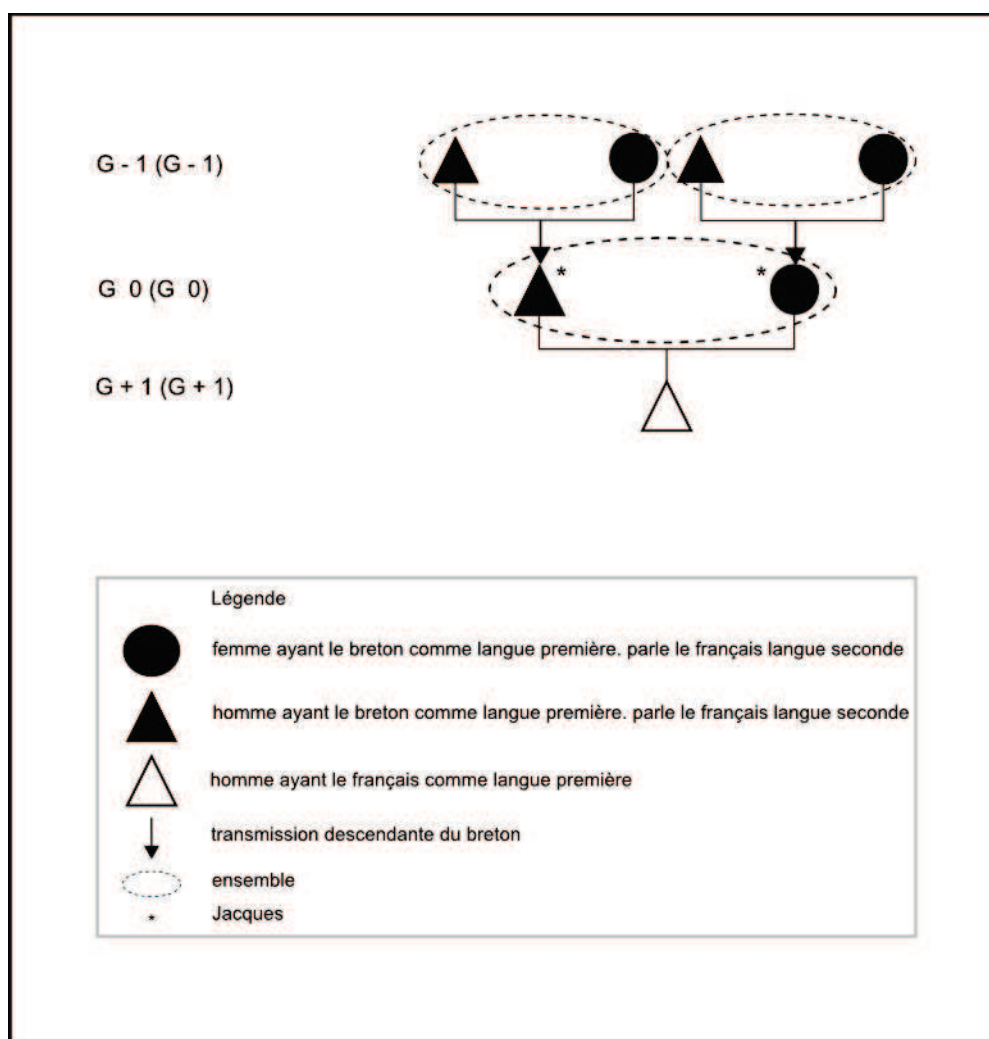
Représentation d'Isabelle de la transmission du breton dans sa filiation

## Jacques (interruption de la transmission)

Jacques, 80 ans, est marié et a eu un fils, décédé aujourd'hui. Le breton est sa première langue. Il continue de le parler avec sa femme et les personnes de sa connaissance. Il était gendarme.

Avec sa femme, ils n'ont pas voulu utiliser le breton avec leur fils : c'était la période des attentats indépendantistes en Bretagne et Jacques les associait à la langue bretonne.

J'ai su, plus tard, qu'il participait à Quêteurs de mémoire, dans le Finistère. Je l'ai rencontré chez lui, dans les Monts d'Arrée en novembre 2008.



Représentation de Jacques de la transmission du breton dans sa filiation

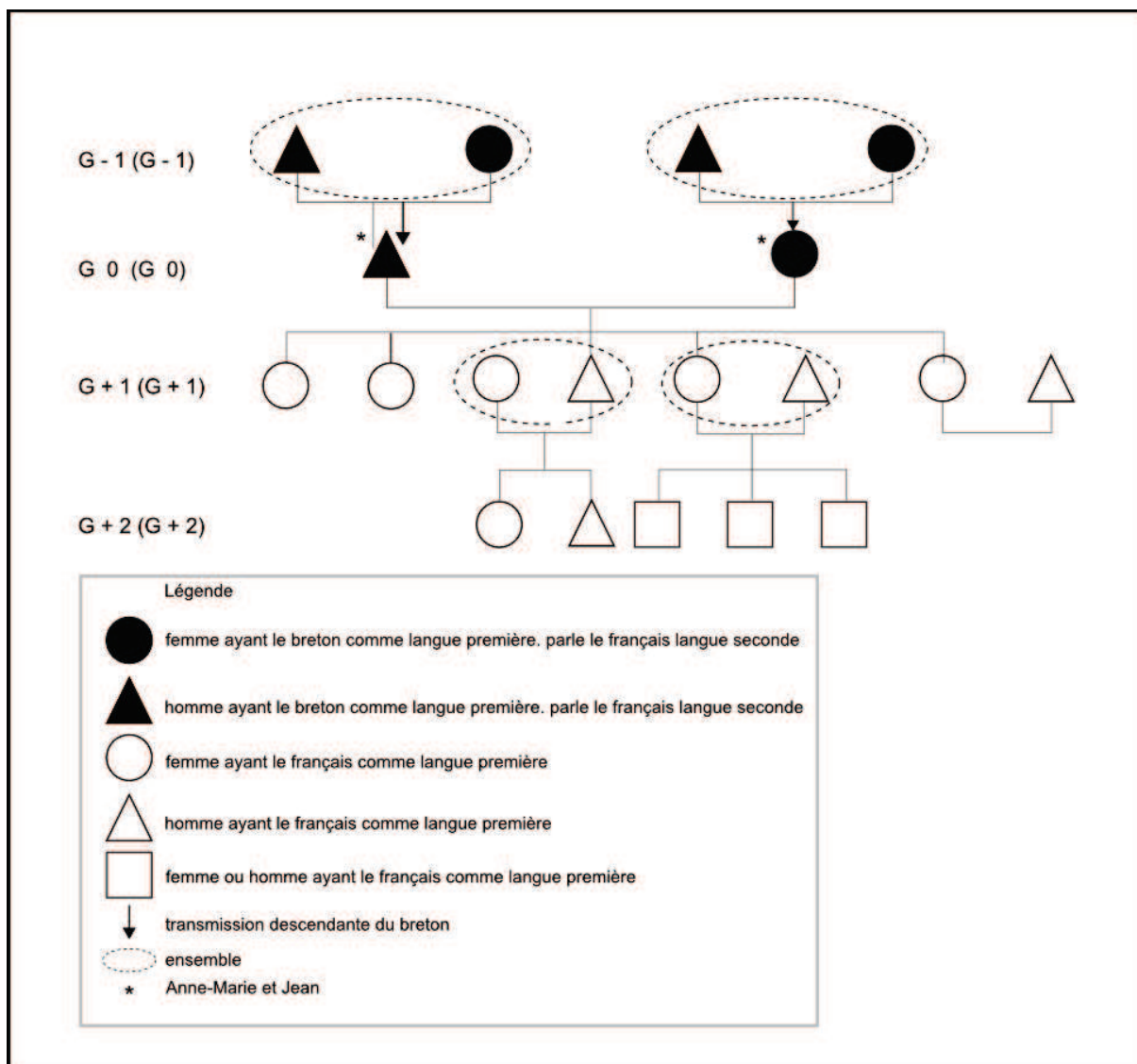


## Jean et Anne-Marie (interruption de la transmission)

Anne-Marie et Jean, 65 et 70 ans, habitent au sud de Brest. Leur première langue est le breton. Ils n'ont pas voulu le parler à leurs enfants. Jean a continué de le pratiquer dans sa profession (il était représentant). Anne-Marie a poursuivi sa pratique du breton grâce au chant et à la musique.

La langue de la maison était le français. Tous lisent et écrivent le breton.

Je les ai rencontrés chez eux, au sud de Brest, en novembre 2008.



Représentation d'Anne-Marie et Jean de la transmission du breton dans leurs filiation

## **Jean-Marie (voir Françoise)**

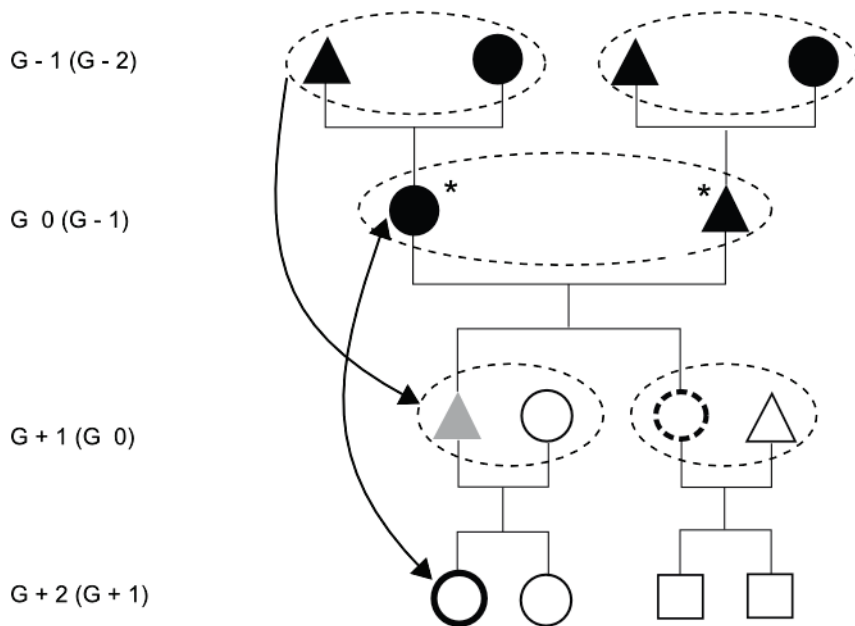
### **Jeanne et Noël (regain de la transmission)**

Jeanne et Noël, âgés de 85 ans, ont tous les deux comme langue première le breton. Ils n'ont jamais cessé de le parler dans leur vie quotidienne, avec leur voisinage, dans leur parenté. Ils ne l'ont pas fait avec leurs enfants. Elle le regrette. Leur fils a surtout appris le breton au contact de ses grands-parents maternels. Jeanne tenait un café, et Noël était marin d'État.

Jeanne utilise un peu le breton avec une de ses petites filles qui veut l'apprendre.

Jeanne parle volontiers breton à qui veut le perfectionner. Elle participe à l'initiative Quêteurs de mémoire, dans le Finistère.

Je les ai rencontrés chez eux, sur la côte nord finistérienne en mars 2008.



**Légende**

- femme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
- ▲ homme ayant le breton comme langue première. parle le français langue seconde
- ▲ homme ayant le français comme langue première. parle le breton langue seconde
- femme ayant le français comme langue première
- △ homme ayant le français comme langue première
- femme ayant le français comme langue première. comprend le breton sans le parler
- femme ayant le français comme langue première. capable de le parler (un peu)
- homme ou femme ayant le français comme langue première
- ↪ demande acceptée de transmission du breton entre deux générations alternes
- ↪ transmission du breton entre deux générations alternes
- ensemble
- \* Jeanne et Noël

Représentation de Jeanne de la transmission du breton dans sa filiation

## Jérôme (voir Nathalie)

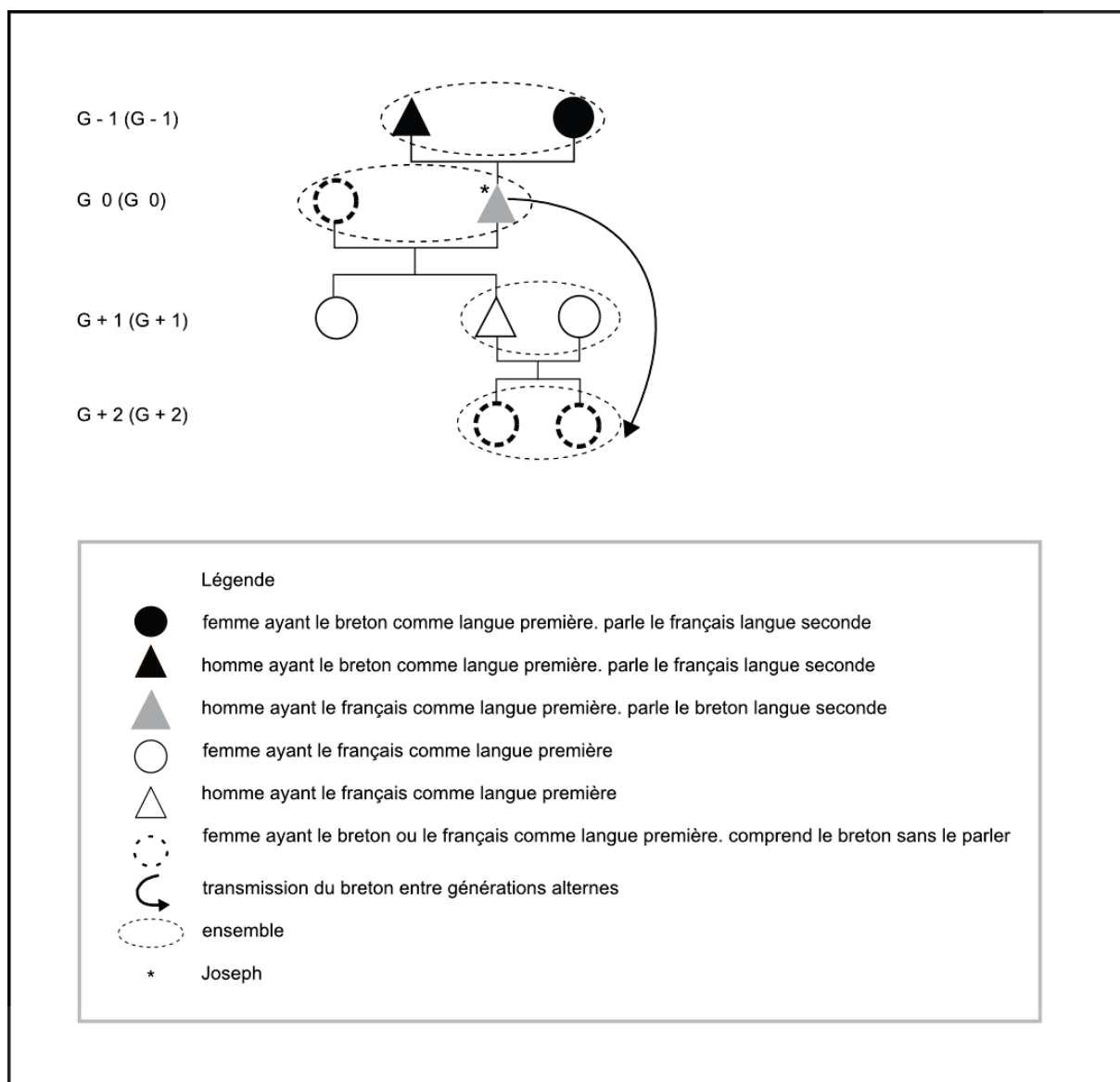
### Joseph (hiatus de la transmission)

Joseph, âgé de 65 ans a grandi dans un environnement bilingue : « L'habitude voulait qu'on s'exprime en français avec les parents, en français aussi avec les grands-parents, même si les grands-parents, très souvent, répondaient en breton ».

Adulte, Joseph a suivi des cours de breton, jusqu'à soutenir finalement une thèse tout en étant professeur d'allemand puis de breton.

La langue de la maison reste le français, avec sa femme et ses enfants. Il s'adresse en breton à ses petits-enfants.

Je l'ai rencontré chez lui, dans le Morbihan, en avril 2009.



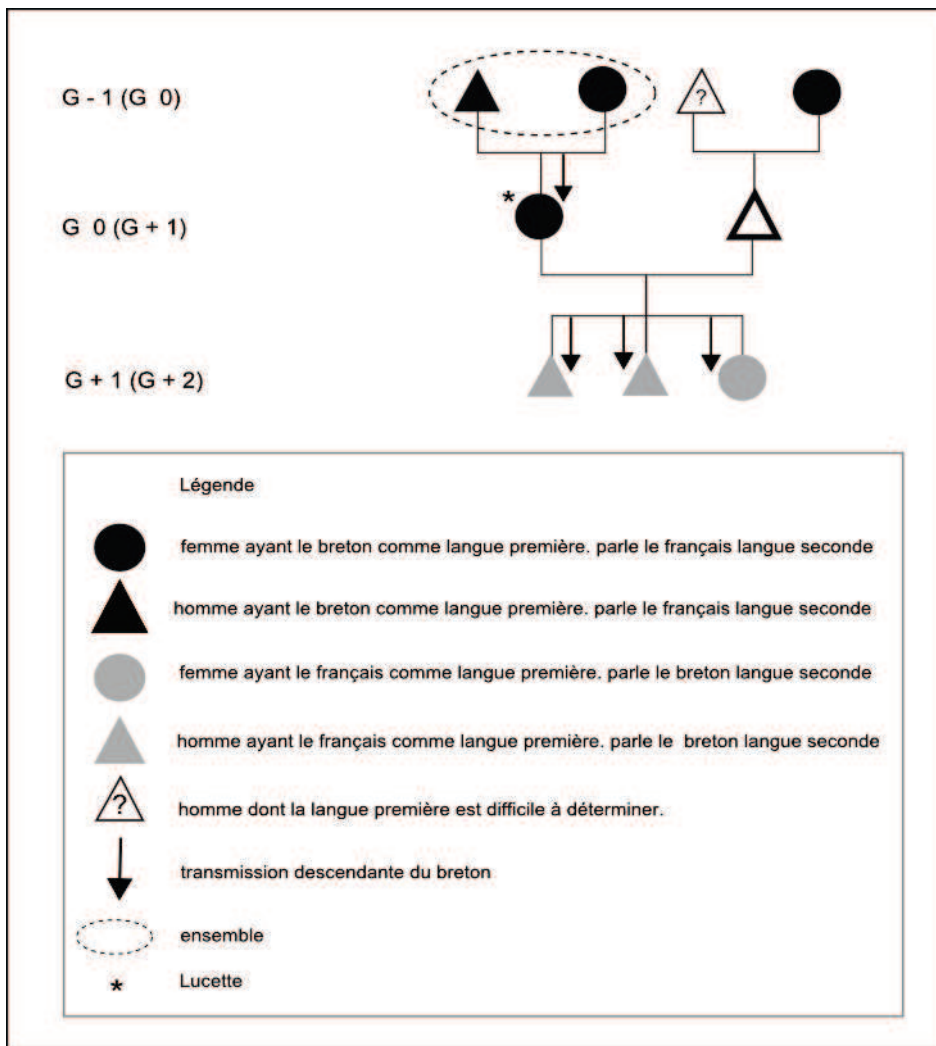
Représentation de Joseph de la transmission du breton dans sa filiation

## **Lucette (halte de la transmission et reprise intergénérationnelle)**

Lucette âgée de 60 ans est mariée et a trois enfants. Dernière d'une grande fratrie, ses parents parlaient breton à la maison, alors que ses grandes sœurs employaient déjà le français. Dans son souvenir, elle devait utiliser les deux langues assez tôt. Elle ne se souvient pas avoir appris le français à l'école, mais sans doute bien plus avec ses aînées. Jusqu'à 16 ans, elle avait honte de connaître le breton. Puis elle a compris que « c'était une richesse d'avoir une langue supplémentaire ». Elle est devenue enseignante bilingue à la fin de sa carrière.

Jeune adulte, son mari a fait l'apprentissage du breton une fois. Il l'utilise rarement dans la vie quotidienne. La langue de la maison est donc le français. Les enfants ont été scolarisés dans une école Diwan. Vers 15 ans, ils ont demandé à parler en breton à la maison : difficile puisque le mari de Lucette ne le maîtrise pas complètement. Aujourd'hui, Lucette s'adresse en breton à ses trois enfants au téléphone et en l'absence de son mari.

Je l'ai rencontrée chez elle en février 2008, sur la côte nord finistérienne.



Représentation de Lucette de la transmission du breton dans sa filiation

## **Marie (halte de la transmission avec reprise de la pratique avec les grands-parents)**

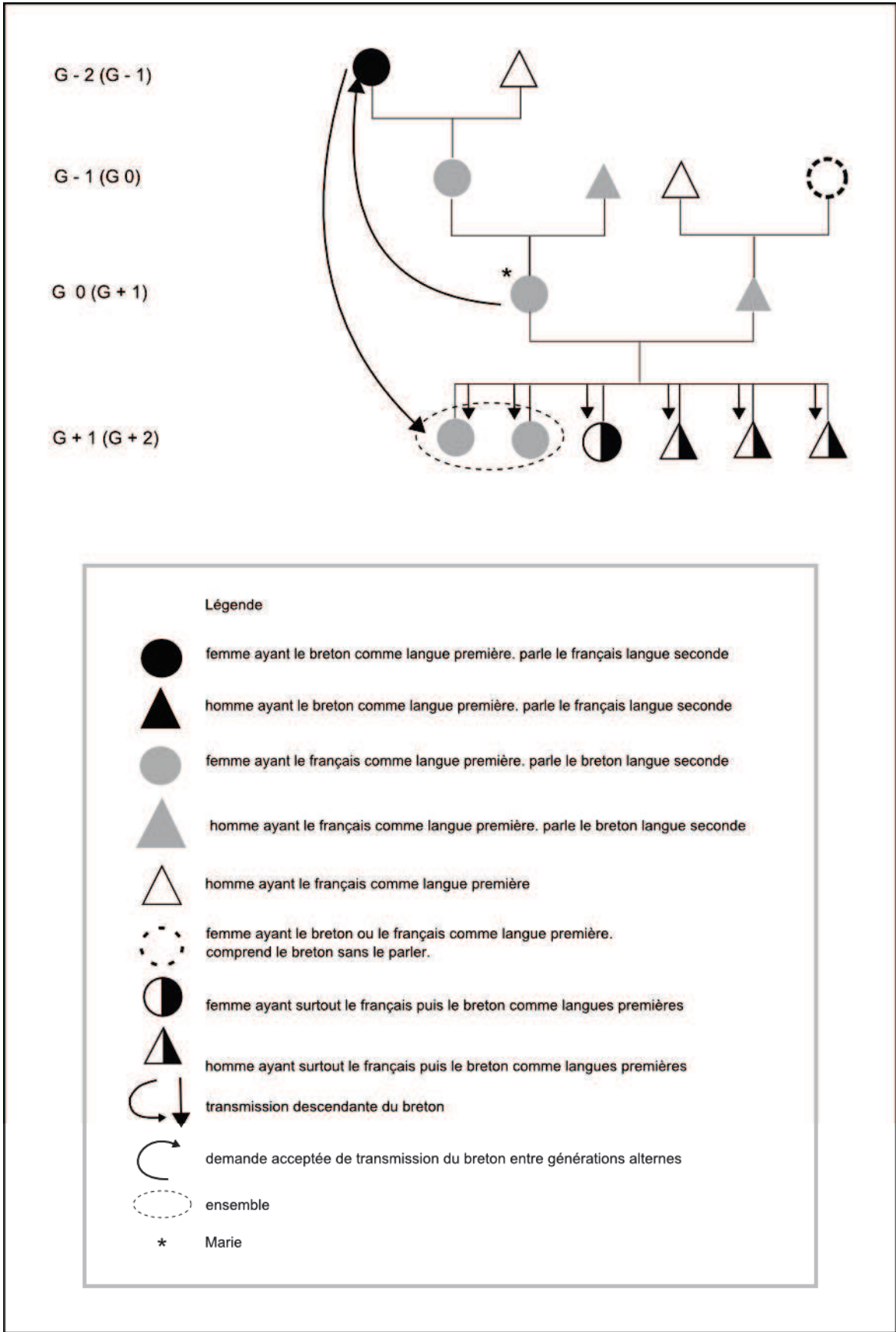
Marie a 55 ans environ. Elle est mariée et mère de six enfants. Sa première langue est le français. Elle a appris le breton en choisissant une option au lycée et grâce à sa grand-mère maternelle qui l'a aidée, à sa demande.

Elle n'a d'abord pas osé parler breton à ses deux premiers enfants. Elle a ensuite fait l'école à la maison, en breton. À partir du collège, tous les enfants ont intégré un établissement Diwan, jusqu'à la fin du lycée.

Avec son mari, la langue utilisée est le français. Elle parle volontiers breton avec ses enfants, qui tous maîtrisent les deux langues. Il n'y a aucune obligation pour eux.

Les parents de Marie et de son mari refusent de parler breton avec eux et leurs petits-enfants.

Je l'ai rencontrée chez elle, dans le Morbihan, en mai 2009.



Représentation de Marie de la transmission du breton dans sa filiation



## **Marie-Jeanne**

Marie-Jeanne, 70 ans, est résidente dans une maison de retraite, au nord de Brest. Je l'ai rencontrée en février 2008. Sa première langue est le breton : « Le breton, c'est dès la première tétée ». Elle continue de le parler avec sa mère très âgée. Elle est pointilleuse sur l'accent et les différentes variations dialectales.

Elle n'a pas d'enfant.

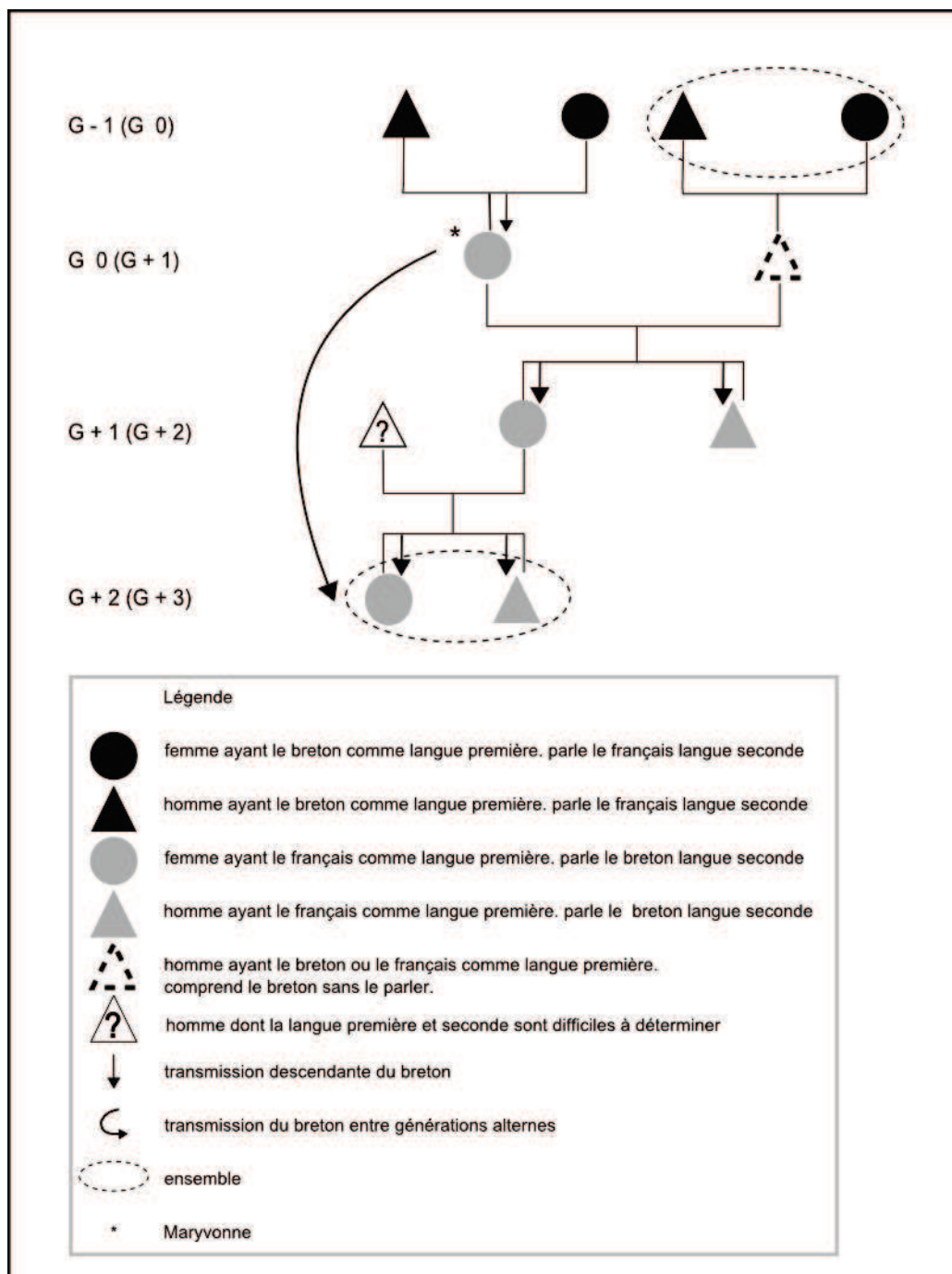
L'entretien s'est déroulé de manière informelle. Il n'a pas été approfondi pour en tirer une analyse précise.

## **Maryvonne (hiatus de la transmission)**

Maryvonne a 55 ans. Enseignante bilingue près de Brest, sa première langue est le français. Sa mère lui a donné des leçons de breton quand elle était petite, alors qu'ils habitaient dans le sud de la France. Adulte, elle a pris des cours de breton à l'université, par correspondance.

Ses deux enfants ont été scolarisés dans une école Diwan. À sa fille aînée, elle a d'abord parlé français : elle n'était pas encore très sûre d'elle en breton. Aujourd'hui, la langue d'usage avec ses deux enfants est le breton.

Je l'ai rencontrée en janvier 2008, dans sa salle de classe. Pendant l'entretien, son fils l'a appelée : la conversation s'est entièrement faite en breton.

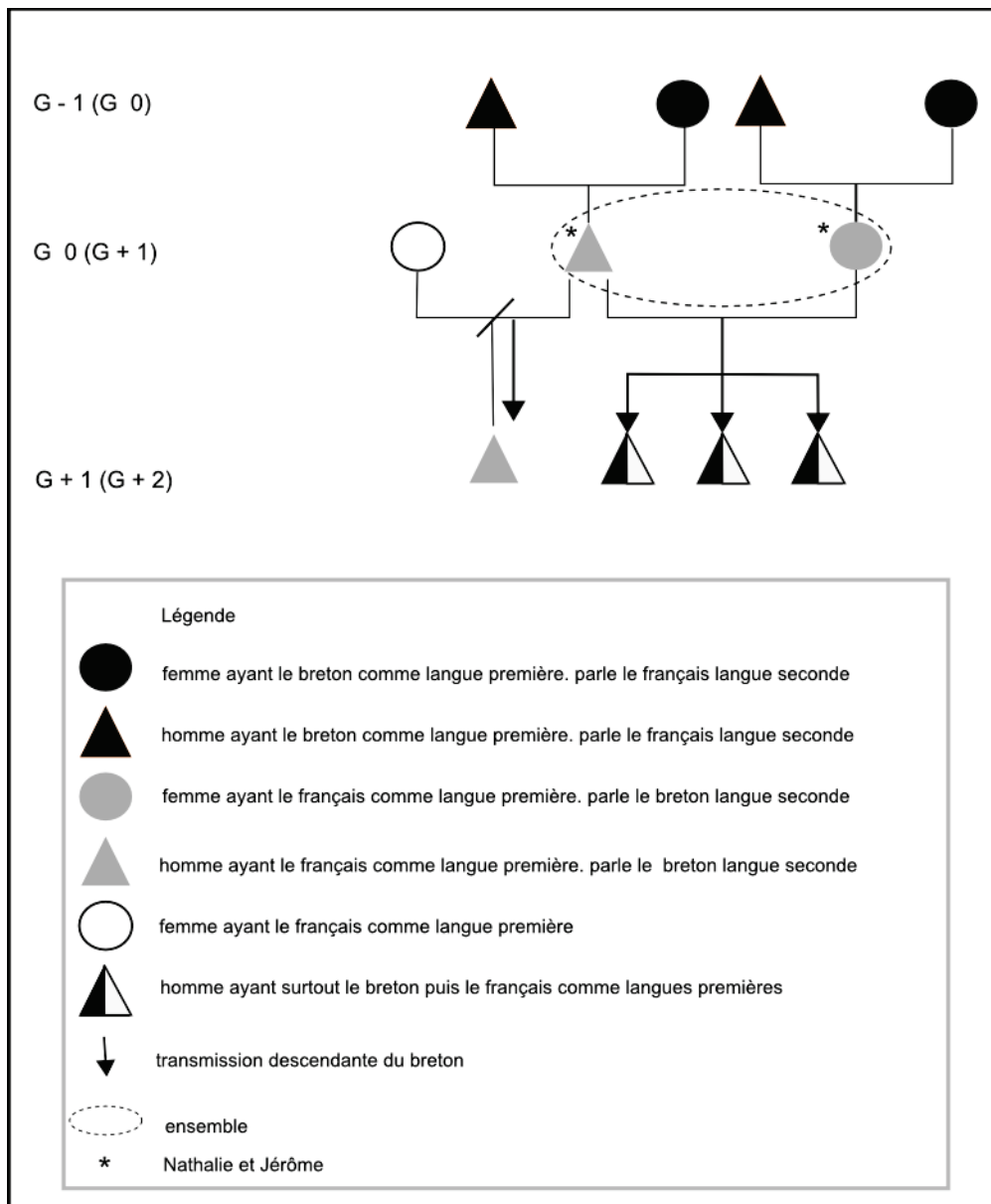


Représentation de Maryvonne de la transmission du breton dans sa filiation

## **Nathalie et Jérôme (hiatus de la transmission)**

Nathalie et Jérôme ont environ 35/40 ans. Ils ont tous les deux comme langue première le français. Ils ont appris le breton une fois devenus adultes. Nathalie est enseignante bilingue. Jérôme travaille dans un centre de découverte pour les scolaires, où il pratique le breton. Avec leurs trois enfants (Jérôme a un fils d'un premier mariage scolarisé dans un établissement Diwan), ils parlent breton et français. Nathalie reconnaît qu'elle utilise davantage le français que son mari. Leurs trois enfants sont inscrits dans une école bilingue. Aucun de leurs parents, bretonnants, ne parlent breton avec eux. Ils refusent.

J'ai rencontré Nathalie et Jérôme séparément en octobre 2008. Une première fois, j'ai discuté avec Nathalie chez elle, et ensuite avec Jérôme qui lui, était en ville, affairé à la préparation d'une fête organisé par les parents de l'école de leurs enfants. J'ai, ensuite, revu Jérôme lors d'une discussion collective avec trois autres familles.



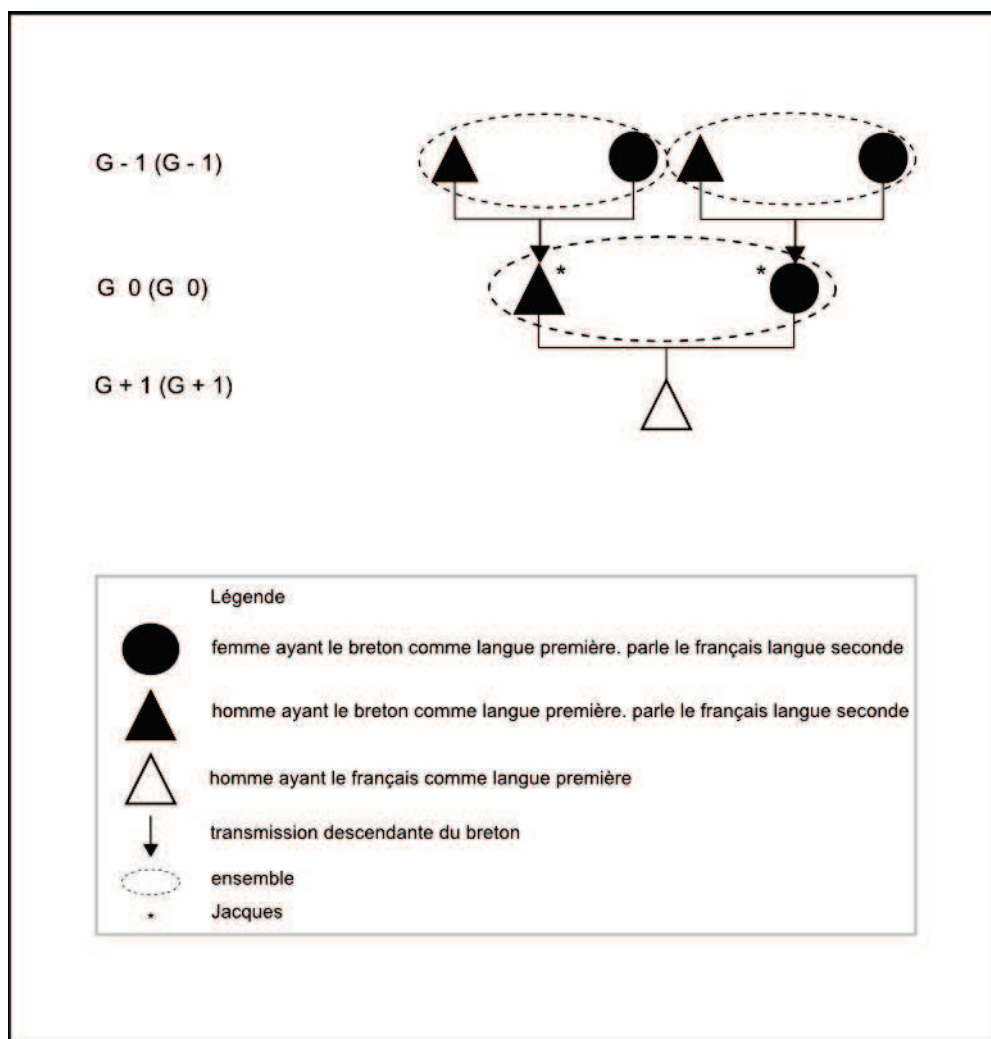
Représentation de Nathalie et Jérôme de la transmission du breton dans sa filiation

## Noël (voir Jeanne)

### Pierre (interruption de la transmission)

Pierre est âgé de 75 ans environ. Pour sa femme et lui, le breton est leur première langue. Il dit ne pas avoir eu conscience de sa « culture » et de l'importance de sa langue avant de devoir partir travailler à Paris pendant dix ans. Il était policier. Il n'a pas transmis sa langue à ses enfants. Il aide une de ses filles, qui a appris le breton, à le perfectionner. Elle est enseignante bilingue. Il écrit désormais des nouvelles en breton.

Je l'ai rencontré en janvier 2008, chez lui, près de Brest.



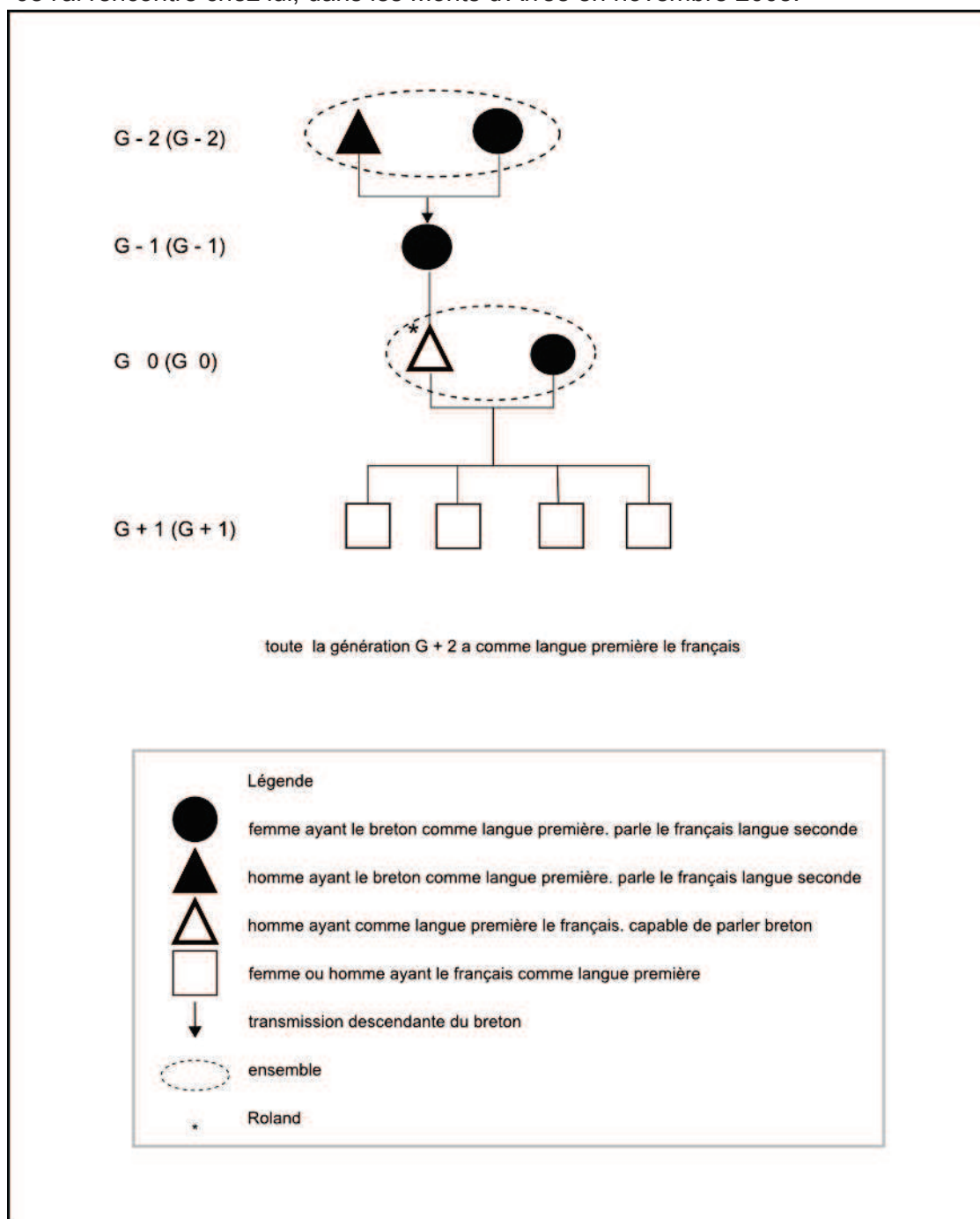
Représentation de Jacques de la transmission du breton dans sa filiation

## Roland (interruption de la transmission)

Roland, 78 ans, a été principalement élevé en français. Il dit être un « petit bretonnant » : il lui manque du vocabulaire. Petit, son contact avec le breton s'est fait par la présence, chez eux, d'une journalière.

Aucun de ses enfants et de ses petits-enfants ne connaît le breton. Il ne croit pas à un avenir pour la langue bretonne : « Il ne faut pas se voiler la face, la langue s'amenuise. Elle n'a plus de côté pratique ».

Je l'ai rencontré chez lui, dans les Monts d'Arrée en novembre 2008.



Représentation de Roland de la transmission du breton dans sa filiation

## **Marguerite**

Marguerite est âgée de 90 ans. Sa première langue est le breton. Elle a appris le français à 7 ans en allant à l'école. Elle garde un mauvais souvenir du breton, justement parce qu'il a fallu apprendre le français « comme si on n'était pas des gens bien ». Elle sait le lire.

Elle me dit qu'elle n'a jamais pensé parler breton à ses enfants. Son mari était lui « très bretonnant » et chantait avec eux en breton le soir.

Un de ses fils a appris le breton à Paris, pendant ses études. Aucun de ses petits-enfants, ne connaît le breton.

Elle me dit : « Le breton ne m'a jamais servi à rien », tout en me racontant qu'elle aimait bien aller chez ses voisines qui parlaient breton.

L'entretien s'est déroulé de manière informelle en février 2008. Il n'a pas été assez approfondi pour en tirer une analyse précise.

## **Simone**

Simone a environ 85 ans. Elle a des difficultés à parler. Le breton est sa première langue. Elle a appris le français en arrivant à l'école à l'âge de 6 ans.

Elle a trois garçons. Avec son mari, ils ne leur ont pas transmis le breton, d'autant plus, dit-elle, qu'ils vivaient en Algérie. Simone et son époux utilisaient le breton pour ne pas que leurs enfants les comprennent.

J'ai fait la connaissance de Simone dans sa maison de retraite, en février 2008.

L'entretien s'est déroulé de manière informelle. Il n'a pas été approfondi pour en tirer une analyse précise.

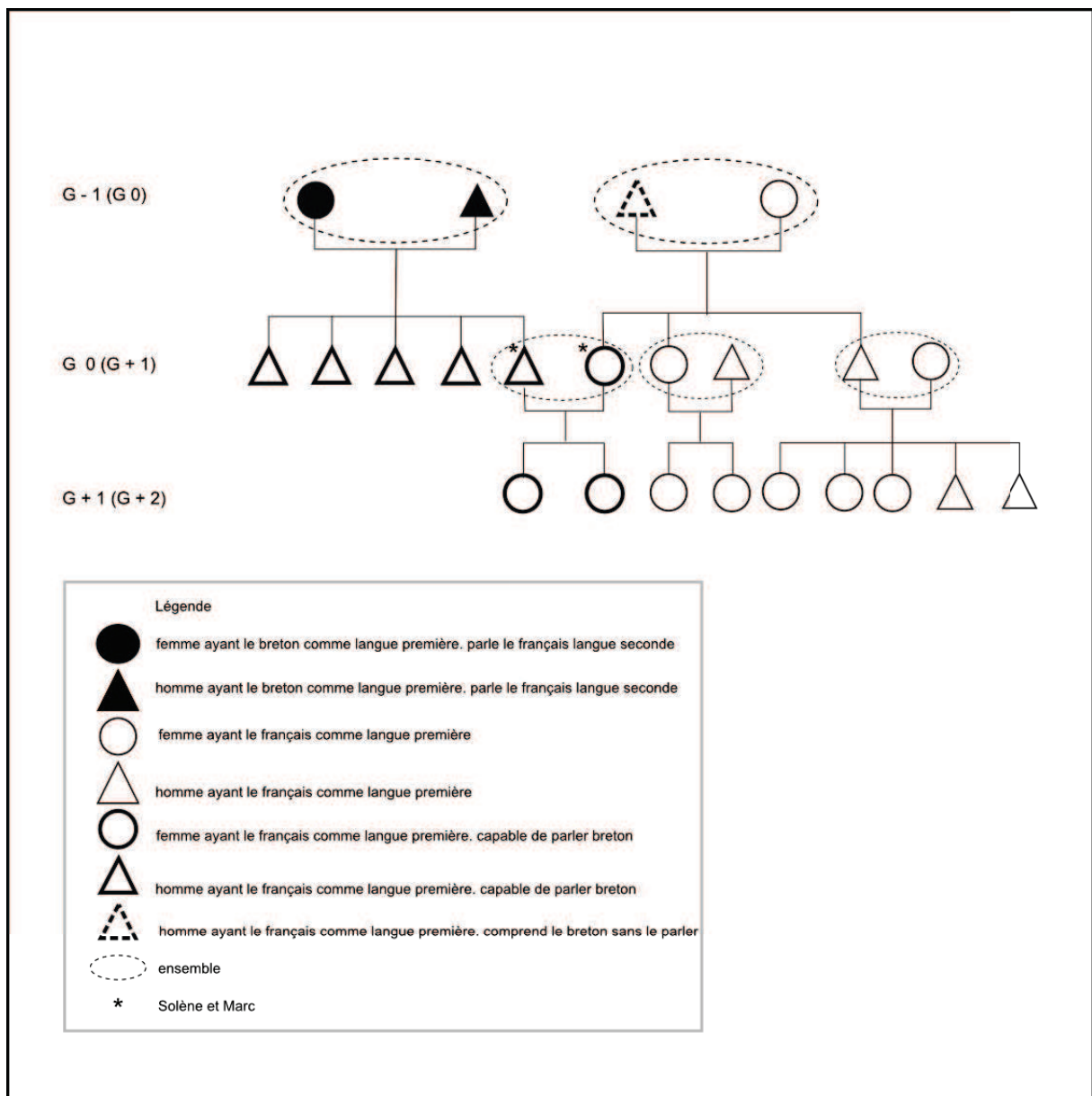
## Solène et Marc (regain de la transmission)

Solène et Marc ont environ 35 et 40 ans. Ils vivent à la campagne, au sud de Brest.

Leur première langue est le français. Marc a une connaissance du breton, semble-t-il, plus importante qu'il ne le dit. Solène prend des cours du soir de breton.

Leurs deux filles sont scolarisées dans des écoles maternelle et élémentaire bilingues. Ils essaient de les mettre le plus possible au contact d'un environnement bretonnant, grâce notamment aux bonnes relations qu'ils entretiennent avec les parents d'élèves de l'école.

Je les ai rencontrés chez eux en septembre 2008.



Représentation de Solène et Marc de la transmission du breton dans leurs filiations



## **Thomas**

Thomas, 35 ans, est originaire de Nantes. Il a appris le breton à Stumdi à Landerneau, pendant 6 mois. Il donne des cours de breton quand je le rencontre en novembre 2008, chez lui, au sud de Brest. Il s'interroge sur la transmission de la langue. Sera-t-elle « artificielle » ? Il se demande s'il parlera breton à ses enfants.

## Personnes en charge des politiques en lien avec la langue bretonne

Kristen Le Gars

J'ai réalisé un entretien avec Kristen Le Gars, chargée de mission aux langues bretonnes au Conseil régional de Bretagne en juillet 2009, dans son bureau à Rennes. Elle travaillait en collaboration avec Jean-Pierre Thomin.

Lena Louarn

Je me suis entretenue avec Lena Louarn en juin 2011 à Rennes, dans les locaux de l'Office Public de la langue bretonne, autour d'un thé et d'un café. Elle est élue au Conseil régionale de Bretagne, troisième vice-présidente chargée des langues de Bretagne depuis 2010. Elle est aussi présidente de l'Office Public de la langue bretonne.

Mark Masson

J'ai rencontré plusieurs fois Mark Masson, notamment pendant les présentations de Quêteurs de mémoire. Il est chargé de mission à la langue bretonne au Conseil général du Finistère. J'ai eu un entretien plus formel, dans son bureau en décembre 2008 à Quimper.

Armelle Pérès

J'ai réalisé une entrevue avec Armelle Pérès en février 2008, dans les locaux du Conseil général du Finistère à Brest. Elle était chargée de mission Quêteurs de mémoire en 2007/2008. Notre rencontre a fait suite à la diffusion d'un documentaire *Prad don, Le Pré d'Anicet* réalisé par Soazig Daniellou en 2008, portant sur les échanges intergénérationnels en breton à travers Quêteurs de mémoire.

Jean-Pierre Thomin

J'ai rencontré Jean-Pierre Thomin, à la mairie de Landerneau, dans le Finistère, ville dont il était le maire en janvier 2008. Il était aussi élu au conseil régional en charge des langues de Bretagne, jusqu'en 2010.

## **Annexe 3. Profils des informateurs en Saskatchewan**

Le village dans lequel je séjournais en 2008 est nommé arbitrairement A.

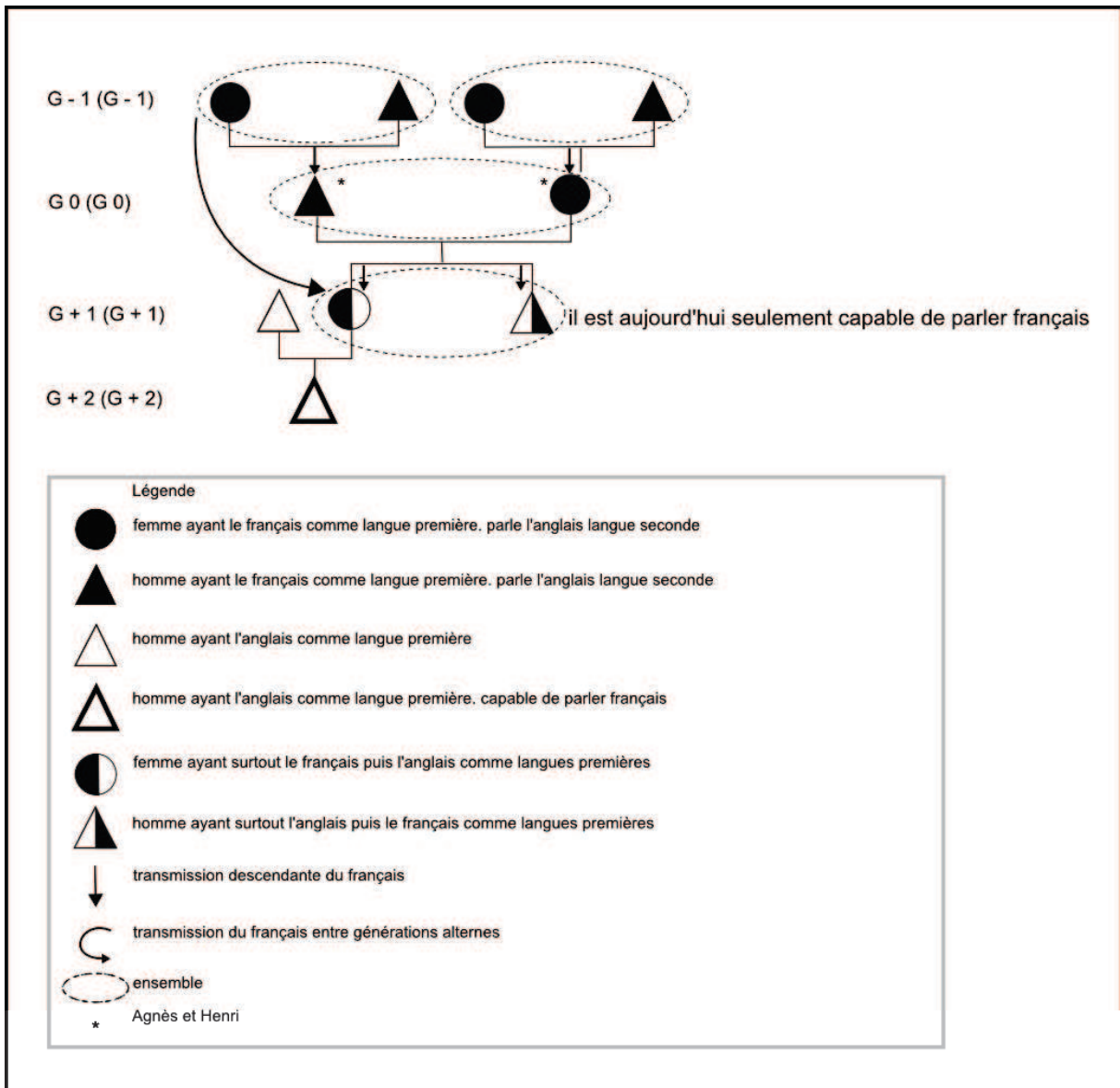
### **Agnès et Henri (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

Agnès et Henri, âgés environ de 70 ans, vivent dans un village du centre de la Saskatchewan. Leur première langue est le français. Les parents d'Henri parlaient exclusivement français. Ceux d'Agnès ont progressivement utilisé les deux.

Ils ont deux enfants. Leur fils est capable d'utiliser le français « si c'est vraiment nécessaire ». Leur fille parle aisément français et l'enseigne dans une école d'immersion.

Agnès et Henri, en présence d'une personne anglophone ne connaissant pas le français, s'expriment en anglais, pour ne pas « l'insultier », « pour être polis », me disent-ils.

J'ai réalisé l'entretien avec Agnès et Henri chez eux, en 2008. Celui-ci s'est tenu en français.



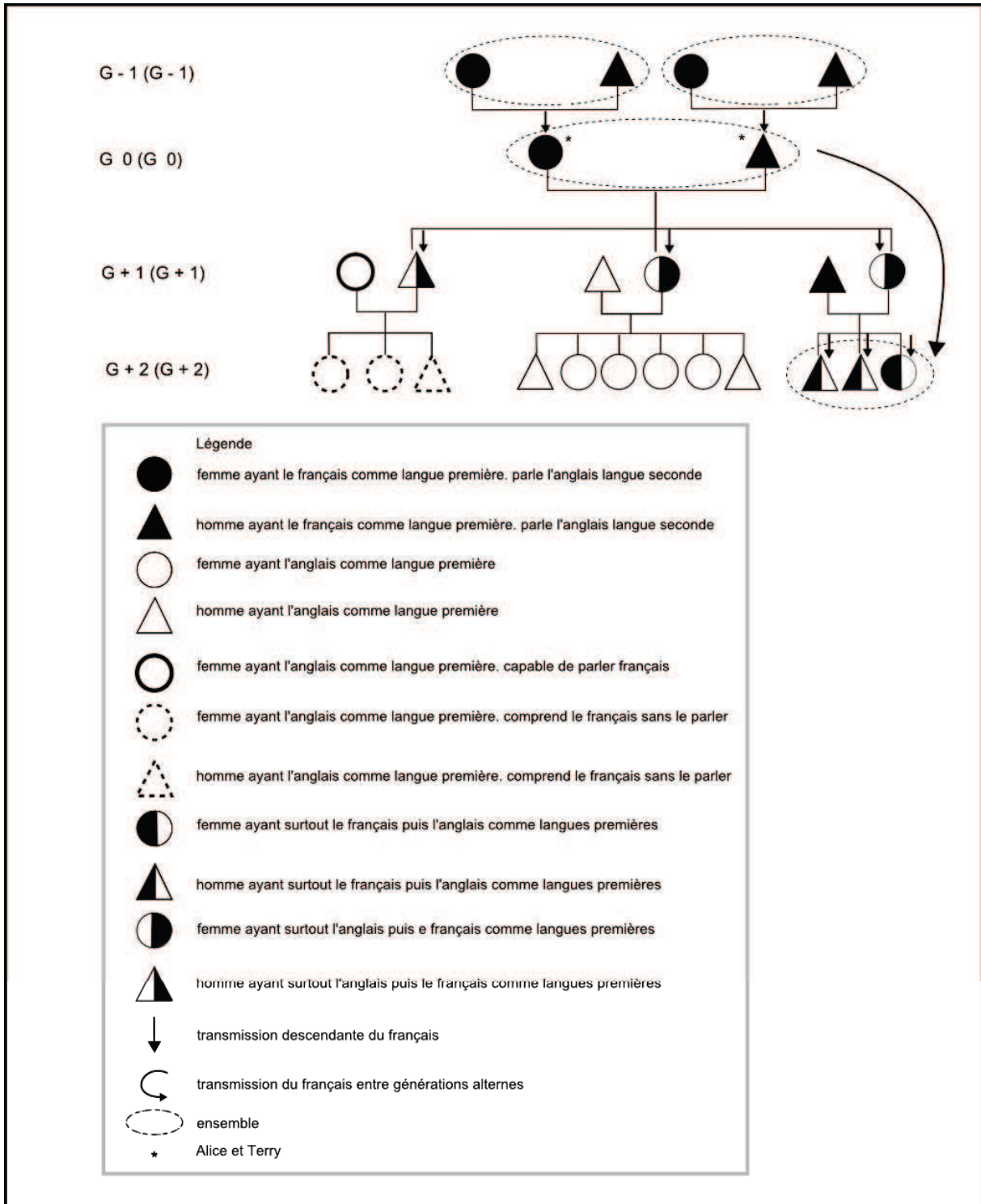
Représentation d'Agnès et Henri de la transmission dans leurs filiations

## **Alice et Terry (suspension de la transmission)**

Alice et Terry ont entre 60 et 65 ans. Ils ont tous les deux le français comme langue première et continuent à le parler ensemble, autant que l'anglais. Leurs trois enfants comprennent le français mais sont plus à l'aise en anglais. Ils n'ont pas été à l'école fransaskoise.

Alice s'investit dans le centre communautaire francophone de son village. Elle travaille dans le milieu médical tandis que Terry, en retraite, conduit maintenant le bus de la division scolaire francophone.

J'ai rencontré Alice et Terry chez eux, en 2008, dans un village du centre de la province. L'entretien s'est déroulé en français.



Représentation d'Alice et Terry de sa transmission dans leurs filiations

### **Amanda (suspension de la transmission)**

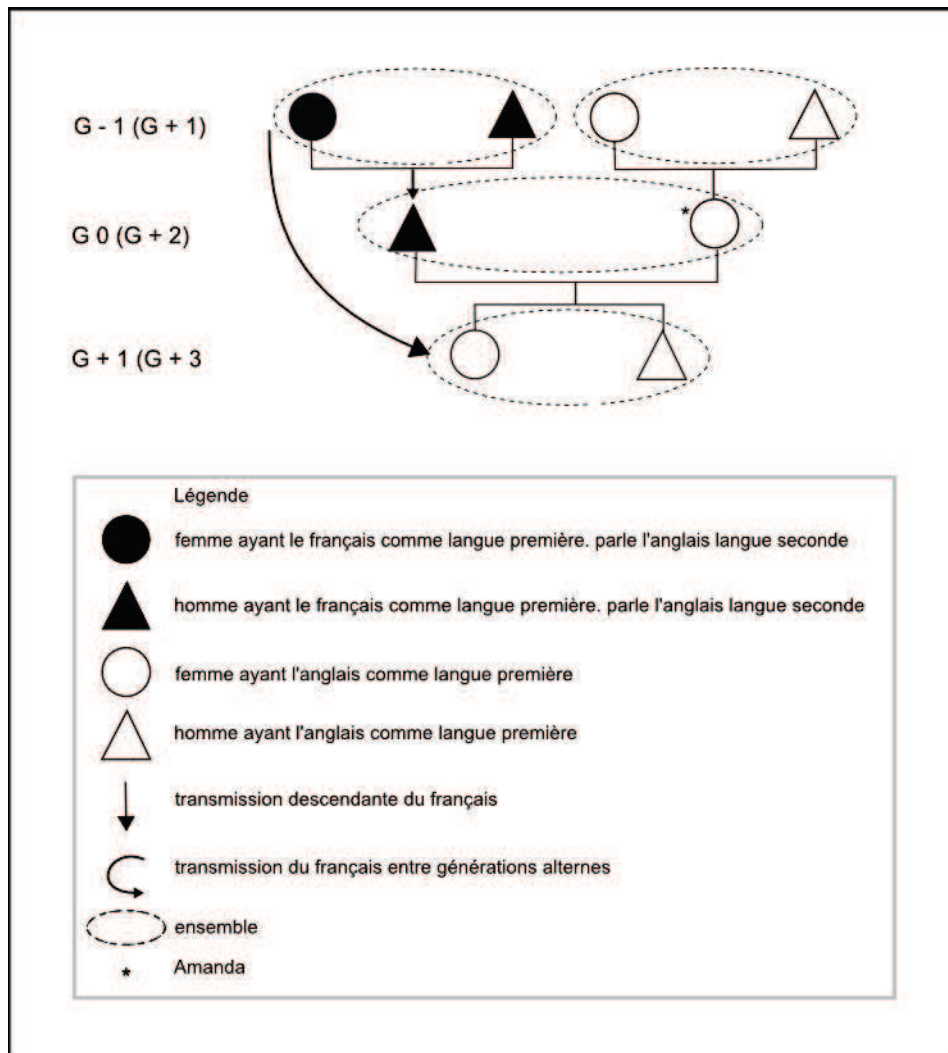
Amanda, 30 ans, d'origine ukrainienne, a pour langue première l'anglais. Elle ne connaît pas le français, ou seulement quelques mots.

Son mari a comme langue première le français. Sa mère enseigne dans une école fransaskoise.

Amanda et son époux ont deux enfants, dont un est scolarisé dans l'école fransaskoise où enseigne sa belle-mère.

D'après Amanda, son mari dit quelques expressions en français à ses enfants. Leurs grands-parents paternels leur parlent en français.

J'ai rencontré Amanda chez elle en 2008. Elle habite dans un village du centre de la Saskatchewan. Ses enfants étaient présents et parlaient anglais. L'entretien s'est déroulé en anglais.

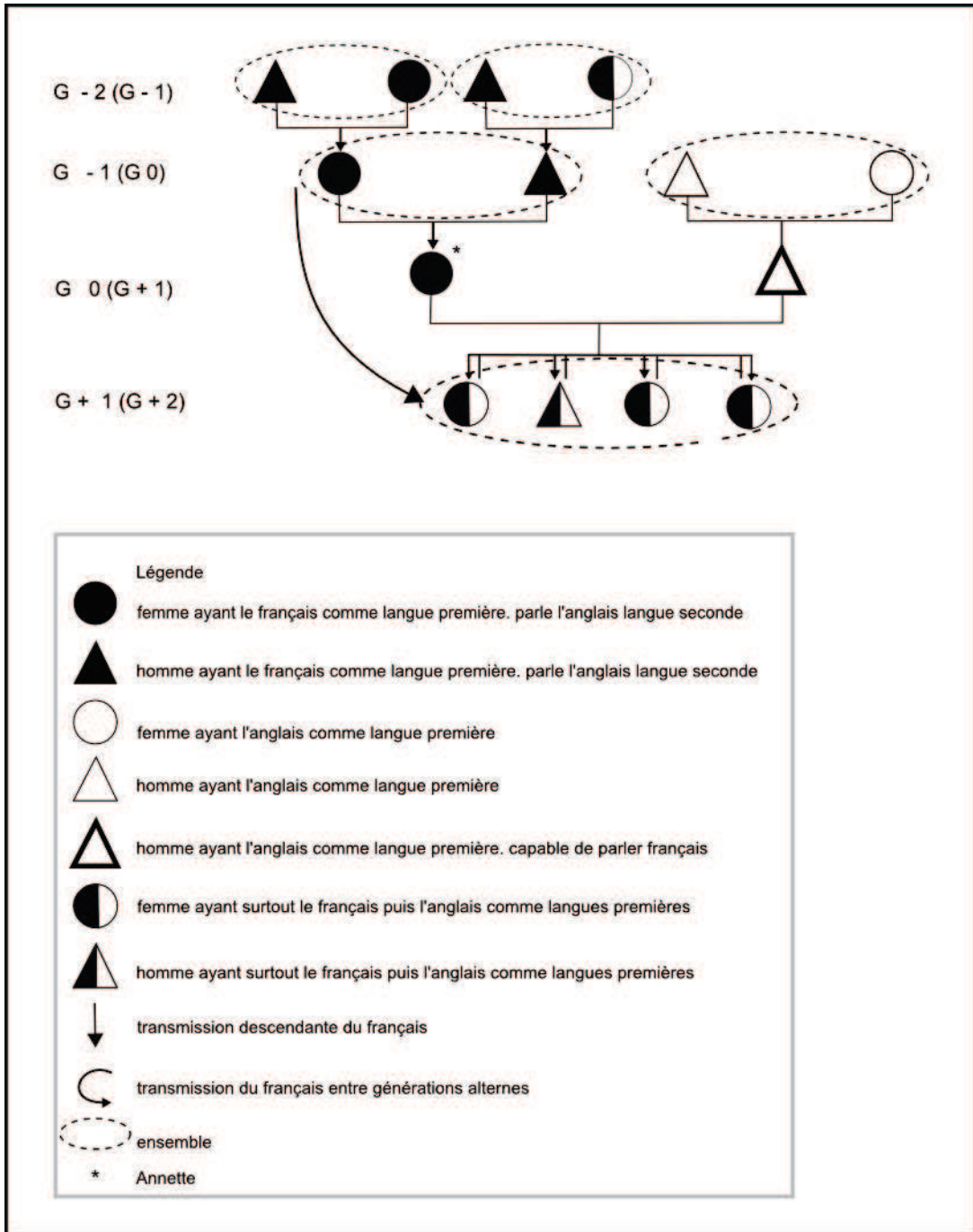


Représentation d'Amanda de la transmission du français dans sa filiation



### **Annette (régularité de la transmission avec des couples mixtes)**

Annette, 50 ans, est issue d'une famille francophone et affirme avoir toujours parlé français. Son mari, Peter, est anglophone, et peut maintenant se « débrouiller » en français. Elle utilise le français avec ses quatre enfants, qui ont été scolarisés dans une école fransaskoise. Son mari s'adresse en anglais à ses enfants et à Annette. C'est l'idiome du couple. Elle a dû affirmer sa pratique du français dans sa belle-famille. Elle est désormais bénévole au centre communautaire francophone de la ville dans laquelle elle réside. L'entretien s'est déroulé, en 2008, dans le centre communautaire de sa ville, qui est dans les mêmes locaux que l'école fransaskoise.



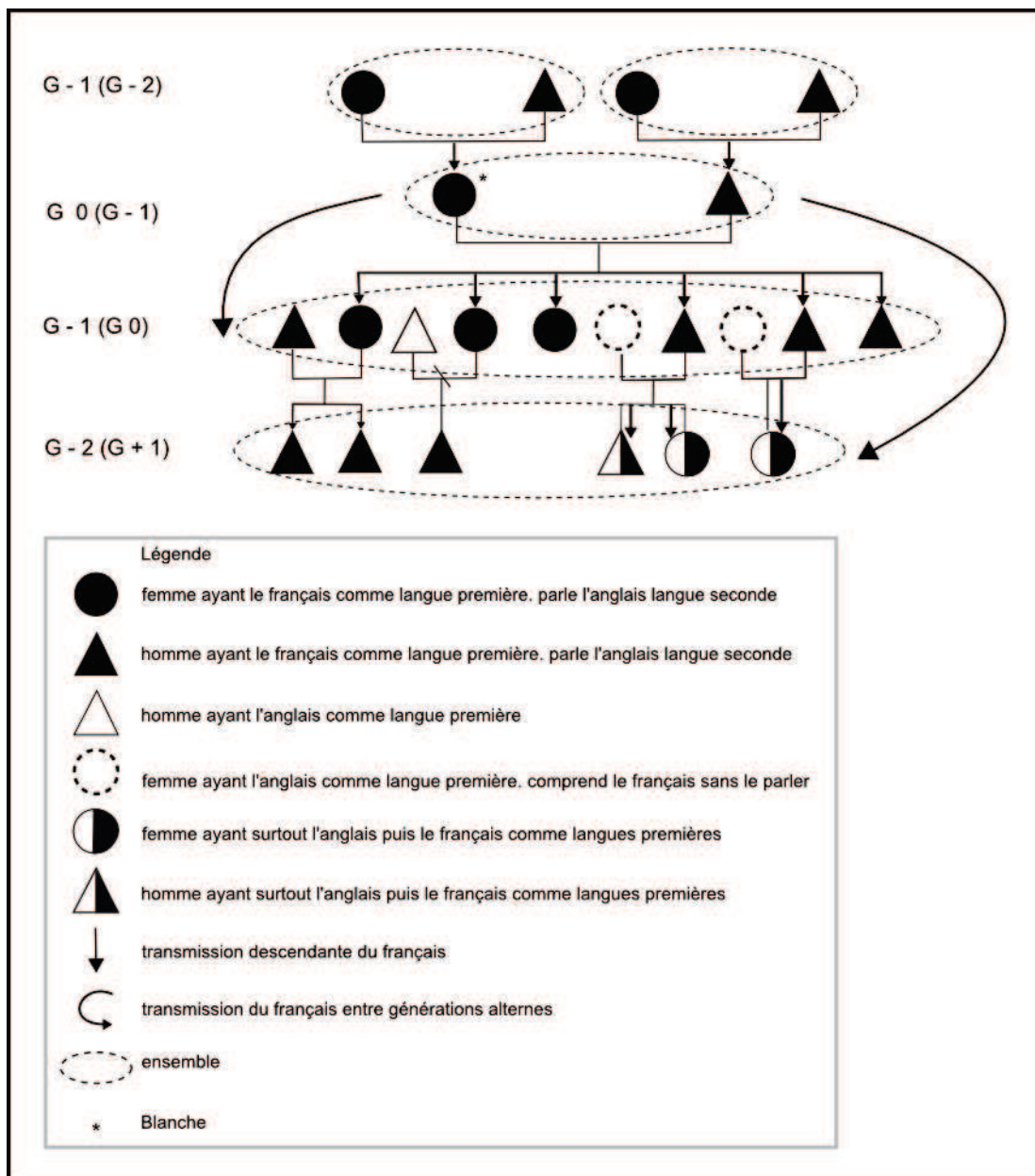
Représentation d'Annette de la transmission du français dans sa filiation

## Blanche (régularité de la transmission à partir de couples francophones)

Blanche, à 80 ans, vit dans une ville du nord de la zone habitée de la Saskatchewan. Originnaire du Québec, sa langue première est le français. Elle a suivi son mari, fransaskois, en Saskatchewan. Le français était la langue de la maison, et le reste encore avec tous ses enfants et ses petits-enfants, qu'ils vivent en Saskatchewan ou dans une autre province canadienne. Ses deux filles aînées demeurent au Québec. Son premier fils habite dans la même ville qu'elle : il a scolarisé ses enfants dans l'école fransaskoise. Son deuxième fils réside à Ottawa.

Elle a longtemps été engagée dans la défense des droits des communautés francophones de la Saskatchewan.

L'entretien s'est déroulé en 2008, à son domicile, en français.



**Catherine**

Catherine est étudiante en première année du Bac en éducation en français à Regina. Elle est originaire d'une communauté du nord de la province. Ses quatre grands-parents et ses parents sont francophones.

**Chantelle (voir Linda)**

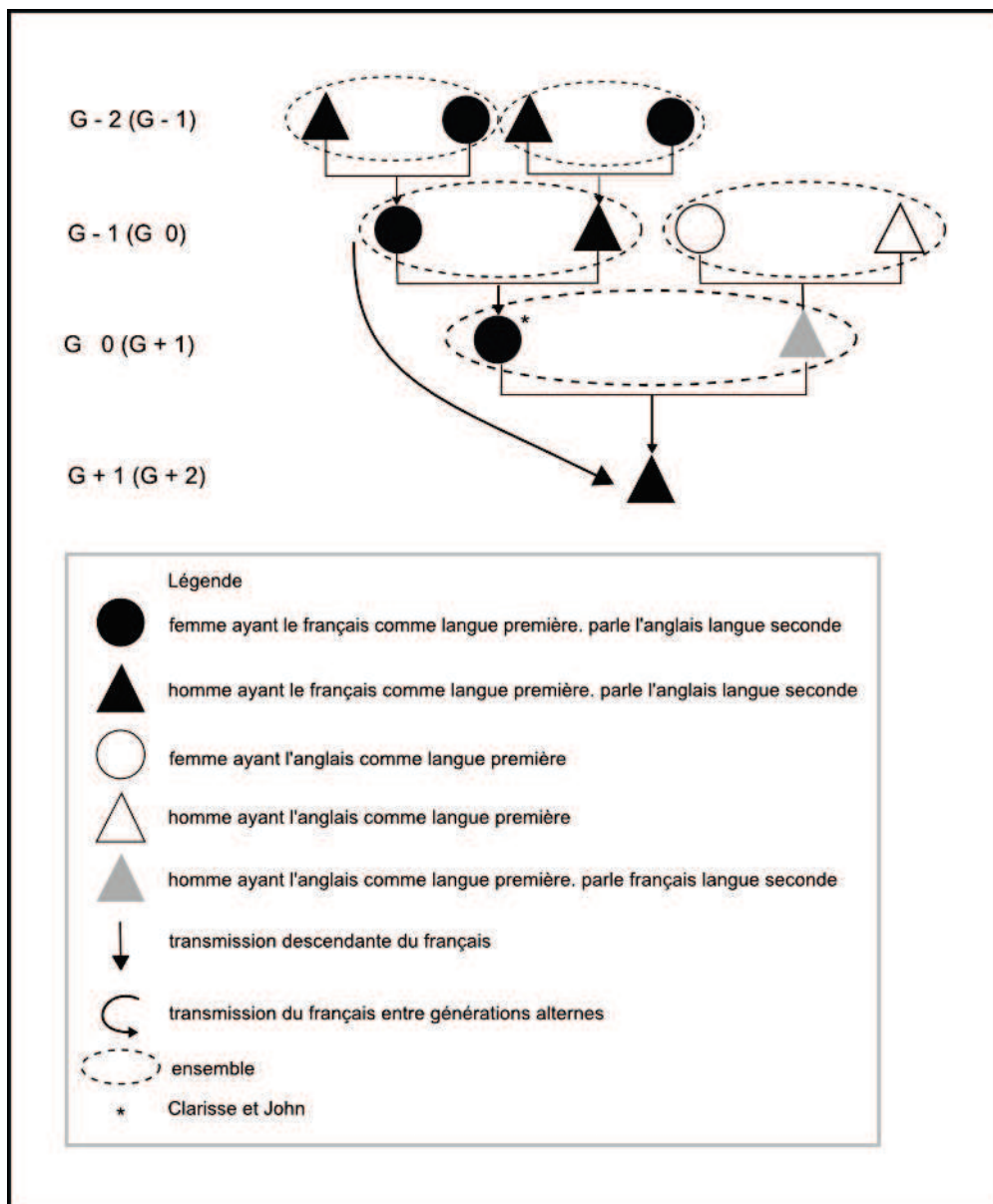
## **Clarisse et John (régularité de la transmission avec des couples mixtes)**

Clarisse a environ 40 ans en 2007, date de l'entretien et est issue d'une famille francophone vivant dans un village du sud de la Saskatchewan. Ses six frères et sœurs parlent le français. Ses parents voulaient absolument que leurs enfants le sachent. Sa mère, née en France, avait trois ans quand elle est arrivée en Saskatchewan avec ses parents. Les grands-parents paternels de Clarisse sont arrivés en 1907 dans la province. Elle a été scolarisée en français.

John, le mari de Clarisse, a 50 ans. Son père est irlandais d'origine et sa mère d'origine anglaise. Ils sont nés au Canada. La première langue de John est l'anglais. Il a appris le français adolescent puis adulte. Il le maîtrise très bien et l'enseigne à l'université.

Clarisse et John ont un fils, William, avec lequel ils communiquent uniquement en français. Les parents de Clarisse s'adressent à leur petit-fils en français, ceux de John en anglais. La pratique du français est très importante dans leur vie quotidienne.

J'ai rencontré Clarisse et John autour d'un thé à Regina en 2007. L'entretien a été mené en français.



Représentation de la Clarisse et John de la transmission du français dans leurs filiations

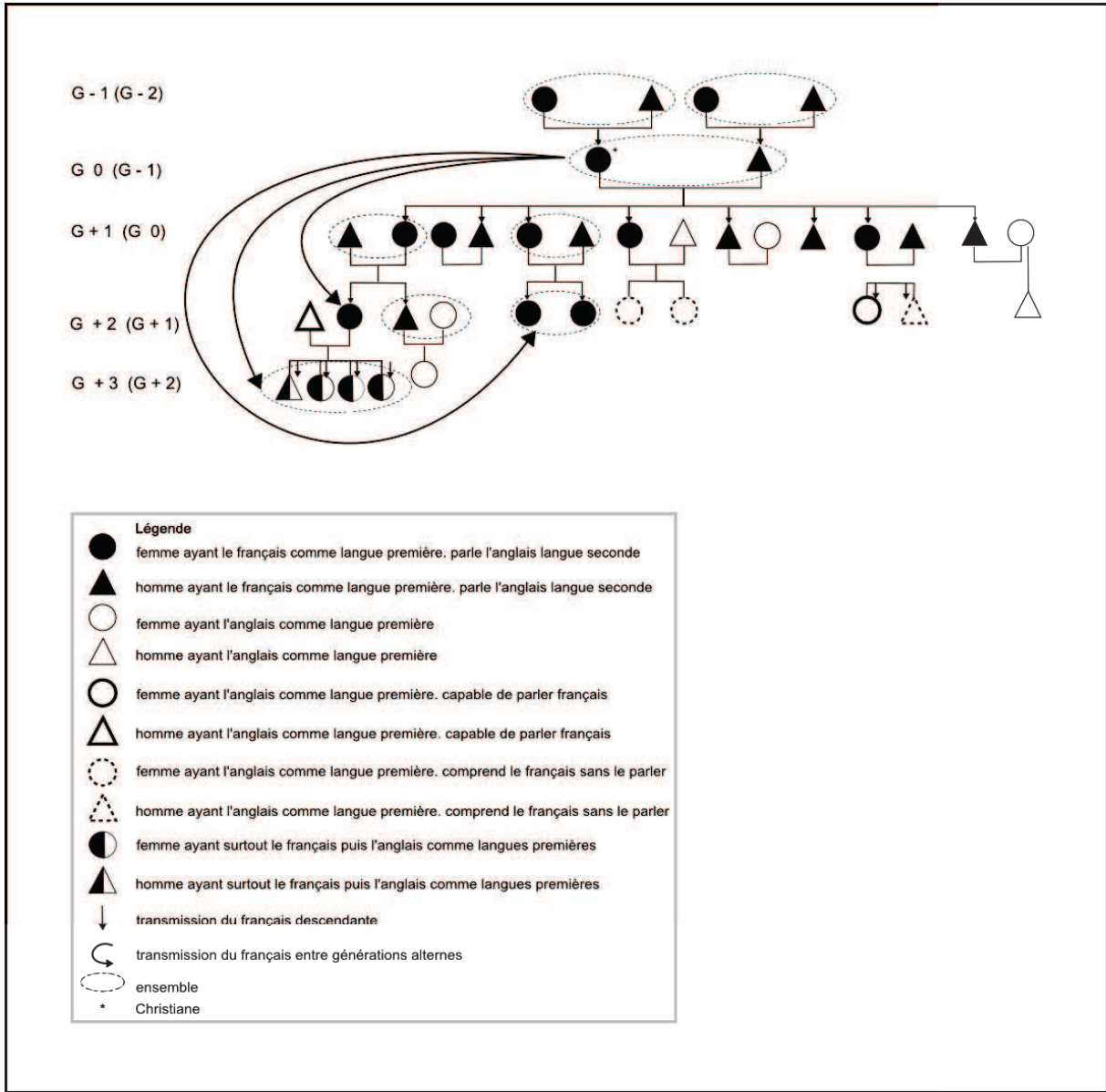
### **Christiane (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

À 80 ans, Christiane vit dans un village du centre de la Saskatchewan, A.

Sa langue première est le français, tout comme ses parents, nés en Saskatchewan. Ses ancêtres sont depuis longtemps établis au Canada (elle revendique des origines acadiennes). À son arrivée à l'école, elle ne connaissait pas l'anglais, langue d'enseignement. Aujourd'hui encore, elle dit avoir moins d'aisance en anglais qu'en français, tout en le comprenant parfaitement.

Elle tenait une ferme avec son mari, décédé aujourd'hui, lui aussi francophone. Ils ont élevé leurs huit enfants en français.

L'entretien s'est déroulé à A. chez Linda, autre informatrice, en 2008. Je l'ai recroisée plusieurs fois pendant mon terrain, dans plusieurs situations : au restaurant, chez sa fille Rita, à l'église... L'entretien a été mené en français.



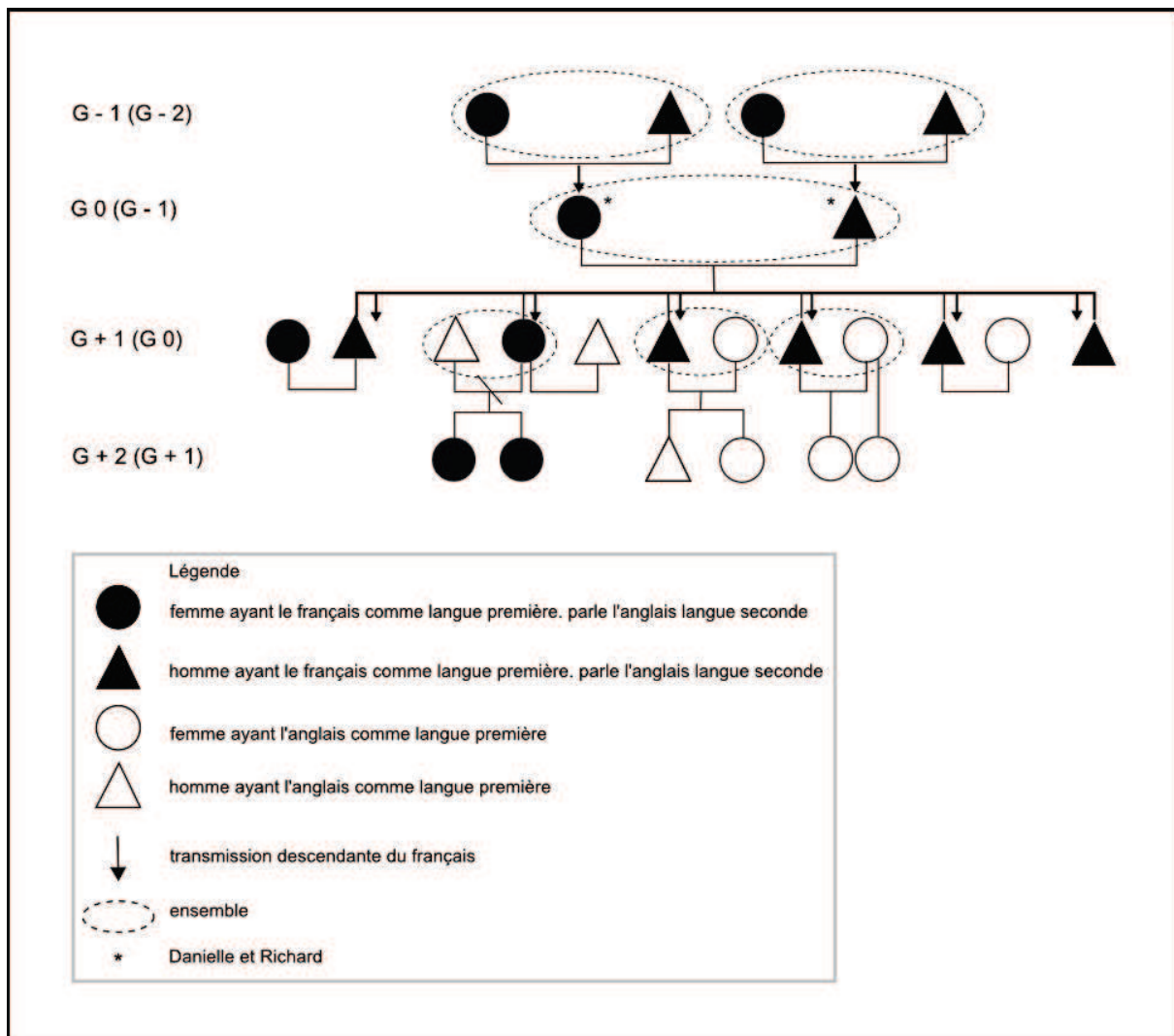
Représentation de Christiane de la transmission du français dans sa filiation



## Danielle et Richard (suspension de la transmission)

Danielle et Richard ont entre 60 et 65 ans. Ils utilisent entre eux le français, leur langue première. Ils l'ont parlé à leurs six enfants, mais quand ils ont déménagé en ville, l'anglais a été, selon eux, de plus en plus utilisé dans le foyer. Ils vivent sur une ferme, non loin d'un village du centre de la Saskatchewan. Bien que le français soit la première langue des enfants, elle n'est plus nécessairement leur langue d'usage. Danielle a des origines métisses du côté de sa mère.

L'entretien s'est déroulé chez eux en 2008, en français, pendant plus de deux heures.



Représentation de Danielle et Richard de la transmission du français dans sa filiation

## **Denise (voir Rita et Louis)**

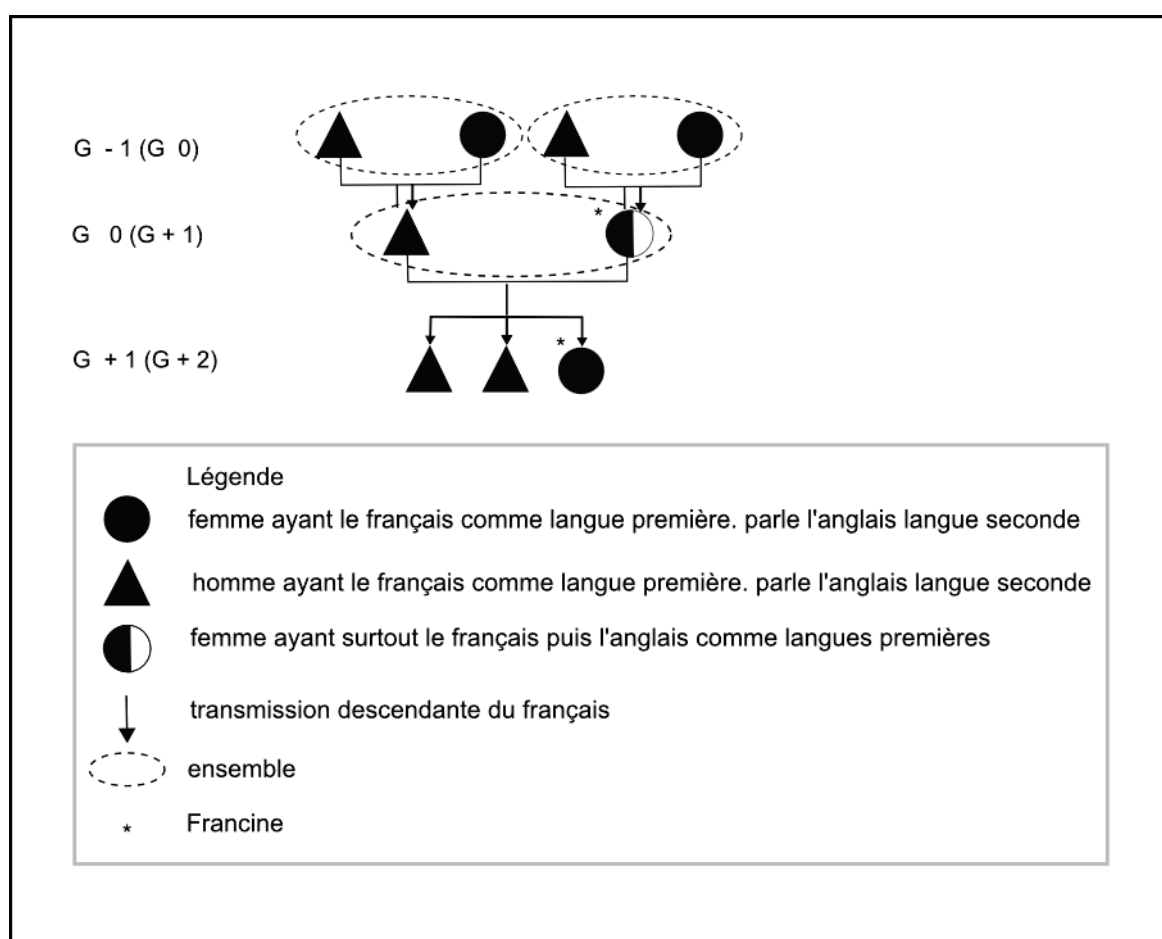
### **Emilie**

Emilie a 26 ans. Elle est québécoise et a suivi son mari militaire, lui aussi québécois, en Saskatchewan. Je la rencontre en 2007, lors de mon séjour à Regina. Elle occupe un emploi au sein de l'Institut français. Je lui rends visite en 2008. En 2007, elle me disait éprouver des difficultés pour s'exprimer en anglais pour les soins de santé. Son fils s'était cassé le bras, et elle avait peur de ne pas bien comprendre ce que disaient les médecins, bien que maîtrisant l'anglais.

## Francine (régularité de la transmission à partir de couples francophones)

Francine, âgée de 55 ans, vit à A.. Elle est mariée et a eu trois enfants. Sa première langue est le français, et elle est restée longtemps sans le parler. Aujourd'hui, le français est sa langue du quotidien, chez elle, avec son mari et ses enfants. Elle travaille en français et fait preuve d'une grande activité au sein de la communauté francophone. Ses enfants ont tous été scolarisés dans une école fransaskoise. Sa fille de 18 ans, que j'ai rencontrée, m'a confirmé que toutes les conversations sont obligatoirement en français chez elle.

L'entretien avec Francine a été court. Je l'ai rencontrée sur son lieu de travail en 2008. Notre entrevue s'est déroulée en français. J'ai pu avoir les opinions de sa fille grâce à une discussion collective, en français, avec des élèves de 12<sup>e</sup> année dans l'école du village.



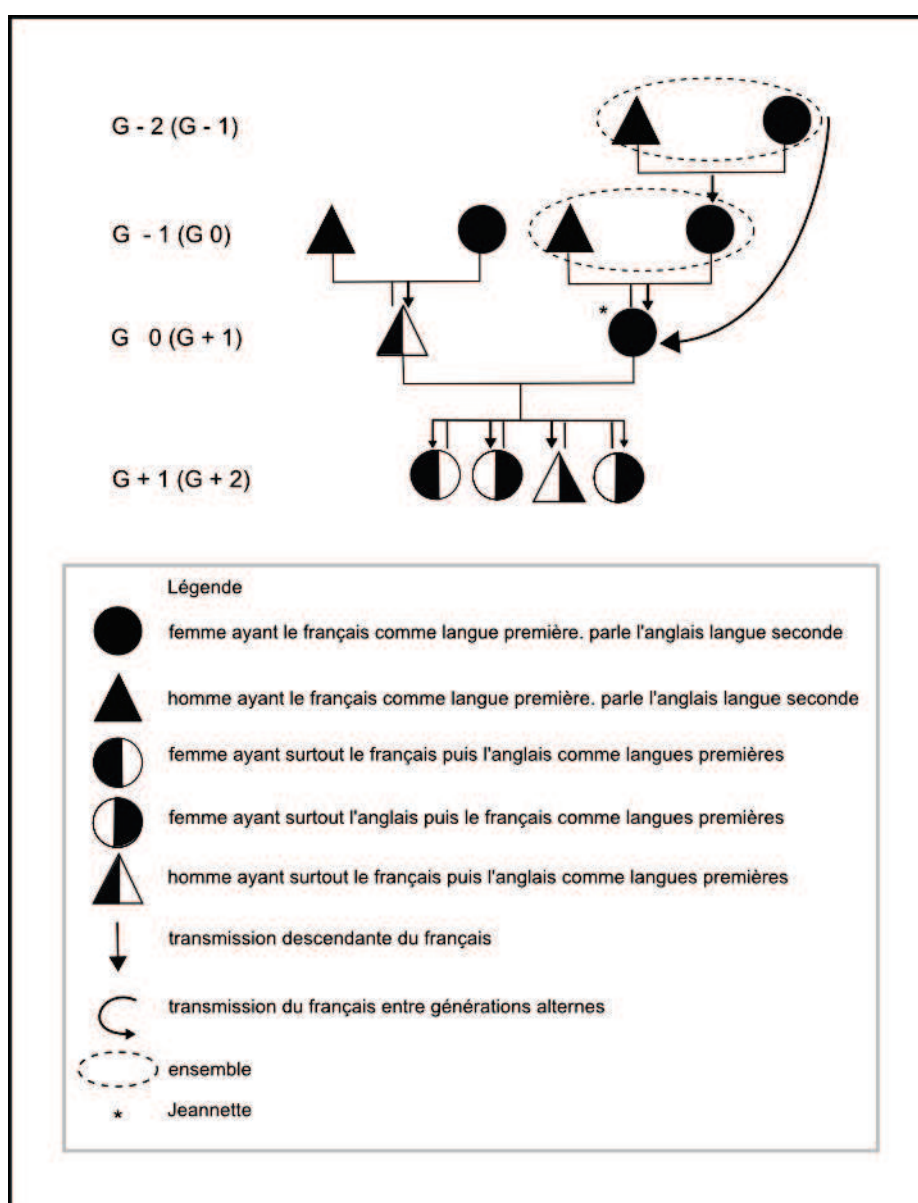
Représentation de Francine de la transmission du français dans sa filiation

## Jeannette (régularité de la transmission à partir de couples francophones)

Jeannette a environ cinquante ans. Sa première langue a été le français, par le contact, très jeune, avec sa grand-mère maternelle. Son mari a aussi été élevé en français, mais ne l'a pas pratiqué, au profit de l'anglais. Ils ont quatre enfants à qui elle a parlé français dès qu'ils sont nés. Elle regrette que cela n'ait pas été suffisant, faute d'absence d'école en français près de chez eux : ils habitent dans une « communauté ukrainienne ».

Elle enseigne dans l'école fransaskoise de A.

L'entretien s'est déroulé en français, en 2008, dans sa salle de classe.

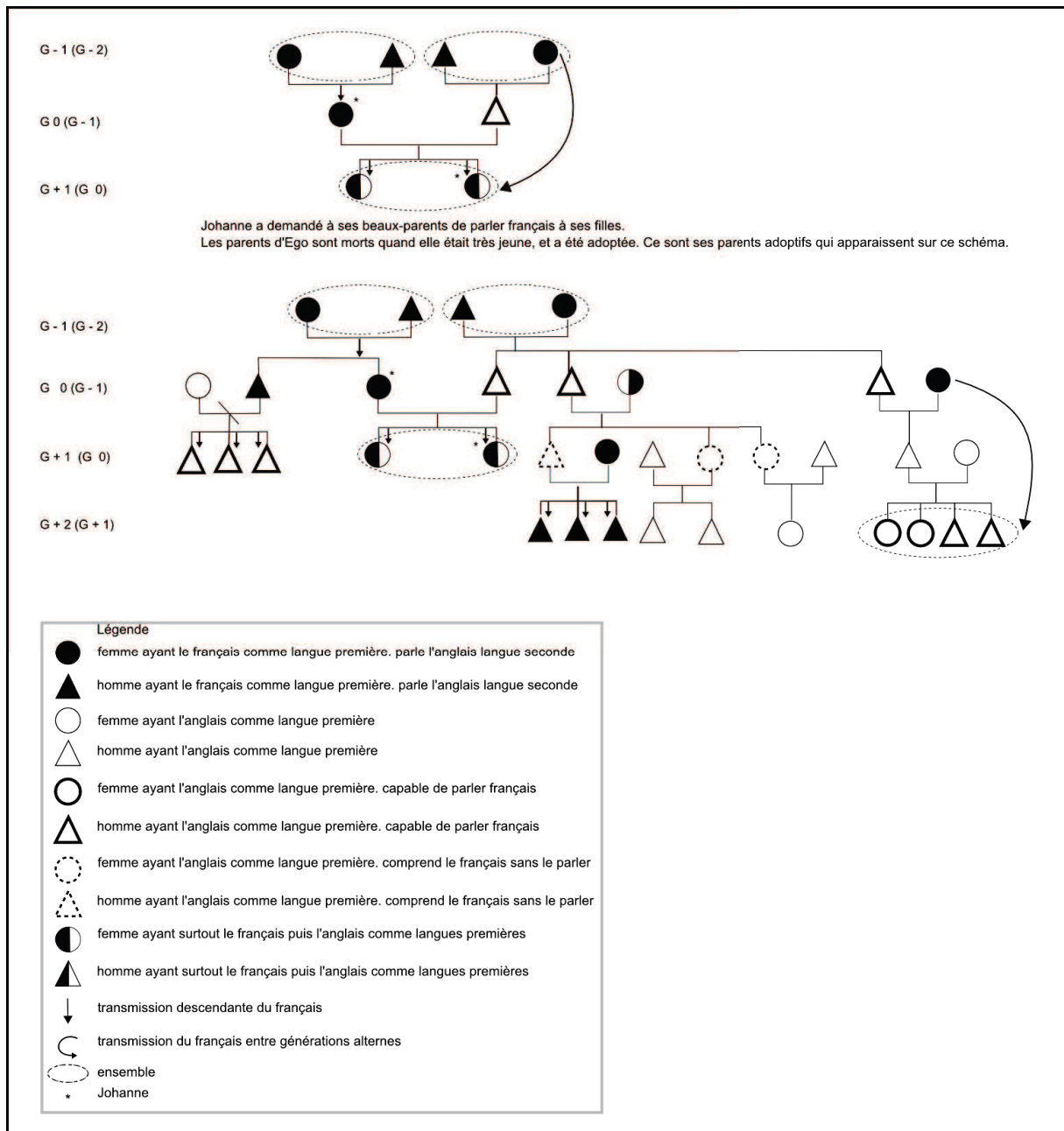


Représentation de Jeannette de la transmission du français dans sa filiation

### **Johanne (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

Johanne a 45 ans environ. Au décès de ses parents, elle a été adoptée. Ses parents adoptifs étaient francophones. Elle dit que sa première langue est le français. Elle enseigne aujourd'hui dans l'école fransaskoise de A.. Son mari, bien que de parents francophones, parle difficilement le français, mais il le comprend. Leurs deux filles ont suivi une scolarité jusqu'en 12<sup>e</sup> année en français. Johanne s'adresse à elles en français et leur demande de faire de même. La langue du couple est l'anglais.

L'entretien s'est déroulé chez Johanne, en 2008, en français, autour d'un goûter, en présence de Rita.



Représentation de Johanne de la transmission du français dans sa filiation

**John (voir Clarisse)**

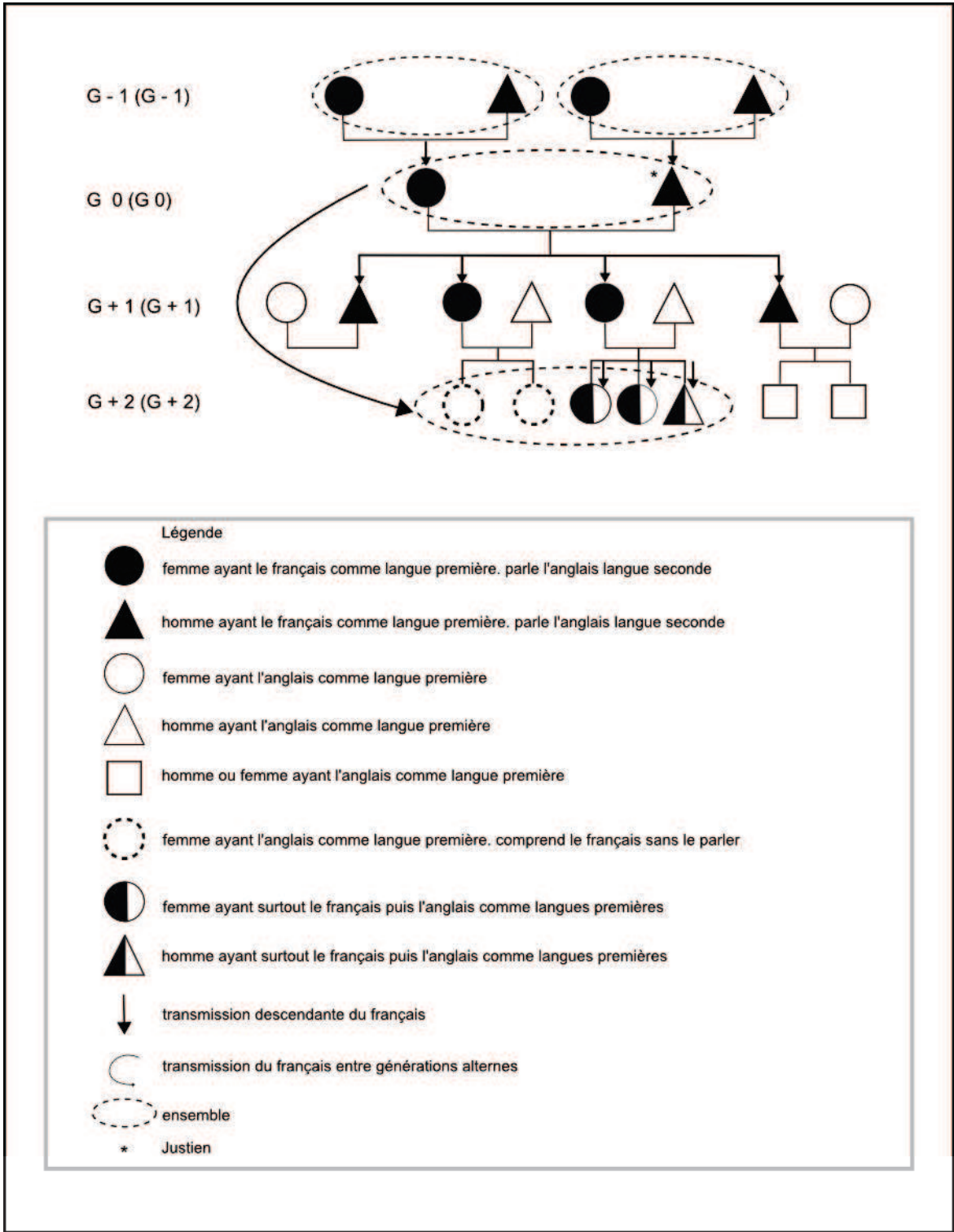
## **Justien (maintien de la transmission)**

Le français est la langue première de Justien, âgé de 70 ans et de sa femme. C'est aussi la langue du couple et avec leurs deux filles.

Justien travaillait dans une banque : il dit n'avoir jamais cessé de compter dans sa tête en français. Avec sa femme Laurette, ils habitent A.. Les enfants d'une de leurs filles sont capables d'utiliser le français, devenu langue d'usage avec les grands-parents.

L'entretien avec Justien s'est déroulé chez lui, en 2008, en français. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de le rencontrer lors de mon passage, dans les différents lieux de vie du village.

J'ai fait la connaissance de Laurette, apparemment timide, chez Rita et Louis, autour d'un apéritif.



Représentation de Justien de la transmission du français dans sa filiation



## **Henri (voir Agnès)**

### **Kathleen (régularité de la transmission avec des couples mixtes)**

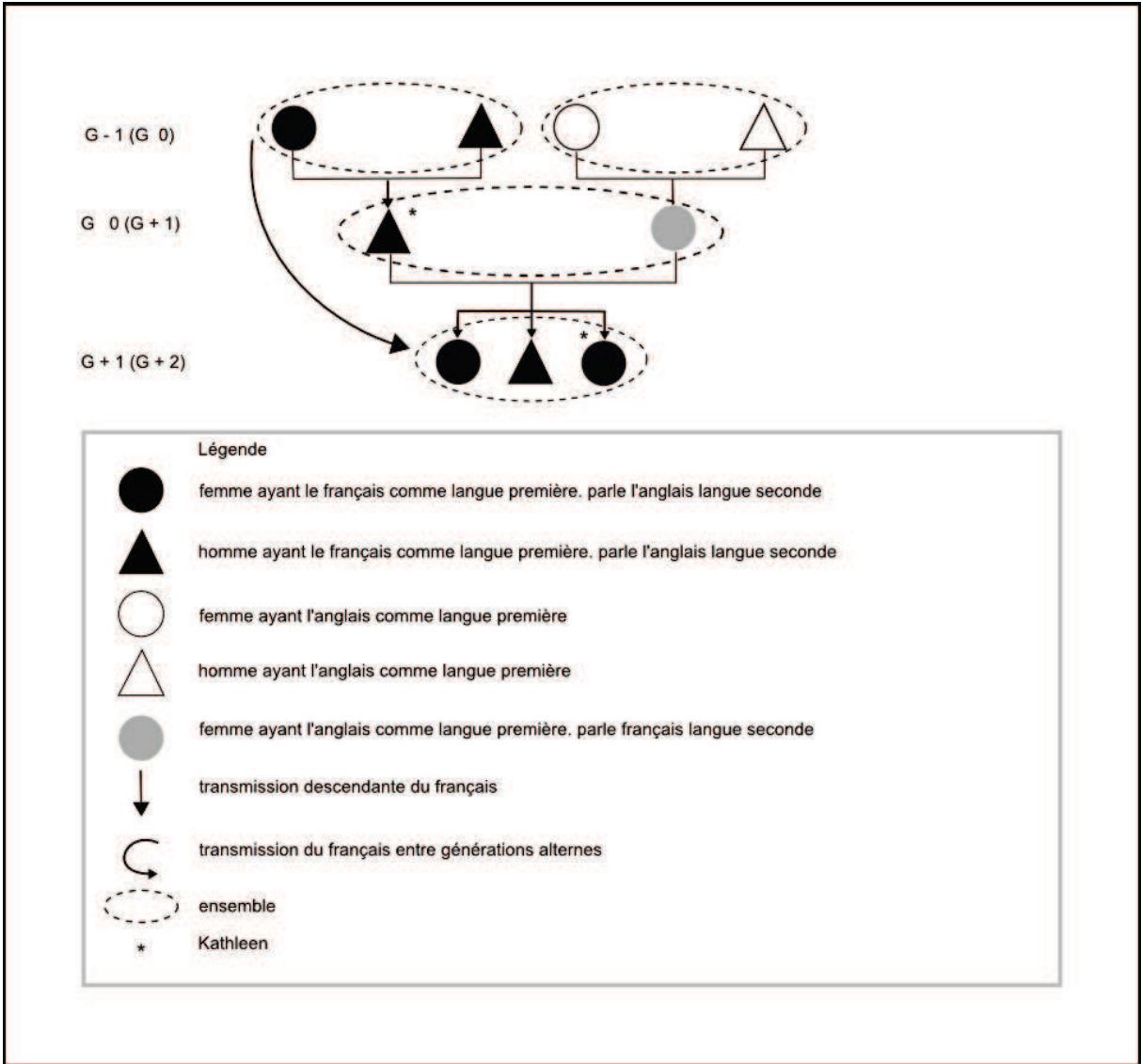
Kathleen a environ 45 ans. Ses parents sont anglophones et sa première langue est l'anglais. Quand elle s'est mariée à Rémi, le contrat de mariage stipulait que les enfants seraient élevés en français au moins jusqu'à leur cinquième année. Elle a donc appris le français. La vie de la maison se déroule en français. Kathleen et sa famille résident dans une ville du nord de la zone habitée de la Saskatchewan.

Elle n'a parlé que le français à ses enfants. L'anglais et le français sont pratiqués dans le couple, selon les sujets de discussion. Ils essaient autant que possible de faire évoluer leurs enfants dans un environnement francophone. Ils sont scolarisés en français, soit dans l'école fransaskoise, soit dans une école d'immersion.

Les parents de Kathleen ne sont pas favorables à la pratique du français.

Aujourd'hui, elle garde des enfants chez elle, en français. Apparemment, beaucoup d'enfants sont sur une longue liste d'attente.

L'entretien s'est déroulé chez elle, son lieu de travail aussi, en français, en 2008. Sa mère était présente. Sa fille aînée est arrivée à la fin de l'entrevue. J'ai pu poser plusieurs questions. J'ai aussi observé les échanges entre Kathleen et les parents qui venaient chercher leurs enfants après la journée de garde.



Représentation de Kathleen de la transmission du français dans sa filiation

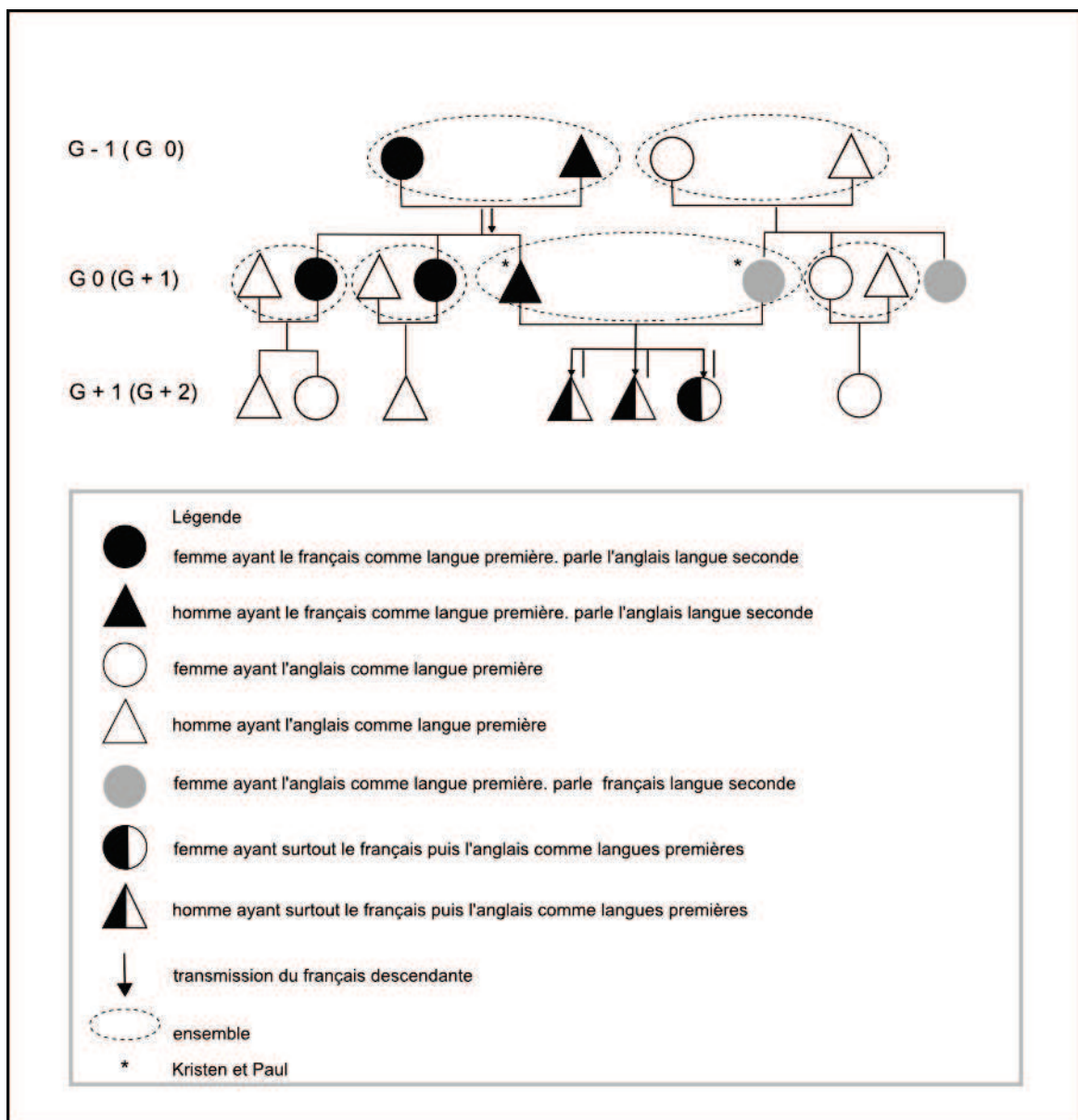
## Kristen et Paul (régularité de la transmission avec des couples mixtes)

Kristen est âgée d'une trentaine d'années, comme son mari Paul. Elle vient d'une famille anglophone et a été scolarisée dans une école d'immersion française. Elle parle aussi bien français que Paul. Les parents de Paul sont francophones, et sa langue première est le français, même s'il y avait aussi de l'anglais à la maison.

Paul et Kristen vivent dans un village du centre de la province. Il travaille dans l'administration fédérale et elle enseigne dans une école fransaskoise. Ils ont trois enfants. Leur aîné de six ans est inscrit à l'école française du village.

Ils parlent les deux langues à la maison, avec leurs enfants : c'est un choix.

L'entretien s'est déroulé chez eux, en 2008. Deux de leurs enfants étaient là. Le premier était à l'école. La discussion s'est déroulée en français.



Représentation de Kristen et Paul de la transmission du français dans leurs filiations

## Karen (suspension de la transmission)

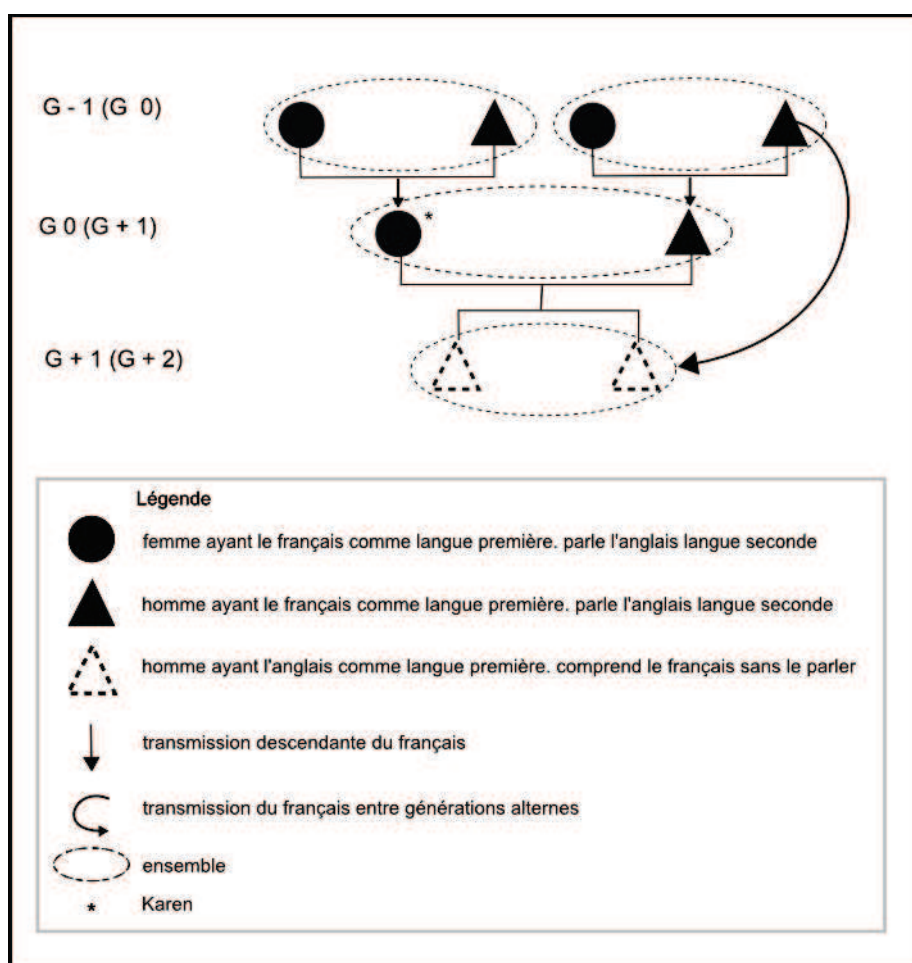
Karen a entre 37 ans. Sa première langue est le français, qu'elle parle encore de manière courante. Elle travaille dans le milieu paramédical, en anglais. Elle dit s'adresser à ses sœurs et ses parents en français.

Son mari à des origines francophones, mais s'exprime difficilement en français.

Leurs deux garçons sont scolarisés dans une école anglophone. Ils ne connaissent pas le français, le comprennent juste.

Karen, avec son mari et les enfants, habitent depuis peu chez son beau-père. Ce dernier pratique quotidiennement le français, teinté d'anglais : « Le français » comme il dit.

L'entretien s'est déroulé dans son jardin, en 2008, en français. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer son beau-père, notamment chez Rita et Louis.



Représentation de Karen de la transmission du français dans sa filiation

### **Laura (régularité de la transmission avec des couples mixtes)**

Laura a 28 ans. Ses deux parents, francophones, lui ont transmis le français. La langue de son mari est l'anglais. Il ne connaît pas le français mais le comprend un peu grâce au quotidien passé avec Laura. Ils ont deux garçons, un de deux ans et un de quelques mois. Elle leur parle français tandis que leur papa s'adresse à eux en anglais. Les parents de Laura s'expriment en français avec leurs petits-enfants.

Elle a travaillé dans l'école fransaskoise du village.

L'entretien a eu lieu chez elle, en français, en 2008, en présence des enfants.

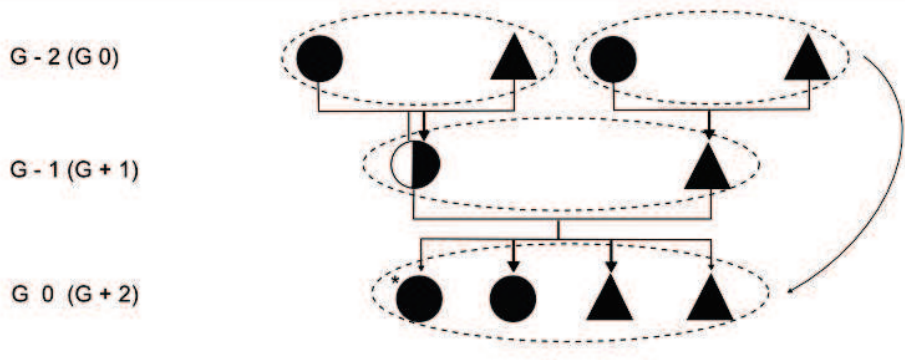


schéma restreint

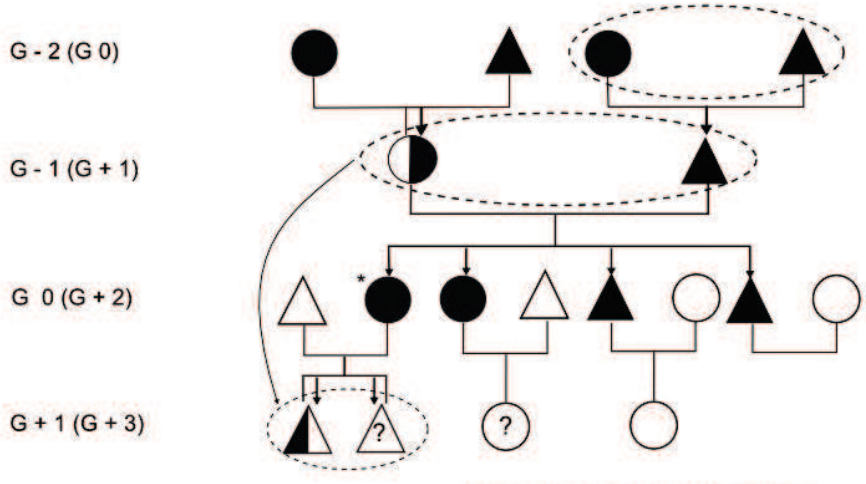


schéma avec les alliances de G0 (G+2)

**Légende**

- femme ayant le français comme langue première. parle l'anglais langue seconde
- ▲ homme ayant le français comme langue première. parle l'anglais langue seconde
- femme ayant l'anglais comme langue première
- △ homme ayant l'anglais comme langue première
- ⊙ ? femme dont la langue première n'est pas déterminée (à moins d'un an)
- ⊙ ? homme dont la langue première n'est pas déterminée (à moins d'un an)
- ◐ femme ayant surtout l'anglais puis le français comme langues premières
- ◑ homme ayant surtout le français puis l'anglais comme langues premières
- ↓ transmission du français descendante
- ↻ transmission du français entre générations alternées
- ⋯ ensemble
- \* Laura

Représentation de Laura de la transmission du français dans sa filiation

## **Léo (voir Rita et Louis)**

### **Linda (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

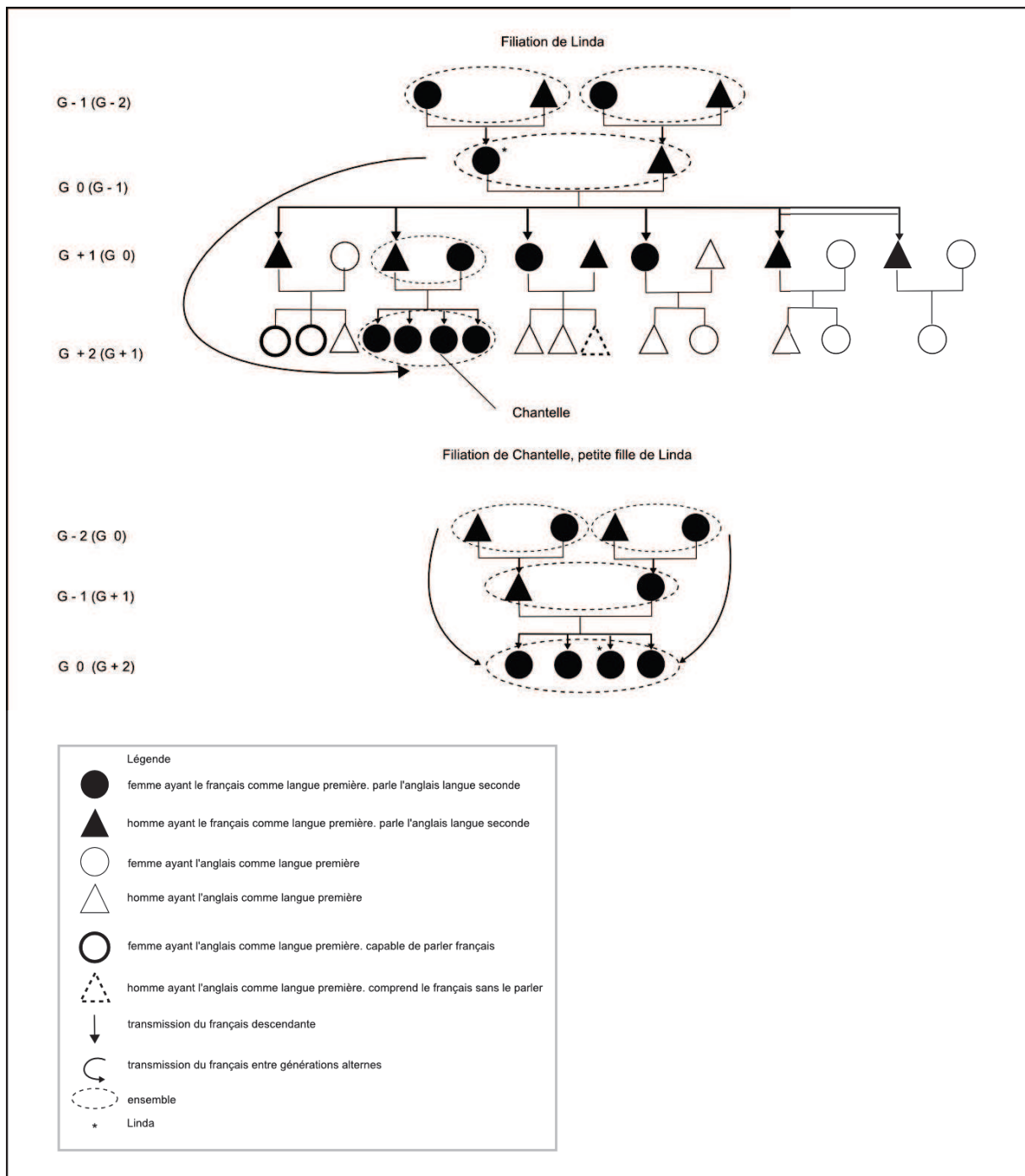
Linda a 85 ans et habite dans un village du centre de la Saskatchewan, à A. Sa première langue est le français. Elle l'a toujours pratiqué au quotidien, avec son mari (décédé) et ses enfants, ses voisins. Elle enseignait en anglais. Quatre de ses petits-enfants maîtrisent le français.

Aujourd'hui, elle avoue avoir du mal à s'exprimer en anglais. En effet, sa langue d'usage est de plus en plus le français : « J'ai enseigné en anglais, mais tellement que j'ai de la difficulté à parler anglais, on dirait que j'me rappelle pas. On le parle pas, pi faudrait parler tous les jours pour réapprendre ».

Un de ses fils vit dans le même village. Avec sa femme, ils ont parlé français à leurs quatre filles. J'ai rencontré l'une d'elles, Chantelle qui a vingt ans. Elle est très attachée à la Saskatchewan et à la langue française. Elle étudie à l'Université de Regina, où elle dit avoir du mal à s'adapter. Au moment de notre entretien, elle préparait un camp d'été en français avec les enfants. Sa dernière sœur, au contraire, utilise de plus en plus l'anglais.

J'ai mené deux entretiens formels avec Linda en 2008, en français. Le premier avec Christiane, chez Linda. Le second toujours chez elle, seule cette fois. J'ai eu d'autres occasions de la rencontrer, notamment à travers la vie communautaire francophone du village.

Je me suis entretenue en français avec Chantelle au centre communautaire d'un village francophone voisin de celui de sa grand-mère. À la fin de l'entretien, qui n'était d'ailleurs pas programmé, son père (fils de Linda) est venu la chercher. J'ai constaté qu'ils s'entretenaient ensemble en français.



Représentation de Linda de la transmission du français dans sa filiation

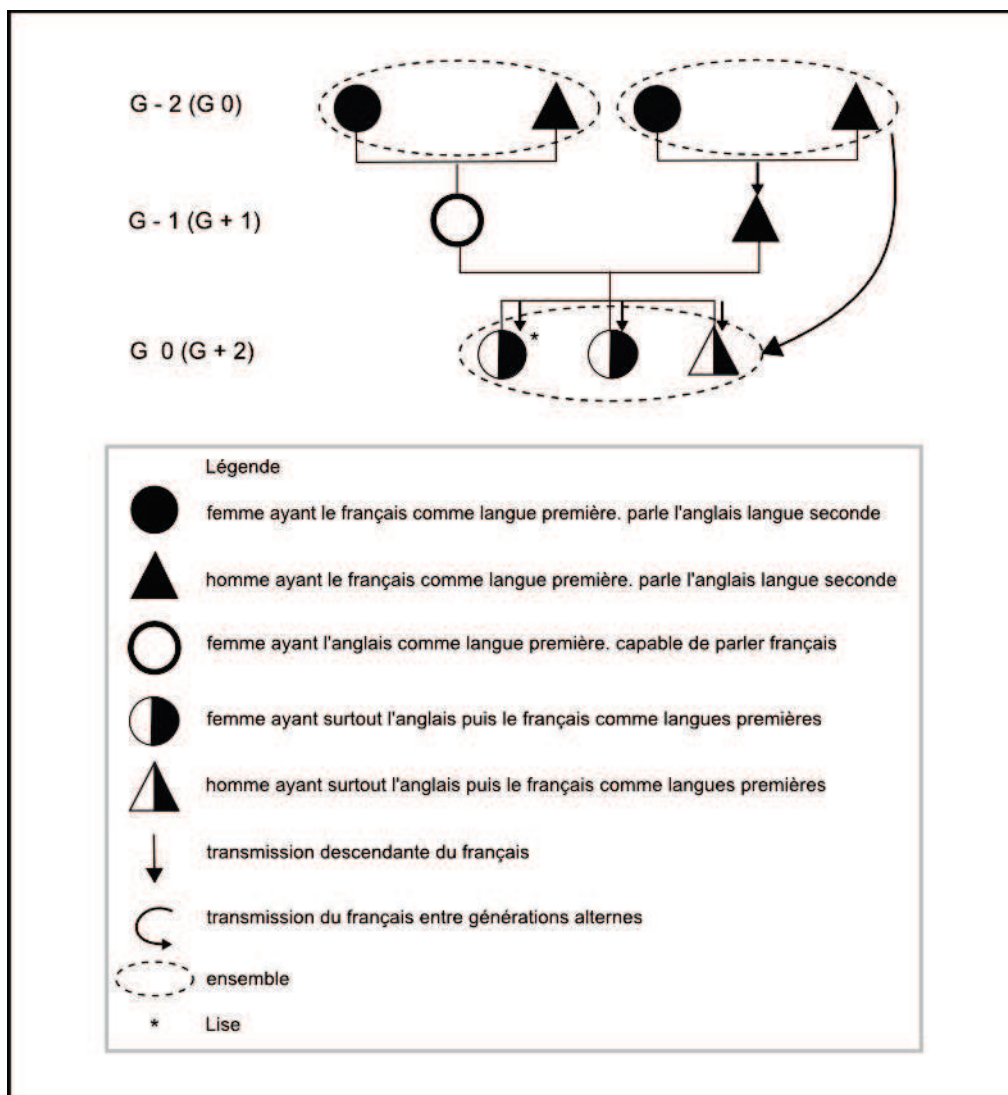


## Lise (maintien de la transmission)

Lise a vingt ans. Elle a été élevée en anglais et en français. En effet, sa mère se dit bilingue tandis que la langue première de son père est le français. Elle me dit que chez elle, on parle surtout anglais. Sa grand-mère maternelle, francophone, s'est toujours adressée en anglais à sa fille et à ses petits-enfants. Lise et ses frère et sœur ont été scolarisés dans l'école fransaskoise du village.

Aujourd'hui, elle a choisi d'étudier en français à Ottawa.

L'entretien en français s'est déroulé autour d'une table au restaurant du village de A., en 2008.



Représentation de Lise de la transmission du français dans sa filiation

## **Louis (voir Rita et Louis)**

### **Louisa**

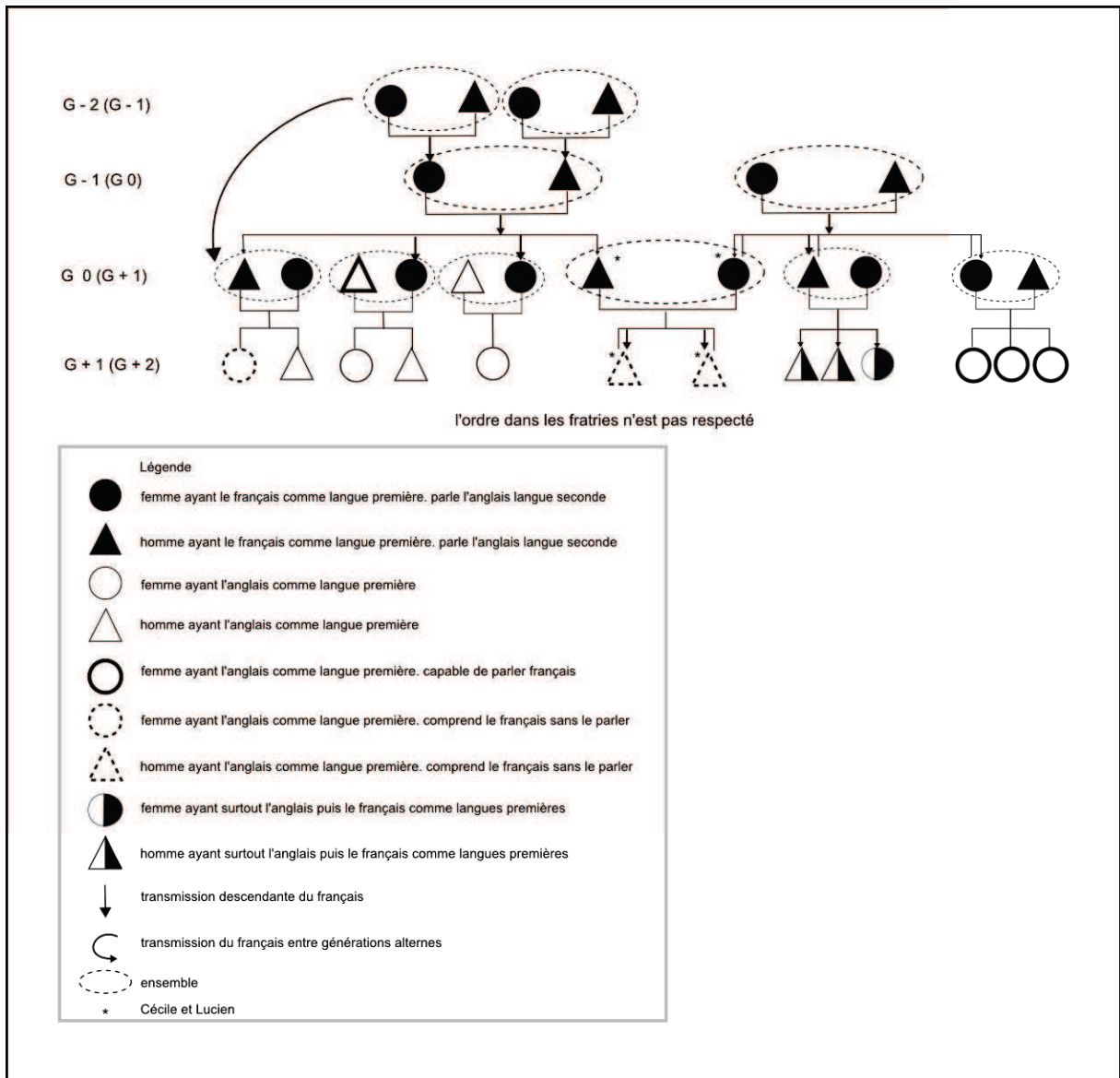
Louisa a 51 ans. Elle est religieuse et enseigne dans l'école fransaskoise de A.

### **Lucien et Cécile (maintien de la transmission)**

Lucien a 48 ans tandis que Cécile a 35 ans. Ils sont tous les deux de familles francophones et parlent couramment français, leur langue première. Les parents de Lucien avaient des difficultés pour s'exprimer en anglais.

Ils ont deux garçons, 8 ans et 5 ans, qui sont scolarisés à l'école fransaskoise de leur village. Lucien et Cécile s'interrogent sur la poursuite de leurs scolarités en français. Lucien dit : « Pour moi, j'veux qu'ils aillent à l'université, j'pense pas qu'ils vont devenir maîtresse d'école française, s'ils deviennent c'est pas un problème, mais en agriculture, avocat, ou docteur, faudra l'anglais ». Ils préféreraient qu'ils poursuivent en anglais à partir de 10/11 ans. D'après Lucien et Cécile, à la maison, anglais et français sont utilisés, avec, selon mon impression, une prédominance de l'anglais. Ils tiennent un élevage et Cécile travaille dans une petite usine.

L'entretien s'est déroulé chez eux, à A. en 2008, en français. Leurs deux enfants étaient présents et parlaient anglais



Représentation de Céline et Lucien de la transmission du français dans sa filiation

## **Maggy**

Maggy, 68 ans, vit seule. Elle était institutrice. Elle n'a pas d'enfant. Sa langue première est le français, mais a beaucoup de mal à le parler aujourd'hui, voire même à le comprendre. Notre entretien est difficile : elle semble partagée entre parler anglais et essayer de s'exprimer en français. Elle dit que plus personne ne parle français aujourd'hui.

## **Michelle**

Je rencontre à l'improviste Michelle, qui travaille dans le foyer pour personnes âgées de A., en 2008. Elle a trois filles scolarisées dans l'école fransaskoise du village. Elle est apparemment séparée de son mari, anglophone. Elle est originaire du Québec, puis avec ses parents et ses sœurs, ils sont partis en Alberta. C'était le français chez eux. Jeune, elle a très vite fréquenté un milieu anglophone. Maintenant, elle pense en anglais, il faut qu'elle réfléchisse quand elle parle français. Elle dit d'ailleurs mal parler français, qu'elle a « perdu » : elle n'a pas de « beaux mots ». Ses filles ont d'abord été scolarisées en école d'immersion en Alberta. Mais, elles avaient des difficultés : elle a alors fait l'école à la maison, en anglais. Michelle affirme ne pas savoir lire ou écrire en français. En arrivant à A., elle avait presque « perdu » son français. Depuis, ses filles utilisent de plus en plus le français.

L'entretien se déroule en français.

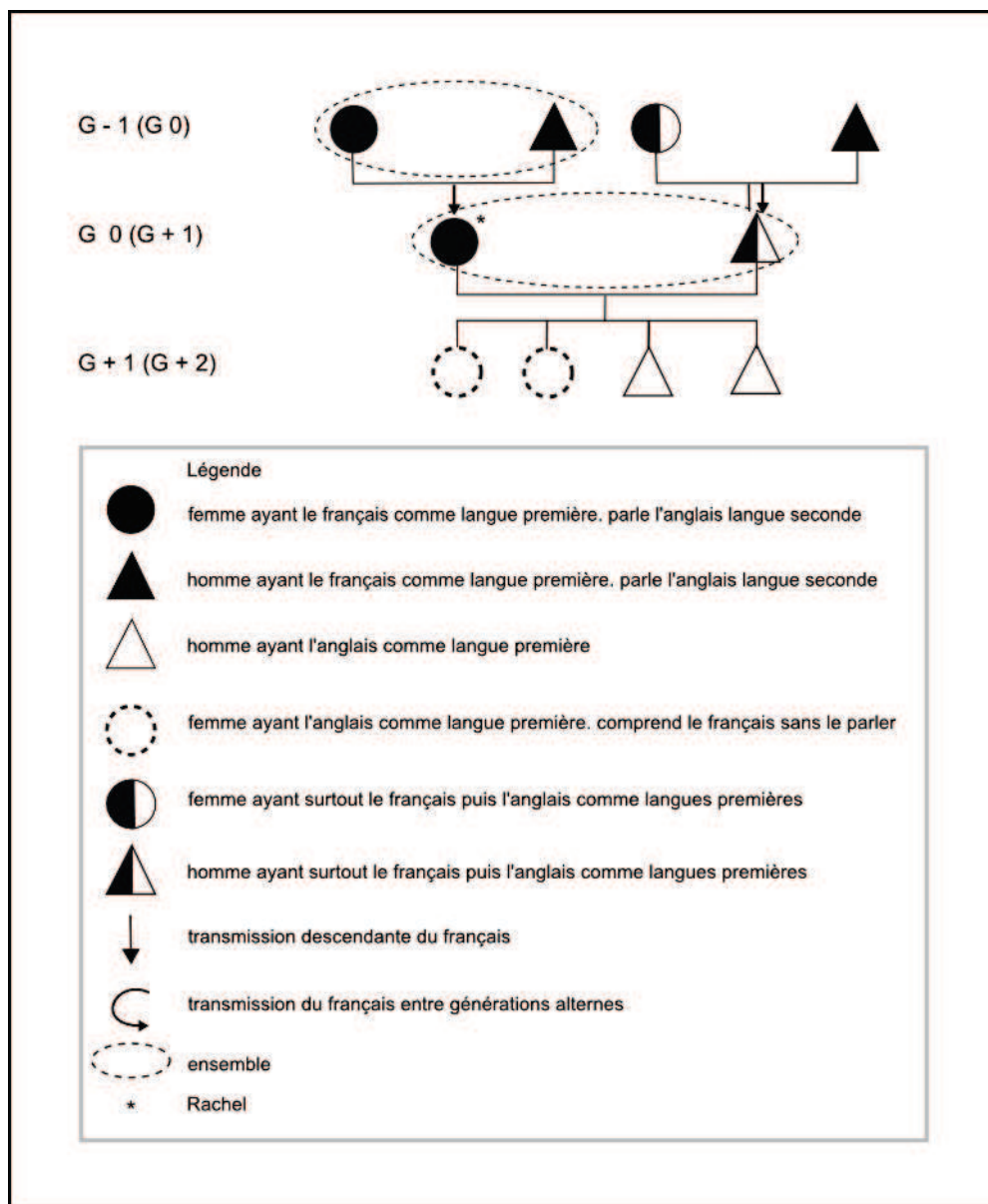
## Rachel (suspension de la transmission)

Le français est la langue première de Rachel, âgée de 55 ans. Elle a continué de le pratiquer avec ses parents et certains membres de sa famille, mais surtout dans son travail qui aborde l'histoire des pionniers en Saskatchewan et des Métis.

Son mari a utilisé les deux langues dès son plus jeune âge. Aujourd'hui, il ne s'exprime plus en français mais en anglais. L'anglais reste la langue de la maison, utilisé avec les enfants, scolarisés dans une école en langue anglaise.

L'entretien s'est déroulé en français, en 2008, dans la maison de retraite de A. Sa mère y résidait.

J'ai eu l'occasion de la revoir lors de la préparation de l'enterrement de sa mère, chez Rita et Louis. Elle était accompagnée de ses sœurs avec qui elle conversait en anglais.



Représentation de Rachel de la transmission du français dans sa filiation

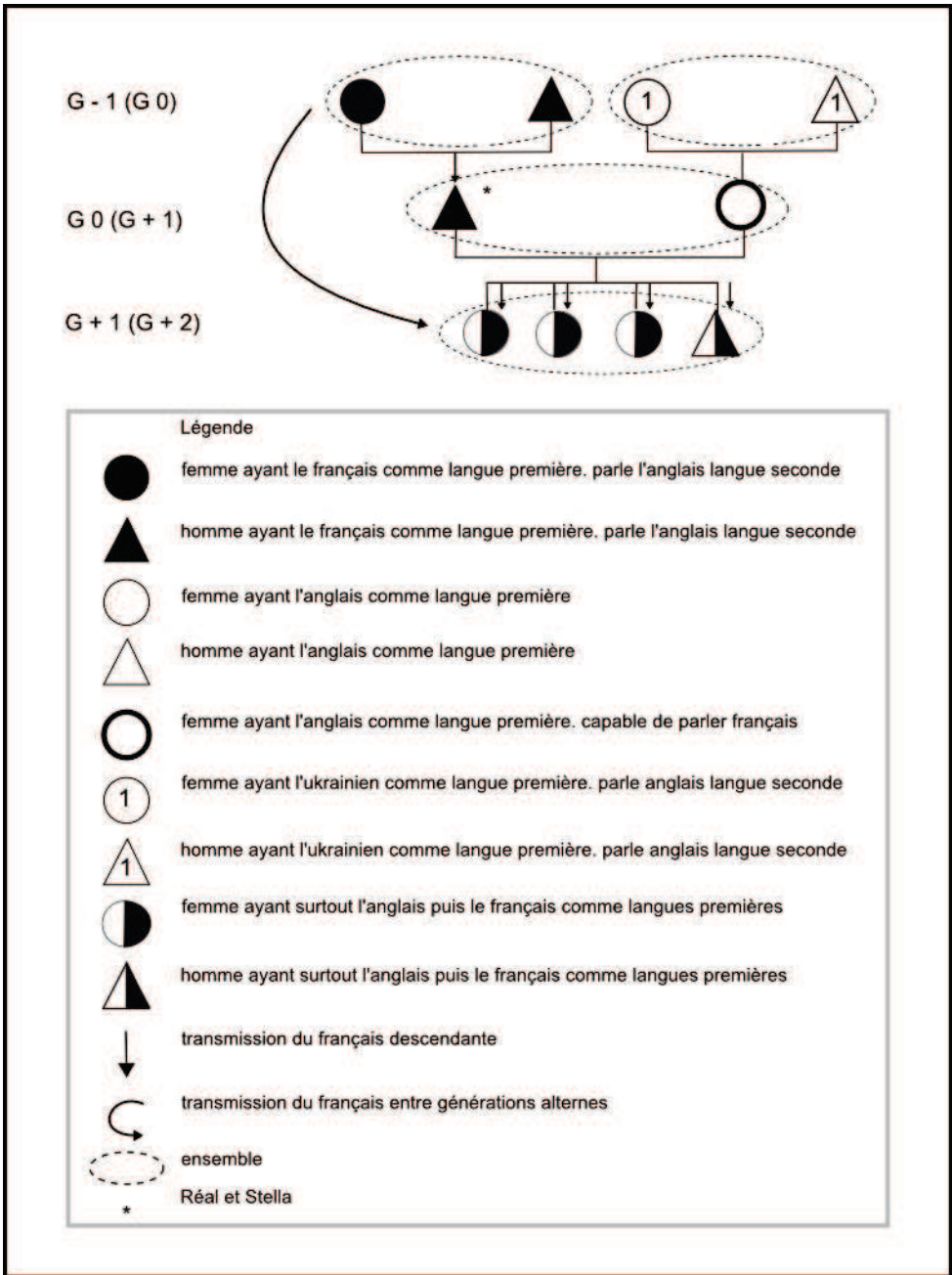
## **Réal et Stella (maintien de la transmission)**

À 45 ans, Réal et Stella ont trois enfants, l'aînée âgée de 18 ans.

Réal est de parents francophones, qui lui ont transmis la langue. Il continue, quant à lui, de parler français de manière courante. Il est commercial.

Stella est issue d'une famille d'origine ukrainienne, comprend un peu le français et le parle aussi. Sa première langue et sa langue d'usage est l'anglais. À la maison, les deux langues sont présentes. Elle travaille à mi-temps dans le restaurant du village.

Les trois enfants sont scolarisés dans une école fransaskoise et pratiquent la danse ukrainienne. L'entretien s'est déroulé chez eux, à A., en 2008, en français et en anglais.



Représentation de Réal et Stella de la transmission du français dans leurs filiations

## René

Je rencontre René à Regina en 2007, dans la rotonde de l'Institut français. Il est étudiant en Bac en éducation en français, après avoir été scolarisé dans une école fransaskoise. Son père est d'une famille francophone, sa mère anglophone. Elle connaît un peu le français. Il a grandi à Prince-Albert, et dit que ce n'est pas un « milieu francophone ». Il rajoute que tous ses amis sont anglophones.

René me dit : « On parle jamais français [à la maison]. Mon père a perdu son français. Il comprend, si moi je lui parle en français, il va me répondre en anglais, la même chose avec mes grands-parents, ils vont lui parler en français, il va répondre en anglais. T'sais. Moi, mes grands-parents, on va parler ensemble en français. Avec les deux là ».

L'entretien se déroule en français, il insiste, mais sans doute aurait-il été plus facile pour lui de s'exprimer en anglais.

Je pense ne pas avoir assez d'informations pour établir un schéma biographique.



## **Richard (voir Danielle)**

### **Rita et Louis (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

Rita, âgée de 56 ans est la fille aînée de Christiane. Le français est sa langue première. Elle ne connaissait pas l'anglais avant d'aller à l'école. Elle a enseigné, d'abord dans des écoles anglophones, puis dans des écoles d'immersion et enfin dans une école fransakoise. Son mari Louis, 68 ans, a aussi comme première langue le français. Il est issu de parents français qui ont migré en Saskatchewan. La plupart des membres de sa famille sont « assimilés », c'est-à-dire qu'ils ne parlent plus français mais anglais. Louis a tenu un élevage puis a intégré une institution fédérale.

Rita et Louis ont deux enfants, Denise et Léo, qu'ils ont élevés en français. Leur fille pratique couramment le français, tandis que leur fils a de plus en plus de difficultés à le parler. Il vit dans un environnement anglophone aujourd'hui.

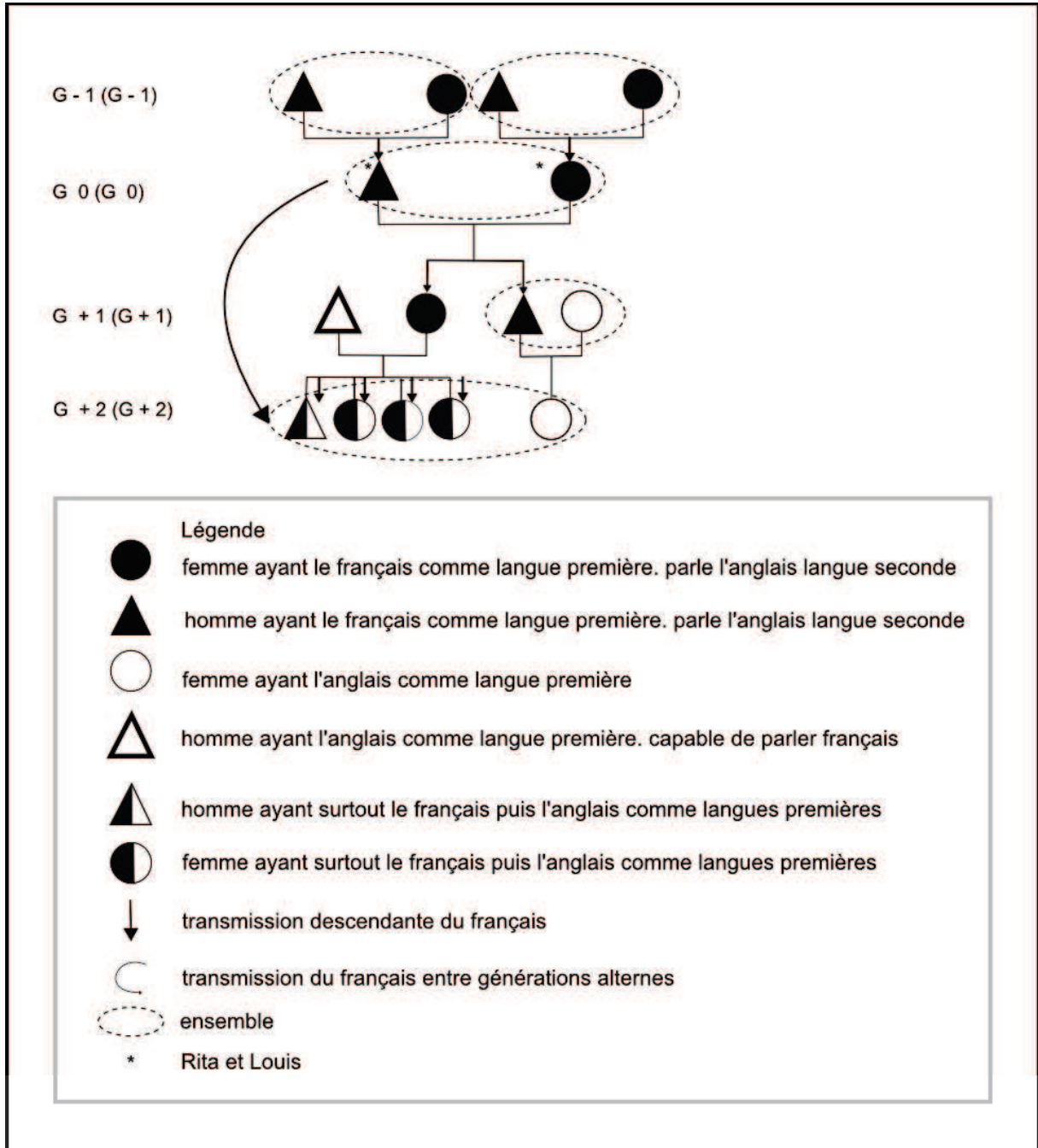
Rita et Louis s'adressent à tous leurs petits-enfants en français.

J'ai séjourné chez Rita et Louis en 2008 à A. Les discussions et les observations ont donc été nombreuses, toujours en français.

J'ai rencontré leurs enfants, leurs conjoints et leurs petits-enfants.

Denise, leur fille, a épousé David, d'origine italienne dont l'anglais est la langue première. Il a appris un peu le français dans une école d'immersion. Ils ont quatre enfants au moment du terrain en 2008. Denise leur parle français tandis que David s'adressent à eux en anglais. Les enfants en âge d'aller à l'école sont scolarisés dans une école fransaskoise. Ils viennent de s'établir à proximité d'un village francophone du centre de la Saskatchewan.

Léo est marié à Lisa. Il s'exprime maintenant difficilement en français et préfère l'usage de l'anglais. Sa femme est anglophone, bien qu'ayant des origines française du côté maternel. Ils parlent tous les deux anglais à leur fille. Ils évoluent, en ville, dans un environnement anglophone.

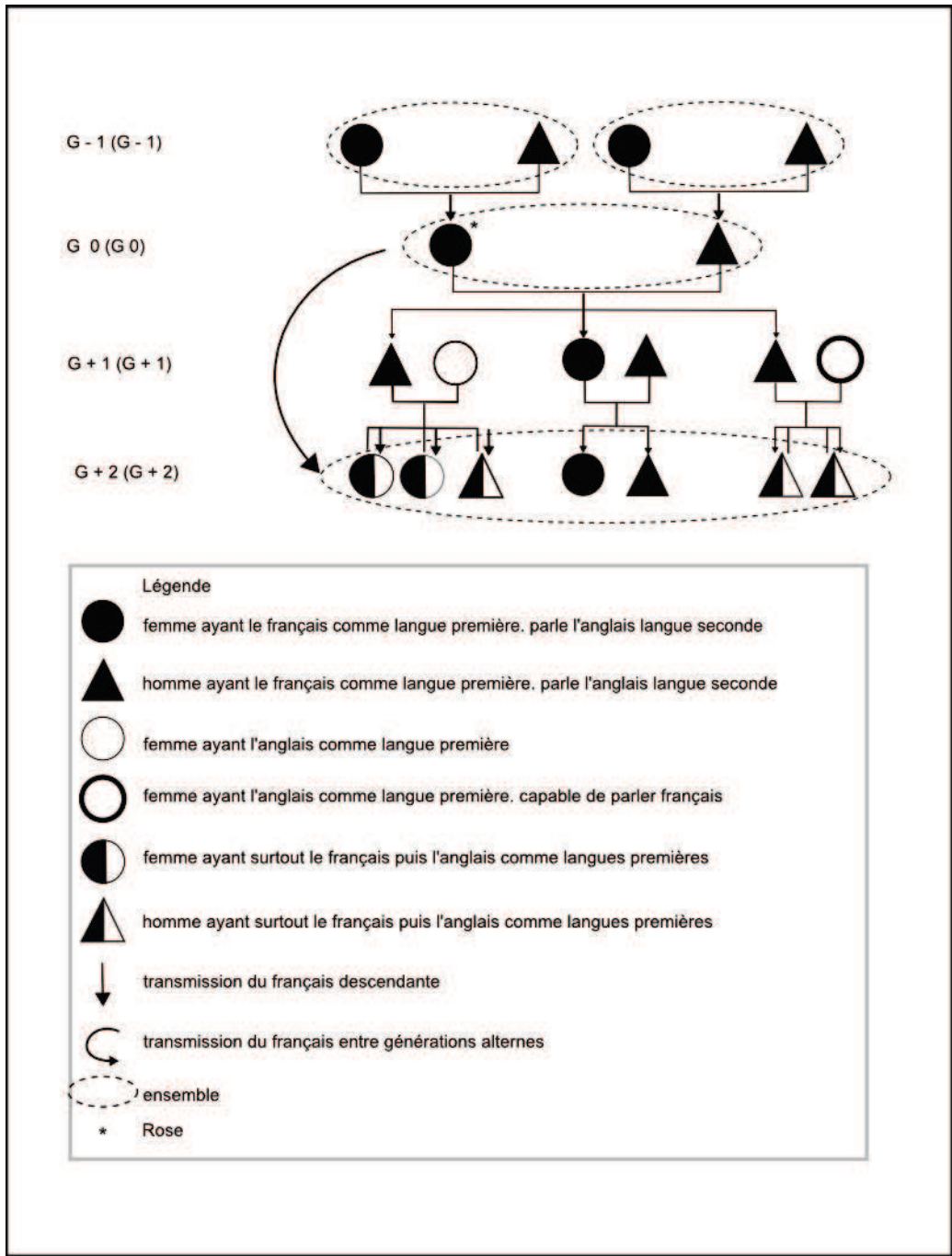


Représentation de Rita et Louis de la transmission du français dans leurs filiations

## **Rose (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

Rose et son mari, la soixantaine, sont issus de familles francophones. Leur langue première est le français. Avec leurs trois enfants et leurs petits-enfants dont ils s'occupent beaucoup, le français a toujours été la langue de la maison. Deux de leurs enfants enseignent dans l'école fransaskoise du village. Le troisième fait le même métier que son père, agriculteur, et collabore avec lui. Rose, active dans le milieu fransaskois, aide les nouveaux arrivants francophones dans la région.

J'ai rencontré Rose chez elle, à A., en 2008. Deux de ses petits-enfants sont arrivés au cours de l'entretien : ils sortaient de l'école. Ils parlaient français entre eux et avec elle. J'ai fait la connaissance de sa fille dans l'école du village. J'ai eu l'occasion de discuter un peu avec elle.



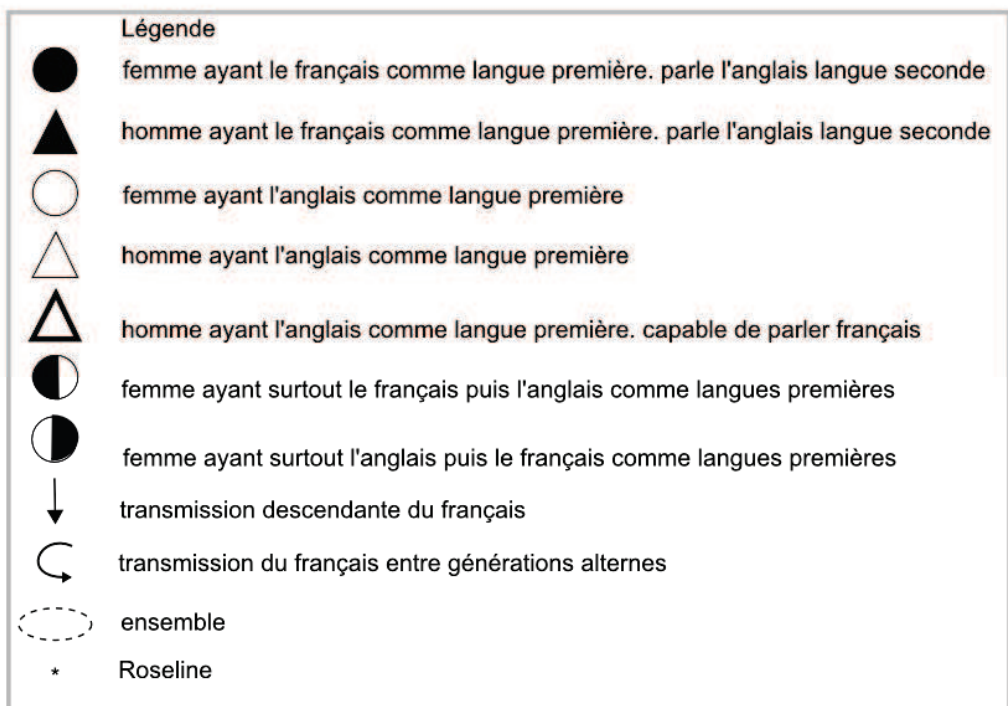
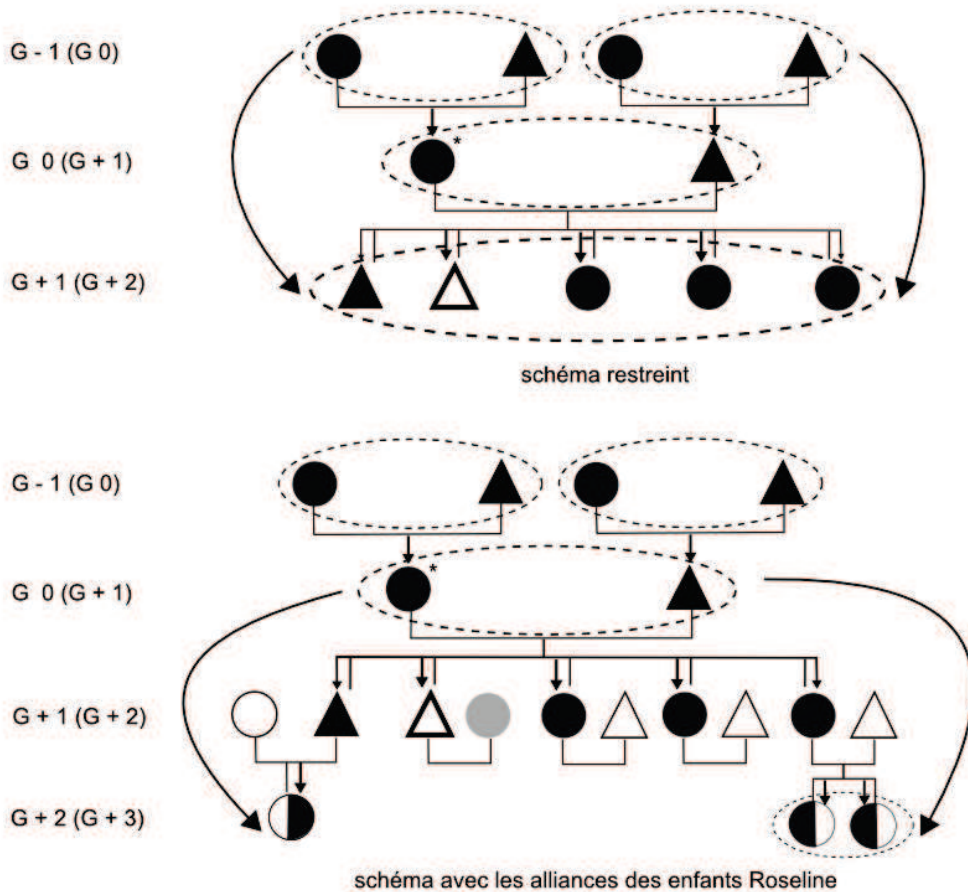
Représentation de Rose de la transmission du français dans sa filiation

### **Roseline (régularité de la transmission à partir de couples francophones)**

La langue première de Roseline, âgée de 55 ans, est le français, comme pour son mari. Ils ont eu cinq enfants, tous capables de parler français. Roseline s'adresse en français à ses petits-enfants. Elle est engagée dans la promotion de la pratique de la langue en Saskatchewan et habite un village historiquement francophone du centre de la province.

Elle tenait un élevage de poules.

L'entretien de plus de deux heures s'est déroulé en 2008 au centre français de son village, en français.



Représentation de Roseline de la transmission du français dans sa filiation

## **Suzanne (maintien de la transmission)**

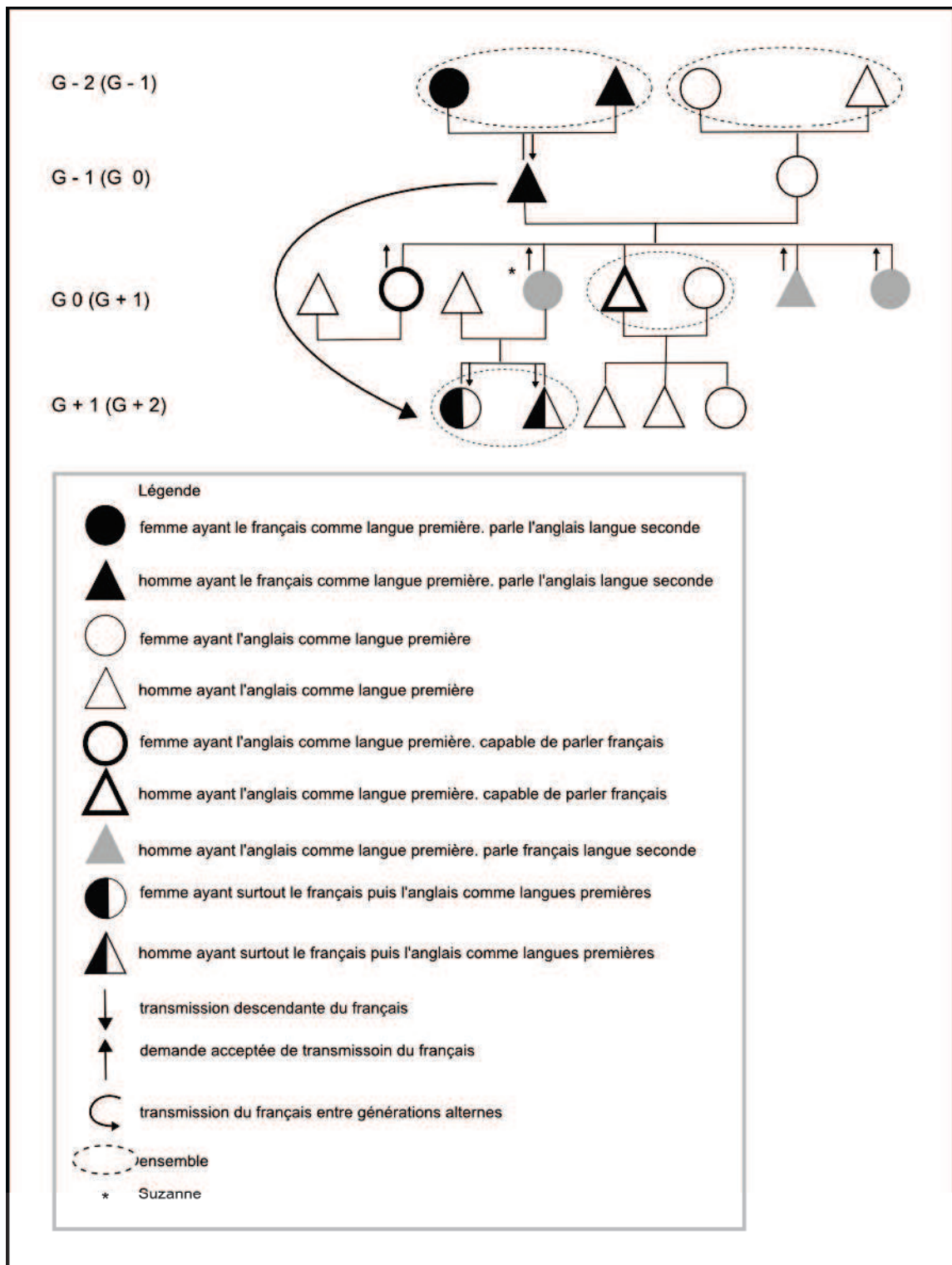
Suzanne a une trentaine d'années. Sa mère, d'origine ukrainienne, a pour langue d'usage l'anglais. La langue première de son père est le français, mais ne l'a pas parlé à ses enfants étant petits. À la maison, c'était l'anglais.

Suzanne a été scolarisée dans une école fransaskoise. Sa langue première est l'anglais et elle parle couramment le français, langue seconde. Elle enseigne aujourd'hui dans une école fransaskoise.

La langue première et d'usage de son mari, Graham, est l'anglais. Suzanne parle français à leurs deux enfants, et en anglais à son mari. L'aînée de trois ans va à l'école fransaskoise du village.

Son père a accepté de lui parler français ainsi qu'à ses enfants.

L'entretien s'est déroulé chez elle, en français, en 2008, en présence de ses deux enfants.



Représentation de Suzanne de la transmission du français dans sa filiation



## **Sylvianne et François**

Sylvianne, 65 ans, et François, 80 ans, sont de retour en Saskatchewan, à A., après avoir vécu vingt ans à Edmonton, en Alberta. Ils sont tous les deux francophones, et chez eux l'anglais et le français étaient utilisés, et particulièrement le premier quand François travaillait -dans un milieu anglophone-. Leurs enfants ont été scolarisés dans une école francophone, pour deux raisons : « Cela fait partie de la famille », et c'est un plus pour trouver un emploi que de connaître deux langues. Aujourd'hui, ils parlent « plus ou moins bien » français. Celui-ci est la langue seconde des petits-enfants, apprise à l'école. D'après Sylvianne et François, leurs enfants ont fait ce choix-là, car être bilingue est important pour avoir un bon emploi.

Le couple dit passer facilement de l'anglais au français : « On se pose pas de question ». Ils n'utilisent pas le terme « francophone » mais « français ».

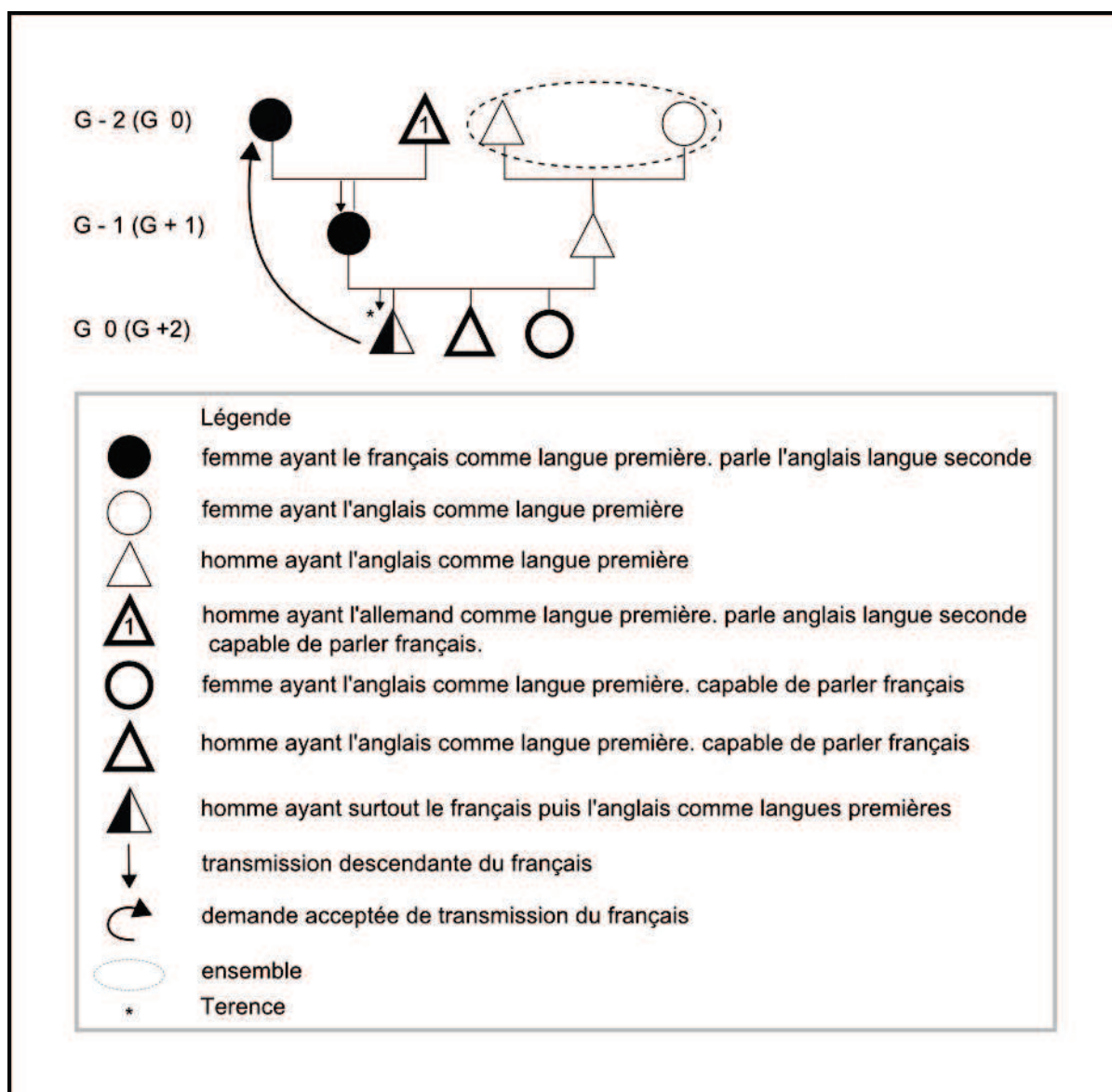
Je n'ai pas assez d'éléments pour établir un schéma biographique de la transmission du français.

## Terence (maintien de la transmission)

Né en 1985 en Saskatchewan d'une mère francophone et d'un père anglophone, peu favorable à la pratique du français, il a grandi sur une ferme, dans un village historiquement francophone.

Son frère et sa sœur sont plus jeunes que lui. Petit, sa mère lui a parlé français avant de ne s'adresser à lui qu'en anglais. Aujourd'hui, grâce à l'école et à l'université, il pratique aisément le français. Ce n'est pas la langue du foyer familial, ses frère et sœur le maîtrisent moins bien que lui. Terence a demandé à sa grand-mère maternelle de lui parler français, ce qu'elle accepta, ravie de le pratiquer avec lui.

J'ai rencontré Terence à Regina en 2007. L'entretien a été mené en français.



Représentation de Terence de la transmission du français dans sa filiation

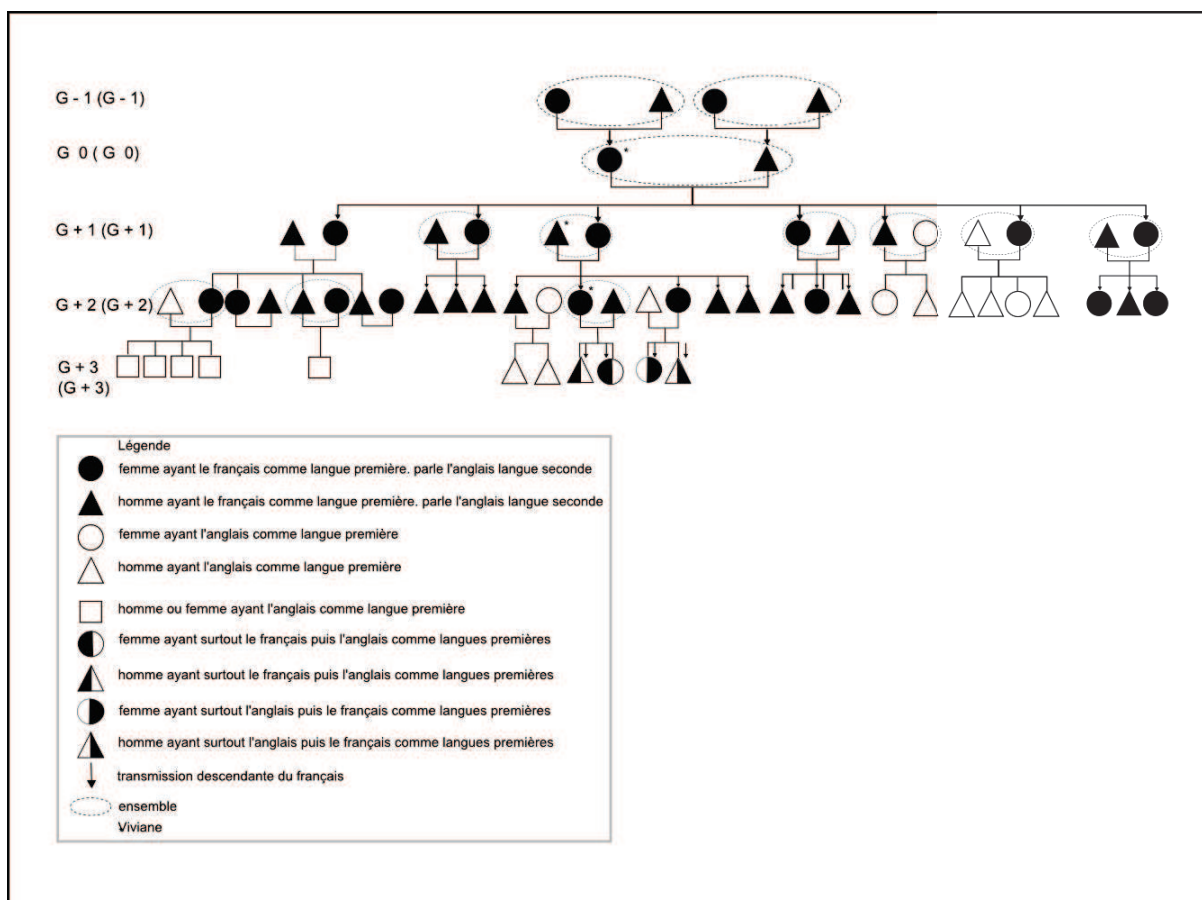
## Terry (voir Alice)

## Viviane (maintien de la transmission)

Viviane a environ 80 ans et habite une petite ville non loin du village où je résidais. Sa langue première est le français, comme pour son mari. Ils ont eu sept enfants, six filles et un garçon, tous capables de s'exprimer en français. Tous ont suivi une scolarité en français, même au lycée, au Collège Mathieu, ce qui pour la génération de ses enfants est plutôt rare. Le Collège Mathieu se situe loin de son domicile. Elle a vingt-quatre petits-enfants. Elle parle français avec ses enfants, mais pas vraiment avec ses petits-enfants. Elle dit qu'elle n'a plus vraiment l'occasion de parler français.

Sur le schéma apparaissent les langues premières des individus, mais il est fort probable, d'après les descriptions qu'en fait Viviane, que tous ses enfants ne vivent pas en français, mais bien davantage en anglais.

Je l'ai rencontrée chez elle, dans sa cuisine, en 2008. Y sont exposées des photos de ses enfants, de ses petits-enfants, et des travaux de canevas avec des impressions en français. Notre discussion se déroule en français.



Représentation de Viviane de la transmission du français dans sa filiation

## Annexe 4. Carte du duché de Bretagne



Le Duché de Bretagne présenté comme « La province ou duché de Bretagne divisée en Grandes Parties, qui sont la Haute, et la Basse Bretagne : Le gouvernement general de Bretagne, comprenant les lieutenances générales de Bretagne » et du Comté Nantois / par Jean B. Nolin (1695). Source Gallica. [bnf.fr/Bibliothèque nationale de France](http://bnf.fr/Bibliothèque_nationale_de_France)